

# PRÉFACE

## SUR LE PREMIER LIVRE DE MOYSE

ou

# LA GENÈSE

---

Le premier et vraisemblablement le plus ancien livre de toutes les saintes Ecritures est appelé, d'après la version grecque, que la Vulgate suit aussi en ce point, *Genèse*, c'est-à-dire *création*, parce qu'il contient le récit de la création du monde et l'origine de toutes les choses qui existent. Moïse, le législateur des Israélites, suscité et éclairé de Dieu, le composa, selon toute apparence, avant sa fuite d'Egypte, pour en faire la base de sa législation divine, et pour rappeler au souvenir de son peuple la grande miséricorde que Dieu témoigna aux ancêtres d'Israël, en les choisissant parmi tous les peuples, afin de les instruire par une révélation immédiate, et de préparer parmi eux le grand œuvre de la Rédemption.

Ce livre contient l'histoire depuis la création du monde jusqu'à la mort de Joseph, fils de Jacob, et comprend un espace de 2369 ans, d'après la manière de compter adoptée par nous.

---



# LE PREMIER LIVRE DE MOYSE

ou

## LA GENÈSE

EN HÉBREU

BERESITH (ou BERESCHITH)<sup>1</sup>

---

### CHAPITRE PREMIER.

#### *Création du monde et de l'homme.*

1. In principio creavit Deus | 1. Au commencement <sup>2</sup> Dieu créa <sup>3</sup> le ciel  
caelum et terram. | et la terre. *Ps.* 32, 6; 133, 5; *Eccli.* 18,  
1; *Act.* 14, 14; 17, 24.

---

<sup>1</sup> *Bereschith* est dans l'hébreu le premier mot de la Genèse; il signifie au commencement. Les cinq livres du Pentateuque et plusieurs autres dans le texte primitif, portent de même le nom du mot par lequel ils commencent.

<sup>2</sup> *1.* — <sup>3</sup> Au commencement des temps, avant que rien n'eût été créé (Aug. iv Later. concil.). Le monde n'existe donc pas de toute éternité. D'après quelques saints Pères c'est le Fils de Dieu qui est appelé ici le commencement (*principium*), parce qu'il se nomme lui-même le principe, Jean 8, 25.

<sup>3</sup> du néant (iv Later. concil.), c'est-à-dire par la volonté de sa toute-puissance. — \* Le dogme de la création est une de ces vérités que, de concert avec les Ecritures, tout concourt à établir, l'autorité et la raison. De même que la tradition et le consentement unanime du genre humain, ainsi que l'état évidemment récent du globe terrestre et de la société, en fournissent des preuves solides, les raisonnements déduits de la contingence des êtres, de la nécessité d'un premier principe éternel, existant par lui-même, qui leur ait donné l'existence, de l'ordre admirable qui règne dans la nature, du spectacle vraiment merveilleux qu'offre non-seulement l'union qui existe entre la matière et l'esprit, mais l'organisme même de l'homme, des animaux et de la moindre des plantes, tous ces raisonnements, disons-nous, sont aussi vraiment concluants et sans réplique. Mais laissant de côté toutes ces considérations qui sont proprement du domaine de la philosophie, nous placerons seulement ici deux ou trois réflexions toutes simples, qui n'ont rien de nouveau, mais qui, par leur forme et par leur rigueur mathématiques, sont de nature à faire une impression particulière sur certains esprits. — La première se tire de la concaténation des divers êtres, chacun dans leur espèce. Soit donnée une espèce d'êtres quelconque, par exemple l'espèce humaine. L'être actuellement existant, l'homme présent, forme le dernier anneau d'une chaîne qui se prolonge de génération en génération dans les siècles passés, sans qu'on puisse assigner à chacun de ses anneaux une autre cause d'existence que celle qui a produit l'être actuellement existant. Or, toute chaîne, de même que toute longueur; a nécessairement deux extrémités, un commencement et une fin; donc en remontant d'anneau en anneau, à travers la suite des temps, on arrive forcément à un anneau premier qui ne tient à aucun autre, qui ne doit point son existence à la même cause que les autres, qui, en un mot, a dû être créé, fabriqué *a priori*, pour donner naissance à ceux qui l'ont suivi, et qui forment la série des êtres de même espèce, la chaîne des générations. — Pareillement le mouvement de translation de la terre autour du soleil, et son mouvement de rotation sur elle-même, sont

2. La terre était informe et toute nue <sup>4</sup>,  
les ténèbres couvraient la face de l'abîme;  
et l'esprit de Dieu <sup>5</sup> était porté sur les eaux <sup>6</sup>.

2. Terra autem erat inanis et  
vacua, et tenebrae erant super fa-  
ciem abyssi : et Spiritus Dei fere-  
batur super aquas.

des faits certains, que les expériences récemment faites, non moins que l'étonnante précision de tous les calculs astronomiques auxquels ils servent de base, ne permettent en aucune sorte de placer au rang des hypothèses. Soit donc *a* le nombre des mouvements de translation ou de rotation actuellement effectués par la terre. Ce nombre *a*, comme tout autre nombre, se compose d'unités ajoutées l'une à l'autre, et en retranchant l'une après l'autre chacune de ces unités, ce nombre *a* peut s'épuiser, car il n'y a point de nombre infini ou inépuisable. Donc par la soustraction successive nous arriverons à une seule unité, à une unité première, c'est-à-dire à un premier mouvement soit de translation soit de rotation de la terre, c'est-à-dire encore à un premier moment non seulement de l'existence de la terre, mais de tout le système planétaire, dont la terre fait partie. Car, et c'est encore là une considération qu'il importe de ne pas perdre de vue, c'est un principe démontré en astronomie, que l'harmonie dans les mouvements du système planétaire est le résultat de la puissance attractive que les divers corps qui composent ce système exercent les uns sur les autres, de sorte que l'absence d'un de ces corps apporterait dans tout le système la perturbation, le ferait crouler, de même que le moindre poids ajouté ou retranché dans le plateau d'une balance équilibré, rompt l'équilibre et fait lever ou baisser le plateau. Donc il faut nécessairement reconnaître et admettre d'une part, que tous les corps célestes ont reçu par l'impulsion d'une main invisible, mais toute-puissante, un premier mouvement, ont été créés et lancés dans l'espace pour s'y mouvoir tant qu'il plairait à celui qui a créé et organisé le système; et, d'autre part, qu'ils ont été lancés dans les espaces tous à la fois, simultanément et par une seule, un même et unique impulsion, c'est-à-dire qu'il y eut, au commencement, un jour, un instant où, comme parle l'Écriture, le Créateur de toutes choses fit les luminaires célestes, en assignant à chacun d'eux son rôle, selon sa volonté suprême. — Ce n'est point ici le lieu de parler des conceptions plus que singulières du panthéisme moderne. Ces aberrations de l'esprit humain, que Dieu a permises pour le confondre, ne forment point proprement des difficultés sérieuses contre le dogme de la création, et ne sauraient en infirmer les preuves. Serait-ce bien sérieusement et de bonne foi, qu'en face de la lumière du christianisme, on voudrait, avec les idéalistes, faire consister toute la création, c'est-à-dire toute réalité, le monde physique et le monde intellectuel, dans le *τὸ εἶναι*, dans le *moi*, ou, comme on dit, dans l'idée individuelle? ou avec les éclectiques, admettre pour être unique, comme Dieu et comme nature, un *πᾶσι πάντα*, un *grand tout*, on ne sait quel, dont les êtres individuels ne sont que des phénomènes qui en sortent et s'y absorbent de nouveau et sans fin? Ou enfin, avec d'autres partisans du progrès indéfini, faire, par une succession imaginaire de transformations, passer les divers êtres par des états de plus en plus parfaits, jusqu'à ce que, par exemple, l'homme de poisson, puis d'orang-outang, soit devenu ce qu'il est, en attendant qu'il se transforme de nouveau et passe à un état plus parfait encore? Toutes ces inventions de la philosophie de nos jours, de même que tant d'autres qui leur ont frayé la voie, se sont déjà évanouies, ou s'évanouiront, comme elles ont paru, avec leurs auteurs. Et en effet, si les premières notions d'ontologie et d'histoire naturelle n'en montraient pas le néant et l'absurdité, le bon sens populaire suffirait pour en faire bonne et prompt justice. Voyez Perr., édit. de Mig., tom. 1, col. 670-678 et 686, note 2 et col. 694-692. Voy. aussi *pl. b.*, p. 8, la note sur la nature de l'homme.

7. 2. — <sup>4</sup> Litt. : dépourvée et vide, — i. forme; les substances des choses étaient encore dans la confusion, sans ordre et mêlées les unes parmi les autres. La terre était un abîme de choses à créer, elle ressemblait encore à un désert; elle était vide d'arbres, de plantes, de créatures vivantes.

<sup>5</sup> Cet Esprit de Dieu peut marquer la vertu toute-puissante du Créateur comme la source de la vie et comme le principe qui conduit tout à son achèvement. Le terme hébreu qui est traduit par *était porté, ferebatur, est mecharephet*. Il signifie, selon les uns, l'action d'un oiseau qui remue les ailes sur son nid, pour exciter ses petits à voler; ou, selon d'autres, l'action de couvrir des œufs. Moïse s'en est servi pour marquer que l'Esprit tout-puissant donnait la chaleur, le mouvement, à forme et la vie à toutes choses. Il y en a qui traduisent *Spiritus Dei* par un *vent violent*; mais on ne voit pas ce que ce vent a ici à faire.

<sup>6</sup> sur les substances, sur les éléments primitifs des choses, pour tout former avec

3. Dixitque Deus : Fiat lux. Et facta est lux.

4. Et vidit Deus lucem quod

3. Or Dieu dit <sup>7</sup> : Que la lumière soit faite. Et la lumière fut faite <sup>8</sup>. Hébr. 11, 3.

4. Dieu vit que la lumière était bonne <sup>9</sup> :

ces mêmes éléments (Jérôm., Ambr.). — \* Quel était l'état primitif de la terre, et comment s'est opérée sa formation? c'est là un mystère de la nature qui ne sera jamais entièrement levé et éclairci. Les naturalistes se partagent sur ce point en deux classes, les vulcaniens ou plutoniens, qui se représentent la terre primitivement en fusion par l'action du feu, et les neptuniens, qui supposent une dissolution de la terre dans l'eau. Les vulcaniens prétendent que la terre, au commencement, était une sphère incandescente, environnée d'une épaisse atmosphère où se trouvait toute l'eau à l'état de vapeur; que cette sphère se refroidit peu à peu, et qu'au moyen de la condensation successive des vapeurs en eau, elle se solidifia, prit une surface ferme avec ces aspérités connues sous le nom de montagnes. Au contraire, les neptuniens admettent que la terre, dans le principe, était en partie tenue en dissolution, en partie pénétrée par l'eau, dans un état qui tendait à se solidifier, et que les roches et les montagnes qui soutiennent et affermissent le corps de notre terre, se sont ensuite formées et coagulées par des voies chimiques. Cette controverse ne touche pas proprement le texte sacré. En effet, ce texte parle bien d'un abîme chaotique primitif, et par conséquent d'un état de liquidité, mais sans faire connaître avec précision si cet état était un effet de la chaleur ou de la dissolution de la terre dans l'eau. Saint Pierre, 2. *Epist.* 3, 5, dit à la vérité, que la terre, à la parole de Dieu, est sortie de l'eau et subsiste par l'eau : *Καὶ γὰρ ἐξ ὕδατος καὶ δι' ὕδατος συνεστάσα, τῷ τοῦ Θεοῦ λόγῳ*, mais sans déterminer par là de quelle nature était cette liquidité; car le mot grec *ὕδωρ* signifie non seulement eau, mais liquidité en général. La détermination de cet état liquide soit par le feu, soit par l'eau, est un problème pour la science, et c'est par la science qu'il faut en chercher la solution. Les deux opinions ne sont pas du reste, ce semble, en si flagrante contradiction qu'on pourrait le croire au premier coup d'œil : car les neptuniens, particulièrement les géologues de Munich, qui ont remis le neptunisme en honneur (Docte exposition de Fusch sur l'amorphisme des corps solides et les théories de la terre. Munich, 1850, n<sup>o</sup> 106-113), soutiennent, il est vrai, que la formation des montagnes suppose une dissolution de la terre dans l'eau, mais ils ne nient point pour cela qu'un autre état ait précédé l'état aqueux, et par conséquent ils n'excluent pas absolument l'action du feu dans la formation de la terre. Pareillement les vulcaniens, pressés et poussés à bout par les preuves chimiques des neptuniens, ne tiennent plus, comme le faisaient autrefois Werner et son école, pour une formation de la terre par l'action exclusive du feu, mais ils laissent à l'eau une très-grande part dans la formation des roches et des montagnes. En effet, on ne peut nier que la plus grande partie des minéraux ne renferment de l'eau en eux-mêmes. Il pourrait donc bien arriver avec le temps que les deux opinions, rapprochées et comparées entre elles, s'accordassent et convinssent que l'eau et le feu furent avec une activité égale les agents primitifs de la nature, que tout-à-fait l'état premier fut plutôt une liquidité produite par le feu, mais que dans le progrès et la marche de la formation ultérieure, les roches et les montagnes durent principalement leur origine à l'eau. D'autres phénomènes de la nature ramènent d'ailleurs à cette priorité du feu. La lumière fut la première manifestation du développement de la vie; la lumière est le commencement de toute formation vitale, et la terre un jour sera embrasée par le feu, de même que la vie en général est un enchaînement de phénomènes de combustion (*Note de l'auteur*). *Voy. Perr.*, édit. cit., tom. 1, col. 684, note 3, et col. 636, note 2.

γ. 3. — <sup>7</sup> Tout a été fait par la parole de Dieu. *Ps.* 32, 6. *Eccli.* 18, 1. *Jean* 1, 1; 2, 3. Voici comment la sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, déploya son action dans la création! Suivant quelques saints Pères, c'est à quoi fait aussi allusion le mot hébreu *Elohim*, Dieu, qui dans ce chapitre est employé pour Dieu au nombre pluriel, et qui en même temps est joint à un verbe au nombre singulier.

<sup>8</sup> Dieu sépara des éléments la matière lumineuse, de laquelle plus tard (γ. 14) furent formés les corps célestes (Thom.). — \* Ces mots : *matière lumineuse*, ne veulent pas dire que les étoiles ou les planètes soient des corps lumineux par eux-mêmes, mais seulement qu'ils ont la propriété de réfléchir ou d'exciter la lumière. La science démontre que le fluide lumineux, répandu dans l'immensité des espaces, est indépendant du soleil et des astres, qui n'en sont que les excitateurs.

γ. 4. — <sup>9</sup> parfaite, et entièrement en harmonie avec le but qu'il se proposait.

et il sépara la lumière d'avec les ténèbres.

5. Il donna à la lumière le nom de jour, et aux ténèbres le nom de nuit : et du soir et du matin se fit le premier jour <sup>10</sup>.

6. Dieu dit aussi : Que le firmament <sup>11</sup> soit fait au milieu des eaux : et qu'il sépare les eaux d'avec les eaux.

7. Et Dieu fit le firmament, et sépara les eaux qui étaient sous le firmament, de celles qui étaient au-dessus du firmament <sup>12</sup>. Et cela se fit ainsi. *Ps.* 135, 5. *Jér.* 51, 15.

8. Et Dieu donna au firmament le nom de ciel <sup>13</sup> : et du soir et du matin se fit le second jour.

9. Dieu dit encore : Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu : et que l'élément aride paraisse. Et cela se fit ainsi.

10. Dieu donna à l'élément aride le nom de terre, et il appela mers toutes ses eaux rassemblées. Et il vit que cela était bon. *Job* 38, 4; *Ps.* 32, 7; 88, 12.

11. Dieu dit encore : Que la terre produise de l'herbe verte qui porte de la graine, et des arbres fruitiers qui portent du fruit, chacun selon son espèce, et qui renferment leur semence en eux-mêmes sur la terre. Et cela se fit ainsi <sup>14</sup>.

esset bona : et divisit lucem a tenebris.

5. Appellavitque lucem Diem, et tenebras Noctem, factumque est vespere et mane, dies unus.

6. Dixit quoque Deus : Fiat firmamentum in medio aquarum : et dividat aquas ab aquis.

7. Et fecit Deus firmamentum, divisitque aquas quæ erant sub firmamento, ab his quæ erant super firmamentum. Et factum est ita.

8. Vocavitque Deus firmamentum, Cælum : et factum est vespere, et mane, dies secundus.

9. Dixit vero Deus : Congregentur aque, quæ sub cælo sunt, in locum unum : et appareat arida. Et factum est ita.

10. Et vocavit Deus aridam, Terram, congregationesque aquarum appellavit Mariâ. Et vidit Deus quod esset bonum.

11. Et ait : Germinet terra herbam virentem et facientem semen, et lignum pomiferum faciens fructum juxta genus suum, cujus semen in semetipso sit super terram. Et factum est ita.

§. 5. — <sup>10</sup> Les ténèbres précéderent la lumière, et la nuit le jour ; et de là vient que les Juifs, comme ensuite l'Eglise pour ses fêtes, comptaient le jour d'un soir à un autre.

§. 6. — <sup>11</sup> le firmament, l'atmosphère (Luftkreis, l'espace où est contenu l'air). Dieu fit monter les éléments aqueux au dessus de l'atmosphère, dans les régions de la matière lumineuse. — \* Le firmament, *firmamentum*, en hébreu *rakiah*, terme qui signifie proprement et le plus souvent *expansion* ou *étendue*, avec un certain degré de solidification. C'est là aussi le sens propre du *Septuaginta* des Septante. Le firmament désigne d'abord la voûte du ciel, toute cette immensité de l'espace où sont semées les étoiles, puis ensuite l'atmosphère qui environne la terre. C'est tout à fait gratuitement qu'on a voulu faire signifier au mot hébreu *rakiah* un *corps étendu et solide*, comme si Moïse avait voulu par là nous donner à entendre que dans sa pensée la voûte du ciel était un corps métallique, de fer, d'airain ou de verre. Le texte ne dit rien de semblable. D'autres ont vu dans l'hébreu *rakiah* le sens d'*attraction*, de force attractive. C'est là encore une assertion toute gratuite et sans fondement dans le texte comme dans la traduction.

§. 8. — <sup>12</sup> \* Les eaux au-dessus du firmament marquent les nuages, les vapeurs et toutes les matières aqueuses qui s'élèverent dans les régions supérieures de l'atmosphère ; les eaux au-dessous du firmament marquent en général les eaux des régions inférieures de l'atmosphère, et spécialement les eaux amassées dans les réservoirs de la terre. C'est le firmament ou l'atmosphère qui sépare ces eaux : elle tient les eaux des régions supérieures suspendues par le ressort de son élasticité et les eaux de la terre comprimées par son poids. Sans l'atmosphère toutes les eaux s'évapoureraient et se confondraient.

§. 8. — <sup>13</sup> \* Le mot latin *cælum*, en français *ciel*, vient du grec *το κῆλον*, *creux*, *concave*, *profond*. L'hébreu *schamaym*, qu'on traduit aussi par *ciel*, signifie *hauts*, *lieux élevés*.

§. 11 — <sup>14</sup> Le règne végétal, le monde des plantes, apparaît, ainsi que l'a déjà fait remarquer saint Basile, en trois classes : 1° l'herbe qui couvre le sol de la terre ; 2° l'herbe à tiges, qui porte semence, qui comprend surtout les céréales ; 3° l'arbre à fruits, qui est comme la couronne du règne végétal. Adam et même

12. Et protulit terra herbam vi-  
rentem, et facientem semen juxta  
genus suum, lignumque faciens  
fructum, et habens unumquod-  
que sementem secundum speciem  
suam. Et vidit Deus quod esset  
bonum.

13. Et factum est vespere et  
mane, dies tertius.

14. Dixit autem Deus : Fiant  
luminaria in firmamento caeli, et  
dividant diem ac noctem, et sint  
in signa et tempora, et dies et  
annos :

15. ut luceant in firmamento  
caeli, et illuminent terram. Et factum  
est ita.

16. Fecitque Deus duo luminaria  
magna : luminare majus, ut præ-  
esset diei : et luminare minus, ut  
præesset nocti : et stellas.

17. Et posuit eis in firmamento  
caeli, ut luceren super terram,

18. et præessent diei ac nocti,  
et dividerent lucem ac tenebras.  
Et vidit Deus quod esset bonum.

12. La terre produisit donc de l'herbe  
verte qui portait de la graine selon son es-  
pèce, et des arbres fruitiers qui renfermaient  
leur semence en eux-mêmes, chacun selon  
son espèce. Et Dieu vit que cela était bon.

13. Et du soir et du matin se fit le troi-  
sième jour.

14. Dieu dit aussi : Que des corps de lu-  
mière soient faits dans le firmament du ciel,  
afin qu'ils séparent le jour et la nuit, et  
qu'ils servent de signes pour marquer les  
temps et les saisons, les jours et les an-  
nées <sup>15</sup>. Ps. 135, 7.

15. Qu'ils luisent dans le firmament du  
ciel, et qu'ils éclairent la terre. Et cela fut  
fait ainsi.

16. Dieu fit donc deux grands corps lumi-  
neux, l'un plus grand pour présider au jour,  
et l'autre moindre pour présider à la nuit <sup>16</sup>;  
et il fit aussi les étoiles.

17. Et il les mit dans le firmament du  
ciel pour luire sur la terre,

18. pour présider au jour et à la nuit, et  
pour séparer la lumière d'avec les ténèbres <sup>17</sup>.  
Et Dieu vit que cela était bon.

les animaux, ayant été créés dans un âge parfait, où ils avaient besoin d'aliments, il est plus que probable que les arbres, les plantes et les herbes furent aussi créés dans un état propre à leur fournir leur nourriture.

§. 14. — <sup>15</sup> Qu'ils servent de mesure pour les temps, pour les jours et pour les années. — La création des *luminaires du ciel* marque en général l'ordre établi dans le ciel, stollé; mais par rapport à la terre, elle indique surtout le système planétaire dont le soleil est le centre. Le soleil et la lune, par leurs divers aspects, offrent des signes naturels et comme des pronostics de la pluie, du beau temps, du froid, des vents, etc. Ce sont encore des signes qui font connaître le temps de semer, de lever les récoltes, de naviguer, etc. Enfin, ce sont des signes du temps en ce que par leur cours, ils règlent les jours, les mois, les saisons et les années. Chez la plupart des peuples anciens, et notamment chez les Hébreux, les mois étaient lunaires, c'est-à-dire déterminés par les lunaisons, commençant à la nouvelle lune qu'on appelait pour cette raison *néoménie*, et finissant avec la même lunaison.

§. 16. — <sup>16</sup> Lorsque Moïse appelle le soleil et la lune les *deux grands luminaires du ciel*, il n'établit point une comparaison de grandeur entre la lune et le soleil, et encore bien moins entre les astres et le reste des globes célestes. Il en parle selon les apparences et par rapport à leur usage sur la terre (§. 15). — Le soleil et la lune séparent véritablement la lumière d'avec les ténèbres, lorsqu'ils paraissent sur l'horizon. Il y a plus, le soleil est vraiment le roi du jour, et la lune, la reine de la nuit. Aux splendeurs du soleil, tous les astres du firmament s'obscurcissent, et lui seul domine dans l'hémisphère qu'il éclaire de ses rayons et qu'il échauffe de ses feux; et la lune pareillement a vraiment par sa clarté la domination durant la nuit, quoique sa domination soit moins absolue. Les anciens aussi ont attribué au soleil et à la lune la domination dans le ciel; et Plin et Ciceron en parlent presque dans les mêmes termes que Moïse.

§. 18. — <sup>17</sup> S'agit-il dans les versets 14-18 de la création proprement dite des astres, ou simplement de leur apparition, de leur manifestation à la terre? Remarquons la suite du récit de Moïse. D'abord Dieu crée le chaos primitif, le ciel, la terre nue et ensvelée sous les eaux, et l'abîme enveloppé d'épaisses ténèbres (§. 1. 2). Après cette première opération, il passe à une seconde, l'organisation de son œuvre encore informe. La lumière est faite (§. 3); la lumière est séparée des

19. Et du soir et du matin se fit le quatrième jour.

20. Dieu dit encore : Que les eaux <sup>18</sup> produisent des animaux vivants qui nagent dans l'eau, et des oiseaux qui volent sur la terre sous le firmament du ciel.

21. Dieu créa donc les grands poissons, et tous les animaux qui ont la vie et le mouvement, que les eaux produisirent, chacun selon son espèce, et il créa aussi tous les oiseaux selon leur espèce. Et il vit que cela était bon.

22. Et il les bénit, en disant : Croissez et multipliez-vous, et remplissez les eaux de la mer; et que les oiseaux se multiplient sur la terre.

23. Et du soir et du matin se fit le cinquième jour.

24. Dieu dit aussi : Que la terre produise <sup>19</sup> des animaux vivants, chacun selon son espèce, les animaux domestiques, les

19. Et factum est vespere et mane, dies quartus.

20. Dixit etiam Deus : Producant aquae reptile animæ viventis, et volatile super terram sub firmamento cæli.

21. Creavitque Deus cete grandia, et omnem animam viventem atque motabilem, quam produxerant aquæ in species suas, et omne volatile secundum genus suum. Et vidit Deus quod esset bonum.

22. Benedixitque eis, dicens : Crescite, et multiplicamini, et replete aquas maris : avesque multiplicentur super terram.

23. Et factum est vespere et mane, dies quintus.

24. Dixit quoque Deus : Producat terra animam viventem in genere suo, jumenta, et reptilia, et

ténèbres, sans doute par une clarté quelconque qui se produit (¶ 4), et c'est le premier jour. Dieu ensuite constitue le firmament : les éléments aqueux dont l'atmosphère était chargée, se rassemblent; une partie s'élève dans les régions atmosphériques supérieures, l'autre se maintient dans les régions inférieures (¶ 7) : l'air est purifié des éléments qui engendraient l'obscurité, et c'est le deuxième jour (¶ 8). Que va-t-il arriver désormais ? La lumière traversant un milieu plus pur, peut exercer une influence plus grande; par la retraite des eaux dans les bassins qui leur ont été préparés, la terre ferme apparaît (¶ 9. 10); la terre, le ciel, sont désormais aptes à la production : les herbes et les plantes sont produites (¶ 11-12), et c'est le troisième jour (¶ 13). Ainsi les ténèbres se dissipent d'abord peu à peu; la lumière créée au premier jour apparaît successivement et par degrés : elle forme véritablement un soir et un matin, c'est-à-dire un temps de ténèbres et un temps de clarté. C'est après avoir rappelé tous ces faits et exposé cette marche progressive dans l'organisation terrestre, que l'historien sacré, passant à un autre ordre de choses, quittant la terre pour s'occuper des cieux, nous montre enfin le Créateur complétant aussi cette partie de son œuvre. Dieu dit donc : *Fiant luminaria in firmamento cæli, et dividant diem ac noctem, et sint in signa et tempora et dies et annos.* Dans l'hébreu : *Jehi meoroth, etc., sint luminaria, etc., qu'il y ait des luminaires*, — proprement des flambeaux, des corps répandant la clarté, — pour faire la division entre le jour et la nuit. L'article préposé au mot jour et au mot nuit, marque qu'il est question des jours et des nuits connus de tout le monde. *Et qu'ils servent de signes, et qu'ils distinguent les temps (Moadim, tempora constituta, les fêtes, les temps d'assemblées pour le culte de Dieu), et les jours (jamim)*, les saisons et les années. En outre, en parlant ici des luminaires célestes, Moïse ne se sert pas comme au ¶ 1 du mot *bava, il (Dieu) créa*; mais du mot *hasah, il fit*, et du mot *nathan, il donna, il mit*, il posa, il établit les luminaires dans les cieux, *tehair, ad illuminandum, pour faire clair, pour répandre la lumière, al aaretz, sur la terre.* Ainsi les flambeaux célestes, *meoroth*, les étoiles mêmes, *chochabim*, sont ici mis dans le firmament, et apparaissent dans un but civil et d'utilité pour l'homme, dans un but astronomique, social et religieux. D'où l'on peut conclure, ce semble avec vraisemblance, que dans l'œuvre du quatrième jour, l'auteur sacré entend non pas marquer la création même du soleil, de la lune et des étoiles, mais leur apparition et leur manifestation à la terre; phénomène qui s'accomplit on ne peut plus à propos : car au sixième jour, c'est-à-dire immédiatement après la manifestation de la lumière, viendra la création *des êtres vivants*, des animaux et de l'homme, et ces êtres sans lumière ne pourraient ni se mouvoir, ni vivre. Voy. ¶ 1, note; ¶ 31, note, pl. 6. 2, 2, note 2.

¶ 20. — <sup>18</sup> Voy. ¶ 21.

¶ 24. — <sup>19</sup> Voy. ¶ 25.

bestias terræ secundum species suas. Factumque est ita.

25. Et fecit Deus bestias terræ juxta species suas, et jumenta, et omne reptile terræ in genere suo. Et vidit Deus quod esset bonum.

26. Et ait : Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nos-

reptiles, et les bêtes de la terre, selon leurs différentes espèces. Et cela se fit ainsi.

25. Dieu fit donc les bêtes de la terre, selon leurs espèces, les animaux domestiques, et tous les reptiles, chacun selon son espèce<sup>20</sup>. Et Dieu vit que cela était bon.

26. Il dit ensuite : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance<sup>21</sup>; et qu'il

§. 25. — <sup>20</sup> au §. 20, la Vulgate traduit : *Producant aquæ reptile animæ viventis*, etc., que les eaux produisent des reptiles ayant vie, etc. Le mot hébreu que la Vulgate a rendu par *reptile*, est *scherezet*, une grande multitude qui fourmille; c'est pourquoi les plus habiles hébraïsants traduisent ce passage d'après le texte : *Scenteant aquæ multitudine bestiarum animatarum*. Du reste, les poissons appartiennent véritablement au genre reptile : ils sont dépourvus de pieds, et ils se meuvent le ventre appuyé sur les eaux, comme les reptiles sur la terre. — Il est marqué que les poissons et les oiseaux sont produits par l'eau, et les quadrupèdes et autres animaux terrestres, par la terre : *Que les eaux produisent... Que la terre produise des êtres vivants*. La terre ni les eaux n'ont par elles-mêmes aucune vertu génératrice; ce n'est qu'à la voix et par l'ordre de Dieu qu'elles donnent naissance aux animaux. La parole de Dieu est par elle-même efficace, et il lui suffit de parler pour que tout soit créé : *Ipse dixit, et facta sunt, mandavit et creata sunt* (Psal. 32, 9). Chacun des éléments dont les animaux sont tirés renferme les principes constitutifs qui entrent dans leur composition. — *Bénir* de la part de Dieu, c'est conférer un bienfait ou quelque vertu spéciale. En bénissant les poissons et les oiseaux, Dieu mit en eux l'instinct et la puissance d'engendrer des êtres semblables à eux et de pourvoir à leur propre conservation. — Dans le récit de la création des êtres divers qui peuplent le ciel, les mers et la terre, Moïse nous montre l'action divine allant graduellement des êtres d'un ordre inférieur à ceux d'un ordre supérieur : l'herbe et les plantes paraissent en premier lieu; les poissons et les oiseaux viennent ensuite; enfin les animaux terrestres divisés en trois catégories : les animaux domestiques, *behemoth*, plur. *behemoth*; les reptiles, *remes*, et les bêtes des champs, *charetho erez*. — Depuis longtemps on a fait remarquer l'accord et l'harmonie qui existent entre l'ordre de création tel qu'on le lit dans Moïse, et l'ordre de succession des couches à fossiles, telles que la géologie les a pu observer. Il est vrai néanmoins que dans ces derniers temps les géologues ont cru s'apercevoir que les couches géologiques et à fossiles étaient superposées les unes aux autres avec beaucoup moins de régularité qu'on avait cru d'abord. Mais cela ne va nullement contre le récit mosaïque (Voy. §. 1. 48. 31 et les remarques). Selon Théodoret et la plupart des commentateurs, Dieu ne créa point des animaux dans tous les lieux de la terre, ni en grand nombre; il n'en créa qu'un couple, un mâle et une femelle de chaque espèce. Il n'était pas nécessaire que Dieu en créât davantage. Toutes les variétés qu'offrent les espèces diverses peuvent venir d'une seule, comme tous les hommes sont sortis d'Adam et d'Eve. — Les animaux féroces et venimeux, les plantes vénéneuses et qui peuvent devenir nuisibles à l'homme, furent, on peut l'admettre, créés avec leurs caractères propres et leurs propriétés particulières; mais ni ces animaux, ni ces plantes ne nuisaient à l'homme dans l'état d'innocence. Non seulement Adam et Eve étaient d'une excellente constitution, mais ils avaient sur tous les animaux un empire absolu; et connaissant parfaitement la nature et les propriétés de toutes les plantes, ils pouvaient ne pas user de celles qu'ils savaient être dangereuses, et en cas qu'ils en eussent usé, ils pouvaient employer les autres pour en paralyser promptement et sûrement les effets. Du reste, on sait qu'il n'est rien dans la création qui ne soit pour le bien et le service de l'homme, et que même les bêtes féroces et venimeuses, de même que les poisons, ont leur utilité dans le plan de la Providence. Voy. sur cette quest. *Annal. de Phil. Chrét.*, 1<sup>re</sup> série, tom. X, p. 365 et suiv.; tom. XI, p. 129 et suiv.

§. 26. — <sup>21</sup> L'âme de l'homme est l'image de Dieu par la liberté, l'immortalité et ses facultés spirituelles, mais surtout par la justice et la sainteté. *Ephes.* 4, 24. *Coloss.* 3, 10. Nous avons perdu ces dernières prérogatives par le péché, mais nous les recourrons en Jésus-Christ, si nous suivons ses commandements et ceux de l'Eglise. Il n'y a que l'homme juste et saint qui domine véritablement sur la terre et sur les créatures; le pécheur est leur esclave. — Dieu dit : Faisons *Comp.* là-dessus note 5. — <sup>\*</sup> Les philosophes qui, dans ces derniers temps, ont

commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes, à toute la terre, et à tous les reptiles qui se remuent sur la terre. *Pl. b. 3, 1. 9, 6. 1. Cor. 11, 7. Col. 3, 10.*

et præsit piscibus maris, et volatilibus cœli, et bestiis, universaque terræ, omnique reptili quod movetur in terra.

rompu avec la foi et les traditions mosaïques, sont tombés, relativement à l'origine et à la nature de l'homme, dans les erreurs les plus graves, et, on peut dire aussi, les plus déplorables. Selon les philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle, qui, comme fatigués du long règne de la religion en esprit et en vérité, se laissèrent aller à tous les emportements de la passion anti-religieuse et de la haine du passé, l'homme n'était qu'un animal, d'une espèce supérieure aux autres, mais sans en différer essentiellement : en lui, point de distinction entre l'âme et le corps, entre le principe pensant et la force active, externe; et comme tout est matière, tout se borne aussi à la vie présente. Plusieurs même, pour mieux formuler leur système matérialiste, niant la création, faisaient naître l'homme de la fécondité propre de la terre, d'une sorte de force végétative qu'elle a perdue, mais qu'elle avait alors, ou bien encore du limon en fermentation, d'un germe, d'un œuf, comme les grenouilles sortent du Nil. Quelques-uns, supposant dans la matière une série de transformations par lesquelles chaque espèce d'êtres a passé et passe encore en se perfectionnant toujours de plus en plus (sans dire du reste sur quoi s'appuient ces chimériques imaginations, contraires à toutes les lois de la génération, lois suivant lesquelles chaque être engendre que son semblable), donnaient à l'homme pour premiers aïeux le poisson, puis l'orang-outang, et le classaient ainsi parmi les bipèdes, en lui assignant une fin en rapport avec son origine. — Dégoutés de ces ignobles inventions de leurs devanciers, les philosophes qui ont succédé aux pères du philosophisme parmi nous, les sophistes du xix<sup>e</sup> siècle, ont battu en brèche et sapé peu à peu le grossier matérialisme de leurs maîtres. Aidés des idées chrétiennes, ils ont même assez heureusement établi la distinction entre la matière et l'esprit, et mis en vogue ce qu'ils ont appelé le spiritualisme. Mais ils ne se sont élevés à une certaine hauteur que pour faire une chute plus lourde. Suivant eux, l'esprit existe comme la matière; mais la matière et l'esprit ne font qu'un seul tout, une substance unique, nécessaire et éternelle, se manifestant sous diverses formes, par différents phénomènes, mais demeurant *en soi* toujours la même, toujours identique, en sorte que l'être fini et l'être infini, Dieu et l'homme, la matière et l'esprit, ne sont à vrai dire qu'un seul et même tout, un vaste plérôme composé d'une seule substance. — Ainsi tous les systèmes panthéistes de nos jours, quelques noms d'auteur qu'ils portent. — Les déistes, dont les doctrines se distinguent pour la forme des monstruosités des panthéistes et des matérialistes, au fond ne savent non plus quelle origine assigner à l'homme; il faut qu'ils la rattachent au récit biblique, où ils se perdent comme les autres en suppositions également vaines et chimériques. — Touchant la fin de l'homme surtout, s'ils lui accordent une survivance, il nient presque tous que le corps doive y avoir part. L'âme est immortelle, ou vivra encore après avoir quitté cette vie assez longtemps pour expier ses fautes ou recevoir une récompense de ses vertus; mais le corps, par la mort, périt et se dissout pour jamais, car il ne saurait y avoir de résurrection. — Tels sont les principes que l'on a opposés jusque-là à l'enseignement du christianisme touchant l'origine et la fin de l'homme. La doctrine de la religion chrétienne à cet égard étant assez connue, et développée assez longuement dans le commentaire (*Voy. 1. Cor. 15. et les notes*), il nous reste seulement à faire remarquer quelques-unes des conséquences immédiates qui découlent des systèmes des philosophes antichrétiens. — Manifestement, la première conséquence de ces systèmes, c'est qu'ils renversent tout l'ordre surnaturel, et que tous les faits, toutes les preuves de tous genres qui militent en faveur de la religion révélée, sont comptés pour rien; l'unique réponse qu'on oppose à ces faits, à ces preuves, c'est la négation absolue de la possibilité même d'une opération surnaturelle quelconque, négation arbitraire, sans fondement, et sur laquelle l'enfant du catéchisme n'en sait pas moins que le plus docte philosophe. — Il n'est pas moins évident que dans les systèmes matérialistes et panthéistes, quels qu'ils soient, toute l'existence de l'homme est bornée à la vie présente, tout le bonheur pour lequel il est fait consiste dans les jouissances du temps, qu'il peut se procurer dans le court espace qu'il passe sur la terre; qu'en conséquence, toute idée de bien et de mal, de vice et de vertu, de juste et d'injuste, de devoir et de conscience, en un mot, toute idée de morale n'est qu'illusion, déception, erreur. Et comment, par exemple, si l'homme est dieu, s'il fait partie de la

27. Et creavit Deus hominem ad imaginem suam : ad imaginem Dei creavit illum : masculinum et feminam creavit eos.

28. Benedixitque illis Deus, et ait : Crescite, et multiplicamini, et replete terram, et subijcite eam, et dominamini piscibus maris, et volatilibus cœli, et universis animalibus, quæ moventur super terram.

29. Dixitque Deus : Ecce dedi vobis omnem herbam afferentem semen super terram, et universa ligna quæ habent in semetipsis sementem generis sui, ut sint vobis in escam :

27. Dieu créa donc l'homme à son image : il le créa à l'image de Dieu ; et il les créa mâle et femelle<sup>27</sup>. *Eccli. 17, 1. Matth. 19, 4.*

28. Et Dieu les bénit, et leur dit : Croissez et multipliez-vous ; remplissez la terre, et vous l'assujettissez, et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre. *Pl. b. 8, 17, 9, 1. Ps. 8.*

29. Dieu dit encore : Je vous ai donné toutes les herbes qui portent leur graine sur la terre, et tous les arbres qui renferment en eux-mêmes leur semence, chacun selon son espèce, afin qu'ils vous servent de nourriture,

substance divine, comment, disons-nous, pourrait-il même mal agir, mal penser ? Le mal répugne à la nature divine. De là, dans l'ordre social, plus aucune idée de devoirs soit dans le gouvernement, soit dans les sujets : l'intérêt, la passion, sont dans ceux qui subsistent le joug, l'unique règle de conduite, de même que dans ceux qui commandent, la force brute est toute la raison de leur droit à la soumission. — Le déisme, à la vérité, paraît au premier coup d'œil, ne pas donner lieu directement à ces conséquences désastreuses ; mais comme dans ce système même chacun est laissé à lui-même, et peut se faire à son gré sa croyance, sa morale et son culte, on retombe dans la même confusion ; car il est digne de remarque que les déistes, depuis qu'ils se sont constitués en secte, n'ont pu encore convenir entre eux d'un seul point, non pas même du principe à l'aide duquel l'homme peut discerner le vrai du faux, le bien du mal. Dans tous les systèmes la religion révélée disparaît, le culte public de Dieu est supprimé. Le déiste, dans l'impuissance de déterminer un culte externe quelconque, n'admet qu'un culte interne ; et pour le panthéiste, comment reconnaîtrait-il un culte ? Dieu peut-il s'adorer, se prier lui-même ? peut-il se rendre à lui-même des actions de grâces pour quelques bienfaits, ou s'adresser des supplications en vue d'obtenir le pardon de ses fautes ? En vérité, quand on y réfléchit avec attention, quel monstre d'erreurs n'est-ce pas qu'une pareille doctrine ! Singulière a été la folie du genre humain tout entier qui, depuis l'origine jusqu'à nos jours, a toujours eu ses temples, ses prêtres, ses autels et ses sacrifices ! — Terminons cette note, déjà trop longue, par une dernière réflexion, mais qui n'est pas la moins triste. Autrefois les philosophes étaient des hommes du monde, qui n'avaient d'action que par leurs écrits ou par leurs rapports sociaux, et ne pouvaient gêner les esprits et les cœurs que par leurs livres. De nos jours, il en est autrement. Les philosophes, les inventeurs et les propagateurs de la philosophie dont on vient de voir une esquisse, sont les éducateurs mêmes de l'enfance et de la jeunesse. Il n'y a plus ou presque plus de philosophes de vocation, de génie, et, s'il y en a, ils sont en général chrétiens ; il n'y a que des philosophes de profession, des professeurs de philosophie. En sont-ils moins à craindre, et leur action en est-elle moins pernicieuse ? Nous laissons le soin d'en juger à ceux à qui il appartient. Nous dirons, nous, une seule chose : c'est que l'enseignement de la philosophie, par la nature même des questions qui en sont l'objet, rentre essentiellement dans l'enseignement théologique et en est inséparable ; et toute philosophie qui prétend s'affranchir des doctrines théologiques, deviendra dangereuse, ne fût-ce qu'à raison des difficultés que l'esprit humain rencontre à pénétrer dans les régions de la métaphysique. — Du reste, on a cherché, on le sait, à remédier au mal ; mais la racine n'en a pas été extirpée ; elle subsiste encore ; elle produit encore dans certains endroits ses rejetons et ses fruits ; et à moins qu'on ne recoure à d'autres moyens que ceux qu'on a employés, elle les produira encore longtemps. *Voy. Perr. tom. I, col. 698... 702, notes. Concile de Lyon, p. 15-16, et la note sur l'éducation, Ephes. 6, 3.)*

27. — 27. Il les créa l'un après l'autre, tous les deux séparément, mais le même jour. Le récit de la création de l'homme et de la femme, qu'on lit au chapitre suivant, n'est qu'un développement de ce qui est dit ici, pour mieux faire connaître de quelle manière chacun d'eux fut créé.

30. et à tous les animaux de la terre, à tous les oiseaux du ciel, à tout ce qui se meut sur la terre, et qui est vivant et animé, afin qu'ils aient de quoi se nourrir<sup>23</sup>. Et cela se fit ainsi.

31. Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites; et elles étaient très-bonnes. Et du soir et du matin se fit le sixième jour<sup>24</sup>. *Eccli.* 39, 21. *Marc.* 7, 37.

30. et cunctis animantibus terræ, omnique volucris cœli, et universis quæ moventur in terra, et in quibus est anima vivens, ut habeant ad vescendum. Et factum est ita.

31. Viditque Deus cuncta quæ fecerat: et erant valde bona. Et factum est vespere et mane, dies sextus.

γ. 30. — <sup>23</sup> Voy. γ. 11 et la remarque. — Il est vraisemblable qu'à l'origine les hommes ne se nourrissaient que d'herbes et de fruits. Il suffit de comparer ce qui est marqué ici, γ. 29, avec ce qui est dit, ch. 9, 3, pour voir qu'il y a une grande différence entre ce que Dieu permet à Adam, et ce qu'il accorde à Noé et à sa postérité. — Les poètes profanes disent aussi que dans l'âge d'or et du temps de Saturne, la chair des animaux n'entraît point dans la nourriture de l'homme.

γ. 31. — <sup>24</sup> Comment faut-il entendre et compter les six jours de la création? Faut-il les prendre pour six jours naturels, pour un espace de vingt-quatre heures chacun, ou pour des époques indéterminées de plusieurs jours, ou même des périodes plus ou moins longues d'années, de siècles? Les interprètes ne sont pas d'accord sur ces questions. Déjà Philon, le Juif, Clément d'Alexandrie, Origène, Procope de Gaze, et surtout saint Augustin, avaient interprété ces jours dans un sens allégorique. D'après ces autorités, bon nombre d'anciens commentateurs ont embrassé le même sentiment, et Cajetan et Melchior Canus lui-même ont pu le soutenir, sans qu'on les ait accusés de témérité ou même de singularité. De là il suit manifestement que rien ne s'oppose à ce qu'au lieu de six jours ordinaires, naturels, de vingt-quatre heures, on admette des époques ou des périodes de temps indéterminées. Saint Augustin (*De civit. Dei*, liv. 1, ch. vii.) fait observer qu'il faut se garder de prononcer à la légère sur la nature des jours de la création. « Il nous est, dit-il, bien difficile, ou même impossible de nous figurer, et à plus forte raison de dire de quelle nature étaient ces jours. » Et, en effet, le mot *jour* est loin d'avoir dans le récit de Moïse un sens bien déterminé. Tantôt il signifie le temps de la lumière: et il appela la lumière, *jour* (*pl. h.* γ. 5.); tantôt il marque un temps indéterminé, comme (*pl. b.* 2, 4.), où Moïse lui-même dit: « Telle est l'origine du ciel et de la terre, et c'est ainsi qu'ils furent créés au jour où le Seigneur fit le ciel et la terre, et toutes les plantes des champs, etc. » Enfin il faut bien que les six jours que Dieu mit à compléter son œuvre fassent différents des jours qui suivirent la création, de nos jours actuels, puisque trois de ces jours s'écoulent avant la création, ou du moins avant l'apparition des luminaires célestes, du soleil et de la lune, destinés à présider au jour et à la nuit 1. *Moys.* 3-14. On apporte, pour corroborer le sentiment des époques indéterminées, les cosmogonies de divers peuples anciens, par exemple des Perses et des Etrusques. Selon la cosmogonie des Perses, telle qu'on la lit dans le *Zendavesta*, Oromasdes, le premier-né du Dieu très-haut, commença la création de ce monde par celle de la lumière; il mit six temps à le créer, et après avoir achevé son œuvre, il célébra des fêtes. Il est marqué dans la cosmogonie étrusque que Dieu employa six mille ans à créer toutes choses. Les cosmogonies des Egyptiens et des Phéniciens offrent des traditions qui se s'éloignent pas beaucoup de celle des Perses et des Etrusques. Cette interprétation, que plusieurs théologiens et interprètes catholiques modernes suivent, a cependant aussi ses contradicteurs. Tout en convenant que les deux premiers versets de la Genèse laissent aux naturalistes et aux géologues toute latitude, de manière qu'ils peuvent supposer autant d'époques qu'ils jugeront convenable avant l'organisation et la création des six jours, il y en a qui soutiennent que ces six jours mêmes ne peuvent être pris que pour des jours naturels, pour une durée de vingt-quatre heures. Car 1<sup>o</sup>, disant-ils, par le *ciel* que Dieu créa au commencement, il faut visiblement entendre le ciel tel que les Hébreux le connaissaient, le ciel matériel, savoir: le soleil, la lune, les étoiles aussi bien que la terre. C'est le système céleste tel qu'il exista depuis. Or, cela étant, les six jours de la création sont nécessairement six jours naturels et ordinaires (Voy. les remarq. sur γ. 1, 15-18 et *pl. b.* 2, 2, note 2). 2<sup>o</sup> Moïse, dans son récit de la création, s'exprime, comme dans le reste de ses écrits, selon les règles de la grammaire, employant les mots dans leur acception propre et communément reçue. Or, à prendre les expressions dont il se sert dans leur sens grammatical, propre et généralement admis, on est comme forcément conduit à ne voir dans les jours dont il parle, que des jours ordinaires et de vingt-quatre heures. 3<sup>o</sup> Le mot

## CHAPITRE II.

*Le jour du repos. Le paradis. Ève. Institution du mariage.*

1. Igitur perfecti sunt cœli et terra, et omnis ornatus eorum. | 1. Le ciel et la terre furent donc achevés avec tous leurs ornements <sup>1</sup>

*jou* dans l'hébreu, *jom*, ne s'emploie jamais pour des époques indéterminées, à moins qu'il ne soit au pluriel; ou s'il s'emploie dans ce sens au singulier, il y a toujours dans le contexte quelque indice de cette acception, ce qui n'a pas lieu dans les passages dont il s'agit; bien plus les mots *soir* et *matin*, qui forment le commencement et la fin de chacun de ces jours, montrent qu'il est question de jours ordinaires formés par la révolution diurne de la terre. 4<sup>o</sup> Lors même qu'on admettrait que l'œuvre de l'organisation de la nature, en quoi consiste véritablement l'œuvre des six jours, se serait accompli en six jours ordinaires, on ne serait pas en contradiction avec la science. D'une part les fossiles que présentent les couches souterraines, ne se succèdent pas, comme on l'avait d'abord présumé, dans l'ordre de la création. Au milieu des végétaux, des couches les plus profondes, se rencontrent des êtres vivants munis des organes de la respiration et de la vue, et qui pour vivre avaient besoin d'air et de lumière, et d'autre part, comme chacun le sait, les êtres organiques que recèlent les entrailles de la terre, les plantes, les animaux qu'on retrouve dans les couches géologiques, n'appartiennent pas aux espèces actuellement existantes : les espèces qui existent encore n'apparaissent qu'à la surface du globe, dans les terrains diluviens; circonstance qui loin d'infirmer, corrobore l'explication donnée, puisqu'il en résulte que la création actuelle n'a pas été comprise dans les époques de destruction. Ainsi raisonnent ceux qui ne veulent voir dans les six jours de la Genèse que six jours naturels. Or, de ce partage d'opinions résulte du moins une conséquence claire : c'est que l'Eglise ni n'admet ni ne rejette aucune de ces deux interprétations, et que l'on peut, non-seulement sans blesser la foi, mais sans encourir aucune note de témérité, soutenir l'une ou l'autre. C'est pourquoi on peut dire avec M. Frayssinous, *Confér. sur la Relig.*; tom. II, conf. 6. : « Fouillez tant que vous voudrez dans les entrailles de la terre; si vos observations ne demandent pas que les jours de la création soient plus longs que nos jours ordinaires, nous continuerons de suivre le sentiment commun sur la durée de ces jours; si au contraire vous découvrez d'une manière évidente que le globe terrestre avec ses plantes et ses animaux doit être de beaucoup plus ancien que le genre humain, la Genèse n'aura rien de contraire à cette découverte, car il vous est permis de voir dans chacun des six jours autant de périodes de temps indéterminées, et alors vos découvertes seraient le commentaire explicatif d'un passage dont le sens n'est pas entièrement fixé. » Le savant P. Peronne ajoute ici une remarque qui a son importance : « Nous ne sommes nullement tenus, dit-il, de porter un jugement sur l'origine du monde et sa formation par l'action lente et progressive des choses secondes, qui ont régi le monde une fois constitué : Dieu, par sa puissance infinie, a pu donner plus de force à l'action des agents naturels, et rendre plus prompt et plus rapide l'évolution ou le développement des êtres; et de même qu'il a créé l'homme et les animaux dans un âge adulte, il a pu également former dans le même instant, et comme d'un seul jet, le monde lui-même et chacune de ses parties; spécialement les montagnes qu'on appelle *primitives*. » *Voy. Perron, de la Cosmogonie de Moïse*, ch. 2.

7. 1. — Dans l'hébreu, et toute leur armée, toutes choses. — La création est accomplie; elle embrasse les quatre ordres de l'existence : 1<sup>o</sup> le ciel (le ciel étoilé et le monde des esprits); 2<sup>o</sup> la terre avec toutes ses plantes; 3<sup>o</sup> les animaux; 4<sup>o</sup> l'homme. — Maintenant (7. 1-6.) l'Auteur sacré va jeter un coup d'œil rétrospectif et général sur l'œuvre de la création; puis à ce coup d'œil, par lequel il résume l'œuvre du Créateur, il ajoutera (7. 7 et suiv.) l'histoire particulière de l'homme, nous faisant connaître plus en détail la manière dont Adam fut créé, comment Ève fut tirée du côté de l'homme, et dans quelle condition ils furent, à l'origine, l'un et l'autre placés. Ainsi le chapitre second n'est pas une répétition du premier; il en est la suite et comme l'explication nécessaire.

2. Et Dieu accomplit le septième jour tout l'ouvrage qu'il avait fait<sup>2</sup>; et il se reposa le 2. Complevitque Deus die septimo opus suum quod fecerat : et

§. 2. — <sup>2</sup> \* *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre!* Telles sont les expressions solennelles par lesquelles commence la Genèse, l'exposé de l'œuvre de la création. Quel est le sens de chacune de ces expressions? qu'a voulu nous faire entendre l'Ecrivain sacré par ces paroles? *Au commencement*, avant tous les temps (Voy. chap. 1, note 1), *Dieu*, Elohim, pluriel de majesté avec le verbe au singulier, selon le génie de la langue sainte; Dieu, l'être nécessaire, unique, éternel, existant par lui-même et infini; être possédant avec la toute intelligence, la toute science et la toute puissance; être par conséquent nécessairement esprit et non matière, car ce qui est matière est dépourvu d'intelligence et de sagesse, et ne saurait avoir pour attribut l'infinitude, tout être matériel étant par cela même borné et limité. *Dieu créa*, fit passer du non-être à l'être, de l'état de possibilité à l'état d'existence. Le mot hébreu *bara* peut, il est vrai, signifier *cecidit, excedit*; mais il signifie aussi et le plus souvent, *formavit, finxit, creavit*. Dieu, dans la création des êtres, n'agit pas sur une matière préexistante; mais il produisit la matière pour en former les êtres divers. *Cælum et terram, le ciel et la terre*; en hébreu, *hah-schamaim*, les hauteurs, *veht-haaretz*, et la terre. La particule *eth* indique nettement et sans ambiguïté que *hah-schamaim* et *haaretz* sont les compléments du verbe *bara*. L'article déterminatif *ha* placé devant *schamaim*, *cieux*, et *aretz*, *terre*, montre avec non moins d'évidence qu'il s'agit de la terre proprement dite, connue des Hébreux, et des *cieux*, connus de tous et que voyaient ceux auxquels l'Ecrivain sacré s'adressait. Cette assertion ne peut souffrir de difficulté en ce qui regarde la terre; l'état de la terre était différent de ce qu'il fut dans la suite, mais c'était la même terre. Elle n'est pas moins certaine en ce qui concerne les *cieux*. D'après le langage des Ecritures, il faut distinguer trois *cieux*: le ciel atmosphérique, le ciel étoilé, et le ciel séjour des esprits bienheureux. Nul doute que le ciel séjour des esprits bienheureux, n'ait été créé *au commencement des choses*. Satan existait; il était même déjà tombé à l'époque de la création de l'homme, puisque ce fut lui qui, sous la forme du serpent, séduisit nos premiers parents. Le ciel atmosphérique existait également, car quelque système qu'on adopte, le système plutonien ou le système vulcanien, c'est par le moyen des vapeurs de l'atmosphère qu'étaient produites ces ténèbres épaisses qui couvraient la face de l'abîme (v. 2). Mais le ciel étoilé existait-il pareillement? fut-il créé dès le principe, *au commencement*? A peine, ce semble, y a-t-il lieu d'en douter. Comme il parle de la terre actuellement existante, connue de tous, quoique dans un état différent, Moïse sans doute parle aussi des *cieux* connus, comprenant sous cette dénomination tout ce que de son temps on entendait sous le nom de *cieux*. Le sens même du mot hébreu implique cette conséquence, car c'est là son sens premier et prochain. C'est aussi le sens qui résulte du contexte. Dans tout la suite de son récit, Moïse le prend manifestement avec cette acception (Voy. §. 15. 17. 20. 28. 30). D'ailleurs l'article *ha*, mis ici devant le substantif, équivaut au pronom démonstratif, et il détermine l'objet avec d'autant plus de précision, que l'Auteur sacré commence son récit sans l'avoir préalablement indiqué. C'est comme s'il eût dit : *Au commencement Dieu créa cette terre que vous foulez, mais aussi ces *cieux*, ces hautes régions des astres, que vous voyez et que vous connaissez*. Ajoutons que cette opinion, suivant laquelle Dieu, au commencement, créa non-seulement la terre, mais tous les astres du ciel, est comme un lien qui unit et met en harmonie toutes les parties du récit mosaïque. En effet, grâce à cette explication, laquelle ressort immédiatement du texte, tout se soutient dans l'œuvre des six jours, tout devient clair et net. De cette manière la terre n'existe plus isolée au milieu des espaces; mais créée en même temps que les autres astres, elle entre dès le principe dans le système planétaire dont elle fait partie, et, comme les autres corps célestes du même système, elle subit et exerce tout à la fois l'influence d'attraction dont le Créateur les a doués : tout le système est pondéré et équilibré (Voy. pl. h. 1, 4, note 2). De même la lumière n'existe plus avant les astres et le soleil, et la germination des herbes et l'accroissement des plantes ne s'accroissent plus sans son action. Le soir et le matin, par lesquels chacun des six jours est distingué, s'expliquent naturellement. Placée tout d'abord, par rapport au soleil, dans la position qu'elle occupe présentement, et animée de son double mouvement de translation et de rotation, la terre dut dès le principe avoir ses années, ses mois et ses jours, de même qu'elle les a eus depuis; et bien qu'on supposerait les ténèbres, dont primitivement le chaos était enveloppé, d'une épaisseur inconnue de nos jours, la présence du soleil au-dessus de l'horizon et sa disparition devaient néanmoins amener une alternative d'une certaine durée et d'une

requievit die septimo ab universo opere quod patrarat.

3. Et benedixit diei septimo; et sanctificavit illum : quia in ipso cessaverat ab omni opere suo

septième jour, après avoir achevé tous ses ouvrages \*

3. Il bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'il avait cessé en ce jour de produire tous les ouvrages <sup>4</sup> qu'il avait

obscurité plus grande. Ces conséquences sont manifestes par elles-mêmes. Or, disons-le, par la simplicité et la conformité à l'ordre de la nature qu'elles laissent au récit biblique, elles donnent à l'explication dont elles découlent une grande apparence de vérité. Il est vrai que cette explication admise, les six jours sembleraient devoir être pris pour six jours naturels, de vingt-quatre heures, plutôt que pour des époques indéterminées. Cela pourrait être; mais les systèmes qui supposent des époques ne sont pas pour cela exclus. Depuis le principe, le premier moment de la création *du ciel et de la terre*, tel que nous le présentent les deux premiers versets, jusqu'au commencement de l'œuvre des six jours, il put s'écouler un grand nombre de siècles, et dans le vague de ces deux premiers versets, les géologues ont toute latitude pour leurs systèmes. Enfin à tant de puissantes considérations qui militent en faveur de l'interprétation proposée, se joint encore l'autorité de la tradition. Les docteurs juifs en général enseignent que la lumière dont il est parlé au verset 3, était le soleil même, et que ce n'est que par récapitulation qu'il est fait mention de sa création dans le verset 16. Origène adopte ce sentiment et soutient qu'il n'y a aucune raison de croire que les trois premiers jours du monde aient été sans soleil, sans lune et sans étoiles (*De princ.*, lib. IV, ch. II). Saint Thomas, suivant en ce point le Maître des sentences, semble aussi être de cet avis, quand il dit que le soleil eut alors une lumière imparfaite, laquelle ne fut parfaite que le quatrième jour. Enfin les théologiens et les hommes de science les plus autorisés des temps présents, pensent de même, et ils croient que c'est la manière la plus naturelle d'entendre le récit mosaïque. Comp. ch. I, les remarques sur les *ÿ. 18 et 21. Voy. Annal. de Phil. chrét.*, 3<sup>e</sup> série, tom. II, p. 173 et suiv.

\* Tout ce qu'il créa, Dieu le créa par sa parole : Il dit, et toutes choses furent faites (*Ps. 32, 9.*) Ainsi, dans l'œuvre de la création, Dieu n'a eu besoin ni de temps ni de jour, comme il n'avait pas besoin de repos après son travail. Que s'il lui a plu d'accomplir successivement l'œuvre de la création, il a voulu par là nous apprendre d'une manière sensible que, libre et indépendant par rapport à l'objet de ses opérations externes, comme pour le temps et la manière, il n'avait point été contraint d'agir par une aveugle et fatale nécessité. Et ainsi se trouve renversé, réfuté dans sa racine un des points fondamentaux, le principe générateur de la philosophie païenne.

ÿ. 3. — <sup>4</sup> Dieu se reposa, c'est-à-dire il cessa de créer; et il déclara le jour du repos saint, afin que l'homme le passât aussi dans un saint repos, après avoir travaillé six jours. — \* On a mis en doute s'il fallait rapporter l'institution du sabbat à ce passage de la Genèse, parce que, dit-on, il n'en est fait aucune mention expresse avant Moïse. Ce doute néanmoins n'est pas fondé. Beaucoup de choses établies par des usages et des coutumes plus anciennes ont été conservées et maintenues dans la loi mosaïque, et il faut reconnaître que la sanctification du sabbat est du nombre de ces anciens usages. En effet, le précepte du sabbat, 2. *Moys.* 20, 8, 11, est formulé en termes qui supposent déjà son existence : *Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat*; nulle part il n'est dit ce que l'on doit omettre, et ce qu'il est permis ou prescrit de faire ce jour-là, ce qui est une preuve qu'on le savait par la coutume; il est parlé de la sanctification du sabbat, 2. *Moys.* 16, 20, 30, avant même que la loi relative au sabbat eût été portée; la semaine déjà désignée par son nom propre *Schebuch*, 1. *Moys.* 29, 27. et 1. *Moys.* 7, 4, 10, 8, 12., se compose d'une période de sept jours, laquelle devait nécessairement être remarquable par la distinction de quelque jour particulier. A cela se joint que la doctrine touchant le Créateur et la création ne pouvait, dans ces temps reculés et primitifs, avoir d'autre origine que la révélation, révélation qu'on n'a aucune raison de supposer différente de celle dont il s'agit dans 1. *Moys.* 1, 1; 2, 3., et c'est aussi ce qui est clairement exprimé dans 2. *Moys.* 20, 8, 11. On sait d'ailleurs que presque toutes les nations, qui assurément n'ont point imité la loi de Moïse, ont distingué et regardé comme saint le septième jour, usage qui ne peut avoir eu d'autre origine que la tradition primitive, et qui confirme ainsi l'institution divine du sabbat. — L'Écriture elle-même (2. *Moys.* 20, 8, 11; 31, 12, 17) nous fait connaître quel était le but du sabbat. Conformément à ce qui est marqué, 1. *Moys.* 1, 1; 2, 2, 3, ce repos solennel était pour confesser et reconnaître que Dieu avait créé toutes choses, et qu'à lui seul était dû le culte de laïrie ou religieux. De là vient que la profanation de ce saint

créés <sup>5</sup>. 2. *Moy.* 20, 11. 31, 17. 5. *Moy.* | quod creavit Deus ut faceret.  
5, 14. *Hebr.* 4, 4.

4. Telle a été l'origine du ciel et de la terre,  
et c'est ainsi qu'ils furent créés au jour où  
le Seigneur Dieu fit l'un et l'autre <sup>6</sup>,

4. Istæ sunt generationes cœli  
et terræ, quando creata sunt, in  
die quo fecit Dominus Deus cœ-  
lum et terram :

jour était comme la négation publique de l'union de l'homme, et spécialement des Hébreux avec le Dieu créateur de toutes choses, punie du dernier supplice (2. *Moy.* 35, 2. 4. *Moy.* 15, 32; 36, 36.) A cette fin du sabbat en était rebordonnée une autre, qui était de procurer aux hommes, surtout aux esclaves, et même aux animaux, un moyen de réparer leurs forces, et de se réjouir dans le Dieu plein de bonté qui leur avait accordé ce repos (2. *Moy.* 23, 12. 5. *Moy.* 5, 1, 15.). Que s'il est marqué, 2. *Moy.* 31, 13, 17. et *Ezech.* 20, 21., que le sabbat est le signe de l'alliance entre Dieu et les Israélites, cela ne veut dire autre chose, sinon que le Dieu créateur doit être honoré par les Hébreux, que Dieu exigerait des Hébreux ce culte, et que les Hébreux avaient promis de le lui rendre. *Jhan. Archéol. sacrée. Comp. Act.* 20, 7. Note. Perr. tom. I, col. 674 et note 5.

<sup>5</sup> que Dieu avait créés en idée, et que par sa parole il fit passer à une existence réelle.

§. 4. — \* Comme on l'a déjà remarqué ci-dessus, ch. I, §. 1 note 2, l'idée ou le dogme de la création se retrouve au fond des traditions de tous les peuples. C'est là un point de croyance religieuse qui a précédé l'apparition même de toute idée de philosophie parmi les hommes. Toutes les cosmogonies commencent par le chaos, *χᾶος*; mot qui signifie proprement *vacuum, vastum, hiatus, inane* ou *nilium*. On ne peut ici rapporter les traditions primordiales de tous les peuples; mais il ne sera peut-être pas hors de propos de donner une idée de celles des peuples les plus anciens, appelés aussi primitifs, les Chinois, les Phéniciens, les Égyptiens et les Chaldéens. — Les Livres sacrés des Chinois enseignent très-positivement que le monde n'a pas toujours existé, que l'Être existant par lui-même a précédé tous les êtres contingents, et qu'avant que le ciel et la terre fussent séparés, la matière première reposait dans un état mystérieux et incompréhensible. L'action du grand dieu; de l'Inde (Ta-Fou, Brahma) fait ensuite sortir tout ce qui est du chaos, et à l'origine tout était brumeux et comme enseveli sous les ondes (*Annal. de Phil. chrét.*, tom. VIII, pag 361.). — La théologie des Phéniciens, dit Eusèbe (*Præparat. ev.*, lib. I, cap. x.), établit comme principes de toutes choses un air ténébreux et agité par les vents, ou spirituel (*πνευματώδης*, *subtil* comme un esprit), ou l'agitation (un air ténébreux et le chaos ou confusion, noir comme la nuit (*χᾶος διαλαπὸν ἑσπερίαις*). Or tout cela était sans limites, et pendant de longs siècles demeura sans délimitation. Mais lorsque, disent-ils, l'esprit conçut de l'amour pour ses propres principes, et que le mélange se fut opéré, cette union; ce nœud fut appelé le désir ou l'amour (*πῶς*). Tel fut le principe de la création de toutes choses. Pour l'esprit lui-même, il ne connaissait pas sa création; mais de la connexion même de l'esprit (*Ἐκ τῆς αὐτοῦ συμπλοκῆς τοῦ πνεύματος*) naquit Moth (*ἔγενετο Μῶθ*). Moth, selon quelques-uns, est le limon; selon d'autres, c'est la putréfaction d'un mélange aqueux, et de ce mélange sont sortis tous les germes, toute la semence de la création et la génération de toutes choses. Voilà ce que dit Philon. Dans la tradition hébraïque vous avez d'abord les ténèbres, puis l'esprit. La signification de l'amour (*πῶς*) se trouve dans l'esprit de Dieu qui couvre les éléments comme un oiseau ses œufs. Moth est l'abîme des eaux en mouvement. Ce mot, qui est hébreu, signifie action de se mouvoir, commotioñ. On lit ensuite dans la cosmogonie phénicienne : « Le limon devint éblouissant de lumière, puis le soleil, la lune, les étoiles et les astres immenses, » où l'on voit, comme chez les Hébreux, la lumière existant avant l'apparition du soleil. En outre, suivant ce qu'on lit encore dans Eusèbe (l. c.) touchant la cosmogonie phénicienne, la création des animaux est attribuée τῷ χορμῷ, en hébr. *Korpi-jah*, *voci oris Jehovah*. — La cosmogonie égyptienne, telle que nous la fait connaître Diodoré de Sicile, a de même les plus grands rapports avec celle des Hébreux. On y voit un Dieu créateur, le ciel et la terre primitivement mêlés, le mouvement de l'air, la lumière, puis les astres, la séparation du ciel, de la mer et de la terre, puis les oiseaux, les reptiles, les poissons, et tous les autres animaux; et enfin l'homme. — Ce sont à peu près les mêmes idées qui, sous des formes diverses, se retrouvent chez les Indous. Chez les Perses et chez les Chaldéens la tradition est encore plus conforme au récit de Moïse, à ce point qu'on regarde communément le législateur des Perses, Zoroastre, comme un Juif qui a introduit parmi eux les idées de sa nation. — Chacun sait d'ailleurs ce que les Grecs et les Latins nous ont

5. et omne virgultum agri antequam oriretur in terra, omnemque herbarum regionis priusquam germinaret: non enim pluerat Dominus Deus super terram: et homo non erat qui operaretur terram:

6. Sed fons ascendebat e terra, irrigans universam superficiem terræ.

7. Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ, et inspiravit in faciem ejus spiraculum vite, et factus est homo in animam viventem.

8. Plantaverat autem Dominus Deus paradisum voluptatis a principio: in quo posuit hominem quem formaverat.

5. Et toutes les plantes des champs, avant qu'elles fussent sorties de la terre, et toutes les herbes de la campagne, avant qu'elles eussent poussé. Car le Seigneur Dieu n'avait point encore fait pleuvoir sur la terre, et il n'y avait point d'homme pour la labourer.

6. Mais il s'élevait de la terre une fontaine qui en arrosait toute la surface.

7. Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre, il répandit sur son visage un souffle de vie, et l'homme devint vivant et animé. 1. Cor. 15, 45.

8. Or le Seigneur Dieu avait planté dès le commencement un jardin délicieux dans lequel il mit l'homme qu'il avait formé.

dit du chaos et de l'état primitif des choses. La description qu'ils nous en font semble être entièrement copiée sur la Genèse. Or, d'où vient cet accord surprenant de toutes les cosmogonies des peuples anciens avec celle de Moïse? Faudrait-il voir dans ces rapports si frappants un effet du hasard? Chez des peuples si éloignés les uns des autres, si différents de mœurs, de lois, de religions, l'identité des traditions accuse manifestement une commune origine; et les diversités accidentelles qui se remarquent dans ces mêmes traditions, ne peuvent être considérées que comme des altérations plus ou moins profondes de la vérité qui nous a été conservée pure dans le récit mosaïque chez le peuple dépositaire de la vraie religion. Voy. 5. *Moyse*, note dernière.

§. 6. — 7 Dans l'héb. : une vapeur (qui retombait comme une forte rosée).

§. 7. — 8 Dieu forma le corps de l'homme de la terre, et l'anima par une substance immortelle, semblable à Dieu (Chrys.) — \* Par le corps, l'homme se rattache à la nature, qui voit en lui, comme dans un tableau, rassemblés, réduits à l'unité tous les traits particuliers de sa gloire (un microscome). D'autre part, l'esprit que le Créateur mit par insufflation dans le corps de l'homme comme principe de la vie, l'élève au-dessus de la nature, en fait une personnalité dans laquelle, comme dons de Dieu en surcroît, se réunirent la grâce, les facultés et les dons surnaturels, pour rendre l'homme apte à être appelé au royaume de Dieu.

\* Le texte hébreu porte proprement : 1° *Formavitque Deus hominem plebam argillaceam e terra*. Le verbe hébreu *jsisar* désigne l'action du potier qui donne la forme au vase de terre qu'il a entre les mains, et il se rapporte à la délimitation des membres du corps sous la main du Créateur. L'argile, sorte de terre humide et glutineuse, est celle même dont le potier se sert pour ses ouvrages; 2° *et inspiravit in naves ejus spiraculum vite (nischemat chaim) et factus est Adam in animam viventem (vajer haadam lenepesch chatiah)*, c'est-à-dire : et celui qui auparavant, lorsque ses membres venaient d'être formés avec leurs articulations de la substance de la terre, n'était encore que comme un tronc privé de vie, devint un corps animé, un animal doué de la vie, et de plus intelligent. De même que les Grecs distinguent *ψυχη* le souffle de vie, tel qu'il se trouve dans tous les animaux, et *νοϋς*, l'esprit, qui est propre à l'homme et aux intelligences pures, et que les Latins faisaient également une distinction entre l'âme, *anima*, et l'esprit, *animus* et *mens*; ainsi les Hébreux, par *nischemat chaim*, *spiraculum vite*, semblent entendre l'âme vitale, *anima vitalis*, quelle qu'elle soit, et par *nepesch*, l'âme raisonnable, *anima rationalis*. Adam, sortant des mains du Créateur, reçut ces deux âmes, afin qu'on ne puisse pas le confondre avec le reste des animaux qui ont aussi le souffle de vie, mais qui n'ont que ce souffle. C'est dans ce sens que Joseph a pu dire, *Antiq. Jud.*, lib. I, ch. II : « Dieu forma le corps de l'homme de la terre, et mit en lui *πνεϋμα ζωης ψυχης*, l'esprit et l'âme, » à peu près comme Juvénal, sat. XV, vers 143.

.... mundi

Pancipio Indulst communis conditor omnes (animalibus)  
Tantum animas nobis animum quoque.

§. 8. — 10. Le troisième jour. *Pl. h. 1, 9-13*. Dans l'héb. : Dieu planta de côté de l'Orient, un jardin, dans le pays d'Eden.

9. Le Seigneur Dieu avait aussi produit de la terre toutes sortes d'arbres beaux à la vue, et dont le fruit était agréable au goût, et l'arbre de vie au milieu du paradis, avec l'arbre de la science du bien et du mal<sup>11</sup>.

10. Dans ce lieu de délices<sup>12</sup>, il sortait un fleuve pour arroser le paradis, qui de là se divise en quatre canaux<sup>13</sup>.

11. L'un s'appelle Phison, et c'est celui qui coule tout autour du pays d'Hévilath, où il vient de l'or. *Ecccl.* 24, 35.

12. Et l'or de cette terre est très-bon. C'est là aussi que se trouve le bdellion<sup>14</sup> et la pierre d'onyx.

13. Le second fleuve s'appelle Géhon, et c'est celui qui coule tout autour du pays d'Éthiopie<sup>15</sup>.

14. Le troisième fleuve s'appelle le Tigre, qui se répand vers les Assyriens. Et l'Euphrate est le quatrième de ces fleuves.

9. Produxitque Dominus Deus de humo omne lignum pulchrum visu, et ad vescendum sanvè : lignum etiam vitæ in medio paradisi, lignumque scientiæ boni et mali.

10. Et fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandam paradisum, qui inde dividitur in quatuor capita.

11. Nomen uni Phison : ipse est qui circumit omnem terram Hevilath, ubi nascitur aurum :

12. Et aurum terræ illius optimum est : ibi invenitur bdellium, et lapis onychinus.

13. Et nomen fluvii secundi Gehon : ipse est qui circumit omnem terram Æthiopiæ.

14. Nomen vero fluminis tertii, Tygris : ipse vadit contra Assyrios. Fluvius autem quartus, ipse est Euphrates.

§. 9. — <sup>11</sup> L'arbre de vie fut ainsi appelé, parce qu'il était destiné à conserver la vie à ceux qui en mangeraient : c'était comme le moyen que Dieu avait donné à sa créature pour la rendre immortelle. *Voy. pl. b. 3, 23, note 11.* — L'arbre de la science du bien et du mal (§. 17.) n'avait pas sans doute la vertu de communiquer physiquement cette science. D'ailleurs Adam et Eve ne manquaient point de la connaissance spéculative du bien et du mal; mais ils ne le connaissaient point encore pratiquement, par expérience, et ce fut cette connaissance pratique, d'expérience, qu'ils acquirent en mangeant du fruit défendu. Le nom d'arbre de la science du bien et du mal a pu n'avoir été donné que plus tard à l'arbre auquel Dieu avait défendu à l'homme de toucher, afin d'éprouver son obéissance, et de se faire reconnaître comme le créateur de toutes choses.

§. 10. — <sup>12</sup> Dans l'hébr. : Dans le pays d'Eden.

<sup>13</sup> Des quatre fleuves du paradis il n'y a que les deux derniers, l'Euphrate et le Tigre, qu'il soit possible de montrer sur la surface actuelle de la terre. Par le Phison quelques-uns entendent le Phasis, dans le voisinage de la Colchide, contrée fertile en or; par le Géhon, l'Axus. Les saints Pères enseignent qu'il n'y a plus possibilité pour l'homme de reconnaître la situation du paradis terrestre. — \* Selon quelques-uns, le Phison serait le Gange ou l'Hyphase qui coule près de l'Indus. Hévilath (Chevilah, le pays des richesses) serait ainsi l'Inde, et le Géhon, l'Indus. L'Éthiopie (en hébr. *Chousch*) comprendrait le Pendschab (le pays des cinq fleuves). Dans cette hypothèse la première demeure, le séjour fortuné, berceau du genre humain, se serait étendu bien avant en Orient, dans les contrées de la haute Asie. Selon d'autres le jardin d'Eden était situé dans la Babylonie, en la terre de Chous, le Chusistan, où le Tigre et l'Euphrate, après s'être joints, se séparent de nouveau, et forment ainsi quatre fleuves. Mais le sentiment le plus probable est celui de ceux qui placent le jardin d'Eden dans la Colchide et au nord de l'Arménie. Tout ce que Moïse dit du séjour de nos premiers parents s'explique assez bien dans cette hypothèse. Les quatre fleuves sont, dans ce sentiment, le Phasis, l'Araxe, l'Euphrate et le Tigre qui prennent leur source dans ces contrées. Les noms de peuples, les productions du pays concordent avec le récit sacré. La Colchide était surtout célèbre dans l'antiquité par son or, ses pierres précieuses et ses richesses de toute nature. Qu'on n'oublie pas d'ailleurs que le déluge a bien pu changer le cours des fleuves, et que dans le laps des temps ils ont pu porter divers noms. Remarquons que la Vulgate traduit ordinairement le nom hébreu *Chousch*, qui est celui de plusieurs contrées très différentes, par Éthiopie.

§. 12. — <sup>14</sup> Un arbre rare, d'où découle une résine d'une odeur agréable.

§. 13. — <sup>15</sup> Dans l'hébreu : le pays de Chousch, selon quelques-uns, un pays des contrées du sud, qu'on ne saurait déterminer; selon d'autres la Scythie.

15. Tulit ergo Dominus Deus hominem, et posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur, et custodiret illum :

16. Præcepitque ei dicens : Ex omni ligno paradisi comede :

17. De ligno autem scientiæ boni et mali ne comedas; in quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris.

18. Dixit quoque Dominus Deus : Non est bonum esse hominem solum : faciamus ei adjutorium simile sibi.

19. Formatis igitur, Dominus Deus, de humo cunctis animalibus terræ, et universis volatilibus cœli, adduxit eam ad Adam, ut videret quid vocaret ea : omne

15. Le Seigneur Dieu prit donc l'homme et le mit dans le paradis de délices, afin qu'il le cultivât<sup>16</sup> et qu'il le gardât.

16. Il lui fit aussi ce commandement, et lui dit : Mangez de tous les fruits des arbres du paradis ;

17. mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal : car le jour même où vous en mangerez, vous mourrez très-certainement<sup>17</sup>.

18. Le Seigneur Dieu dit aussi : Il n'est pas bon que l'homme soit seul : faisons-lui un aide semblable à lui<sup>18</sup>.

19. Le Seigneur Dieu ayant donc formé de la terre tous les animaux terrestres, et tous les oiseaux du ciel, il les amena devant Adam, afin qu'il vit comment il les appellerait<sup>19</sup> ; car le nom qu'Adam donna à cha-

¶ 15. — <sup>16</sup> Non pas encore à la sueur de son front, mais avec agrément et plaisir.

¶ 17. — <sup>17</sup> Quant au corps et quant à l'âme. — \* Le commandement ou la défense n'est point arbitraire, mais nécessaire, afin de fournir à Adam une occasion de manifester sa liberté vis-à-vis de la volonté de Dieu, et par un libre abandon et une union spontanée avec la volonté très sainte du Créateur, d'affermir sa volonté propre, de confirmer son âme en Dieu, le bien suprême, et par là d'arriver à la béatitude. « Vous qui m'avez créé sans moi, vous ne pouvez sans moi me sauver. » Quant à la nature du précepte ou de la défense qui est faite à nos premiers parents, elle est de plus entièrement conforme à la raison et à la condition de ceux auquel le précepte est imposé. Adam et Eve étaient exempts de penchants mauvais ; chez eux le sens avaient sans doute leurs appétits, mais la raison réglait ces appétits des sens et les dominait sans peine, en sorte qu'un précepte purement moral n'eût pas été une épreuve de leur fidélité. Le Créateur les ayant placés dans un séjour que l'Écriture appelle un jardin de délices, planté de toutes sortes d'arbres portant des fruits beaux à la vue, agréables au goût, il leur défend de toucher à l'un de ces fruits qui pouvait exciter leur appétit. Quoi de plus raisonnable qu'une telle défense? Quoi de plus digne tout à la fois de la bonté de Dieu et de l'état d'innocence de sa créature? Sur l'arbre de la science du bien et du mal, etc. Voy. ci-dessus, ¶ 9 et remarque.

¶ 18. — <sup>18</sup> Dans l'hébr. : qui soit en face de lui (qui lui convienne).

¶ 19. — <sup>19</sup> Il n'est nullement impossible que, par un instinct spécial, que Dieu put donner aux animaux, ils se soient rassemblés, après leur création, autour d'Adam, comme pour reconnaître son domaine et son empire sur eux. Les animaux, du reste, ne pouvaient être alors qu'en assez petit nombre ; Dieu n'en créa vraisemblablement que deux, un mâle et une femelle, de chaque espèce, et peut-être n'y en avait-il point ailleurs qu'aux environs du paradis terrestre. — Il n'est pas nécessaire de remarquer que les poissons ne se présentèrent point tous à Adam ; saint Augustin croit même qu'ils ne se rassemblèrent pas devant lui, mais que l'homme leur imposa plus tard leurs noms respectifs, à mesure qu'il les connut. Parmi les animaux auxquels Adam imposa des noms, le verset 20 ne mentionne que les oiseaux et les bêtes de la terre. Un plaisant a demandé à ce sujet comment le paresseux, qui ne fait que deux pas par jour, a pu, depuis le moment de la création usqu'à celui où Adam imposa les noms aux animaux, venir d'Amérique qui est le seul pays où il se trouve. Mais il eût été plus juste de demander comment ce même animal aurait pu, durant le même temps, aller du lieu de la création en Amérique. — D'après le même verset 20, Adam imposa aux animaux leurs noms avant qu'il eût une compagnie semblable à lui, avant la formation d'Eve ; de là quelques-uns concluent qu'il n'était pas encore dans le paradis terrestre, lorsqu'il exerça sur la création qui l'entourait un premier acte de la domination qu'il avait reçue du Créateur.

cun dcs animaux est son nom véritable <sup>20</sup>.

20. Adam appela donc tous les animaux d'un nom qui leur convenait, tant les oiseaux du ciel, que les bêtes de la terre; mais

anim quod vocavit Adam animas vivantes, ipsum est nomen ejus.

20. Apellavitque Adam nominibus suis cuncta animantia, et universa volatilia cœli, et omnes

<sup>20</sup> Comprenez par là combien sont folles les radoterics de ceux qui refusent au genre humain, à l'origine, une langue régulière. — Adam fut donc créé avec le don de la parole. La question si l'homme a pu inventer le langage est une question purement spéculative qui, pour un chrétien, ne peut avoir pour objet que la possibilité de cette invention. La question de fait est tranchée par l'Écriture qui, à cet égard, est on ne peut plus formelle. Mais considérée même spéculativement et sous le rapport de la simple possibilité, la question ne peut recevoir qu'une solution négative. Qu'est-ce que la parole? l'expression de la pensée. Et qu'est-ce que la pensée? la parole interne. Il n'y a donc point de pensée sans parole; et comme l'homme n'a pu assurément inventer le langage sans y penser, il s'en suit que pour inventer le langage, il devait déjà posséder la parole. — Si le langage était d'invention humaine, les langues les plus anciennes, les langues primitives, telles que le chaldéen, l'hébreu, le syriaque, l'arabe et toutes les langues sémitiques, devraient nous apparaître comme des langues tout à fait imparfaites; et les langues mêmes qui se sont formées dans la suite, comme le grec, le latin, le sanscrit, etc., devraient être aussi bien moins parfaites que les langues modernes, l'italien, le français, l'allemand, l'anglais, etc. Est-ce là, en effet, ce que nous apprend la comparaison des langues de récente formation avec les langues anciennes et primitives? Nous laissons à des juges plus compétents la décision; mais nous craignons fort qu'elle ne soit pas favorable aux langues modernes, et que le latin ne soit jugé, pour le moins, aussi parfait que l'italien, le grec, que le français et l'allemand, le sanscrit que l'anglais et le danois. Pour ce qui est des langues orientales, incontestablement elles ont, sous le rapport de l'énergie, de la concision, de la majesté, et même du coloris et de la richesse des racines, l'avantage sur toutes les langues qui les ont suivies et à la formation desquelles elles ont contribué. — Point de peuples d'ailleurs chez qui on découvre les moindres traces d'êtres humains dépourvus de langage; point de peuples qui n'aient reçu, avec ses lois et sa religion, le langage comme un don du ciel: c'est là un fait qui est au fond de toutes les traditions. — Enfin on sait que la philosophie, quand il s'agit de Dieu, n'aime pas qu'on remonte de la cause aux effets. Ainsi elle ne veut pas qu'on dise: l'œil est fait pour voir, l'oreille pour entendre. Selon elle, il est beaucoup plus philosophique de dire: l'homme s'est trouvé avoir des yeux, des oreilles et il s'en est servi pour voir, pour entendre comme de ses mains pour saisir les objets dont il a besoin, et de ses pieds pour marcher. Mais quelle que soit la manière de voir de la philosophie relativement aux causes finales, nous dirons avec quelque raison: l'homme naît, il vient au monde avec l'organe de l'articulation et de la parole, organe que seul entre tous les animaux il tient de la nature; l'homme vient au monde, il naît avec l'intelligence et la faculté de penser, et même, selon plusieurs, avec une activité intellectuelle innée. Donc dès le principe, toujours, depuis les premiers instants de son existence, l'homme a pensé et il a parlé; autrement il eût reçu de la nature les organes, des facultés qui absolument pouvaient demeurer inutiles et sans exercice, car si le langage est d'invention humaine, cette invention a dû être fortuite; du moins elle n'était pas nécessaire, et elle aurait pu n'avoir pas lieu. Vaincu par la force et l'évidence de ces considérations, les partisans de l'origine humaine du langage, abandonnant le système de l'homme muet d'abord, puis de l'invention fortuite, et de la formation progressive du langage, ont imaginé un système nouveau suivant lequel le langage aurait été le résultat nécessaire et spontané de l'organisation de l'homme. L'homme à l'origine, disent les partisans de ce système, joui dès les premiers instants de son existence de la plénitude de ses facultés tant internes qu'externes; et il a parlé parce que le langage était dans sa nature. Entre ce système et le système chrétien, il n'y a qu'un mot; il suffit d'y ajouter: l'homme a entendu Dieu lui parler, et illuminé soudain et aidé du secours d'en haut, il a connu le langage et répondu à son créateur. Cette addition est, du reste, nécessaire au nouveau système; sans cela, il donnerait lieu à une objection insoluble. En effet, si l'homme n'a pas reçu le langage de Dieu, s'il a parlé seulement parce que le langage lui était naturel, comme résultat de son organisation, il s'en suit rigoureusement qu'il ne pouvait y avoir sur la terre diversité dans les langues, car tous les sons, tous les cris d'êtres vivants qui sont dans la nature de ces êtres, ont toujours été et seront

**bestias terræ : Adæ vero non inveniebatur adjutor similis ejus.**

24. **Immisit ergo Dominus Deus soporem in Adam : cumque obdormisset, tulit unam de costis ejus, et replevit carnem pro ea.**

22. **Et ædificavit Dominus Deus costam, quam tulerat de Adam, in mulierem : et adduxit eam ad Adam.**

23. **Dixitque Adam : Hoc nunc, os ex ossibus meis, et caro de carne mea : hæc vocabitur Virago, quoniam de viro sumpta est.**

24. **Quamobrem relinquet homo patrem suum, et matrem, et adhærebit uxori suæ ; et erunt duo in carne una.**

il ne se trouvait point d'aide pour Adam, qui lui fût semblable <sup>21</sup>.

21. Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil <sup>22</sup>; et lorsqu'il était endormi, il tira une de ses côtes, et mit de la chair à la place.

22. Et le Seigneur Dieu, de la côte qu'il avait tirée d'Adam, forma la femme, et l'amena à Adam.

23. Alors Adam dit : Voilà maintenant l'os de mes os, et la chair de ma chair. Celle-ci s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été prise de l'homme. 1. *Cor.* 11, 9.

24. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme; et ils seront deux dans une seule chair <sup>23</sup>. *Matth.* 19, 5. *Marc.* 10, 7. *Ephés.* 5, 31. 1. *Cor.* 6, 16.

à jamais identiquement les mêmes; la nature, dans les mêmes circonstances, et avec les mêmes causes, produit constamment les mêmes effets (*Voy. pl. b.*, la note sur le ch. 9, §. 9<sup>e</sup>). On pourrait demander ici incidemment, si la langue primitive qui fut donnée à Adam, s'est perpétuée chez quelque nation, ou si elle s'est comme disséminée et perdue à Babel dans les divers dialectes qui résultèrent de la confusion du langage. L'Écriture nous dit ici que *le nom qu'Adam donne à chacun des animaux est son nom véritable*. Comme certainement Moïse, par ces noms qu'il dit être les vrais noms des animaux, entend les noms hébreux qu'il rapporte, on a inféré de là que la langue que le premier homme parlait était l'hébreu. On trouve, en effet, dans cette langue une conformité merveilleuse entre la nature des animaux et les noms qu'ils portent : c'est ce que les savants font voir par une infinité d'étymologies. On ajoute que l'hébreu est la plus simple de toutes les langues, et celle qui paraît avoir été la source commune non-seulement des langues d'Orient, mais encore de toutes les autres langues. — Néanmoins Moïse rend assez vraisemblable la seconde hypothèse, savoir que la langue primitive s'est perdue et a cessé d'être parlée, lorsqu'il nous dit qu'au moment où commença la folle entreprise de la tour de Babel tous les descendants de Noë parlaient la même langue; mais que Dieu pour les empêcher de continuer leurs travaux, confondit leur langage (*Genes.* 11, 1-9). On ne laisse pas toutefois de regarder, même dans cette hypothèse, l'hébreu et le chaldéen, qui a les plus grands rapports avec l'hébreu, comme les deux plus anciennes langues du monde (*Voy. Annal. de Phil. chr.*, tom. IV, p. 147; tom. VIII, p. 96, etc. tom. VI, p. 306, etc.).

§. 20. — <sup>21</sup> Il trouva tous les animaux appareillés selon leur race, mais pour lui, il ne trouva aucun être qui lui fût semblable, aucune compagne.

§. 21. — <sup>22</sup> D'après la plupart des saints Pères, une extase, pendant laquelle Adam vit ce qui lui arrivait (*Voy. Apocalyp.*, ch. 1, note 25).

§. 24. — <sup>23</sup> comme ils sont déjà une seule âme par l'amour. — \* Au verset 27 du chapitre 1<sup>er</sup>, Moïse fait une mention générale de la création de l'homme et de la femme; plus haut, §. 7, il nous dit de quelle manière l'homme fut formé. Il nous fait connaître ici, d'une manière plus spéciale la création de la femme. Et rien de plus touchant que cette création : c'est une image et un symbole admirable de l'union qui doit régner dans le mariage, de la supériorité de l'homme sur la femme, et de l'espèce d'égalité qui existe cependant entre le roi de la nature et sa compagne. Parmi tous les animaux qui sont rassemblés sous les yeux d'Adam, il n'en voit aucun qui lui ressemble et qui soit digne de lui. C'est de sa chair, c'est de ses os et de son sang que sera formée celle que Dieu veut lui donner pour partager son bonheur et son autorité. — Pour former Eve, Dieu tira d'Adam une de ses côtes, mais non pas sans la chair; et il mit à la place de la chair, mais non pas sans un os. C'est pourquoi à la vue d'Eve, Adam s'écrie : *Voilà maintenant l'os de mes os, et la chair de ma chair.*

25. Or Adam et sa femme étaient tous deux nus ; et ils n'en rougissaient point <sup>25</sup>.

25. Erat autem uterque nudus, Adam scilicet et uxor ejus : et non erubescerant.

### CHAPITRE III.

#### *Le péché et sa punition.*

1. Or le serpent était le plus fin de tous les animaux que le Seigneur Dieu avait formés sur la terre <sup>1</sup>. Et il dit <sup>2</sup> à la femme : Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé <sup>3</sup> de ne pas manger du fruit de tous les arbres du paradis ?

2. La femme lui répondit : Nous mangeons du fruit des arbres qui sont dans le paradis ;

3. mais pour ce qui est du fruit de l'arbre qui est au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point manger, et de n'y point toucher, de peur que nous ne fussions en danger de mourir <sup>4</sup>.

1. Sed et serpens erat callidior cunctis animalibus terræ quæ fecerat Dominus Deus. Qui dixit ad mulierem : Cur præcepit vobis Deus ut non comederetis de omni ligno paradisi ?

2. Cui respondit mulier : De fructu lignorum, quæ sunt in paradiso, vescimur.

3. De fructu vero ligni, quod est in medio paradisi, præcepit nobis Deus ne comederemus, et ne tangeremus illud, ne forte moriamur.

¶ 25. — <sup>25</sup> car le vêtement de l'innocence les couvrait (Ang.).

¶ 1. — <sup>1</sup> Le serpent est donné comme le plus rusé de tous les animaux, vraisemblablement parce qu'il se cache dans la poussière et dans l'herbe, et qu'en se rendant ainsi invisible, il attaque et mord les autres animaux qui passent devant lui. Par ses replis et ses sinuosités, et par la facilité avec laquelle il se glisse et s'insinue partout, il est de plus une figure de l'artifice et de la ruse.

<sup>2</sup> Satan se servant de lui comme d'un instrument pour tenter la femme. *Sag.* 2, 24. *Jean*, 8, 44. *Apoc.* 12, 9. — \* Quelques-uns n'ont voulu voir dans l'histoire de la tentation d'Eve par le serpent qu'une allégorie. Selon eux, le serpent ne serait autre que la concupiscence qui intérieurement se fit sentir à la femme. Mais Moïse parle de la tentation et de la chute d'Eve comme d'un fait historique, et c'est le sentiment commun des Pères et des interprètes que le fait a eu lieu comme il est raconté. Sous la figure du serpent, c'était le démon qui parlait à la femme ; les passages de l'Écriture auxquels la note renvoie, ne laissent aucun doute à cet égard. Il n'est pas impossible que Dieu permette au démon de se servir des organes d'un animal pour articuler des sons et parler. Eve s'entretient avec le serpent sans témoigner de la surprise. Avant sa chute, l'homme n'éprouvait de l'horreur pour aucun animal ; il dominait sur tous. Moïse, du reste, ne dit pas qu'Eve fit le serpent ; il est possible qu'elle ne le vit pas et qu'elle entendit simplement sa voix. Dans toutes les traditions des anciens peuples, relativement à la déchéance de l'homme, la première faute est attribuée à la femme en relation avec le serpent.

<sup>3</sup> Dans l'hébreu : Dieu a-t-il bien dit ?

¶ 3. — <sup>4</sup> La Vulgate traduit : *Ne forte moriamur* ; le mot *forte*, peut-être, indiquant le doute, n'est pas dans le texte. Le texte porte : *Mais du fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, et Dieu a dit : Vous n'en mangerez point, et vous n'y toucherez point, de peur que vous ne mourriez*. La mort d'Adam et d'Eve, même en cas de désobéissance, ne devait pas être subite et instantanée. Le sens de la menace de Dieu est que s'ils mangeaient du fruit défendu, ils perdraient l'immortalité et deviendraient sujets à la mort. Cette mort, du reste, devait être une mort qui se ferait sentir dans tous les ordres de la vie : mort de la vie de la grâce (Concil. de Tr., ch. sess. 1) ; mort dans la vie de l'âme (l'anéantissement de l'ordre établi par Dieu dans le cœur de l'homme, *Rom.* 7, 10. *Hébr.* 2, 15) ; mort dans le sens le plus strict, séparation de l'âme et du corps et corruption de ce dernier, et enfin empire de la douleur et de la mort à toutes les époques et dans toutes les conditions de la vie naturelle. *Comp. Rom.* 5, 12, 8, 20.

4. Dixit autem serpens ad mulierem: Nequaquam morietur moriemini.

5. Scit enim Deus quod in quocumque die comederetis ex eo, aperientur oculi vestri: et eritis sicut dii, scientes bonum et malum.

6. Vidit igitur mulier quod bonum esset lignum ad vescendum, et pulchrum oculis, aspectuque delectabile: et tulit de fructu illius, et comedit: deditque viro suo, qui comedit.

7. Et aperti sunt oculi amborum: cumque cognovissent se esse nudos, consueverunt folia ficus, et fecerunt sibi perizonata.

8. Et cum audissent vocem Domini Dei deambulantis in paradiso ad auram post meridiem, abscondit se Adam et uxor ejus a facie Domini Dei in medio ligni paradisi.

9. Vocavitque Dominus Deus Adam, et dixit ei: Ubi es?

10. Qui ait: Vocem tuam audivi in paradiso: et timui eo quod nudus essem, et abscondi me.

11. Cui dixit: Quis enim indicavit tibi quod nudus esses, nisi quod ex ligno de quo præceperam tibi ne comederes, comedisti?

4. Le serpent répartit à la femme: Assurément vous ne mourrez point. 2. Cor. 11, 3.

5. Mais c'est que Dieu sait qu'aussitôt que vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux seront ouverts, et vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal.

6. La femme donc considéra que le fruit de cet arbre était bon à manger, et qu'il était beau et agréable à la vue; et en ayant pris, elle en mangea, et en donna à son mari qui en mangea aussi<sup>5</sup>. Eccli. 25, 33. 1. Tim. 2, 14.

7. En même temps leurs yeux furent ouverts à tous deux; ils reconnurent qu'ils étaient nus<sup>6</sup>, et ils entrelacèrent des feuilles de figuier<sup>7</sup>, et s'en firent des ceintures.

8. Et comme ils eurent entendu la voix<sup>8</sup> du Seigneur Dieu qui se promenait dans le paradis, après-midi, lorsqu'il s'éleva un vent doux, ils se retirèrent au milieu des arbres du paradis, pour se cacher de devant sa face.

9. Alors le Seigneur Dieu appela Adam, et lui dit: Où êtes-vous?

10. Adam lui répondit: J'ai entendu votre voix dans le paradis, et j'ai eu peur, parce que j'étais nu; c'est pourquoi je me suis caché.

11. Le Seigneur lui répartit: Et d'où avez-vous su que vous étiez nu, sinon de ce que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avais défendu de manger?

§. 6. — <sup>5</sup> Eve écoute d'abord la voix du séducteur; elle prend ensuite plaisir à considérer l'objet qu'il lui présente; elle le désire enfin, puis elle y porte la main, elle succombe: tabeau fidèle de ce qui arrive dans toute espèce de tentation. Résistez promptement à la voix séductrice de la concupiscence; le plaisir que vous prendriez à l'écouter serait déjà une faute. — Le péché d'Adam et d'Eve fut un péché très-grave. Ce fut non-seulement une faute de sensualité et de désobéissance, mais d'orgueil et de révolte contre celui dont ils tenaient tout, la vie, les biens et le bonheur: ils voulurent secouer le joug de la dépendance du Créateur, et devenir eux-mêmes semblables à des dieux: *Vous serez comme des dieux.* — Le désir de se rendre semblable à Dieu, l'adoration de lui-même, qui porte à nier la gloire du Dieu vivant et Seigneur de créatures, fut aussi la faute et le principe de la chute de Satan (Isai. 14, 14); il voulut entraîner l'homme dans le même abîme. C'est là encore le caractère de toute révolte contre la foi. Voy. 2. Thess. 2, 4.

§. 7. — <sup>6</sup> leurs yeux furent ouverts à tous deux: ils commencèrent à voir la faute qu'ils avaient faite, et la vanité des promesses du démon. Ils virent le bien qu'ils avaient perdu, et le malheur où ils s'étaient précipités. *Ils reconnurent qu'ils étaient nus*: il sentirent le dérèglement de leurs passions, et la révolte de leur chair contre l'esprit, leur confusion; ils reconnurent leur nudité.

<sup>7</sup> Au lieu de *consueverunt*, le texte hébreu peut se traduire *aplarunt, ils adaptèrent*, et au lieu de *folia*, il porte *frondes*, des branches, en sorte que l'on peut traduire: *Et ils adaptèrent, ils entrelacèrent des branches de figuier*, etc.

§. 8. — <sup>8</sup> On ne voit pas qu'en cette circonstance le Seigneur ait tenu aucun discours. Le mot hébreu qui est ici dans la Vulgate rendu par *vocem, voix*, peut aussi signifier *son, bruit*; et il semble qu'on doit ici le prendre dans ce sens, qu'Adam et Eve entendirent je ne sais quel bruit qui leur annonçait la présence de Jéhovah. Dans les contrées méridionales, quelques heures avant le coucher du soleil, il s'éleva un vent léger, qui rafraîchit l'air et qui a coutume de souffler toute la nuit.

12. Adam lui répondit : La femme que vous m'avez donnée pour compagne, m'a présenté du fruit de cet arbre, et j'en ai mangé<sup>9</sup>.

13. Le Seigneur Dieu dit à la femme : Pourquoi avez-vous fait cela? Elle répondit : Le serpent m'a trompée; et j'ai mangé de ce fruit.

14. Alors le Seigneur Dieu dit au serpent : Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre; tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras la terre<sup>10</sup> tous les jours de ta vie<sup>11</sup>.

15. Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre sa race et la tienne; elle<sup>12</sup> te brisera la tête, et tu tâcheras de la mordre par le talon<sup>13</sup>. *Apoc.* 12, 1.

12. Dixitque Adam : Mulier, quam dedisti mihi sociam, dedit mihi de ligno, et comedi.

13. Et dixit Dominus Deus ad mulierem : Quare hoc fecisti? Quare respondit : Serpens decepit me, et comedi.

14. Et ait Dominus Deus ad serpentem : Quia fecisti hoc, maledictus es inter omnia animantia, et bestias terræ : super pectus tuum gradiens, et terram comedes cunctis diebus vitæ tuæ.

15. Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius : ipsa conteret caput tuum, et tu inidiaberis calcaneo ejus.

§. 12. — <sup>9</sup> Adam s'excuse de son péché! Il jette la faute sur la compagne que Dieu lui a donnée, Eve; et Eve, à son tour, la rejette sur le serpent, à qui Dieu avait permis d'habiter parmi eux. Ainsi semblent-ils l'un et l'autre imputer à Dieu même leur prévarication! C'est ce que font la plupart des pécheurs; ils ne peuvent, disent-ils, se préserver des occasions du mal auxquelles leur condition les expose. Mais comme nos premiers parents, souvent ils ne se rendent par là que plus coupables, et ils encourent la malédiction de Dieu.

§. 14. — <sup>10</sup> c'est-à-dire des plantes et des fruits couverts de poussière.  
<sup>11</sup> Tout ce qui est ici marqué se rapporte principalement au démon, auteur de la tentation et de la chute d'Adam et d'Eve. Cette malédiction est l'expression extérieure de la sentence de condamnation portée par Dieu contre Satan. — Avant le péché comme après, le serpent rampait et se nourrissait, non pas de terre, mais de plantes, de fruits ou de grains couverts de terre. Néanmoins cet état humiliant et qui l'expose à tant de dangers, devint pour le serpent, depuis qu'il eut servi d'instrument au démon, le signe de sa propre dégradation, et si condition, de même que celle de tous les autres animaux, fut réellement pire quelle n'avait été jusque-là.

§. 15. — <sup>12</sup> Elle, la mère du Sauveur, ou bien lui, le rejeton de la femme, comme porte le texte hébreu, le Sauveur lui-même (Théod., Aug., etc.).

<sup>13</sup> Elle (hébr. : il, le rejeton de la femme) anéantira entièrement un jour la puissance de Satan et de ses suppôts, au lieu que ceux-ci ne pourront lui faire (à la femme, ou plutôt à son rejeton, hébreu) que peu de mal. — \* Il est dans le monde un phénomène dont la réalité ne saurait être contestée, c'est l'existence du mal, soit moral, soit physique. Or quelle est l'origine ou la cause du mal? La philosophie, qui a voulu la chercher en dehors de la révélation divine, n'a pu aboutir à aucune solution satisfaisante. Le dualisme (la coexistence de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais), dominant chez tous les peuples de l'Orient, est aussi absurde que le pélagianisme lui-même (la négation du péché originel, et le système de la perfectibilité par les seules forces de la nature), et n'explique pas mieux notre dégradation universelle. Ainsi, malgré tous les systèmes, le mélange du bien et du mal sur la terre reste un problème insoluble, une énigme indéchiffrable. Mais de même que la cosmogonie de Moïse rend raison de tout ce qui existe dans cet univers, et fixe la différence essentielle qu'il y a entre le Créateur et les créatures; de même son récit de la chute de nos premiers parents, en nous montrant aussi la différence qu'il y a entre l'état primitif de l'homme et celui de la dégradation, explique parfaitement comment le mal physique peut se trouver dans le monde sous un Dieu juste, et le péché dans l'œuvre d'un Dieu trois fois saint, et dans une âme créée à son image et à sa ressemblance. — L'existence du péché originel, qui est un dogme de la foi, et que la raison seule laisse entrevoir, est d'ailleurs confirmée par la tradition universelle de tous les peuples. Chacun sait ce que l'antiquité nous a dit de l'âge d'or, de ces temps heureux, où, à l'origine des choses, l'homme exempt des peines et des douleurs de la vie, parce qu'il ignorait le mal qui en est la source, jouissait d'un bonheur parfait et était semblable aux dieux.

16. Mulieri quoque dixit : Multiplicabo ærumnas tuas, et conceptus tuos : in dolore paries filios, et sub viri potestate eris, et ipse dominabitur tui.

17. Adæ vero dixit : Quia audisti vocem uxoris tuæ, et comediti de ligno, ex quo præceperam tibi, ne comederes, maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.

18. Spinas et tribulos germinabit tibi, et comedes herbam terræ.

19. In sudore vultus tui vesceris pane, donec feverteris in terram de qua sumptus es : quia pulvis es, et in pulverem reverteris.

20. Et vocavit Adam nomen uxoris suæ, Heva : eo quod mater esset cunctorum viventium.

21. Fecit quoque Dominus Deus

16. Dieu dit aussi à la femme : Je vous affligerai de plusieurs maux pendant votre grossesse : vous enfanterez dans la douleur ; vous serez sous la puissance de votre mari<sup>16</sup>, et il vous dominera. 1. Cor. 13, 34.

17. Il dit ensuite à Adam : Parce que vous avez écouté la voix de votre femme, et que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avais défendu de manger, la terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait<sup>17</sup>, et vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie, qu'avec beaucoup de travail.

18. Elle vous produira des épines et des ronces, et vous vous nourrirez de l'herbe de la terre.

19. Vous mangerez votre pain à la sucur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez en la terre d'où vous avez été tiré ; car vous êtes poudre, et vous retournez en poudre<sup>19</sup>. Pl. b. 18, 27. Ps. 102, 14. Eccl. 12, 7.

20. Et Adam donna à sa femme le nom d'Eve, parce qu'elle était la mère de tous les vivants<sup>20</sup>.

21. Le Seigneur Dieu fit aussi à Adam et

Cet Age d'or qu'il se retrouve chez tous les peuples, chez les Grecs et les Romains, aussi bien que chez les Egyptiens, les Indiens et les Chinois, est aussi, dans toutes les croyances, suivi d'un âge de fer, d'un état de dégradation, effet du péché ou de la révolte de l'homme contre Dieu. « La chute de l'homme, dit Voltaire lui-même (*Philosophie de l'histoire*, ch. xvii), est le fondement de la théologie de presque tous les peuples de l'antiquité. » Or, d'où a pu venir cet accord de croyance sur un point tout positif parmi des peuples si distants les uns des autres, si opposés de caractères, de mœurs et de lois ? Assurément si, comme le remarque le savant père Erronne, on rapproche de cette tradition, touchant le péché originel, les traditions touchant l'origine du monde, la commune origine de tous les peuples, et une infinité d'autres points de la tradition mosaïque, il en résulte un argument qu'on peut bien appeler évident, démonstratif. Voy. Perronne, *De l'état primitif de l'homme et de la chute de nos premiers parents*, tom. I, col. 749. — *Sur la nature et la transmission du péché originel*, Voy. Rom. 5, note 15.

ÿ. 16. — <sup>16</sup> Dans l'hébreu : tes desirs se porteront vers ton mari.

ÿ. 17. — <sup>17</sup> Dans l'hébreu : à cause de toi. — Dorénavant elle ne produira des fruits que par un dur travail.

ÿ. 19. — <sup>19</sup> L'homme n'est manifestement qu'une ruine. Il a une intelligence pour connaître la vérité, et il va d'erreur en erreur ; un cœur pour aimer le bien, et il est entraîné vers le mal ; une volonté pour s'attacher à la vertu, et il lui préfère le vice ;

Video meliora proboque, deteriora sequor ;

Je vois ce qu'il y a de mieux et je l'approuve, j'adhère à ce qu'il y a de pire. Enfin par son corps destiné au bonheur et à l'immortalité, il est sujet à toutes sortes de misères et à la mort ; et pour comble de maux, les éléments eux-mêmes, par leur inconstance, leurs révolutions et leurs désordres, semblent se révolter contre lui et conspirer pour son malheur. Serait-ce là l'état dans lequel le Créateur aurait à l'origine placé le chef-d'œuvre de ses mains, et la condition qu'il lui aurait faite, sans qu'il y eût faute de sa part ? La raison a peine à le concevoir. — Du reste, le décret éternel de la rédemption a empêché l'entier accomplissement de la sentence de mort portée contre l'homme (Mich. 5, 2 ; 1. Tim. 4, 10). Le châtimement même dont il est menacé, qui est un effet de la justice, est aussi un effet de la grâce, parce que c'est une invitation à la pénitence. Sag. 10, 1.

ÿ. 20. — <sup>20</sup> Les mots : *parce qu'elle était*, ou devait être, la mère de tous les vivants, donnent la signification du nom d'Eve. Eve signifie *celle qui donne la vie*.

à sa femme des habits de peaux dont il les revêtit <sup>18</sup>.

22. Et il dit : Voilà Adam devenu comme l'un de nous, sachant le bien et le mal <sup>19</sup>. *Empêchons* donc maintenant qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne aussi de son fruit, et qu'en mangeant il ne vive éternellement <sup>20</sup>.

23. Le Seigneur Dieu le fit sortir ensuite du jardin délicieux <sup>21</sup>, afin qu'il allât travailler à la culture de la terre dont il avait été tiré.

24. Et l'en ayant chassé, il mit des Chérubins <sup>22</sup> devant le jardin de délices, qui faisaient étinceler une épée de feu, pour garder le chemin qui conduisait à l'arbre de vie.

Adæ et uxori ejus tunicas pelli-  
ceas, et induit eos :

22. et ait : Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est, sciens bonum et malum : nunc ergo ne forte mittat manum suam, et sumat etiam de ligno vitæ, et comodat, et vivat in æternum.

23. Et emisit eum Dominus Deus de paradiso voluptatis, ut operaretur terram, de qua sumptus est.

24. Ejecitque Adam : et collocavit ante paradisum voluptatis Cherubim, et flammeum gladium atque versatilen, ad custodiendam viam ligni vitæ.

## CHAPITRE IV.

*Caïn et Abel. Caïn tue son frère. Ses descendants. Seth. Enos.*

1. Or Adam connut Eve sa femme, et elle conçut et enfanta Caïn, en disant : Je possède un homme par la grâce de Dieu <sup>1</sup>.

2. Elle enfanta de nouveau, et mit au

1. Adam vero cognovit uxorem suam Hevam : que concepit et peperit Cain, dicens : Possedi hominem per Deum.

2. Rursumque peperit fratrem

ÿ. 21. — <sup>18</sup> Dieu, devant qui il n'y a rien de petit, parce que devant lui rien n'est grand, dans son amour infini.

ÿ. 22. — <sup>19</sup> Dieu par ces paroles tourne en dérision l'orgueil de l'homme, qui avait voulu se rendre semblable à Dieu (Aug., Théod.).

<sup>20</sup> Dans une si misérable condition. — \* Il paraît, par les paroles de ce verset, que nos premiers parents, qui avaient osé porter la main sur le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, auquel il leur avait été défendu de toucher, n'avaient pas encore goûté du fruit de l'arbre de vie, quoique l'usage de leur en eût point été interdit. Il faut qu'ils ne soient pas restés longtemps dans le paradis terrestre après la création, et par conséquent qu'ils n'aient pas longtemps persévéré dans l'état d'innocence. — Combien n'arrive-t-il pas souvent que nous préférons une jouissance dangereuse qui nous est interdite, à une jouissance honnête et avantageuse qui nous est permise !

ÿ. 23. — <sup>21</sup> Ce n'est plus que par la justice et par la sainteté que nous pouvons, d'une manière spirituelle, jouir du paradis ! Tenons-nous en garde contre les artifices de Satan qui toujours, par les plaisirs de la chair, par le plaisir des yeux et par l'orgueil, cherche à nous séduire : alors par la foi et par la pénitence nous aurons part à l'arbre de vie, qui est Jésus-Christ. *Apoc.* 2, 7. — <sup>22</sup> La première forme du royaume de Dieu sur la terre prit fin par le péché. Immédiatement après le péché, commença le retour à Dieu, dans la patrie, par la pénitence et l'expiation.

ÿ. 24. — <sup>22</sup> c'est-à-dire des *êtres forts, puissants* (des anges) (Chrys., Ag.). Les chérubins étaient entre autres choses aussi la figure de la loi. 2. *Moy.* 25, 4-22. Ce n'est qu'autant que nous surmontons la douleur de l'abnégation personnelle, qui consiste dans le fidèle accomplissement de la loi, que nous pouvons pénétrer de nouveau comme de vive force, d'une manière spirituelle, dans le paradis et nous approcher de l'arbre de vie.

ÿ. 1. — <sup>1</sup> Caïn (hébreu *Kain*) signifie possession.

ejus Abel. Fuit autem Abel pastor ovium, et Cain agricola.

3. Factum est autem post multos dies ut offerret Cain de fructibus terræ munera Domino.

4. Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui, et de adipibus eorum : et respexit Dominus ad Abel, et ad munera ejus.

5. Ad Cain vero, et ad munera illius, non respexit: iratusque est Cain vehementer, et concidit vultus ejus.

6. Dixitque Dominus ad eum : Quare iratus es? et cur concidit facies tua?

7. Nonne si bene egeris, recipies : sin autem male, statim in foribus peccatum aderit? sed sub te erit appetitus ejus, et tu dominaberis illius.

8. Dixitque Cain ad Abel fratrem suum : Egrediamur foras.

monde son frère Abel <sup>2</sup>. Or Abel fut pasteur de brebis, et Cain s'appliqua à l'agriculture <sup>3</sup>.

3. Il arriva longtemps après, que Cain offrit au Seigneur des fruits de la terre.

4. Abel offrit aussi des premiers-nés de son troupeau, et de ce qu'il avait de plus gras <sup>4</sup>. Et le Seigneur regarda Abel et ses présents <sup>5</sup>. *Hébr. 11, 4.*

5. Mais il ne regarda point Cain, ni ce qu'il lui avait offert <sup>6</sup>. C'est pourquoi Cain entra dans une très-grande colère, et son visage en fut tout abattu.

6. Et le Seigneur lui dit : Pourquoi êtes-vous en colère, et pourquoi paraît-il un si grand abattement sur votre visage?

7. Si vous faites bien, n'en serez-vous pas récompensé? Et si vous faites mal, ne porterez-vous pas aussitôt la peine de votre péché <sup>7</sup>? Mais votre concupiscence sera sous vous, et vous la dominerez <sup>8</sup>.

8. Or Cain dit à son frère Abel : Sortons dehors. Et lorsqu'ils furent dans les champs,

<sup>2</sup> Abel veut lire vanité, chose qui passe vite.

§. 2. — <sup>3</sup> Aussitôt après son péché, Adam avec sa famille dut chercher sa nourriture dans le travail et la culture de la terre (*pl. h. 3, 17-19*). Les premiers instruments dont ils se servirent pouvaient n'être que des pieux de quelque bois dur. La terre produisait aussi beaucoup de fruits spontanément.

§. 4. — <sup>4</sup> Avant le déluge l'usage de la chair paraît n'avoir pas été permis à l'homme; celui-ci est vraisemblable que le sacrifice offert par Abel consistait en des choses dont les hommes pouvaient se servir. C'est pourquoi il y a des interprètes qui par ces premiers-nés offerts à Dieu par Abel, entendent les produits les plus excellents, la laine la plus fine de ses troupeaux, et par ce qu'il y avait de plus gras, en hébreu *cheleb*, le lait de ses brebis. Le mot *cheleb* peut très bien se prendre dans ce sens: il es mis pour toute espèce de substance grasse. Les sacrifices que les enfants d'Adam offrirent à Dieu étaient tout à la fois des sacrifices pacifiques ou d'action de grâces, et des sacrifices d'expiation. Les sentiments de religion que le Créateur a gravés au fond des cœurs, et qui à l'origine des choses devaient être bien plus vifs que dans les âges subséquents, purent sans doute les déterminer à témoigner à Dieu leur reconnaissance, en implorant sa miséricorde; mais qu'ils dussent l'honorer par des sacrifices, c'est ce qu'ils ne purent savoir que par une révélation spéciale. En comparant les divers passages de l'Écriture, où il est parlé du culte que les premiers parents du genre humain rendirent au Créateur, on est en effet conduit à cette conséquence, qu'Adam, par l'inspiration et l'ordre d'en haut, non-seulement avait réglé dans sa famille ce qui concernait le culte de Dieu, mais avait donné à ses enfants une loi positive, qui se transmit ensuite d'âge en âge à leur postérité. *Comp. pl. h. 2, 3; pl. b. 8, 20; 26, 5; 50, 25* et les remarq.

<sup>5</sup> Dieu consuma les présents d'Abel par un feu descendu du ciel, mais non pas ceux de Cain (Jérôm.).

§. 5. — <sup>6</sup> Abel, en offrant à Dieu son sacrifice, était animé d'une foi vive et d'un sentiment sincère d'offrande de lui-même, que le Seigneur ne vit point dans le cœur de Cain (*Hébr. 11, 14*). Les dons d'Abel plurent à Dieu, parce qu'Abel lui-même lui était agréable; ceux de Cain n'en furent pas agréés, parce que celui qui les offrait ne pouvait lui plaire.

§. 7. — <sup>7</sup> Dans l'Hébreu : le péché (la punition du péché) ne sera-t-il pas aussitôt à votre porte?

<sup>8</sup> Vous devez réprimer la concupiscence qui vous porte au péché. Dans l'Hébreu : N'est-il pas vrai que si vous faites bien, vous porterez haut votre regard? et si vous ne faites pas bien, le péché est à votre porte; les désirs (du péché) se portent vers vous, mais vous dominerez sur lui.

Cain se jeta sur son frère Abel, et le tua <sup>9</sup>. *Sag.* 10, 3. *Matth.* 23, 35. 1. *Jean*, 3, 12. *Jud.* 11.

9. Le Seigneur dit ensuite à Cain : Où est votre frère Abel? Il lui répondit : Je ne sais. Suis-je le gardien de mon frère?

10. Le Seigneur lui répartit : Qu'avez-vous fait? La voix du sang de votre frère crie de la terre jusqu'à moi.

11. Vous serez donc maintenant maudit sur la terre, qui a ouvert sa bouche, et qui a reçu le sang de votre frère, lorsque votre main l'a répandu.

12. Quand vous l'aurez cultivée, elle ne vous rendra point son fruit. Vous serez fugitif et vagabond sur la terre.

13. Cain répondit au Seigneur : Mon iniquité est trop grande, pour pouvoir en obtenir le pardon.

14. Vous me chassez aujourd'hui de dessus la terre; j'irai me cacher de devant votre face, et je serai fugitif et vagabond sur la terre. Quiconque donc me trouvera, me tuera.

15. Le Seigneur lui répondit : Non, cela ne sera pas; mais quiconque tuera Cain, en sera puni sept fois plus. Et le Seigneur mit un signe sur Cain, afin que ceux qui le trouveraient ne le tuassent point <sup>10</sup>.

16. Cain s'étant retiré de devant la face du Seigneur, fut vagabond sur la terre <sup>11</sup>, et

Cumque essent in agro, consurrexit Cain adversus fratrem suum. Abel, et interfecit eum.

9. Et ait Dominus ad Cain : Ubi est Abel frater tuus? Qui respondit : Nescio. Num custos fratris mei sum ego?

10. Dixitque ad eum : Quid fecisti? vox sanguinis fratris tui clamavit ad me de terra.

11. Nunc igitur maledictus eris super terram; quæ aperuit os suum, et suscepit sanguinem fratris tui de manu tua.

12. Cum operatus fueris eam, non dabit tibi fructus suos : vagus et profugus eris super terram.

13. Dixitque Cain ad Dominum : Major est iniquitas mea, quam ut veniam merear.

14. Ecce ejicis me hodie a facie terræ, et a facie tua abscondar, et ero vagus et profugus in terra : omnis igitur qui invenerit me, occidet me.

15. Dixitque ei Dominus : Nequaquam ita fiet : sed omnis qui occiderit Cain, septuplum punietur. Posuitque Dominus Cain signum, ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum.

16. Egressusque Cain a facie Domini, habitavit profugus in

§. 8. — <sup>9</sup> \* L'hébreu porte simplement : *Et Cain parla à Abel, son frère, et lorsqu'ils étaient dans la campagne, etc.* Les mots *sortons dehors* n'y sont pas; mais il faut les suppléer ou supposer que les deux frères en conversant sortent en effet. — Abel mourut dans la foi en Dieu, dans la piété et la justice de la foi, et pour la foi qui excita le mécontentement de son frère : le premier mort de la terre est aussi le premier martyr (Cyprien). *Matth.* 23, 35. *Hebr.* 12, 24.

§. 15. — <sup>10</sup> \* Cain est séparé (excommunié) de sa famille qui, sous Adam, son chef, formait l'Eglise de Dieu, et était soumise à la conduite divine. — La mort d'Abel tombe en l'an 135. après qu'Adam eut été chassé du paradis terrestre (*Voy.* 5, 3. 4). Quoique la généalogie ne mentionne que Seth, comme remplaçant d'Abel, c'est-à-dire le cite comme le premier père du peuple béni de Dieu, il est néanmoins vraisemblable qu'Adam, outre Seth, eut encore pendant l'espace de ce siècle beaucoup d'autres fils et filles, et il en est de même de Cain. Ainsi il y avait bien des hommes en nombre suffisant pour venger le sang sur la personne de ce fratricide. — La punition de Cain est moins rigoureuse que celle d'Adam, d'abord parce que Cain subissait déjà, comme les autres, la peine infligée à notre premier père, ensuite parce que sa faute, quelque énorme qu'elle fût, était cependant moindre que celle d'Adam, qui avait refusé de reconnaître le domaine du Créateur sur lui, en prétendant devenir semblable à Dieu : *Et eritis sicut Dû* (*Gen.* 3, 5.) — Quel est du reste ce signe que Dieu mit sur Cain? C'est ce qu'on ne peut dire. C'était une marque attestant son péché, peut-être par quelque signe particulier et mystérieux, comme Ezéch. 9, 4, ou bien seulement en général par cette néfaste expression des traits, qui sans qu'on s'en aperçoive excite l'effroi et l'horreur. Le signe de Dieu, au contraire, est gravé sur le front de ses saints. *Apo.* 7, 4.

§. 16. — <sup>11</sup> Dans l'hébreu : il habita dans le pays de Nod (de l'exil); c'est ainsi que dans la suite fut appelé le pays où Cain s'enfuit.

terra ad orientalem plagam Eden.

17. Cognovit autem Cain uxorem suam, quæ concepit, et peperit Henoch : et ædificavit civitatem, vocavitque nomen ejus ex nomine filii sui, Henosh.

18. Porro Henoch genuit Irad, et Irad genuit Maviael, et Maviael genuit Mathusael, et Mathusael genuit Lamech.

19. Qui accepit duas uxores, nomen uni Ada, et nomen alteri Sella.

20. Genuitque ada Jabel, qui fuit pater habitantium in tentoriis, atque pastorum.

21. Et nomen patris ejus Jubal, ipse fuit pater cimentium cithara et organo.

22. Sella quoque genuit Tubalcain, qui fuit malleator et faber in cuncta opera æris et ferri. Soror vero Tubalcain, Noema.

23. Dixitque Lamech uxoris suis Adæ et Sella : Audite vocem meam, uxores Lamech, auscultate sermonem meum : quoniam occidi virum in vulvas meum, et adolescentulum in livorem meum.

il habita vers la région orientale d'Eden <sup>13</sup>.

17. Et ayant connu sa femme, elle conçut et enfanta Hénoch. Il bâtit ensuite une ville qu'il appela Hénoch, du nom de son fils <sup>13</sup>.

18. Hénoch engendra Irad, Irad engendra Maviael, Maviael engendra Mathusael, et Mathusael engendra Lamech,

19. qui eut deux femmes <sup>14</sup>, dont l'une s'appelait Ada, et l'autre Sella.

20. Ada enfanta Jabel, qui fut père de ceux qui demeurent dans des tentes, et des pasteurs <sup>15</sup>.

21. Son frère s'appelait Jubal ; et il fut le père de ceux qui jouent de la harpe et de l'orgue.

22. Sella enfanta aussi Tubalcain, qui eut l'art de travailler avec le marteau, et qui fut habile en toutes sortes d'ouvrages d'airain et de fer <sup>16</sup>. Noéma était la sœur de Tubalcain.

23. Or Lamech dit à ses femmes Ada et Sella : Femmes de Lamech, entendez ma voix, écoutez ce que je vais dire : J'ai tué un homme qui m'a blessé ; j'ai assassiné un jeune homme qui m'a couvert de plaies <sup>17</sup>.

<sup>13</sup> \* Cain laisse l'envie entrer dans son cœur, et elle le rend fratricide. Son crime porte le trouble dans sa conscience ; le remords qui le déchire se peint dans les traits de son visage et dans toute sa personne, et le rend même arrogant vis-à-vis de Dieu (y. 9). Mais à quoi aboutira l'insolence du pécheur ? A une vie pleine d'azitation et au désespoir. Triste, mais frappant exemple des suites d'une passion à laquelle on s'abandonne, lorsqu'on aurait pu aisément la réprimer.

Y. 17. — <sup>13</sup> \* On ne peut entendre la ville que bâtit Cain d'une caverne, car le texte se sert du mot propre *bonch, ædificans*. Mais il ne faut pas non plus se figurer que cette ville que bâtit Cain était une cité ; elle consistait en quelques modestes habitations pour lui et sa famille, propres à leur servir d'abri contre les bêtes sauvages. Cain était agriculteur (y. 2.), et ce fut parmi ses enfants que se trouvèrent les premiers inventeurs des arts (y. 22-24).

Y. 19. — <sup>14</sup> \* Dieu, par une loi expresse (Pl. h. 2, 24), avait défendu à l'homme de prendre plus d'une femme. Lamech fut le premier qui viola cette loi. Sa faute a été regardée par les Pères de l'Eglise comme un très grand crime. Le Déluge expia en même temps le fratricide et la polygamie (Jérôm.).

Y. 20. — <sup>15</sup> \* La souche des pasteurs menant une vie nomade.

Y. 22. — <sup>16</sup> \* Dans l'hébreu : J'ai tué un homme pour mes propres blessures, un jeune homme pour mes propres tumeurs, c'est-à-dire j'ai tué un homme, et dans ce meurtre j'ai reçu moi-même des blessures et des tumeurs.

Y. 23. — <sup>17</sup> \* La généalogie des descendants de Cain, que Moïse rapporte ici, avait été conservée par d'anciens monuments. De tous temps les peuples d'Orient ont conservé avec le plus grand soin, sur des tablettes qui se transmettaient de génération en génération dans chaque famille, la généalogie des ancêtres. — Il est fait dans le récit de Moïse une mention spéciale des personnages qui inventèrent les arts d'utilité publique ou d'agrément. Le soin des troupeaux et l'agriculture devaient tout d'abord attirer l'attention de l'homme, de même que ces arts innocents qui font le charme de la vie du pasteur ou du labourer, et qui consistent dans la manière de jouer de certains instruments extrêmement simples, tels que la flûte et le chalumeau. — La longue vie des Patriarches antédiluviens favorisait singu-

24. On vengera sept fois la mort de Caïn, et celle de Lamech septante fois sept fois <sup>18</sup>. *Matth.* 18, 22.

25. Adam connut encore sa femme; et elle enfanta un fils qu'elle appela Seth, en disant: Le Seigneur m'a donné <sup>19</sup> un autre fils au lieu d'Abel que Caïn a tué.

26. Il naquit aussi un fils à Seth, qu'il appela Enos. Celui-là commença à invoquer le nom du Seigneur <sup>20</sup>.

24. Septuplum ultio dabitur de Cain: de Lamech vero septuagies septies.

25. Cognovit quoque adhuc Adam uxorem suam: et peperit filium, vocavitque nomen ejus Seth, dicens: Posuit mihi Deus semen aliud pro Abel, quem occidit Cain.

26. Sed et Seth natus est filius, quem vocavit Enos: iste cepit invocare nomen Domini.

## CHAPITRE V.

### *Table généalogique depuis Adam jusqu'à Noé.*

1. Voici le dénombrement de la postérité d'Adam <sup>1</sup>. Au jour où Dieu créa l'homme, Dieu le fit à sa ressemblance. *Sag.* 2, 23. *Eccli.* 17, 1. *Pl. h.* 1, 27. *Pl. b.* 9, 6.

1. Hic est liber generationis, Adam. In die quo creavit Deus hominem, ad similitudinem Dei fecit illum.

lièrement les découvertes et les inventions. — Les Egyptiens se vantaient aussi d'avoir eu parmi eux les inventeurs de tous les arts; et plus tard les Grecs, à leur tour, voulurent s'en faire un titre de gloire. Mais longtemps avant que la Grèce ne fût habitée, les Phéniciens et les Chaldéens connaissaient la plupart des arts dont les Grecs revendiquent l'invention; et l'Égypte elle-même les eut, pour la plus grande partie, des descendants de Noé, par Mizraïm qui alla s'établir avec sa postérité. — Abraham, premier père de la nation juive, sortit de U en Chaldée, vers l'an 1897 av. J.-C., et les colonies qui allèrent se fixer dans les diverses contrées de la Grèce, venaient en général de Phénicie ou d'Égypte.

ŷ. 24. — <sup>18</sup> Si le meurtrier de Caïn doit être puni sévèrement, le meurtrier de Lamech sera puni plus sévèrement encore (car je ne suis point un fratricide comme Caïn). — \* Le meurtre et la crainte de la vengeance par l'effusion du sang, se perpétuent dans la maison de Caïn. Lamech a dans sa famille Tubalcain, l'inventeur de l'art du forgeron, et par conséquent des armes de fer. — On ne doit pas supposer, comme le raconte la tradition des rabbins, que Lamech ait tué son premier aïeul Caïn. — Que si, du reste, Dieu ne voulut point que Caïn ni Lamech fussent punis, par la perte de la vie, du sang qu'ils avaient versé, c'est que les hommes étant encore alors peu nombreux, il importait de leur conserver la vie, en vue de la propagation du genre humain. Il y en a qui pensent que Lamech n'avait tué un homme que pour sa juste défense, et c'est ce que semble faire entendre le texte hébreu. *Voy.* la note sur ŷ. 23.

ŷ. 25. — <sup>19</sup> Seth signifie ajouté.

ŷ. 26. — <sup>20</sup> Les descendants dégénérés de Caïn se livrèrent aux affaires de la terre et aux plaisirs de la vie, et s'éloignèrent toujours de plus en plus de Dieu; les descendants du pieux Seth s'occupèrent de leur salut, et se réunissaient pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû. — \* Il ne s'agit en effet ici que du culte public. Le culte même externe privé, et le culte par maisons existait déjà, comme on le voit par les sacrifices de Caïn et d'Abel. Ainsi le culte public, social, fut établi et réglé d'un manière plus précise dans la famille d'Adam, à la troisième génération; c'est-à-dire dès qu'elle eut pris un développement suffisant pour en faire une tribu. Enos est l'un de ces « prédicateurs de la justice » des temps primitifs, dont saint Pierre compte huit jusqu'au déluge. 2. *Pier.* 2, 5.

ŷ. 1. — <sup>1</sup> \* Après avoir exposé l'origine du monde et, pour ainsi dire, l'archéologie du genre humain, l'auteur sacré rapporte succinctement la suite des descendants d'Adam par Seth jusqu'à Noé. Il ne s'arrête point aux actes de chaque personnage; il indique seulement d'une manière sommaire le temps de leur vie, afin

2. Masculum et feminam creavit eos, et benedixit illis : et vocavit nomen eorum Adam, in die quo creati sunt.

3. Vixit autem Adam centum triginta annis : et genuit ad imaginem et similitudinem suam, vocavitque nomen ejus Seth.

4. Et facti sunt dies Adam, postquam genuit Seth, octingenti anni : genuitque filios et filias.

5. Et factum est omne tempus quod vixit Adam, anni nongenti triginta, et mortuus est.

6. Vixit quoque Seth centum quinque annis, et genuit Enos.

7. Vixitque Seth, postquam genuit Enos, octingentis septem annis, genuitque filios et filias.

8. Et facti sunt omnes dies Seth nongentorum duodecim annorum, et mortuus est.

9. Vixit vero Enos nonaginta annis, et genuit Cainan.

10. Post cuius ortum vixit octingentis quindecim annis, et genuit filios et filias.

11. Factique sunt omnes dies Enos nongent. quinque anni, et mortuus est.

2. Il les créa mâle et femelle ; il les bénit, et il leur donna le nom d'Adam au jour où ils furent créés.

3. Adam ayant vécu cent trente ans<sup>2</sup>, engendra un fils à son image et à sa ressemblance<sup>3</sup>, et il le nomma Seth.

4. Après qu'Adam eut engendré Seth, il vécut huit cents ans ; et il engendra des fils et des filles. 1. Par. 1, 1.

5. Et tout le temps de la vie d'Adam ayant été de neuf cent trente ans, il mourut.

6. Seth aussi, ayant vécu cent cinq ans, engendra Enos.

7. Et après que Seth eut engendré Enos, il vécut huit cent sept ans, et il engendra des fils et des filles.

8. Et tout le temps de la vie de Seth ayant été de neuf cent douze ans, il mourut.

9. Enos ayant vécu quatre-vingt-dix ans, engendra Cainan.

10. Depuis la naissance de Cainan, il vécut huit cent quinze ans, et il engendra des fils et des filles.

11. Et tout le temps de la vie d'Enos ayant été de neuf cent cinq ans, il mourut.

qu'on pût supputer le nombre des années depuis Adam jusqu'à Noé et jusqu'au déluge. De même il ne fait pas connaître exactement tous les fils et les filles qu'eut chaque patriarche dont il parle ; mais omettant tous les autres, il se borne à ceux dont, par une série continue de successions, la génération va jusqu'à Noé, et dont, après le déluge, sont issus les ancêtres d'Abraham en vue duquel toute cette série généalogique est tracée ; car dès ce moment Moïse prélude d'une manière plus prochaine à l'histoire de la nation hébraïque. C'est aussi pour cette raison que la suite des descendants de Seth est seule retracée, non celle de Caïn.

γ. 3. — <sup>2</sup> Des années pleines sont toujours attribuées aux dix générations qui sont ici rapportées, comme si les hommes avaient constamment engendré ou étaient tous morts après l'année exactement révolue, au commencement de la suivante, quoiqu'il y ait à peine lieu de douter que les temps de la génération et de la mort n'aient varié et ne soient tombés en différents mois. On doit ainsi admettre qu'il y a eu des mois soit en plus, soit en moins, dont il n'est pas tenu compte, et que la chronologie telle qu'elle est ici supputée, n'est exacte que dans la généralité. — On remarque une différence notable entre le texte hébreu et celui des Septante dans la manière de compter la vie des patriarches. Les Septante ajoutent cent ans à la vie de chaque patriarche avant la naissance du premier de ses enfants ; mais ordinairement ils retranchent ces cent ans sur le temps qui suit la naissance de ce fils, en sorte que pour la somme totale des années de la vie ils sont d'accord avec l'hébreu. Ainsi, selon l'hébreu, Adam, avant d'engendrer Seth, vécut 130 ans, et après l'avoir engendré, huit cents ans ; les Septante mettent avant Seth deux cent trente ans, et après, seulement sept cents ans. — Après le déluge, depuis l'an 601 de Noé jusqu'à la soixante-dixième année de Tharé, les Septante comptent onze cent soixante-douze ans, et la Vulgate avec l'hébreu seulement deux cent quatre-vingt-douze ans. L'Église ne s'est point prononcée relativement à cette diversité de chronologie, et on peut soutenir l'une et l'autre ; mais celle de l'hébreu que suit la Vulgate, a bien plus d'autorité. Le samaritain offre aussi quelques divergences, mais peu notables. Voy. pl. b. 10, 24 et 11, 12.

<sup>3</sup> Une image d'Adam pécheur !

12. Caïnan aussi ayant vécu soixante et dix ans, engendra Malaléel.

13. Après avoir engendré Malaléel, il vécut huit cent quarante ans, et il engendra des fils et des filles.

14. Et tout le temps de la vie de Caïnan ayant été de neuf cent dix ans, il mourut.

15. Malaléel ayant vécu soixante-cinq ans, engendra Jared.

16. Après avoir engendré Jared, il vécut huit cent trente ans, et il engendra des fils et des filles.

17. Et tout le temps de la vie de Malaléel ayant été de huit cent quatre-vingt-quinze ans, il mourut.

18. Jared ayant vécu cent soixante-deux ans, engendra Hénoch.

19. Après avoir engendré Hénoch, il vécut huit cents ans, et il engendra des fils et des filles.

20. Et tout le temps de la vie de Jared ayant été de neuf cent soixante-deux ans, il mourut.

21. Or Hénoch ayant vécu soixante-cinq ans, engendra Mathusalem.

22. Hénoch marcha avec Dieu ; et après avoir engendré Mathusalem, il vécut trois cents ans, et il engendra des fils et des filles.

23. Et tout le temps qu'Hénoch vécut fut de trois cent soixante-cinq ans.

24. Il marcha avec Dieu, et il ne parut plus, parce que Dieu l'enleva <sup>4</sup>. Hébr. 11, 5.

25. Mathusalem ayant vécu cent quatre-vingt-sept ans, engendra Lamech.

12. Vixit quoque Cainan septuaginta annis, et genuit Malaleel.

13. Et vixit Cainan, postquam genuit Malaleel, octingentis quadraginta annis, genuitque filios et filias.

14. Et facti sunt omnes dies Cainan nonaginti decem anni, et mortuus est.

15. Vixit autem Malaleel sexaginta quinque annis, et genuit Jared.

16. Et vixit Malaleel, postquam genuit Jared, octingentis triginta annis, et genuit filios et filias.

17. Et facti sunt omnes dies Malaleel octingenti nonaginta quinque anni, et mortuus est.

18. Vixitque Jared centum sexaginta duobus annis, et genuit Henoch.

19. Et vixit Jared, postquam genuit Henoch, octingentis annis, et genuit filios et filias.

20. Et facti sunt omnes dies Jared nonaginti sexaginta duo anni, et mortuus est.

21. Porro Henoch vixit sexaginta quinque annis, et genuit Mathusalem.

22. Et ambulavit Henoch cum Deo : et vixit, postquam genuit Mathusalem, trecentis annis, et genuit filios et filias.

23. Et facti sunt omnes dies Henoch trecenti sexaginta quinque anni.

24. Ambulavitque cum Deo, et non apparuit : quia tulit eum Deus.

25. Vixit quoque Mathusalem centum octoginta septem annis, et genuit Lamech.

ŷ. 24. — <sup>4</sup> le transportant dans un lieu qui d'ailleurs est diversément déterminé par les interprètes. Voy. *Eccli.* 44, 16. — \* On ne peut entendre d'une mort naturelle ce que l'Écriture dit ici de l'enlèvement d'Hénoch. Le terme du texte hébreu est *lakach, assumpsit (Deus), Dieu enleva*. C'est la même expression qui est employée 4. *Rois*, 2, 3, pour marquer l'enlèvement d'Elie. — Le mystère du séjour d'Hénoch ne sera dévoilé que dans les derniers temps de l'Église de Dieu, lorsque avec Elie il reviendra sur la terre comme précurseur du second avènement du Sauveur. (Mal. 4, 5. Matth. 17, 10. *Apoc.* 11, 4-13). — Le souvenir de l'enlèvement d'Hénoch ne s'est pas perdu chez les peuples de l'antiquité. Etienne de Byzance rapporte qu'avant le déluge vivait à Iconium, ville de Phrygie, un certain *Annacus* (nom corrompu de l'hébreu *Channoch*, Hénoch) qui prolongea sa vie au-delà de trois cents ans (jusqu'à trois cent soixante-cinq ans). Les habitants d'alentour ayant consulté l'oracle pour savoir combien de temps ils vivraient, ils reçurent pour réponse qu'Annacus étant mort, tous périraient. Suidas fait d'Hénoch, sous le nom de Nanacus, un roi antérieur au temps de Deucalion, lequel ayant prévu le déluge, rassembla dans un temple beaucoup de monde, et adressa à Dieu des prières accompagnées de larmes.

26. Et vixit Mathusala, postquam genuit Lamech, septingentis octoginta duobus annis, et genuit filios et filias.

27. Et facti sunt omnes dies Mathusala nonaginti sexaginta novem anni, et mortuus est.

28. Vixit autem Lamech centum octoginta duobus annis, et genuit filium :

29. vocavitque nomen ejus Noe, dicens : Iste consolabitur nos ab operibus et laboribus manuum nostrarum, in terra cui maledixit Dominus.

30. Lamech, postquam genuit Noe, quingentis nonaginta quinque annis, et genuit filios et filias.

31. Et facti sunt omnes dies Lamech, septingenti septuaginta septem anni, et mortuus est. Noe vero, cum quingentorum esset annorum, genuit Sem, Cham, et Japhet.

26. Après avoir engendré Lamech, il vécut sept cent quatre-vingt-deux ans, et il engendra des fils et des filles.

27. Et tout le temps de la vie de Mathusalem ayant été de neuf cent soixante-neuf ans, il mourut.

28. Lamech ayant vécu cent quatre-vingt-deux ans, engendra un fils

29. qu'il nomma Noé <sup>5</sup>, en disant : Celui-ci nous soulagera parmi nos travaux et les œuvres de nos mains, et il nous consolera dans la terre que le Seigneur a maudite <sup>6</sup>.

30. Lamech, après avoir engendré Noé, vécut cinq cent quatre-vingt-quinze ans, et il engendra des fils et des filles <sup>7</sup>.

31. Et tout le temps de la vie de Lamech ayant été de sept cent soixante-dix-sept ans <sup>8</sup>, il mourut. Or Noé ayant cinq cents ans, engendra Sem, Cham et Japhet.

γ. 29. — <sup>5</sup> Né signifie repos. — \* Depuis Adam jusqu'à Noé, il y a dix générations. Sanchonaton dans les traditions de Phénicie, Béroze dans celles de Chaldée, Manéthon dans celles d'Egypte, comptent le même nombre de générations avant le déluge ou pour le premier âge du monde. C'est également ce même nombre que l'on retrouve dans les traditions de divers autres peuples.

<sup>6</sup> \* Ce fut par un esprit prophétique que Lamech donna à son fils le nom de Noé. Noé consola son père et ses parents par sa piété et sa vie juste, et par l'espérance qu'il serait le père d'une race moins corrompue, de laquelle sortirait le Sauveur promis. On ne saurait dire si Lamech eut quelque révélation relativement au déluge. Selon les rabbins, Noé accomplit cette prophétie sous un autre rapport encore, savoir en inventant la charrue et en employant les animaux pour labourer la terre, d'où lui est venu le surnom de laboureur (*pl. b. 9, 20.*)

γ. 30 — <sup>7</sup> Dans toute la suite de la table généalogique, il n'est fait mention que des enfants nés qui font partie de la généalogie de Jésus-Christ. *Luc. 3, 23-38.* C'est ainsi que tout dans l'Écriture se rapporte à lui.

γ. 31. — <sup>8</sup> Les hommes, dans le premier âge du monde, vivaient très longtemps, parce que bête la nature, particulièrement la nature humaine, n'avait point encore éprouvé cet affaiblissement que nous trouvons dans l'âge suivant, après le déluge. Le grand âge des hommes servait d'ailleurs à conserver sans peine et sans altération, par la tradition orale, les saints enseignements et l'histoire jusqu'à ces temps où l'écriture devint plus commune; car comme les pères voyaient leurs descendants les plus reculés, il devenait impossible à ceux-ci d'altérer les enseignements révélés, sans être repris et rappelés par eux à la vérité. — \* La longévité des premiers hommes, spécialement des Patriarches antédiluviens, quelque étonnante qu'elle paraisse, n'en est pas moins un fait historiquement constaté. Le récit de Moïse ne saurait être sur ce point, ni plus explicite, ni plus précis, et il est confirmé tant par les traditions que par les données vraiment historiques qui se sont conservées et que l'on a pu recueillir sur les peuples primitifs. Nestor avait vu se succéder trois générations, et néanmoins Homère lui fait dire que sa vie n'était rien en comparaison de celle des anciens héros. Hésiode, que l'on croit avoir été contemporain d'Homère, dit que les premiers hommes vivaient jusqu'à mille ans; et Varron, ce Romain si versé dans la connaissance de l'antiquité, avait recherché la cause pour laquelle les hommes étaient supposés avoir pu autrefois parvenir à cet âge avancé. La longueur des règnes que les histoires des Egyptiens, des Perses des Chaldéens, des Indiens et des Chinois assignent à leurs premiers rois, dépose

## CHAPITRE VI.

*Multiplication et dépravation des hommes. Prédiction du déluge.  
Construction de l'arche.*

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Après que les hommes eurent commencé à se multiplier sur la terre, et qu'ils eurent engendré des filles,</p> <p>2. les enfants de Dieu<sup>1</sup>, voyant que les</p> | <p>1. Cumque cœpissent homines multiplicari super terram, et filias procreassent,</p> <p>2. videntes filii Dei filias homi-</p> |
|--|---|

également en faveur de la longévité des Patriarches. Il est à remarquer que chez tous ces peuples, dont les origines remontent aux premiers temps, ce sont d'abord les dieux qui règnent, qu'ils sont suivis des demi-dieux, puis enfin des hommes, et que le nombre des années va successivement en diminuant jusqu'à l'époque des descendants de Noé. Le règne des dieux et des demi-dieux est souvent de plusieurs milliers d'années. En Chine, Fo-Hi, contemporain de Noé, et Chit-Nong, son successeur, règnent, le premier cent quinze ans, et le second cent quarante-cinq ans. En Chaldée plusieurs rois règnent cent ans, et quelques-uns pouvent les années de leur règne jusqu'à cent quatre-vingts. Chez les Américains, Bouca vécut deux mille ans, et son successeur en régna deux cent cinquante (*Annales de Phil. chrét.* tom. 4, p. 22. *Hist. universelle*, tom. I, in-8°, p. 244. note 9). F. Josèphe allègue en faveur de la longévité des Patriarches, outre les témoignages de Manéthon et de Bérose, ceux de Moschus, d'Hésiode, de Jérôme l'Égyptien et ces auteurs des antiquités phéniciennes (*Ant. jud.*, liv. I. ch. III.—*Annales de Phil.*, tom. III, p. 163 et suivantes). — La supposition qu'il s'agit, dans le calcul de la vie des premiers hommes, d'années ou de révolutions lunaires de trente jours, ne peut aucunement se soutenir. A ce compte, la vie des premiers hommes, loin de paraître étonnante par sa durée, eût été moins longue que la vie des hommes actuels; les Patriarches qui engendrèrent à cent trente, à cent cinquante, à quatre-vingt-dix, à soixante-dix et même à quarante-cinq ans, auraient été pères dès l'enfance et il ne se serait écoulé depuis la création jusqu'au déluge que cent trente-huit ans. Ce serait avec aussi peu de vraisemblance, que l'on supposerait qu'il s'agit, dans la chronologie mosaïque relative aux Patriarches, d'années de trois ou quatre mois. Non-seulement on ne découvre nulle part aucun vestige de cette division du temps, mais elle est formellement contraire au texte de Moïse qui partout divise l'année en douze mois de trente jours chacun. — On a donné, pour expliquer cette longue vie des hommes à l'origine des choses, différentes raisons : on l'a attribuée à la simplicité de vie, de mœurs, d'alimentation, à l'excellence des fruits, à une vertu secrète des plantes, à un climat tempéré, favorisé d'un printemps continuel, à un pays boisé, à un air plus pur et plus salubre. Toutes ces raisons sont plausibles. Il est incontestable qu'elles peuvent, même de nos jours, beaucoup contribuer à la santé de l'homme, et à la prolongation de ses jours; mais suffisent-elles pour expliquer une existence de plusieurs siècles? Les naturalistes ne le pensent pas; et il faut sans doute qu'il y ait eu d'autres causes dont l'influence n'était pas moins grande, telles que, par exemple, la force de constitution des premiers hommes, une température différente de celle qui a existé depuis le déluge, et enfin une disposition particulière de la Providence qui a pu permettre cette longévité, soit pour la propagation de l'espèce humaine, soit pour la conservation des traditions relatives à la création, à l'état primitif de l'homme, à la connaissance du vrai Dieu et de son culte, traditions sur lesquelles devaient reposer, dans toute la suite des siècles, les destinées du genre humain. *Voy. pl. b.* 25, not. 6.

§. 2. — <sup>1</sup> les pieux descendants de Seth (Chrys., Cyrill., Théod.). — \* L'hébr. *bene Elohim*, les enfants d'Elohim. Elohim, dans la langue sainte, se met pour Dieu, pour les anges en tant que ministres de Dieu, pour les juges, les magistrats ou les grands en tant que ses représentants; et de là autant d'opinions diverses en ce qui concerne les enfants d'Elohim. Selon les uns, ce sont les anges; selon d'autres, ce sont les magistrats, les juges ou les grands. *Filias hominum*, hébr. *filias Adam*, les filles d'Adam. Adam désigne l'homme dans sa condition infime, comme *isch* désigne l'homme d'un rang plus élevé. Les Septante, et après eux, sur leur

num quod essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus, quas elegerant.

3. Dixitque Deus : Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est : eruntque dies illius centum viginti annorum.

4. Gigantes autem erant super terram in diebus illis. Postquam enim ingressi sunt filii Dei ad filias hominum, illæque genuerunt, isti sunt potentes a sæculo viri famosi.

5. Videns autem Deus quod multa malitia hominum esset in terra, et cuncta cogitatio cordis intenta esset ad malum omni tempore,

6. pœnituit eum quod hominem fecisset in terra. Et tactus dolore cordis intinsecus,

7. Delebo, inquit, hominem, quem creavi, a facie terræ, ab homine usque ad animantia, a reptili usque ad volucres cæli : pœnitet enim me fecisse eos.

filles des hommes <sup>2</sup> étaient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avaient plu.

3. Et Dieu dit : Mon esprit ne demeurera pas pour toujours <sup>3</sup> avec l'homme, parce qu'il est chair <sup>4</sup>; et le temps de l'homme ne sera plus que de cent vingt ans <sup>5</sup>.

4. Or il y avait des géants sur la terre en ce temps-là. Car depuis que les enfants de Dieu eurent épousé les filles des hommes, il en sortit des enfants qui furent des hommes puissants et fameux dans le siècle <sup>6</sup>. *Baruch*, 3, 26. *Sag.* 14, 6. *Eccli.* 16, 8.

5. Dieu donc voyant que la malice des hommes qui vivaient sur la terre était extrême, et que toutes les pensées de leur cœur étaient en tout temps appliquées au mal, *Pl. b.* 8, 21. *Matth.* 15, 19.

6. il se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre; et étant touché de douleur jusqu'au fond du cœur <sup>7</sup>,

7. il dit : J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé; j'exterminerai tout, depuis l'homme jusqu'aux animaux, depuis tout ce qui rampe sur la terre jusqu'aux oiseaux du ciel; car je me repens <sup>8</sup> de les avoir faits.

autorité, plusieurs Pères ont cru que les enfants de Dieu marquaient les anges qui eurent commerce avec des filles mortelles. Mais cette opinion, qui ne reposait que sur un vicé traduction, a bientôt été abandonnée; et c'est le sentiment commun que *les enfants de Dieu* sont mis pour les enfants de la race pieuse de Seth, et que *les filles de hommes* désignent les filles de la race maudite de Caïn. On pourrait néanmoins rendre aussi le sens : Les fils des hommes puissants, des juges, voyant que les filles plébéiennes étaient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur plurent.

<sup>2</sup> la race pervertie de Caïn (Aug.).

3. 3. — <sup>3</sup> plus longtemps.

<sup>4</sup> parce qu'il est animé de sentiments charnels (Chrys., Ambr.).

<sup>5</sup> Il n'y aura plus que cent vingt ans pour se convertir avant que la punition fonde sur lui (Aug., Jérôm.). — <sup>6</sup> Ou bien : à l'avenir, après le déluge, le nombre des années de la vie humaine diminuera successivement, et il sera réduit à cent vingt ans. Depuis Abraham jusqu'à Moïse, c'était là l'âge ordinaire des vieillards. Jacob, Moïse, Aaron, son frère, Caleb, Josué, etc., ne poussèrent pas plus loin leurs jours. — Dans l'hébr. ce verset porte : *Alors Jehovah dit : Mon esprit ne jugera point, ou ne contestera point à jamais avec l'homme; c'est-à-dire : Je n'avance rien par tous les avertissements que je donne à l'homme; mes réprimandes et mes menaces sont inutiles, et ils ne se corrigent point. Je ne contesterai pas toujours, mais je les châtierai. C'est le sens de l'ancienne version de Symmaque : οὐ κρίνει τὸ πνεῦμα μου τοὺς ἀνθρώπους.*

7. 4. — <sup>8</sup> De ces mariages mixtes des hommes pieux avec des filles de familles impies, naquirent « des géants », des hommes violents, forts et audacieux, lesquels aussi se distinguèrent par leurs crimes. — Le mot hébreu *nephilim* semble désigner des voleurs; il signifie *irruentes*, qui se jettent sur. C'est dans ce sens que l'ont pris Aquila et Symmaque qui traduisent, le dernier par *βίαιους*, hommes forts et violents, le premier par *ἰσχυροτάτους*, qui correspond exactement au latin *irruentes*. Ainsi il n'est nullement nécessaire d'entendre ici une race d'hommes particulière, pas même de leur donner une stature au-dessus de la stature commune. Le mot *gibborim*, que la Vulgate rend par *potentes*, désigne en effet des hommes très-forts, courageux, mais aussi bien en mauvaise qu'en bonne part.

7. 6. — <sup>7</sup> Dieu parle avec les hommes d'une manière humaine.

7. 7. — <sup>8</sup> Dieu, à l'égard de nous autres hommes, change extérieurement sa ma-

8. Mais Noé trouva grâce devant le Seigneur.

9. Voici les enfants qu'engendra Noé. Noé fut un homme juste et parfait au milieu des hommes de son temps; il marcha avec Dieu, *Eccli. 44, 17.*

10. et il engendra trois fils, Sem, Cham et Japhet.

11. Or la terre était corrompue devant Dieu, et remplie d'iniquité.

12. Dieu voyant donc cette corruption de la terre (car la vie que tous les hommes y menaient était toute corrompue),

13. Il dit à Noé : J'ai résolu de faire périr tous les hommes; ils ont rempli toute la terre d'iniquité, et je les exterminerai avec la terre. 1. *Pier. 3, 20.* 2. *Pier. 2, 5.*

14. Faites-vous une arche de pièces de bois aplaniques<sup>9</sup>. Vous y ferez de petites chambres, et vous l'enduirez de bitume dedans et dehors.

15. Voici la forme que vous lui donnerez : sa longueur sera de trois cents coudées; sa largeur, de cinquante, et sa hauteur de trente.

16. Vous ferez à l'arche une fenêtre<sup>10</sup>, et vous lui donnerez une coudée de hauteur. Vous mettrez aussi la porte de l'arche au côté, et vous ferez un étage tout en bas, un au milieu, et un troisième<sup>11</sup>.

8. Noë vero invenit gratiam coram Domino.

9. Hæ sunt generationes Noë : Noë vir justus atque perfectus fuit in generationibus suis, cum Deo ambulavit.

10. Et genuit tres filios, Sem, Cham et Japhet.

11. Corrupta est autem terra coram Deo, et repleta est iniquitate.

12. Cumque vidisset Deus terram esse corruptam (omnis quippe caro corruptent viam suam super terram),

13. Dixit ad Noë : Finis universæ carnis venit coram me : repleta est terra iniquitate a facie eorum, et ego disperdam eos cum terra.

14. Fac tibi arcam de lignis lævigatis : mansiuiculas in archa facies, et bitumine inies intrinsecus et extrinsecus.

15. Et sic faciëeam : Trecentorum cubitorum erit longitudo arçæ, quinquaginta cubitorum latitudo, et triginta abitorum altitudo illius.

16. Fenestram in archa facies, et in cubito consumnabis summitatem ejus : ostium autem arçæ pones ex latere : deorum, cœnacula et tristega facies in ea.

nière d'agir avec nous, selon que nous le méritons; mais il ne change pas lui-même, et ce changement de conduite entre dans ses immuables prévisions (Aug.).

9. 14. — <sup>9</sup> Dans l'hébreu : de bois de sapin ou de cèdre, en général d'un bois résineux.

10. 16. — <sup>10</sup> dans la paroi supérieure de l'arche.

<sup>11</sup> L'arche avait 300 coudées de long, 50 de large, et 30 de hauteur; il y avait une ouverture propre à donner du jour d'une coudée, une porte par côté et trois étages. Pour les Israélites auxquels Moïse parlait, les dimensions de l'arche n'avaient rien d'obscur, parce qu'ils connaissaient exactement la mesure ou la valeur de la coudée. Il n'en est pas de même par rapport à nous, car on n'a rien de certain sur cette mesure. Il est probable néanmoins que les Hébreux, au sortir de l'Égypte, se servaient de la coudée égyptienne. Or, le dérac égyptien, qui est la coudée de l'ancienne Memphis, et dont on a retrouvé les étalons au Caire, était long, selon D. Calmet, de vingt pouces 44/89, ou presque de vingt pouces et demi, ancien pied-de-roi de Paris. D'après les calculs établis sur cette base, l'arche devait avoir par dehors 512 pieds 32/89 de longueur, 85 pieds 35/89 de largeur, et 51 pieds 21/89 de hauteur, mesure de Paris. Toute la capacité du vaisseau de l'arche donne 357,600 coudées cubiques. — Dans cet immense bâtiment, la Vulgate ne met qu'une fenêtre d'une coudée de hauteur, ouverture évidemment insuffisante si on en fait une fenêtre comme les nôtres, pour y introduire l'air et la lumière. Le mot hébreu *tsôhar*, que la Vulgate a traduit par *fenestram*, signifie lumière; et selon plusieurs bons interprètes, il marque en effet une ouverture d'une coudée de haut en forme de fenêtre, mais régnant tout autour de l'arche. La Vulgate n'exclut pas ce sens. Il y en a qui croient que *tsôhar* signifie toit, et que l'arche avait une toiture terminée en arête, dont les deux côtés auraient eu une inclinaison d'une coudée : l'air et la lumière se seraient introduits dans l'arche par l'intervalle qui séparait le toit du pont.

17. Ecce ego adducam aquas diluvii super terram, ut interficiam omnem carnem, in qua spiritus vitæ est subter cœlum : universa quæ in terra sunt, cōsumentur.

18. Ponamque fœdus meum tecum : et ingredieris arcam tu, et filii tui, uxor tua, et uxores filiorum tuorum tecum.

19. Et ex cunctis animantibus universæ carnis bina induces in arcam, ut vivant tecum : masculini sexus et feminini.

20. De volucris juxta genus suum, et de jurentis in genere suo, et ex omni reptili terræ secundum genus suum : bina de omnibus ingredientur tecum, ut possint vivere.

21. Tolles igitur tecum ex omnibus escis, quæ mandari possunt, et comportabis apud te : et erunt tam tibi, quam illis in cibum.

22. Fecit igitur Noë omnia quæ præceperat illi Deus.

17. Je vais répandre les eaux du déluge sur la terre, pour faire mourir toute chair qui respire, et qui est vivante sous le ciel. Tout ce qui est sur la terre sera consumé.

18. J'établirai mon alliance avec vous<sup>12</sup>, et vous entrerez dans l'arche, vous et vos fils, votre femme et les femmes de vos fils avec vous<sup>13</sup>.

19. Vous ferez aussi entrer dans l'arche deux de chaque espèce de tous les animaux, mâle et femelle, afin qu'ils vivent avec vous.

20. De chaque espèce des oiseaux vous en prendrez deux ; de chaque espèce des animaux, deux ; de chaque espèce de ce qui rampe sur la terre, deux. Deux de toute espèce entreront avec vous dans l'arche, afin qu'ils puissent vivre.

21. Vous prendrez aussi avec vous de tout ce qui peut se manger, et vous le porterez dans l'arche, pour servir à votre nourriture et à celle de tous les animaux.

22. Noé accomplit donc tout ce que Dieu lui avait commandé

## CHAPITRE VII.

### *Le déluge.*

1. Dixitque Dominus ad eum : Ingredere tu, et omnis domus tua, in arcam : te enim vidi justum coram me in generatione hac.

2. Ex omnibus animantibus mun-

1. Le Seigneur dit ensuite à Noé : Entrez dans l'arche, vous et toute votre maison, parce qu'entre tous ceux qui vivent aujourd'hui sur la terre, j'ai reconnu que vous étiez juste devant moi<sup>1</sup>. *Hébr.* 11, 7. 2. *Pier.* 2, 5.

2. Prenez sept mâles et sept femelles de

ŷ. 18. — <sup>12</sup> Je veux vous sauver, vous et les vôtres.

<sup>13</sup> Prenez de Noé un exemple de justice, et apprenez, en marchant devant Dieu, à recourir à Jésus et à son Eglise, qui est l'arche du salut ; c'est ainsi qu'avec Noé vous vous soustrairez au jugement de Dieu. — \* L'alliance primitive, qui était fondée sur la libre volonté de la créature, ayant été violée par le péché d'Adam et de sa postérité, Dieu s'engage à contracter avec Noé l'alliance de grâce. La promesse faite avant le déluge, reçut après le déluge son accomplissement. *Voy.* 9, 9 et suiv.

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Selon la tradition, la construction de l'arche dura cent ans : c'était une prédication et une menace en action du châtement dont les hommes devaient être frappés. Sûrement c'était un objet de dérision de la part des incrédules de ce temps-là, et une épreuve de la foi de Noé et des siens. *Math.* 24, 37. 1. *Pier.* 3, 20. 2. *Pier.* 2, 5. *Hébr.* 11, 7. De même l'Eglise de Jésus-Christ est l'arche du salut avant le second et le dernier jugement, dont elle annonce l'approche à chacun et au monde entier par sa prédication et par ses institutions salutaires. 2. *Pier.* 3, 7. 11.

tous les animaux purs <sup>2</sup>, et deux mâles et deux femelles des animaux impurs <sup>3</sup>.

3. Prenez aussi sept mâles et sept femelles des oiseaux du ciel, afin d'en conserver la race sur la face de toute la terre.

4. Car je n'attendrai plus que sept jours, et après cela je ferai pleuvoir sur la terre quarante jours et quarante nuits, et j'exterminerai de dessus la terre toutes les créatures que j'ai faites.

5. Noé fit donc tout ce que le Seigneur lui avait commandé.

6. Il avait six cents ans, lorsque les eaux du déluge inondèrent la terre.

7. Noé entra dans l'arche, et avec lui ses fils, sa femme et les femmes de ses fils, à cause des eaux du déluge <sup>4</sup>. *Matth.* 24, 37. *Luc.* 17, 26. 1. *Pier.* 3, 20.

8. Les animaux purs et impurs et les oiseaux, avec tout ce qui se meut sur la terre,

9. entrèrent aussi dans l'arche avec Noé, deux à deux, mâle et femelle, selon que le Seigneur l'avait commandé à Noé <sup>5</sup>.

10. Après donc que les sept jours furent

dis tolle septena et septena, masculum et feminam : de animantibus vero immundis duo et duo, masculum et feminam.

3. Sed et de volatilibus cœli septena et septena, masculum et feminam : ut salvetur semen super faciem universæ terræ.

4. Adhuc enim, et post dies septem ego pluam super terram quadraginta diebus et quadraginta noctibus : et delebo omnem substantiam, quam feci, de superficie terræ.

5. Fecit ergo Noe omnia quæ mandaverat ei Dominus.

6. Eratque sexcentorum annorum quando diluvi aquæ inundaverunt super terram.

7. Et ingressus est Noe et filii ejus, uxor ejus, et uxores filiorum ejus cum eo in arcam, propter aquas diluvii.

8. De animantibus quoque mundis et immundis, et de volucribus, et ex omni quod movetur super terram,

9. duo et duo ingressa sunt ad Noe in arcam, masculus et femina, sicut præceperat Dominus Noe.

10. Cumque transissent septem

ŷ. 2. — <sup>2</sup> c'est-à-dire des animaux que l'homme pouvait offrir. *Pl.* b. 8, 20. — La distinction des animaux purs et impurs semble s'être introduite avec le péché, au même temps que la distinction entre la sainteté et le péché, entre la vie et la mort, entre la liberté et le défaut de liberté, entre la lumière et les ténèbres, s'affaiblissait dans la conscience et dans la volonté de l'homme. Ainsi se gravait, par la volonté de Dieu, même dans la nature dépourvue de conscience, une exhortation morale pour l'âme de l'homme. *Voy.* 3. *Moys.* 11.

<sup>3</sup> \* L'hébr. porte : *De toute bête pure vous prendrez auprès de vous sept sept, le mâle et sa femelle; et de la bête qui n'est pas pure, celle-là deux, le mâle et sa femelle.* Par où l'on voit qu'au lieu de quatorze animaux pris de chaque espèce, il n'y en avait peut-être que sept, et qu'au lieu de quatre animaux impurs, il n'y en avait que deux. Le verset 3 porte de même relativement aux oiseaux *sept sept, le mâle et sa femelle.* Le latin de la Vulgate peut très-bien se ramener à ce sens : — Il est ordonné à Noé de prendre des animaux purs au nombre de sept, et deux seulement des animaux impurs, soit parce que le nombre sept était dès-lors un nombre sacré et mystique, soit parce que ces animaux sont d'un plus grand usage pour l'homme, et qu'après le déluge Noé devait en offrir à Dieu en sacrifice. *Pl.* b. 8, 20. — Il est, du reste, plus que vraisemblable qu'avant le déluge les espèces d'animaux étaient moins multipliées qu'elles ne le furent depuis. L'accroissement des races, et bien d'autres raisons, ont pu depuis lors amener plusieurs variétés qui n'existaient pas encore. Tous les chiens sortent d'une seule espèce, comme tous les hommes d'une même souche. *Voy. pl.* b. ŷ. 23, note 9.

ŷ. 7. — <sup>4</sup> \* Le nombre des personnes renfermées dans l'arche était de huit. *Voy.* 1. *Pier.* 3, 20.

ŷ. 9. — <sup>5</sup> \* Le Créateur qui, encore présentement, sait conduire au-delà des mers et en diverses contrées, les oiseaux émigrants, et les ramener ensuite, et qui donne souvent à la moindre créature un instinct si admirable, conduisit près de l'arche destinée à les sauver, tous les animaux qui ne pouvaient se tenir dans les eaux, et qui ne se reproduisaient que par couples.

dies, aquæ diluvii inundaverunt super terram.

11. Anno sexcentesimo vitæ Noë, mense secundo, septimodecimo die mensis, rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ, et cataractæ cæli apertæ sunt :

12. et facta est pluvia super terram quadraginta diebus et quadraginta noctibus.

13. In articulo diei illius ingressus est Noë, et Sem, et Cham, et Japhet, filii ejus, uxor illius, et tres uxores filiorum ejus cum eis, in arcam :

14. ipsi et omne animal secundum genus suum, universaque jumenta in genere suo, et omne quod movetur super terram in genere suo, cunctumque volatile secundum genus suum, universæ aves, omnesque volucres,

15. ingressæ sunt ad Noë in arcam, bina et bina ex omni carne, in qua erat spiritus vitæ.

16. Et quæ ingressa sunt, masculus et femina ex omni carne, introierunt, sicut præceperat ei Deus: et inclusit eum Dominus de foris.

17. Factumque est diluvium quadraginta diebus super terram : et multiplicatæ sunt aquæ et elevaverunt arcam in sublime a terra.

18. Vehementer enim inundaverunt : et omnia repleverunt in superficie terræ : porro arca ferebatur super aquas.

19. Et aquæ prævaluerunt nimis super terram : opertique sunt omnes montes excelsi sub universo cælo.

20. Quindecim cubitis altior fuit aqua super montes, quos operuerat.

21. Consumptaque est omnis caro quæ movebatur super terram, volucrum, animantium, bestiarum, omniumque reptilium, quæ reptant super terram : universi homines,

passés, les eaux du déluge se répandirent sur la terre.

11. L'année six cents de la vie de Noé, le dix-septième jour du second mois<sup>6</sup> de la même année, les sources du grand abîme des eaux furent rompues, et les cataractes du ciel furent ouvertes<sup>7</sup>;

12. et la pluie tomba sur la terre pendant quarante jours et quarante nuits.

13. Aussitôt que ce jour parut, Noé entra dans l'arche avec ses fils Sem, Cham et Japhet, sa femme et les trois femmes de ses fils.

14. Tous les animaux, selon leur espèce, y entrèrent aussi avec eux, tous les animaux domestiques, selon leur espèce; tout ce qui se meut sur la terre, selon son espèce; tout ce qui vole, chacun selon son espèce; tous les oiseaux, et tout ce qui s'élève dans l'air;

15. tous ces animaux entrèrent avec Noé dans l'arche, deux à deux, de toute chair vivante et animée.

16. Ceux qui y entrèrent étaient donc mâles et femelles de toute espèce, selon que Dieu l'avait commandé à Noé; et le Seigneur l'y enferma par dehors.

17. Le déluge se répandit sur la terre pendant quarante jours; et les eaux s'étant accrues, élevèrent l'arche en haut au-dessus de la terre.

18. Elles inondèrent tout, et couvrirent toute la surface de la terre : mais l'arche était portée sur les eaux.

19. Les eaux crûrent et grossirent prodigieusement au-dessus de la terre, et toutes les plus hautes montagnes qui sont sous le ciel furent couvertes.

20. L'eau ayant gagné le sommet des montagnes, s'éleva encore de quinze coudées plus haut<sup>8</sup>.

21. Toute chair qui se meut sur la terre en fut consumée, tous les oiseaux, tous les animaux, toutes les bêtes, tout ce qui rampe sur la terre, tous les hommes, *Sag.* 10, 4. *Eccli.* 39, 28. 1. *Pier.* 3, 20.

ÿ. 11. — <sup>6</sup> au mois de novembre. On comptait les mois d'après l'année réglée sur l'agriculture, laquelle commençait en octobre avec les semailles.

<sup>7</sup> Les eaux cachées dans le sein de la terre se réunirent aux eaux de la mer et à la pluie du ciel pour submerger la terre. — \* *Les cataractes du ciel*, dans l'hébr. *arubboth haschamaim*, les fenêtres du ciel, s'ouvrirent, patuerunt. Expression figurée pour marquer l'immense quantité d'eau que les nuées versèrent sur la terre. L'écriture dit que les cieus s'ouvrirent quand il pleut, et qu'ils se ferment quand ils refusent la pluie (*Luc.* 4, 25).

ÿ. 20. — <sup>8</sup> Qui l'a mesuré? L'Esprit de Dieu, par l'inspiration duquel Moÿse a écrit.

22. et généralement tout ce qui a vie et qui respire sous le ciel.

23. Toutes les créatures qui étaient sur la terre, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, tant celles qui rampent que celles qui volent dans l'air; tout périt : il ne demeura que Noé seul, et ceux qui étaient avec lui dans l'arche<sup>9</sup>.

24. Et les eaux couvrirent toute la terre pendant cent cinquante jours.

22. et cuncta, in quibus spiraculum vitæ est in terra, mortua sunt.

23. Et delevit omnem substantiam, quæ erat super terram, ab homine usque ad pecus, tam reptile quam volucres cæli : et deleta sunt de terra : remansit autem solus Noe, et qui cum eo erant in arca.

24. Obtinueruntque aquæ terram centum quinquaginta diebus.

## CHAPITRE VIII.

### *Les eaux se retirent. Noé quitte l'arche et offre un sacrifice.*

1. Mais Dieu s'étant souvenu de Nôé, de toutes les bêtes sauvages, et de tous les animaux domestiques qui étaient avec lui dans l'arche, fit souffler un vent sur la terre, et les eaux commencèrent à diminuer.

2. Les sources de l'abîme furent fermées, aussi bien que les cataractes du ciel; et les pluies qui tombaient du ciel furent arrêtées.

1 Recordatus autem Deus Noe, cunctorumque animantium, et omnium jumentorum, quæ erant cum eo in arca, adduxit spiritum super terram, et imminutæ sunt aquæ.

2. Et clausi sunt fontes abyssi, et cataractæ cæli : et prohibite sunt pluvie de cælo.

§. 23. — 9° Le jugement de Dieu, qui extermina tous les êtres vivants, ne frappa l'homme que dans son existence physique. Même sous les coups de la vengeance divine, ceux qui le voulurent, purent sauver leur âme; et en effet, plusieurs rentrant en eux-mêmes, trouvèrent le salut. 1. *Pier.* 3, 19. 20, note 21. Par ce passage et par ce qui est dit de la création (ch. 1 et 2), l'Écriture nous enseigne d'une manière claire et positive que tous les hommes, sous quelques zones qu'ils habitent, et à quelques variétés de l'espèce humaine qu'ils appartiennent, ont une origine commune et sortent de la même souche. Cette conséquence, qui forme aussi un article de la foi, a été contestée au nom de la science par quelques incrédules modernes; mais comme il arrive toujours, la contradiction n'a servi qu'à faire jaillir la lumière, et la science elle-même s'est chargée de réfuter les assertions de ceux qui l'invoquaient en faveur de leurs systèmes. Avant d'exposer les preuves en faveur de la thèse, faisons d'abord quelques observations, qu'il importe de ne point perdre de vue. — 1° La nature peut, par la génération, produire des monstres ou des êtres dégénérés dans l'espèce humaine, aussi bien que dans les autres espèces d'êtres. Au rang, non pas des monstres, mais de ces hommes dégénérés, sont les albinos spécialement dans la variété noire, les crétiens dans toutes les variétés. Il n'y a d'ailleurs point d'hommes à queue; les Hottentots n'ont point de tablier, les Américains ont de la barbe comme les autres hommes, quoique plus rare, quand ils la laissent croître. Blumenbach, *Hist. natur.* — 2° La stature non plus que les facultés intellectuelles de l'homme n'ont pas de limites fixes et déterminées. L'idiot et l'homme de génie naissent quelquefois du même sang, et de même que la taille humaine se rapetisse jusqu'à la dimension de deux pieds ou dix-huit pouces, elle peut s'élever jusqu'à sept ou huit pieds et peut-être au-delà. — 3° Les variétés qu'offre l'espèce humaine ne lui sont pas exclusivement propres. On les remarque dans les animaux comme chez les hommes, lorsqu'ils subissent les mêmes influences de climat, de nourriture, de condition. Les animaux qui passent de l'état sauvage à celui de domesticité ou réciproquement, en sont un exemple frappant, et c'est aussi ce dont offrent une preuve irrécusable les animaux que les Espagnols importèrent en Amérique après en avoir fait la conquête. Voy. *les Liv. saints veng.* tom. 1, p. 113 et suiv. — 4° La couleur blanche, noire, cuivrée, etc., n'est nullement inhérente et propre à l'espèce. Les blancs peuvent devenir noirs, et les noirs devenir blancs. Les causes de la colorisation de la peau sont le climat plus ou moins chaud, la nourriture, le genre de vie, les mœurs. Au Sénégal le nègre est d'un noir d'ébène;

3. Reversæque sunt aquæ de terra euntes et redeuntes : et cœperunt minui post centum quinquaginta dies.

4. Requievitque arca mense sep-

3. Les eaux étant agitées de côté et d'autre, se retirèrent et commencèrent à diminuer après cent cinquante jours.

4. Et le vingt-septième jour<sup>1</sup> du septième

la teinte du Maure, au nord de l'Afrique, devient foncée; l'habitant du midi de l'Europe n'est que brun. — 5° Il ne faut pas confondre les variations accidentelles de la race humaine, avec ses variétés constantes. Les premières sont individuelles, parce qu'elles tiennent à des causes transitoires, particulières; les secondes sont générales, endémiques, communes à tel peuple, telle nation, et se transmettent par la génération, parce que les causes en sont communes, locales et permanentes. C'est ainsi que l'on a divisé le genre humain en trois ou quatre variétés générales, la Caucasiennne, la Mongole, la Noire, et, selon quelques-uns, la Malaye. Les Américains et les habitants de la Polynésie et des différents archipels se rattachent visiblement à quelqu'une de ces quatre variétés principales. Il y a cependant des naturalistes qui admettent un plus grand nombre de variétés constantes. — Ces observations faites, nous nous bornerons à trois ou quatre raisonnements pour établir la proposition. L'écriture ne saurait être, sur l'unité de l'espèce humaine, plus expresse et plus formelle (1. *Moys.* 1, 27. 2, 7. 21-27. 7, 23. *Sag.* 40, 1. *Act.* 17, 26). Or, ce que l'écriture nous enseigne sur ce point est merveilleusement confirmé par toutes les anthropogonies anciennes, qui, quoique mêlées de beaucoup d'erreurs et de fables, au fond reviennent toutes à celle de Moïse, par les traditions des peuples sur tous les continents, par les récits poétiques et les histoires mêmes, qui tous font partir les peuples par migrations ou colonies d'un point central et unique, de l'ouest de l'Asie, d'où ils se répandent sur toute la surface de la terre. L'étude des langues dont l'infinie variété avait d'abord paru dénoter une différence d'origine dans l'espèce humaine, mieux approfondie en démontre l'unité. C'est maintenant un fait acquis en linguistique que toutes les langues du globe peuvent être rapportées à deux familles principales, primitives ou mères, la famille sémitique qui comprend les langues orientales et celles qui en dérivent, et la famille japhétique qui embrasse les idiomes d'Europe. Le sanscrit se rattache au grec et au latin, et l'allemand avec ses filles nombreuses, nous vient de l'Orient. Or, entre ces deux ou trois familles principales, il y a une telle affinité de principes, de grammaire, de syntaxe et même de mots et d'alphabets; les éléments constitutifs du langage ont tant de rapport, d'analogie, qu'on y découvre une identité véritable qui est une preuve évidente qu'au commencement, comme dit l'écriture, les hommes n'avaient qu'une lèvre, et par conséquent qu'ils sortent d'une souche commune et unique. C'est la conclusion à laquelle sont arrivés les savants par la seule évidence du fait. — Enfin c'est un fait constant en physiologie que si des espèces différentes d'animaux peuvent se féconder mutuellement, les êtres qui naissent de ces croisements des races ou des espèces, connus sous le nom de *mulets* ou d'*hybrides*, sont inaptes à la fécondation, phénomène qui s'observe aussi bien dans les végétaux que dans les êtres animés. Or, non-seulement les diverses variétés de l'espèce humaine peuvent se féconder mutuellement; mais les enfants qui naissent de ces unions ne sont nullement frappés de stérilité; ils sont féconds de même que chaque variété en particulier, et se reproduisent avec quelque variété qu'ils s'unissent, preuve physique et sensible qu'il n'y eut jamais qu'une espèce d'hommes, c'est-à-dire que toutes les branches de l'humanité appartiennent au même arbre, sont sorties du même tronc. — Pour ce qui est de la difficulté tirée de la manière dont les îles disséminées au sein des mers, et spécialement l'Amérique, ont pu être peuplées, il y a longtemps qu'elle a été résolue. On y retrouve un mélange de pratiques et de traditions païennes, juives et même chrétiennes, qui atteste que des migrations y ont abordé à diverses époques et de divers points. M. Mitchell, docteur en médecine et professeur d'histoire naturelle à New-York, donne comme un fait positif que la race qui survécut aux conflits des peuples du nord de l'Amérique, est une race Tartare, et que celle qui fut exterminée était une race Malaye. A l'appui de son assertion il cite, entre autres, les faits suivants : 1° ressemblance de traits et de physionomie; 2° affinités des idiomes; 3° existence de coutumes semblables; 4° identité du chien de Sibérie en Asie et du chien d'Amérique. *Voy. Théol.* de Perr. *De l'homme.* prop. 2, etc. *Les Liv. saints veng.* tom. I, p. 111 et suiv. *Annal. de Phil. chrét.*, tom. 1. 2. 3. 4. 7. passim. *Cuvier, Discours sur les révol. du globe.*

γ. 4. — <sup>1</sup> Dans l'hébreu : le dix-septième jour.

mois, l'arche se reposa sur les montagnes d'Arménie<sup>2</sup>.

5. Cependant les eaux allaient toujours en diminuant jusqu'au dixième mois, au premier jour duquel le sommet des montagnes commença à paraître.

6. Quarante jours s'étant encore passés, Noé ouvrit la fenêtre qu'il avait faite dans l'arche, et laissa aller un corbeau,

7. qui étant sorti<sup>3</sup>, ne revint plus, jusqu'à ce que les eaux de la terre furent séchées.

8. Il envoya aussi une colombe après le corbeau, pour voir si les eaux avaient cessé de couvrir la terre.

9. Mais la colombe n'ayant pu trouver où asseoir son pied, parce que la terre était toute couverte d'eaux, elle revint à lui; et

timo, vigesimo septimo diem mensis, super montes Armeniæ.

5. At vero aquæ ibant et decrescabant usque ad decimum mensem : decimo enim mense, prima die mensis, apparuerunt cacumina montium.

6. Cumque transissent quadraginta dies, aperiens Noe fenestram archæ, quam fecerat, dimisit corvum.

7. Qui egrediebatur, et non revertebatur, donec siccarentur aquæ super terram.

8. Emisit quoque columbam post eum, ut videret si jam cessassent aquæ super faciem terræ.

9. Quæ cum non invenisset ubi requiesceret pes ejus, reversa est ad eum in arcam : aquæ enim

<sup>2</sup> Dans l'hébreu : sur le mont Ararat. — \* Le mont Ararat est une montagne d'Arménie, dont les deux points les plus élevés sont à 16,454 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ils sont couverts d'une neige éternelle. La neige commence à se montrer à la hauteur de 13,300 pieds. Le mont Ararat avait passé jusqu'à ces derniers temps, pour être entièrement inaccessible à cette hauteur; mais un voyageur moderne l'a gravi jusqu'à la hauteur de 13,530 pieds, où, selon lui, s'aperçoivent encore des indices non équivoques qu'autrefois l'eau séjourna sur ces cimes aériennes. — « C'est là, dit un géographe de nos jours, dont nous croyons devoir transcrire ici les paroles, c'est là la montagne de laquelle la terre, désolée et dépeuplée de créatures vivantes, fut de nouveau peuplée d'hommes et d'animaux. » — Ce même géographe, après de longues considérations sur la position du mont Ararat, et en général de l'Arménie, par rapport à tout l'ancien monde, ajoute : « Je m'abstiens de déduire de ces considérations aucune conséquence. J'ai voulu seulement établir les faits par lesquels il demeure démontré que le mont Ararat (bien plus, toute l'Arménie, la contrée où se trouvent les sources de l'Euphrate, du Tigre et de l'Araxe) a une position au plus haut point digne de remarque : 1° à raison des eaux qui environnent la montagne (la mer Caspienne, la mer d'Azof, la mer Noire, l'Adriatique, la Méditerranée, la mer Rouge, le golfe Persique, les lacs d'Ourmiah, d'Aral, etc.). — 2° Parce qu'il est situé à peu près au milieu de la grande suite des déserts d'Afrique et d'Asie (s'étendant des côtes occidentales d'Afrique par le Sahara, les déserts d'Asie et de Gobi, jusqu'au nord de Pékin vers les mers de Chine), déserts qui par leur aspect, leur sol, leurs eaux salées ou saumâtres, et surtout par les fleuves nombreux et considérables qu'absorbe le Gobi, rendent plus que vraisemblable l'opinion qu'ils formèrent jadis le fond d'une ancienne mer; et par conséquent : — 3° presque au milieu entre l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique, et : — 4° de la suite des mers intérieures depuis Gibraltar jusqu'au lac de Balkal; à cela se joint qu'il est situé : — 5° au milieu de la grande ligne de dilatation et d'expansion de la race caucasienne, et en même temps de la source de la langue indogermanique, à une égale distance de l'extrémité méridionale de l'Inde orientale et de l'extrémité au nord-ouest de l'Islande; et qu'enfin il est : — 6° comme le point central de la plus grande ligne de terre habitable dans l'ancien monde, entre le cap de Bonne-Espérance et le détroit de Behringh. — Je ne tire, ainsi que je l'ai dit, aucune conséquence. Puisse néanmoins ce qui a été dit suffire pour faire comprendre au lecteur attentif et sérieux, que ce n'est point le hasard, mais la sagesse, qui dirigeait le juste sur les eaux (Sag. 10, 4), et que ce fut par un conseil très-bien conçu, qu'elle fit aborder l'arche de ce juste, le prédicateur de la justice, le second père du genre humain, sur le mont Ararat. »

<sup>3</sup> 7. — <sup>3</sup> Dans l'hébr. : Et il laissa aller un corbeau, et il sortit, sortant et revenant..., sortant et revenant à diverses reprises, ou voltigeant çà et là autour de l'arche.

erant super universam terram : extenditque manum, et apprehensam intulit in arcam.

10. Expectatis autem ultra septem diebus aliis, rursus dimisit columbam ex arca.

11. At illa venit ad eum ad vesperam, portans ramum olivæ virentibus foliis in ore suo. Intellexit ergo Noë quod cessassent aquæ super terram.

12. Expectavitque nihilominus septem alios dies : et emisit columbam, quæ non est reversa ultra ad eum.

13. Igitur sexcentesimo primo anno, primo mense, prima die mensis, imminutæ sunt aquæ super terram : et aperiens Noë tectum arcæ, aspexit, viditque quod exsiccata esset superficies terræ.

14. Mense secundo, septimo et vigesimo die mensis, arefacta est terra.

Noë étendant la main, la prit et la remit dans l'arche <sup>4</sup>.

10. Il attendit encore sept autres jours, et il envoya de nouveau la colombe hors de l'arche.

11. Elle revint à lui sur le soir, portant dans son bec un rameau d'olivier, dont les feuilles étaient toutes vertes <sup>5</sup>. Noë reconnut donc que les eaux s'étaient retirées de dessus la terre.

12. Il attendit néanmoins encore sept jours ; et il envoya la colombe, qui ne revint plus à lui.

13. Ainsi l'an six cent un <sup>6</sup>, au premier jour du premier mois <sup>7</sup>, les eaux qui étaient sur la terre se retirèrent entièrement <sup>8</sup> ; et Noë ouvrant le toit de l'arche, et regardant de là, il vit que la surface de la terre s'était séchée <sup>9</sup>.

14. Le vingt-septième jour du second mois la terre fut sèche <sup>10</sup>.

§. 9. — <sup>4</sup> Dans le symbolisme chrétien, Noë, qui prend la colombe et l'introduit de nouveau dans l'arche, est la figure de Jésus-Christ qui attire à lui, dans l'Eglise, les âmes qui l'aiment, et qui, au milieu des flots agités du monde, ne trouvent point de lieu où elles puissent se reposer.

§. 11. — <sup>5</sup> La colombe est la messagère de la paix. *Cant. des Cant.* 5, 12. *Isaï.* 60, 8. *Matth.* 3, 16. Elle cueillit sur l'olivier, qui pousse et qui verdit même sous les eaux, le frais rameau, symbole de la paix et de la réconciliation. — Le climat de l'Arménie, dans les parties élevées, est en général froid ; mais dans les parties basses, et spécialement dans les vallées, il règne une température douce et même chaude. Les oliviers et autres arbres des climats tempérés y viennent très-bien. Du reste, quoique communément les interprètes placent le mont Ararat, sur lequel l'arche se reposa, en Arménie, plusieurs cependant le placent dans les chaînes montagneuses du Thibet : on sait que les montagnes du Thibet sont les plus hautes du globe.

§. 13. — <sup>6</sup> de la vie de Noë.

<sup>7</sup> de notre mois d'octobre : car le peuple élu, avant la sortie d'Egypte, commençait l'année à l'automne. *Voy. 2. Moys.* 12, 2.

<sup>8</sup> Dans l'hébreu : se tarirent.

<sup>9</sup> quoiqu'elle fût encore fangeuse.

§. 14. — <sup>10</sup> Le déluge qui a autrefois donné lieu à beaucoup d'objections, est un fait qui aujourd'hui n'est plus contesté. Les traditions de tous les peuples primitifs, des Indiens, des Chinois, des Perses, des Chaldéens et des Egyptiens, rappellent le souvenir non-seulement du déluge, mais de l'arche et de la cause de ce grand événement. « Bérosee, dit l'historien juif Josèphe (*Antiq. Jud.*, lib. I, ch. III, et lib. I, *contre Apion.*), suivant de très-anciens écrits, rapporte les mêmes choses que Moïse du déluge, de l'extermination des hommes dans ses eaux, et de l'arche dans laquelle Noë, l'auteur de notre race, a été sauvé, lorsqu'elle se fut reposée sur les sommets des montagnes d'Arménie. » Jérôme l'Egyptien, qui a écrit les Antiquités phéniciennes, Mnaséas, Nicolas de Damas, et beaucoup d'autres, font des récits semblables. Ce qu'Abydène raconte dans Eusèbe (*Prépar. év.*, lib. IX, ch. XII) et dans Cyrille (lib. I *contre Julien*), du déluge et de Noë, est dans un accord merveilleux avec le récit mosaïque (Rosenmüller, *in Gen.*, ch. VII). — Chacun sait ce que la Grèce et Rome nous ont dit du déluge de Deucalion. Les mêmes traditions se retrouvent chez les peuples du nord de l'Europe, ainsi que chez toutes les peuplades du Nouveau-Monde, depuis la Patagonie jusqu'au Groënland. Et à l'histoire et aux traditions du monde se joignent, pour confirmer le récit de Moïse, les découvertes mêmes des sciences physiques. Quoi qu'en disent certains géognostes de nos jours,

13. Alors Dieu parla à Noé, et lui dit .

16. Sortez de l'arche, vous et votre femme, vos fils et les femmes de vos fils.

17. Faites-en sortir aussi tous les animaux qui y sont avec vous, de toutes sortes d'espèces, tant des oiseaux que des bêtes, et de tout ce qui rampe sur la terre, et entrez sur la terre : croissez-y, et vous y multipliez. *Pl. h. 1, 28. Pl. b. 9, 1.*

18. Noé sortit donc de l'arche avec ses fils, sa femme et les femmes de ses fils.

19. Toutes les bêtes sauvages en sortirent aussi, les animaux domestiques, et tout ce qui rampe sur la terre, chacun selon son espèce.

15. Locutus est autem Deus ad Noe, dicens :

16. Egrederet de arca, tu et uxor tua, filii tui et uxores filiorum tuorum tecum.

17. Cuncta animantia quæ sunt apud te, ex omni carne, tam in volatilibus quam in bestiis et universis reptilibus, quæ reptant super terram, educ tecum, et ingredimini super terram : crescite et multiplicamini super eam.

18. Egressus est ergo Noe, et filii ejus, uxor illius, et uxores filiorum ejus, cum eo.

19. Sed et omnia animantia, jumenta, et reptilia quæ reptant super terram, secundum genus suum, egressa sunt de arca.

le déluge seul fournit une explication satisfaisante d'une multitude d'observations géologiques des mieux constatées. Sans parler des autres traces qui attestent le passage des mers en des lieux qui n'ont jamais été leur bassin naturel, comment, par exemple, expliquer par une autre cause que le déluge, l'existence de coquillages marins sur le haut des montagnes (tout récemment, dans le courant de février (1844), en exécutant des fouilles sur un point situé à 4,000 pieds de distance du golfe de Drontheim en Norwège, et à 160 pieds au-dessus du niveau de la mer, les ouvriers ont trouvé le squelette complet d'une baleine, dont la majeure partie est à l'état de fossile), la présence dans nos pays de débris d'animaux appartenant manifestement à d'autres climats, la conservation dans les glaces septentrionales d'un nombre même assez considérable de rhinocéros, d'éléphants, etc., avec leurs tissus organiques, ces amas d'ossements d'animaux de nature si diverse dans des cavernes où ils ne pouvaient assurément se réfugier pour vivre ensemble? Mais quelque opinion qu'on adopte sur la valeur de la preuve déduite des observations de ce genre, il ne faudra pas moins conclure avec le célèbre Cuvier et les maîtres de la science géologique, « que s'il y a quelque chose de constant en géologie, c'est que la surface de notre globe a été la victime d'une grande et subite révolution dont la date ne peut remonter au-delà de cinq ou six mille ans » (*Discours sur les révolutions du globe*); et avec un autre géologue de nos jours, « que le fait du déluge n'est pas un fait moins historique que le règne de César à Rome, et que, pour le nier, il faudrait être stupide » (Boué, *Mémoires géol. et paléont.*, t. I, p. 147). Voy. *Annal. de Phil. chrét.*; t. II, p. 35 et suiv.; t. X, p. 38 et suiv.; *Histoire universelle*, in-8°, t. I, p. 107, note 10. — Pour ce qui est de l'universalité du déluge, les anciens écrivains ont généralement, à peu d'exceptions près, entendu le récit de Moïse dans un sens absolu, d'une inondation qui aurait submergé le globe entier, sans avoir laissé à sec aucune de ses parties. Cependant s'il est vrai de dire que les paroles de Moïse (1. *Moy.* 6, 7, 12, 13, 17, etc.) peuvent se prendre dans le sens d'une universalité absolue, ce ne serait pas leur faire violence de les prendre dans un sens restreint, car il est certain que dans les Ecritures et dans Moïse lui-même, les mêmes expressions doivent, en plusieurs endroits, s'entendre avec restriction (Voy. 1. *Moy.* 2, 19, 20. *Ezéch.* 31, 6). 2° Il est constant que l'Eglise n'a jamais défini, comme domé de foi, que le déluge ait submergé absolument toutes les parties du globe, même celles qui n'étaient pas habitées. Or, de là l'opinion qui, à cause de la difficulté vraie ou supposée qu'il y avait à concilier l'universalité absolue avec les données actuelles de la science, a été soutenue dans ces derniers temps, même par des savants chrétiens et catholiques, que le déluge, tel que le décrit Moïse, n'a pas été absolument universel, mais limité aux pays, aux contrées qui étaient alors habités, ou du moins de telle sorte que quelque partie de la terre a pu rester à sec, sans être submergée. — On a imaginé, pour expliquer le déluge, un grand nombre d'hypothèses. On a demandé surtout comment la nature aurait pu fournir assez d'eau pour submerger la surface entière de la terre à une hauteur de quinze coudées, c'est-à-dire d'environ vingt pieds au-dessus des plus hautes montagnes

20. *Ædificavit autem Noe altare Domini* : et tollens de cunctis pecoribus et volucribus mundis, obtulit holocausta super altare.

21. *Odoratusque est Dominus odorem suavitatis*, et ait : *Nequaquam ultra maledicam terræ propter homines* : sensus enim et cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentia sua : non igitur ultra percussam omnem animam viventem sicut feci.

20. Or Noé dressa un autel au Seigneur : et prenant de tous les animaux et de tous les oiseaux purs, il les lui offrit en holocauste sur cet autel <sup>11</sup>.

21. Le Seigneur en reçut une odeur qui lui fut très-agréable <sup>12</sup>, et il dit <sup>13</sup> : Je ne répandrai plus ma malédiction sur la terre, à cause des hommes, parce que l'esprit de l'homme et toutes les pensées de son cœur sont portées au mal dès sa jeunesse. Je ne frapperai donc plus, comme j'ai fait, tout ce qui est vivant et animé <sup>14</sup>. *Pl. h. 6, 3. Matth. 13, 19.*

(1. *Moy. 7, 19, 20*). Mais d'abord rien ne nous assure qu'avant le déluge les continents étaient aussi vastes, les montagnes aussi élevées que nous les voyons. N'est-il pas, au contraire, admis par la géologie que de vastes contrées ont été mises à sec par la retraite des eaux de la mer, et que de grandes montagnes ont été formées par l'action des eaux diluviennes? Nous lisons qu'à l'origine des choses, la terre n'était qu'un abîme profond, et la science veut qu'elle ait été dans un état de complète dissolution au milieu des eaux. Que devinrent ces eaux, lorsque Dieu organisa le monde, et lui donna sa forme actuelle? Si la terre a pu être une fois submergée sous les eaux, n'aura-t-elle pas pu l'être deux fois? — « Insensés, dit énergiquement l'auteur de l'histoire universelle de l'Eglise catholique (t. I, p. 149), vous vous embarrassez pour Dieu, où il prendrait assez d'eau pour noyer la terre? Jugez d'abord les profondeurs de l'Océan, qui ne paraît qu'un golfe, un écoulement de l'immense abîme souterrain qui se creusa au sein de la terre lors de la création, et dont, au déluge, les barrières se rompirent (1. *Moy. 7, 11*); sondez les trésors de neiges et de glaces entassés aux deux pôles; calculez la masse des vapeurs disséminées dans l'atmosphère. Un astronome moderne a trouvé, par la mesure des aurores boréales, que les vapeurs qui les forment ou les réfléchent s'élèvent au moins à cinq cents lieues de hauteur perpendiculaire au-dessus de nous. Et si, ajouterons-nous, après avoir réuni tout cela, après avoir pris en considération toutes les causes qui ont pu contribuer à former la masse d'eau nécessaire pour inonder la terre, il reste encore quelque embarras, que l'on n'oublie pas que le déluge fut un châtement de la justice divine. Or, quand Dieu veut châtier les hommes, sa toute-puissance sait bien en trouver, et au besoin, en créer les moyens, sans que la science des hommes puisse scruter ses pensées et son action. Que la science, sans remonter au déluge, nous donne l'explication des fléaux qui affligent notre époque, par exemple, des maladies pestilentielles qui déciment nos populations, et de ces autres maladies non moins mystérieuses qui enlèvent au cultivateur ses récoltes? Que si la science non-seulement hésite, mais doit s'avouer confondue devant ces fléaux qu'elle peut observer sous toutes les zones et dans tous les climats, comment, au sujet d'une catastrophe comme le déluge, aurait-elle la prétention de dire à Dieu : Je ne sais, je ne comprends pas par quels moyens vous avez pu couvrir d'eau la terre entière; donc je ne le croirai pas? » Voy. les *Liv. Saints vengés*, t. I, p. 254, 287.

§. 20. — <sup>11</sup> \* C'est là le premier autel dont il soit parlé dans l'Ecriture; il n'est pas douteux néanmoins qu'il n'y en ait eu d'érigés auparavant, comme celui sur lequel Abel offrit son sacrifice. *Pl. h. 4, 3.* — L'animal pur que Noé offrit en holocauste, était ce septième de chaque espèce qu'il avait introduit dans l'arche (*Pl. h. 7, 2*). — On peut demander ici comment Noé connut les animaux qui étaient purs aux yeux de Dieu, et ceux qui ne l'étaient pas, et pourquoi il offrit les premiers, et non les seconds. Manifestement l'homme, sans une révélation spéciale, n'aurait pu faire cette distinction ni ce choix. Et ainsi est confirmé ce que l'on a déjà eu occasion de remarquer au sujet du sacrifice d'Abel et de Cain, savoir que Dieu, dès l'origine, fit connaître à Adam ce qui regardait son service, et régla lui-même la manière dont il voulait être honoré.

§. 21. — <sup>12</sup> Il agréa le sacrifice.

<sup>13</sup> Dans l'hébreu : en lui-même.

<sup>14</sup> Dieu fit cette promesse à l'occasion du sacrifice de Noé, qu'il daigna agréer; ce sacrifice fut d'une efficacité riche en bénédictions, parce que, ainsi que les autres sacrifices de l'Ancien Testament, c'était une figure du sacrifice sanglant de Jésus-Christ, comme l'enseignent les saints Pères. Voy. 3. *Moy. 1*, note 1.

22. Tant que la terre durera, la semence et la moisson, le froid et le chaud, l'été et l'hiver, la nuit et le jour ne cesseront point de s'entresuivre <sup>15</sup>.

22. Cunctis diebus terræ, se-  
mentis et messis, frigus et æstus,  
æstas et hiems, nox et dies non  
quiescent.

## CHAPITRE IX.

### *Alliance de Dieu avec la race nouvelle. Malédiction de Cham et de Chanaan. Bénédiction de Sem et de Japhet.*

1. Alors Dieu bénit Noé et ses enfants, et il leur dit : Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre <sup>1</sup>. *Pl. h. 1, 22. 8, 17.*

2. Que tous les animaux de la terre, et tous les oiseaux du ciel soient frappés de terreur et tremblent devant vous, avec tout ce qui se meut sur la terre <sup>2</sup>. J'ai mis entre vos mains tous les poissons de la mer.

3. Nourrissez-vous de tout ce qui a vie et mouvement; je vous ai abandonné toutes ces choses pour être votre nourriture, comme les légumes et les herbes de la campagne <sup>3</sup>. *Pl. h. 1, 29.*

4. J'excepte seulement la chair mêlée avec le sang, dont je vous défends de manger <sup>4</sup>. *Act. 15, 29.*

1. Benedixitque Deus Noe et  
filiis ejus. Et dixit ad eos : Cres-  
cite, et multiplicamini, et replete  
terram.

2. Et terror vester ac tremor  
sit super cuncta animalia terræ,  
et super omnes volucres cœli, cum  
universis quæ moventur super  
terram : omnes pisces maris ma-  
nu vestræ traditi sunt.

3. Et omne quod movetur et  
vivit, erit vobis in cibum : quasi  
olera virentia tradidi vobis omnia.

4. Excepto, quod carnem cum  
sanguine non comedetis.

ÿ. 22. — <sup>15</sup> et il n'y aura plus en tout cela de désordre comme au temps du déluge.

ÿ. 1. — <sup>1\*</sup> Ce sont là les mêmes paroles par lesquelles (*Pl. h. 1, 2. 8. 17*) Dieu bénit les poissons et les bêtes. Par là Dieu assure l'homme de sa protection, et lui promet la fécondité qui, dans l'Écriture, est une bénédiction, comme la stérilité est une malédiction.

ÿ. 2. — <sup>2\*</sup> Dieu conserve à Noé le droit et le pouvoir qu'il a donnés à Adam sur les animaux. C'est un phénomène bien digne de remarque que les animaux les plus gigantesques et les plus féroces, ceux mêmes dont la force surpasse infiniment celle de l'homme, redoutent jusqu'à sa présence et à ses traces : c'est une suite de ce domaine que Dieu lui a donné sur toute la nature. *Voy. Ps. 8.*

ÿ. 3. — <sup>3\*</sup> Dieu n'avait donné à Adam, pour nourriture, que les herbes et les fruits (*Pl. h. 1, 29*); ici il accorde en outre, à Noé et à sa postérité, les animaux, l'usage de la viande, vraisemblablement parce que les conditions climatiques de la vie avaient changé, et que la fertilité de la terre avait cessé d'être partout la même. Les saints Pères voient en outre ici une disposition préparatoire à la participation aux victimes des sacrifices pacifiques prescrits plus tard par Moïse, et le motif de détourner les hommes du culte des animaux.

ÿ. 4. — <sup>4\*</sup> pour vous montrer que moi, le Seigneur, je suis le maître de toute vie, et que vous devez vous garder, d'une part, d'être cruels envers les animaux, et, d'autre part, de verser le sang humain (*Chrys., Thom.*). — \* Il n'est pas seulement défendu ici de manger de la chair crue avec son sang, mais de la chair des animaux étouffés, dont le sang n'aurait pas été versé, et même du sang caillé ou cuit. Pour qu'il fût permis de manger d'un animal, il fallait donc qu'il fût égorgé, que son sang fût versé, et que les chairs fussent cuites. Prescription qui tendait tout à la fois à inspirer à l'homme de l'horreur pour la cruauté et l'effusion du sang, et à conserver sa santé. — L'anthropophagie a été trop répandue dans le monde, et ses horribles festins de chair humaine n'ont pas encore entièrement cessé sur la

5. Sanguinem enim animarum vestrarum requiram de manu cunctarum bestiarum : et de manu hominis, de manu viri et fratris ejus, requiram animam hominis.

6. Quicumque effuderit humanum sanguinem, fundetur sanguis illius; ad imaginem quippe Dei factus est homo.

7. Vos autem crescite et multiplicamini, et ingredimini super terram, et implete eam.

8. Hæc quoque dixit Deus ad Noë, et ad filios ejus cum eo

9. Ecce ego statuam pactum meum vobiscum, et cum semine vestro post vos :

10. et ad omnem animam viventem, quæ est vobiscum, tam in volucribus quam in jumentis et pecudibus terræ cunctis, quæ egressa sunt de arca, et universis bestiis terræ.

11. Statuam pactum meum vobiscum, et nequaquam ultra interficietur omnis caro aquis diluvii, neque erit deinceps diluvium dissipans terram.

12. Dixitque Deus : Hoc signum fœderis quod do inter me et vos, et ad omnem animam viventem, quæ est vobiscum in generationes sempiternas :

13. Arcum meum ponam in nubibus, et erit signum fœderis inter me et inter terram.

5. Car je vengerai votre sang de toutes les bêtes<sup>5</sup>, et je vengerai la vie de l'homme de la main de l'homme, et de la main de son frère. 2. *Moyse*. 21.

6. Quiconque aura répandu le sang de l'homme, sera puni par l'effusion de son propre sang; car l'homme a été créé à l'image de Dieu<sup>6</sup>. *Matth.* 26, 52. *Apoc.* 13, 10.

7. Croissez donc vous autres, et multipliez-vous; entrez sur la terre, et la remplissez.

8. Dieu dit encore à Noé, et à ses enfants aussi bien qu'à lui :

9. Je vais faire alliance avec vous, et avec votre race après vous,

10. et avec tous les animaux vivants qui sont avec vous, tant les oiseaux que les animaux, ou domestiques, ou de la campagne, qui sont sortis de l'arche, et avec toutes les bêtes de la terre.

11. J'établirai mon alliance avec vous; et toute chair ne périra plus désormais par les eaux du déluge, et il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui extermine la terre<sup>7</sup>. *Isai.* 54, 9.

12. Dieu dit ensuite : Voici le signe de l'alliance que j'établis pour jamais<sup>8</sup> entre moi et vous, et tous les animaux vivants qui sont avec vous :

13. Je mettrai mon arc dans les nuées, afin qu'il soit le signe de l'alliance que j'ai faite avec la terre<sup>9</sup>.

terre. Dans les sacrifices offerts à certaines divinités païennes, leurs adorateurs mangeaient les membres des victimes tout palpitants, et ces victimes étaient quelquefois des hommes.

§. 5. — <sup>5</sup> si un animal vous tue.

§. 6. — <sup>6</sup> Cette loi du talion, établie parmi les hommes par l'autorité même de Dieu, a été depuis adoptée par toutes les nations civilisées : chez toutes le sang a été vengé par le sang, la mort par la mort. Loi juste et nécessaire pour la protection de la société et la sécurité de l'innocence. Ceux qui de nos jours ont demandé qu'on effaçât du code criminel la peine capitale, auraient, si on les eût crus, ramené la barbarie et livré la vie de l'innocent à la fureur du méchant. Quiconque ne respecte pas la vie de son semblable, n'est pas digne de vivre. Ce que l'on dit qu'il ne faut point, parce que la société a perdu un citoyen, la priver du travail d'un autre, et qu'il existe d'autres peines pour garantir la sécurité publique, n'est qu'un sophisme : si la crainte de la mort n'arrête pas la main du meurtrier, nul autre châtement ne le retiendra; et si vous ne privez la société du travail d'un coupable, vous la privez du travail de dix innocents et de tous les autres avantages que leur existence lui procure. — La loi telle qu'elle est ici s'étendait aussi aux animaux, pour mieux faire comprendre de quel haut prix est la vie d'un homme, ce qu'il importait surtout d'inculquer profondément alors que le genre humain se réduisait à quelques personnes.

§. 11. — <sup>7</sup> pour toute la terre, car les désolations partielles, même de contrées entières, ne cesseront pas.

§. 12. — <sup>8</sup> pour toutes les générations.

§. 13. — <sup>9</sup> Il n'y avait pas d'arc-en-ciel, dans les temps qui précédèrent le dé-

14. Et lorsque j'aurai couvert le ciel de nuages, mon arc paraîtra dans les nuées; *Ecccl.* 43, 12.

15. et je me souviendrai de l'alliance que j'ai faite avec vous et avec toute âme qui vit et anime la chair; et il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui fasse périr toute chair dans ses eaux.

16. Mon arc sera donc dans les nuées; et en le voyant, je me ressouviendrai de l'alliance éternelle qui a été faite entre Dieu et toutes les âmes vivantes qui animent toute chair qui est sur la terre.

17. Dieu dit encore à Noé : Ce sera là le signe de l'alliance que j'ai faite avec toute chair qui est sur la terre.

18. Noé avait donc trois fils, qui sortirent de l'arche, Sem, Cham et Japhet. Or Cham est le père de Chanaan.

19. Ce sont là les trois fils de Noé, et c'est d'eux qu'est sortie toute la race des hommes qui sont sur la terre.

20. Noé s'appliquant à l'agriculture, commença à labourer et à cultiver la terre; et il planta une vigne <sup>10</sup>.

21. Et ayant bu du vin, il s'enivra, et parut nu dans sa tente <sup>11</sup>.

22. Cham, père de Chanaan, le trouvant en cet état, et voyant que ce que la pudeur obligeait de cacher en son père était découvert, sortit dehors, et le vint dire à ses frères.

23. Mais Sem et Japhet ayant étendu un manteau sur leurs épaules, marchèrent en

14. Cumque obduxero nubibus cœlum, apparebit arcus meus in nubibus :

15. et recordabor fœderis mei vobiscum, et cum omni anima vivente quæ carnem vegetat : et non erunt ultra aquæ diluviæ ad delendum universam carnem.

16. Eritque arcus in nubibus, et videbo illum, et recordabor fœderis sempiterni quod pactum est inter Deum et omnem animam viventem universæ carnis quæ est super terram.

17. Dixitque Deus ad Noe : Hoc erit signum fœderis quod constitui inter me et omnem carnem super terram.

18. Erant ergo filii Noe, qui egressi sunt de arca, Sem, Cham et Japheth : porro Cham ipse est pater Chanaan.

19. Tres isti filii sunt Noe : et ab his disseminatum est omne genus hominum super universam terram.

20. Cœpitque Noe vir agricola exercere terram, et plantavit vineam.

21. Bibensque vinum inebriatus est, et nudatus in tabernaculo suo.

22. Quod cum vidisset Cham pater Chanaan, verenda scilicet patris sui esse nudata, nuntiavit duobus fratribus suis foras.

23. At vero Sem et Japheth pallium imposuerunt humeris suis,

lure, parce qu'alors la terre était humectée, non par la pluie, mais par la rosée. *Pl. h.* 2, 5. 6. — \* Il n'y a aucun doute qu'à l'époque du déluge, un grand changement dans les climats ne se soit opéré sur la terre. Les nuées et la pluie sont ici nommées pour la première fois (*Voy.* 7, 4. *Comp.* 2, 5). Le monde primitif a péri par les pluies et les eaux du déluge. Comme donc après la pluie les nuages se divisent, et que les rayons du soleil les pénétrant, forment l'arc-en-ciel, le Seigneur fait de ce phénomène un signe destiné à rappeler aux peuples que désormais ils ne seront plus les objets de ses malédictions, mais de ses bénédictions (*Syr.* 43, 12). L'arc, dans les nuées est le signe symbolique du lien qui existe entre le ciel et la terre, entre Dieu et l'homme. L'éclat des couleurs dans le firmament est la figure de la gloire du Seigneur. *Ezéch.* 1, 28. *Apoc.* 4, 3 (Aug.). — Rien n'empêche, du reste, de dire que l'arc-en-ciel apparaissait même avant le déluge. Dieu put faire d'un phénomène naturel, le signe de son alliance surnaturelle.

§. 20. — <sup>10</sup> \* Des vignes croissaient sans doute sans la culture des hommes et spontanément dans la contrée où Noé vivait; mais Noé commença à cultiver la vigne, à la rendre plus noble et à exprimer le jus des raisins, et il devint ainsi l'inventeur du vin. Les Egyptiens et plusieurs anciennes nations attribuent à Isis et à Osiris ce qui est ici attribué à Noé.

§. 21. — <sup>11</sup> Noé ne connaissait vraisemblablement pas encore la propriété envrante du vin.

et incedentes retrorsum, operuerunt verenda patris sui : faciesque eorum aversæ erant, et patris virilia non viderunt.

24. Evigilans autem Noe ex vino, cum didicisset quæ fecerat ei filius suus minor,

25. ait : Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis.

26. Dixitque : Benedictus Dominus Deus Sem, sit Chanaan servus ejus.

27. Dilatet Deus Japheth, et habitet in tabernaculis Sem, sitque Chanaan servus ejus.

28. Vixit autem Noe post diluvium trecentis quinquaginta annis.

29. Et impleti sunt omnes dies ejus nongentorum quinquaginta annorum : et mortuus est.

arrière, et couvrirent, en leur père, ce qui y devait être caché. Ils ne virent rien en lui de ce que la pudeur défendait de voir, parce qu'ils tinrent toujours leur visage tourné d'un autre côté.

24. Noé se réveillant après cet assoupissement que le vin lui avait causé, et ayant appris de quelle sorte l'avait traité son second fils,

25. il dit : Que Chanaan soit maudit <sup>12</sup>, qu'il soit à l'égard de ses frères l'esclave des esclaves.

26. Il dit encore : Que le Seigneur, le Dieu de Sem, soit béni, et que Chanaan soit son esclave.

27. Que Dieu multiplie la postérité de Japhet, et qu'il habite dans les tentes de Sem, et que Chanaan soit son esclave <sup>13</sup>.

28. Or Noé vécut encore trois cent cinquante ans depuis le déluge.

29. Et tout le temps de sa vie ayant été de neuf cent cinquante ans, il mourut.

ÿ. 25. — <sup>12</sup> Le fils de Cham. La punition la plus sensible pour les anciens était d'être punis dans leurs enfants. — \* Noé ne voulut pas maudire Cham qui avait reçu la bénédiction de Dieu au sortir de l'arche; mais il donna sa malédiction à Chanaan qui était un méchant. Cham se trouvait puni dans la personne de son fils. — Lamémoire du patriarche Noé ne s'est pas perdue parmi les nations même païennes. Chez les Chinois, la secte de Tao fait arrêter le déluge par Nu-Oua, qui redressa le ciel et tua Kong-Kong ou le mauvais principe. D'autres écrivains de la même nation parlent fort au long du déluge, et sous le nom d'Yao, et selon d'autres sous le nom de Fo-hi, c'est évidemment de Noé qu'il s'agit. Suivant Huet et d'autres savants, Noé est le Saturne, le Bacchus, l'Orus, l'Orygès, le Noachus de la Grèce et de Rome, l'Osiris des Egyptiens, le Xixuthrus des Chaldéens, il est aussi le Wichnou, le Satyavrata des Indiens, le Cox-cox, le Xéthrus et le Wodan des Mexicains. — Il existe surtout entre Saturne et Noé les rapports d'analogie les plus frappants. Comme Noé, Saturne partage le monde entre ses trois fils, Jupiter, Neptune et Pluton. Fils de l'Océan et de Thétis, le dieu de la fable a pour symbole un navire, et en ses jours de fêtes il faut s'enivrer en son honneur. N'est-ce point là Noé sauvé des eaux par le moyen de l'arche, et son ivresse rappelée à la manière du paganisme? On n'oublia pas, dit Tertullien, que la vérité a été avant la fable, et que celle-ci n'est que l'altération de la première.

ÿ. 27. — <sup>13</sup> La bénédiction et la malédiction de Noé furent accomplies; car de Sem sortit le peuple élu qui seul parmi tous les peuples connut le vrai Dieu et lui rendit un culte digne de lui. Japhet fut béni par une postérité très nombreuse, et habita plus tard dans les tentes de Sem, car ses descendants eurent les premiers part au salut qui était sorti des Juifs. Pour Chanaan et les descendants de Cham en général, ils furent les esclaves de tous les deux; car les Israélites assujétirent les Chananéens, et les autres peuples issus de Cham ont toujours plus ou moins subi le joug des peuples chrétiens tirant leur origine de Sem et de Japhet. Généralement les Asiatiques descendent de Sem, les Africains de Cham et les Européens de Japhet, les autres habitants de la terre de l'un ou de l'autre de ces patriarches. — Si d'ailleurs il n'y a eu de sauvé que ce qui se trouvait dans l'arche, cela signifie, comme les saints Pères l'enseignent, que hors de la véritable Eglise il n'y a point de salut. Comp. aussi 1. Pier. 3, 21.

## CHAPITRE X.

*Table généalogique des descendants de Noé.*

1. Voici le dénombrement des fils de Noé, Sem, Cham et Japhet; et des fils naquirent d'eux après le déluge. 1. *Par.* 4.

2. Les fils de Japhet, furent Gomer, Magog, Madai, Javan, Thubal, Mosoch et Thiras.

3. Les fils de Gomer, furent Ascénez, Riphath et Thogorma.

4. Les fils de Javan, furent Elisa, Tharsis, Cetthim et Dodanim.

5. Ils<sup>1</sup> partagèrent entre eux les îles des nations, s'établissant en divers pays, où chacun eut sa langue, ses familles et son peuple particulier.

1. Hæ sunt generationes filiorum Noe, Sem, Cham, et Japheth : natiq̄ sunt eis filii post dituvium.

2. Filii Japheth : Gomer, et Magog, et Madai, et Javan, et Thubal, et Mosoch et Thiras.

3. Porro filii Gomer : Ascenez, et Riphath et Thogorma.

4. Filii autem Javan : Elisa et Tharsis, Cetthim et Dodanim.

5. Ab his divisæ sunt insulæ gentium in regionibus suis, unusquisque secundum linguam suam et familias suas in nationibus suis.

§. 5. —<sup>1</sup> Eux et leurs descendants. —\* Ce chapitre, connu sous le nom de « Table des peuples, » comprend un coup d'œil sur la dispersion et la propagation des familles ou tribus primitives sorties de la maison des Noachides sur toute la surface de la terre. Ce ne fut point au hasard, mais en suivant la pente de leur caractère en affinité avec la nature, et l'attrait inspiré par la Providence que les familles des peuples se dispersèrent sur le globe. Les Japhétides ou descendants de Japhet allèrent de l'Arménie par le Caucase, vers le nord et le couchant, et peuplèrent pareillement, en suivant une ligne vers l'orient, la haute Asie. Les Chouschites, les familles de Cham, fondèrent des royaumes en Palestine, en Chaldée et en Assyrie; mais ils se répandirent surtout du côté du sud, vers l'Afrique (Misraïm, l'Égypte), et dans les îles et les contrées de l'Océan Pacifique. Pour les enfants de Sem, ils fixèrent leur demeure depuis l'Euphrate et le Tigre, en s'étendant vers l'occident, après qu'ils eurent renversé le royaume des descendants de Cham, au-delà du Jourdain. — Du reste, Moïse est le seul géographe et ethnographe des temps primitifs; mais ce qu'il nous apprend de la position des premiers peuples et de leurs fondateurs est merveilleusement confirmé par les monuments et les données de l'histoire profane. Il est bien reconnu aujourd'hui que l'Asie occidentale, ou plutôt le pays compris entre la mer Méditerranée et l'Euphrate, a été le berceau du genre humain. Les premiers peuples qui figurent dans les annales du monde sont, après le peuple de Dieu, les Assyriens, les Égyptiens, les Perses, les Mèdes, les Chaldéens; les Grecs et les Romains ne paraissent que plus tard et même longtemps après. — L'Orient, et en Orient, la Palestine, a été le vrai foyer des lumières, d'où la civilisation a rayonné sur tout le reste de la terre; et les peuples y ont participé plus ou moins tard, y ont été primitivement plus ou moins avancés, à proportion qu'ils se sont trouvés plus ou moins éloignés de ce centre. Et, pour se convaincre de toutes ces vérités, il n'est nullement nécessaire d'être profondément versé dans la connaissance de l'antiquité ou de l'ethnographie; il suffit d'avoir lu un abrégé de l'histoire ancienne, et de jeter les yeux sur une carte des âges qui suivirent le déluge (Voy. *Atlas de Delamarche*, carte 4). Observons, en terminant, que les noms hébreux ayant tous un sens, une signification, sont beaucoup plus exacts que les noms grecs et latins par lesquels on les traduit. Ils montrent bien mieux l'origine et la descendance des familles et des peuples, et ont beaucoup plus d'analogie avec les noms que ces peuples divers portèrent dans l'histoire. Ainsi, par exemple, Javan, qu'en hébreu on peut écrire joan, diffère à peine des Ionii, les Ioniens, les Grecs en général. Voy. l'explication de ce chapitre dans M. Gratz, *Théâtre des div. Écrit.*, § 13-18. Observons 2<sup>o</sup> que d'après les recherches faites de nos jours sur l'origine des animaux domestiques, l'Asie est la patrie originaire de la plupart

6. Filii autem Cham : Chus, et Mesraim, et Phuth, et Chanaan.

7. Filii Chus : Saba, et Hevila, et Sabatha, et Regma, et Sabatacha. Filii Regma : Saba, et Dadan.

8. Porro Chus genuit Nemrod : ipse cepit esse potens in terra,

9. et erat robustus venator coram Domino. Ob hoc exivit proverbium : Quasi Nemrod robustus venator coram Domino.

10. Fuit autem principium regni ejus Babylon, et Arach, et Achad, et Chalanne, in terra Sennaar.

11. De terra illa egressus est Assur, et ædificavit Niniven, et plateas civitatis, et Chale.

12. Resen quoque inter Niniven et Chale : hæc est civitas magna.

13. At vero Mesraim genuit Ludim, et Anamim, et Laabim, Nephthum,

14. et Phetrusim, et Chasluim : de quibus egressi sunt Philisthim et Caphtorim.

15. Chanaan autem genuit Sidonem primogenitum suum, Hethæum,

16. et Jebusæum, et Amorrhæum, Gergesæum,

17. Hevæum, et Aracæum : Sinæum,

18. et Aradium, Samaræum, et Amathæum : et post hæc disseminati sunt populi Chanaanæorum.

19. Factique sunt termini Cha-

6. Les fils de Cham, furent Chus, Mesraim, Phuth et Chanaan.

7. Les fils de Chus, furent Saba, Hévila, Sabatha, Regma et Sabatacha. Les fils de Regma, furent Saba et Dadan.

8. Or Chus engendra Nemrod, qui commença à être puissant sur la terre.

9. Il fut un violent chasseur devant le Seigneur<sup>2</sup>. De là est venu ce proverbe : Violent chasseur devant le Seigneur, comme Nemrod.

10. La ville capitale de son royaume fut Babylohe, outre celles d'Arach, d'Achad et de Chalanne dans la terre de Sennaar.

11. Assur sortit de ce même pays<sup>3</sup>, et il bâtit Ninive et les rues de cette ville<sup>4</sup>, et Chale.

12. Il bâtit aussi la grande ville de Resen, entre Ninive et Chale.

13. Quant à Mesraim, il engendra Ludim et Anamim, Laabim et Nephthum,

14. Phetrusim et Chasluim, d'où sont sortis les Philistins et les Caphtorins.

15. Chanaan engendra Sidon, qui fut son fils aîné, Héthéus,

16. Jebuséus, Amorrhéus, Gergéséus,

17. Hevéus, Aracéus, Sinéus,

18. Aradius, Samaréus et Amathéus ; et après cela les peuples des Chananéens se sont répandus depuis en divers endroits.

19. Les limites de Chanaan furent depuis

des animaux, et notamment de tous ceux dont la domestication est la plus ancienne et qui sont de première utilité. Sur quarante-sept animaux domestiques, dit M. Geoffroy St-Hilaire, l'auteur de ces recherches, nous en devons six à l'Europe, cinq à l'Afrique, sept à l'Amérique et vingt-neuf à l'Asie, et parmi ces derniers sont tous les plus importants, tels que le chien, le cheval, l'âne, le cochon, le chameau, le dromadaire, la chèvre, le mouton, le bœuf, la poule, le pigeon, etc., animaux qu'on trouve de tout temps réduits à l'état domestique. Et, chose remarquable, ajoute le même savant, ce que l'on dit des animaux, il faut le dire des végétaux : l'origine de la culture des principales plantes alimentaires, le blé, l'orge, la vigne, le dattier, etc., se perd dans la nuit des temps, aussi bien que celle de la domestication du bœuf, du mouton, de la chèvre, du cheval, du chameau ; et c'est également de l'Asie que les végétaux de première nécessité ont été communiqués aux autres peuples, résultat de la plus haute importance, et qui, de même que l'ethnographie, vient confirmer d'une manière irréfutable cette vérité que l'Asie, et dans l'Asie, les contrées occidentales furent à l'origine le berceau du genre humain. Voy. l'extrait du rapport fait à l'Académie à la fin du vol.

<sup>2</sup> 9. — <sup>2</sup> Il réduisit beaucoup d'hommes sous sa puissance.

<sup>3</sup> 11. — <sup>3</sup> Selon d'autres : De ce pays, il (Nemrod) se rendit en Assyrie.

<sup>4</sup> Le nom propre en hébreu est Rehoboth-ir, que la Vulgate a traduit comme ci-dessus. — <sup>4</sup> C'est le nom d'une ville distincte de Ninive.

le pays qui est en venant de Sidon à Gérara jusqu'à Gaza, et jusqu'à ce qu'on entre dans Sodome, dans Gomorrhé, dans Adama, et Séboïm jusqu'à Lésa.

20. Ce sont là les fils de Cham, selon leurs alliances, leurs langues, leurs familles, leurs pays et leurs nations.

21. Sem, qui fut le père de tous les enfants d'Heber, et le frère aîné de Japhet, eut aussi des fils.

22. Et ces fils de Sem, furent Elam, Assur, Arphaxad, Lud et Aram. 1. Par. 4, 17.

23. Les fils d'Aram, furent Us, Hul, Gêthé et Més.

24. Or Arphaxad engendra Salé <sup>5</sup>, dont est né Heber.

25. Heber eut deux fils : l'un s'appela Phaleg, parce que la terre fut divisée de son temps ; et son frère s'appelait Jectan.

26. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth et Jaré,

27. Aduram, Uzal, Décla,

28. Ebal, Abimael, Saba,

29. Ophir, Hevila et Jobab. Tous ceux-ci furent enfants de Jectan.

30. Le pays où ils demeurèrent s'étendait depuis la sortie de Messa jusqu'à Séphar, qui est une montagne du côté de l'Orient.

31. Ce sont là les fils de Sem, selon leurs familles, leurs langues, leurs régions et leurs peuples.

32. Ce sont là les familles de Noé, selon les diverses nations qui en sont sorties. Et c'est de ces familles que se sont formés tous les peuples de la terre après le déluge <sup>6</sup>.

naan venientibus a Sidone Geraram usque Gazam, donec ingreditur Sodomam et Gomorrham, et Adamam, et Seboim, usque Lesa.

20. Hi sunt filii Cham in cognationibus, et linguis, et generationibus, terrisque et gentibus suis.

21. De Sem quoque nati sunt, patrè omnium filiorum Heber, Japheth majore.

22. Filii Sem : Elam et Assur, et Arphaxad, et Lud, et Aram.

23. Filii Aram : Us, et Hul, et Gether, et Mes.

24. At vero Arphaxad genuit Sale, de quo ortus est Heber.

25. Natiqve sunt Heber filii duo : nomen uni Phaleg, eo quod in diebus ejus divisa sit terra : et nomen fratris ejus Jectan.

26. Qui Jectan genuit Elmodad, et Saleph, et Asarmoth, Jare,

27. et Aduram, et Uzal, et Décla,

28. et Ebal, et Abimael, Saba,

29. et Ophir, et Hevila, et Jobab : omnes isti, filii Jectan.

30. Et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem orientalem.

31. Isti filii Sem, secundum cognationes, et linguas, et regiones, in gentibus suis.

32. Hæ familiæ Noe juxta populos et nationes suas. Ab his divisæ sunt gentes in terra post diluvium.

§. 24. — <sup>5</sup> Les Septante portent ici : *Arphaxad engendra Caïnan, Caïnan engendra Salé, Salé engendra Héber*. Ce Caïnan se retrouve encore pl. b. 11, 12 ; on le remarque également dans saint Luc (3, 36). Mais on ne lit ce nom ni dans l'hébreu ni dans le samaritain, qui ont une autorité beaucoup supérieure à celle des Septante. Saint Jérôme, comme on voit, ne l'a pas non plus inséré dans la Vulgate. En général, dit D. Calmet, un grand préjugé contre les Septante en cet endroit, ce sont les fautes visibles et grossières que l'on remarque dans toute leur chronologie d'avant et d'après le déluge, les anachronismes que l'on voit sur l'âge d'Arphaxad, depuis la naissance de Caïnan, les additions que l'on trouve dans leur texte, les diversités si considérables entre leurs divers exemplaires : tout cela forme un argument qui doit faire au moins douter que ce prétendu Caïnan, qui n'est connu dans aucun texte ni dans aucune autre version, ne soit une personne supposée ou par les auteurs de la version grecque, ou par les copistes. On peut expliquer de la même manière, par une faute de copiste, l'insertion de ce nom dans le texte de saint Luc. Quelques-uns ont cru que le nom d'Hébreu donné aux Juifs venait du nom d'Héber qu'on lit ici parmi les ancêtres d'Abraham ; mais il est bien plus vraisemblable que ce nom vient d'*héberi, qui passe au-delà*, parce qu'Abraham passa l'Euphrate pour venir dans la terre de Chanaan où il habita comme étranger.

§. 32. <sup>6</sup> Sans parler des savants travaux historiques entrepris dans les siècles précédents, en vue d'établir la vérité du récit mosaïque, plusieurs savants de nos jours, naturalistes, astronomes, historiens, mus uniquement par le motif de la science,

## CHAPITRE XI.

*Tour de Babel. Confusion du langage. Postérité de Sem.*

- |  |  |
|--|--|
| 1. Erat autem terra labii unius, et sermonum eorumdem. | 1. La terre n'avait alors qu'une seule langue et qu'une même manière de parler. <i>Sag.</i> 10, 5. |
| 2. Cumque proficiscerentur de                          | 2. Et comme <i>les enfants de Noé</i> partaient.   |

ont démontré ces quatre propositions : 1° Les histoires des peuples les plus anciens de la terre, les Chinois, les Indiens, les Perses, les Chaldéens, les Egyptiens, ne remontent pas au-delà de treize ou quatorze cents ans avant Jésus-Christ; encore à cette époque, si l'on excepte ce que la *Bible* nous en dit, n'y a-t-il dans ces histoires rien de suivi; et quoique chez quelques-uns, par exemple chez les Chinois, on admettrait quelques dates plus anciennes, ces dates sont certainement postérieures à celles que Moïse assigne au déluge. — 2° Aucun des monuments astronomiques chez les peuples qui ont les premiers cultivé l'astronomie, ne suppose une haute antiquité; les observations suivies même chez les Chinois, ne commencent que vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère. « Ceux qui ne connaissent pas l'astronomie, dit M. Delambre, peuvent se faire, de la science astronomique des Chaldéens, des Egyptiens, etc., des idées aussi belles qu'il leur plaira... mais on ne peut rien emprunter de ces peuples, car ils n'ont rien laissé. Jamais les astronomes ne tireront des anciens rien qui soit de l'utilité la plus légère. Laissons aux érudits leurs vaines conjectures, et confessons notre ignorance sur des choses peu utiles en elles-mêmes, et dont il ne nous reste aucun monument. » *Voy. Cuvier, Discours sur les révolutions du globe*, p. 266, 268. Le même savant ajoute (ibid.): « L'astronomie n'a commencé qu'à l'époque d'Hyparque (au II<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ). » — 3° Les autres sciences et les arts, même longtemps après les premières observations astronomiques, nous apparaissent encore dans un état d'enfance; et, ce qui est bien digne de remarque, c'est que les divers peuples, à des époques connues, en étaient à peu près au même point, et y avaient fait les mêmes progrès. En outre, les institutions politiques, les mœurs et les coutumes qui ont présidé à la formation de l'état social, attestent qu'à des temps peu reculés des nôtres, les hommes n'étaient réunis que depuis peu, et qu'ils vivaient plutôt en familles et en tribus qu'en corps de société. — 4° Enfin, la nature parle sur l'état récent du monde, comme l'histoire et les monuments des arts et des sciences : partout elle nous dit que ses causes n'ont commencé que depuis un petit nombre de siècles à produire leurs effets. C'est ainsi, par exemple, que les phénomènes qui servent à constater l'âge des continents et de leur aspect actuel, phénomènes qui, pour cette raison, sont appelés *chronomètres*, savoir, l'augmentation successive de la terre végétale par les débris des végétaux, des éboulements des montagnes, par les roches et les terres qui s'en détachent; des tourbières, masse végétale et spongieuse qui s'accroît rapidement; des attérissements ou dépôts de limons qui se forment aux embouchures des fleuves; des sables d'Égypte qui poussés de la Libye par les vents d'ouest, envahissent avec une rapidité effrayante les pays cultivables, les villages et les villes, tous ces phénomènes, disons-nous, dont l'accroissement, dans un temps donné, peut s'observer avec assez d'exactitude, lorsqu'on les soumet au calcul, pour remonter au moment où ils ont dû commencer, nous reportent à l'époque diluvienne. Il en est de même encore de la marche des dunes ou monticules formés des sables que la mer rejette de son sein, et qui s'avancent progressivement dans les terres; du corail ou bancs calcaires, ouvrage des polypes, qui se développent surtout sur la mer Rouge et dont la forme et l'étendue changent notablement dans un temps très court; des glaces éternelles accumulées sur le sommet de certaines montagnes, et dont l'épaisseur augmente sans cesse; les mêmes observations sur ces phénomènes et sur quelques autres, tels que le rongement des falaises par les flots de la mer, la formation de quelques îles par les alluvions fluviales, conduisent, disons-nous, au même résultat, c'est-à-dire que ces phénomènes ont commencé à une époque qui n'est pas très éloignée de la nôtre, et à peu près vers les temps où, après le déluge, les causes naturelles qui contribuent à leur formation ont pu obtenir leur effet. Or, qu'on pèse bien cette remarque, s'il est impossible d'expliquer l'accord,

du côté de l'Orient <sup>1</sup>, ils trouvèrent une campagne dans le pays de Sennaar, et ils y habitèrent.

3. Et ils se dirent l'un à l'autre : Allons, faisons des briques, et cuisons-les au feu. Ils se servirent donc de briques, comme de pierres, et de bitume, comme de ciment.

4. Et ils s'entredirent encore : Venez, faisons-nous une ville et une tour qui soit élevée jusqu'au ciel; et rendons notre nom célèbre avant que nous nous dispersions par toute la terre <sup>2</sup>.

5. Or le Seigneur descendit pour voir la ville et la tour <sup>3</sup> que bâtissaient les enfants d'Adam;

6. et il dit : Ils ne sont tous maintenant qu'un peuple, et ils ont tous le même langage; et ayant commencé à faire cet ouvrage, ils ne quitteront point leur dessein qu'ils ne l'aient achevé.

7. Venez donc, descendons en ce lieu <sup>4</sup>, et confondons-y tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres.

orientem, invenerunt campum in terra Sennaar, et habitaverunt in eo.

3. Dixitque alter ad proximum suum : Venite, faciamus lateres, et coquamus eos igni. Habueruntque lateres pro saxis, et bitumen pro cœmento :

4. et dixerunt : Venite, faciamus nobis civitatem, et turrim, cujus culmen peringat ad cœlum : et celebremus nomen nostrum antequam dividamur in universas terras.

5. Descendit autem Dominus ut videret civitatem et turrim, quam œdificabant filii Adam,

6. et dixit : Ecce, unus est populus, et unum labium omnibus : cœperuntque hoc facere, nec desisterent a cogitationibus suis, donec eas opere compleant.

7. Venite igitur, descendamus et confundamus ibi linguam eorum, ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.

l'uniformité des témoignages du genre humain nous attestant par ses histoires, par ses traditions, par les monuments des arts et des sciences, par l'état connu de la société, que la face de la terre n'a pas toujours été telle que nous la voyons, que l'homme ne l'habite que depuis quelques jours; si, disons-nous, il est impossible de se rendre compte de cet accord étonnant entre des témoins si différents, autrement qu'en lui donnant la vérité pour base, comment expliquer la conformité du témoignage de la nature avec le témoignage des peuples? comment concilier cet accord si surprenant, et pourtant si parfait, de l'ordre physique avec l'ordre moral, si ce n'est en reconnaissant que l'époque où l'action des causes physiques a commencé, est l'époque même où des colonies humaines ont commencé, ou recommencé à se répandre sur la terre, et à faire des établissements dans les lieux où la nature le leur a permis?

Et voilà certes un beau et magnifique *confirmatur* des preuves sans nombre qui démontrent la véracité et la divinité des Livres saints en général, et en particulier du livre de la Genèse. *Voy. Cuvier, Discours sur les révol. du globe. — Delambre, Hist. de l'Astronomie. — Annal. de Phil. chrét., passim. — Les Livres saints vengés, tom. 1, p. 127 et suiv. — Wisemann, Accord de la Science avec la Relig. révélée. — Disc. sur l'Hist. univers., 2<sup>e</sup> époque. — Histoire des Sciences, par M. de Blainville, etc.*

§. 2. — <sup>1</sup> de la partie orientale de l'Arménie, vers Babylone, au sud. — \* Litt. : « de l'Orient. » L'Orient désigne en général, dans la Bible, tous les pays sur les bords de l'Euphrate (4. *Moy.* 23, 7.).

§. 4. — <sup>2</sup> Dans l'hébreu : de peur que nous ne nous dispersions par toute la terre (mais afin que nous nous rassemblions facilement quand, dans l'éloignement, nous remarquerons la tour).

§. 5. — <sup>3</sup> Dieu n'a pas besoin de se transporter en aucun lieu, car il est partout; mais quand il opère quelque part des prodiges en faveur des hommes, il s'y rend, par rapport aux hommes, en quelque manière présent. Pareillement Dieu n'a pas besoin de considérer, car il voit tout; mais ses regards semblent se fixer là où sa providence se manifeste d'une manière spéciale (Aug.).

§. 7. — <sup>4</sup> Dieu dit ici : *Venez et descendons* etc., comme il dit *pl. h.* 1, 26, lorsqu'il veut créer l'homme : *Faisons l'homme à notre image.* On peut voir, avec plusieurs Pères, dans ces manières de parler au nombre pluriel, une indication du mystère adorable de la Trinité.

8. Atque ita divisit eos Dominus ex illo loco in universas terras, et cessaverunt ædificare civitatem.

9. Et idcirco vocatum est nomen ejus Babel, quia ibi confusum est labium universæ terræ : et inde dispersit eos Dominus super faciem cunctarum regionum.

8. C'est en cette manière que le Seigneur les dispersa de ce lieu dans tous les pays du monde, et qu'ils cessèrent de bâtir cette ville.

9. C'est aussi pour cette raison que cette ville fut appelée Babel<sup>5</sup>, parce que c'est là que fut confondu le langage de toute la terre. Et le Seigneur les dispersa ensuite dans toutes les régions<sup>6</sup>.

§. 9. — <sup>5</sup> c'est-à-dire confusion. — \* Babel, ou Balbel, action de balbutier, confusion. Le récit de Moÿse, touchant la tour de Babel, comprend deux faits très distincts l'un de l'autre : la construction d'une tour, telle que celle dont il est parlé, et la division subite des langues arrivée à cette occasion. — Considéré avec ses circonstances topographiques, le premier de ces faits est en parfaite conformité avec les lieux : le bitume abonde dans la Babylonie, l'ancienne terre de Sennaar, et c'est encore aujourd'hui le ciment dont on se sert pour unir les briques qui entrent dans la construction des édifices (*Hist. univ.* in-8°, tom. I, p. 294-303, notes 61-63. Rosenmül. sur ce chap., §. 3.). Ces briques, le plus souvent, sont simplement desséchées au soleil. — La tradition de la construction de la tour de Babel, que les poètes grecs et latins ont conservée dans la guerre des Titans, se retrouve chez tous les peuples, même en Amérique (*Voy. Rohrbach., Histoire de l'Eglise*, tom. I, p. 178 et suiv.). Pour ce qui est du fait de la division des langues, il existe; et ce n'est pas un phénomène peu surprenant que, pendant que tous les êtres animés de même espèce et doués de la voix, font entendre sous toutes les zones et sur tous les points du globe, les mêmes sons, l'espèce humaine seule, quoique une et identiquement la même, offre dans son langage des articulations si discordantes, et soit par là si profondément divisée. Si la philosophie refuse d'admettre le récit mosaïque, c'est à elle à expliquer ce singulier et étonnant phénomène, et à nous apprendre par quelle cause a pu s'établir, et d'où vient cette prodigieuse variété de langages. Mais sur cette question comme sur une infinité d'autres non moins importantes, la philosophie restant muette, la science s'est chargée de répondre pour elle. Ainsi qu'on l'a déjà observé dans la note sur l'unité de l'espèce humaine, c'est aujourd'hui un fait admis en philologie, qu'à l'origine, primitivement, les hommes ne parlaient qu'une seule et même langue, d'où toutes celles qui aujourd'hui se parlent sur la terre sont dérivées, et même que la séparation des hommes qui a amené la diversité des langues a été subite et violente. « Il est clair, dit Herder, que la séparation de l'espèce humaine doit avoir été violente : non pas en vérité que les hommes aient changé volontairement leur langage, mais ils ont été violemment et soudainement séparés les uns des autres. » (*Mémoires de l'Académie roy.* de Berlin, p. 411-413.) Telle est aussi l'opinion des philologues les moins suspects de favoriser le récit mosaïque. (*Voy. Wisemann, Accord de la science avec la Religion*, tom. I, disc. 1 et 2, et surtout p. 115 et suiv.) — En preuve de la tradition relativement à ces deux faits, nous rapporterons à la fin de cette note, les paroles d'Epolème et d'Abydène, deux anciens écrivains profanes cités par Eusèbe (*Préparation évang.*, liv. IX, ch. XXIV) : « La ville de Babylone, dit le premier, fut d'abord fondée par ceux qui se sauvèrent du déluge. C'étaient les géants; ils élevèrent cette tour fameuse, qui ayant été renversée par la puissance divine, les géants se dispersèrent par toute la terre. » Le second est encore plus précis : « Il y en a qui disent que les premiers hommes sortis de la terre, s'enflant d'orgueil à raison de leurs forces et de leur haute stature, élevèrent une haute tour dans les lieux où est maintenant Babylone; que, comme cette tour touchait presque le ciel, les vents, venant au secours des dieux, renversèrent tout ce travail, et que l'on donna aux ruines le nom de Babylone. Pour les hommes, n'ayant eu jusque-là qu'un seul et même langage, les dieux les divisèrent par des langues diverses : *Τους δὲ ὄντας ἄμεγλαστούς ἐκ θεῶν πολλῶρον φωνῶν ἐνεκέσθησαν.* »

<sup>6</sup> C'est ainsi que Dieu punit l'orgueil par le renversement du langage, du sens et de la foi. O puissions-nous bientôt ramener l'unité de langue et de croyance! — \* « Il est singulièrement remarquable que tous les événements du monde primitif : la création, l'état d'innocence et de bonheur, la chute, la longue vie des patriarches, les crimes et le châtiement par le déluge, le nombre des personnes sauvées dans l'arche, quelques circonstances même qui accompagnent le déluge, telles que la colombe envoyée de l'arche, le sacrifice de Noé descendu à terre, l'arc-en-ciel placé dans les nuages en signe de réconciliation, dont Homère parle presque comme Moÿse,

10. Voici la généalogie des enfants de Sem. Sem avait cent ans lorsqu'il engendra Arphaxad, deux ans après le déluge. 1. *Par.* 1, 17.

11. Et Sem, après avoir engendré Arphaxad, vécut cinq cents ans, et il engendra des fils et des filles.

12. Arphaxad ayant vécu trente-cinq ans, engendra Salé<sup>7</sup>.

13. Et Arphaxad, après avoir engendré Salé, vécut trois cent trois ans, et il engendra des fils et des filles.

14. Salé ayant vécu trente ans, engendra Héber.

15. Et Salé, après avoir engendré Héber, vécut quatre cent trois ans, et il engendra des fils et des filles.

16. Héber ayant vécu trente-quatre ans, engendra Phaleg.

17. Et Héber, après avoir engendré Phaleg, vécut quatre cent trente ans, et il engendra des fils et des filles.

18. Phaleg ayant vécu trente ans, engendra Réü.

19. Et Phaleg, après avoir engendré Réü, vécut deux cent neuf ans, et il engendra des fils et des filles. 1. *Par.* 1, 19.

20. Réü ayant vécu trente-deux ans, engendra Sarug<sup>8</sup>.

10. Hæ sunt generationes Sem : Sem erat centum annorum quando genuit Arphaxad, biennio post diluivium.

11. Vixitque Sem, postquam genuit Arphaxad, quingentis annis : et genuit filios et filias.

12. Porro Arphaxad vixit triginta quinque annis, et genuit Sale.

13. Vixitque Arphaxad, postquam genuit Sale, trecentis tribus annis : et genuit filios et filias.

14. Sale quoque vixit triginta annis, et genuit Heber.

15. Vixitque Sale, postquam genuit Heber, quadringentis tribus annis : et genuit filios et filias.

16. Vixit autem Heber triginta quatuor annis, et genuit Phaleg.

17. Et vixit Heber, postquam genuit Phaleg, quadringentis triginta annis : et genuit filios et filias.

18. Vixit quoque Phaleg triginta annis, et genuit Reu.

19. Vixitque Phaleg, postquam genuit Reu, ducentis novem annis : et genuit filios et filias.

20. Vixit autem Reu triginta duobus annis, et genuit Sarug.

l'ivresse de Noé et la conduite diverse de ses fils, tous les événements enfin jusqu'à la tour de Babel et à la confusion des langues, se répètent unanimement avec plus ou moins de clarté dans les traditions de chaque peuple, tandis que les événements postérieurs à la dispersion des peuples cessent d'être généraux, se localisent et chaque race a son histoire. » (Le comte de Stolberg.)

7. 12. — 7\* La version grecque ajoute encore ici le nom de Cainan avant Salé. On y lit : *Arphaxad vécut cent trente-cinq ans, et il engendra Cainan.* — Voici, du reste, de quelle manière cette version distribue la vie des aïeux d'Abraham, depuis Arphaxad jusqu'à Tharé, son père :

	av. d'eng.	135 ans	après av. eng.	400 ans.
Arphaxad,	—	—	—	—
Cainan,	—	130	—	330
Séla,	—	130	—	330
Héber,	—	134	—	270
Phaleg,	—	130	—	209
Ragaü ou Réü,	—	132	—	207
Sarug,	—	130	—	200
Nachor,	—	179	—	120
Tharé,	—	70	—	—

Par où l'on voit qu'elle accorde à ces personnages une bien plus longue vie que l'hébreu et la Vulgate ; et spécialement qu'elle ajoute en général cent ans au temps qui s'écoula avant qu'ils eussent des enfants. Les années de la vie d'Arphaxad, après qu'il eut engendré, et la vie entière de Cainan sont comprises dans le même verset, ce qui s'éloigne entièrement de la manière dont la vie des autres personnages est distribuée, car chacun d'eux ~~voit une vie plus longue~~ a sa propre preuve que ce Cainan est une addition. Enfin elle termine ce qui concerne chaque personnage par les mots : *et il mourut*, lesquels ne sont pas non plus dans le texte primitif. *Voy. pl. h.*, 10, 24, et 5, 3 et les notes.

8. 20. — 8\* C'est communément vers le temps de Sarug ou de Réü qu'on place l'origine de l'idolâtrie. C'est en effet vers ce temps-là, à la fin du II<sup>e</sup> siècle, ou au

21. Vixit quoque Reu, postquam genuit Sarug, ducentis septem annis : et genuit filios et filias.

22. Vixit vero Sarug triginta annis, et genuit Nachor.

23. Vixitque Sarug, postquam

21. Et Reü, après avoir engendré Sarug, vécut deux cent sept ans, et il engendra des fils et des filles.

22. Sarug ayant vécu trente ans, engendra Nachor.

23. Et Sarug, après avoir engendré Na-

commencement du III<sup>e</sup> siècle après le déluge, qu'on en découvre les premières traces. Tharé, père d'Abraham, et sa famille adoraient des idoles (Jos. 24, 2). Ainsi au commencement, tout-à-fait au berceau des nations, dans les temps qui suivent le déluge, la croyance à un seul Dieu apparaît encore presque universellement. Mais à mesure qu'on s'éloigne de l'époque diluvienne, les traditions s'obscurcissent; la pluralité des dieux commence à paraître; et il est constant, par l'histoire même profane, qu'à partir d'une époque assez reculée jusqu'à l'établissement du christianisme, le culte des idoles fut la religion de tous les peuples anciens, un seul peuple excepté, le peuple juif. — La première forme de l'idolâtrie fut, selon toute apparence, le culte des génies, puis le sabéisme, ou le culte des astres qu'on se figura être eux-mêmes des génies, ou guidés par des génies. — Selon Eusèbe (*Préparation évangélique*, liv. I, c. 6 et 9), l'idolâtrie commença en Egypte, et de là s'étant communiquée à la Phénicie, elle passa bien vite dans la Grèce et se répandit parmi les autres peuples. Platon ne doute pas que les plus anciens dieux des Grecs n'aient été le soleil, la lune et les étoiles. Les premiers dieux des Phéniciens furent Moloch, qui signifie roi; Baal, maître ou seigneur, et Astharte ou la lune. Moloch et Baal représentaient le soleil. Ce sont les mêmes emblèmes que sous divers noms on retrouve primitivement chez les Chaldéens et les autres peuples. — Par la suite des temps, l'idolâtrie s'étendit aux puissances de la nature que l'on personnifia sous les noms de divers génies ou démons, aux hommes qui s'étaient distingués de quelque manière, et le plus souvent par leurs crimes, puis enfin aux animaux, aux végétaux qui pouvaient influer en bien ou en mal sur le sort de l'homme. Les vertus naturelles, comme la valeur guerrière, la prudence, etc., eurent aussi leurs autels; mais tous les vices personnifiés dans autant de dieux, furent bien plus honorés et mieux servis que la vertu. C'est chez les Egyptiens et les Grecs, qui ont été les peuples les plus civilisés de l'antiquité, ceux chez qui les sciences et les arts avaient fait plus de progrès et la philosophie était plus cultivée, que l'idolâtrie paraît avoir eu le plus de développement. Chez les Chinois d'origine chinoise, qui sont un peuple stationnaire, les traditions primitives se sont conservées assez pures jusque dans les temps les plus rapprochés de l'ère chrétienne. Si l'on excepte le culte des aïeux, qui encore n'est pas bien certainement idolâtrique, les partisans de Confucius n'adorent, ce semble, que le Dieu du ciel, et non le ciel même. Il en est autrement des sectateurs de Boudha qui viennent de l'Inde ou de la Tartarie; ceux-là sont livrés au plus grossier fétichisme. — Les défenseurs du système de philosophie du sens commun ont, dans ces derniers temps, prétendu que jamais l'univers n'avait été vraiment idolâtre, et que le culte qu'on rendait aux idoles parmi les païens, était non un culte *absolu* ayant pour objet l'idole même, comme si elle eût eu quelque chose de divin, mais un culte *relatif*, se rapportant, sous divers symboles, au seul vrai Dieu, à peu près comme le culte qu'on rend aux images de Jésus-Christ ou des Saints dans l'Eglise catholique. Mais cette opinion, tout-à-fait inouïe jusque-là, et inventée pour la défense du système, ne peut nullement se soutenir. Sans doute de tout temps dans le paganisme même, il y eut des esprits qui comprenaient que la divinité n'avait rien de semblable au bois et à la pierre (*Rom.* 1, 20, 21); mais il est vrai aussi que la foule, la masse des adorateurs des idoles transférait à l'image d'un homme corrompible et à des figures d'oiseaux, de bêtes à quatre pieds et de reptiles, l'honneur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible (*ibid.* 23), et croyait réellement que la divinité était identifiée avec l'idole. C'est ce qui résulte clairement d'une infinité de passages des Ecritures (*Act.* 14. *Gal.* 4, 8. *Exod.* 34, 15. 16. *Lév.* 17, 7, etc. *Ps.* 72, 27. 105, 39. *Isaïe*, 28, 17. 47. *Jér.* 3, 1. *Baruch.* 6. *Ezéch.* 16, 15, etc., etc.); c'est ce que prouve l'aveu des païens eux-mêmes d'accord avec les Pères de l'Eglise; enfin c'est ce qu'enseigne en termes non équivoques, le concile de Trente (*Sess.* 25). dans son décret sur les images, décret par lequel on voit que les Gentils croyaient qu'il y avait réellement dans les idoles quelque divinité et vertu, qu'ils leur adressaient des demandes, mettaient en elles leur confiance et leur espérance, et que, par conséquent, ils faisaient profession d'un polythéisme proprement dit, et qu'ils étaient vraiment et proprement idolâtres. *Voy.* Perron. *De unitate Dei*, prop. 2, t. I, col. 324 et suiv. D. Calmet, en h. l.

chor, vécut deux cents ans, et il engendra des fils et des filles.

24. Nachor ayant vécu vingt-neuf ans, engendra Tharé.

25. Et Nachor, après avoir engendré Tharé, vécut cent dix-neuf ans, et il engendra des fils et des filles.

26. Tharé ayant vécu soixante et dix ans, engendra Abram, Nachor et Aran. <sup>9</sup> 1 Par. 1, 26. *Jos.* 24, 2.

27. Voici les enfants qu'eut Tharé : Tharé engendra Abram, Nachor et Aran. Or Aran engendra Lot.

28. Et Aran mourut avant son père Tharé, au pays où il était né, dans Ur en Chaldée<sup>10</sup>.

29. Mais Abram et Nachor prirent des femmes. La femme d'Abram s'appelait Sarai, et celle de Nachor s'appelait Melcha, fille d'Aran, qui fut père de Melcha et père de Jescha.

30. Or Sarai était stérile, et elle n'avait point d'enfants.

31. Tharé ayant donc pris Abram son fils, Lot, son petit-fils, fils d'Aran, et Sarai, sa belle-fille, femme d'Abram, son fils, les fit sortir d'Ur en Chaldée, pour aller avec lui dans le pays de Chanaan; et étant venus jusqu'à Haran, ils y habitèrent<sup>11</sup>. *Jos.* 24, 2. 2. *Esd.* 9, 7. *Judith*, 5, 6. *Act.* 7, 2.

32. Et Tharé, après avoir vécu deux cent cinq ans, mourut à Haran<sup>12</sup>.

genuit Nachor, ducentis annis : e genuit filios et filias.

24. Vixit autem Nachor viginti novem annis, et genuit Thare.

25. Vixitque Nachor, postquam genuit Thare, centum decem et novem annis : et genuit filios et filias.

26. Vixitque Thare septuaginta annis, et genuit Abram, et Nachor, et Aran.

27. Hæ sunt autem generationes Thare : Thare genuit Abram, Nachor, et Aran. Porro Aran genuit Lot.

28. Mortuusque est Aran ante Thare patrem suum, in terra nati vilitatis suæ, in Ur Chaldæorum.

29. Duxerunt autem Abram et Nachor uxores : nomen uxoris Abram, Sarai : et nomen uxoris Nachor, Melcha, filia Aran, patris Melcha, et patris Jeschæ.

30. Erat autem Sarai sterilis, nec habebat liberos.

31. Tulit itaque Thare Abram filium suum, et Lot filium Aran, filium filii sui, et Sarai nurum suam, uxorem Abram filii sui, et eduxit eos de Ur Chaldæorum, ut irent in terram Chanaan : veneruntque usque Haran, et habitaverunt ibi.

32. Et facti dies Thare ducentorum quinque annorum, et mortuus est in Haran.

ÿ. 26. — <sup>9</sup> \* L'historien sacré reprend la généalogie de Sem, pour la conduire jusqu'à celui de ses descendants qui devait être favorisé de la vocation au royaume de Dieu, jusqu'à Abram, comme devant être le premier père des croyants. *Rom.* 4, 11.

ÿ. 28. — <sup>10</sup> \* Abram, d'après l'opinion de plusieurs, n'était point le premier-né de Tharé selon la chair, mais par la dignité et le privilège de sa vocation. Il ne fut, selon eux, engendré qu'en la cent-trentième année de son père. *Voy* 12, 4. *Act.* 7, 5. — Ur, dans la Mésopotamie septentrionale, entre Nisibe et le Tigre.

ÿ. 31. — <sup>11</sup> \* La transmigration d'Abram arriva par l'ordre de Dieu. *Act.* 7, 2. Tharé, père d'Abram, suivit lui-même son fils béni, pleurant la perte d'Aran, et toute sa famille quitta sa patrie. D'après *Jos.* 24, 2, cette famille était adonnée au culte des idoles; et c'est pour cette raison qu'Abram, qui reconnaissait le Dieu unique et vrai, fut seul appelé à passer dans le pays de Chanaan. *Judith*, 5, 7. — Haran (Karan), au sud d'Edesse. Ce fut là que demeura Nachor et sa famille. *Voy. pl. b.* 27, 13.

ÿ. 32. — <sup>12</sup> \* Ajoutons encore ici un mot sur les différences qui se remarquent dans la chronologie des premiers âges du monde. Il y a, pour ces âges, trois systèmes différents de chronologie dans le texte hébreu, dans le texte samaritain et dans la version grecque des Septante :

PREMIER AGE, depuis la création jusqu'au déluge : hébreu, 1656 ans; samaritain, 1307 ans; version grecque, 2242 ans; et même selon quelques exempl., 2262 ans.

DEUXIÈME AGE, depuis le déluge jusqu'à la vocation d'Abraham : hébreu, 426 ans; samaritain 1017 ans; version grecque, 1197 ans.

Ces divergences entre les dates dans les trois textes ne sont nullement accidentelles ou fortuites, mais l'effet d'un système arrêté et réfléchi. C'est la remarque que faisait déjà de son temps saint Augustin. « Il paraît bien, dit ce Père, que l'erreur,

## CHAPITRE XII.

*Vocation a Abram, et promesse qui lui est faite. Son entrée en Egypte.*

1. Dixit autem Dominus ad Abram : Egredere de terra tua, et de cogitatione tua, et de domo patris tui, et veni in terram quam monstrabo tibi.

2. Faciamque te in gentem magnam, et benedicam tibi, et magnificabo nomen tuum, erisque benedictus.

3. Benedicam benedictibus tibi, et maledicam maledictibus tibi, atque IN TE benedicen-

1. Le Seigneur dit ensuite à Abram<sup>1</sup> : Sortez de votre pays, de votre parenté, et de la maison de votre père<sup>2</sup>, et venez en la terre que je vous montrerai<sup>3</sup>. Act. 7, 3.

2. Je ferai sortir de vous un grand peuple, je vous bénirai, je rendrai votre nom célèbre, et vous serez béni.

3. Je bénirai ceux qui vous béniront, et je maudirai ceux qui vous maudiront; et tous les peuples de la terre SERONT BÉNIS EN

si on peut parler ainsi, est constante, et qu'on y doit voir, non l'effet du hasard, mais la préméditation. » On sait que le texte samaritain est considéré aussi bien que l'hébreu, comme texte primitif. Suivant plusieurs savants, il se rapprocherait même plus que l'hébreu de l'autographe de Moïse. C'est la chronologie du texte hébreu que l'on suit néanmoins, et, selon nous, elle suffit pleinement pour l'explication des faits historiques chez tous les peuples anciens, quels qu'ils soient. Néanmoins l'Eglise n'a rien décidé au sujet de ces trois systèmes chronologiques, et l'on a toute liberté de suivre celui des trois que l'on croit plus en harmonie avec la suite de l'histoire. Le système du samaritain et celui des Septante, pour le second âge qui est le plus important, laissent beaucoup plus de latitude; et si l'on avait quelque difficulté à concilier certaines dates des traditions chinoises, indiennes, chaldéennes ou égyptiennes avec les dates de la chronologie du texte hébreu, on pourrait s'en référer soit au système du texte samaritain, soit à celui de la version grecque. Du reste, toutes les divergences se rencontrent dans les chapitres x et xi de la Genèse. Comp. Boss., disc. sur l'hist. univ. Antiquité des Chinois. Voy. §. 12. et pl. h. 10, 24; 5, 3 et les rem.

§. 1 — <sup>1</sup> encore avant la mort de son père. — \* Ce qui avait été mentionné sommairement plus haut (11, 31), savoir que Tharé avec sa famille avait quitté Ur, sa patrie, est ici développé plus au long. *Le Seigneur dit*, ou plutôt *avait dit*, pendant qu'il était encore en Chaldée, avant qu'il vint à Charan (Sur la situation de l'ancienne Chaldée, voy. *Théâtre des div. Ecrit.*, § 17). C'est ce que dit expressément saint Etienne (Act. 7, 2). Dieu, dit-il, apparut à Abraham dans la Mésopotamie, avant qu'il habitât à Charan. Il prend le nom de Mésopotamie dans un sens large, y comprenant la Chaldée, comme on le voit par les paroles qui suivent (§. 4.) : *Alors sortant de la Chaldée*, il habita dans Charan. Il est vrai qu'il est déjà fait mention de la mort de Tharé, ch. 11, 32; mais ce n'est là qu'une anticipation, comme on en rencontre dans les meilleurs auteurs. Ainsi Abraham eut deux vocations : la première à Ur, en Chaldée, et la seconde qui fut définitive à Charan. C'est de cette seconde vocation que l'on compte les 430 ans de pérégrination marqués par saint Paul, Gal. 3, 1. 7, et dans 2. Moys. 12, 40. 41, et qui finissent à la sortie d'Egypte.

<sup>2</sup> dans laquelle l'idolâtrie s'est introduite. Jos. 24, 2. 3. Ainsi devez-vous vous séparer vous-mêmes de vos parents, sinon de corps, au moins d'esprit, s'ils sont un obstacle au salut de votre âme. Matth. 19, 20.

<sup>3</sup> \* L'idolâtrie se répandait sur la terre, et le culte des idoles prenait partout la place du culte du vrai Dieu. Dans sa miséricordieuse providence, Dieu voulant conserver parmi les hommes la connaissance de son nom et la vraie religion, choisit Abraham et sa famille pour l'exécution de ce dessein si digne de sa bonté. Il n'y eut point en cela d'acceptation de personne de la part de Dieu. L'idolâtrie était un fait libre de la part des hommes; ils auraient pu, en faisant un bon usage de leur raison, l'éviter et conserver la connaissance du vrai Dieu.

vous <sup>4</sup>. *Pl. b.* 18, 18, 22, 18. 26, 4. *Gal.* 3, 8.

4. Abram sortit donc, comme le Seigneur le lui avait commandé, et Lot alla avec lui. Abram avait soixante et quinze ans lorsqu'il sortit d'Harar. *Hébr.* 11, 8.

5. Il prit avec lui Saraï, sa femme et Lot, fils de son frère, tout le bien qu'ils possédaient, <sup>5</sup> avec toutes les personnes dont ils avaient augmenté leur famille à Harar; et ils sortirent pour aller dans le pays de Chanaan. Lorsqu'ils y furent arrivés,

6. Abram passa au travers du pays jusqu'au lieu appelé Sichern, et jusqu'à la vallée illustre <sup>6</sup>. Les Chananéens occupaient alors ce pays-là <sup>7</sup>.

7. Or le Seigneur apparut à Abram, et lui dit : Je donnerai ce pays à votre postérité. Abram dressa en ce lieu-là un autel au Seigneur, qui lui était apparu. *Pl. b.* 13, 14, 15, 18. 26, 3. 5. *Moy.* 34, 4.

8. Etant passé de là vers une montagne qui est à l'orient de Béthel <sup>8</sup>, il y tendit sa tente, ayant Béthel à l'occident, et Hai à l'orient. Il dressa encore en ce lieu-là un autel au Seigneur, et il invoqua son nom.

tur universæ cognationes terræ.

4. Egressus est itaque Abram sicut præceperat ei Dominus, et ivit cum eo Lot : septuaginta quinque annorum erat Abram cum egrederetur de Harar.

5. Tulitque Saraï uxorem suam, et Lot filium fratris sui, universamque substantiam quam possederant, et animas quas fecerant in Harar : et egressi sunt ut irent in terram Chanaan. Cumque venissent in eam,

6. pertransivit Abram terram usque ad locum Sichern, usque ad convallem illustrem : Chananæus autem tunc erat in terra.

7. Apparuit autem Dominus Abram, et dixit ei : Semini tuo dabo terram hanc. Qui ædificavit ibi altare Domino, qui apparuerat ei.

8. Et inde transgrediens ad montem, qui erat contra orientem Bethel, tetendit ibi tabernaculum suum, ab occidente habens Bethel, et ab oriente Hai : ædificavit quoque ibi altare Domino, et invocavit nomen ejus.

ÿ. 3. — <sup>4</sup> dans vous, comme dans l'auteur de la race de laquelle doit sortir le Messie. *Gal.* 3, 8. 16. — <sup>5</sup> La promesse du Messie fut faite au genre humain aussitôt après la chute d'Adam (*pl. h.* 3, 15). — Le souvenir de cette promesse et l'attente du libérateur se conservèrent par tradition, et peut-être par écrit, durant les temps qui précédèrent le déluge; et après le déluge, la famille de Noé, dont cette promesse et cette attente formaient le plus précieux héritage, les perpétua avec soin. Lors de leur dispersion, les descendants de Noé n'oublièrent point ce qu'ils avaient appris du saint patriarche touchant leur future espérance : ils emportèrent avec eux l'attente du Messie; et de là vient que l'on retrouve le souvenir d'un libérateur promis du ciel au fond des traditions primitives de tous les peuples (*Annal. de Phil. chrét.*, t. III, IV, V, VII, IX, X, XII, etc.). La prophétie de Balaam (*4. Moy.* 23, 24) nous offre de cette attente du libérateur parmi les nations, un bel exemple. — Mais ce fut surtout parmi le peuple élu, dans la postérité d'Abraham, que Dieu prit soin de conserver toujours présents aux esprits le souvenir et l'attente du Messie. Dans plusieurs circonstances, il en renouvela la promesse à Abraham lui-même (1. *Moy.* 18, 18. 22, 18), puis à Isaac son fils (1. *Moy.* 26, 2), et à Jacob (28, 14). A son tour Moïse, dans une infinité de passages, rappelle cette promesse au nom du Dieu très-haut (5. *Moy.* 18, 15); et dans la suite des âges, à mesure qu'approche la plénitude des temps, les oracles des prophètes touchant cet envoyé divin deviennent aussi plus nombreux, plus précis et plus éclatants. Voy. 1. *Moy.* 49, 8. 10. *Pss.* 2. 21. 32. 109, etc. *Isaï.* ch. 2. 7. 11. 19. 40. 53. 66, etc. *Jérém.* 23, 8. 31, 40. 33, 16. *Mich.* 5, 2, etc. *Agg.* 2, 7. 8. *Zach.* 9 et suiv. *Malach.* 1, 10-12. *Dan.* 9, 25-27. — Comp. *Théol.* de Perr. (édit. de Mig.), t. I, col. 914 et suiv.

ÿ. 5. — <sup>5</sup> Les richesses d'Abraham consistaient en troupeaux, et sa famille dans ses serviteurs et servantes. *Voy. pl. b.* 36, 6. — Abraham n'avait point encore d'enfants lorsqu'il quitta Charan.

ÿ. 6. — <sup>6</sup> Dans l'hébreu : jusqu'au chêne (au térébinthe) de Moré.

ÿ. 7. — <sup>7</sup> Alors, c'est-à-dire déjà.

ÿ. 8. — <sup>8</sup> Ce ne fut que plus tard, à l'occasion de la vision de Jacob (*pl. b.* 28, 19), que Béthel fut ainsi appelée par le saint patriarche. Du temps d'Abraham, elle s'appelait Luza. Moïse, qui écrivit longtemps après Abraham et Jacob, pouvait donner à ce lieu l'un et l'autre de ces deux noms.

9. Perrexitque Abram vadens, et ultra progrediens ad meridiem.

10. Facta est autem fames in terra : descenditque Abram in Ægyptum, ut peregrinaretur ibi : prævaluerat enim fames in terra.

11. Cumque prope esset ut ingrederetur Ægyptum, dixit Sarai uxori suæ : Novi quod pulchra sis mulier.

12. Et quod cum viderint te Ægyptii, dicturi sunt : Uxor ipsius est ; interficiet me, et te reserbabunt.

13. Dic ergo, obsecro te, quod soror mea sis, ut bene sit mihi propter te, et vivat anima mea ob gratiam tuam.

14. Cum itaque ingressus esset Abram Ægyptum, viderunt Ægyptii mulierem quod esset pulchra nimis.

15. Et nuntiaverunt principes Pharaoni, et laudaverunt eam apud illum : et sublata est mulier in domum Pharaonis.

16. Abram vero bene usi sunt propter illam : fueruntque ei oves et boves, et asini, et servi, et famulæ, et asinæ et cameli.

17. Flagellavit autem Dominus Pharaonem plagis maximis, et domum ejus, propter Sarai uxorem Abram.

18. Vocavitque Pharaon Abram, et dixit ei : Quidnam est hoc quod fecisti mihi ? quare non indicasti quod uxor tua est ?

9. Abram alla encore plus loin, marchant toujours et s'avançant vers le midi.

10. Mais la famine étant survenue en ce pays-là, Abram descendit<sup>9</sup> en Egypte pour y passer quelque temps, parce que la famine était grande dans le pays.

11. Lorsqu'il était près d'entrer en Egypte, il dit à Sarai, sa femme : Je sais que vous êtes belle,

12. et que quand les Egyptiens vous auront vue, ils diront : C'est la femme de cet homme-là ; et ils me tueront, et vous réserveront<sup>10</sup>.

13. Dites donc, je vous supplie, que vous êtes ma sœur<sup>11</sup>, afin que ces gens-là me traitent favorablement à cause de vous, et qu'ils me conservent la vie en votre considération.

14. Abram étant entré ensuite en Egypte, les Egyptiens virent que cette femme était très belle.

15. Et les premières personnes du pays en ayant donné avis à Pharaon<sup>12</sup>, et l'ayant fort louée devant lui, elle fut enlevée et menée au palais du roi.

16. Ils en usèrent bien à l'égard d'Abram à cause d'elle ; et il reçut des brebis, des bœufs, des ânes, des serviteurs, des servantes, des ânesses et des chameaux.

17. Mais le Seigneur frappa de très grandes plaies Pharaon et sa maison, à cause de Sarai, femme d'Abram.

18. Et Pharaon ayant fait venir Abram, lui dit : Pourquoi avez-vous agi avec moi de cette sorte ? Que ne m'avez-vous averti qu'elle était votre femme<sup>13</sup> ?

ÿ. 10. — <sup>9</sup> \* La terre promise forme le plateau le plus élevé par rapport aux contrées qui l'environnent. De là vient que de quelque côté qu'on allât à Jérusalem ou qu'on en revint, on disait chez les juifs monter ou descendre.

ÿ. 12. — <sup>10</sup> \* Ce trait de la vie d'Abraham est propre à nous donner une idée des mœurs des peuples même les plus civilisés, après qu'ils eurent perdu la connaissance du vrai Dieu et de son culte. Quiconque n'a pas l'esprit de Dieu, tombe sous la domination de l'esprit de la chair. — Sara, lorsqu'Abraham entra dans le pays de Chanaan, avait bien soixante-cinq ans (*pl. b. 18, 17*) ; mais alors la vie des hommes se prolongeait encore au-delà de cent ans ; et Sara, qui n'avait point eu d'enfants, pouvait avoir conservé sa beauté.

ÿ. 13. — <sup>11</sup> Ce n'était pas là un mensonge ; car Sarai était la sœur de père d'Abraham. *Voy. pl. b. 20, 12.*

ÿ. 15. — <sup>12</sup> \* Ce nom, dans la langue égyptienne, signifie roi : c'était le titre commun de tous les rois d'Egypte.

ÿ. 18. — <sup>13</sup> \* Josèphe (*Antiq.*, lib. I, ch. VIII) fait sur ce passage la réflexion qui suit : « Dieu arrêta l'injuste passion du roi Pharaon par la maladie et le trouble qui se mit dans ses affaires ; et comme il eut demandé comment il pourrait être délivré de ces maux, les prêtres lui déclarèrent qu'ils étaient un effet de la colère divine, parce qu'il avait voulu faire outrage à la femme d'un étranger. » Les prêtres, chez les Egyptiens, étaient les conseillers du roi et initiés aux sciences occultes. *Voy. pl. b. 41, 8.*

19. D'où vient que vous avez dit qu'elle était votre sœur, pour me donner lieu de la prendre pour ma femme? Voilà donc maintenant votre femme; prenez-la, et vous en allez<sup>14</sup>.

20. Et Pharaon ayant donné ordre à ses gens de prendre soin d'Abram, ils le reconduisirent avec sa femme et tout ce qu'il possédait<sup>15</sup>.

19. Quam ob causam dixisti esse sororem tuam, ut tollerem eam mihi in uxorem? Nunc igitur ecce conjux tua, accipe eam, et vade.

20. Præcepitque Pharaon super Abram viris : et deduxerunt eum, et uxorem illius, et omnia quæ habebat.

### CHAPITRE XIII.

#### *Abram se sépare de Lot. Promesse touchant la possession du pays de Chanaan.*

1. Abram étant donc sorti de l'Égypte avec sa femme et tout ce qu'il possédait, et Lot avec lui, alla du côté du midi<sup>1</sup>.

2. Il était très riche, et il avait beaucoup d'or et d'argent.

3. Il revint par le même chemin qu'il était venu, du midi à Béthel, jusqu'au lieu où il avait auparavant dressé sa tente entre Béthel et Hai,

4. où était l'autel qu'il avait bâti; et il invoqua en ce lieu le nom du Seigneur. *Pl. h. 12, 7.*

5. Lot qui était avec Abram, avait aussi des troupeaux de brebis, des troupeaux de bœufs et des tentes.

6. Le pays ne leur suffisait pas pour pouvoir demeurer l'un avec l'autre, parce que leurs biens étaient fort grands, et qu'ils ne pouvaient subsister ensemble. *Pl. b. 36, 7.*

7. C'est pourquoi il s'excita une querelle entre les pasteurs d'Abram et ceux de Lot.

1. Ascendit ergo Abram de Ægypto, ipse et uxor ejus, et omnia quæ habebat, et Lot cum eo, ad australem plagam.

2. Erat autem dives valde in possessione auri et argenti.

3. Reversusque est per iter, quo venerat, a meridie in Bethel, usque ad locum ubi prius fixerat tabernaculum inter Bethel et Hai :

4. in loco altaris quod fecerat prius, et invocavit ibi nomen Domini.

5. Sed et Lot qui erat cum Abram, fuerunt greges ovium, et armenta, et tabernacula.

6. Nec poterat eos capere terra, ut habitarent simul : erat quippe substantia eorum multa, et nequibant habitare communiter.

7. Unde et facta est rixa inter pastores gregum Abram et Lot.

§. 19. — <sup>14</sup> Sara ne fut point touchée par le roi, car c'était un ancien usage de préparer les femmes plusieurs mois d'avance, avant qu'elles fussent admises dans les appartements du prince. Voyez *Esther*, 2, 12 (Jérôm.). Abraham ne livra point son épouse au caprice, mais il mettait sa confiance en Dieu, espérant qu'il délivrerait Sara du danger auquel il était contraint de l'abandonner pour éviter un plus grand mal (Aug., Chrys.). — \* Abraham se voyait dans l'alternative ou de perdre tout à la fois la vie et son épouse, ou, en s'abandonnant à un sort inévitable et à la confiance que Dieu viendrait en temps opportun au secours de Sara, de conserver au moins la vie et la liberté. Dans cette extrémité, il prit une résolution périlleuse en elle-même, mais qui pouvait se justifier par les circonstances. — Pharaon comprit par les plaies dont il fut frappé, qu'il s'était rendu coupable d'une faute (Comp. 4. *Rois*, 13, 5).

§. 20. — <sup>15</sup> Son épouse et ses serviteurs; ils les accompagnèrent jusqu'aux frontières du royaume, comme des gens auxquels il fallait se garder de toucher, de peur que si on leur faisait quelque injure, Dieu n'en tirât une sévère vengeance.

§. 1. — <sup>1</sup> vers le sud de la terre de Chanaan.

Et autem tempore Chananæus et Pherezæus habitabant in terra illa.

8. Dixit ergo Abram ad Lot : Ne, quæso, sit iurgium inter me et te, et inter pastores meos et pastores tuos : fratres enim sumus.

9. Ecce universa terra coram te est : recede a me, obsecro : si ad sinistram ieris, ego dexteram tenebo : si tu dexteram elegeris, ego ad sinistram pergam.

10. Elevatis itaque Lot oculis, vidit omnem circa regionem Jordanis, quæ universa irragabatur antequam subverteret Dominus Sodomam et Gomorrhæam, sicut paradisi Domini, et sicut Ægyptus venientibus in Segor.

11. Elegitque sibi Lot regionem circa Jordanem, et recessit ab oriente : divisique sunt alterutrum a fratre suo.

12. Abram habitavit in terra

Et en ce temps-là les Chananéens et les Phéréséens habitaient<sup>2</sup> en cette terre.

8. Abram dit donc à Lot : Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous et moi, ni entre mes pasteurs et les vôtres, parce que nous sommes frères<sup>3</sup>.

9. Vous voyez devant vous toute la terre : retirez-vous, je vous prie, d'auprès de moi. Si vous allez à la gauche, je prendrai la droite ; si vous choisissez la droite, j'irai à la gauche<sup>4</sup>.

10. Lot élevant donc les yeux, considéra tout le pays situé le long du Jourdain<sup>5</sup>, qui s'étendait de ce lieu-là jusqu'à ce qu'on vienne à Segor, et qui avant que Dieu détruisit Sodome et Gomorrhe, paraissait un pays très agréable, tout arrosé d'eau comme un jardin de délices, et comme l'Égypte<sup>6</sup>.

11. Et il choisit sa demeure vers le Jourdain, en se retirant de l'orient<sup>7</sup>. Ainsi les deux frères se séparèrent l'un de l'autre.

12. Abram demeura dans la terre de Cha-

ŷ. 7. — <sup>2</sup>\* déjà; car ils y habitaient encore du temps de Moïse. Selon quelques-uns, les Chananéens dont il est ici parlé, faisaient une tribu spéciale, nomade, et qui avait plusieurs fois changé de lieux. Le mot Phéréséens signifie *habitants des villages*. C'étaient des peuples barbares et sauvages qui habitaient loin des villes dans les montagnes et les forêts. Au milieu de telles populations, la division entre les gens d'Abraham et ceux de Lot n'eût pas été sans danger.

ŷ. 8. — <sup>3</sup> c'est-à-dire cousins germains. *Voy. pl. h. 11, 27. Comp. Matth. 1, note 24.*

ŷ. 9. — <sup>4</sup> Bienheureux sont les pacifiques ! Vous aussi cédez pareillement sans peine à votre frère, vous fût-il inférieur, dans la vue de conserver la paix.

ŷ. 10. — <sup>5</sup> C'est ici la première fois qu'il est parlé de ce fleuve, dont le nom se rencontre si souvent dans les Ecritures. Trois sources contribuent surtout à former le Jourdain : la source de Bania, qui surgit près de Césarée de Philippe ; la source de Dan, qui paraît à trois quarts d'heure au couchant de Bania, et le courant d'Hebénéy, qui sort proprement de l'Hermon. Le Jourdain, formé de ces trois affluents, traverse d'abord les eaux, ou le lac de Mérom, long de deux heures et demie de marche, et large d'une heure. A trois heures environ du lac ou des eaux de Mérom, le fleuve entre dans la mer de Galilée, longue de plus de cinq lieues et demie, et large de près de trois lieues dans sa plus grande largeur. De la mer de Galilée à la mer Morte, dans laquelle il a son embouchure, le cours du Jourdain est d'environ vingt-cinq à trente lieues. Quelques torrents affluents augmentent successivement sa largeur jusqu'à quatre-vingts pieds. En plusieurs endroits il est resserré entre des montagnes ; en d'autres, ses bords sont couverts de broussailles et de forêts qui servent de repaires aux hyènes, aux léopards et à d'autres bêtes sauvages. — Dans ces dernières années, on a voulu s'assurer si le Jourdain était navigable. Une embarcation d'Américains, avec des bateaux plaqués de fer ou de cuivre, en a descendu le cours. La navigation, depuis le lac de Tibériade jusqu'à l'embouchure dans la mer Morte, a duré dix jours, ce qui fait à peu près trois lieues par jour. Le fleuve est très-sinueux ; il y a vingt-sept cataractes qu'on ne peut franchir qu'avec grand péril, et plus du double d'autres qui, quoique moins dangereuses, sont cependant des obstacles sérieux au cours des embarcations. *Théât. des div. Ecrit. § 117. 118.*

<sup>6</sup> \* Comme un jardin de délices ; litt. : comme un jardin de Jéhovah, un très-beau jardin. Et comme l'Égypte ; la basse Égypte, d'où les Israélites étaient sortis, arrosée par le Nil et par des canaux, formait un pays agréable et fertile. — La plaine du Jourdain, autour de Sodome, n'était ni moins agréable ni moins riche.

ŷ. 11. — <sup>7</sup> \* Le sens de l'hébr. est : *Lot partit pour habiter à l'orient*. Le Jourdain vers lequel Lot se retira, était à l'orient par rapport aux contrées où il se trouvait avec Abraham.

naan, et Lot dans les villes qui étaient aux environs du Jourdain; et il habita dans Sodome<sup>8</sup>.

13. Or les habitants de Sodome étaient devant le Seigneur des hommes perdus de vice, et leur corruption était montée à son comble.

14. Le Seigneur dit donc à Abram, après que Lot se fut séparé d'avec lui : Levez vos yeux, et regardez du lieu où vous êtes, au septentrion et au midi, à l'orient et à l'occident. *Pl. h. 12, 7. Pl. b. 15, 18, 26, 4. 5. Moys. 34, 4.*

15. Je vous donnerai pour toujours, à vous et à votre postérité, tout le pays que vous voyez<sup>9</sup>.

16. Je multiplierai votre race comme la poussière de la terre : si quelqu'un d'entre les hommes peut compter la poussière de la terre, il pourra compter aussi la suite de vos descendants.

17. Parcourez présentement toute l'étendue de cette terre dans sa longueur et dans sa largeur, parce que je vous la donnerai.

18. Abram levant donc sa tente, vint demeurer près de la vallée de Mambré, qui est vers Hébron<sup>10</sup>, et il dressa là un autel au Seigneur.

Chanaan : Lot vero moratus est in oppidis, quæ erant circa Jordanem, et habitavit in Sodomis.

13. Homines autem Sodomitæ pessimi erant, et peccatores coram Domino nimis.

14. Dixitque Dominus ad Abram, postquam divisus est ab eo Lot : Leva oculos tuos, et vide a loco, in quo nunc es, ad aquilonem et meridiem, ad orientem et occidentem.

15. Omnem terram, quam conspicias, tibi dabo et semini tuo usque in sempiternum.

16. Faciamque semen tuum sicut pulverem terræ : si quis potest hominum numerare pulverem terræ, semen quoque tuum numerare poterit.

17. Surge, et perambula terram in longitudine, et in latitudine sua : quia tibi daturus sum eam.

18. Movens igitur tabernaculum suum Abram, venit et habitavit juxta convallem Mambre, quæ est in Hebron : ædificavitque ibi altare Domino.

ÿ. 12. — <sup>8</sup> Dans l'hébreu : et il étendit ses tentes jusque vers Sodome. Vous aussi, à l'exemple de Lot, vous cherchez souvent à découvrir une meilleure situation, et vous vous avancez jusque dans une Sodome corrompue. Contentez-vous donc de ce que vous avez, autrement vous pourriez éprouver du dommage pour votre âme.

ÿ. 15. — <sup>9</sup> pour toujours, si vos descendants sont aussi obéissants que vous l'êtes. Les vrais descendants d'Abraham, ses descendants spirituels, habiteront éternellement dans le pays de Chanaan, en tant que ce pays est la figure du royaume de Dieu et du ciel, ainsi que l'enseignent les saints Pères.

ÿ. 18. — <sup>10</sup> \* Le térébinthe ou chêne de Moré dont il est parlé *pl. h. 12, 6*, était au nord, dans le lieu où Sichem fut depuis bâtie, et par conséquent différent de la vallée (héb. des chênes) de Mambré (hébr. Mamré), dont il est ici question. Cette vallée était au sud, près d'Hébron. — Hébron fut aussi plus tard appelée Arba, ou Kiriath-Arba (*pl. b. 23, 2; 25, 4; Jug. 1, 10*); mais Hébron fut son premier nom. — Hébron, bâtie dans une vallée, est, comme on le voit, une des plus anciennes villes du monde (*Comp. 4. Moys. 13, 23*). Il en est souvent fait mention dans les Ecritures, et elle existe encore avec une population d'environ 10,000 habitants, juifs et mahométans. C'est à peine s'il y a quelques chrétiens. A Hébron étaient les tombeaux de Sara et d'Abraham, d'Isaac et de Rébecca, de Jacob et de Lia (*Pl. b. 49, 29-32. 50, 12. 13*). Sainte Hélène, mère de Constantin-le-Grand, fit élever sur ces vénérables monuments une église chrétienne; mais cette église a été convertie en une mosquée, dans l'enceinte de laquelle on montre encore les tombeaux des patriarches. Aucun chrétien ne peut pénétrer dans la mosquée. Hébron est située à cinq heures au sud de Bethléem qui n'est habitée que par des chrétiens. *Théol. des div. Ecrit.*, § 409. 457.

## CHAPITRE XIV.

*Expédition d'Abram et délivrance de Lot. Bénédiction de Melchisédech.*

1. Factum est autem in illo tempore, ut Amraphel, rex Sennaar, et Arioch, rex Ponti, et Chodorlahomor rex Elamitarum, et Thadal rex Gentium,

2. inirent bellum contra Bara regem Sodomorum, et contra Bersa regem Gomorrhæ, et contra Sennaab regem Adamæ, et contra Semeber regem Seboim, contraque regem Balæ, ipsa est Segor.

3. Omnes hi convenerunt in vallem Silvestrem, quæ nunc est mare salis.

4. Duodecim enim annis servierant Chodorlahomor, et tertio decimo anno recesserunt ab eo.

5. Igitur quartodecimo anno venit Chodorlahomor, et reges qui erant cum eo : percusseruntque Raphaim in Astarothcarnaim, et Zuzim cum eis, et Emim in Save Cariathaim,

6. Et Chorræos in montibus Seir, usque ad campestria Pharan, quæ est in solitudine.

7. Reversique sunt, et venerunt ad fontem Misphat, ipsa est Cades :

1. En ce temps-là, Amraphel, roi de Sennaar<sup>1</sup>, Arioch, roi du Pont<sup>2</sup>, Chodorlahomor, roi des Elamites<sup>3</sup>, et Thadal, roi des Nations<sup>4</sup>,

2. firent la guerre contre Bara, roi de Sodome, contre Bersa, roi de Gomorrhe, contre Sennaab, roi d'Adama, contre Semeber, roi de Séboïm, et contre le roi de Bala, qui est la même que Ségor<sup>5</sup>.

3. Tous ces rois s'assemblèrent dans la vallée des Bois<sup>6</sup>, qui est maintenant la mer Salée<sup>7</sup>.

4. Ils avaient été assujétis à Chodorlahomor pendant douze ans, et la treizième année ils se retirèrent de sa domination.

5. Ainsi, la quatorzième année, Chodorlahomor vint avec les rois qui s'étaient joints à lui, et ils défirent les Raphaïtes dans Astarothcarnaim, les Zuzites qui étaient avec eux, les Emites dans Savé Cariathaim<sup>8</sup>,

6. et les Chorréens dans les montagnes de Séir, jusqu'aux campagnes de Pharan qui est dans la solitudine.

7. Et étant retournés, ils vinrent à la fontaine de Misphat<sup>9</sup>, qui est le même lieu que

¶ 1. — <sup>1</sup> \* de la Babylonie ou de Babylone. Voy. *Théâtre des div. Ecrit.*, § 17.

<sup>2</sup> Dans l'hébreu : d'Ellassar, un petit pays dans la Mésopotamie.

<sup>3</sup> des Perses.

<sup>4</sup> \* Dans l'hébr. : des *Goïm*. Selon Josèphe, des Galiléens. Peut-être en général des tribus patennes des contrées à l'occident de Babylone.

¶ 2. — <sup>5</sup> \* Les cinq villes ici nommées sont ce qu'on appela plus tard la Pentapole, ou les cinq villes de la vallée du Jourdain.

¶ 3. — <sup>6</sup> Dans l'hébreu : dans la vallée de Siddim. *Th. des div. Ecrit.*, § 111. 162.

<sup>7</sup> Voy. *pl. b.*, 49, 24.

¶ 5. — <sup>8</sup> \* Les peuples vaincus ici désignés habitaient au-delà du Jourdain, dans le pays de Galaad ou aux environs. Raphaïtes, en hébr. *Raphaim*, signifie mânes, ombres des morts, et par extension, hommes terribles et au-dessus de la stature ordinaire; Zuzites, en hébr. *Zouzim*, fortes, forts; Emites, en hébr. *Hemim*, terribles, ou cruels, les terribles, ou les cruels; et Chorréens, en hébr. *Chori*, les habitants des cavernes. Les montagnes de Séir furent ainsi appelées à cause d'Esau; elles ne portaient pas ce nom du temps d'Abraham; mais Moïse écrivait longtemps plus tard. — Le mot traduit par *avec eux*, par saint Jérôme, parait être un nom de lieu et la principale demeure des Zuzites : ce mot est *beham*, qui signifie en effet *avec eux*.

¶ 7. — <sup>9</sup> \* Misphath, ainsi appelée plus tard par Moïse. Voy. 4. *Moy.* 20, 1. Primitivement son nom était : les sources de Cadès (Barzée), au sud de la Palestine. *Théât. des div. Ecrit.*, § 133.

Cadès; et ils ravagèrent tout le pays des Amalécites, et défirent les Amorrhéens qui habitaient dans Assaonthamar<sup>10</sup>.

8. Alors le roi de Sodome, le roi de Gomorrhe, le roi d'Adama, le roi de Séboim, et le roi de Bala, qui est la même que Ségor, se mirent en campagne, et rangèrent leurs troupes en bataille contre ces princes;

9. c'est-à-dire contre Chodorlahomor, roi des Elamites, Thadal, roi des Nations, Amraphel, roi de Sennaar, et Arioch, roi du Pont, quatre rois contre cinq.

10. Il y avait beaucoup de puits de bitume<sup>11</sup> dans cette vallée des Bois. Le roi de Sodome et le roi de Gomorrhe furent mis en fuite; leurs gens y périrent<sup>12</sup>; et ceux qui échappèrent s'enfuirent sur une montagne.

11. Or, ayant pris toutes les richesses et les vivres de Sodome et de Gomorrhe, ils se retirèrent<sup>13</sup>;

12. Et ils emmenèrent aussi Lot, fils du frère d'Abram, qui demeurait dans Sodome, et tout ce qui était à lui.

13. En même temps un homme qui s'était sauvé vint donner avis de ceci à Abram, Hébreu<sup>14</sup>, qui demeurait dans la vallée de Mambrée, Amorrhéen, frère d'Escol et frère d'Aner, qui tous trois avaient fait alliance avec Abram.

14. Abram ayant su que Lot, son frère, avait été pris, choisit<sup>15</sup> les plus braves de ses serviteurs au nombre de trois cent dix-huit, et poursuivit ces rois jusqu'à Dan<sup>16</sup>.

15. Il forma deux corps de ses gens et de ses alliés; et venant fondre sur les ennemis

et percussèrent omnem regionem Amalecitarum, et Amorrhæum qui habitabat in Assaonthamar.

8. Et egressi sunt rex Sodomorum, et rex Gomorrhæ, rexque Adama, et rex Seboim, necnon et rex Balæ, quæ est Segor : et direxerunt aciem contra eos in valle Silvestri :

9 scilicet adversus Chodorlahomor regem Elamitarum, et Thadal regem Gentium, et Amraphel regem Sennaar, et Arioch regem Ponti : quatuor reges adversus quinque.

10. Vallis autem Silvestris habebat puteos multos bituminis. Itaque rex Sodomorum, et Gomorrhæ, terga verterunt, cecideruntque ibi : et qui remanserant, fugerunt ad montem.

11. Tulerunt autem omnem substantiam Sodomorum et Gomorrhæ, et universa quæ ad cibum pertinent, et abierunt :

12. necnon et Lot et substantiam ejus, filium fratris Abram, qui habitabat in Sodomis.

13. et ecce unus, qui evaserat, nuntiavit Abram Hebræo, qui habitabat in convalle Mambre Amorrhæi, fratris Eschol, et fratris Aner : hi enim pepigerant fœdus cum Abram.

14. Quod cum audisset Abram, captum videlicet Lot fratrem suum, numeravit expeditos vernaculos suos trecentos decem et octo, et persecutus est usque Dan.

15. Et divisus sociis, irruit super eos nocte : percussitque eos,

ŷ. 7. — <sup>10</sup> Ils frappèrent ainsi tout le pays à l'est de la Palestine, jusqu'à l'Éuphrate. — \* Les Amalécites, de même que les Amorrhéens, étaient des peuples pasteurs, Chananéens, également au midi de la terre promise. Il paraît par là que Chodorlahomor et ses alliés fondirent par le nord sur leurs ennemis. — Asaonthamar, hébr. *Chatsatzon Tamar, atrium, oppidum palmarum*, la ville, la place des palmes.

ŷ. 10. — <sup>11</sup> La vallée avait beaucoup de puits d'où sortait du bitume.

<sup>12</sup> dans les puits de bitume.

ŷ. 11. — <sup>13</sup> Les rois ennemis ayant pris, etc.

ŷ. 13. — <sup>14</sup> \* Sur l'origine de cette dénomination, voy. *pl. h. 10, 24*, note 10.

ŷ. 14. — <sup>15</sup> Dans l'hébreu : arma.

<sup>16</sup> \* La ville de Dan ne reçut ce nom qu'après que Josué eut fait le partage de la terre promise, lorsque les Danites s'en emparèrent (*Jos. 19, 47*). Mais, selon Josèphe, l'une des sources du Jourdain était aussi appelée *Dan* dès la plus haute antiquité, et donnait son nom à la contrée où était située *Laisch* ou *Leschem*, premier nom de la ville de Dan. Du reste, Moïse ne dit pas que ce Dan dont il est ici question fût une ville.

et persecutus est eos usque Hoba, quæ est ad lævam Damasci.

16. Reduxitque omnem substantiam, et Lot fratrem suum cum substantia illius, mulieres quoque et populum.

17. Egressus est autem rex Sodomorum in occursum ejus, postquam reversus est a cæde Chodorlahomor, et regum qui cum eo erant in valle Save, quæ est vallis Regis.

18. At vero Melchisedech rex Salem, preferens panem et vinum, erat enim sacerdos Dei altissimi,

19. benedixit ei, et ait : Benedictus Abram Deo excelso, qui creavit cælum et terram :

20. et benedictus Deus excelsus, quo protegente, hostes in manibus tuis sunt. Et dedit ei decimas ex omnibus.

21. Dixit autem rex Sodomorum ad Abram : Da mihi animas, cætera tolle tibi.

22. Qui respondit ei : Levo manum meam ad Dominum Deum excelsum possessorem cæli et terræ,

23. quod a filo subtegminis us-

durant la nuit, il les défit et les poursuivit jusqu'à Hoba, qui est à la gauche<sup>17</sup> de Damas.

16. Il ramena avec lui tout le butin qu'il avait pris, Lot, son frère, avec ce qui était à lui, les femmes et le peuple<sup>18</sup>.

17. Et le roi de Sodome sortit au-devant de lui, lorsqu'il revenait après la défaite de Chodorlahomor, et des autres rois qui étaient avec lui dans la vallée de Savé, appelée aussi la vallée du Roi.

18. Mais Melchisédech, roi de Salem<sup>19</sup>, offrant du pain et du vin, parce qu'il était prêtre du Dieu très-haut<sup>20</sup>,

19. bénit Abram, en disant : Qu' Abram soit béni du Dieu très-haut, qui a créé le ciel et la terre ;

20. et que le Dieu très-haut soit béni, lui qui par sa protection vous a mis vos ennemis entre les mains. Alors Abram lui donna la dîme de tout<sup>21</sup>. *Hébr.* 7, 8-12.

21. Or le roi de Sodome dit à Abram : Donnez-moi les personnes, et prenez le reste pour vous.

22. Abram lui répondit : Je lève la main vers le Seigneur, le Dieu très haut, possesseur du ciel et de la terre,

23. que je ne recevrai rien de tout ce qui

ŷ. 15. — <sup>17</sup> au nord.

ŷ. 16. — <sup>18</sup> \* Le seul fait historique qu'on connaisse de l'état de la Perse avant Cyrus (536 ans av. J.-C.), consiste dans ce qui est ici rapporté de l'expédition de Chodorlahomor... On ignore également tout ce qui concerne les Elamites jusqu'au règne de Nabuchodonosor (606 ans av. J.-C.). Ils vécurent, ce semble, toujours tributaires de l'étranger, quoiqu'ils eussent sur le trône des princes de leur nation. Dubeux. *Hist. de la Perse*, p. 57.

ŷ. 18. — <sup>19</sup> de Jérusalem. — \* Suivant la tradition, Melchisédech est le fondateur de la ville, laquelle fut plus tard appelée Jébus (*Jos.* 18, 28. 1. *Par.* 11, 4), et Jérusalem (Hégés.). — Le roi de Salem, comme roi pacifique et en sa qualité de prêtre, n'a point part à l'expédition et ne contribue point à dépouiller les autres rois. — L'éminente dignité de ce prêtre-roi est toute pleine de mystère, et son nom « Roi de justice », n'est certainement que le titre de sa dignité spirituelle. Melchisédech est prêtre du vrai Dieu, et en cette qualité c'est un type figurant un sacerdoce d'un autre ordre, le sacerdoce de l'ordre de grâce (*Hébr.* 7, 1 et suiv.). Son sacerdoce a une origine et plus ancienne et plus haute que le sacerdoce lévitique, qui selon la chair remonte à Abraham (*Hébr.* 7, 4-7). Et de même qu'en lui se montre la figure d'un futur et nouveau sacerdoce (*Ps.* 109, 1 et suiv.), nous y voyons aussi un sacrifice véritable, d'un ordre supérieur, dont les éléments sont le pain et le vin.

<sup>20</sup> Il les offrit à Dieu, et employa ce qui restait à un repas à l'occasion du sacrifice. Melchisédech (roi de justice), qui est dit aussi roi de Salem (roi de la paix), était un type de Jésus-Christ, le roi éternel de justice et de paix ; son sacrifice était aussi une figure de la sainte messe. Voy. *Hébr.* 5, 7. Puisseons-nous, nous aussi, combattre et vaincre, et être nourris et bénis par le prince éternel de paix, qui nous a été donné !

ŷ. 20. — <sup>21</sup> \* Nonobstant sa vocation spéciale, éminente, en sorte que tous les peuples seront bénis en lui (*pl. b.* 26, 24), Abraham reçut la bénédiction de Melchisédech ; et le premier père et le représentant d'Israël donna la dîme au roi mystérieux ; tant était élevé au-dessus du sacerdoce d'Abraham et, en général, de l'ancienne loi, le sacerdoce du roi-prêtre, type du grand pontife-roi qui devait paraître un jour ! *Hébr.* 7, 8-12. *Ps.* 109.

est à vous, depuis le moindre fil jusqu'à un cordon de soulier, afin que vous ne puissiez pas dire que vous avez enrichi Abram.

24. J'excepte seulement ce que mes gens ont pris pour leur nourriture, et ce qui est dû à ceux qui sont venus avec moi, Aner, Escol et Mambré, qui pourront prendre leur part du butin.

que ad corrigiam caligæ, non accipiam ex omnibus quæ tua sunt, ne dicas : Ego ditavi Abram :

24. exceptis his, quæ comederunt juvenes, et partibus virorum, qui venerunt mecum, Aner, Escol, et Mambre : isti accipient partes suas.

## CHAPITRE XV.

### *Promesses de Dieu à Abram*

1. Après cela le Seigneur parla à Abram dans une vision, et lui dit : Ne craignez point, Abram; je suis votre protecteur, et votre récompense infiniment grande <sup>1</sup>.

2. Abram lui répondit : Seigneur Dieu, que me donnerez-vous ? Je mourrai sans enfants; et ce Damascus est le fils d'Eliezer, intendant de ma maison <sup>2</sup>.

3. Pour moi, ajouta-t-il, vous ne m'avez point donné d'enfants; ainsi le fils de mon serviteur sera mon héritier.

4. Le Seigneur lui répondit aussitôt : Celui-là ne sera point votre héritier; mais vous aurez pour héritier celui qui naîtra de vous.

5. Et après l'avoir fait sortir dehors <sup>3</sup>, il lui dit : Levez les yeux au ciel, et comptez les étoiles, si vous pouvez. C'est ainsi, ajouta-t-il, que se multipliera votre race.

6. Abram crut à Dieu, et sa foi lui fut imputée à justice <sup>4</sup>.

7. Dieu lui dit encore : Je suis le Seigneur qui vous ai tiré d'Ur en Chaldée, pour vous donner cette terre, afin que vous la possédiez.

1. His itaque transactis, factus est sermo Domini ad Abram per visionem dicens : Noli timere, Abram, ego protector tuus sum, et merces tua magna nimis.

2. Dixitque Abram : Domine Deus, quid dabis mihi? ego vadam absque liberis, et filius procuratoris domus meæ, iste Damascus Eliezer.

3. Addiditque Abram : Mihi autem non dedisti semen, et ecce vernaculus meus, heres meus erit.

4. Statimque sermo Domini factus est ad eum, dicens : Non erit hic heres tuus, sed qui egredietur de utero tuo, ipsum habebis heredem.

5. Eduxitque eum foras, et ait illi : Suspice cælum, et numera stellas, si potes. Et dixit ei : Sic erit semen tuum.

6. Creditit Abram Deo, et reputatum est illi ad justitiam.

7. Dixitque ad eum : Ego Dominus qui eduxi te de Ur Chaldæorum, ut darem tibi terram istam, et possideres eam.

ŷ. 1. — <sup>1</sup> \* On ne remarque pas qu'Abraham ait jamais joui en ce monde d'un bonheur et d'une félicité qui répondit, selon la rigueur de la lettre, à la magnificence de cette promesse. Et quand on l'entendrait des biens temporels des Israélites, ses descendants, trouverait-on dans la race d'Abraham selon la chair, de quoi la justifier? Il faut donc entendre ces paroles : *Je serai votre récompense infiniment grande*, d'une autre vie et d'autres biens que la vie et les biens de cette terre.

ŷ. 2. — <sup>2</sup> Je n'ai que ce serviteur, je n'ai point d'enfant propre qui puisse devenir mon héritier; qu'est-ce donc qui pourrait me réjouir? — \* L'hébr. porte : *Et le fils de l'intendant de ma maison, celui-ci, est Eliezer de Damas*. Ajoutez : *Et il sera mon héritier* (ŷ. 3).

ŷ. 5. — <sup>3</sup> durant la nuit.

ŷ. 6. — <sup>4</sup> Sa foi aux promesses de Dieu, à laquelle étaient jointes des œuvres effectives (Voy. pl. b. 22, 10), le rendit juste devant Dieu. Voy. Rom. 4, 2. Jac. 2, 23. La foi sans les œuvres est morte.

8. At ille ait : Dominus Deus, unde scire possum, quod possessurus sim eam?

9. Et respondens Dominus : Summe, inquit, mihi vaccam triennem, et capram trimam, et arietem annorum trium, turturem quoque et columbam.

10. Qui tollens universa hæc, divisit ea per medium, et utrasque partes contra se altrinsecus posuit : aves autem non divisit.

11. Descenderuntque volucres super cadavera, et abigebat eas Abram.

12. Cumque sol occumberet, sopor irruit super Abram, et horror magnus et tenebrosus invasit eum.

13. Dictumque est ad eum : Scito prænosces quod peregrinum futurum sit semen tuum in terra non sua, et subjicient eos servituti, et affligent quadringentis annis.

14. Verumtamen gentem, cui servituri sunt, ego judicabo : et post hæc egredientur cum magna substantia.

8. Abram lui répondit : Seigneur Dieu, comment puis-je connaître que je dois la posséder<sup>8</sup>?

9. Le Seigneur lui répliqua : Prenez<sup>6</sup> une vache de trois ans, une chèvre de trois ans, et un bélier qui soit de trois ans aussi, avec une tourterelle et une colombe.

10. Abram prenant donc tous ces animaux, les divisa par la moitié, et mit les deux parties qu'il avait coupées vis-à-vis l'une de l'autre ; mais il ne divisa point la tourterelle ni la colombe<sup>7</sup>.

11. Or les oiseaux venaient fondre sur ces bêtes mortes, et Abram les en chassait.

12. Lorsque le soleil se couchait, Abram fut surpris d'un profond sommeil, et il tomba dans un horrible effroi, se trouvant comme tout enveloppé de ténèbres<sup>8</sup>. Act. 7, 6.

13. Alors il lui fut dit : Sachez dès maintenant que votre postérité demeurera dans une terre étrangère, et qu'elle sera réduite en servitude, et accablée de maux pendant quatre cents ans<sup>9</sup>.

14. Mais j'exercerai mes jugements sur le peuple auquel il seront assujétis, et ils sortiront ensuite de ce pays-là avec de grandes richesses.

ÿ. 8. — <sup>5</sup> Je crois cela, mais veuillez me dire encore comment il se réalisera (Chrys., Théod., Aug.).

ÿ. 9. — <sup>6</sup> pour un sacrifice.

ÿ. 10. — <sup>7</sup> C'est ainsi qu'à cette époque on offrait les sacrifices, lorsqu'on contractait alliance. — \* Un sacrifice solennel doit précéder l'alliance. Comme sacrifice typique et universel, qui comprend tous les descendants d'Abraham, il se compose de toutes les victimes sanglantes du culte antique (Voy. 3. Moys. 1 et suiv., 5. 6 et suiv.). La division des victimes accompagne le rit de la prestation du serment divin, sur laquelle la révélation insiste si fortement (Voy. 22, 16). Les tourterelles, comme symbole de la simplicité et de la fidélité, ne sont point partagées (Ambr.). Abraham attend que son sacrifice soit consommé. Il chasse les oiseaux de proie, pour conserver à son sacrifice sa pureté.

ÿ. 12. — <sup>8</sup> \* Abram qui, par sa vocation et la docilité de son obéissance, avait parcouru la voie mystique de la purification, entre dans le degré de l'illumination, dont le caractère est l'extase. Le type, l'image d'un avenir plus éloigné lui est mis devant les yeux, par la volonté divine, durant ce ravissement extatique (Comp. 2. Rois 7, 19). Chacun des grands personnages qui figurent dans l'histoire du royaume de Dieu, fut une fois ravi dans ces hauteurs de la vision et de la contemplation des temps à venir et de la gloire de Dieu : ainsi Jacob (pl. b. 28, 12), Moïse (5. Moys. 34), Elie (3. Rois 19, 11). A ces exemples correspondent dans le N. T. la transfiguration de Jésus sur le Thabor (Matth. 17, 2) devant les yeux de ses trois principaux apôtres ; le ravissement de saint Paul (2. Cor. 12, 2) et de saint Jean (Apoc. 1, 10). — L'effroi marque l'approche de Dieu (2. Moys. 14, 20. 5. Moys. 4, 11. Comp. Matth. 17, 6).

ÿ. 13. — <sup>9</sup> \* On voit l'accomplissement de cette prophétie (2. Moys. 12, 40. 41) : Il y est marqué que les Israélites furent délivrés de la servitude d'Egypte au bout de quatre cent trente ans. D'après la manière ordinaire de compter, ces quatre cent trente ans, qui forment le troisième âge du monde, commencent à la vocation d'Abraham, arrivée l'an de la création 2083. Le nombre quatre cents est mis ici comme nombre rond. Ces quatre cent trente ans doivent ainsi s'entendre non-seulement du temps que les Israélites demeurèrent en Egypte, mais aussi du temps du pèlerinage des patriarches Abraham, Isaac et Jacob comme étrangers dans la terre de Chanaan.

15. Pour vous, vous irez en paix avec vos pères<sup>10</sup>, mourant dans une heureuse vieillesse.

16. Mais vos descendants viendront en ce pays-ci après la quatrième génération<sup>11</sup>, parce que la mesure des iniquités des Amorrhéens<sup>12</sup> n'est pas encore remplie présentement.

17. Lors donc que le soleil fut couché, il se forma une obscurité ténébreuse; il parut un four d'où sortait une grande fumée; et l'on vit une lampe ardente qui passait au travers de ces bêtes divisées<sup>13</sup>.

18. En ce jour-là le Seigneur fit alliance avec Abram, en lui disant : Je donnerai ce pays à votre race, depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve d'Euphrate<sup>14</sup>; *Pl. h.* 12, 7. 15, 15. *Pl. b.* 26, 4. 5. *Moys.* 34, 4. 2. *Par.* 9, 26. 3. *Rois,* 4, 21.

19. les Cinéens, les Cénézéens, les Cedmonéens,

20. les Héthéens, les Phérézéens, les Raphaïtes,

21. Les Amorrhéens, les Chananéens, les Gergéséens, et les Jébuséens<sup>15</sup>.

15. Tu autem ibis ad patres tuos in pace, sepultus in senectute bona.

16. Generatione autem quarta revertentur huc : necdum enim completæ sunt iniquitates Amorrhæorum usque ad præsens tempus.

17. Cum ergo occubisset sol, facta est caligo tenebrosa, et apparuit clibanus fumans, et lampas ignis transiens inter divisiones illas.

18. In illo die pepigit Dominus fœdus cum Abram, dicens : Semini tuo dabo terram hanc a fluvio Ægypti usque ad fluvium magnum Euphraten,

19. Cinæos, et Cenezæos, Cedmonæos,

20. et Hethæos, et Pheresæos, Raphaim quoque.

21. et Amorrhæos, et Chananæos, et Gergesæos, et Jebusæos.

ÿ. 15. — <sup>10</sup> \* C'était une consolation pour Abraham de penser que par sa mort dans une heureuse vieillesse, il irait se joindre aux patriarches ses pères, pour vivre avec eux durant l'éternité. C'est là que Dieu devait être sa récompense infiniment grande (ÿ. 1).

ÿ. 16. — <sup>11</sup> \* Après le iv<sup>e</sup> siècle. Vu la longévitè des hommes encore à cette époque, une génération était mise pour un siècle. — Le terme génération avait, chez les anciens, un sens multiple. Comp. *Baruch*, 6, 2 et la remarq.

<sup>12</sup> et des autres Chananéens qui habitent dans le pays.

ÿ. 17. — <sup>13</sup> La flamme est la figure de la divinité qui passa au milieu des morceaux séparés des victimes, comme les hommes avaient coutume d'y passer lorsqu'ils faisaient entre eux quelque alliance. — \* En cette occasion le Seigneur, dans une vision d'en haut, passe seul à travers les morceaux des victimes, parce que lui seul s'engage par promesse et par serment.

ÿ. 18. — <sup>14</sup> \* Les Israélites ne possédèrent pas tout d'abord toute l'étendue de pays indiquée; mais sous les rois David et Salomon, telles furent en effet les limites de leur royaume (Comp. 2. *Rois* 8, 3-13. 1. *Par.* 19, 1-11. 3. *Rois* 9, 26. 2. *Par.* 8, 3-6. 17. *Ps.* 60, 2, etc.). Que si les Israélites ne subjuguèrent pas toutes les villes dont la possession leur avait été promise, comme par ex. Sidon (*Jug.* 1, 21), ou ne les possédèrent que peu de temps, saint Jérôme nous en fait connaître la raison (*In Ezech.* 20) : « L'Arabie, dit-il, la Céléryrie, etc., sont des contrées que Dieu promit à Israël, à condition qu'il observerait ses commandements; s'il ne les reçut pas, c'est la faute de son incrédulité. En effet, celui qui promet n'est point en défaut, si celui à qui la promesse est faite s'en rend indigne, surtout lorsque l'auteur de la promesse propose l'alternative : Si vous voulez et que vous m'obéissiez, vous mangerez les biens qui naissent de la terre; si au contraire vous ne voulez pas, le glaive vous dévorera. Comp. 5. *Moys.* 11, 22-24. *Jos.* 1, 4.

ÿ. 21. — <sup>15</sup> \* Onze peuples dont la terre est ici promise aux Israélites, mais qu'ils ne possédèrent point entièrement, parce que leurs péchés y mirent obstacle; car ils n'observèrent point les lois et les conditions de l'alliance qu'ils avaient faite avec Dieu. *Voy.* la rem. sur ÿ. 18. *Thétt. des div. Ecrit.* § 15. 128.

## CHAPITRE XVI.

*Agar met Ismaël au monde.*

1. Igitur Sarai, uxor Abram, non genuerat liberos : sed habens ancillam ægyptiam nomine Agar,

2. dixit marito suo : Ecce, conclusit me Dominus, ne parerem : ingredi ad ancillam meam, si forte saltem ex illa suscipiam filios. Cumque ille acquiesceret deprecanti,

3. tulit Agar ægyptiam ancillam suam, post annos decem quam habitare cœperant in terra Chanaan, et dedit eam viro suo uxorem.

4. Qui ingressus est ad eam. At illa concepsit se videns, despexit dominam suam.

5. Dixitque Sarai ad Abram : Inique agis contra me : ego dedi ancillam meam in sinum tuum, quæ videns quod conceperit, despectui me habet : iudicet Dominus inter me et te.

6. Cui respondens Abram : Ecce, ait, ancilla tua in manu tua est, utere ea ut libet. Affligente igitur eam Sarai, fugam iniit.

7. Cumque invenisset eam angelus Domini juxta fontem aquæ in solitudine, qui est in via Sur in deserto,

8. dixit ad illam : Agar, ancilla Sarai, unde venis ? et quo vadis ? Quæ respondit : A facie Sarai dominæ meæ ego fugio.

1. Or Sarai, femme d'Abram, ne lui avait point encore donné d'enfants ; mais ayant une servante égyptienne, nommée Agar,

2. elle dit à son mari : Vous savez que le Seigneur m'a mise hors d'état d'avoir des enfants ; prenez donc ma servante<sup>1</sup>, afin que je voie si j'aurai au moins des enfants par elle<sup>2</sup>. Et Abram s'étant rendu à sa prière,

3. Sarai prit sa servante Agar, qui était égyptienne, et la donna pour femme à son mari<sup>3</sup>, dix ans après qu'ils eurent commencé de demeurer au pays de Chanaan.

4. Abram la prit donc pour sa femme. Mais Agar voyant qu'elle avait conçu, commença à mépriser sa maîtresse.

5. Alors Sarai dit à Abram : Vous agissez avec moi injustement<sup>4</sup>. Je vous ai donné ma servante pour être votre femme ; et voyant qu'elle est devenue grosse, elle me méprise. Que le Seigneur soit juge entre vous et moi.

6. Abram lui répondit : Votre servante est entre vos mains ; usez-en avec elle comme il vous plaira. Sarai l'ayant donc châtiée, Agar s'enfuit.

7. Et l'Ange du Seigneur la trouvant dans le désert, auprès de la fontaine qui est le long du chemin de Sur, dans la solitude,<sup>5</sup>

8. Il lui dit : Agar, servante de Sarai, d'où venez-vous ? et où allez-vous ? Elle répondit : Je fuis de devant Sarai, ma maîtresse.

§. 2. — <sup>1</sup> prenez-la pour femme. Dieu permettait aux patriarches de prendre plusieurs femmes. Voy. 1. *Paralip.* 1, note 7 (Chrys., Aug., Ambr.). — <sup>2</sup> L'unité du mariage est d'ailleurs évidente ici et dans tout l'Ancien Testament, par la supériorité constante de la femme légitime (§. 6), la compagne de vie proprement dite de l'homme.

<sup>3</sup> Les épouses considéraient les enfants de leurs servantes comme leurs propres enfants.

§. 3. — <sup>3</sup> \* Se rappelant la promesse divine, Sara croit, selon les droits du mariage alors existants, devoir prendre cette précaution, qui lui permettait d'attendre un héritier de sa maison (Aug.). Mais dans les desseins de Dieu, la fin de la promesse était d'un ordre bien plus élevé. Voy. *pl. h.* 12, 3 ; *pl. b.* 17, 19, 20, 10.

§. 5. — <sup>4</sup> Dans l'hébreu : Je souffre injustice à cause de vous. — Je vous l'ai donnée pour femme, mais lorsque vous voyiez son insolence, vous auriez dû la réprimer (Chrys.).

§. 7. — <sup>5</sup> \* Le désert de Sur est situé entre Cadès et Barad (§. 14), et s'étend jusqu'à la mer Rouge qui touche à l'Égypte. Agar, égyptienne (§. 1), se dirigeait dans sa fuite du côté de sa patrie ; mais Dieu voulait qu'elle mit son fils au monde dans la maison d'Abraham.

9. L'Ange du Seigneur lui répartit : Retournez à votre maîtresse, et humiliez-vous sous sa main.

10. Et il ajouta : Je multiplierai votre postérité de telle sorte qu'elle sera innombrable.

11. Et continuant, il lui dit : Vous avez conçu, et vous enfanterez un fils ; et vous l'appellerez *Ismaël*<sup>8</sup>, parce que le Seigneur a entendu *le cri de votre affliction*.

12. Ce sera un homme fier et sauvage<sup>7</sup> ; il lèvera la main contre tous, et tous lèveront la main contre lui<sup>8</sup> ; et il dressera ses pavillons vis-à-vis de tous ses frères<sup>9</sup>.

13. Alors Agar invoqua le nom du Seigneur qui lui parlait, et elle dit : Vous êtes le Dieu qui m'avez vue. Car il est certain, ajouta-t-elle, que j'ai vu ici par derrière celui qui me voit<sup>10</sup>.

14. C'est pourquoi elle appela ce puits le puits de celui qui est vivant<sup>11</sup>, et qui me voit<sup>12</sup>. C'est le puits qui est entre Cadès et Barad.

15. Agar enfanta ensuite un fils à Abram, qui le nomma *Ismaël*.

16. Abram avait quatre-vingt-six ans lorsqu'Agar lui enfanta *Ismaël*.

9. Dixitque ei angelus Domini : Revertere ad dominam tuam, et humiliare sub manu illius.

10. Et rursum, inquit, multiplicabo semen tuum, et non numerabitur præ multitudine.

11. Ac deinceps : Ecce, ait, concepisti, et paries filium : vocabisque nomen ejus Ismael, eo quod audierit Dominus afflictionem tuam.

12. Hic erit ferus homo, manus ejus contra omnes, et manus omnium contra eum : et e regione universorum fratrum suorum figet tabernacula.

13. Vocavit autem nomen Domini qui loquebatur ad eam : Tu Deus qui vidisti me. Dixit enim : Profecto hic vidi posteriora videntis me.

14. Propterea appellavit puteum illum : Puteum viventis et videntis me. Ipse est inter Cadès et Barad.

15. Peperitque Agar Abræ filium, qui vocavit nomen ejus *Ismael*.

16. Octoginta et sex annorum erat Abram quando peperit ei Agar *Ismaelem*.

ŷ. 11. — <sup>6</sup> c'est-à-dire Dieu entend. — Dieu nous regarde en voyage et dans la solitude ; c'est pourquoi nous devons à l'avenir nous montrer reconnaissants, et ne jamais nous séparer de lui. — Les saints Pères reconnaissent dans cet ange le Fils de Dieu.

ŷ. 12. — <sup>7</sup> Dans l'hébreu : Il sera comme un âne sauvage, un animal qui redoute beaucoup l'homme, et qui par là même est une figure tout à fait convenable des Arabes indomptables, qui descendent d'Ismaël.

<sup>8</sup> Lui et ses descendants auront toujours la guerre avec leurs voisins.

<sup>9</sup> vers la partie orientale par rapport à eux, dans le désert d'Arabie. — \* En opposition avec le pacifique Isaac, vivra dans Ismaël l'élément guerrier de l'habitant du désert (*Voy.* 21, 22). Prise dans un sens plus profond, la prophétie se rapporte à l'opposition entre le christianisme et l'islamisme. Le premier, comme le royaume de paix, se rattache à Isaac et à Jacob (*Voy. pl. b.* 49 et suiv.) ; le second eut son origine et sa racine dans les enfants d'Ismaël, dans le règne du glaive et de la violence.

ŷ. 13. — <sup>10</sup> J'ai vu sa forme sensible, lorsqu'il a disparu. *Voy.* 2. *Moy.* 33, 20, 23. — \* Dans l'hébr. : ... Vous êtes le Dieu de ma vision (qui vous êtes fait voir à moi). Bien plus, elle dit : Vois-je donc encore ici après ma vision ? — Après que j'ai vu Dieu ou son ange. Agar s'étonne de ce qu'après sa vision, elle conserve l'usage de la vue. C'était une persuasion générale chez les juifs, qu'on ne pouvait voir Dieu ou ses anges, et conserver la vue et même la vie. *Pl. b.* 32, 30. 5. *Moy.* 18, 16. *Jug.* 6, 22, 23. Les païens aussi croyaient que la privation de la vue était une suite de la vision des dieux, comme on le voit dans Plutarque qui, dans ses *Parallèles*, dit de Polyzèle : « *Ayant vu un spectre, d'une figure plus mé'estueuse que l'homme, il perdit la vue, et devint aveugle.* »

ŷ. 14. — <sup>11</sup> du vrai Dieu.

<sup>12</sup> \* Dans l'hébr. : *Puteum viventis visionis* du Dieu vivant de ma vision, qui s'est fait voir à moi.

## CHAPITRE XVII.

*Alliance de Dieu avec Abram. Promesse d'Isaac. Institution de la circoncision.*

1. Postquam vero nonaginta et novem annorum esse cœperat, apparuit ei Dominus, dixitque ad eum : Ego Deus omnipotens : ambula coram me, et esto perfectus.

2. Ponamque fœdus meum inter me et te, et multiplicabo te ehementer nimis.

3. Cecidit Abram pronus in faciem.

4. Dixitque ei Deus : Ego sum, et pactum meum tecum, erisque pater multarum gentium.

5. Nec ultra vocabitur nomen tuum Abram, sed appellaberis Abraham : quia patrem multarum gentium constitui te.

6. Faciamque te crescere vehementissime, et ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur.

7. Et statuam pactum meum inter me et te, et inter semen tuum post te in generationibus suis, fœdere sempiterno : ut sim Deus tuus, et seminis tui post te.

8. Daboque tibi et semini tuo terram peregrinationis tue, omnem terram Chanaan in possessionem æternam, eroque Deus eorum.

1. Abram entrant déjà dans sa quarante-deuxième année, le Seigneur lui apparut, et lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant ; marchez devant moi, et soyez parfaits<sup>1</sup>.

2. Je ferai alliance avec vous, et je multiplierai votre race jusqu'à l'infini<sup>2</sup>.

3. Abram se prosterna le visage en terre.

4. Et Dieu lui dit : C'est moi, et je ferai alliance avec vous, et vous serez le père de plusieurs nations. *Eccli. 44, 20. Rom. 4, 17.*

5. Vous ne vous appellerez plus Abram ; mais vous vous appellerez Abraham, parce que je vous ai établi pour être le père d'une multitude de nations<sup>3</sup>.

6. Je ferai croître votre race à l'infini ; je vous rendrai le chef des nations, et des rois sortiront de vous<sup>4</sup>.

7. J'affermirai mon alliance avec vous, et après vous avec votre race, dans la suite de leurs générations, par un pacte éternel, afin que je sois votre Dieu, et le Dieu de votre postérité après vous.

8. Je vous donnerai, à vous et à votre race, la terre où vous demeurez maintenant comme étranger, tout le pays de Chanaan, afin que vos descendants le possèdent pour jamais ; et je serai leur Dieu.

ŷ. 1. — <sup>1</sup> \* Les desseins de Dieu à l'égard d'Abraham se manifestent de plus en plus. Ce ne sera point Agar, mais Sara qui sera la mère du peuple élu. Cette promesse remplie de bénédictions est l'alliance propre et stricte avec les descendants d'Abraham. L'esprit de l'alliance est compris dans ces paroles : *Marchez devant moi, c'est-à-dire selon la volonté et dans les voies de Dieu. Voy. Ps. 80, 14. Is. 38, 3. Jésus-Christ a dit : Venez et suivez-moi. Jean, 1, 43.*

ŷ. 2. — <sup>2</sup> \* Dans l'hébr. : Et je vous multiplierai beaucoup, beaucoup — considérablement. — Dieu renouvelle ici l'alliance qu'il avait faite avec Abraham ; il lui donne de nouvelles assurances de sa protection ; et pour marquer qu'il s'approprie Abraham et toute sa maison : 1° il change son nom et celui de son épouse, ce qui est un acte de juridiction (*Ps. 146, 4*) et une marque de l'autorité du maître sur son esclave ; 2° il impose à tous les mâles de sa maison le sceau de la circoncision, de même que les maîtres imprimaient sur leurs esclaves certains caractères qui les faisaient reconnaître ; 3° Dieu s'engage, de son côté, à donner à Abraham un fils et une postérité nombreuse.

ŷ. 5. — <sup>3</sup> Abram signifie père élevé, — Abraham, père d'une multitude.

ŷ. 6. — <sup>4</sup> \* Les Israélites, les Iduméens, les Arabes étaient de la postérité d'Abraham, et aussi leurs rois. — Pareillement le roi éternel, Jésus-Christ, et ceux qui sont régénérés en Jésus-Christ pour former un peuple royal et sacerdotal. (*1. Tim. 6, 15. 1. Pier. 2, 9. Rom. 9, 7.*)

9. Dieu dit encore à Abraham : Vous garderez donc aussi mon alliance, et votre postérité la gardera après vous de race en race. *Act.* 7, 8.

10. Voici le pacte que je fais avec vous, afin que vous l'observiez, et votre postérité après vous : Tous les mâles d'entre vous seront circoncis.

11. Vous circoncirez votre chair, afin que cette circoncision soit la marque de l'alliance que je fais avec vous. *Rom.* 4, 11. 3. *Moys.* 12, 3. *Luc.* 2, 21.

12. L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous; et dans la suite de toutes les générations, tous les enfants mâles, tant les esclaves qui seront nés en votre maison, que tous ceux que vous aurez achetés, et qui ne seront point de votre race, seront circoncis.

13. Ce pacte que je fais avec vous sera marqué dans votre chair, comme le signe de l'alliance éternelle que je fais avec vous<sup>5</sup>.

14. Tout mâle dont la chair n'aura point été circoncise, sera exterminé du milieu de son peuple<sup>6</sup>, parce qu'il aura violé mon alliance<sup>7</sup>.

15. Dieu dit encore à Abraham : Vous n'appellerez plus votre femme Sarai, mais Sara<sup>8</sup>.

16. Je la bénirai, et je vous donnerai un fils né d'elle, que je bénirai aussi. Il sera le chef de plusieurs nations; et les rois de divers peuples sortiront de lui.

17. Abraham se prosterna le visage contre

9. Dixit iterum Deus ad Abraham : Et tu ergo custodies pactum meum, et semen tuum post te in generationibus suis.

10. Hoc est pactum meum quod observabitis inter me et vos, et semen tuum post te : Circumcidetur ex vobis omne masculinum :

11. et circumcidetis carnem præputii vestri, ut sit in signum fœderis inter me et vos,

12. Infans octo dierum circumcidetur in vobis, omne masculinum in generationibus vestris : tam vernaculus, quam emptitius circumcidetur, et quicumque non fuerit de stirpe vestra :

13. eritque pactum meum in carne vestra in fœdus æternum.

14. Masculus, cujus præputii caro circumcisa non fuerit, dolebitur anima illa de populo suo : quia pactum meum irritum fecit.

15. Dixit quoque Deus ad Abraham : Sarai uxorem tuam non vocabis Sarai, sed Saram.

16. Et benedicam ei, et ex illa dabo tibi filium cui benedicturus sum, eritque in nationes, et reges populorum orientur ex eo.

17. Cecidit Abraham in faciem

ŷ. 13. — <sup>5</sup> Si elle n'était pas éternelle dans son signe, elle était éternelle quant à l'objet qui était figuré par le signe. Or, l'objet qui était figuré était la purification du péché originel, et la sanctification par la grâce de Dieu (Thom.). La circoncision était encore un signe de la circoncision intérieure du cœur, de la répression de tous les plaisirs et de toutes les passions. — <sup>6</sup> Hérodote dit que la circoncision vient des Egyptiens ou des Ethiopiens, et que les Syriens de la Palestine, c'est-à-dire les Juifs, l'avaient empruntée de l'Egypte. Mais Hérodote vivait plus de mille ans après Moïse, et n'écrivait que sur le rapport des prêtres égyptiens qui, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres de l'histoire de leur nation, étaient mal renseignés. La vérité est que l'origine de la circoncision est celle que l'Écriture indique ici; ce fut Dieu qui la prescrivit à Abraham et à sa postérité, comme un signe de l'alliance qu'il faisait avec eux, en sorte que, pour être membre du peuple élu, il fallait réunir ces deux choses : être issu du sang d'Abraham, et porter le signe de la circoncision. Les autres peuples qui, comme les Egyptiens, avaient aussi la circoncision, purent l'emprunter des Juifs, de même que des motifs religieux, ou des raisons de santé, de propreté, de multiplication, de séparation d'avec les autres nations, etc., purent également la leur faire établir.

ŷ. 14. — <sup>6</sup> Il perdra la vie de l'âme et même celle du corps, si Dieu le veut ainsi. Ou selon d'autres : Il sera banni du milieu de son peuple, exilé; ou bien encore : Il cessera d'être considéré comme Israélite et perdra ses droits civiques. Il y en a enfin qui expliquent les paroles du texte de la peine de mort, et ce sentiment à ses probabilités.

<sup>7</sup> parce qu'il n'aura point profité des moyens que, provisoirement, j'avais établis pour sa sanctification (Aug.).

ŷ. 15. — <sup>8</sup> Sarai signifie : ma princesse, la princesse d'une famille particulière; mais Sara veut dire : princesse en général, c'est-à-dire une princesse qui ne sera pas seulement la mère d'une famille unique, mais de plusieurs peuplades nombreuses.

suam, et risit, dicens in corde suo : Putasne centenario nascetur filius? et Sara nonagenaria pariet?

18. Dixitque ad Deum : Utinam Ismael vivat coram te.

19. Et ait Deus ad Abraham : Sara uxor tua pariet tibi filium, vocabisque nomen ejus Isaac, et constituam pactum meum illi in fœdus sempiternum, et semini ejus post eum.

20. Super Ismael quoque exaudivi te. Ecce benedicam ei, et augeto et multiplicabo eum valde : duodecim duces generabit, et faciam illum in gentem magnam.

21. Pactum vero meum statuam ad Isaac, quem pariet tibi Sara tempore isto in anno altero.

22. Cumque finitus esset sermo loquentis cum eo, ascendit Deus ab Abraham.

23. Tulit autem Abraham Ismael filium suum, et omnes vernaculos domus sue, universosque quos emerat, cunctos mares ex omnibus viris domus sue : et circumcidit carnem præputii eorum statim in ipsa die, sicut præceperat ei Deus.

24. Abraham nonaginta et novem erat annorum quando circumcidit carnem præputii sui.

25. Et Ismael filius tredecim annos impleverat tempore circumcisionis sue.

26. Eadem die circumcisis est Abraham et Ismael filius ejus.

27. Et omnes viri domus illius, tam vernaculi, quam emptitii et alienigenæ, pariter circumcisi sunt.

terre, et il rit<sup>9</sup>, en disant au fond de son cœur : Un homme de cent ans aurait-il donc bien un fils? et Sara enfanterait-elle à quatre-vingt-dix ans?

18. Et il dit à Dieu : Puisse Ismaël vivre devant vous!

19. Dieu dit encore à Abraham : Sara, votre femme, vous enfantera un fils que vous nommerez Isaac, et je ferai un pacte avec lui et avec sa race après lui, afin que mon alliance avec eux soit éternelle. *Pl. b.* 18, 10, 21, 2.

20. Je vous ai aussi exaucé touchant Ismael : je le bénirai, et je lui donnerai une postérité très grande et très nombreuse. Douze princes sortiront de lui<sup>10</sup>, et je le rendrai le chef d'un grand peuple.

21. Mais l'alliance que je fais avec vous s'établira dans Isaac, que Sara vous enfantera dans un an en ce même temps<sup>11</sup>.

22. L'entretien de Dieu avec Abraham étant fini, Dieu se retira<sup>12</sup>.

23. Alors Abraham prit Ismaël, son fils, et tous les esclaves nés dans sa maison, tous ceux qu'il avait achetés, et généralement tous les mâles qui étaient parmi ses domestiques, et il les circoncit tous aussitôt en ce même jour, selon que Dieu le lui avait commandé.

24. Abraham avait quatre-vingt-dix-neuf ans lorsqu'il se circoncit lui-même.

25. Et Ismaël avait treize ans accomplis, lorsqu'il reçut la circoncision.

26. Abraham et son fils Ismaël furent circoncis en un même jour.

27. Et en ce même jour encore furent circoncis tous les mâles de sa maison, tant les esclaves nés chez lui, que ceux qu'il avait achetés et qui étaient nés en des pays étrangers.

§. 17. — <sup>9</sup> de joie et d'admiration (Aug.) *Voy. Rom.* 4, 19. et suiv.

§. 20. — <sup>10</sup> \* Sur ces douze chefs de tribus qui doivent sortir d'Ismaël *voy. pl. b.* 25, 12, et suiv., où leurs noms sont indiqués.

§. 21. — <sup>11</sup> \* Il est digne de remarque que comme le vrai Messie, celui qui devait faire avec les hommes une alliance vraiment divine, devait sortir de Sara, le faux messie, Mahomet, est issu d'Ismaël qui fut expulsé de la famille d'Abraham et privé de son héritage (*Pl. b.* 21, 14).

§. 22. — <sup>12</sup> la personne de Dieu qui avait apparu.

## CHAPITRE XVIII.

*Apparition de trois anges. Promesse d'Isaac. Prédiction de la punition de Sodome.*

1. Or, Le Seigneur apparut à Abraham en la vallée de Mambré, lorsqu'il était assis à la porte de sa tente dans la plus grande chaleur du jour.

2. Et ayant levé les yeux, trois hommes<sup>1</sup> lui apparurent près de lui. Aussitôt qu'il les eut aperçus, il courut de la porte de sa tente au-devant d'eux, il se prosterna en terre; *Hébr.* 13, 2.

3. et il dit : Seigneur, si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, ne passez pas la maison de votre serviteur<sup>2</sup>.

4. Je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds<sup>3</sup>, et cependant vous vous reposerez sous cet arbre,

5. jusqu'à ce que je vous serve un peu de pain pour reprendre vos forces, et vous continuerez ensuite votre chemin; car c'est pour cela que vous êtes venu vers votre serviteur. Ils lui répondirent : Faites ce que vous avez dit.

6. Abraham entra promptement dans sa tente, et dit à Sara : Pétrissez vite trois mesures de farine, et faites cuire des pains sous la cendre<sup>4</sup>.

7. Il courut en même temps à son troupeau, et il y prit un veau très tendre et fort excellent qu'il donna à un serviteur, qui se hâta de le faire cuire.

8. Ayant pris ensuite du beurre et du lait, avec le veau qu'il avait fait cuire, il le servit

1. Apparuit autem ei Dominus in convalle Mambre sedenti in ostio tabernaculi sui in ipso fervore diei.

2. Cumque elevasset oculos, apparuerunt ei tres viri stantes prope eum : quos cum vidisset, cucurrit in occursum eorum de ostio tabernaculi, et adoravit in terram.

3. Et dixit : Domine, si inveni gratiam in oculis tuis, ne transeas servum tuum :

4. sed afferam paucillum aquæ, et lavate pedes vestros, et requiescite sub arbore.

5. Ponamque buccellam panis, et confortate cor vestrum, postea transibitis : idcirco enim declinastis ad servum vestrum. Qui dixerunt : Fac ut locutus es.

6. Festinavit Abraham in tabernaculum ad Saram, dixitque ei : Accelera, tria sata similæ commisce, et fac subcinericios oves.

7. Ipse vero ad armentum cucurrit, et tulit inde vitulum tenerimum et optimum, deditque puero : qui festinavit et coxit illum.

8. Tulit quoque butyrum et lac, et vitulum quem coxerat, et po-

1. 2. — <sup>1</sup> Le caractère surnaturel des hôtes d'Abraham est exprimé dès le premier verset : *Le Seigneur apparut, etc.*

2. 3. — <sup>2</sup> Plusieurs saints Pères enseignent que, dans ses trois hôtes, Abraham reconnut le Seigneur accompagné par deux anges. — <sup>3</sup> Ce sentiment des saints Pères est très bien fondé : Abraham aperçoit trois hommes, et il ne s'adresse qu'à un seul ; constamment il donne à celui auquel il parle le nom incommunicable de Jéhovah (v. 13. 15. 17. 20. 26. etc.); dans plusieurs circonstances, les deux compagnons de celui que l'Écriture appelle Jéhovah, dans la Vulgate Seigneur, disparaissent entièrement. Toutes ces considérations ne semblent-elles pas dénoter que ce principal hôte d'Abraham était en effet l'Ange de l'alliance (*Voy.* 48, 16.), le Logos ou Verbe de Dieu, le médiateur et l'éternel ami des hommes (*Irén.*), le même qui devait habiter parmi nous (*Jean*, 1, 14.) ?

3. 4. — <sup>3</sup> Les Orientaux ne portaient point de chaussures; ils n'avaient que des sandales attachées avec des courroies, à peu près comme les religieux de certains ordres parmi nous; et comme dans ces pays chauds il y a beaucoup de poussière, on s'empressait lorsqu'un hôte arrivait de lui laver les pieds. *Voy. pl. b.* 19, 2, 24, 32. Usage qui existait encore du temps de Jésus-Christ. *Luc* 7, 44., et qu'on retrouve même de nos jours, au rapport de certains voyageurs, parmi les tribus arabes.

4. 6. — <sup>4</sup> des gâteaux que l'on faisait cuire sous la cendre chaude.

suit coram eis : ipse vero stabat juxta eos sub arbore.

9. Cumque comedissent, dixerunt ad eum : Ubi est Sara uxor tua? Ille respondit : Ecce in tabernaculo est.

10. Cui dixit : Revertens veniam ad te tempore isto, vita comite, et habebit filium Sara uxor tua. Quo audito, Sara risit post ostium tabernaculi.

11. Erant autem ambo senes, propectaque ætatis, et desiderant Sara fieri muliebra.

12. Quæ risit occulte, dicens : Postquam consenui, et dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo?

13. Dixit autem Dominus ad Abraham : Quare risit Sara, dicens : Num vere paritura sum anus?

14. Numquid Deo quidquam est difficile? juxta conductum revertar ad te hoc eodem tempore, vita comite, et habebit Sara filium.

15. Negavit Sara, dicens : Non risi, timore perterrita. Dominus autem : Non est, inquit, ita : sed risisti.

16. Cum ergo surrexissent inde viri, direxerunt oculos contra Sodomam : et Abraham allat avec eux les reconduisant<sup>10</sup>.

devant eux ; et lui cependant se tenait debout auprès d'eux sous l'arbre<sup>8</sup>.

9. Après qu'ils eurent mangé<sup>9</sup>, ils lui dirent : Où est Sara, votre femme? Il leur répondit : Elle est dans la tente.

10. L'un d'eux<sup>7</sup> dit à Abraham : Je vous reviendrai voir dans un an en ce même temps ; je vous trouverai tous deux en vie<sup>8</sup>, et Sara votre femme aura un fils. Ce que Sara ayant entendu, elle se mit à rire derrière la porte de la tente. *Pl. h. 17, 19. Pl. b. 21, 1. Rom. 9. 9.*

11. Car ils étaient tous deux vieux et fort avancés en âge, et ce qui arrive d'ordinaire aux femmes avait cessé à Sara.

12. Elle rit secrètement en disant : Après que je suis devenue vieille, et que mon seigneur est vieux aussi, penserai-je à user du mariage? *1. Pier. 3, 6.*

13. Mais le Seigneur dit à Abraham : Pourquoi Sara a-t-elle ri, en disant : Serait-il bien vrai que je pusse avoir un enfant étant vieille comme je suis?

14. Y a-t-il rien de difficile à Dieu? Je vous reviendrai voir, comme je vous l'ai promis, dans un an, en ce même temps ; je vous trouverai tous deux en vie et Sara aura un fils.

15. Je n'ai point ri, répondit Sara, et elle le nia, parce qu'elle était tout épouvantée. Non, dit le Seigneur, cela n'est pas ainsi ; car vous avez ri<sup>9</sup>.

16. Ces hommes s'étant donc levés de ce lieu, ils tournèrent les yeux vers Sodome, et Abraham allait avec eux les reconduisant<sup>10</sup>.

§. 8. — <sup>5</sup> Le repas qu'Abraham prépare à ses hôtes est abondant, mais les mets en sont simples et peu variés. C'était un signe d'honneur de donner à un hôte une portion considérable (*Pl. b. 43, 34. 1. Rois, 9, 24*). — Toute cette scène patriarcale, au rapport des voyageurs, se reproduit encore de nos jours parmi les tribus nomades des déserts d'Arabie, et l'on y retrouve les mêmes usages que du temps d'Abraham.

§. 9. — <sup>6</sup> Lorsqu'ils eurent fait semblant de manger. *Voy. Tob. 12, 19.*

§. 10. — <sup>7</sup> L'un d'eux, — le Seigneur.

<sup>8</sup> vers la même époque dans un an. — Il y en a qui traduisent le latin *vita comite* : alors vous serez encore en vie ; expression qui ne peut naturellement pas plus être prise comme un doute que *1. Rois, 4, 16*, puisque c'est une promesse faite de la part de Dieu. — La traduction française est plus conforme à l'hébreu, qui porte littéralement : Je reviendrai sûrement près de vous, *secundum tempus vitæ*, c'est-à-dire : et je vous trouverai encore en vie.

§. 15. — <sup>9</sup> Sara est reprise d'avoir ri, parce qu'elle doutait.

§. 16. — <sup>10</sup> L'histoire de la réception des trois anges et de la naissance d'Isaac, se retrouve enveloppée et cachée dans la fable qu'Ovide raconte de Jupiter, de Mercure et de Neptune (*Ovid. Fast., liv. V*). Ces trois dieux voyageant un jour parmi les hommes pour voir comment ils vivaient, se trouvèrent sur le soir proche d'une petite caouane, devant laquelle était le bon vieillard Hyriée, habitant Tanagra, ville de Béotie. Hyriée les ayant aperçus, les pria d'entrer, les logea et les régala le mieux qu'il put, et comme il n'avait point d'enfant, les dieux, en récompense de sa généreuse hospitalité, lui en accordèrent un, et ce fils fut Orion.

17. Alors le Seigneur dit : Pourrais-je cacher à Abraham ce que je dois faire,

18. puisqu'il doit être le chef d'un peuple très grand et très puissant, et que toutes les nations de la terre SERONT BÉNIES en lui? *Pl. h. 12, 3. Pl. b. 22, 18.*

19. Car je sais qu'il ordonnera à ses enfants et à toute sa maison après lui, de garder la voie du Seigneur, et d'agir selon l'équité et la justice, afin que le Seigneur accomplisse en faveur d'Abraham tout ce qu'il lui a promis.

20. Le Seigneur ajouta ensuite : Le cri de Sodome et de Gomorrhe s'augmente de plus en plus, et leur péché est monté jusqu'à son comble<sup>11</sup>.

21. Je descendrai, et je verrai si leurs œuvres répondent à ce cri qui est venu jusqu'à moi, pour savoir si cela est ainsi, ou si cela n'est pas<sup>12</sup>.

22. Alors ils<sup>13</sup> partirent de là, et s'en allèrent à Sodome; mais Abraham demeura encore devant le Seigneur.

23. Et s'approchant, il lui dit : Perdrez-vous le juste avec l'impie?

24. S'il y a cinquante justes dans cette ville, périront-ils avec tous les autres? Et ne pardonneriez-vous pas plutôt à la ville à cause de cinquante justes, s'il s'y en trouvait autant?

25. Non, sans doute, vous êtes bien éloigné d'agir de la sorte, de perdre le juste avec l'impie, et de confondre les bons avec les méchants. Cette conduite ne vous convient en aucune sorte; vous qui êtes le juge de toute la terre, vous ne pourrez exercer un tel jugement.

26. Le Seigneur lui répondit : Si je trouve dans tout Sodome cinquante justes, je pardonnerai à cause d'eux à toute la ville.

27. Abraham dit ensuite : Puisque j'ai commencé, je parlerai encore à mon Seigneur, quoique je ne sois que poudre et que cendre.

28. S'il s'en fallait cinq qu'il n'y eût cinquante justes, perdriez-vous toute la ville, parce qu'il n'y en aurait que quarante-cinq? Le Seigneur lui dit : Je ne perdrai point la

17. Dixitque Dominus : Num celare potero Abraham quæ gesturus sum :

18. cum futurus sit in gentem magnam, ac robustissimam, et BENEDICENDÆ sint in illo omnes nationes terræ?

19. Scio enim quod præcepturus sit filiis suis, et domui suæ post se, ut custodiant viam Domini, et faciant judicium et justitiam : ut adducat Dominus propter Abraham omnia quæ locutus est ad eum.

20. Dixit itaque Dominus : Clamor Sodomorum et Gomorrhæ multiplicatus est, et peccatum eorum aggravatum est nimis.

21. Descendam, et videbo utrum clamorem qui venit ad me, opere compleverint : an non est ita, ut sciam.

22. Converteruntque se inde, et abierunt Sodomam : Abraham vero adhuc stabat coram Domino.

23. Et appropinquans ait : Numquid perdes justum cum impio?

24. Si fuerint quinquaginta justii in civitate, peribunt simul? et non parces loco illi propter quinquaginta justos, si fuerint in eo?

25. Absit a te, ut rem hanc facias, et occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impius, non est hoc tuum : qui judicas omnem terram, nequaquam facies judicium hoc.

26. Dixitque Dominus ad eum : Si invenero Sodomis quinquaginta justos in medio civitatis, dimittam omni loco propter eos.

27. Respondensque Abraham, ait : Quia semel cæpi, loquar ad Dominum meum, cum sim pulvis et cinis.

28. Quid si minus quinquaginta justis quinque fuerint? delebis, propter quadraginta quinque, universam urbem? Et ait : Non de-

ŷ. 20. — <sup>11</sup> Les péchés de Sodome sont si énormes qu'ils sont les accusateurs des impies, et qu'ils me poussent à la vengeance.

ŷ. 21. — <sup>12</sup> s'ils ont en effet commis les crimes qui crient vers moi. Dieu parle comme un juge humain, qui d'abord fait une enquête avant de punir. Mais pourquoi parle-t-il à la manière des hommes? Parce qu'il fallait à l'avance préparer les voies à sa future incarnation.

ŷ. 22. — <sup>13</sup> les deux anges.

lebo, si invenero ibi quadraginta quinque.

29. Rursumque locutus est ad eum : Sin autem quadraginta ibi inventi fuerint, quid facies? Ait : Non percuciam propter quadraginta.

30. Ne queso, inquit, indigneris, Domine, si loquar : Quid si inventi fuerint triginta? Respondit : Non faciam, si invenero ibi triginta.

31. Quia semel, ait, coepi, loquar ad Dominum meum : Quid si ibi inventi fuerint viginti? Ait : Non interficiam propter viginti.

32. Obsecro, inquit, ne irascaris, Domine, si loquar adhuc semel : Quid si inventi fuerint ibi decem? Et dixit : Non delebo propter decem.

33. Abiitque Dominus, postquam cessavit loqui ad Abraham : et ille reversus est in locum suum.

ville, s'il s'y trouve quarante-cinq justes.

29. Abraham lui dit encore : Mais s'il y a quarante justes, que ferez-vous? Je ne détruirai point la ville, si j'y trouve quarante justes.

30. Je vous prie, Seigneur, dit Abraham, de ne pas trouver mauvais si je parle encore : Si vous trouvez dans cette ville trente justes, que ferez-vous? Si j'y en trouve trente, dit le Seigneur, je ne la perdrai point.

31. Puisque j'ai commencé, reprit Abraham, je parlerai encore à mon Seigneur : Et si vous en trouviez vingt? Dieu lui dit : Je ne la perdrai point non plus, s'il y en a vingt.

32. Seigneur, ajouta Abraham, ne vous fâchez pas, je vous supplie, si je parle encore une fois : Et si vous trouvez dix justes dans cette ville? Je ne la perdrai point, dit-il, s'il y a dix justes.

33. Après que le Seigneur eut cessé de parler à Abraham, il se retira, et Abraham retourna chez lui <sup>14</sup>.

## CHAPITRE XIX.

### *Destruction de Sodome. Délivrance et faute de Lot.*

1. Veneruntque duo angeli Sodoma vespere, et sedente Lot in foribus civitatis. Qui cum vidisset eos, surrexit, et ivit obviam eis : adoravitque pronus in terram.

2. Et dixit : Obsecro, domini, declinate in domum pueri vestri, et manete ibi : lavate pedes vestros, et mane proficiscemini in viam vestram. Qui dixerunt : Minime, sed in platea manebimus.

3. Compulit illos oppido ut diverterent ad eum : ingressisque

1. Sur le soir, deux anges <sup>1</sup> vinrent à Sodome, lorsque Lot était assis à la porte de la ville. Les ayant vus, il se leva, alla au devant d'eux, et s'abaissa jusqu'en terre,

2. puis il leur dit : Venez, je vous prie, mes seigneurs, dans la maison de votre serviteur, et demeurez-y. Vous y laverez vos pieds, et demain vous continuerez votre chemin. Ils lui répondirent : Nous n'irons point chez vous, mais nous demeurerons dans la rue.

3. Il les pressa de nouveau avec grande instance, et les força de venir chez lui. Après

§. 33. — <sup>14</sup> Si vous reconnaissez les jugements de Dieu, priez sur le monde, priez qu'au moins il y en ait quelques-uns de sauvés; car une prière filiale a un grand pouvoir. — \* La fin de la création étant la gloire de Dieu, c'est aussi sur la réalisation de cette fin que repose la conservation de la créature. Là où il n'y a plus de justice et de sainteté, il n'y a non plus point de salut, mais ruine. Ce n'est qu'en considération des justes que Dieu suspend son jugement (4. Rois. 19, 34. Jér. 5, 1).

§. 1. — <sup>1</sup> Les deux qui s'étaient séparés d'Abraham. Le troisième, qui s'arrêta derrière avec Abraham, ne reparait plus dans l'histoire de Lot.

qu'ils furent entrés en sa maison, il leur fit un festin; il fit cuire des pains sans levain, et ils mangèrent <sup>3</sup>.

4. Mais avant qu'ils se fussent retirés pour se coucher, la maison fut assiégée par les habitants de cette ville; depuis les enfants jusqu'aux vieillards, tout le peuple s'y trouva.

5. Alors ayant appelé Lot, ils lui dirent : Où sont ces hommes qui sont entrés ce soir chez vous? Faites-les sortir, afin que nous les connaissions <sup>4</sup>.

6. Lot sortit de sa maison, et ayant fermé la porte derrière lui, il leur dit :

7. Ne songez point, je vous prie, mes frères, ne songez point à commettre un si grand mal.

8. J'ai deux filles qui sont encore vierges; je vous les amènerai, usez-en comme il vous plaira <sup>5</sup>, pourvu que vous ne fassiez point de mal à ces hommes-là, parce qu'ils sont entrés dans ma maison comme dans un lieu de sûreté <sup>6</sup>.

9. Mais ils lui répondirent : Retirez-vous. Et ils ajoutèrent : Vous êtes venu ici comme un étranger parmi nous, est-ce afin d'être notre juge? Nous vous traiterons donc vous-même encore plus mal qu'eux. Et ils se jetèrent sur Lot avec grande violence. Et comme ils étaient sur le point de rompre les portes, 2. *Pier.* 2, 8.

10. ces deux hommes prirent Lot par la main, et l'ayant fait rentrer dans la maison, ils en fermèrent la porte,

11. et frappèrent d'aveuglement <sup>7</sup> tous ceux qui étaient au dehors, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, de sorte qu'ils ne purent plus trouver la porte. *Sag.* 19, 16.

12. Ils dirent ensuite à Lot : Avez-vous ici quelqu'un de vos proches, un gendre, ou des fils, ou des filles? Faites sortir de cette ville tous ceux qui vous appartiennent;

13. car nous allons détruire ce lieu, parce que le cri des abominations de ces peuples s'est élevé de plus en plus devant le Seigneur <sup>8</sup>; et il nous a envoyés pour les perdre.

domum illius fecit convivium, et coxit azyma : et comederunt.

4. Prius autem quam irent cubitum, viri civitatis vallaverunt domum a puero usque ad senem, omnis populus simul.

5. Vocaveruntque Lot, et dixerunt ei : Ubi sunt viri qui introierunt ad te nocte? educ illos huc, ut cognoscamus eos.

6. Egressus ad eos Lot, post tergum occludens ostium, ait :

7. Nolite, quæso, fratres mei, nolite malum hoc facere.

8. Habeo duas filias, quæ necdum cognoverunt virum : educam eas ad vos, et abutimini eis sicut vobis placuerit, dummodo viris istis nihil mali faciatis, quia ingressi sunt sub umbra culminis mei.

9. At illi dixerunt : Recede illuc. Et rursus : ingressus es, inquit, ut advena : numquid ut iudices? te ergo ipsum magis quam hos affligemus. Vimque faciebant Lot vehementissime : jamque prope erat ut effringerent fores.

10. Et ecce miserunt manum viri, et introduxerunt ad se Lot, clausuruntque ostium :

11. et eos, qui foris erant, percusserunt cæcitate a minimo usque ad maximum, ita ut ostium invenire non possent.

12. Dixerunt autem ad Lot : Habes hic quempiam tuorum? generum, aut filios, aut filias, omnes, qui tui sunt, educ de urbe hac :

13. delebimus enim locum istum, eo quod increverit clamor eorum coram Domino, qui misit nos ut perdamus illos.

γ. 3. — <sup>2</sup> \* *Voy. pl. h.* 18, 3-8.

γ. 5. — <sup>3</sup> Leur désir était de se livrer à l'égard de ces étrangers à des crimes contre nature, à un vice qui est l'opprobre de l'humanité, qui dépeuple les états et provoque la colère du ciel.

γ. 8. — <sup>4</sup> Le trouble où était Lot excuse jusqu'à un certain point cette coupable proposition (Aug.). Lot espérait aussi par ces paroles adoucir le peuple (Chryse).

<sup>5</sup> En Orient, on prend la défense de ses hôtes au péril même de sa vie.

γ. 11. — <sup>6</sup> d'aveuglement en châtiment de leur crime, et pour la délivrance de ceux qu'ils persécutaient. *Comp.* 4. *Rois*, 6, 16, *Act.* 13, 8-14.

γ. 13. — <sup>7</sup> *Voy. pl. h.* 18, 20.

14. Egressus itaque Lot, locutus est ad generos suos, qui accepturi erant filias ejus, et dixit : Surgite, egredimini de loco isto : quia delebit Dominus civitatem hanc. Et visus est eis quasi ludens loqui.

15. Cumque esset mane, cogebant eum Angeli, dicentes : Surge, tolle uxorem tuam, et duas filias quas habes : ne et tu pariter pereas in scelere civitatis.

16. Dissimulante illo, apprehenderunt manum ejus, et manum uxoris, ac duarum filiarum ejus, eo quod parceret Dominus illi.

17. Eduxeruntque eum, et posuerunt extra civitatem : ibique locuti sunt ad eum, dicentes : Salva animam tuam : noli respicere post tergum, nec stes in omni circa regione : sed in monte salvum te fac, ne et tu simul pereas.

18. Dixitque Lot ad eos : Quæso, Domine mi,

19. quia invenit servus tuus gratiam coram te, et magnificasti misericordiam tuam quam fecisti mecum, ut salvares animam meam, nec possum in monte salvari, ne forte apprehendat me malum, et moriar.

20. Est civitas hæc juxta, ad quam possum fugere, parva, et salvabor in ea : numquid non modica est, et vivet anima mea?

21. Dixitque ad eum : Ecce etiam in hoc suscepisti preces tuas, ut non subvertam urbem pro qua locutus es.

22. Festina et salvare ibi : quia non potero facere quiddam donec ingrediaris illuc. Idcirco vocatum est nomen urbis illius Segor.

14. Lot étant donc sorti, parla à ses gendres qui devaient épouser ses filles, et leur dit : Sortez promptement de ce lieu, car le Seigneur va détruire cette ville. Mais ils s'imaginèrent qu'il disait cela en se moquant.

15. A la pointe du jour les anges pressaient fort Lot de sortir, en lui disant : Laissez-vous, et emmenez votre femme et vos deux filles, de peur que vous ne périissiez aussi vous-même dans la ruine de cette ville.

16. Voyant qu'il différait toujours, ils le prirent par la main, car le Seigneur voulait le sauver; et ils prirent de même sa femme et ses deux filles.

17. L'ayant ainsi fait sortir, ils le conduisirent hors de la ville, et ils lui parlèrent de cette sorte : Sauvez votre vie, ne regardez point derrière vous, et ne vous arrêtez point dans tout le pays d'alentour<sup>8</sup>; mais sauvez-vous sur la montagne, de peur que vous ne périissiez aussi vous-même avec les autres. *Sag.* 10, 9.

18. Lot leur répondit : Seigneur<sup>9</sup>,

19. puisque votre serviteur a trouvé grâce devant vous, et que vous avez signalé envers lui votre grande miséricorde en me sauvant la vie, *considérez*, je vous prie, que je ne puis me sauver sur la montagne, étant en danger que le malheur ne me surprenne auparavant, et que je ne meure.

20. Mais voilà ici près une ville où je puis fuir; elle est petite, je puis m'y sauver. Vous savez qu'elle n'est pas grande, et elle me sauvera la vie<sup>10</sup>.

21. L'Ange lui répondit : J'accorde encore cette grâce à la prière que vous me faites, de ne pas détruire la ville pour laquelle vous me parlez.

22. Hâtez-vous de vous sauver en ce lieu-là, parce que je ne pourrai rien faire jusqu'à ce que vous y soyez entré. C'est pour cette raison que cette ville fut appelée Segor<sup>11</sup>. *Sag.* 10, 6.

γ. 17. — <sup>8</sup> dans les plaines des villes près du Jourdain.

γ. 18. — <sup>9</sup> Lot s'adressa à l'ange qui auparavant (γ. 12. 17.) lui avait parlé.

γ. 20. — <sup>10</sup> Comme elle est petite, elle n'a que peu péché; vous pouvez ainsi, par égard pour moi, la sauver. Dans l'hébreu : Voici qu'il y a là une ville assez rapprochée pour que je puisse y fuir; c'est peu de chose (que ce que je vous demande). Je vais m'y retirer, n'est-ce pas peu de chose? afin de sauver mon âme. — Ou bien encore : *Ecce hic civitas ista proxima ad fugiendum illuc, et hæc parva est; fugiam igitur illuc, nonne parva hæc est? et vivet anima mea.* Lot prie l'Ange d'épargner cette petite localité où il veut se retirer, à cause de lui. — Cette traduction est plus littérale et plus simple que l'autre; elle rentre dans le sens de la Vulgate.

γ. 22. — <sup>11</sup> c'est-à-dire petite, médiocre.

23. Le soleil se levait sur la terre, au même temps que Lot entra dans Ségor.

24. Alors le Seigneur fit descendre du ciel sur Sodome et sur Gomorrhe une pluie de soufre et de feu <sup>12</sup>. 5. *Moy.* 29; 33. *Isa.* 13, 19. *Jér.* 50, 40. *Ezéch.* 16, 49. *Osée*, 11, 8. *Amos*, 4, 11. *Luc* 17, 29. *Jud.* 7.

25. Et il perdit ces villes avec tous leurs habitants, tout le pays d'alentour avec ceux qui l'habitaient, et tout ce qui avait quelque verdure sur la terre <sup>13</sup>.

26. La femme de Lot regarda derrière elle, et elle fut changée en une statue de sel <sup>14</sup>.

27. Or Abraham s'étant levé le matin, vint au lieu où il avait été auparavant avec le Seigneur, *Pl. h.* 18, 22.

28. et regardant Sodome et Gomorrhe, et tout le pays d'alentour, il vit des cendres enflammées qui s'élevaient de la terre, comme la fumée d'une fournaise.

23. Sol egressus est super terram, et Lot ingressus est Segor.

24. Igitur Dominus pluit super Sodomam et Gomorrham sulphur et ignem a Domino de caelo :

25. et subvertit civitates has, et omnem circa regionem, universos habitatores urbium, et cuncta terræ virentia.

26. Respiciensque uxor ejus post se, versa est in statuam salis.

27. Abraham autem consurgens mane, ubi steterat prius cum Domino,

28. intuitus est Sodomam et Gomorrham, et universam terram regionis illius : viditque ascendentem favillam de terra quasi fornacis fumum.

ÿ. 24. — <sup>12</sup> Litt. du ciel, de la part du Seigneur. — D'après le sentiment unanime des saints Pères, on voit ici un indice du mystère de la très sainte Trinité; c'est comme s'il y avait : Le Seigneur, le Fils de Dieu, fit pleuvoir du soufre de la part du Seigneur, Dieu le Père. — Le Saint-Esprit doit être compris entre les deux, comme l'Esprit du Père et du Fils. — \* L'hébreu et le latin portent textuellement : Alors le Seigneur fit pleuvoir sur Sodome et sur Gomorrhe du soufre et du feu, de la part de Dieu, du haut du ciel. — Le mot hébreu rendu par Seigneur et Dieu est Jéhovah, le nom propre de l'Eternel.

ÿ. 25. — <sup>13</sup> Les Sodomites ne pensaient qu'aux choses de la terre et à la satisfaction de leur passion honteuse; mais tout à coup le jugement de Dieu éclata sur eux. Tel sera aussi l'avènement du Seigneur. *Luc*, 17, 28-30. Considérez en conséquence les temps, et ne vous riez point des avertissements de Dieu. — \* Le feu du ciel envoyé d'en haut enflamma le sol plein de naphte qui portait ces villes (*Voy. pl. h.* 15, 10. 5. *Moy.* 29, 23.), et au milieu de cet embrasement épouvantable, les villes coupables s'abîmèrent. C'est sur leur tombeau que s'étend présentement la mer Morte. *Sag.* 10, 7.

ÿ. 26. — <sup>14</sup> Ne fixez plus vos regards autour de vous sur aucun objet terrestre, si vous êtes sur la voie du salut; vous pourriez autrement vous endurcir, et perdre votre salut pour toujours. *Luc*, 17, 32. — \* La fumée du soufre étouffa cette femme pendant qu'elle regardait derrière elle; au milieu de l'éruption des matières volcaniques, son cadavre fut couvert d'une couche de bitume ou résine, puis ensuite de sel, au moyen des exhalaisons salines de la mer auparavant souterraine. C'est ainsi que cette statue demeurra jusqu'aux jours de Salomon (*Sag.* 10, 7.), comme un monument servant d'avertissement contre la désobéissance et l'incrédulité. Plusieurs auteurs anciens, Diodore de Sicile, Strabon, Tacite, Salinus, Polyhistor, parlent de la ruine des villes de la Pentapole comme la Bible; et l'on retrouve une analogie merveilleuse entre le récit de Moïse à ce sujet et le mythe de Philémon et de Baucis, tel qu'Ovide le raconte (*Métamorph.* VIII, ÿ. 616-724. *Voy.* Rosémül, D. Calm. *ibid.*) — La mer Morte peut avoir de dix-sept à dix-huit lieues de longueur sur quatre ou cinq de largeur. L'embarcation américaine qui, dans ces derniers temps, a visité le Jourdain (*Voy. pl. h.* 13, 10), s'est aussi engagée sur la mer Morte. Mais l'excessive chaleur qui règne d'ordinaire entre les montagnes qui forment son bassin, des vents fréquents et d'une grande violence, et de plus d'abondantes exhalaisons salines, sulfureuses et méphitiques, rendent cette mer à peu près impraticable. Il est souvent fait mention de la mer Morte dans les Ecritures (*Comp.* 5. *Moy.* 3, 27, 4, 49. *Job.* 3, 16. *Ezéch.* 47, 18. *Joël*, 2, 20, etc.). Quelques commentateurs ont avancé que la mer Morte existait avant que les villes coupables fussent abîmées dans ses eaux; mais l'opinion commune est que cette mer n'était que souterraine, et qu'elle n'a apparu que lors de la destruction de ces mêmes villes. Et c'est ce qui semble résulter de ce qui est dit ci-dessus 14, 3, 13, 10, 11.

29. Cum enim subverteret Deus civitates regionis illius, recordatus Abrahæ, liberavit Lot de subversione urbium in quibus habitaverat.

30. Ascenditque Lot de Segor, et mansit in monte, duæ quoque filiæ ejus cum eo (timuerat enim manere in Segor) et mansit in spelunca ipse, et duæ filiæ ejus cum eo.

31. Dixitque major ad minorem : Pater noster senex est, et nullus virorum remansit in terra qui possit ingredi ad nos juxta morem universæ terræ.

32. Veni, inebriemus eum vino, dormiamusque cum eo, ut servare possimus ex patre nostro semen.

33. Dederunt itaque patri suo bibere vinum nocte illa : et ingressa est major, dormivitque cum patre : at ille non sensit, nec quando accubuit filia, nec quando surrexit.

34. Altera quoque die dixit major ad minorem : Ecce dormivi heri cum patre meo, demus ei bibere vinum etiam hac nocte, et dormies cum eo, ut salvemus semen de patre nostro.

35. Dederunt etiam et illa nocte patri suo bibere vinum, ingressaque minor filia, dormivit cum eo : et ne tunc quidem sensit quando concubuerit, vel quando illa surrexerit.

36. Conceperunt ergo duæ filiæ Lot de patre suo :

37. Peperitque major filium, et vocavit nomen ejus Moab : ipse est pater Moabitarum usque in præsentem diem.

38. Minor quoque peperit filium, et vocavit nomen ejus Ammon, id

29. Lorsque Dieu détruisit les villes de ce pays-là, il se souvint d'Abraham, et délivra Lot de la ruine de ces villes où il avait demeuré.

30. Lot étant dans Ségor, eut peur s'il y demeurerait. Il se retira donc sur la montagne avec ses deux filles, entra dans une caverne, et y demeura avec elles <sup>15</sup>.

31. Alors l'aînée dit à la cadette : Notre père est vieux, et il n'est resté aucun homme sur la terre qui puisse nous épouser, selon la coutume de tous les pays.

32. Donnons donc du vin à notre père, et enivrons-le, et dormons avec lui, afin que nous puissions conserver de la race de notre père <sup>16</sup>.

33. Elles donnèrent donc cette nuit-là du vin à boire à leur père : et l'aînée dormit avec lui, sans qu'il sentit ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

34. Le jour suivant, l'aînée dit à la seconde : Vous savez que je dormis hier avec mon père; donnons-lui encore du vin à boire cette nuit, et vous dormirez aussi avec lui, afin que nous conservions de la race de notre père.

35. Elles donnèrent donc encore cette nuit-là du vin à boire à leur père; et la seconde fille dormit avec lui, sans qu'il sentit non plus ni quand elle se toucha, ni quand elle se leva <sup>17</sup>.

36. Ainsi elles conçurent toutes deux de Lot leur père.

37. L'aînée enfanta un fils, et elle le nomma Moab <sup>18</sup>. C'est lui qui est le père des Moabites, qui sont encore aujourd'hui.

38. La seconde enfanta aussi un fils qu'elle appela Ammon, c'est-à-dire le fils de mou

ÿ. 30. — <sup>15</sup> Ne lisez point ceci, jeune lecteur; car c'est ici qu'il arrive que la lettre — sans l'Esprit, que vous ne pourriez pas saisir en cet endroit — tue.

ÿ. 32. — <sup>16</sup> Ce que ces filles se proposaient était de conserver la race humaine sur la terre : elles la croyaient éteinte par la ruine des villes coupables comme par le déluge. Sur Lot retombe la faute de l'ivresse que le précipita dans le crime sans qu'il en eût conscience. L'ivresse séduisit celui que Sodome n'avait point séduit (Orig.). Voy. Eccl. 37, 34.

ÿ. 35. — <sup>17</sup> Cette action incestueuse ne peut absolument d'aucun côté être excusée. Dans les pages sacrées elle est comme une figure mystérieuse de l'abus et du mépris dont les Juifs se sont rendus coupables à l'égard de la loi qu'eux seuls possédaient.

ÿ. 37. — <sup>18</sup> c'est-à-dire issu du père.

peuple <sup>19</sup>. C'est lui qui est le père des Ammonites que nous voyons encore aujourd'hui.

est filius populi mei : ipse est pater Ammonitarum usque hodie.

## CHAPITRE XX.

### *Sara est enlevée, puis rendue à Abraham.*

1. Abraham étant parti de là pour aller du côté du midi, habita entre Cadès et Sur <sup>1</sup>. Et étant allé à Gérara pour y demeurer quelque temps <sup>2</sup>,

2. il dit parlant de Sara, sa femme, qu'elle était sa sœur. Abimélech, roi de Gérara, envoya donc chez lui, et la fit enlever.

3. Mais Dieu apparut en songe pendant une nuit à Abimélech, et lui dit : Vous serez puni de mort à cause de la femme que vous avez enlevée, parce qu'elle a un mari.

4. Or Abimélech ne l'avait point touchée, et il répondit : Seigneur, punirez-vous de mort l'ignorance d'un peuple innocent ?

5. Cet homme ne m'a-t-il pas dit lui-même qu'elle était sa sœur ; et elle-même aussi ne m'a-t-elle pas dit qu'il était son frère ? J'ai fait cela dans la simplicité de mon cœur, et sans souiller la pureté de mes mains.

6. Dieu lui dit : Je sais que vous l'avez fait avec un cœur simple ; c'est pour cela que je vous ai préservé, afin que vous ne péchassiez point contre moi, et que je ne vous ai pas permis de lui toucher.

7. Rendez donc présentement cette femme à son mari, parce que c'est un prophète ; et il priera pour vous, et vous vivrez. Que si vous ne voulez point la rendre, sachez que vous serez frappé de mort, vous et tout ce qui est à vous.

8. Abimélech se leva aussitôt, lorsqu'il était encore nuit <sup>3</sup> ; et ayant appelé tous ses serviteurs, il leur dit tout ce qu'il avait entendu, et ils furent tous saisis de frayeur.

9. Il manda aussi Abraham, et lui dit : Pourquoi nous avez-vous traités de la sorte ?

1. Profectus inde Abraham in terram australem, habitavit inter Cadés et Sur : et peregrinatus est in Geraris.

2. Dixitque de Sara uxore sua : Soror mea est. Misit ergo Abimelech rex Geraræ, et tulit eam.

3. Venit autem Deus ad Abimelech per somnium nocte, et ait illi : En morieris propter mulierem quam tulisti : habet enim virum.

4. Abimelech vero non tetigerat eam, et ait : Domine, num gentem ignorantem et justam interficies ?

5. Nonne ipse dixit mihi : Soror mea est : et ipsa ait : Frater meus est ? In simplicitate cordis mei, et munditia manuum mearum, feci hoc.

6. Dixitque ad eum Deus : Et ego scio quod simplici corde feceris : et ideo custodivi te, ne peccares in me, et non dimisi ut tangeres eam.

7. Nunc ergo redde viro suo uxorem, quia propheta est : et orabit pro te, et vives : si autem nolueris reddere, scito quod morte morieris tu, et omnia quæ tua sunt.

8. Statimque de nocte consurgens Abimelech, vocavit omnes servos suos : et locutus est universa verba hæc in auribus eorum, timueruntque omnes viri valde.

9. Vocavit autem Abimelech etiam Abraham, et dixit ei : Quid

§. 38. — <sup>19</sup> \* Les mots « c'est-à-dire le fils de mon peuple » ne sont pas dans l'hébreu.

v. 1. — <sup>1</sup> \* Voy. pl. h. 16, 7.

<sup>2</sup> Comp. avec ce chap. pl. h. chap. 12.

§. 8. — <sup>3</sup> Dans l'hébr. : de bon matin.

fecisti nobis? quid peccavimus in te, quia induxisti super me et super regnum meum peccatum grande? quæ non debuisti facere, fecisti nobis.

10. Rursumque expostulans, ait : Quid vidisti, ut hoc faceres ?

11. Respondit Abraham : Cogitavi mecum, dicens : Forsitan non est timor Dei in loco isto : et interficiam me propter uxorem meam :

12. alias autem et vere soror mea est, filia patris mei, et non filia matris meæ, et duxi eam in uxorem.

13. Postquam autem eduxit me Deus de domo patris mei, dixi ad eam : Hanc misericordiam facies mecum : In omni loco, ad quem ingrediemur, dices quod frater tuus sim.

14. Tulit igitur Abimelech oves et boves, et servos et ancillas, et dedit Abraham : reddiditque illi Saram uxorem suam,

15. et ait : Terra coram vobis est, ubicumque tibi placuerit habitare.

16. Saræ autem dixit : Ecce mille argenteos dedi fratri tuo, hoc erit tibi in velamen oculorum ad omnes qui tecum sunt, et quocumque perrexeris : mementoque te deprehensam.

17. Orante autem Abraham, sanavit Deus Abimelech et uxorem, ancillasque ejus, et pepererunt :

18. concluderat enim Dominus omnem vulvam domus Abimelech propter Saram uxorem Abrahamæ.

Quel mal vous'avions-nous fait, pour avoir voulu nous engager, moi et mon royaume, dans un si grand péché? Vous avez fait à notre égard ce que vous n'auriez point dû faire.

10. Et continuant encore ses plaintes, il ajouta : Qu'avez-vous envisagé en agissant ainsi avec moi ?

11. Abraham lui répondit : J'ai songé, et j'ai dit en moi-même : Il n'y a peut-être point de crainte de Dieu dans ce pays-ci, et ils me tueraient pour avoir ma femme.

12. D'ailleurs elle est véritablement ma sœur, étant fille de mon père, quoiqu'elle ne soit pas fille de ma mère; et je l'ai épousée <sup>4</sup>.

13. Or depuis que Dieu m'a fait sortir de la maison de mon père, je lui ai dit : Vous me ferez cette grâce, dans tous les pays où nous irons, de dire que je suis votre frère.

14. Abimélech donna donc à Abraham des brebis, des bœufs, des serviteurs et des servantes; il lui rendit Sara, sa femme,

15. et il lui dit : Vous voyez devant vous toute cette terre; demeurez partout où il vous plaira.

16. Il dit ensuite à Sara : J'ai donné mille pièces d'argent à votre frère, afin qu'en quelque lieu que vous alliez, vous ayez toujours un voile sur les yeux <sup>5</sup> devant tous ceux avec qui vous serez : et souvenez-vous que vous avez été prise <sup>6</sup>.

17. Abraham pria Dieu ensuite, et Dieu guérit Abimélech, sa femme et ses servantes, et elles enfantèrent :

18. car Dieu avait frappé de stérilité toute la maison d'Abimélech, à cause de Sara, femme d'Abraham.

†. 12. — <sup>4</sup> C'était alors une coutume universelle, et par-là même licite, d'épouser ses sœurs unilatérales. Selon quelques-uns, Sara aurait été fille d'Aran, et seulement nièce d'Abraham; et Abraham l'aurait appelée sa sœur, selon l'usage de ce temps-là, parce qu'elle descendait comme lui de Tharé. Mais cette explication ne peut se concilier avec la déclaration qu'Abraham fait ici. Ce qui résulte de ce verset, c'est que Tharé ayant eu plusieurs femmes, Abraham était né d'une, et Sara d'une autre.

†. 16. — <sup>5</sup> Achetez-en un voile à votre usage, afin que l'on voie que vous êtes mariée. C'était à ce signe que dans ces temps-là les femmes mariées se distinguaient des filles.

<sup>6</sup> à cause de votre dissimulation. Dans l'hébreu : et que vous soyez distinguée (comme mariée).

## CHAPITRE XXI.

*Naissance d'Isaac. Expulsion d'Ismaël. Alliance avec Abimelech.*

1. Or le Seigneur visita Sara, ainsi qu'il l'avait promis, et il accomplit sa parole. *Pl. h. 17, 19, 18, 10.*

2. Elle conçut et enfanta un fils en sa vieillesse, dans le temps que Dieu lui avait prédit. *Gal. 4, 23. Hébr. 11, 11.*

3. Abraham donna le nom d'Isaac<sup>1</sup> à son fils, qui lui était né de Sara,

4. et il le circoncit le huitième jour, selon le commandement qu'il en avait reçu de Dieu, *Pl. h. 17, 10.*

5. ayant alors cent ans : car ce fut à cet âge-là qu'il devint père d'Isaac.

6. Et Sara dit : Dieu m'a donné un *sujet de ris*; quiconque l'apprendra, s'en réjouira avec moi.

7. Et elle ajouta : Qui croirait qu'on aurait jamais pu dire à Abraham que Sara nourrirait de son lait un fils qu'elle lui aurait enfanté lorsqu'il serait déjà vieux<sup>2</sup> ?

8. Cependant l'enfant crût, et on le sevrâ; et Abraham fit un grand festin au jour où il fut sevré.

9. Mais Sara ayant vu le fils d'Agar l'Égyptienne, qui jouait<sup>3</sup> avec Isaac son fils, elle dit à Abraham :

10. Chassez cette servante avec son fils : car le fils de cette servante ne sera point héritier avec mon fils Isaac.

11. Ce discours parut dur à Abraham, à cause de son fils<sup>4</sup>.

12. Mais Dieu lui dit : Que ce que Sara vous a dit touchant votre fils et votre servante ne vous paraisse point trop rude : taites tout ce qu'elle vous dira, parce que

1. Visitavit autem Dominus Sarā sicut promiserat : et implevit quæ locutus est.

2. Concepitque, et peperit filium in senectute sua, tempore quæ prædixerat ei Deus.

3. Vocavitque Abraham nomen filii sui, quem genuit ei Sara, Isaac :

4. et circumcidit eum octavo die, sicut præceperat ei Deus,

5. cum centum esset annorum : hac quippe ætate patris, natus est Isaac.

6. Dixitque Sara : Risum fecit mihi Deus : quicumque audierit, corridebit mihi.

7. Rursumque ait : Quis auditurum crederet Abraham, quod Sara lactaret filium, quem peperit ei jam seni ?

8. Crevit igitur puer, et ablactatus est : fecitque Abraham grande convivium in die ablactationis ejus.

9. Cumque vidisset Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum Isaac filio suo, dixit ad Abraham :

10. Ejice ancillam hanc, et filium ejus : non enim erit hæres filius ancillæ cum filio meo Isaac.

11. Dure accepit hoc Abraham pro filio suo.

12. Cui dixit Deus : Non tibi videatur asperum super puero, et super ancilla tua : omnia quæ dixerit tibi Sara, audi vocem ejus :

ÿ. 3. — <sup>1</sup> c'est-à-dire fils du ris, de la joie.

ÿ. 7. — <sup>2</sup> \* Dans l'hébr. : Qui aurait dit à Abraham : Sara nourrira de son lait des enfants ! Cependant j'ai enfanté un fils à sa vieillesse.

ÿ. 9. — <sup>3</sup> Il persécutait son fils, comme le dit l'Apôtre. *Gal. 4, 29.*

ÿ. 11. — <sup>4</sup> à cause d'Ismaël. — \* Ce ne fut qu'avec peine qu'Abraham chassa Agar et son fils Ismaël. Pour qu'il se résolut à ce parti rigoureux, il lui fallut l'assurance positive de Dieu qui lui promit de prendre soin d'eux. Agar et Ismaël pouvaient compter sur l'hospitalité des habitants des lieux où ils se rendaient, et Ismaël, alors âgé de dix-huit ou vingt ans, pouvait facilement se former un établissement avantageux. — D'Ismaël sont sorties les tribus arabes qui peuplent encore le désert, et son expulsion dans le désert d'Arabie fut toute providentielle.

quia in Isaac vocabitur tibi semen.

13. Sed et filium ancillæ faciam in gentem magnam, quia semen tuum est.

14. Surrexit itaque Abraham mane, et tollens panem et utrem aquæ, imposuit scapulæ ejus, tradiditque puerum, et dimisit eam. Quæ cum abiisset, errabat in solitudine Bersabée.

15. Cumque consumpta esset aqua in utre, abiecit puerum subter unam arborum, quæ ibi erant.

16. Et abiit, seditque e regione procul quantum potest arcus jacere : dixit enim : Non videbo morientem puerum : et sedens contra, levavit vocem suam et flevit.

17. Exaudivit autem Deus vocem pueri : vocavitque angelus Dei Agar de cælo, dicens : Quid agis, Agar? noli timere : exaudivit enim Deus vocem pueri de loco in quo est.

18. Surge, tolle puerum, et tene manum illius : quia in gentem magnam faciam eum.

19. Aperuitque oculos ejus Deus : quæ videns puteum aquæ, abiit, et implevit utrem, deditque puero bibere.

20. Et fuit cum eo : qui crevit, et moratus est in solitudine, factusque est juvenis sagittarius.

21. Habitavitque in deserto Pharan, et accepit illi mater sua uxorem de terra Ægypti.

22. Eodem tempore dixit Abimelech, et Phicol princeps exercitus ejus, ad Abraham : Deus tecum est in universis quæ agis.

23. Jura ergo per Deum, ne

c'est d'Isaac que sortira la race qui doit porter votre nom <sup>7</sup>. Rom. 9, 7. Hébr. 11, 18.

13. Je ne laisserai pas néanmoins de rendre le fils de votre servante chef d'un grand peuple, parce qu'il est sorti de vous.

14. Abraham se leva donc dès le point du jour, prit du pain et un vaisseau plein d'eau, le mit sur l'épaule d'Agar, lui donna son fils et la renvoya. Elle, étant sortie, errait dans la solitude de Bersabée <sup>8</sup>.

15. Et l'eau qui était dans le vaisseau ayant manqué, elle laissa son fils, couché sous un des arbres qui étaient là,

16. s'éloigna de lui d'un trait d'arc, et s'assit vis-à-vis, en disant : Je ne verrai point mourir mon enfant. Et élevant sa voix dans le lieu où elle se tint assise, elle se mit à pleurer.

17. Or Dieu écouta la voix de l'enfant; et un ange de Dieu appela Agar du ciel, et lui dit : Agar, que faites-vous là? Ne craignez point, car Dieu a écouté la voix de l'enfant du lieu où il est.

18. Levez-vous, prenez l'enfant, et tenez-le par la main; parce que je le rendrai chef d'un grand peuple.

19. En même temps Dieu lui ouvrit les yeux <sup>9</sup>; et ayant aperçu un puits plein d'eau, elle s'y en alla, elle y remplit son vaisseau, et donna à boire à l'enfant.

20. Dieu assista cet enfant <sup>8</sup>, qui crût et demeura dans les déserts, et qui devint un jeune homme adroit à tirer de l'arc.

21. Il habita dans le désert de Pharan <sup>9</sup>; et sa mère lui fit épouser une femme du pays d'Égypte.

22. En ce même temps Abimélech <sup>10</sup>, accompagné de Phicoï, qui commandait son armée, vint dire à Abraham : Dieu est avec vous dans tout ce que vous faites.

23. Jurez-moi donc par le nom de Dieu,

γ. 12. — <sup>7</sup> Les descendants d'Isaac seront tenus pour vos vrais enfants, car de cette tige doit sortir le peuple élu et Jésus-Christ lui-même.

γ. 14. — <sup>8</sup> Agar, la servante expulsée, errante dans le désert, était la figure de l'Eglise judaïque; — Sara, l'épouse libre, l'image de l'Eglise chrétienne. Voy. Rom. 9. 7. Gal. 4, 24.

γ. 19. — <sup>9</sup> Pour lui faire apercevoir la fontaine ou le puits voisin que, dans son trouble, ou parce qu'il était couvert de sable, à la manière des Arabes, elle n'avait pas vu.

γ. 20. — <sup>8</sup> Dieu le protégeait à cause d'Abraham. Eccli. 44, 20.

γ. 21. — <sup>9</sup> Pharan, le désert autour du Sinaï, entre le pays de Madian et l'Égypte, qui devint plus tard la patrie d'Ismaël. Voy. pl. h. 14, 6.

γ. 22. — <sup>10</sup> Abimélech, père-roi ou roi du père, titre commun au roi des Philistins. — Abraham avait déjà auparavant séjourné quelque temps auprès d'Abimélech. Voy. 20, 2.

que vous ne me ferez point de mal, ni à moi, ni à mes enfants, ni à ma race; mais que vous traiterez, moi et ce pays dans lequel vous avez demeuré comme étranger, avec la bonté avec laquelle je vous ai traité.

24. Abraham lui répondit : Je vous le jurerai.

25. Et il fit ses plaintes à Abimélech de la violence avec laquelle quelques-uns de ses serviteurs lui avaient ôté un puits <sup>11</sup>.

26. Abimélech lui répondit : Je n'ai point su qui vous a fait cette injustice; vous ne m'en avez point vous-même averti, et jusqu'à ce jour je n'en ai point oui parler.

27. Abraham donna donc à Abimélech des brebis et des bœufs, et ils firent alliance ensemble.

28. Et Abraham ayant mis à part sept petites brebis qu'il avait tirées de son troupeau,

29. Abimélech lui demanda : Que veulent dire ces sept petites brebis que vous avez mises ainsi à part?

30. Vous recevrez, dit Abraham, ces sept jeunes brebis de ma main, afin qu'elles me servent de témoignage que c'est moi qui ai creusé ce puits.

31. C'est pourquoï ce lieu fut appelé Bersabée <sup>12</sup>, parce qu'ils avaient juré là tous deux.

32. Et ils firent alliance près du puits du jurement <sup>13</sup>.

33. Abimélech s'en alla ensuite avec Phicol, général de son armée, et ils retournèrent dans la Palestine. Mais Abraham planta un bois <sup>14</sup> à Bersabée, et il invoqua en ce lieu-là le nom du Seigneur, le Dieu éternel <sup>15</sup>.

34. Et il demeura longtemps comme étranger au pays des Philistins.

noceas mihi, et posteris meis, stirpique meæ : sed juxta misericordiam, quam feci tibi, facies mihi, et terræ in qua versatus es advena.

24. Dixitque Abraham : Ego jurabo.

25. Et increpavit Abimelech propter puteum aquæ quem vi abstulerant servi ejus.

26. Responditque Abimelech : Nescivi quis fecerit hanc rem : sed et tu non indicasti mihi, et ego non audivi præter hodie.

27. Tulit itaque Abraham oves et boves, et dedit Abimelech : percusseruntque ambo fœdus.

28. Et statuit Abraham septem agnas gregis seorsum.

29. Cui dixit Abimelech : Quid sibi volunt septem agnæ istæ, quas stare fecisti seorsum?

30. At ille : Septem, inquit, agnas accipies de manu mea : ut sint mihi in testimonium, quoniam ego fodi puteum istum.

31. Idcirco vocatus est locus ille Bersabee : quia ibi uterque juravit.

32. Et inierunt fœdus pro puteo juramenti.

33. Surrexit autem Abimelech, et Phicol princeps exercitus ejus, reversique sunt in terram Palæstinarum. Abraham vero plantavit nemus in Bersabee, et invocavit ibi nomen Domini Dei æterni.

34. Et fuit colonus terræ Palæstinarum diebus multis.

γ. 25. — <sup>11</sup> Pour des pasteurs nomades, dans des pays chauds, où l'on fait souvent plusieurs milles de chemin sans rencontrer de l'eau, une source est une chose précieuse et importante.

γ. 31. — <sup>12</sup> C'est-à-dire le puits du jurement.

γ. 32. — <sup>13</sup> Litt. : pour le puits etc. Dans l'hébr. : près du puits du jurement.

γ. 33. — <sup>14</sup> Dans l'hébreu : des tamarisques. Afin d'avoir de l'ombre et de la fraîcheur dans l'endroit où il avait fixé ses tentes. Encore aujourd'hui les Arabes ont coutume de dresser leurs tentes sous des arbres. Selon quelques-uns, il s'agit ici d'un bois sacré où Abraham voulait ériger un autel pour y sacrifier à Dieu. La loi de Moïse défendit d'offrir à Dieu des sacrifices dans des bois, parce que c'était là un usage païen; mais avant Moïse cette défense n'existait pas. — Abraham demeura longtemps à Bersabée.

<sup>15</sup> Il lui rendit en cet endroit ses devoirs de religion.

## CHAPITRE XXII.

*Epreuve d'Abraham. Nouvelle promesse. Histoire de la famille de Nachor.*

1. Quæ postquam gesta sunt, tentavit Deus Abraham, et dixit ad eum : Abraham, Abraham. At ille respondit : Adsum.

2. Ait illi : Tolle filium tuum unigenitum, quem diligis, Isaac, et vade in terram visionis : atque ibi offeres eum in holocaustum super unum montium quem monstravero tibi.

3. Igitur Abraham de nocte consurgens, stravit asinum suum, ducens secum duos juvenes, et Isaac filium suum : cumque concidisset ligna in holocaustum, abiit ad locum quem præceperat ei Deus.

4. Die autem tertio, elevatis oculis, vidit locum procul :

5. dixitque ad pueros suos : Expectate hic cum asino : ego et puer illuc usque properantes, postquam adoraverimus, revertemur ad vos.

6. Tulit quoque ligna holocausti, et imposuit super Isaac filium suum : ipse vero portabat in manibus ignem et gladium. Cumque duo pergerent simul,

7. dixit Isaac patri suo : Pater mi. At ille respondit : Quid vis,

1. Après cela Dieu tenta Abraham, et lui dit : Abraham, Abraham. Abraham lui répondit : Me voici<sup>1</sup>. *Judith*, 8, 22. *Hébr.* 11, 17.

2. Dieu ajouta : Prenez Isaac, votre fils unique qui vous est cher, et allez en la terre de vision<sup>2</sup>; et là vous me l'offrirez en holocauste sur une des montagnes que je vous montrerai.

3. Abraham se leva donc avant le jour<sup>3</sup>, prépara son âne, et prit avec lui deux jeunes serviteurs, et Isaac son fils; et ayant coupé le bois qui devait servir à l'holocauste, il s'en alla au lieu où Dieu lui avait commandé d'aller.

4. Et le troisième jour, levant les yeux en haut, il vit le lieu de loin.

5. Et il dit à ses serviteurs : Attendez-moi ici avec l'âne; nous ne ferons qu'aller jusque-là mon fils et moi; et après avoir adoré, nous reviendrons à vous<sup>4</sup>.

6. Il prit aussi le bois pour l'holocauste, qu'il mit sur son fils Isaac<sup>5</sup>; et pour lui, il portait en ses mains le feu et le couteau. Ils marchaient ainsi eux deux ensemble,

7. lersque Isaac dit à son père : Mon père. Abraham lui répondit : Mon fils, que

γ. 1. — <sup>1</sup> La dernière épreuve du père des croyants paraît d'autant plus grande et plus rigoureuse, qu'elle était plus inattendue, qu'elle venait de la part d'un Dieu jusque-là plus rempli de miséricorde, et qu'à s'en tenir aux apparences, elle tendait plus directement à détruire la fidélité de la promesse et à reprendre tout ce qui avait été donné (*Voy.* 21, 11 et suiv.). L'abandon et l'obéissance d'Abraham se soulevèrent dans la tentation; il y a plus, la foi qu'il avait que la promesse s'accomplirait demeura ferme et se perfectionna même en ce qu'il considéra que Dieu avait la puissance même de rappeler d'entre les morts (*Hébr.* 11, 19.). — Toutes les expressions du récit sont ménagées de manière à exciter la sensibilité d'Abraham et à rendre son obéissance plus difficile et plus méritoire.

γ. 2. — <sup>2</sup> Dans l'hébr. : dans le pays de *Moria*. C'est ainsi que s'appelait la montagne sur laquelle plus tard le temple fut bâti à Jérusalem.

γ. 3. — <sup>3</sup> Dans l'hébr. : de grand matin.

γ. 5. — <sup>4</sup> Abraham croyait fermement que Dieu, d'une manière ou d'une autre, lui rendrait son fils Isaac, lors même qu'il le lui sacrifierait. *Voy.* *Hébr.* 11, 17 (*Aug.*).

γ. 6. — <sup>5</sup> Isaac qui, dans toute la suite de cet événement, est un type de Jésus-Christ, ressemble ici au Sauveur qui porta sur ses épaules la croix à laquelle il fut attaché (*Ambr.*).

voulez-vous? Voilà, dit Isaac, le feu et le bois; où est la victime <sup>6</sup> pour l'holocauste?

8. Abraham lui répondit : Mon fils, Dieu aura soin de fournir lui-même la victime qui lui doit être offerte en holocauste. Ils continuèrent donc à marcher ensemble;

9. et ils vinrent au lieu <sup>7</sup> que Dieu avait montré à Abraham. Il y dressa un autel, disposa dessus le bois, lia ensuite son fils Isaac, et le mit sur le bois qu'il avait arrangé sur l'autel.

10. En même temps il étendit la main, et prit le couteau pour immoler son fils <sup>8</sup>.

11. Mais dans l'instant l'Ange du Seigneur lui cria du ciel : Abraham, Abraham. Il lui répondit : Me voici.

12. L'Ange ajouta : Ne mettez point la main sur l'enfant, et ne lui faites aucun mal. Je connais maintenant que vous craignez Dieu, puisque pour m'obéir vous n'avez point épargné votre fils unique <sup>9</sup>.

13. Abraham levant les yeux, aperçut derrière lui un bélier qui s'était embarrassé avec ses cornes dans un buisson; et l'ayant pris, il l'offrit en holocauste au lieu de son fils.

14. Et il appela ce lieu d'un nom qui signifie, le Seigneur voit. C'est pourquoi on dit encore aujourd'hui : Le Seigneur verra sur la montagne <sup>10</sup>.

15. L'Ange du Seigneur appela Abraham du ciel pour la seconde fois, et lui dit :

16. Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que puisque vous avez fait cette action, et que pour m'obéir vous n'avez point épargné votre fils unique, *Ps. 104, 9. Eccli. 44, 21. Luc, 1, 73. Hébr. 6, 13.*

17. je vous bénirai, et je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le rivage de la mer.

fili? Ecce, inquit, ignis et ligna : ubi est victima holocausti?

8. Dixit autem Abraham : Deus providebit sibi victimam holocausti, fili mi. Pergebant ergo pariter :

9. et venerunt ad locum quem ostenderat ei Deus, in quo edificavit altare, et desuper ligna composuit : cumque alligasset Isaac filium suum, posuit eum in altare super struem lignorum.

10. Extenditque manum, et arripuit gladium, ut immolaret filium suum.

11. Et ecce Angelus Domini de cœlo clamavit, dicens : Abraham, Abraham. Qui respondit : Adsum.

12. Dixitque ei : Non extendas manum tuam super puerum, neque facias illi quidquam : nunc cognovi quod times Deum, et non pepercisti unigenito filio tuo propter me.

13. Levavit Abraham oculos suos, viditque post tergum arietem inter vepres hærentem cornibus, quem assumens obtulit holocaustum pro filio.

14. Appellavitque nomen loci illius, Dominus videt. Unde usque hodie dicitur : In monte Dominus videbit.

15. Vocavit autem Angelus Domini Abraham secundo de cœlo, dicens :

16. Per memetipsum juravi, dicit Dominus : quia fecisti hæc rem, et non pepercisti filio tuo unigenito propter me :

17. benedicam tibi, et multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli, et velut arenam quæ est in

ŷ. 7. — <sup>6</sup> \* Dans l'hébreu : *la brebis*. Voy. *Jean, 1, 29*.

ŷ. 9. — <sup>7</sup> D'après une pieuse tradition, au même lieu où Jésus-Christ s'offrit (Jérôm.).

ŷ. 10. — <sup>8</sup> C'est ainsi que Dieu montrait en figure, qu'il n'épargnerait point son fils unique, afin que tous crussent en lui et qu'ils ne se perdissent point, mais qu'ils eussent la vie éternelle. *Jean, 3, 16. Rom. 8, 32.*

ŷ. 12. — <sup>9</sup> Immolez aussi vous-même votre bien-aimé avec une humble soumission; car ainsi votre foi sera parfaite. *Jac. 2, 21.*

ŷ. 14. — <sup>10</sup> Quand la nécessité est plus pressante, c'est alors que Dieu est le plus proche. — \* Dans l'hébreu : *In monte Dei videbitur, ou prœvidebitur, curabitur, prospicietur; il sera pourvu sur la montagne de Dieu*. C'était un proverbe reçu, lorsqu'on manquait de ce qui était nécessaire : *Il y sera pourvu sur la montagne de Dieu*, comme il arriva à Abraham.

littore maris : possidebit semen tuum portas inimicorum suorum,

18. et BENEDICENTUR in semine tuo omnes gentes terræ, quia obedisti voci meæ.

19. Reversus est Abraham ad pueros suos, abieruntque Bersabee simul, et habitavit ibi.

20. His ita gestis, nuntiatum est Abrahamæ quod Melcha quoque genuisset filios Nachor fratri suo.

21. Hus primogenitum, et Bux, fratrem ejus, et Camuel patrem Syrorum,

22. et Cased, et Azau, Pheldas quoque et Jedlaph,

23. ac Bathuel, de quo nata est Rebecca : octo istos genuit Melcha, Nachor fratri Abrahamæ.

24. Concubina vero illius, nomine Roma, peperit Tabee, et Gaham, et Tahas, et Maacha.

Votre postérité possédera les villes de ses ennemis, *Pl. h. 15, 5.*

18. et toutes les nations de la terre seront BÉNIES par celui qui sortira de vous<sup>11</sup>, parce que vous avez obéi à ma voix. *Pl. h. 12, 3. 18, 18. Pl. b. 26, 4. Eccli. 44, 25. Act. 3, 25<sup>12</sup>.*

19. Abraham revint trouver ses serviteurs, et ils s'en retournèrent ensemble à Bersabée, où il demeura.

20. Après cela, on vint dire à Abraham que son frère Nachor avait eu de sa femme Melcha plusieurs fils,

21. Hus son aîné, Buz son frère, Camuel, père des Syriens,

22. Cased, Azau, Pheldas, Jedlaph,

23. et Bathuel, dont Rébecca était fille. Ce sont là les huit fils que Nachor, frère d'Abraham, eut de Melcha sa femme.

24. Sa concubine, qui s'appelait Roma, lui enfanta Tabée, Gaham, Tahas et Maacha.

## CHAPITRE XXIII.

### Mort et sépulture de Sara

1. Vixit autem Sara centum viginti septem annis.

2. Et mortua est in civitate

1. Sara ayant vécu cent vingt-sept ans,

2. mourut en la ville d'Arbée, qui est la

11. — <sup>11</sup> en Jésus-Christ. Voy. *Gal. 3, 16.*

<sup>12</sup> \* Cette bénédiction a un double objet : d'une part elle se rapporte à la promesse terrestre en faveur de la race qui devait sortir d'Abraham selon la chair (*pl. h. 15, 5*), à l'héritage du pays de Chanaan; d'autre part, elle a trait au royaume éternel de Dieu, à l'Eglise où l'on trouve la rédemption par Jésus-Christ, le rejeton d'Abraham (*Gal. 3, 16*), auquel tous les peuples ont part. — Il est inutile d'observer que Dieu ne demanda point à Abraham de lui immoler son fils. Plus tard, dans la loi de Moïse, il défendit expressément aux Hébreux de lui offrir des sacrifices humains (*5. Moys. 12, 31, etc.*). Ce qu'il se proposait, en donnant à Abraham l'ordre de lui sacrifier son fils, était uniquement de mettre sa foi et son obéissance à la plus grande épreuve à laquelle elles pussent être soumises, et par cet exemple, d'apprendre à la postérité du saint patriarche qu'il fallait obéir à Dieu à tout prix et en tout ce qu'il commande (*5. 12*). Dieu, du reste, est le maître de la vie et de la mort; et quand il aurait exigé d'Abraham le sacrifice de son fils unique, il n'aurait rien fait qui ne fût dans son droit : n'ôte-t-il pas la vie à tous et à chacun de la manière et dans le temps qu'il lui plaît, sans que nul ait le droit de se plaindre? — Les sacrifices humains ont été en usage chez tous les peuples, excepté les Juifs. Chez les Phéniciens et les Carthaginois, originaires de Phénicie, ils étaient fréquents. Ils n'étaient pas non plus inconnus parmi les Gaulois, et dans l'Inde ils ne sont pas encore entièrement abolis. — Le souvenir d'Abraham se disposant à immoler son fils unique, s'est conservé sous différents symboles dans la mythologie. Chez les Phéniciens, le dieu Saturne, ou *Ilus*, appelé aussi *Israël*, immolant son fils unique, *Jéhud*, qu'il avait eu de la nymphe Anobret (*Eusèbe, Prép. év., lib. II, ch. II*); et chez les Grecs, Agamemnon, se préparant à sacrifier à Diane sa fille Iphigénie, à la place de laquelle on immole une biche qui se présente d'elle-même, en sont des imitations sensibles; on pourrait néanmoins rapporter aussi ces traits de la mythologie au vœu de Jephté. *Jos. 11, 31.*

même qu'Hébron <sup>1</sup>, au pays de Chanaan. Abraham la pleura, et en fit le deuil <sup>2</sup>.

3. Et s'étant levé, après s'être acquitté de ce devoir qu'on rend aux morts, il vint parler aux enfants de Heth <sup>3</sup>, et il leur dit :

4. Je suis parmi vous comme un étranger et un voyageur; donnez-moi droit de sépulture au milieu de vous, afin que j'enterre la personne qui m'est morte.

5. Les enfants de Heth lui répondirent :

6. Seigneur, écoutez-nous : Vous êtes parmi nous comme un grand prince <sup>4</sup>, enterrez la personne qui vous est morte dans nos plus beaux sépulcres; nul d'entre nous ne pourra vous empêcher de mettre dans son tombeau la personne qui vous est morte.

7. Abraham s'étant levé, adora <sup>5</sup> les peuples de ce pays-là, qui étaient les enfants de Heth;

8. et il leur dit : Si vous avez agréable que j'enterre la personne qui m'est morte, écoutez-moi et intercédez pour moi envers Ephron, fils de Seor,

9. afin qu'il me donne sa caverne double <sup>6</sup> qu'il a à l'extrémité de son champ; qu'il me la cède devant vous pour le prix qu'elle vaut, et qu'ainsi elle soit à moi pour en faire un sépulcre.

10. Or Ephron demeurait au milieu des enfants de Heth, et il répondit à Abraham devant tous ceux qui s'assemblaient à la porte de la ville <sup>7</sup>, et lui dit :

11. Non, mon seigneur, cela ne sera pas ainsi; mais écoutez plutôt ce que je m'en vais vous dire : Je vous donne le champ et la caverne qui y est, en présence des enfants de mon peuple; enterrez-y celle qui vous est morte.

Arbee, quæ est Hebron, in terra Chanaan : venitque Abraham ut plangeret et fleret eam.

3. Cumque surrexisset ab officio funeris, locutus est ad filios Heth, dicens :

4. Advena sum et peregrinus apud vos : date mihi jus sepulchri vobiscum, ut sepeliam mortuum meum.

5. Responderunt filii Heth, dicentes :

6. Audi nos, domine, princeps Dei es apud nos : in electis sepulchris nostris sepeli mortuum tuum : nullusque te prohibere poterit quin in monumento ejus sepelias mortuum tuum.

7. Surrexit Abraham, et adoravit populum terræ, filios videlicet Heth :

8. dixitque ad eos : Si placet animæ vestræ ut sepeliam mortuum meum, audite me, et intercédite pro me apud Ephron filium Seor,

9. ut det mihi speluncam duplicem, quam habet in extrema parte agri sui : pecunia digna tradat eam mihi coram vobis in possessionem sepulchri.

10. Habebat autem Ephron in medio filiorum Heth. Responditque Ephron ad Abraham cunctis audientibus qui ingrediebantur portam civitatis illius, dicens :

11. Nequaquam ita fiat, domine mi, sed tu magis ausculta quod loquor : Agrum trado tibi, et speluncam quæ in eo est, presentibus filiis populi mei, sepeli mortuum tuum.

ŷ. 2. — <sup>1</sup> Sur Hébron, voy. pl. h. 13, 18. et Jos. 14, 15.

<sup>2</sup> Litt. : Et Abraham vint pour faire le deuil de Sara et la pleurer. *Abraham vint*. Quelques-uns ont conclu de là qu'Abraham était loin de Sara lorsqu'elle mourut; mais cette manière de parler peut signifier : *accinxit se, il se mit en devoir de faire le deuil, etc.* — Chez les Juifs, le deuil des morts durait sept jours. Voy. pl. b. 50, 10.

ŷ. 3. — <sup>3</sup> Les Héthéens, qui habitaient dans les montagnes de Juda. 4. *Moy. 13, 30.*

ŷ. 6. — <sup>4</sup> Litt. : Vous êtes un prince de Dieu : hébraïsme pour dire un grand prince.

ŷ. 7. — <sup>5</sup> En hébr. *ishtachavou*, les Septante : *προσεκύνησε*, il se prosterna devant, etc. La prostration du corps jusqu'à terre est encore aujourd'hui, chez les Orientaux, non-seulement le signe de respect dont se servent ceux qui se présentent devant les princes et les grands, mais une manière de remercier et de demander la permission de parler.

ŷ. 9. — <sup>6</sup> Dans l'hébr. : sa caverne de Machpéla, nom propre; comme s'il eût dit : Afin qu'il me donne la caverne qui est dans son champ de Machpéla.

ŷ. 10. — <sup>7</sup> C'était à la porte de la ville qu'était la place publique, où l'on rendait la justice et l'on faisait les transactions.

12. Adoravit Abraham coram populo terræ.

13. Et locutus est ad Ephron circumstante plebe : Quæso, ut audias me : Dabo pecuniam pro agro : suscipe eam, et sic sepeliam mortuum meum in eo.

14. Responditque Ephron :

15. Domine mi, audi me : Terra, quam postulas, quadringentis siclis argenti valet : istud est pretium inter me et te : sed quantum est hoc? sepeli mortuum tuum.

16. Quod cum audisset Abraham, appendit pecuniam, quam Ephron postulaverat, audientibus filiis Heth, quadringentos siclos argenti probatæ monetæ publicæ.

17. Confirmatusque est ager quondam Ephronis, in quo erat spelunca duplex, respiciens Mambré, tam ipse, quam spelunca, et omnes arbores ejus in cunctis terminis ejus per circuitum,

18. Abrahæ in possessionem, videtur filiis Heth, et cunctis qui intrabant portam civitatis illius.

19. Atque ita sepelivit Abraham Saram uxorem suam in spelunca agri duplici, quæ respiciebat Mambré; hæc est Hebron in terra Chanaan.

20. Et confirmatus est ager, et antrum quod erat in eo, Abrahæ in possessionem monumenti a filiis Heth.

12. Abraham fit une profonde révérence devant le peuple du pays,

13. et il dit à Ephron au milieu de tous : Ecoutez-moi, je vous prie : Je vous donnerai l'argent que vaut le champ; recevez-le, et j'y enterrerai ensuite celle qui m'est morte.

14. Ephron lui répondit :

15. Mon seigneur, écoutez-moi : La terre que vous me demandez vaut quatre cents sicles d'argent<sup>8</sup>. C'est son prix entre vous et moi; mais qu'est-ce que cela<sup>9</sup>? Enterrez celle qui vous est morte.

16. Ce qu'Abraham ayant entendu, il fit peser<sup>10</sup>, en présence des enfants de Heth, l'argent qu'Ephron lui avait demandé, c'est-à-dire quatre cents sicles d'argent en bonne monnaie<sup>11</sup>, et reçue de tout le monde<sup>12</sup>.

17. Ainsi le champ qui avait été autrefois à Ephron, dans lequel il avait une caverne double qui regarde Mambré, fut livré à Abraham avec tous les arbres qui étaient autour,

18. et lui fut assuré comme un bien qui lui devient propre, en présence des enfants de Heth, et de tous ceux qui venaient à la porte de la ville.

19. Abraham enterra donc sa femme Sara dans la caverne double du champ qui regarde Mambré, où est la ville d'Hébron au pays de Chanaan. *Pl. b. 25, 27.*

20. Et le champ avec la caverne qui y était fut livré en cette manière, et assuré à Abraham par les enfants de Heth, afin qu'il le possédât comme un sépulcre qui lui appartenait<sup>13</sup>.

7. 15. — <sup>8</sup> \* Tout ce qu'on a dit de la valeur du sicle avant Moÿse ne repose que sur des conjectures hasardées. Selon D. Calmet, le sicle d'argent valait 32 sols 5 deniers, d'où les 400 sicles feraient 640 liv. 6 sols 8 deniers, monnaie de son temps. D'autres n'évaluent le sicle d'argent qu'à 4 fr. 47 c., ce qui réduirait la valeur du champ à 588 fr., monnaie d'à présent.

<sup>9</sup> Dans l'hébr. : entre nous deux. Ce n'est là pour nous deux que peu de chose.

7. 16. — <sup>10</sup> \* Il n'y avait point encore d'argent monnayé. On payait en petits lingots d'un poids déterminé; d'où est venue, même chez les Latins, l'expression : *æs grave*, un poids pesant d'argent. Comp. *Jérém.* 31, 9, 10.

<sup>11</sup> environ 200 florins, ou 450 fr. — \* La valeur du florin varie dans les divers Etats d'Allemagne, depuis 2 fr. 14 ou 15 c. jusqu'à 2 fr. 57 ou 59 c.

<sup>12</sup> \* Dans l'hébreu : sicle d'argent passant auprès des marchands.

7. 20. — <sup>13</sup> \* Dans le livre des Act. 7, 16, saint Etienne dit qu'Abraham acheta le champ du fils d'Hémor, fils de Sichem, non d'Ephron, fils de Heth, comme il est ici marqué. On peut dire que dans les Actes, quelque copiste aura confondu l'acquisition d'un champ que fit Jacob à Sichem (*pl. b. 33, 18, 19*), avec celle que fit Abraham du champ d'Ephron, près d'Hébron, et aura substitué le nom d'Abraham à celui de Jacob. Peut-être aussi qu'Ephron était le fils aîné d'Hémor, et qu'il vendit le champ à Abraham en son nom et en celui de son frère; enfin Hémor pouvait avoir deux noms, ce qui n'était pas extraordinaire, et s'appeler aussi Séor, comme ici, 7. 8. Voy. *Act. 1. cit.* et les notes.

## CHAPITRE XXIV.

*Mariage d'Isaac avec Rébecca.*

1. Or Abraham était vieux et fort avancé en âge; et le Seigneur l'avait béni en toutes choses.

2. Il dit donc au plus ancien de ses domestiques, qui avait l'intendance sur toute sa maison : Mettez votre main sur ma cuisse<sup>1</sup>, *Pl. b. 47, 29.*

3. afin que je vous fasse jurer par le Seigneur, le Dieu du ciel et de la terre, que vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens, parmi lesquelles j'habite, pour la faire épouser à mon fils<sup>2</sup>,

4. mais que vous irez au pays où sont mes parents, afin d'y prendre une femme pour mon fils Isaac.

5. Son serviteur lui répondit : Si la fille ne veut point venir en ce pays-ci avec moi, voulez-vous que je vous remène votre fils au lieu d'où vous êtes sorti?

6. Abraham lui répondit : Gardez-vous bien de remener jamais mon fils en ce pays-là.

7. Le Seigneur, le Dieu du ciel, qui m'a tiré de la maison de mon père et du pays de ma naissance, qui m'a parlé et qui m'a juré en me disant : Je donnerai ce pays à votre race, enverra lui-même son Ange devant vous, afin que vous preniez une femme de ce pays-là pour mon fils. *Pl. h. 12, 7. 13, 15, 18. Pl. b. 26, 3.*

8. Que si la fille ne veut pas vous suivre, vous ne serez point obligé à votre serment; seulement ne remenez jamais mon fils en ce pays-là.

9. Ce serviteur mit donc sa main sur la cuisse d'Abraham, son maître, et s'engagea par serment à faire ce qu'il lui avait ordonné.

1. Erat autem Abraham senex, dièrumque multorum : et Dominus in cunctis benedixerat ei.

2. Dixitque ad servum seniorem domus suæ, qui præerat omnibus quæ habebat : Pone manum tuam subter femur meum,

3. ut adjurem te per Dominum, Deum cœli et terræ, ut non accipias uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, inter quos habito,

4. sed ad terram et cognationem meam proficiscaris, et inde accipias uxorem filio meo Isaac.

5. Respondit servus : Si noluerit mulier venire mecum in terram hanc, numquid reducere deheo filium tuum ad locum, de quo tu egressus es?

6. Dixitque Abraham : Cave ne quando reducas filium meum illuc.

7. Dominus Deus cœli, qui tulit me de domo patris mei, et de terra natalitatis meæ, qui locutus est mihi, et juravit mihi, dicens : Semini tuo dabo terram hanc : ipse mittet Angelum suum coram te, et accipies inde uxorem filio meo :

8. sin autem mulier noluerit sequi te, non teneris juramentum : filium meum tantum ne reducas illuc.

9. Posuit ergo servus manum sub femore Abraham domini sui, et juravit illi super sermone hoc.

ÿ. 2. — <sup>1</sup> Les patriarches juraient en se touchant les reins, parce qu'il leur avait été promis que de leurs reins devait sortir le rejeton par lequel tous les peuples seraient bénis (Jérôm., Ambr.). — <sup>2</sup> La forme ordinaire de prêter serment ou de jurer, était de lever la main au ciel (*pl. h. 14, 22*); le rite ici observé ne se retrouve que dans le serment que Joseph fit à son père Jacob, de transporter ses ossements hors de l'Égypte pour l'ensevelir dans le tombeau de ses pères (*pl. b. 47, 29*). Cette manière de jurer, selon les uns, avait lieu en vue du Messie; selon les autres, à cause de la circoncision, comme si celui qui jurait eût dit que le pacte qu'il faisait serait aussi ferme et aussi sacré que le pacte de la circoncision; enfin d'autres pensent que c'était un simple signe de soumission et de dépendance.

ÿ. 3. — <sup>2</sup> Ne vous unissez pas non plus vous-même à des personnes qui, dans le point le plus saint et le plus important, ne partagent pas vos sentiments.

10. Tulitque decem camelos de grege domini sui, et abiit, ex omnibus bonis ejus portans secum, profectusque perrexit in Mesopotamiam ad urbem Nachor.

11. Cumque camelos fecisset accumbere extra oppidum juxta puteum aquæ vespere, tempore quo solent mulieres egredi ad hauriendam aquam, dixit :

12. Domine Deus domini mei Abraham, occurre, obsecro, mihi hodie, et fac misericordiam cum domino meo Abraham.

13. Ecce ego sto prope fontanagure, et filie habitatorum hujus civitatis egredientur ad hauriendam aquam.

14. Igitur puella, cui ego dixerò : Inclina hydriam tuam ut bibam, et illa responderit : Bibe, quia et camelis tuis dabo potum : ipsa est, quam preparasti servo tuo Isaac : et per hoc intelligam quod feceris misericordiam cum domino meo.

15. Necdum intra se verba compleverat, et ecce Rebecca egrediebatur, filia Bathuel, filii Melchæ, uxoris Nachor, fratris Abraham, habens hydriam in scapula sua :

16. puella decora nimis, virgoque pulcherrima, et incognita viro : descenderat autem ad fontem, et impleverat hydriam, ac revertebatur.

17. Occurritque ei servus, et ait : Pauxillum aquæ mihi ad bibendum præbe de hydria tua.

18. Quæ respondit : Bibe, domine mi : celeriterque deposuit hydriam super ulnam suam, et dedit ei potum.

19. Cumque ille bibisset, adjecit : Quia et camelis tuis hauriam aquam, donec cuncti bibant.

10. En même temps il prit dix chameaux du troupeau de son maître, il porta avec lui de tous ses biens ; et s'étant mis en chemin, il alla droit en Mésopotamie, en la ville de Nachor<sup>3</sup>.

11. Etant arrivé sur le soir près d'un puits hors de la ville, au temps où les filles avaient accoutumé de sortir pour puiser de l'eau<sup>4</sup>, et ayant fait reposer ses chameaux, il dit :

12. Seigneur, Dieu d'Abraham mon maître, assistez-moi aujourd'hui, je vous prie<sup>5</sup>, et faites miséricorde à Abraham mon seigneur.

13. Me voici près de cette fontaine, et les filles des habitants de cette ville vont sortir pour puiser de l'eau.

14. Que la fille donc à qui je dirai : Baisez votre vaisseau, afin que je boive ; et qui me répondra : Buvez, et je donnerai aussi à boire à vos chameaux, soit celle que vous avez destinée à Isaac votre serviteur ; et je connaîtrai par là que vous aurez fait miséricorde à mon maître<sup>6</sup>.

15. A peine avait-il achevé de parler ainsi en lui-même, qu'il vit paraître Rébecca, fille de Bathuel, fils de Melcha, femme de Nachor, frère d'Abraham, qui portait sur son épaule un vaisseau.

16. C'était une fille très agréable et une vierge parfaitement belle, et inconnue à tout homme ; elle était déjà venue à la fontaine, et ayant rempli son vaisseau, elle s'en retournait.

17. Le serviteur allant donc au-devant d'elle, lui dit : Donnez-moi un peu de l'eau que vous portez dans votre vaisseau, afin que je boive.

18. Elle lui répondit : Buvez, mon seigneur ; et ôtant aussitôt son vaisseau, et le penchant sur son bras, elle lui donna à boire.

19. Après qu'il eut bu, elle ajouta : Je vais aussi tirer de l'eau pour vos chameaux, jusqu'à ce qu'ils aient tous bu.

3. 10. — <sup>3</sup> à Haran. Pl. b. 27, 43.

4. 11. — <sup>4</sup> Ce soin était réservé aux filles. Elles avaient coutume de se rassembler vers le soir auprès du puits. Voy. 2. Moys. 2, 10. On retrouve dans Homère le même usage, et il existe encore aujourd'hui en Orient, spécialement parmi les tribus arabes.

5. 12. — <sup>5</sup> Faites que je sois heureux dans mon entreprise.

6. 14. — <sup>6</sup> Elézer ne tenta point Dieu ; en demandant et en déterminant un signe, il agissait par inspiration particulière, comptant sur la promesse faite à Abraham et sur la Providence qui veillait d'une manière particulière sur la maison de son maître. La prière de Gédéon (Jug. 6, 16), et celle de Jonathas (1. Rois 14, 5), sont toutes semblables à celle d'Elézer.

20. Et ayant versé dans les canaux, l'eau de son vaisseau, elle courut au puits pour en tirer d'autre, qu'elle donna ensuite à tous les chameaux.

21. Cependant le serviteur la considérait sans rien dire, voulant savoir si le Seigneur avait rendu son voyage heureux, ou non.

22. Après donc que les chameaux eurent bu, cet homme tira des pendants d'oreilles d'or, qui pesaient deux sicles, et autant de bracelets, qui en pesaient dix<sup>7</sup>.

23. Et il lui dit : De qui êtes-vous fille ? dites-le moi. Y a-t-il dans la maison de votre père du lieu pour me loger ?

24. Elle répondit : Je suis fille de Bathuel, fils de Melcha et de Nachor, son mari.

25. Il y a chez nous, ajouta-t-elle, beaucoup de paille et de foin, et bien du lieu pour y demeurer.

26. Cet homme fit une profonde inclination, et adora le Seigneur,

27. en disant : Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Abraham, mon maître, qui n'a pas manqué de lui faire miséricorde selon sa vérité, et qui m'a amené droit dans la maison du frère de mon maître.

28. La fille courut donc à la maison de sa mère<sup>8</sup>, et alla lui dire tout ce qu'elle avait entendu.

29. Or, Rébecca avait un frère nommé Laban, qui sortit aussitôt pour aller trouver cet homme près de la fontaine.

30. Et ayant déjà vu les pendants d'oreilles et les bracelets aux mains de sa sœur, qui lui avait rapporté en même temps tout ce que cet homme lui avait dit, il vint à lui, lorsqu'il était près de la fontaine avec les chameaux ;

31. et il lui dit : Entrez, vous qui êtes béni du Seigneur ; pourquoi demeurez-vous

20. Effundensque hydriam in canalibus, recurrit ad puteum ut hauriret aquam : et haustam omnibus camelis dedit.

21. Ipse autem contemplabatur eam tacitus, seire volens utrum prosperum iter suum fecisset Dominus, an non.

22. Postquam autem biberunt cameli, protulit vir in aures aureas, appendentes sicles duos, et armillas totidem pondo sistorum decem.

23. Dixitque ad eam : Cujus es filia ? indica mihi : est in domo patris tui locus ad manendum ?

24. Quæ respondit : Filia sum Bathuelis, filii Melchæ, quem peperit ipsi Nachor.

25. Et addidit, dicens : Palearum quoque et fœni plurimum est apud nos, et locus spatiosus ad manendum.

26. Inclinauit se homo, et adoravit Dominum,

27. dicens : Benedictus Dominus Deus domini mei Abraham, qui non abstulit misericordiam et veritatem suam a domino meo, et recto itinere me perduxit in domum fratris domini mei.

28. Cucurrit itaque puella, et nuntiavit in domum matris suæ omnia quæ audierat.

29. Habebat autem Rebecca fratrem nomine Laban, qui festinus egressus est ad hominem, ubi erat fons.

30. Cumque vidisset in aures et armillas in manibus sororis suæ, et audisset cuncta verba referentis : Hæc locutus est mihi homo : venit ad virum, qui stabat juxta camelos, et prope fontem aquæ ;

31. dixitque ad eum : Ingredere, benedicte Domini : cur foris

7. 22. — <sup>7</sup> Le sicle d'or peut valoir un ducat, c'est-à-dire de 11 à 12 fr. — Dans l'hébreu : Et il arriva que lorsque les chameaux eurent achevé de boire, l'homme prit un anneau du nez, en or, un békah était son poids ; et deux bracelets pour ses mains (de Rébecca), dix sicles d'or étaient leur poids. — Dès les temps les plus anciens les femmes d'Orient avaient coutume, comme elles l'ont encore aujourd'hui, au rapport des voyageurs, de se percer les narines, et d'y attacher des anneaux ou des perles. Comp. *Ezéch.* 16, 11. 12. — Le békah était la moitié du sicle. 2. *Moy.* 38, 26. — Le sicle d'or pur, suivant D. Calmet, valait environ 23 liv. 3 s. 6 d. — Le ducat d'or allemand est évalué, en monnaie de France actuelle, de 11 à 12 fr., ce qui diffère assez du calcul de D. Calmet. Selon d'autres, le sicle d'or pourrait s'évaluer à 10 fr. 50 c.

8. 28. — <sup>8</sup> En Orient les femmes avaient, et ont encore, des habitations séparées de celles des hommes. *Voy. pl. b.* 7. 67 ; et 31, 33 ; *pl. h.* 18, 9. 10.

stas? preparavi domum, et locum camelis.

32. Et introduxit eum in hospitium : ac destravit camelos, deditque paleas et fœnum, et aquam ad lavandos pedes ejus, et virorum qui venerant cum eo.

33. Et appositus est in conspectu ejus panis. Qui ait : Non comedam, donec loquar sermones meos. Respondit ei : Loquere.

34. At ille : Servus, inquit, Abraham sum :

35. Et Dominus benedixit domino meo valde, magnificatusque est : et dedit ei oves et boves, argentum et aurum, servos et ancillas, camelos et asinos.

36. Et peperit Sara uxor domini mei filium domino meo in senectute sua, deditque illi omnia quæ habuerat.

37. Et adjuravit me dominus meus, dicens : Non accipies uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, in quorum terra habito :

38. sed ad domum patris mei perges, et de cognatione mea accipies uxorem filio meo :

39. ego vero respondi domino meo : Quid si noluerit venire mecum mulier?

40. Dominus, ait, in cæcis conspectu ambulo, mittet angelum suum tecum, et diriget viam tuam accipiesque uxorem filio meo de cognatione mea, et de domo patris mei.

41. Innocens eris a maledictione mea cum veneris ad propinquos meos, et non dederint tibi.

42. Veni ergo hodie ad fontem aquæ, et dixi : Domine Deus domini mei Abraham, si dixerit viam meam, in qua nunc ambulo,

43. ecce sto juxta fontem aquæ; et virgo, quæ egredietur ad hauriendam aquam, audierit a me : Da mihi paucillum aquæ ad bibendum ex hydria tua :

dehors? J'ai préparé la maison, et un lieu pour vos chameaux.

32. Il le fit aussitôt entrer dans le logis; il déchargea ses chameaux, leur donna de la paille et du foin, et fit laver les pieds de cet homme et de ceux qui étaient venus avec lui.

33. En même temps on lui servit à manger. Mais le serviteur leur dit : Je ne mangerai point, jusqu'à ce que je vous aie proposé ce que j'ai à vous dire. Vous le pouvez faire, lui dirent-ils.

34. Et il parla de cette sorte : Je suis serviteur d'Abraham.

35. Le Seigneur a comblé mon maître de bénédictions, et l'a rendu grand et riche : il lui a donné des brebis, des bœufs, de l'argent, de l'or, des serviteurs et des servantes, des chameaux et des ânes.

36. Sara, la femme de mon maître, lui a enfanté un fils dans sa vieillesse; et mon maître lui a donné tout ce qu'il avait.

37. Et il m'a fait jurer devant lui, en me disant : Promettez-moi que vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens, dans le pays desquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils;

38. mais que vous irez à la maison de mon père, et que vous prendrez parmi ceux de ma parenté une femme pour mon fils.

39. Et sur ce que dis alors à mon maître : Mais si la fille ne voulait point venir avec moi?

40. Il me répondit : Le Seigneur, devant lequel je marche, enverra son ange avec vous, et vous conduira dans votre chemin, afin que vous preniez une femme pour mon fils, qui soit de ma famille, et de la maison de mon père.

41. Que si étant arrivé chez mes parents, ils vous refusent, vous ne serez plus obligé à votre serment<sup>9</sup>.

42. Je suis donc arrivé aujourd'hui près de la fontaine, et j'ai dit à Dieu : Seigneur Dieu d'Abraham mon maître, si c'est vous qui m'avez conduit dans le chemin où j'ai marché jusqu'à présent,

43. me voici près de cette fontaine : que la fille donc qui sera sortie pour puiser de l'eau, à qui j'aurai dit : Donnez-moi un peu à boire de l'eau que vous portez dans votre vaisseau,

9. 41. — <sup>9</sup> Litt. Vous serez exempt de ma malédiction. Le serment est appelé aussi une malédiction, parce que celui qui jurait faisait contre lui-même des imprécations : Si je manque de fidélité, que le Seigneur me fasse ceci, et ajoute cela. Le pronom *mea*, ma propre malédiction, montre de plus que celui envers qui l'on s'obligeait, acceptait ces imprécations, et peut-être en ajoutait lui-même.

44. et qui me répondra : Buvez, et je m'en vais en puiser aussi pour vos chameaux, soit celle que le Seigneur a destinée pour être la femme du fils de mon maître.

45. Lorsque je m'entretenais en moi-même de cette pensée, j'ai vu paraître Rébecca qui venait avec son vaisseau qu'elle portait sur son épaule, et qui étant descendue à la fontaine, y avait puisé de l'eau. Je lui ai dit : Bonne-moi un peu à boire.

46. Elle aussitôt, ôtant son vaisseau de dessus son épaule, m'a dit : Buvez vous-même, et je vais donner à boire aussi à vos chameaux. J'ai donc bu, et elle a fait boire aussi mes chameaux.

47. Je l'ai ensuite interrogée, et je lui ai demandé : De qui êtes-vous fille ? Elle m'a répondu qu'elle était fille de Bathuel, fils de Nachor et de Melcha, sa femme. Je lui ai donc mis ces pendants d'oreilles pour parer son visage, et j'ai mis ces bracelets à ses bras.

48. Et me baissant profondément, j'ai adoré et j'ai béni le Seigneur, le Dieu d'Abraham mon maître, qui m'a conduit par le droit chemin, pour prendre la fille<sup>10</sup> du frère de mon maître, et la donner pour femme à son fils.

49. C'est pourquoi si vous avez véritablement dessein d'obliger mon maître, dites-le moi : que si vous avez résolu autre chose, faites-le-moi savoir, afin que j'aille chercher une fille ailleurs<sup>11</sup>.

50. Laban et Bathuel répondirent : C'est Dieu qui parle en cette rencontre; nous ne pouvons vous dire autre chose que ce qui paraît conforme à sa volonté<sup>12</sup>.

51. Rébecca est entre vos mains; prenez-la et l'emmenez avec vous, afin qu'elle soit la femme du fils de votre maître, selon que le Seigneur s'en est déclaré.

52. Le serviteur d'Abraham ayant entendu cette réponse, se prosterna contre terre et adora le Seigneur.

53. Il tira ensuite des vases<sup>13</sup> d'or et d'argent, et des vêtements, dont il fit présent à Rébecca; il donna aussi des présents à ses frères et à sa mère.

54. Ils firent ensuite le festin; ils man-

44. et dixerit mihi : Et tu bibe, et camelis tuis hauriam : ipsa est mulier quam præparavit Dominus filio domini mei.

45. Dumque hæc tacitus mecum volverem, apparuit Rebecca veniens cum hydria, quam portabat in scapula : descenditque ad fontem, et hausit aquam. Et aio ad eam : Da mihi paululum bibere.

46. Quæ festinans deposuit hydriam de humero, et dixit mihi : Et tu bibe, et camelis tuis tribuam potum. Bibi, et adaquavit camelos.

47. Interrogavique eam, et dixi : Cujus es filia ? Quæ respondit : Filia Bathuelis sum, filii Nachor, quem peperit ei Melcha. Suspendi itaque inaures ad ornandam faciem ejus, et armillas posui in manibus ejus.

48. Pronusque adoravi Dominum, benedicens Domino Deo domini mei Abraham, qui perduxit me recto itinere, ut sumerem filiam fratris domini mei filio ejus.

49. Quamobrem si facitis misericordiam et veritatem cum domino meo, indicate mihi : sin autem aliud placet, et hoc dicite mihi, ut vadam ad dexteram, sive ad sinistram.

50. Responderuntque Laban, et Bathuel : A Domino egressus est sermo : non possumus extra placitum ejus quidquam aliud loqui tecum.

51. En Rebecca coram te est, tolle eam, et proficiscere, et sit uxor filii domini tui, sicut locutus est Dominus.

52. Quod cum audisset puer Abraham, procidens adoravit in terram Dominum.

53. Prolatisque vasis argenteis, et aureis, ac vestibus, dedit ea Rebecca pro munere, fratribus quoque ejus et matri dona obtulit.

54. Inito convivio, vescentes pa-

ŷ. 48. — <sup>10</sup> Proprement : la petite fille. Voy. pl. h. 11, 27.

ŷ. 49. — <sup>11</sup> \* Litt. afin que j'aille (hébreu : que je regarde) à droite ou à gauche

ŷ. 50. — <sup>12</sup> \* Dans l'hébreu : Nous ne pouvons vous dire ni bien ni mal — absolument rien. Voy. 31, 24.

ŷ. 53. — <sup>13</sup> \* Sous le nom de vases, on entend généralement, d'après l'hébreu les bijoux, les ajustements et les autres présents qu'Éliézer donna à Rébecca.

riter et bibentes manserunt ibi. Surgens autem mane, locutus est puer : Dimittite me, ut vadam ad dominum meum.

55. Responderuntque fratres ejus et mater : Maneat puella saltem decem dies apud nos, et postea proficietetur.

56. Nolite, ait, me retinere, quia Dominus direxit viam meam : dimittite me, ut pergam ad dominum meum.

57. Et dixerunt : Vocemus puellam, et queramus ipsius voluntatem.

58. Cumque vocata venisset, sciscitanti sunt : Vis ire cum homine isto ? Quæ ait : Vadam.

59. Demiserunt ergo eam, et nutricem illius, servumque Abraham, et comites ejus,

60. imprecantes prospera sorori suæ, atque dicentes : Soror nostra es, crescas in mille millia, et possideat semen tuum portas inimicorum tuorum.

61. Igitur Rebecca et puellæ illius, ascensæ camelis, secutæ sunt virum : qui festinus revertebatur ad dominum suum.

62. Eo autem tempore deambulabat Isaac per viam quæ ducit ad puteum, cujus nomen est Viventis et Videntis : habitabat enim in terra australi :

63. et egressus fuerat ad meditando in agro, inclinata jam die : cumque elevasset oculos, vidit camelos venientes procul.

64. Rebecca quoque, conspecto Isaac, descendit de camelo,

65. et ait ad puerum : Quis est ille homo qui venit per agrum in occursum nobis ? Dixitque ei : Ipse est dominus meus. At illa tollens cito pallium, operuit se.

gèrent et burent, et demeurèrent ensemble ce jour-là. Or, le serviteur s'étant levé le matin, leur dit : Permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

55. Les frères et la mère de Rébecca lui répondirent : Que la fille demeure au moins dix jours avec nous ; et après elle s'en ira.

56. Je vous prie, dit le serviteur, de ne me point retenir davantage, puisque le Seigneur m'a conduit dans tout mon chemin : permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

57. Ils lui dirent : Appelons la fille, et sachons d'elle-même son sentiment<sup>15</sup>.

58. On l'appela donc ; et étant venue, ils lui demandèrent : Voulez-vous bien aller avec cet homme ? Je le veux bien, répondit-elle.

59. Ils la laissèrent donc aller, accompagnée de sa nourrice, avec le serviteur d'Abraham et ceux qui l'avaient suivi ;

60. Et souhaitant toutes sortes de prospérités à Rébecca, ils lui dirent : Vous êtes notre sœur ; croissez en mille et mille générations, et que votre race se mette en possession des villes de ses ennemis.

61. Rébecca et ses filles<sup>16</sup> montèrent donc sur des chameaux, et suivirent cet homme, qui s'en retourna en grande diligence vers son maître.

62. En ce même temps, Isaac se promenait dans le chemin qui mène au puits appelé le puits de celui qui vit et qui voit<sup>16</sup>, car il demeurait au pays du midi.

63. Il était alors sorti dans le champ pour méditer<sup>17</sup>, le jour étant sur son déclin ; et ayant levé les yeux, il vit de loin venir les chameaux.

64. Rébecca ayant aussi aperçu Isaac, descendit de dessus son chameau<sup>18</sup>,

65. et elle dit au serviteur : Qui est cette personne qui vient le long du champ au-devant de nous ? C'est mon maître, lui dit-elle. Elle prit aussitôt son voile et se couvrit<sup>19</sup>.

§. 57. — <sup>14</sup> Dans l'hébreu : Interrogeons sa bouche, — sachons d'elle, non pas si elle consent à épouser Isaac, elle avait donné son consentement, mais à partir aussitôt. Ni Rébecca ni les autres femmes n'étaient du festin ; elles mangeaient à part dans leur appartement, suivant l'usage des Orientaux.

§. 61. — <sup>15</sup> Les servantes ou esclaves qui lui avaient été données en dot, selon l'usage. *Voy. pl. b. 29, 24. 29.*

§. 62. — <sup>16</sup> *Voy. pl. h. 16, 14.*

§. 63. — <sup>17</sup> pour vaquer à la prière et à la méditation.

§. 64. — <sup>18</sup> par bienéance et pour rendre honneur à son époux.

§. 65. — <sup>19</sup> Une fiancée ne devait pas alors se découvrir en présence de son futur époux, avant qu'il fût en effet devenu son mari. — Tertullien (*de Velandis virginibus*,

66. Le serviteur alla cependant dire à Isaac tout ce qu'il avait fait.

67. Alors Isaac la fit entrer dans la tente de Sara, sa mère<sup>20</sup>, et la prit pour sa femme; et l'affection qu'il eut pour elle fut si grande, qu'elle tempéra la douleur que la mort de sa mère lui avait causée. *Pl. h. ch. 23.*

66. Servus autem cuncta quæ gesserat, narravit Isaac.

67. Qui introduxit eam in tabernaculum Saræ matris suæ, et accepit eam uxorem : et in tantum dilexit eam, ut dolorem quæ ex morte matris ejus acciderat, temperaret.

## CHAPITRE XXV.

*Autre mariage et mort d'Abraham. Descendants d'Ismaël. Esau et Jacob. Esau vend son droit d'aînesse à Jacob.*

1. Abraham épousa une autre femme<sup>1</sup> nommée Cétura, *1. Par. 1, 32.*

2. qui lui enfanta Zamram, Jecsan, Madan, Madian, Jesboe et Sué.

3. Jecsan engendra Saba et Dadan. Les enfants de Dadan furent Assurim, Latuzim et Loomim.

4. Les enfants de Madian furent Epha, Opher, Hénoch, Abida et Eldaa; tous ceux-ci furent enfants de Cétura<sup>2</sup>.

5. Abraham donna à Isaac tout ce qu'il possédait.

6. Il fit des présents aux fils de ses autres femmes<sup>3</sup> et de son vivant il les sépara de son fils Isaac, *les faisant aller dans le pays qui regarde l'Orient*<sup>4</sup>.

7. Tout le temps de la vie d'Abraham fut de cent soixante et quinze ans.

8. Et les forces lui manquant, il mourut :

1. Abraham vero aliam duxit uxorem nomine Ceturam :

2. quæ peperit ei Zamram et Jecsan, et Madan, et Madian, et Jesboe, et Sue.

3. Jecsan quoque genuit Saba et Dadan. Filii Dadan fuerunt, Assurim, et Latusim, et Loomim.

4. At vero ex Madian ortus est Epha, et Opher, et Henoch et Abida, et Eldaa : omnes hi filii Ceturæ.

5. Deditque Abraham cuncta quæ possederat, Isaac :

6. filiis autem concubinarum largitus est munera, et separavit eos ab Isaac filio suo, dum adhuc ipse viveret, ad plagam orientalem.

7. Fuerunt autem dies vitæ Abrahamæ, centum septuaginta quinque anni.

8. Et deficiens mortuus est in

ch. xvi) adresse aux femmes de son temps ces paroles : « Les femmes païennes d'Arabie vous jugeront, elles qui non-seulement se couvrent la tête, mais encore le visage, de telle sorte que ne conservant à découvert qu'un œil, elles aiment mieux ne jour que d'un demi-jour, plutôt que de prostituer tout leur visage. » Qu'eût dit ce Père, s'il eût été témoin de ce qui se passe parmi nous, où l'on voit des femmes et des jeunes personnes, non-seulement le front découvert, mais en cheveux et sans voile, paraître dans les salons, dans les festins, dans les rues et les places publiques, et jusque dans les églises ? *Comp. 1. Cor. 14, 5. 6. 10.*

ŷ. 67. — <sup>20</sup> Les princesses, chez les peuples pasteurs, avaient leur tente séparée. — \* Il y avait environ trois ans que Sara était morte.

ŷ. 4. — <sup>1</sup> \* après la mort de Sara, et le renvoi et peut-être aussi la mort d'Agar.

ŷ. 4. — <sup>2</sup> \* Ces fils de Cétura et ceux d'Ismaël (ŷ. 12-16) devinrent les souches des principales tribus arabes.

ŷ. 6. — <sup>3</sup> \* Agar et Cétura, qui étaient aussi des femmes légitimes, quoique du second ordre. *Voy. pl. h. 16, 1* et les notes.

<sup>4</sup> Saint Augustin voit dans ce dernier mariage d'Abraham une figure de cette vérité, qu'il n'échoit en partage aux enfants du siècle, de même qu'aux enfants de Cétura, que des biens périssables, tandis que les enfants de Dieu reçoivent avec Isaac le bien vrai et essentiel, l'héritage éternel.

senectute bona, propectaque ætatis, et plenus dierum : congregatusque est ad populum suum.

9. Et sepelierunt eum Isaac et Ismael filii sui in spelunca duplici, quæ sita est in agro Ephron filii Seor Hethæi, e regione Mambre, 10. quem emerat a filiis Heth : ibi sepultus est ipse, et Sara uxor ejus.

11. Et post obitum illius benedixit Deus Isaac filio ejus, qui habitabat juxta puteum nomine Videntis et Videntis.

12. Hæ sunt generationes Ismael filii Abraham, quem peperit ei Agar Ægyptia, famula Saræ :

13. et hæc nomina filiorum ejus in vocabulis et generationibus suis. Primogenitus Ismaelis Nabajoth, deinde Cedar, et Adbeel, et Mabsam.

14. Masma quoque, et Duma, et Massa,

15. Hadar, et Thema, et Jethur, et Naphis, et Cedma.

16. Isti sunt filii Ismaelis : et hæc nomina per castella et oppida eorum, duodecim principes tribuum suarum.

17. Et facti sunt anni vitæ Ismaelis centum triginta septem, deficiensque mortuus est, et appositus ad populum suum.

18. Habitavit autem ab Hevila usque Sur, quæ respicit Ægyptum introeuntibus Assyrios. Coram cunctis fratribus suis obiit.

19. Hæ quoque sunt generationes Isaac filii Abraham : Abraham genuit Isaac :

20. qui cum quadraginta esset

dans une heureuse vieillesse et un âge fort avancé, étant parvenu à la plénitude de ses jours ; et il fut réuni à son peuple<sup>5</sup>.

9. Isaac et Ismaël, ses enfants, le portèrent en la caverne double<sup>6</sup> située dans le champ d'Ephron, fils de Séor, Héthéen, vis-à-vis de Mambré,

10. qu'il avait acheté des enfants de Heth ; c'est là qu'il fut enterré, aussi bien que Sara sa femme.

11. Après sa mort, Dieu bénit son fils Isaac qui demeurait près du puits nommé le puits de celui qui vit et qui voit<sup>7</sup>.

12. Voici le dénombrement des enfants d'Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar l'égyptienne, servante de Sara :

13. et voici les noms de ses enfants, selon que les ont portés ceux qui sont descendus d'eux. Le premier-né d'Ismaël fut Nabajoth ; les autres furent Cedar, Adbéel, Mabsam, 1. Par. 1, 29.

14. Masma, Duma, Massa ;

15. Hadar, Théma, Jéthur, Naphis et Cedma.

16. Ce sont là les enfants d'Ismaël, et tels ont été les noms qu'ils ont donnés à leurs châteaux et à leurs villes<sup>8</sup>, ayant été les douze chefs de leurs peuples. Pl. h. 17, 20.

17. Le temps de la vie d'Ismaël fut de cent trente-sept ans ; et les forces lui manquant, il mourut et fut réuni à son peuple.

18. Le pays où il habita<sup>9</sup> fut depuis Hévila jusqu'à Sur, qui regarde l'Égypte, lorsqu'on entre dans l'Assyrie<sup>10</sup> ; et il mourut au milieu de tous ses frères.

19. Voici quelle fut aussi la postérité d'Isaac, fils d'Abraham. Abraham engendra Isaac

20. lequel ayant quarante ans, épousa Ré-

ŷ. 8. — <sup>5</sup> Cette manière de parler est une preuve de la croyance à l'immortalité de l'âme ; car il ne peut être ici question d'un lieu de sépulture commun.

ŷ. 9. — <sup>6</sup> Dans l'hébreu : la caverne de Machpéla.

ŷ. 11. — <sup>7</sup> Bersabée. Le puits de Celui qui vit et qui voit était dans la solitude dans laquelle Agar s'était égarée, laquelle est appelée le désert de Bersabée. Voy. pl. h. 16, 14.

ŷ. 16. — <sup>8</sup> Dans l'hébreu : Ce sont là les enfants d'Ismaël, et tels sont leurs noms, *bechatzerehem oub betirotham, per atria eorum et ovilia eorum*. Les *chatzerim* sont des villages consistant en tentes dressées çà et là et portatives, comme en fofment encore les tribus nomades d'Arabie. Les *tiroth* sont des maisons de bergers, où il y a des étables.

ŷ. 18. — <sup>9</sup> Entendez en même temps ses descendants.

<sup>10</sup> En allant d'Égypte en Assyrie, en se dirigeant vers le septentrion et l'orient. Hévila ou Chavilah, pays situé sur l'Euphrate, vers sa jonction avec le Tigre. Voy. pl. h. 10, 29. Les Ismaélites occupèrent ainsi toutes les contrées depuis l'Égypte, au midi, jusque vers l'Assyrie, au nord.

becca, fille de Bathuel, syrien, de Mésopotamie, et sœur de Laban.

21. Isaac pria le Seigneur pour sa femme, parce qu'elle était stérile; et le Seigneur l'exauça, donnant à Rébecca la vertu de concevoir.

22. Mais les deux enfants dont elle était grosse, s'entrechoquaient dans son ventre; ce qui lui fit dire: Si cela devait m'arriver, qu'était-il besoin que je conçusse? Elle alla donc consulter le Seigneur<sup>11</sup>,

23. qui lui répondit: Deux nations<sup>12</sup> sont dans vos entrailles, et deux peuples sortant de votre sein, se diviseront l'un contre l'autre. L'un de ces peuples surmontera l'autre peuple, et l'aîné sera assujéti au plus jeune<sup>13</sup>. *Rom.* 9, 10.

24. Lorsque le temps où elle devait accoucher fut arrivé, elle se trouva mère de deux jumeaux.

25. Celui qui sortit le premier était roux, et tout velu comme une peau; et il fut nommé Esaü<sup>14</sup>. L'autre sortit aussitôt, et il tenait de sa main le pied de son frère. C'est pourquoi il fut nommé Jacob<sup>15</sup>. *Osée*, 12, 3. *Matth.* 1, 2.

26. Isaac avait soixante ans lorsque ces deux enfants lui naquirent.

27. Quand ils furent grands, Esaü devint habile à la chasse, et il s'appliquait à cultiver la terre: mais Jacob était un homme simple, et il demeurait retiré à la maison<sup>16</sup>.

28. Isaac aimait Esaü, parce qu'il mangeait de ce qu'il prenait à la chasse; mais Rébecca aimait Jacob.

29. Un jour Jacob ayant fait cuire de quoi manger, Esaü survint des champs, étant fort las,

30. et il dit à Jacob: Donnez-moi de ces mets roux, parce que je suis extrêmement las. C'est pour cette raison qu'il fut depuis nommé Edom<sup>17</sup>.

31. Jacob lui dit: Vendez-moi votre droit d'aînesse<sup>18</sup>.

annorum, duxit uxorem **Rebecca** filiam Bathuelis Syri de Mesopotamia, sororem Laban.

21. Deprecatusque est Isaac Dominum pro uxore sua, eo quod esset sterilis: qui exaudivit eum, et dedit conceptum Rebecæ.

22. Sed collidebantur in utero ejus parvuli, quæ ait: Si sic mihi futurum erat, quid necesse fuit concipere? Perrexitque ut consuleret Dominum.

23. Qui respondens, ait: Dux gentes sunt in utero tuo, et duo populi ex ventre tuo dividuntur, populusque populum superabit, et major serviet minori.

24. Jam tempus pariendi advennerat, et ecce gemini in utero ejus reperti sunt.

25. Qui prior egressus est, rufus erat, et totus in morem pellis hispidus: vocatumque est nomen ejus Esau. Protinus alter egrediens, plantam fratris tenebat manu: et ideo appellavit eum Jacob.

26. Sexagenarius erat Isaac, quando nati sunt ei parvuli.

27. Quibus adultis, factus est Esau vir gnarus venandi, et homo agricola: Jacob autem vir simplex habitabat in tabernaculis.

28. Isaac amabat Esau, eo quod de venationibus illius vesceretur: et Rebecca diligebat Jacob.

29. Coxit autem Jacob pulmentum: ad quem cum venisset Esau de agro lassus,

30. ait: Da mihi de coctione hac rufa, quia oppido lassus sum. Quam ob causam vocatum est nomen ejus Edom.

31. Cui dixit Jacob: Vende mihi primogenita tua.

γ. 22. — <sup>11</sup> pour savoir ce que cela pouvait signifier. Comment proposa-t-elle sa demande, et comment Dieu lui répondit-il? C'est ce qu'on ne connaît pas. Peut-être pria-t-elle et fut-elle éclairée d'une lumière intérieure; peut-être Dieu l'instruisit-il par un ange ou par un songe (Aug.).

γ. 23. — <sup>12</sup> Deux souches de deux peuples, Esaü et Jacob.

<sup>13</sup> le premier né à l'autre, c'est-à-dire les Iduméens aux Juifs. *Voy. pl. b. 27, note 5.*

γ. 25. — <sup>14</sup> c'est-à-dire velu.

<sup>15</sup> c'est-à-dire qui tient le talon.

γ. 27. — <sup>16</sup> Jacob demeurait volontiers à la maison, dans une paisible retraite.

γ. 30. — <sup>17</sup> c'est-à-dire roux. Le plat roux était un brouet de lentilles d'Egypte.

γ. 31. — <sup>18</sup> c'est-à-dire le privilège du pouvoir judiciaire et sacerdotal, et un double héritage.

32. Ilhè répondit : En morior, quid mihi proderunt primogenita?

33. Ait Jacob : Jura ergo mihi. Juravit ei Esau, et vendidit primogenita.

34. Et sic accepto pane et lentis edulio, comedit, et bibit, et abiit, parvipendens quod primogenita vendidisset.

32. Esau lui répondit : Je me meurs ; de quoi me servira mon droit d'aînesse<sup>19</sup> ?

33. Jurez-le-moi donc, lui dit Jacob. Esau le lui jura, et lui vendit son droit d'aînesse<sup>20</sup>.

34. Et ainsi ayant pris du pain et ce plat de lentilles, il mangea et but, et s'en alla, se mettant peu en peine de ce qu'il avait vendu son droit d'aînesse.

## CHAPITRE XXVI.

*Voyage d'Isaac. Esau se marie.*

1. Orta autem fame super terram, post eam sterilitatem quam acciderat in diebus Abraham, abiit Isaac ad Abimelech regem Palæstinarum in Gerara.

2. Apparuitque ei Dominus, et ait : Ne descendas in Ægyptum, sed quiesce in terra, quam dixerc tibi.

3. Et peregrinare in ea, eroque tecum, et benedicam tibi : tibi enim et semini tuo dabo universas regiones has, complens juramentum quod spondi Abraham patri tuo.

4. Et multiplicabo semen tuum sicut stellas cæli : daboque poste-

1. Cependant il arriva une famine en ce pays-là, comme il en était arrivé une au temps d'Abraham ; et Isaac s'en alla à Gérara, vers Abimélech<sup>1</sup>, roi des Philistins.

2. Car le Seigneur lui avait apparu, et lui avait dit : N'allez point en Egypte<sup>2</sup>, mais demeurez dans le pays que je vous montrerai.

3. Passez-y quelque temps comme étranger, et je serai avec vous et vous bénirai ; car je vous donnerai, à vous et à votre race, tous ces pays-ci, pour accomplir le serment que j'ai fait à Abraham votre père. *Pl. h. 12, 7. 15, 18.*

4. Je multiplierai vos enfants comme les étoiles du ciel ; je donnerai à votre postérité

ŷ. 32. — <sup>19</sup> Le droit d'aînesse ne peut pas me procurer un bien-être éternel sur la terre.

ŷ. 33. — <sup>20</sup> Ne vous privez pas non plus vous-mêmes, pour des plaisirs qui passent avec le temps, de l'héritage céleste des premiers-nés. *Voy. Hébr. 12, 16. Abd. 1. et suiv.* — \* Au droit d'aînesse étaient attachés la succession légitime dans la dignité du père (dans la dignité patriarcale, qui comprenait aussi la dignité sacerdotale), la supériorité sur ses frères et sur toute la famille, et un double héritage dans les biens extérieurs (*Voy. 27, 27. Eccli. 3, 11. 5. Moys. 21, 17*). En sa qualité de premier-né d'Isaac, Esau pouvait surtout espérer, comme son partage, l'héritage d'en haut, la promesse divine faite à Abraham. Le peu de cas qu'il paraît faire de son droit n'en est que plus coupable. Du reste, par le contrat passé entre lui et Jacob, celui-ci acquit véritablement le droit de premier-né, quoique l'action à laquelle il eut recours pour obtenir la bénédiction de son père, paraisse difficile à justifier. Mais Dieu sait tirer le bien du mal, et Jacob expia sa dissimulation par une vie agitée et remplie de traverses. *Voy. le ch. suiv.*

ŷ. 1. — <sup>1</sup> \* Abimélech dont il est ici parlé, n'est point celui avec lequel Abraham fit alliance, mais son fils. Abimélech était le nom commun des rois des Philistins, comme Pharaon celui des rois d'Egypte. — Entre le voyage qu'Abraham fit à Gérara et celui d'Isaac, on compte ordinairement quatre-vingts ans ; mais il y a entre ce qui arriva à l'un et à l'autre la plus grande analogie. *Comp. ch. 20. 21. 22 et suiv.*

ŷ. 2. — <sup>2</sup> \* Ce passage insinue qu'Isaac avait le dessein d'aller en Egypte pour se mettre à l'abri de la famine. L'Egypte, arrosée et fécondée par le Nil, est moins sujette que les autres contrées des environs, où il pleut rarement, au manque des récoltes et à la disette.

tous ces pays que vous voyez; et toutes les nations de la terre SERONT BÉNIES dans celui qui naîtra de vous, *Pl. h. 12, 3. 18, 18. 22. 17. Pl. b. 28, 14. Gal. 3, 16.*

5. parce qu'Abraham a obéi à ma voix, qu'il a gardé mes préceptes et mes commandements, et qu'il a observé les cérémonies et les lois que je lui ai données \*.

6. Isaac demeura donc à Gérara.

7. Et les habitants de ce pays-là lui demandant qui était Rébecca, il leur répondit: C'est ma sœur<sup>b</sup>; car il avait craint de leur avouer qu'elle était sa femme, de peur qu'étant frappés de sa beauté, ils ne résolussent de le tuer.

8. Il se passa ensuite beaucoup de temps; et comme il demeurait toujours dans le même lieu, il arriva qu'Abimélech, roi des Philistins, regardant par une fenêtre, vit Isaac qui se jouait avec Rébecca sa femme.

9. Et l'ayant fait venir, il lui dit: Il est visible que c'est votre femme; pourquoi avez-vous fait un mensonge, en disant qu'elle était votre sœur? Il lui répondit: J'ai eu peur qu'on me fit mourir à cause d'elle.

10. Abimélech ajouta: Pourquoi nous avez-vous ainsi imposé? Quelqu'un de nous aurait pu abuser de votre femme, et vous nous auriez fait tomber dans un grand péché. Il fit ensuite cette défense à tout son peuple:

11. Quiconque touchera la femme de cet homme-là, sera puni de mort<sup>b</sup>.

12. Isaac sera ensuite en ce pays-là, et

ris tuis universas regiones has: **et** BENDICENTUR in semine tuo omnes gentes terræ,

5. Eo quod obedierit Abraham voci meæ, et custodierit præcepta et mandata mea, et ceremonias legesque servaverit.

6. Mansit itaque Isaac in Geraris.

7. Qui cum interrogaretur a viris loci illius super uxore sua, respondit: Soror mea est. Timuerat enim confiteri quod sibi esset sociata conjugio, reputans ne forte interficerent eum propter illius pulchritudinem.

8. Cumque pertransissent dies plurimi, et ibidem moraretur, prospiciens Abimelech rex Palæstinarum per fenestram, vidit eum jocantem cum Rebecca uxore sua.

9. Et accessit eo, ait: Perspicuum est quod uxor tua sit: cur mentitus es eam sororem tuam esse? Respondit: Timui ne morerer propter eam.

10. Dixitque Abimelech: Quare imposuisti nobis? Potuit coire quispiam de populo cum uxore tua, et induxeras super nos grande peccatum. Præcepitque omni populo, dicens:

11. Qui tetigerit hominis hujus uxorem, morte morietur.

12. Sevit autem Isaac in terra.

§. 5. — <sup>3</sup> Je vous comblerai, dit Dieu à Isaac, des mêmes bénédictions que j'ai promises à votre père Abraham, parce qu'il a obéi à ma voix, et qu'il a gardé: 1° mes cérémonies (*mischemarti*); 2° mes commandements (*nitzevothai*); 3° mes préceptes ou décrets (*chuqqothai*); 4° ma loi (*thorathi*). Ce sont les mêmes termes dont Moïse se sert pour exprimer les divers genres de préceptes et de prescriptions que contenait la loi. On peut bien conclure de là qu'Abraham et les patriarches, ses enfants, avaient à observer une autre loi que la loi naturelle: ils avaient une loi révélée, dont la loi de Moïse ne fut qu'une plus ample exposition. Non-seulement la circoncision et le sabbat, mais les cérémonies mêmes du culte extérieur faisaient partie de la loi révélée aux patriarches, et même de la révélation faite à Adam (*Voy. pl. h. 2, 3. note 3; 4, 4. note 3; 5, 26. note 3*). — Jamais, à aucune époque de l'existence du genre humain, l'homme n'a donc été abandonné pour la connaissance et l'accomplissement de ses devoirs, spécialement de ses devoirs religieux, aux incertitudes de la raison humaine: il a toujours eu, pour l'éclairer et le conduire, le flambeau de la révélation.

§. 7. — <sup>4</sup> c'est-à-dire une parente. Le mot hébreu sœur se prend en ce sens. — \* Rébecca n'était que la cousine d'Isaac (*pl. h. 20, 15*). — Chez les Hébreux, jusqu'au temps de Jésus-Christ, les noms de sœurs ou de frères se donnaient à tous les membres d'une même tribu, et qui plus est, de la nation, parce que tous descendaient d'un même père. — Il y a cependant équivoque et réticence mentale dans la manière de parler d'Isaac. *Voy. pl. h. 12, 13. 19 et les notes.*

§. 11. — <sup>5</sup> Ceci montre de plus en plus quel était déjà en ces temps-là, parmi les peuples idolâtres, l'état des mœurs: une femme mariée ne pouvait paraître en public sans exposer son mari à la mort, et sans se voir elle-même en péril d'être déshonorée. *Voy. pl. h. 13, 19 et les notes.*

illa, et invenit in ipso anno centuplum : benedixitque ei Dominus.

13. Et locupletatus est homo, et ibat proficiens atque succrescens, donec magnus vehementer effectus est :

14. habuit quoque possessiones ovium et armentorum, et familiae plurimum. Ob hoc invidentes ei Palæstini,

15. omnes puteos, quos foderant servi patris illius Abraham, illo tempore obstruxerunt, impletentes humo :

16. in tantum, ut ipse Abimelech diceret ad Isaac : Recede a nobis, quoniam potentior nobis factus es valde.

17. Et ille discedens ut veniret ad torrentem Geraræ, habitaretque ibi :

18. rursum fodit alios puteos, quos foderant servi patris sui Abraham, et quos, illo mortuo, olim obstruxerant Philisthiim : appellavitque eos eisdem nominibus quibus ante pater vocaverat.

19. Foderuntque in torrente, et repperunt aquam vivam.

20. Sed et ibi jurgium fuit pastorum Geraræ adversus pastores Isaac, dicentium : Nostra est aqua ; quam ob rem nomen putei, ex eo quod acciderat, vocavit Calumniam.

21. Foderunt autem et alium : et pro illo quoque rixati sunt, appellavitque eum, Inimicitias.

22. Profectus inde fodit alium puteum, pro quo non contenderunt : itaque vocavit nomen ejus, Latitudo, dicens : Nunc dilatavit nos Dominus, et fecit crescere super terram.

23. Ascendit autem ex illo loco in Bersabee,

24. ubi apparuit ei Dominus in ipsa nocte, dicens : Ego sum Deus Abraham patris tui, noli timere, quia ego tecum sum : benedicam tibi, et multiplicabo semen tuum propter servum meum Abraham.

il recueillit l'année même le centuple : et le Seigneur le bénit.

13. Ainsi son bien s'augmenta beaucoup ; et tout lui profitant, il s'enrichit de plus en plus, jusqu'à ce qu'il devint extrêmement puissant.

14. Car il possédait une multitude de brebis, de troupeaux de bœufs, de serviteurs et de servantes. Ce qui ayant excité contre lui l'envie des Philistins,

15. ils bouchèrent tous les puits que les serviteurs d'Abraham, son père, avaient creusés, et les remplirent de terre.

16. Et Abimélech dit lui-même à Isaac : Retirez-vous d'avec nous, parce que vous êtes devenu beaucoup plus puissant que nous.

17. Isaac s'étant donc retiré, vint au torrent de Gérara<sup>6</sup>, pour demeurer en ce lieu

18. Et il fit creuser de nouveau d'autres puits que les serviteurs d'Abraham, son père, avaient creusés, et que les Philistins, peu après sa mort, avaient remplis de terre ; et il leur donna les mêmes noms que son père leur avait donnés auparavant.

19. Ils fouillèrent aussi au fond du torrent, et ils y trouvèrent de l'eau vive.

20. Mais les pasteurs de Gérara firent encore là une querelle aux pasteurs d'Isaac, en leur disant : L'eau est à nous. C'est pourquoi il appela ce puits Injustice<sup>7</sup>, à cause de ce qui était arrivé.

21. Ils en creusèrent encore un autre ; et les pasteurs de Gérara les ayant encore querellés, il l'appela Inimitié<sup>8</sup>.

22. Etant parti de là, il creusa un autre puits, pour lequel ils ne disputèrent point : c'est pourquoi il lui donna le nom de Largeur<sup>9</sup>, en disant : Le Seigneur nous a mis maintenant au large, et nous a fait croître en biens sur la terre.

23. Isaac retourna de là à Bersabée.

24. Et la nuit suivante le Seigneur lui apparut, et lui dit : Je suis le Dieu d'Abraham votre père ; ne craignez point, parce que je suis avec vous. Je vous bénirai, et je multiplierai votre race à cause d'Abraham, mon serviteur.

γ. 17. — <sup>6</sup> ou bien dans la vallée de Gérara.

γ. 20. — <sup>7</sup> \* Dans l'hébreu : *Beer héseq*, puits du combat, parce qu'ils lui avaient cherché querelle.

γ. 21. — <sup>8</sup> \* Dans l'hébreu : *sithnah*, accusation, tentation.

γ. 22. — <sup>9</sup> \* Dans l'hébreu : *rechoboth*, latitudines, espaces vastes.

25. Il éleva donc un autel en ce lieu-là ; et ayant invoqué le nom du Seigneur, il y dressa sa tente, et il commanda à ses serviteurs d'y creuser un puits.

26. Abimélech, Ochozath son favori, et Phicol, général de son armée, vinrent de Gérara en ce même lieu ;

27. et Isaac leur dit : Pourquoi venez-vous trouver un homme que vous avez chassé d'avec vous ?

28. Ils lui répondirent : Nous avons vu que le Seigneur est avec vous ; c'est pourquoi nous avons résolu de faire une alliance entre nous, qui sera jurée de part et d'autre,

29. afin que vous ne nous fassiez aucun tort, comme nous n'avons touché à rien qui fût à vous, ni rien fait qui pût vous offenser, vous avant laissé aller en paix, comblé de la bénédiction du Seigneur.

30. Isaac leur fit donc un festin ; et après qu'ils eurent mangé et bu avec lui,

31. ils se levèrent le matin, et l'alliance fut jurée de part et d'autre. Isaac les reconduisit, étant en fort bonne intelligence avec eux, et les laissa s'en retourner en leur pays.

32. Le même jour les serviteurs d'Isaac lui vinrent dire qu'ils avaient trouvé de l'eau dans le puits qu'ils avaient creusé.

33. C'est pourquoi il appela ce puits Abondance <sup>10</sup> ; et le nom de Bersabée <sup>11</sup> fut donné à la ville, et lui est demeuré jusqu'aujourd'hui.

34. Or Esaü ayant quarante ans, épouse Judith, fille de Béer, Héthéen, et Basemath, fille d'Elon, du même pays,

35. qui toutes deux s'étaient mises mal dans l'esprit d'Isaac et de Rébecca. *Pl. b. 27, 46.*

25. Itaque ædificabit ibi altare : et invocato nomine Domini, extendit tabernaculum : præcepitque servis suis ut foderent puteum.

26. Ad quem locum cum venissent de Geraris Abimelech, et Ochozath amicus illius, et Phicol dux militum,

27. locutus est eis Isaac : Quid venistis ad me, hominem quem odistis, et expulstis a vobis ?

28. Qui responderunt : Vidimus tecum esse Dominum, et idcirco nos diximus : Si juramentum inter nos, et ineamus fœdus,

29. ut non facias nobis quidquam mali, sicut et nos nihil tuorum attigimus, nec fecimus quod te læderet : sed cum pace dimisimus auctum benedictione Domini.

30. Fecit ergo eis convivium, et post cibum et potum

31. surgentes mane, juraverunt sibi mutuo : dimisitque eos Isaac pacifice in locum suum.

32. Ecce autem venerunt in ipso die servi Isaac, annuntiantes ei de puteo quem foderant, atque dicentes : Invenimus aquam.

33. Unde appellavit eum, Abundantiam : et nomen urbi impositum est Bersabee, usque in præsentem diem.

34. Esau vero quadragenarius duxit uxores, Judith filiam Beeri Hethæi, et Basemath filiam Elon ejusdem loci :

35. quæ ambæ offenderant animum Isaac et Rebecca.

## CHAPITRE XXVII.

### *Jacob est béni à la place d'Esau, et il prend la fuite.*

1. Isaac étant devenu fort vieux <sup>1</sup>, ses yeux s'obscurcirent de telle sorte qu'il ne

1. Senuit autem Isaac, et caligaverunt oculi ejus, et videre non

¶ 33. — <sup>10</sup> Dans l'hébr. : Jurement.

<sup>11</sup> Le puits du jurement.

¶ 1. — <sup>1</sup> Isaac avait alors cent trente-sept ans, et il en vécut encore après quarante-trois, car il est mort à l'âge de cent quatre-vingts ans. Jacob avait soixante-dix ans.

poterat : vocavitque Esau filium suum majorem, et dixit ei : Fili mi ! Qui respondit : Adsum.

2. Cui pater : Vides, inquit, quod senuerim, et ignorem diem mortis meæ.

3. Sume arma tua, pharetram et arcum, et egredere foras : cumque venatu aliquid apprehenderis,

4. fac mihi inde pulmentum, sicut velle me nosti, et affer ut comedam, et benedicat tibi anima mea antequam moriar.

5. Quod cum audisset Rebecca, et ille abiisset in agrum ut jussione patris impleret,

6. dixit filio suo Jacob : Audivi patrem tuum loquentem cum Esau fratre tuo, et dicentem ei :

7. Affer mihi de venatione tua, et fac cibos ut comedam, et benedicam tibi coram Domino antequam moriar.

8. Nunc ergo, fili mi, acquiesce consilii meis :

9. et pergens ad gregem, affer mihi duos hædos optimos, ut faciam ex eis escas patri tuo, quibus libenter vescitur :

10. quas cum intuleris, et comederit, benedicat tibi priusquam moriatur.

11. Cui ille respondit : Nosti quod Esau frater meus homo pilosus sit, et ego lenis :

12. si attractaverit me pater meus et senserit, timeo ne putet me sibi voluisse illudere, et inducam super me maledictionem pro benedictione.

13. Ad quem mater : In me sit, ait, ista maledictio, fili mi : tantum audi vocem meam, et pergens affer quæ dixi.

14. Abiit, et attulit, deditque matri. Paravit illa cibos, sicut velle noverat patrem illius.

15. Et vestibus Esau valde bonis, quas apud se habebat domi, induit eum :

16. pelliculasque hædorum circumdedit manibus, et colli nuda protexit.

pouvait plus voir. Il appela donc Esau, son fils aîné, et lui dit : Mon fils ! Me voici, dit Esau.

2. Son père ajouta : Vous voyez que je suis fort âgé, et que j'ignore le jour de ma mort.

3. Prenez vos armes, votre carquois et votre arc, et sortez dehors ; et lorsque vous aurez pris quelque chose à la chasse,

4. vous me l'apporterez comme vous savez que je l'aime, et vous me l'apporterez, afin que j'en mange, et que je vous bénisse avant que je meure.

5. Rébecca entendit ces paroles ; et Esau étant allé dans les champs pour faire ce que son père lui avait commandé,

6. elle dit à Jacob, son fils : J'ai entendu votre père qui parlait à votre frère Esau, et qui lui disait :

7. Apportez-moi quelque chose de votre chasse, et préparez-moi de quoi manger, afin que je vous bénisse devant le Seigneur<sup>2</sup> avant que je meure.

8. Suivez donc maintenant, mon fils, le conseil que je vais vous donner.

9. Allez-vous-en au troupeau, et apportez-moi deux des meilleurs chevreaux que vous trouverez, afin que j'en prépare à votre père une sorte de mets qu'il aime ;

10. et qu'après que vous le lui aurez présenté et qu'il en aura mangé, il vous bénisse avant qu'il meure.

11. Jacob lui répondit : Vous savez que mon frère Esau a le corps velu, et que je n'ai point de poil ;

12. si mon père vient donc à me toucher avec la main, et qu'il s'en aperçoive, j'ai peur qu'il ne croie que j'ai voulu le tromper, et qu'ainsi je n'attire sur moi sa malediction au lieu de sa bénédiction.

13. Sa mère lui répondit : Mon fils, je me charge moi-même de cette malediction : faites seulement ce que je vous conseille, et allez me quérir ce que je vous dis<sup>3</sup>.

14. Il y alla, il l'apporta et le donna à sa mère, qui en prépara à manger à son père, comme elle savait qu'il le désirait.

15. Elle fit prendre ensuite à Jacob de très-beaux habits d'Esau, qu'elle gardait elle-même au logis.

16. Et elle lui mit autour des mains la peau de ces chevreaux, et lui en couvrit le cou partout où il était découvert.

7. 7. — <sup>2</sup> devant Dieu, et par la toute-puissance de Dieu.

7. 13. — <sup>3</sup> Votre père ne vous maudira pas. Dieu détournera ce malheur, comme j'en ai la certitude (voy. pl. h. 25, 23.) ; mais si vous avez quelque doute à cet égard, je prends sur moi sa colère (Théod.).

17. Puis elle lui donna ce qu'elle avait préparé à manger, et les pains qu'elle avait cuits.

18. Jacob porta le tout devant Isaac, et lui dit : Mon père ! Je vous entends, dit Isaac : Qui êtes-vous, mon fils ?

19. Jacob lui répondit : Je suis Esaü, votre fils aîné : j'ai fait ce que vous m'avez commandé : levez-vous, asseyez-vous, et mangez de ma chasse, afin que vous me donniez votre bénédiction <sup>4</sup>.

20. Isaac dit encore à son fils : Mais comment avez-vous pu, mon fils, en trouver si tôt ? Il lui répondit : Dieu a voulu que ce que je désirais se présentât tout d'un coup à moi.

21. Isaac dit encore : Approchez-vous d'ici, mon fils, afin que je vous touche, et que je reconnaisse si vous êtes mon fils Esaü, ou non.

22. Jacob s'approcha de son père, et Isaac l'ayant tâté, dit : Pour la voix, c'est la voix de Jacob ; mais les mains, sont les mains d'Esaü.

23. Et il ne le reconnut point, parce que ses mains étant couvertes de poil, parurent toutes semblables à celles de son aîné. Isaac le bénissant donc,

24. lui dit : Etes-vous mon fils Esaü ? Je le suis, répondit Jacob.

25. Mon fils, ajouta Isaac, apportez-moi à manger de votre chasse, afin que je vous bénisse. Jacob lui en présenta ; et après qu'il en eut mangé, il lui présenta aussi du vin, qu'il but.

26. Isaac lui dit : Approchez-vous de moi, mon fils, et venez me baiser.

27. Il s'approcha de lui, et le baisa. Et Isaac, aussitôt qu'il eut senti la bonne odeur qui sortait de ses habits <sup>5</sup>, lui dit en le bénissant : L'odeur qui sort de mon fils est semblable à celle d'un champ rempli, que le Seigneur a comblé de ses bénédictions.

28. Que Dieu vous donne une abondance de blé et de vin, de la rosée du ciel et de la graisse de la terre.

29. Que les peuples vous soient assujettis, et que les tribus vous adorent <sup>6</sup> : soyez le

47. Deditque pulmentum, et panes, quos coxerat, tradidit.

18. Quibus illatis, dixit : Pater mi ! At ille respondit : Audio. Quis es tu, fili mi ?

19. Dixitque Jacob : Ego sum primogenitus tuus Esau : feci, sicut præcepisti mihi : surge, sede, et comede de venatione mea, ut benedicat mihi anima tua.

20. Rursumque Isaac ad filium suum : Quomodo, inquit, tam cito invenire potuisti, fili mi ? Qui respondit : Voluntas Dei fuit ut cito occurreret mihi quod volebam.

21. Dixitque Isaac : Accede huc, ut tangam te, fili mi, et probeam utrum tu sis filius meus Esau, an non.

22. Accessit ille ad patrem, et palpato eo, dixit Isaac : Vox quidem, vox Jacob est : sed manus, manus sunt Esau.

23. Et non cognovit eum, quia pilosæ manus similitudinem majoris expresserant. Benedicens ergo illi,

24. ait : Tu es filius meus Esau ? Respondit : Ego sum.

25. At ille : Affer mihi, inquit, cibos de venatione tua, fili mi, ut benedicat tibi anima mea. Quos cum oblatos comedisset, obtulit ei etiam vinum ; quo hausto,

26. dixit ad eum : Accede ad me, et da mihi osculum, fili mi.

27. Accessit, et osculatus est eum. Satimque ut sensit vestimentorum illius fragrantiam, benedicens illi, ait : Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus,

28. Det tibi Deus de rore cæli, et de pinguedine terræ, abundantiam frumenti et vini.

29. Et serviant tibi populi, et adorent te tribus : esto dominus

γ. 19. — <sup>4</sup> Ni Rébecca ni Jacob ne peuvent être entièrement excusés dans leur manière d'agir ; car quand bien même Rébecca savait par révélation divine (*pl. h.* 25. 23.) que Jacob recevrait le droit d'aînesse, et quoique Jacob, en vertu de la convention faite (*pl. h.* 25. 23.) avait à cet égard de justes prétentions, toutefois ils cherchaient à parvenir à leur but par un moyen illicite, par la dissimulation. Ils se trompaient en ce point, à moins qu'ils n'ignorassent d'une ignorance invincible, qu'il n'est pas permis de se servir de moyens coupables même pour arriver à une fin permise (*Chrys.*). D'ailleurs Dieu permet que souvent de saints personnages fassent des fautes, afin de nous rendre nous-mêmes plus vigilants. *Voy. 1. Cor. 10, 12.*

γ. 27. — <sup>5</sup> Les anciens avaient coutume de parfumer leurs habits.

γ. 29. — <sup>6</sup> Dans l'hébr. : se prosternent devant vous, en signe de soumission.

fratrum tuorum, et incurventur ante te filii matris tuæ : qui maledixerit tibi, sit ille maledictus : et qui benedixerit tibi, benedictionibus repleatur.

30. Vix Isaac sermonem impleverat : et egresso Jacob foras, venit Esau,

31. coctosque de venatione cibos intulit patri, dicens : Surge, pater mi, et comede de venatione filii tui, ut benedicat mihi anima tua.

32. Dixitque illi Isaac : Quis enim es tu ? Qui respondit : Ego sum filius tuus primogenitus Esau.

33. Expavit Isaac stupore vehementi : et ultra quam credi potest admirans, ait : Quis igitur ille est qui dudum captam venationem attulit mihi, et comedi ex omnibus priusquam tu venires ? benedixique ei, et erit benedictus.

34. Auditis Esau sermonibus patris, irrugit clamore magno : et consternatus, ait : Benedic etiam et mihi, pater mi.

35. Qui ait : Venit germanus tuus fraudulenter, et accepit benedictionem tuam.

36. At ille subjunxit : Juste vocatum est nomen ejus Jacob : supplantavit enim me in altera vice : primogenita mea ante tulit, et nunc secundo surripuit benedictionem meam. Rursusque ad patrem : Numquid non reservasti, ait, et mihi benedictionem ?

seigneur de vos frères, et que les enfants de votre mère s'abaissent profondément devant vous. Que celui qui vous maudira, soit maudit lui-même ; et que celui qui vous bénira, soit comblé de bénédictions <sup>7</sup>.

30. Isaac ne faisait que d'achever ces paroles, et Jacob était à peine sorti dehors, lorsqu'Esau entra,

31. et que présentant à son père ce qu'il avait apprêté de sa chasse, il lui dit : Levez-vous, mon père, et mangez de la chasse de votre fils, afin que vous me donniez votre bénédiction.

32. Isaac lui dit : Qui êtes-vous donc ? Esau lui répondit : Je suis Esau, votre fils aîné.

33. Isaac fut frappé d'un profond étonnement ; et admirant au-delà de tout ce qu'on en peut croire ce qui était arrivé, il lui dit : Qui est donc celui qui m'a déjà apporté de ce qu'il avait pris à la chasse, et qui m'a fait manger de tout avant que vous vinssiez ? et je lui ai donné ma bénédiction, et il sera béni <sup>8</sup>.

34. Esau, à ces paroles de son père, jeta un cri furieux ; et étant dans une extrême consternation, il lui dit : Donnez-moi aussi votre bénédiction, mon père.

35. Isaac lui répondit : Votre frère m'est venu surprendre, et il a reçu la bénédiction qui vous était due.

36. C'est avec raison, dit Esau, qu'il a été appelé Jacob <sup>9</sup>, car voici la seconde fois qu'il m'a supplanté. Il m'a enlevé auparavant mon droit d'aînesse, et présentement il vient encore de me dérober la bénédiction qui m'était due. Mais, mon père, ajouta Esau, n'avez-vous point réservé aussi une bénédiction pour moi <sup>10</sup> ? *Pl. h. 25, 34.*

<sup>7</sup> Les descendants de Jacob, les Juifs, subjuguèrent sous David plusieurs peuples, parmi lesquels se trouvaient les Iduméens, qui tiraient leur origine d'Esau. Voy. 2. Rois, 8. 14. Mais cette bénédiction reçut un accomplissement plus complet par Jésus-Christ, qui était fils de Jacob, et qui est venu au monde afin que tous les peuples le servent (Aug.).

ÿ. 33. — <sup>8</sup> Rébecca avait su par révélation (*pl. h. 25, 23.*) que le plus jeune de ses enfants devait, dans les desseins de Dieu, être préféré à l'aîné ; sans doute elle avait communiqué à Isaac, son mari, ce qu'elle avait appris de Dieu à cet égard. Isaac, reconnaissant que tout ce qui était arrivé avait eu lieu par la permission divine, quoique les moyens employés ne fussent pas licites, confirme et ratifie avec pleine connaissance la bénédiction qu'il a donnée à Jacob. Du reste Esau, par le peu de cas qu'il sembla faire de son droit d'aînesse, et par l'oubli qu'il montra en s'alliant avec des femmes chananéennes, de la haute et divine mission de sa famille, justifia les décrets de Dieu et la préférence accordée à Jacob. Celui-ci, d'autre part, ainsi que sa mère, expièrent la faute qu'ils avaient commise par une vie pleine d'épreuves et de traverses.

ÿ. 36. — <sup>9</sup> Qui tient le talon, c'est-à-dire supplantateur.

<sup>10</sup> Esau, qui auparavant avait montré tant d'inconsidération (25, 34.), recherche maintenant avec larmes et par d'instantes prières la bénédiction de son père. Il re-

37. Isaac lui répondit : Je l'ai établi votre seigneur, et j'ai assujéti à sa domination tous ses frères. Je l'ai affermi dans la possession du blé et du vin ; et après cela, mon fils, que me reste-t-il à faire pour vous ?

38. Esaü lui répartit : N'avez-vous donc, mon père, qu'une seule bénédiction ? Je vous conjure de me bénir aussi. Il jeta ensuite de grands cris mêlés de larmes. *Hébr.* 12, 17.

39. Et Isaac en étant touché, lui dit : Votre bénédiction sera dans la graisse de la terre et dans la rosée du ciel <sup>11</sup> qui vient d'en haut. *Hébr.* 12, 20.

40. Vous vivrez de l'épée <sup>12</sup> ; vous servirez votre frère ; et le temps viendra où vous secouerez son joug <sup>13</sup>, et où vous vous en délivrerez <sup>14</sup>.

41. Esaü haïssait donc toujours Jacob, à cause de cette bénédiction qu'il avait reçue de son père ; et il disait en lui-même : Le temps de la mort de mon père viendra, et alors je tuerai mon frère Jacob. *Abd.* 1, 10.

42. Ce qui ayant été rapporté à Rébecca, elle envoya quérir son fils Jacob, et lui dit : Voilà votre frère Esaü qui menace de vous tuer.

43. Mais, mon fils, croyez-moi, hâtez-vous de vous retirer vers mon frère Laban, qui est à Haran.

44. Vous demeurerez quelques jours avec lui, jusqu'à ce que la fureur de votre frère s'apaise,

45. que sa colère se passe et qu'il oublie ce que vous avez fait contre lui. J'enverrai ensuite pour vous faire revenir ici. Pourquoi perdrais-je mes deux enfants en un même jour <sup>15</sup> ?

37. Respondit Isaac : *Dominium tuum illum constitui, et omnes fratres ejus servituti illius subjugaui : frumento et vino stabiliavi eum ; et tibi post hæc, fili mi, ultra quid faciam ?*

38. Cui Esau : Num unam, inquit, tantum benedictionem habes, pater ? mihi quoque obsecro ut benedicas. Cumque ejulatu magno fletet,

39. motus Isaac, dixit ad eum : In pinguedine terræ, et in rore celi desuper,

40. erit benedictio tua. Vives in gladio, et fratri tuo servies : tempusque veniet, cum excutias et solvas jugum ejus de cervicibus tuis.

41. Oderat ergo semper Esau Jacob pro benedictione qua benedixerat ei pater : dixitque in corde suo : Venient dies luctus patris mei, et occidam Jacob fratrem meum.

42. Nuntiata sunt hæc Rebeccæ : quæ mittens et vocans Jacob filium suum, dixit ad eum : Ecce Esau frater tuus minatur ut occidat te.

43. Nunc ergo, fili mi, audiam vocem meam, et consurgens fuge ad Laban fratrem meum in Haran :

44. habitabisque cum eo dies paucos, donec requiescat furor fratris tui,

45. et cesset indignatio ejus, obliviscaturque eorum quæ fecisti in eum : postea mittam, et adducam te inde huc : cur utroque orbabor filio in uno die ?

çoit une bénédiction d'un ordre inférieur, qui se borne aux biens de la terre : car Isaac ne peut plus retirer la bénédiction proprement dite, celle qui est réservée à l'ainé. *Voy. Rom.* 12, 17.

γ. 39. — <sup>11</sup> Vous habiterez dans une terre grasse et fertile, que Dieu fécondera en y faisant tomber la pluie et la rosée. — En Orient, spécialement dans les contrées chaudes, la rosée des nuits est fort abondante ; elle humecte la terre et contribue à sa fertilité.

γ. 40. — <sup>12</sup> Vous vivrez du butin fait à la guerre. Cela s'est accompli à l'égard des Arabes du désert, qui en partie descendent d'Esaü.

<sup>13</sup> Dans l'hébr. : Et quand vous vous agitez, vous secouerez son joug de dessus votre cou.

<sup>14</sup> Les descendants d'Esaü, les Iduméens, furent assujétiés par David de la postérité de Jacob ; mais sous Joram, roi de Juda, ils reconquirent leur indépendance. *Voy. 4. Rois*, 8, 20.

γ. 45. — <sup>15</sup> Si Esaü eût mis Jacob à mort, le vengeur du sang aurait dû à son tour le tuer lui-même, ou bien il aurait pris la fuite dans quelque lieu de refuge, et Rébecca eût ainsi perdu ses deux fils. *Voy. sur le vengeur du sang, 4. Moys.* 35 et suiv.

46. Dixitque Rebecca, ad Isaac : Tædet me vitæ meæ propter filias Heth : si acceperit Jacob uxorem de stirpe hujus terræ, nolo vivere.

46. Rébecca dit ensuite à Isaac : La vie m'est devenue ennuyeuse à cause des filles de Heth ; si Jacob épouse une fille de ce pays-ci, je ne veux plus vivre <sup>16</sup>.

## CHAPITRE XXVIII.

*Départ de Jacob pour la Mésopotamie. Songe de l'échelle qui touche au ciel.*

1. Vocavit itaque Isaac Jacob, et benedixit eum, præcepitque ei, dicens : Noli accipere conjugem de genere Chanaan :

2. sed vade, et proficiscere in Mesopotamiam Syriæ, ad domum Bathuel patris matris tuæ, et accipe tibi inde uxorem de filiabus Laban avunculi tui.

3. Deus autem omnipotens benedicat tibi, et crescere te faciat, atque multiplicet : ut sis in turbas populorum.

4. Et det tibi benedictiones Abraham, et semini tuo post te : ut possideas terram peregrinationis tuæ, quam pollicitus est avo tuo.

5. Cumque dimisisset eum Isaac, profectus venit in Mesopotamiam Syriæ ad Laban filium Bathuel Syri, fratrem Rebeccæ matris suæ.

6. Videns autem Esau quod benedixisset pater suus Jacob, et misisset eum in Mesopotamiam Syriæ, ut inde uxorem duceret, et quod post benedictionem præpisset ei, dicens : Non accipies uxorem de filiabus Chanaan :

1. Isaac ayant donc appelé Jacob le béni, et lui fit ce commandement : Ne prenez point, lui dit-il, une femme d'entre les filles de Chanaan ;

2. Mais allez en Mésopotamie, qui est en Syrie, en la maison de Bathuel, père de votre mère, et épousez une des filles de Laban votre oncle <sup>1</sup>.

3. Que le Dieu tout-puissant vous bénisse, qu'il accroisse et qu'il multiplie votre race, afin que vous soyez le chef de plusieurs peuples.

4. Qu'il vous donne, et à votre postérité après vous, les bénédictions qu'il a promises à Abraham ; qu'il vous fasse posséder la terre où vous demeurez comme étranger, et qu'il a promise à votre aïeul <sup>2</sup>.

5. Jacob ayant pris ainsi congé d'Isaac, partit pour se rendre en Mésopotamie, qui est en Syrie, chez Laban, fils de Bathuel, Syrien, frère de Rébecca sa mère. *Osée*, 12, 12.

6. Mais Esau voyant que son père avait béni Jacob, et l'avait envoyé en Mésopotamie de Syrie, pour épouser une femme de ce pays-là ; qu'après lui avoir donné sa bénédiction, il lui avait fait ce commandement : Vous ne prendrez point de femme d'entre les filles de Chanaan,

ÿ. 46. — <sup>16</sup> \* Dans l'hébr. : A quoi bon pour moi la vie ? *Voy.* 26, 35. — Dieu permet que ce qui est rapporté dans ce chapitre arrivât, pour nous y montrer en figure comme Jésus-Christ a pris la forme d'Adam coupable, le premier-né d'entre les hommes, et s'est revêtu de nos péchés, pour les effacer et nous mériter la bénédiction de son père (Aug.).

ÿ. 2. — <sup>1</sup> \* Les héritiers de la promesse faite à Abraham, ceux en qui elle devait s'accomplir et se perpétuer, s'allient en général avec sa famille (*Voy. pl. h. 24*), parce que les traditions s'y conservaient plus pures, et que l'idolâtrie y était moins enracinée. Plus tard, il fut défendu aux Juifs de contracter mariage avec des Chananéennes, et même avec des étrangères, quelles qu'elles fussent, à moins qu'elles n'embrassassent le culte du vrai Dieu.

ÿ. 4. — <sup>2</sup> \* Isaac éclairé sur les desseins de Dieu, confirme et ratifie de nouveau, librement et avec pleine connaissance, en faveur de Jacob qui va se séparer de lui, la bénédiction d'Abraham qu'il lui avait donnée par surprise (Aug.).

7. et que Jacob obéissant à son père et à sa mère, était allé en Syrie;

8. ayant vu aussi par expérience que les filles de Chanaan ne plaisaient point à son père, *Pl. h. 26, 35.*

9. il alla en la maison d'Ismaël; et outre les femmes qu'il avait déjà, il épousa Mahéleth, fille d'Ismaël, fils d'Abraham, et sœur de Nabajoth.

10. Jacob étant donc sorti de Bersabée, allait à Haran.

11. Et étant venu en un certain lieu, comme il vouloit s'y reposer après le coucher du soleil, il prit une des pierres qui étaient là, et la mit sous sa tête, et s'endormit au même lieu.

12. Alors il vit en songe une échelle dont le pied était appuyé sur la terre et le haut touchait au ciel<sup>3</sup>, et des anges de Dieu montaient et descendaient le long de l'échelle.

13. Il vit aussi le Seigneur appuyé sur le haut de l'échelle, qui lui dit : Je suis le Seigneur, le Dieu d'Abraham, votre père, et le Dieu d'Isaac : je donnerai à vous et à votre race la terre où vous dormez. *Pl. b. 35, 1.*

14. Votre postérité sera comme la poussière de la terre : vous vous étendrez à l'orient et à l'occident, au septentrion et au midi; et toutes les nations de la terre seront bénies en vous, et<sup>4</sup> dans celui qui sortira de vous. *Moys. 12, 20. Pl. h. 26, 4.*

15. Je serai votre protecteur partout où vous irez; je vous ramènerai dans ce pays, et ne vous quitterai point que je n'aie accompli tout ce que j'ai dit<sup>5</sup>.

16. Jacob s'étant éveillé après son sommeil, dit ces paroles : Le Seigneur est vraiment en ce lieu-ci, et je ne le savais pas<sup>6</sup>.

7. quodque obediens Jacob parentibus suis, isset in Syriam :

8. probans quoque quod non libenter aspiceret filias Chanaan patris suos :

9. ivit ad Ismaelem, et duxit uxorem, absque iis quas prius habebat, Maheleth filiam Ismael filii Abraham, sororem Nabajoth.

10. Igitur egressus Jacob de Bersabee, pergebat Haran.

11. Cumque venisset ad quemdam locum, et vellet in eo requiescere post solis occubitum, tulit e lapidibus qui jacebant, et supponens capiti suo, dormivit in eodem loco.

12. Viditque in somnis scalam stantem super terram, et cacumen illius tangens cælum : angelos quoque Dei ascendentes et descendentes per eam,

13. et Dominum innixum scalæ dicentem sibi : Ego sum Dominus Deus Abraham patris tui, et Deus Isaac : terram, in qua dormis, tibi dabo et semini tuo.

14. Eritque semen tuum quasi pulvis terræ : dilataberis ad occidentem, et orientem, et septentrionem, et meridiem : et benedicentur in te et in semine tuo cunctæ tribus terræ.

15. Et ero custos tuus quocumque perrexeris, et reducam te in terram hanc : nec dimittam nisi complevero universa que dixi.

16. Cumque evigilasset Jacob de somno, ait : Vere Dominus est in loco isto, et ego nesciebam.

§. 12. — <sup>3</sup> Selon les uns, l'échelle que vit Jacob était un symbole de la Providence; selon d'autres, de l'Incarnation. — Elle pouvait aussi être l'image du commerce sacré qui doit exister entre le ciel et la terre, entre Dieu et l'homme, le symbole de l'alliance de la religion (Basil.). *Comp. 9, 16.* Pendant l'existence de l'ancien Testament, ce sont les anges qui sont les médiateurs de la miséricorde divine (5. *Moys. 33, 2. Act. 7, 38. Gal. 3, 19.*), jusqu'à ce que dans la plénitude des temps le Fils de Dieu lui-même descende sur la terre (*Jean 3, 16*).

§. 14. — <sup>4</sup> « et » est mis pour : c'est-à-dire dans votre race, dans le Messie. — <sup>5</sup> Les promesses faites à Abraham (*pl. h. 12, 3; 18, 18*) et à Isaac (*pl. h. 26, 4*), sont ici faites aussi à Jacob.

§. 15. — <sup>5</sup> Ce songe était destiné à rappeler en figure à l'attention de Jacob, qui entreprenait un voyage périlleux, la Providence divine, et à lui montrer que Dieu sait tout ce qui se passe sur la terre, que nos vœux lui sont connus, et qu'il veille toujours pour notre bien. *Comp. Jean, 1, 51. Cyrille, Théodor.*

§. 16. — <sup>6</sup> Je n'y pensais pas, je n'y faisais pas réflexion; ou bien : Je ne savais pas que Dieu se montrait à moi dans une vision extraordinaire. — Jacob, non plus que les autres patriarches, n'ignorait pas que Jéhovah, leur Dieu, était présent partout. — Combien souvent oublions-nous que Dieu est présent dans le lieu où nous sommes, et dans notre cœur!

17. Pavensque : Quam terribilis est, inquit, locus iste! non est hic aliud nisi domus Dei, et porta cœli.

18. Surgens ergo Jacob mane, tulit lapidem quem supposuerat capiti suo, et crexit in titulum, fundens oleum desuper.

19. Appellavitque nomen urbis Bethel, quæ prius Luza vocabatur.

20. Vovit etiam votum, dicens : Si fuerit Deus mecum, et custodierit me in via per quam ego ambulo, et dederit mihi panem ad vescendum, et vestimentum ad induendum,

21. reversusque fuero prospere ad domum patris mei : erit mihi, Dominus in Beem,

22. et lapis iste, quem eroxi in titulum, vocabitur Domus Dei : cunctorumque quæ dederis mihi, decimas offeram tibi.

17. Et dans la frayeur dont il se trouva saisi, il ajouta : Que ce lieu est terrible<sup>7</sup> ! c'est véritablement la maison de Dieu et la porte du ciel<sup>8</sup>.

18. Jacob se levant donc le matin, prit la pierre qu'il avait mise sous sa tête, et l'érigea comme un monument, répandant de l'huile dessus<sup>9</sup>. Pl. b. 31, 13. 46.

19. Il donna aussi le nom de Béthel<sup>10</sup> à la ville qui auparavant s'appelait Luza.

20. Et il fit ce vœu en même temps, en disant : Si Dieu demeure avec moi, s'il me protège dans le chemin par lequel je marche, et me donne du pain pour me nourrir, et des vêtements pour me vêtir,

21. et si je retourne heureusement en la maison de mon père, le Seigneur sera mon Dieu<sup>11</sup>,

22. et cette pierre que j'ai dressée comme un monument, s'appellera la Maison de Dieu ; et je vous offrirai, Seigneur, la dime de tout ce que vous m'aurez donné.

## CHAPITRE XXIX.

### *Mariage de Jacob avec Lia et Rachel.*

1. Profectus ergo Jacob venit in terram orientalem.

1. Jacob continua son chemin, et arriva au pays qui était vers l'Orient<sup>1</sup>.

γ. 17. — <sup>7</sup> Combien il est saint ; combien il inspire de crainte et de respect !

<sup>8</sup> puisque les anges montent et descendent, qu'ils vont et viennent.

γ. 18. — <sup>9</sup> La pierre devait être un monument de la grâce qu'il avait reçue de Dieu en ce lieu. — \* Encore de nos jours, c'est la coutume dans les contrées de l'Orient que les voyageurs érigent en certains lieux, sur leur route, des pierres près desquelles ils font des vœux pour un heureux retour. — Jacob répand de l'huile sur la tête de la pierre. L'huile a été le plus ancien symbole de la consécration ; symbole qui a été en usage chez tous les peuples d'Orient, et qui d'Orient est passé chez les Grecs et les Romains. — Jacob, selon l'usage de ce temps-là, avait porté avec lui de l'huile pour s'en oindre et réparer ainsi ses forces pendant le voyage.

γ. 19. — <sup>10</sup> c'est-à-dire maison de Dieu. — \* Les Phéniciens, conservant jusqu'au nom que Jacob donna au lieu où il érigea ses monuments, appelaient aussi *betiles*, *βαϊτίλια*, des pierres consacrées par des onctions, sur lesquelles, selon leur croyance, la Divinité se reposait et qu'elle transportait quelquefois d'un lieu à un autre. Ces pierres, selon la tradition, furent principalement érigées du temps de Saturne. Eusèbe, *Prép. év.*, lib. I, ch. x. Voy. D. Cal. Rosen.

γ. 21. — <sup>11</sup> Je ne me contenterai pas simplement de lui rendre un culte extérieur et intérieur comme j'ai fait jusqu'ici ; je l'honorerai d'une manière particulière par l'érection d'un autel et par l'oblation de la dime. — \* Par le vœu qu'il fait, Jacob reconnaît d'une manière explicite que c'est la providence du Seigneur qui règle et conduit tout ce qui nous arrive ; que c'est de sa puissance que dépendent et les hommes et les autres créatures, et qu'ainsi tous les hommes sont dans l'obligation de l'honorer et de le servir. On voit aussi de plus en plus, par cet exemple, la condescendance admirable dont le Seigneur usait envers les patriarches : il conversait avec eux, comme un ami avec son ami, selon l'expression de l'Écriture.

γ. 1. — <sup>1</sup> Dans la Mésopotamie. — Jacob, ce semble, sortit de la maison de son

2. Il entra dans un champ où il vit un puits, et trois troupeaux de brebis qui se reposaient auprès; car on y menait boire les troupeaux, et l'entrée en était fermée par une grande pierre<sup>2</sup>.

3. C'était la coutume de ne lever la pierre que lorsque tous les troupeaux étaient assemblés; et après qu'ils avaient bu, on la remettait sur l'ouverture du puits.

4. Jacob dit donc aux pasteurs : Mes frères, d'où êtes-vous? Ils lui répondirent : de Haran.

5. Jacob ajouta : Ne connaissez-vous point Laban, fils de Nachor? Ils lui dirent : Nous le connaissons.

6. Se porte-t-il bien, dit Jacob? Ils lui répondirent : Il se porte bien; et voilà sa fille Rachel qui vient ici avec son troupeau<sup>3</sup>.

7. Jacob leur dit : Il reste encore beaucoup de jour, et il n'est pas temps de remener les troupeaux dans l'étable : faites donc boire présentement les brebis, et ensuite vous les remènerez paître.

8. Ils lui répondirent : Nous ne pouvons le faire, jusqu'à ce que tous les troupeaux soient assemblés, et que nous ayons ôté la pierre de dessus le puits, pour leur donner à boire à tous ensemble<sup>4</sup>.

9. Ils parlaient encore lorsque Rachel arriva avec les brebis de son père; car elle menait paître elle-même le troupeau.

10. Jacob l'ayant vue, et sachant qu'elle était sa cousine germaine, et que ces troupeaux étaient à Laban, son oncle, ôta la pierre qui fermait le puits<sup>5</sup>;

11. et ayant fait boire son troupeau, il la baisa<sup>6</sup> en haussant sa voix et en pleurant;

12. car il lui avait dit qu'il était le frère de son père<sup>7</sup> et le fils de Rébecca. Rachel courut aussitôt le dire à son père,

13. qui ayant appris que Jacob, fils de sa sœur, était venu, courut au-devant de lui, l'embrassa étroitement; et l'ayant baisé plu-

2. Et vidit puteum in agro, tres quoque greges ovium, accubantes juxta eum : nam ex illo adaquabantur pecora, et os ejus grandi lapide claudebatur.

3. Morisque erat ut cunctis ovibus congregatis devolverent lapidem, et refectis gregibus, rursus super os putei ponerent.

4. Dixitque ad pastores : Fratres, unde estis? Qui responderunt : de Haran.

5. Quos interrogans : Numquid, ait, nostis Laban filium Nachor? Dixerunt : Novimus.

6. Sausne est? inquit. Valet, inquit : et ecce Rachel filia ejus venit cum grege suo.

7. Dixitque Jacob : Adhuc multum diei superest, nec est tempus ut reducantur ad caulas greges : date ante potum ovibus, et sic eas ad pastum reduceite.

8. Qui responderunt : Non possumus, donec omnia pecora congregentur, et amoveamus lapidem de ore putei, ut adaquemus greges.

9. Adhuc loquebantur, et ecce Rachel veniebat cum ovibus patris sui : nam gregem ipsa pascebat.

10. Quam cum vidisset Jacob, et sciret consobrinam suam, ovesque Laban avunculi sui, amovit lapidem quo puteus claudebatur.

11. Et adaquato grege, osculatus est eam : et elevata voce flevit,

12. et indicavit ei quod frater esset patris sui, et filius Rebecæ; at illa festinans nuntiavit patri suo.

13. Qui cum audisset, venisse Jacob filium sororis suæ, cucurrit obviam ei : complexusque eum et

père fort dénué de toutes choses; il n'a ni monture, ni serviteur, ni richesses, ni bijoux pour offrir à son épouse. Il est probable que la crainte d'Esau lui ayant fait hâter son départ, il ne prit rien pour tenir sa fuite cachée. *Voy. pl. b. 32, 10.*

ÿ. 2. — <sup>2</sup> *Voy. pl. b., ÿ. 8, note 4.*

ÿ. 6. — <sup>3</sup> En ce temps-là la modestie se joignait à la simplicité dans les habitudes de la vie. Rachel, fille riche, belle et en âge d'être mariée, gardait les troupeaux de son père.

ÿ. 8. — <sup>4</sup> Laisser longtemps le puits ouvert, eût exposé l'eau à une trop forte chaleur et au sable que le vent y aurait poussé.

ÿ. 10. — <sup>5</sup> Dans l'hébreu : Jacob ayant vu Rachel, fille de Laban, frère de sa mère, et les troupeaux de Laban, frère de sa mère, s'approcha et ôta la pierre de dessus l'ouverture du puits, etc.

ÿ. 11. — <sup>6</sup> Tel était l'usage reçu entre les plus proches parents.

ÿ. 12. — <sup>7</sup> le neveu, le parent; car tous les parents chez les Hébreux s'appelaient frères.

in oscua ruens, duxit in domum suam. Auditis autem causis itineris,

14. respondit : Os meum es, et caro mea. Et postquam impleti sunt dies mensis unius,

15. dixit ei : Num quia frater meus es, gratis servies mihi? dic quid mercedis accipias.

16. Habebat vero duas filias, nomen majoris Lia : minor vero appellabatur Rachel.

17. Sed Lia lippis erat oculis : Rachel decora facie, et venusto aspectu.

18. Quam diligens Jacob, ait : Serviam tibi pro Rachel filia tua minore, septem annis.

19. Respondit Laban : Melius est ut tibi eam dem quam alteri viro, mane apud me.

20. Servivit ergo Jacob pro Rachel septem annis : et videbantur illi pauci dies præ amoris magnitudine.

21. Dixitque ad Laban : Da mihi uxorem meam : quia jam tempus impletum est, ut ingrediar ad illam.

22. Qui, vocatis multis amicorum turbis ad convivium, fecit nuptias.

23. Et vespere Liam filiam suam introduxit ad eum,

24. dans ancillam filia, Zelpham nomine. Ad quam quod ex more Jacob fuisset ingressus facto mane vidit Liam :

23. et dixit ad socerum suum : Quid est quod facere voluisti? Yôûne pro Rachel servivi tibi? quare imposuisti mihi?

26. Respondit Laban : Non est in loco nostro consuetudinis, ut minores ante tradamus ad nuptias.

sieurs fois, le mena en sa maison. Lorsqu'il eut su de lui-même le sujet de son voyage,

14. il lui dit : Vous êtes ma chair et mon sang<sup>8</sup>. Et après qu'un mois se fut passé,

15. il dit à Jacob . Faut-il que vous me serviez gratuitement, parce que vous êtes mon frère? Dites - moi donc quelle récompense vous désirez.

16. Or Laban avait deux filles, dont l'aînée s'appelait Lia<sup>9</sup>, et la plus jeune Rachel<sup>10</sup>.

17. Mais Lia avait les yeux chassieux<sup>11</sup>, au lieu que Rachel était belle et très-agréable.

18. Jacob ayant donc conçu de l'affection pour elle, dit à Laban : Je vous servirai sept ans pour Rachel votre seconde fille<sup>12</sup>.

19. Laban lui répondit : Il vaut mieux que je vous la donne qu'à un autre; demeurez avec moi.

20. Jacob le servit donc sept ans pour Rachel : et ce temps ne lui paraissait que peu de jours, tant l'affection qu'il avait pour elle était grande.

21. Après cela il dit à Laban : Donnez-moi ma femme, puisque le temps auquel je dois l'épouser est accompli.

22. Alors Laban fit les noces, ayant invité au festin ses amis, qui étaient en fort grand nombre.

23. Et le soir il fit entrer Lia sa fille dans la chambre de Jacob<sup>13</sup>,

24. et lui donna une servante qui s'appelait Zelpha. Jacob l'ayant prise pour sa femme, reconnut le matin que c'était Lia<sup>14</sup>.

23. Et il dit à son beau-père : D'où vient que vous m'avez traité de cette sorte? Ne vous ai-je pas servi pour Rachel? Pourquoi m'avez-vous trompé?

26. Laban répondit : Ce n'est pas la coutume dans ce pays-ci de marier les filles les plus jeunes avant les aînées<sup>15</sup>.

γ. 14. — <sup>8</sup> mon proche parent. — C'est pourquoi vous pouvez demeurer chez moi.

γ. 16. — <sup>9</sup> c'est-à-dire fatiguée.

<sup>10</sup> c'est-à-dire brebis.

γ. 17. — <sup>11</sup> Dans l'hébreu : tendres, faibles.

γ. 18. — <sup>12</sup> Chez ces nations, le gendre ne recevait pas de dot du beau-père, mais le beau-père du gendre (*Voy. pl. b. 34, 12. 1. Rois 18, 23. 25. 27.*). — Le même usage subsiste encore aujourd'hui chez les Arabes et les Turcs : on achète les femmes. Cependant les parents ne laissent pas de donner quelque chose à leurs filles, comme des servantes (γ. 24. 29) et quelques troupeaux. *Voy. pl. b. 31, 25.*

γ. 23. — <sup>13</sup> Les épouses étaient introduites voilées.

γ. 24. — <sup>14</sup> Les épouses étant introduites voilées auprès de l'époux, comme cela se pratique encore en Orient, l'erreur où tomba Jacob était très-possible. — Laban et Lia se rendirent du reste l'un et l'autre coupables d'une grande faute.

γ. 26. — <sup>15</sup> Telle pouvait être en effet cette coutume; mais alors Laban ne devait pas promettre Rachel à Jacob.

27. Passez la semaine avec celle-ci, et je vous donnerai l'autre ensuite, pour le temps de sept années que vous me servirez de nouveau<sup>16</sup>.

28. Jacob consentit à ce qu'il voulait, et au bout des sept jours il épousa Rachel<sup>17</sup>,

29. à qui son père avait donné une servante nommée Bala.

30. Jacob ayant eu enfin celle qu'il avait souhaité d'épouser, il préféra la seconde à l'aînée dans l'affection qu'il lui portait, et servit encore Laban pour elle sept ans durant.

31. Mais le Seigneur voyant que Jacob avait du mépris pour Lia, la rendit féconde, pendant que sa sœur demeurait stérile.

32. Elle conçut donc, et elle enfanta un fils qu'elle nomma Ruben<sup>18</sup>, en disant : Le Seigneur a vu mon humiliation, mon mari m'aimera maintenant.

33. Elle conçut encore, et étant accouchée d'un fils, elle dit : Le Seigneur ayant connu que j'étais méprisée, m'a donné ce second fils. C'est pourquoi elle le nomma Siméon<sup>19</sup>.

34. Elle conçut pour la troisième fois; et étant encore accouchée d'un fils, elle dit : Maintenant mon mari sera plus uni à moi, puisque je lui ai donné trois fils. C'est pourquoi elle le nomma Lévi<sup>20</sup>.

35. Elle conçut pour la quatrième fois, et elle accoucha d'un fils, et elle dit : Maintenant je louerai le Seigneur. C'est pourquoi elle lui donna le nom de Juda<sup>21</sup>; et elle cessa pour lors d'avoir des enfants.

27. Imple hebdomadam dierum hujus copulæ : et hanc quoque dabo tibi pro opere quo serviturus es mihi septem annis aliis.

28. Acquivit placito : et hebdomada transacta, Rachel duxit uxorem,

29. cui pater servam Balam tradederat.

30. Tandemque potius optatis nuptiis, amorem sequentis priori prætulit, serviens apud eum septem annis aliis.

31. Videns autem Dominus quod despiceret Liam, aperuit vulvam ejus, sorore sterili permanenta.

32. Quæ conceptum genuit filium, vocavitque nomen ejus Ruben, dicens : Vidit Dominus humilitatem meam, nunc amabit me vir meus.

33. Rursumque concepit et peperit filium, et ait : Quoniam audivit me Dominus haberi contemptui, dedit etiam istum mihi ; vocavitque nomen ejus Simeon.

34. Conceptique tertio, et genuit alium filium : dixitque : Nunc quoque copulabitur mihi maritus meus, eo quod pepererim ei tres filios : et idcirco appellavit nomen ejus Levi.

35. Quarto concepit, et peperit filium, et ait : Modo confitebor Domino : et ob hoc vocavi eum, Judam : cessavitque parere.

## CHAPITRE XXX.

### *Autres enfants et richesses de Jacob.*

1. Rachel voyant qu'elle était stérile, porta envie à sa sœur, et elle dit à son mari :

1. Cernens autem Rachel quod infœcunda esset, invidit sorori suæ,

ŷ. 27. — <sup>16</sup> \* c'est-à-dire : Après les huit jours de noces à l'occasion de votre mariage avec Lia, vous épouserez Rachel, pour laquelle ensuite vous me servirez encore sept ans. Le sens de ce verset n'est pas que Jacob servit encore sept autres années avant d'épouser Rachel.

ŷ. 28. — <sup>17</sup> \* Jacob épouse les deux sœurs. Ces mariages n'étaient pas réputés incestueux chez les Chaldéens ni parmi les patriarches qui sortaient de Chaldée; mais plus tard la loi de Moïse les défendit formellement (3. Moys. 18, 18).

ŷ. 32. — <sup>18</sup> c'est-à-dire voyez, un fils!

ŷ. 33. — <sup>19</sup> c'est-à-dire audition. — \* Action d'entendre ou d'exaucer.

ŷ. 34. — <sup>20</sup> c'est-à-dire adhésion.

ŷ. 35. — <sup>21</sup> c'est-à-dire action de célébrer, louange.

et ait marito suo : Da mihi liberos, alioquin moriar.

2. Cui iratus respondit Jacob : Num pro Deo ego sum, qui privavit te fructu ventris tui ?

3. At illa : Habeo, inquit, famulam Balam : ingredere ad illam, ut pariat super genua mea, et habeam ex illa filios.

4. Deditque illi Balam in conjugium : quæ,

5. ingresso ad se viro, concepit, et peperit filium.

6. Dixitque Rachel : Judicavit mihi Dominus, et exaudivit vocem meam, dans mihi filium; et idcirco appellavit nomen ejus Dan.

7. Rursumque Bala concipiens peperit alterum,

8. pro quo ait Rachel : Comparavit me Deus cum sorore mea, et invalui : vocavitque eum Nephthali.

9. Sentiens Lia quod parere desiisset, Zelpham ancillam suam marito tradidit.

10. Qua post conceptum edente filium,

11. dixit : Feliciter : et idcirco vocavit nomen ejus Gad.

12. Peperit quoque Zelpha alterum.

13. Dixitque Lia : Hoc pro beatitudine mea : beatam quippe me dicent mulieres. Propterea appellavit eum Aser.

14. Egressus autem Ruben tempore missis triticæ in agrum, reperit mandragoras : quas matri Liæ detulit. Dixitque Rachel : Da mihi partem de mandragoris filii tui.

15. Illa respondit : Parumne

Donnez-moi des enfants, ou je mourrai <sup>1</sup>.

2. Jacob, irrité, lui répondit : Suis-je moi comme Dieu ? et n'est-ce pas lui qui empêche que votre sein ne porte son fruit ?

3. Rachel ajouta : J'ai Bala ma servante ; allez à elle, afin que je reçoive entre mes bras ce qu'elle enfantera, et que j'aie des enfants d'elle <sup>2</sup>.

4. Elle lui donna donc Bala pour femme.

5. Jacob l'ayant prise, elle conçut, et elle accoucha d'un fils.

6. Alors Rachel dit : Le Seigneur a jugé en ma faveur, et il a exaucé ma voix en me donnant un fils. C'est pourquoi elle le nomma Dan <sup>3</sup>.

7. Bala conçut encore ; et étant accouchée d'un second fils,

8. Rachel dit de lui : Le Seigneur m'a fait entrer en combat avec ma sœur et la victoire, m'est demeurée. C'est pourquoi elle le nomma Nephthali <sup>4</sup>.

9. Lia voyant qu'elle avait cessé d'avoir des enfants, donna à son mari <sup>5</sup> Zelpha sa servante,

10. qui conçut et accoucha d'un fils.

11. Et Lia dit : A la bonne heure. C'est pourquoi elle le nomma Gad <sup>6</sup>.

12. Zelpha ayant eu un second fils,

13. Lia dit : C'est pour mon bonheur ; car les femmes m'appelleront bienheureuse. C'est pourquoi elle le nomma Aser <sup>7</sup>.

14. Or Ruben étant sorti à la campagne, lorsque l'on sciait le froment, trouva des mandragores <sup>8</sup> qu'il apporta à Lia sa mère, à laquelle Rachel dit : Donnez-moi des mandragores de votre fils.

15. Mais elle lui répondit : N'est-ce pas

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Rachel parle comme une femme jalouse, sans réflexion à ce qu'elle dit. La stérilité était un opprobre.

ŷ. 3. — <sup>2</sup> c'est-à-dire afin que je puisse considérer ses enfants comme les miens. — Selon l'usage de ces temps-là, les enfants nés du mari et de la servante, étaient considérés par ses épouses comme leurs propres enfants.

ŷ. 6. — <sup>3</sup> c'est-à-dire juge.

ŷ. 8. — <sup>4</sup> c'est-à-dire combattant, lutteur.

ŷ. 9. — <sup>5</sup> Il semble que Jacob montrait peu de réserve en prenant quatre femmes ; mais saint Augustin l'excuse non-seulement parce que c'était alors une coutume générale d'avoir plusieurs épouses, mais encore parce que Dieu le permettait. D'ailleurs ce n'était point Jacob qui cherchait à s'unir aux servantes ; c'étaient ses femmes qui l'y poussaient. Voyez en outre *Paratip.* 1, 1. note 7.

ŷ. 11. — <sup>6</sup> c'est-à-dire bonne fortune.

ŷ. 13. — <sup>7</sup> c'est-à-dire bonheur.

ŷ. 14. — <sup>8</sup> C'était une plante dans laquelle la superstition se figurait trouver une vertu secrète pour procurer la fécondité. Les interprètes ne sont pas d'accord quand il s'agit de déterminer quelle était cette plante.

assez que vous m'avez enlevé mon mari, sans vouloir encore avoir les mandragores de mon fils? Rachel ajouta : Je consens qu'il dorme avec vous cette nuit, pourvu que vous me donniez de ces mandragores de votre fils.

16. Lors donc que Jacob, sur le soir, revenait des champs, Lia alla au-devant de lui, et lui dit : Vous viendrez avec moi parce que j'ai acheté cette grâce en donnant les mandragores de mon fils. Ainsi Jacob dormit avec elle cette nuit-là.

17. Et Dieu exauça ses prières : elle conçut, et elle accoucha d'un cinquième fils,

18. dont elle dit : Dieu m'a récompensée, parce que j'ai donné ma servante à mon mari. Et elle lui donna le nom d'Issachar<sup>9</sup>.

19. Lia conçut encore, et accoucha d'un sixième fils;

20. et elle dit : Dieu m'a fait un excellent don; mon mari demeurera encore cette fois avec moi, parce que je lui ai donné un fils. Et elle le nomma Zabulon<sup>10</sup>.

21. Elle eut ensuite une fille qu'elle nomma Dinah<sup>11</sup>.

22. Le Seigneur se souvint aussi de Rachel; il l'exauça et lui ôta sa stérilité.

23. Elle conçut, et elle accoucha d'un fils en disant : Le Seigneur m'a tirée de l'opprobre où j'ai été.

22. Et lui donnant le nom de Joseph<sup>12</sup>, elle dit : Que le Seigneur me donne encore un second fils.

23. Joseph étant né, Jacob dit à son beau-père : Laissez-moi aller, afin que je retourne à mon pays, et au lieu de ma naissance.

26. Donnez-moi mes femmes et mes enfants, pour lesquels je vous ai servi, afin que je m'en aille : vous savez quel a été le service que je vous ai rendu.

27. Laban lui répondit : Que je trouve grâce devant vous; j'ai reconnu par expérience que Dieu m'a béni à cause de vous.

28. Jugez vous-même de la récompense que vous voulez que je vous donne.

29. Jacob lui répondit : Vous savez de quelle manière je vous ai servi, et comment votre bien s'est accru entre mes mains.

tibi videtur, quod præripueris maritum mihi, nisi etiam mandragoras filii mei tuleris? Ait Rachel : Dormiat tecum hac nocte pro mandragoris filii tui.

16. Redeuntique ad vesperam Jacob de agro, egressa est in occursum ejus Lia, et, ad me, inquit, intrabis : quia mercede conduxite pro mandragoris filii mei. Dormivitque cum ea nocte illa.

17. Et exaudivit Deus preces ejus : concepitque et peperit filium quintum,

18. et ait : Dedit Deus mercedem mihi, quia dedi ancillam meam viro meo : appellavitque nomen ejus Issachar.

19. Rursum Lia concipiens, peperit sextum filium,

20. et ait : Dotavit me Deus dote bona : etiam hac vice mecum erit maritus meus, eo quod genuerim ei sex filios : et idcirco appellavit nomen ejus Zabulon.

21. Post quem peperit filiam, nomine Dinam.

22. Recordatus quoque Dominus Rachelis, exaudivit eam, et aperuit vulvam ejus.

23. Quæ concepit et peperit filium, dicens : Abstulit Deus opprobrium meum.

24. Et vocavit nomen ejus Joseph, dicens : Addat mihi Dominus filium alterum.

25. Nato autem Joseph, dixit Jacob socio : Dimitte me ut revertar in patriam, et ad terram meam.

26. Da mihi uxores, et liberos meos, pro quibus servivi tibi, ut abeam : tu nosti servitutem quæ servivi tibi.

27. Ait illi Laban : Inveniam gratiam in conspectu tuo : experimento didici, quia benedixit mihi Deus propter te :

28. constitue mercedem tuam quam dem tibi.

29. At ille respondit : Tu nosti quomodo servierim tibi, et quanta in manibus meis fuerit possessio tua.

ŷ. 18. — <sup>9</sup> c'est-à-dire homme de récompense, ou : la récompense est là. — \* Ou bien : il obtiendra, on lui donnera sa récompense.

ŷ. 20. — <sup>10</sup> c'est-à-dire cohabitation.

ŷ. 21. — <sup>11</sup> c'est-à-dire jugement.

ŷ. 24. — <sup>12</sup> c'est-à-dire accroissement. — \* Ou bien : il ajoutera.

30. Modicum habuisti antequam venirem ad te, et nunc dives effectus es : benedixitque tibi Dominus ad introitum meum. Justum est igitur ut aliquando provideam etiam domui meæ.

31. Dixitque Laban : Quid tibi dabo ? At ille ait : Nihil volo : sed si feceris quod postulo, iterum pascam, et custodiam pecora tua.

32. Gyra omnes greges tuos, et separa cunctas oves varias et sparso vellere : et quodcumque furvum, et maculosum, variumque fuerit, tam in ovibus quam in capris, erit merces mea.

33. Respondebitque mihi cras justitia mea, quando placiti tempus advenerit coram te : et omnia quæ non fuerint varia, et maculosa, et furva, tam in ovibus quam in capris, me arguent.

34. Dixitque Laban : Gratum habeo quod petis.

35. Et separavit in die illa capras, et oves, et hircos, et arietes, varios atque maculosos : cunctum autem gregem unicolorem, id est albi et nigri velleris, tradidit in manu filiorum suorum.

36. Et posuit spatium itineris trium dierum inter se et generum, qui pascebat reliquos greges ejus.

30. Vous aviez peu de choses avant que je fusse venu avec vous, et présentement vous voilà devenu riche ; Dieu vous a béni aussitôt que je suis entré dans votre maison. Il est donc juste que je songe aussi maintenant à établir ma maison.

31. Laban lui dit : Que vous donnerai-je ? Je ne veux rien, dit Jacob<sup>13</sup> ; mais si vous faites ce que je vais vous demander, je continuerai à mener vos troupeaux et à les garder.

32. Visitez tous vos troupeaux, et mettez à part toutes les brebis dont la laine est de diverses couleurs ; tout ce qui naîtra d'un noir mêlé de blanc, ou tacheté de couleurs différentes, soit dans les brebis ou dans les chèvres, sera ma récompense<sup>14</sup>.

33. Et quand le temps sera venu de faire cette séparation, selon notre accord, mon innocence me rendra témoignage devant vous ; et tout ce qui ne sera point tacheté de diverses couleurs, ou de noir mêlé de blanc, soit dans les brebis ou dans les chèvres, me convaincra de larcin<sup>15</sup>.

34. Laban lui répondit : Je trouve bon ce que vous me proposez<sup>16</sup>.

35. Le même jour Laban mit à part les chèvres, les brebis, les boucs et les béliers tachetés et de diverses couleurs ; et il mit entre les mains de ses enfants tout le troupeau qui n'était que d'une couleur, c'est-à-dire qui était ou tout blanc, ou tout noir<sup>17</sup>.

36. Et il mit l'espace de trois journées de chemin entre lui et son gendre qui conduisait ses autres troupeaux<sup>18</sup>.

ŷ. 31. — <sup>13</sup> Je ne veux aucune récompense particulière, mais seulement ce qui suit.

ŷ. 32. — <sup>14</sup> Dans l'hébreu plus distinctement : Je passerai aujourd'hui à travers tous vos troupeaux (brebis et chèvres), et je séparerai tout ce qu'il y aura de couleur variée et de tacheté, et tout ce qu'il y aura de noir parmi les agneaux, et tout ce qui sera tacheté et de diverses couleurs parmi les chèvres ; — ce sera là ma récompense. — Les brebis de diverses couleurs, tachetées et noires, et les chèvres tachetées et de couleur variée qui naîtront dorénavant, formeront ma récompense ; les brebis blanches et les chèvres blanches, ainsi que les noires vus demeureront.

ŷ. 33. — <sup>15</sup> Dans l'hébreu ce verset porte : Et mon équité témoignera en ma faveur dans la suite, lorsque vous viendrez vers ma récompense et que vous la considérerez. Tout ce qui ne sera pas distingué par diverses couleurs et tacheté parmi les chèvres, et noir (et aussi de couleur variée et tacheté) parmi les agneaux, ce sera volé chez moi (Je ne veux des petits qui seront devant vous, prendre que les chèvres de diverses couleurs et marquées de taches, et que les brebis noires, de couleurs variées et tachetées).

ŷ. 34. — <sup>16</sup> Laban pouvait bien être content, car les brebis, à ciel ouvert, naissent presque toutes blanches, et les chèvres presque toutes noires.

ŷ. 35. — <sup>17</sup> d'une manière plus précise et mieux en harmonie avec le ŷ. 32 dans l'hébreu : Et il sépara en ce jour tous les boucs de couleur variée et tachetés, et toutes les chèvres de diverses couleurs et marquées de taches, tout ce qui avait du blanc, et tout ce qui était noir (et aussi de couleur variée et tacheté) parmi les brebis (les agneaux), et il le remit à ses enfants. — Il ne laissa à Jacob qu'un troupeau de brebis toutes blanches, et les chèvres toutes noires, afin que les petits qui en naîtraient leur ressemblaient.

ŷ. 36. — <sup>18</sup> de peur que les troupeaux ne se confondissent par leur ressemblance.

37. Jacob prenant donc des branches vertes de peuplier, d'amandier et de platane, il en ôta une partie de l'écorce; *en sorte que* les endroits d'où l'écorce avait été ôtée parurent blancs, et les autres qu'on avait laissés entiers, demeurèrent verts. Ainsi ces branches devinrent de diverses couleurs.

38. Il les mit ensuite dans les canaux qu'on remplissait d'eau, afin que lorsque les troupeaux y viendraient boire, ils eussent ces branches devant les yeux, et qu'ils conçussent en les regardant.

39. Ainsi il arriva que les brebis étant en chaleur, et ayant conçu à la vue des branches, eurent des agneaux tachetés et de diverses couleurs <sup>19</sup>.

40. Jacob divisa son troupeau <sup>20</sup>, et il mit ces branches dans les canaux devant les yeux des bœufs; les troupeaux étant séparés, ce qui était tout blanc ou tout noir <sup>21</sup> était à Laban, et le reste à Jacob <sup>22</sup>.

41. Lors donc que les brebis devaient concevoir au printemps <sup>23</sup>, Jacob mettait les branches dans les canaux, devant les yeux des bœufs et des brebis, afin qu'elles conçussent en les regardant.

42. Mais lorsqu'elles devaient concevoir en automne <sup>24</sup>, il ne les mettait point devant elles. Ainsi ce qui était conçu en automne fut pour Laban, et ce qui était conçu au printemps fut pour Jacob <sup>25</sup>.

37. Tollens ergo Jacob virgas populeas virides, et amygdalinās, et ex platanis, ex parte decorticavit eas : detractisque corticibus, in his quæ spoliata fuerant, candor apparuit : illa vero quæ integræ fuerant, viridia permanserunt : atque in hunc modum color effectus est varius.

38. Posuitque eas in canalibus, ubi effundebatur aqua : ut cum venissent greges ad bibendum, ante oculos haberent virgas, et in aspectu earum conciperent.

39. Factumque est ut in ipso calore coitus, oves intuerentur virgas, et parerent maculosas, et varia, et diverso colore respersa.

40. Divisitque gregem Jacob, et posuit virgas in canalibus ante oculos arietum : erant autem alba et nigra quæque, Laban : cætera vero, Jacob, separatis inter se gregibus.

41. Igitur quando primo tempore ascendebantur oves, ponebat Jacob virgas in canalibus aquarum ante oculos arietum et ovium, ut in earum contemplatione conciperent :

42. quando vero serotina admittura erat, et conceptus extremus, non ponebat eas. Factaque sunt ea quæ erant serotina, Laban : et quæ primi temporis, Jacob.

‡ 39. — <sup>19</sup> L'artifice qu'employa Jacob pour agir sur l'imagination des brebis et des chèvres ne réussit pas toujours, mais Dieu dans cette occasion le rendit efficace (Chrys.), afin d'indemniser Jacob du tort qui lui avait été causé pour un service de sept années (pl. h. 29, 23, 25, 27). — \* Grand nombre de médecins, tant anciens que modernes, accordent une grande influence aux représentations de l'imagination de la mère sur l'enfant qu'elle porte. Un ancien dit : « Vides et imaginatione mulieris inter concipiendum formari fœtus, ita ut sæpe mulieres statuas et imagines adamaverint, iisque similes liberos procreaverint. » Cette influence se remarque plus encore dans les brebis que dans les autres sortes d'animaux, parce qu'ayant plus de timidité et de chaleur, elles se frappent plus aisément et plus vivement.

‡ 40. — <sup>20</sup> Les agneaux de diverses couleurs que Jacob avait obtenus par son artifice, il les sépara des brebis blanches de Laban.

<sup>21</sup> les brebis blanches et les chèvres noires.

<sup>22</sup> Dans l'hébreu ce verset porte : Jacob divisa aussi les agneaux (qu'il avait obtenus par son secret), et il tourna la face du troupeau (des brebis blanches de Laban qui avaient été mises à part) du côté de ce qui était de couleur variée (du côté de ses agneaux de couleur variée), et tout ce qui était noir (toutes les chèvres noires de Laban) vers les brebis blanches de Laban ; — dans le dessein d'obtenir encore, par un nouvel artifice, des brebis et des chèvres de diverses couleurs. — \* La partie rapportée du verset 40 ne forme qu'un hémistiche. L'autre porte : « Et greges sibi secrevit, nec eas juxta oves Labani collocavit ; » pour ses troupeaux, il les sépara, « il ne les plaça point près des brebis de Laban — de peur qu'il ne lui naquît des petits de leur couleur.

‡ 41. — <sup>23</sup> dans la première saison.

‡ 42. — <sup>24</sup> dans l'arrière-saison, en novembre.

<sup>25</sup> Les petits de l'arrière-saison étaient faibles, parce que les mères les portaient

43. Ditatuseque est homo ultra modum, et habuit greges multos, ancillas et servos, camelos et asinos.

43. Il devint de cette sorte extrêmement riche, et il eut de grands troupeaux, des serviteurs et des servantes, des chameaux et des ânes.

## CHAPITRE XXXI.

*Fuite de Jacob avec ses femmes, ses enfants et ses troupeaux; son alliance avec Laban.*

1. Postquam autem audivit verba filiorum Laban dicentium : Tulit Jacob omnia quæ fuerunt patris nostri, et de illius facultate ditatus factus est inclutus :

2. animadvertit quoque faciem Laban, quod non esset erga se sicut heri et nudius tertius,

3. maxime dicente sibi Domino : Revertere in terram patrum tuorum, et ad generationem tuam, eroque tecum.

4. Misit, et vocavit Rachel et Liam in agrum, ubi pascebat greges,

5. dixitque eis : Video faciem patris vestri quod non sit erga me sicut heri et nudius tertius : Deus autem patris mei fuit mecum.

6. Et ipsæ nostis quod totis viribus meis servierim patri vestro.

7. Sed et pater vester circumvenit me, et mutavit mercedem meam decem vicibus : et tamen non dimisit eum Deus ut noceret mihi.

1. Après cela <sup>1</sup> Jacob entendit les enfants de Laban qui s'entredisaient : Jacob a enlevé tout ce qui était à notre père, et il est devenu puissant en s'enrichissant de son bien.

2. Il remarqua aussi que Laban ne le regardait pas du même œil dont il le regardait auparavant.

3. Et de plus, le Seigneur même lui dit : Retournez au pays de vos pères et vers votre famille, et je serai avec vous.

4. Il envoya donc quérir Rachel et Lia, et les fit venir dans le champ où il faisait paître ses troupeaux,

5. et il leur dit : Je vois que votre père ne me regarde plus du même œil dont il me regardait ci-devant; cependant le Dieu de mon père a été avec moi;

6. et vous savez vous-mêmes que j'ai servi votre père de toutes mes forces.

7. Il a même usé envers moi de tromperie, en changeant dix fois <sup>2</sup> ce que je devais avoir pour récompense, quoique Dieu ne lui ait pas permis de me faire tort.

pendant le temps défavorable de l'hiver; c'étaient ceux-là qui devaient demeurer à Laban. Les petits de la première saison étaient forts, parce qu'ils avaient été portés pendant le temps de l'été qui abonde en fourrage. — D'après le texte hébreu, Jacob employait son artifice lorsque les brebis vigoureuses s'accouplaient, et par conséquent en automne, après qu'elles avaient joui des excellents pâturages d'été; — au contraire, il le négligeait lorsque les brebis faibles se fécondaient, c'est-à-dire au printemps, après les mauvais pâturages d'hiver. Au reste si Jacob se montra artificieux vis-à-vis de Laban, ce fut par une inspiration divine (*pl. b. 31, 9. 11. 12*), et nous voyons avec quelle fidélité Dieu récompense en particulier les services rendus au monde ingrat, et dédommage (ceux qui les lui rendent) avec ses propres richesses, même contre son gré. Voy. 2. *Moys. 12, 36.* — <sup>1</sup> L'hébreu porte, versets 41-42 : Et quand les brebis étaient vigoureuses et vives, (Jacob) plaçait les bâtons dans les canaux en présence des troupeaux (pour les échauffer par les bâtons); mais quand elles étaient faibles, il ne les plaçait point (dans les canaux). — Les brebis ne portant que cinq mois, peuvent ainsi avoir deux portées dans un an.

γ. 1. — <sup>1</sup> Jacob apporte trois causes de son départ : 1° les calomnies mordantes des enfants de Laban; 2° les mauvaises dispositions de Laban lui-même, qui se trahissaient par son visage; 3° l'ordre formel de Dieu.

γ. 7. — <sup>2</sup> Un grand nombre de fois, souvent.

8. Lorsqu'il a dit que les agneaux de diverses couleurs seraient pour moi, toutes les brebis ont eu des agneaux de diverses couleurs; et lorsqu'il a dit au contraire que tout ce qui serait blanc serait pour moi, tout ce qui est né des troupeaux a été blanc<sup>3</sup>.

9. Ainsi Dieu a ôté le bien de votre père pour me le donner.

10. Car le temps où les brebis devaient concevoir étant venu, j'ai levé les yeux, et j'ai vu en songe que les mâles qui couvraient les femelles, étaient marquetés et tachetés de diverses couleurs.

11. Et l'ange de Dieu m'a dit en songe : Jacob! Me voici, lui ai-je dit.

12. Et il a ajouté : Levez vos yeux, et voyez que tous les mâles qui couvrent les femelles sont marquetés, tachetés, et de couleurs différentes : car j'ai vu tout ce que Laban vous a fait<sup>4</sup>.

13. Je suis le Dieu de Béthel<sup>5</sup> où vous avez oint la pierre, et où vous m'avez fait un vœu. Sortez donc promptement de cette terre, et retournez au pays de votre naissance.

14. Rachel et Lia lui répondirent : Nous reste-t-il quelque chose du bien et de la part que nous devons avoir dans la maison de notre père?

15. Ne nous a-t-il pas traitées comme des étrangères? ne nous a-t-il pas vendues, et n'a-t-il pas mangé ce qui nous était dû pour notre travail<sup>6</sup>?

16. Mais Dieu a pris les richesses de notre père, et nous les a données et à nos en-

8. Si quando dixit : *Variæ erunt mercedes tuæ : pariebant omnes oves varios fœtus; quando vero e contrario ait : Alba quæ erit accipies pro mercede, omnes greges alba pepererunt.*

9. Tulitque Deus substantiam patris vestri, et dedit mihi.

10. Postquam enim conceptus ovium tempus advenerat, levavi oculos meos, et vidi in somnis ascendentes mares super feminas, varios et maculosos, et diversorum colorum.

11. Dixitque angelus Dei ad me in somnis : Jacob! Et ego respondi : Adsum.

12. Qui ait : Leva oculos tuos, et vide universos masculos ascendentes super feminas, varios, maculosos, atque respersos. Vidi enim omnia quæ fecit tibi Laban.

13. Ego sum Deus Bethel, ubi unxisti lapidem, et votum novisti mihi. Nunc ergo surge, et egredere de terra hac, revertens in terram nativitatis tuæ.

14. Responderuntque Rachel et Lia : Numquid habemus residui quidquam in facultatibus et hereditate domus patris nostri?

15. Nonne quasi alienas reputavit nos, et vendidit, comedique pretium nostrum?

16. Sed Deus tulit opes patris nostri, et eas tradidit nobis, ac

ÿ. 8. — <sup>3</sup> Dans l'hébreu le sens est moins bien : et si au contraire il disait : Ce qui sera de diverses couleurs, sera votre récompense; alors, etc. — <sup>4</sup> Voici le verset tel qu'on le lit dans l'hébreu : S'il disait cela, les tachetés (par le corps) *nequddim*, seront ta récompense, alors tous les troupeaux donnaient des petits tachetés (par le corps); et s'il disait cela, ceux qui seront marqués de taches aux jambes, *haquddim*, seront ta récompense, alors tous les troupeaux avaient de petites marques de taches aux jambes. — Et cette leçon paraît préférable à celle de la Vulgate, 1° parce qu'il n'est nulle part dit que Laban ait promis à Jacob de lui donner ce qui naîtrait de couleur blanche dans ses troupeaux. *Voy.* ch. 30, 31-43; 2° parce que les termes hébreux sont ceux-là mêmes qui sont employés dans les versets cités, mais ils ne sont pas exactement rendus, car d'après les meilleurs interprètes, le premier signifie *tachetés par le corps en général*, et le deuxième, *marqués de taches aux jambes seulement*.

ÿ. 12. — <sup>4</sup> Dieu révéla à Jacob, dans une vision, qu'il aurait en partage les petits de diverses couleurs, et il approuva ainsi l'artifice dont il usa pour s'indemniser à l'égard de Laban. *Voy. pl. h.* 30, 37-43.

ÿ. 13. — <sup>5</sup> Par l'ange, c'est donc Dieu même qu'il faut entendre. *Voy. pl. h.* 28, 18. 19.

ÿ. 15. — <sup>6</sup> Nous n'avons rien à attendre de l'héritage de notre père (ÿ. 14) : bien plus, ne nous a-t-il pas traitées comme des servantes, en nous obligeant avec vous à le servir pendant quatorze ans? Assurément, s'il était juste, un service si prolongé mériterait une récompense, et il devrait nous donner une dot.

filiis nostris : unde omnia quæ præcepit tibi Deus, fac.

17. Surrexit itaque Jacob, et impositis liberis ac conjugibus suis super camelos, abiit.

18. Tulitque omnem substantiam suam, et greges, et quidquid in Mesopotamia acquisierat, pergens ad Isaac patrem suum in terram Chanaan.

19. Eo tempore ierat Laban ad tendendas oves, et Rachel furata est idola patris sui.

20. Noluitque Jacob confiteri socero suo quod fugeret.

21. Cumque abiisset tam ipse quam omnia quæ juris sui erant, et amæ transmissio pergeret contra montem Galaad,

22. nuntiatum est Laban die tertio quod fugeret Jacob.

23. Qui ; assumptis fratribus suis, persecutus est eum diebus septem ; et comprehendit eum in monte Galaad.

24. Veditque in somnis dicentem sibi Deum : Cave ne quidquam asperè loquaris contra Jacob.

25. Jamque Jacob extenderat in monte tabernaculum : cumque ille consecutus fuisset eum cum fratribus suis, in eodem monte Galaad fixit tentorium.

26. Et dixit ad Jacob : Quare ita egisti, ut clam me abigeres filias meas quasi captivas gladio ?

27. Cur ignorante me fugere voluisti, nec indicare mihi, ut prosequerer te cum gaudio, et canticis, et tympanis, et citharis ?

28. Non es passus ut oscularer filios meos et filias : stulte operatus es : et nunc quidem

29. valet manus mea reddere tibi malum : sed Deus patris vestri heri dixit mihi : Cave ne loquaris contra Jacob quidquam durius.

30. Esto, ad tuos ire cupiebas,

fants. C'est pourquoi faites tout ce que Dieu vous a commandé.

17. Jacob fit donc monter aussitôt ses femmes et ses enfants sur des chameaux ;

18. et emmenant avec lui tout ce qu'il avait, ses troupeaux, et généralement ce qu'il avait acquis en Mésopotamie, il se mit en chemin pour s'en aller retrouver son père Isaac au pays de Chanaan.

19. Or Laban étant allé en ce temps-là faire tondre ses brebis, Rachel déroba les idoles de son père <sup>7</sup>.

20. Et Jacob ayant résolu de se retirer si promptement, ne voulut point découvrir son dessein à son beau-père.

21. Lors donc qu'il s'en fut allé avec tout ce qui était à lui, comme il avait déjà passé le fleuve <sup>8</sup> et qu'il marchait vers la montagne de Galaad,

22. Laban fut averti le troisième jour que Jacob s'enfuyait.

23. Et aussitôt ayant pris avec lui ses frères, il le poursuivit durant sept jours, et le joignit à la montagne de Galaad.

24. Mais Dieu lui apparut en songe, et lui dit : Prenez garde de ne rien dire d'offensant à Jacob.

25. Jacob avait déjà tendu sa tente sur la montagne de Galaad ; et Laban l'y ayant joint avec ses frères, y tendit aussi la sienne.

26. Et il dit à Jacob : Pourquoi avez-vous agi de la sorte, en m'enlevant ainsi mes filles sans m'en rien dire, comme si c'étaient des prisonnières de guerre ?

27. Pourquoi avez-vous pris le dessein de vous enfuir sans que je le susse, et ne m'avez-vous point averti, afin que je vous allasse reconduire avec des chants de joie, au bruit des tambours et au son des harpes ?

28. Vous ne m'avez pas seulement permis de donner à mes filles et à mes fils le dernier baiser. Vous n'avez pas agi sagement. Et maintenant

29. je pourrais bien vous rendre le mal *pour le mal* ; mais le Dieu de votre père me dit hier : Prenez bien garde de ne rien dire d'offensant à Jacob. *Pl. b.* 48, 46.

30: Vous aviez peut-être envie de retour-

ŷ. 19. — <sup>7</sup> Dans l'hébreu : Thérapiim, — les dieux que Laban et sa famille adoraient avec le vrai Dieu. Selon *Zach.* 10, 2. c'étaient des figures de divinités que l'on consultait pour connaître l'avenir. Selon d'autres, c'étaient des talismans, avec lesquels on croyait pouvoir se préserver du malheur.

ŷ. 21. — <sup>8</sup> l'Éuphrate.

ner vers vos proches, et vous souhaitiez de revoir la maison de votre père; mais pourquoi m'avez-vous dérobé mes dieux <sup>9</sup>?

31. Jacob lui répondit : Ce qui m'a fait partir sans vous en avoir averti, c'est que j'ai eu peur que vous ne me voulussiez ravir vos filles par violence.

32. Mais pour le larcin dont vous m'accusez, je consens que quiconque sera trouvé avoir pris vos dieux, soit puni de mort en présence de nos frères <sup>10</sup>. Cherchez partout, et emportez tout ce que vous trouverez à vous ici. En disant cela, il ne savait pas que Rachel avait dérobé les idoles.

33. Laban étant donc entré dans la tente de Jacob, de Lia et des deux servantes, ne trouva point ce qu'il cherchait. Il entra ensuite dans la tente de Rachel;

34. mais elle, ayant caché promptement les idoles sous la litière d'un chameau <sup>11</sup>, s'assit dessus; et lorsqu'il cherchait partout dans la tente sans y rien trouver,

35. elle lui dit : Que mon seigneur ne se fâche pas si je ne puis me lever maintenant devant lui, parce que le mal qui est ordinaire aux femmes vient de me prendre. Ainsi Rachel rendit inutile cette recherche qu'il faisait avec tant de soin.

36. Alors Jacob tout ému fit ce reproche à Laban : Quelle faute avais-je commise? et en quoi vous avais-je offensé pour vous obliger de courir après moi avec tant de chaleur,

37. et de fouiller et renverser tout ce qui est à moi? Qu'avez-vous trouvé ici de toutes les choses qui étaient dans votre maison? Faites-le voir devant mes frères et devant les vôtres, et qu'ils soient juges entre vous et moi.

38. Est-ce donc pour cela que j'ai passé vingt années avec vous? Vos brebis et vos

et desiderio erat tibi domus patris tui : cur furatus es deos meos?

31. Respondit Jacob : Quod inscio te profectus sum, timui ne violenter auferres filias tuas.

32. Quod autem furti me arguis : apud quemcumque inveneris deos tuos, necetur coram fratribus nostris. Scrutare, quidquid tuorum apud me inveneris, et aufer. Hæc dicens, ignorabat quod Rachel furata esset idola.

33. Ingressus itaque Laban tabernaculum Jacob et Lia, et utriusque famulae, non invenit. Cumque intrasset tentorium Rachelis,

34. illa festinans abscondit idola subter stramenta cameli, et sedit desuper : scrutantique omne tentorium, et nihil invenienti,

35. ait : Ne irascatur dominus meus quod coram te assurgere nequeo : quia juxta consuetudinem feminarum nunc accidit mihi : sic delusa sollicitudo quærentis est.

36. Tumensque Jacob, cum jurgio ait : Quam ob culpam meam, et ob quod peccatum meum sic exarsisti post me,

37. et scrutatus es omnem suppellectilem meam? Quid invenisti de cuncta substantia domus tuæ? pone hic coram fratribus meis et fratribus tuis, et judicent inter me et te.

38. Idcirco viginti annis fui tecum? Oves tuæ et capre steriles

ŷ. 30. — <sup>9</sup> C'est ainsi que, quelque méchants que soient les enfants du siècle envers les fidèles, particulièrement lorsqu'ils se figurent que leurs dieux leur ont été enlevés, néanmoins le Seigneur tient toujours leurs cœurs entre ses mains et les incline, comme les eaux d'un fleuve (*Prov.* 21, 1), du côté qu'il lui plaît, et leur lie les mains, de sorte que, même contre leur volonté, ils sont contraints de témoigner des sentiments d'amitié.

ŷ. 32. — <sup>10</sup> \* Dans l'hébreu : Que celui chez qui vous trouverez vos dieux ne vive point; — je vous laisse le pouvoir de le faire mourir; ou bien : que Dieu lui ôte la vie et fasse ainsi connaître le fait. — Parmi les patriarches, le jugement de toutes les causes appartenait au chef de la famille; il n'y avait point d'autre tribunal. — En présence de nos frères reconnaissez ce qui chez moi est à vous. Faites perquisition en présence de nos parents que vous avez amenés avec vous, et voyez si j'ai quelque chose qui vous appartienne. — La Vulgate joint les mots en présence de nos frères, au mot qu'il soit puni de mort; mais la ponctuation du texte ne se prête pas à cette traduction, et l'autre sens vaut mieux.

ŷ. 34. — <sup>11</sup> Dans l'hébreu : sous la selle d'un chameau.

non fuerunt, arietes gregis tui non comedi :

39. nec captum a bestia ostendi tibi, ego damnum omne redderam : quidquid furto peribat, a me exigebas :

40. die noctuque aestu urebar, et gelu, fugiebatque somnus ab oculis meis.

41. Sicque per viginti annos in domo tua servivi tibi, quatuordecim pro filiabus, et sex pro gregibus tuis : immutasti quoque mercedem meam decem vicibus.

42. Nisi Deus patris mei Abraham, et timor Isaac, affuisset mihi, forsitan modo nudum me dimisisses : afflictionem meam et laborem manuum mearum respexit Deus, et arguit te heri.

43. Respondit ei Laban : Filiae meae et filii, et greges tui, et omnia quae cernis, mea sunt : quid possum facere filiis et nepotibus meis?

44. Veni ergo, et ineamus foedus, ut sit in testimonium inter me et te.

45. Tulit itaque Jacob lapidem, et erexit illum in titulum :

46. Dixitque fratribus suis : Afferte lapides. Qui congregantes fecerunt tumulum, comederuntque super eum :

47. quem vocavit Laban Tumulum testis : et Jacob, Acervum testimonii, uterque juxta proprietatem linguae suae.

48. Dixitque Laban : Tumulus iste erit testis inter me et te hodie. Et idcirco appellatum est nomen ejus Galaad, id est Tumulus testis.

49. Intueatur et judicet Dominus inter nos quando recesserimus a nobis,

chèvres n'ont point été stériles; je n'ai point mangé les moutons de votre troupeau;

39. je ne vous ai rien montré de ce qui avait été pris par les bêtes; je prenais sur moi tout ce qui avait été perdu, et vous en tenais compte; et vous exigiez de moi tout ce qui avait été dérobé.

40. J'étais brûlé par la chaleur pendant le jour, et transi de froid pendant la nuit, et le sommeil fuyait de mes yeux.

41. Je vous ai servi ainsi dans votre maison vingt ans durant, quatorze pour vos filles, et six pour vos troupeaux. Vous avez aussi changé dix fois ce que je devais avoir pour récompense.

42. Si le Dieu de mon père Abraham, et le Dieu que craint Isaac ne m'eût assisté, vous m'auriez peut-être renvoyé tout nu. Mais Dieu a regardé mon affliction et le travail de mes mains, et il vous a arrêté cette nuit par ses menaces.

43. Laban lui répondit : Mes filles et mes petits-fils, vos troupeaux et tout ce que vous voyez est à moi. Que puis-je faire à mes filles et à mes petits-fils?

44. Venez donc, et faisons une alliance qui serve de témoignage entre vous et moi.

45. Alors Jacob prit une pierre, et en ayant dressé un monument,

46. il dit à ses frères : Apportez des pierres. Et en ayant ramassé plusieurs ensemble, ils en firent un lieu élevé, et mangèrent dessus.

47. Laban le nomma le monceau du témoin; et Jacob, le monceau de pierres du témoignage : chacun selon la propriété de sa langue<sup>13</sup>.

48. Et Laban dit : Ce lieu élevé sera témoin aujourd'hui entre vous et moi. C'est pour cette raison qu'on a appelé ce lieu Galaad, c'est-à-dire le monceau du témoin<sup>14</sup>.

49. Et il ajouta : Que le Seigneur nous regarde<sup>15</sup> et nous juge, lorsque nous serons retirés l'un de l'autre.

ŷ. 42. — <sup>12</sup> Dans l'hébreu : et celui qu'Isaac craint (Dieu), ne m'eût, etc.

ŷ. 47. — <sup>13</sup> Laban parlait chaldéen, Jacob hébreu, et ils ne donnèrent pas au monument des noms différents, mais un même nom signifiant la même chose, savoir : Monceau du témoignage. — \* Laban l'appela en langue chaldaique ou araméenne : « Iegar sahadoutha »; Jacob, en hébreu : « Galed », avec la même signification. C'est de là que la contrée montagneuse à l'est du Jourdain tire son nom de Galaad.

ŷ. 48. — <sup>14</sup> \* Les mots : « C'est-à-dire... témoin » ne sont pas dans l'hébreu.

ŷ. 49. — <sup>15</sup> \* Dans l'hébreu, verset 48 : ... Galaad, 49 et hammitzephah (speculum, la vedette); car l'un et l'autre dit : Que Jéhovah considère, speculetur, entre moi et vous, lorsque, etc. — *Mitzephah* est aussi un nom appellatif comme Galaad; et le commencement du verset 49 doit être joint au verset 48. La syllabe *ham* est comme l'article *la* en français, et le nom même est *mitzephah*.

50. Si vous maltraitez mes filles, et si vous prenez encore d'autres femmes qu'elles, nul n'est témoin de nos paroles que Dieu, qui est présent et qui nous regarde <sup>16</sup>.

51. Il dit encore à Jacob : Ce lieu élevé et cette pierre que j'ai dressée entre vous et moi,

52. nous serviront de témoin : ce lieu élevé, dis-je, et cette pierre porteront témoignage, si je passe au-delà pour aller à vous, ou si vous passez vous-même dans le dessein de me venir faire quelque mal <sup>17</sup>.

53. Que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor <sup>18</sup> et le Dieu de leur père soit notre juge. Jacob jura donc par le Dieu que craignait Isaac.

54. Et après avoir immolé des victimes sur la montagne, il invita ses parents pour manger : et ayant mangé, ils demeurèrent là.

55. Mais Laban se levant avant qu'il fit jour, embrassa ses fils et ses filles, les bénit, et s'en retourna chez lui.

50. si afflixeris filias meas, et si introduxeris alias uxores super eas : nullus sermonis nostri testis est absque Deo, qui præsens respicit.

51. Dixitque rursus ad Jacob : En tumulus hic, et lapis quem crexi inter me et te,

52. testis erit : tumulus, inquam, iste et lapis sint in testimonium, si aut ego transiero illum pergens ad te, aut tu praeterieris, in alium mihi cogitans.

53. Deus Abraham, et Deus Nachor, judicet inter nos, Deus patris eorum. Juravit ergo Jacob per timorem patris sui Isaac :

54. immolatisque victimis in monte, vocavit fratres suos ut ederent panem. Qui cum comedisent, manserunt ibi.

55. Laban vero de nocte surgens, osculatus est filios et filias suas, et benedixit illis : reversusque est in locum suum.

## CHAPITRE XXXII.

### *Crainte de Jacob devant Esau. Son combat avec l'ange de Dieu.*

1. Jacob continuant son chemin <sup>1</sup>, rencontra des anges de Dieu. *Pl. b.* 48, 16.

2. Et les ayant vus, il dit : Voici le camp

1. Jacob quoque abiit itineris quo coeperat : fueruntque ei obviam angeli Dei.

2. Quos cum vidisset, ait : Cas-

ŷ. 50. — <sup>16</sup> Dans l'hébr. : ... qu'elles, il n'y aura personne avec nous; voyez — Jacob — c'est Dieu qui est témoin entre moi et vous. — Après notre séparation, nul de ceux qui sont ici avec nous ne verrait l'injure que vous feriez à mes filles; mais Dieu en serait témoin, et il en tirerait vengeance.

ŷ. 52. — <sup>17</sup> Qu'il serve de témoin, si nous nous traitons mutuellement en ennemis, — si nous agissons hostilement l'un à l'égard de l'autre, — contre nous-mêmes. Dans l'hébr. : avec des intentions hostiles.

ŷ. 53. — <sup>18</sup> Le dieu, hébr. les dieux de Nachor. Laban joint au Dieu d'Abraham, au vrai Dieu, les dieux de Nachor ou les fausses divinités : Jacob jura par le seul vrai Dieu, le Dieu d'Abraham et de Jacob, qu'il appelle la crainte d'Isaac, celui qu'Isaac craignait et adorait.

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Allant du mont Galaad vers le pays de Chanaan. Ibid. *Anges de Dieu.* — C'étaient sans doute les anges protecteurs de sa famille, qui lui appurent dans une vision (Chrys.). *Voy. 4. Rois. 6, 17. Dav. 12, 1. Comp. Ps. 33, 8.* — Les patriarches étaient sous la conduite immédiate de Dieu, et il envoyait ses anges pour l'exécution des desseins de sa providence à leur égard. Il ne fallait rien moins que cette assistance perpétuelle de Dieu pour éloigner des patriarches et de leur famille les divers dangers auxquels ils étaient exposés, et spécialement celui de l'idolâtrie. *Voy. pl. h. 31, 19. 34. pl. b. 35, 2. Comp. Jug. 5, 11, note 1.* Ils devaient conserver intact le dépôt des vérités et des traditions dont la garde leur avait été confiée. *Voy. pl. b. 24. et les notes.*

tra Dei sunt hæc : et appellavit nomen loci illius Mahanaïm, id est castra.

3. Misit autem et nuntios ante se ad Esau fratrem suum in terram Seir, in regionem Edom :

4. præcepitque eis, dicens : Sic loquimini domino meo Esau : Hæc dicit frater tuus Jacob : Apud Laban peregrinatus sum, et fui usque in præsentem diem.

5. Habeo boves, et asinos, et oves, et servos, et ancillas : mittoque nunc legationem ad dominum meum, ut inveniam gratiam in conspectu tuo.

6. Reversique sunt nuntii ad Jacob, dicentes : Venimus ad Esau fratrem tuum, et ecce properat tibi in occursum cum quadringentis viris.

7. Timuit Jacob valde : et perterritus divisit populum qui secum erat, greges quoque et oves et boves, et camelos, in duas turmas,

8. dicens : Si venerit Esau ad unam turmam, et percusserit eam, alia turma, quæ reliqua est, salvabitur.

9. Dixitque Jacob : Deus patris mei Abraham, et Deus patris mei Isaac : Domine, qui dixisti mihi : Revertere in terram tuam, et in locum nativitatis tuæ, et benefaciam tibi :

10. minor sum cunctis miserationibus tuis, et veritate tua quam explevisti servo tuo. In baculo meo transivi Jordanem istum, et nunc cum duabus turmis redeo.

11. Erue me de manu fratris mei Esau, quia valde eum timeo :

de Dieu <sup>2</sup>; et il appela ce lieu-là Mahanaïm, c'est-à-dire le camp <sup>3</sup>.

3. Il envoya en même temps des gens devant lui, pour donner avis de sa venue à son frère Esaü en la terre de Scïr <sup>4</sup>, au pays d'Edom ;

4. et il leur donna cet ordre : Voici la manière dont vous parlerez à Esaü, mon seigneur : Jacob, votre frère <sup>5</sup>, vous envoie dire ceci : J'ai demeuré comme étranger chez Laban, et j'y ai été jusqu'aujourd'hui.

5. J'ai des bœufs, des ânes, des brebis, des serviteurs et des servantes, et j'envoie maintenant vers mon seigneur, afin que je trouve grâce devant lui.

6. Ceux que Jacob avait envoyés revinrent lui dire : Nous avons été vers votre frère Esaü, et le voici qui vient lui-même en grande hâte au-devant de vous avec quatre cents hommes.

7. Jacob eut une grande peur <sup>6</sup>; et dans la frayeur dont il fut saisi, il divisa en deux bandes tous ceux qui étaient avec lui, et les troupeaux, les brebis, les bœufs et les chameaux,

8. en disant : Si Esaü vient attaquer une des troupes, l'autre qui restera sera sauvée.

9. Jacob dit ensuite : Dieu d'Abraham mon père, Dieu de mon père Isaac, Seigneur qui m'avez dit : Retournez en votre pays et au lieu de votre naissance, et je vous comblerai de bienfaits :

10. je suis indigne de toutes vos miséricordes, et de la vérité que vous avez gardée dans toutes les promesses que vous avez faites à votre serviteur. J'ai passé ce fleuve du Jourdain n'ayant qu'un bâton, et je retourne maintenant avec ces deux troupes.

11. Délivrez-moi de la main de mon frère Esaü, parce que je le crains extrêmement,

ŷ. 2. — <sup>2</sup> Qui combat pour moi contre Esaü. — Dieu envoya des anges pour le délivrer de la crainte d'Esaü (Chrys.). C'est ainsi que les anges du Seigneur sont campés autour de ceux qui le craignent (Ps. 33, 8.) : et si nous avions les yeux de l'âme ouverts, nous les verrions dans la foi (4. Rois, 6, 17).

<sup>3</sup>. Hébr. proprement : Les deux camps, à savoir, le camp de Jacob et celui des anges.

ŷ. 3. — <sup>4</sup> Ce fut par une disposition spéciale de la Providence qu'Esaü alla s'établir dans ces montagnes pendant le séjour de Jacob en Mésopotamie. Le pays de Chanaan donné à Abraham et à sa postérité dépositaire des promesses, demeura ainsi sans contestation en possession à Jacob.

ŷ. 4. — <sup>5</sup> Dans l'hébr. : Votre serviteur.

ŷ. 7. — <sup>6</sup> Car Esaü était un homme violent, et Jacob se souvenait qu'il avait autrefois juré sa mort (Pl. h. 27, 41).

de peur qu'à son arrivée il ne passe au fil de l'épée la mère avec les enfants <sup>7</sup>.

12. Vous m'avez promis de me combler de biens et de multiplier ma race comme le sable de la mer, dont la multitude est innombrable <sup>8</sup>.

13. Jacob ayant passé la nuit en ce même lieu, il sépara de tout ce qui était à lui ce qu'il avait destiné pour en faire présent à Esaü, son frère :

14. deux cents chèvres, vingt boucs, deux cents brebis et vingt béliers,

15. trente femelles de chameaux avec leurs petits, quarante vaches, vingt taureaux, vingt ânesses et dix ânon.

16. Il envoya séparément chacun de ces troupeaux, qu'il fit conduire par ses serviteurs, et il leur dit : Marchez toujours devant, et qu'il y ait de l'espace entre un troupeau et l'autre.

17. Il dit à celui qui marchait le premier : Si vous rencontrez Esaü, mon frère, et qu'il vous demande : A qui êtes-vous ? ou bien : Où allez-vous ? ou : A qui sont ces bêtes que vous menez ?

18. vous lui répondrez : Elles sont à Jacob, votre serviteur, qui les envoie pour présent à mon seigneur Esaü, et il vient lui-même après nous.

19. Il donna aussi le même ordre au second, au troisième et à tous ceux qui conduisaient les troupeaux, en leur disant : Lorsque vous rencontrerez Esaü, vous lui direz la même chose.

20. Et vous ajouterez : Jacob, votre serviteur, vient aussi lui-même après nous. Car Jacob disait : Je l'apaiserai par les présents qui vont devant moi ; et ensuite quand je le verrai, peut-être qu'il me regardera favorablement.

21. Les présents marchèrent donc devant Jacob ; et pour lui, il demeura pendant cette nuit dans son camp.

22. Et s'étant levé de fort bonne heure, il prit ses deux femmes et leurs deux servantes, avec ses onze fils, et passa le gué de Jacob <sup>9</sup>.

ne forte veniens percussit matrem cum filiis.

12. Tu locutus es quod benefaceres mihi, et dilatares semen meum, sicut arenam maris, quæ præ multitudine numerari non potest.

13. Cumque dormisset ibi nocte illa, separavit de his quæ habebat, munera Esau fratri suo,

14. capras ducentas, hircos viginti, oves ducentas, et arietes viginti,

15. camelos foetas cum pullis suis triginta, vaccas quadraginta, et tanros viginti, asinas viginti, et pullos earum decem.

16. Et misit per manus servorum suorum singulos seorsum greges, dixitque pueris suis : Antecedite me, et sit spatium inter gregem et gregem.

17. Et præcepit priori, dicens : Si obvium habueris fratrem meum Esau, et interrogaverit te, Cujus es ? aut, Quo vadis ? aut, Cujus sunt ista quæ sequeris ?

18. respondebis : Servi tui Jacob, munera misit domino meo Esau : ipse quoque post nos venit.

19. Similiter dedit mandata secundo, et tertio, et cunctis qui sequebantur greges, dicens : Iisdem verbis loquimini ad Esau, cum inveneritis eum.

20. Et additis : Ipse quoque servus tuus Jacob iter nostrum insequitur : dixit enim : Placebo illum muneriis quæ præcedunt ; et postea videbo illum, forsitan propitiabitur mihi.

21. Præcesserunt itaque munera ante eum, ipse vero mansit nocte illa in castris.

22. Cumque mature surrexisset, tulit duas uxores suas et totidem famulas, cum undecim filiis, et transivit vadum Jacob.

§. 11. — <sup>7</sup> Manière de parler proverbiale, c'est-à-dire qu'il n'épargne personne.  
 §. 12. — <sup>8</sup> Jacob joint dans sa prière l'action de grâces et la demande, et il s'appuie sur la fidélité de Dieu qui, lorsqu'il sortit de sa patrie, lui promit que tous les peuples seraient bénis en lui. Voy. pl. h. 28, 14. Comp. 5. Moys. 7, 9. C'est dans la force de la prière, et non dans les armes qu'il cherche avant tout son salut et celui de ses frères. Voy. Ps. 19, 8.

§. 22. — <sup>9</sup> Il passa par un sentier dans le torrent de Jacob qui se jette dans le fourdain.

23. Traductisque omnibus quæ ad se pertinebant,

24. mansit solus : et ecce vir luctabatur cum eo usque mane.

25. Qui cum videret quod eum superare non posset, tetigit nervum femoris ejus, et statim emarcuit.

26. Dixitque ad eum : Dimitte me, jam enim ascendit aurora. Respondit : Non dimittam te, nisi benedixeris mihi.

27. Ait ergo : Quod nomen est tibi? Respondit : Jacob.

28. At ille : Nequaquam, inquit, Jacob appellabitur nomen tuum, sed Israël : quoniam si contra Deum fortis fuisti, quanto magis contra homines prævalebis?

29. Interrogavit eum Jacob : Dic mihi, quo appellaris nomine? Respondit : Cur quæris nomen meum? Et benedixit ei in eodem loco.

30. Vocavitque Jacob nomen loci illius Phanuel, dicens : Vidi Deum facie ad faciem, et salva facta est anima mea.

23. Après avoir fait passer tout ce qui était à lui,

24. il demeura seul. Et il parut en même temps un homme qui lutta contre lui jusqu'au matin <sup>10</sup>.

25. Cet homme voyant qu'il ne pouvait le surmonter, lui toucha le nerf de la cuisse, qui se sécha aussitôt <sup>11</sup>.

26. Et il lui dit : Laissez-moi aller ; car l'aurore commence déjà à paraître. Jacob lui répondit <sup>12</sup> : Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez béni <sup>13</sup>.

27. Cet homme lui demanda : Comment vous appelez-vous? Il lui répondit : Je m'appelle Jacob.

28. Et le même homme ajouta : On ne vous nommera plus à l'avenir Jacob, mais Israël <sup>14</sup> ; car si vous avez été fort contre Dieu, combien le serez-vous davantage contre les hommes!

29. Jacob lui fit ensuite cette demande : Dites-moi comment vous vous appelez? Il lui répondit : Pourquoi demandez-vous mon nom? Et il le bénit en ce même lieu.

30. Jacob donna le nom de Phanuel <sup>15</sup> à ce lieu-là, en disant : J'ai vu Dieu face à face, et mon âme a été sauvée <sup>16</sup>.

ŷ. 24. — <sup>10</sup> La plupart des saints Pères ont reconnu dans cet homme l'Ange de Dieu (le Dieu-Ange), le Fils de Dieu qui lutta avec Jacob sous la forme humaine, pour lui apprendre qu'il triompherait d'Esau et de tous ses ennemis, puisqu'il avait triomphé de Dieu même (ŷ. 28). Toute cette lutte est aussi une figure de notre vie, durant laquelle nous ne triomphons de nos ennemis tant intérieurs qu'extérieurs qu'autant que nous faisons à Dieu une sainte violence par la prière, et qu'en quelque manière nous en triomphons (Paulin). — \* Le jour décisif pour Jacob approche. Entrera-t-il heureusement en possession de l'héritage sacré de ses pères, et verra-t-il la promesse s'accomplir? La question ne regarde pas seulement sa personne, mais le peuple qui devait sortir de lui, et l'avenir le plus reculé. En ce moment où le salut de tous dépend du sort de Jacob, la puissance mystérieuse de Dieu se présente à lui. C'est une épreuve et une lutte, comme sous un autre rapport, Abraham eut à en soutenir une (*Voy. pl. h.* 22, 1 et suiv.), comme Moïse la soutint (2. *Moy.* 4, 24) ; une lutte entre la justice et la miséricorde, entre la mort et la vie, comme le médiateur divin de la nouvelle Alliance eut à la soutenir, lorsque dans la nuit de sa passion il eut passé le torrent de Cédron. Jean, 18, 1. Tous les divins combattants ont lutté, non pour eux-mêmes, mais en réalité pour ceux qui, faisant partie de leur postérité corporelle ou spirituelle, étaient appelés à partager leurs espérances de salut.

ŷ. 25. — <sup>11</sup> Afin de lui montrer qu'il ne tenait qu'à lui de demeurer victorieux. C'est de la même manière que quand Dieu se laisse vaincre par nous dans la prière, il fait mourir en nous la force de la concupiscence, afin que l'esprit se fortifie dans nos cœurs (Paulin).

ŷ. 26. — <sup>12</sup> Avec larmes, d'après *Osée*, 12, 4.

<sup>13</sup> Persévérez de même dans la prière jusqu'à ce que vous receviez la grâce.

ŷ. 28. — <sup>14</sup> C'est-à-dire lutteur contre Dieu. — \* Ou bien encore : Prince de Dieu. *Voy. Sag.* 10, 12. Cette lutte d'ailleurs ne se passa point seulement en vision, mais en réalité. Israël a dû combattre le combat du Seigneur contre la puissance de la gentilité et de l'enfer, jusqu'à ce que dans le grand rejeton qui devait sortir de lui (49, 40), la victoire de la vérité et du salut ait été complète.

ŷ. 30. — <sup>15</sup> C'est-à-dire visage, face de Dieu.

<sup>16</sup> délivrée de la crainte et fortifiée dans la confiance (Chrys.). En outre : J'ai vu

31. Aussitôt qu'il eut passé ce lieu, qu'il venait de nommer Phanaël, il vit le soleil qui se levait; mais il se trouva boiteux d'une jambe.

32. C'est pour cette raison que jusqu'aujourd'hui les enfants d'Israël ne mangent point du nerf qui fut touché en la cuisse de Jacob, et qui demeura sans mouvement <sup>17</sup>.

31. Ortusque est ei statim sol, postquam transgressus est Phanaël : ipse vero claudicabat pede.

32. Quam ob causam non comedunt nervum filii Israël qui emarcuit in femore Jacob, usque in presentem diem : eo quod tetigerit nervum femoris ejus, et obstupuerit.

## CHAPITRE XXXIII.

### Réconciliation de Jacob avec Esau.

1. Jacob levant ensuite les yeux, vit Esau qui s'avancait avec quatre cents hommes; et il partagea les enfants de Lia, de Rachel et des deux servantes.

2. Il mit à la tête les deux servantes avec leurs enfants, Lia et ses enfants au second rang, Rachel et Joseph au dernier.

3. Et lui, s'avancant, adora <sup>1</sup> Esau, et se prosterna sept fois en terre, jusqu'à ce que son frère fût proche de lui <sup>2</sup>.

4. Alors Esau courut au-devant de son frère, l'embrassa, le serra étroitement, et le baisa en versant des larmes <sup>3</sup>.

5. Et ayant levé les yeux, il vit les femmes et leurs enfants, et il dit à Jacob : Qui sont ceux-là? Sont-ils à vous? Jacob lui répondit : Ce sont les petits enfants que Dieu a donnés à votre serviteur.

1. Elevans autem Jacob oculos suos, vidit venientem Esau, et cum eo quadringentos viros : divisitque filios Liæ et Rachel, ambarumque famularum :

2. et posuit utramque ancillam, et liberos earum, in principio : Liam vero, et filios ejus, in secundo loco : Rachel autem et Joseph novissimos.

3. Et ipse progrediens adoravit pronus in terram septies, donec appropinquaret frater ejus.

4. Currrens itaque Esau obviam fratri suo, amplexatus est eum : stringensque collum ejus, et osculans flevit.

5. Levatisque oculis, vidit mulieres et parvulos earum, et ait : Quid sibi volunt isti? et si ad te pertinent? Respondit : Parvuli sunt, quos donavit mihi Deus servo tuo.

Dieu, et cependant je ne suis point mort, quoiqu'on dise que celui qui a une vision céleste doit mourir aussitôt.

ŷ. 32. — <sup>17</sup> Dans l'hébr. le verset porte : C'est pourquoi les enfants d'Israël n'ont pas coutume de manger du nerf de la hanche, qui est sur le bassin de la cuisse, jusqu'à ce jour; parce qu'il toucha le bassin de la cuisse de Jacob, au nerf de la hanche. — Les mots : *et obstupuerit*, et il demeura sans mouvement, ne s'y lisent pas. — Selon les anatomistes, ce nerf est le nerf ou tendon sciatique, qui va par la cuisse et la jambe jusqu'au talon : on le nomme tendon d'Achille. — La loi de Moïse ne défend pas de manger les nerfs de la viande; mais les Juifs, s'appuyant sur le fait ici rapporté, se sont de tous temps abtenus et s'abstiennent encore de tous les nerfs qui sont dans les parties de derrière des animaux : il y en a même qui ne mangent point de ces parties; les autres se bornent à en ôter les nerfs (Talmud).

ŷ. 3. — <sup>1</sup> Se prosterna devant. — Dans l'hébr. : et il se prosterna à terre sept fois, etc. — Jacob salue son frère comme un prince.

<sup>2</sup> Dans l'hébr. : jusqu'à ce qu'il fût proche de son frère.

ŷ. 4. — <sup>3</sup> Dans l'hébr. : ... et le baisa; et ils pleurèrent.

6. Et appropinquantes ancillæ et filii earum, incurvati sunt.

7. Accessit quoque Lia cum pueris suis : et cum similiter adorassent, extremi Joseph et Rachel adgraverunt.

8. Dixitque Esau : Quenam sunt istæ turmæ quas obviam habui? Respondit : Ut invenirem gratiam coram domino meo.

9. At ille ait : Habeo plurima, frater mi, sicut tua tibi.

10. Dixitque Jacob : Noli ita, obsecro : sed si inveni gratiam in oculis tuis, accipe munusculum de manibus meis : sic enim vidi faciem tuam, quasi viderim vultum Dei : esto mihi propitius,

11. et suscipe benedictionem quam attuli tibi, et quam donavit mihi Deus tribuens omnia. Vix fratre compellente suscipiens,

12. ait : Gradiamur simul, eroque socius itineris tui.

13. Dixitque Jacob : Nosti, domine mi, quod parvulos habeam teneros et oves et boves factas tecum : quas si plus in ambulando fecero laborare, morientur una die cuncti greges.

14. Præcedat dominus meus ante servum suum : et ego sequar paulatim vestigia ejus, sicut videro parvulos meos posse, donec veniam ad dominum meum in Seir.

15. Respondit Esau : Oro te, ut de populo qui tecum est, saltem socii remaneant viæ tuæ. Non est, inquit, necesse : hoc uno tantum indigeo, ut inveniam gratiam in conspectu tuo, domine mi.

16. Reversus est itaque illo die Esau itinere quo venerat, in Seir.

6. Et les servantes s'approchant avec leurs enfants, le saluèrent profondément.

7. Lia s'approcha ensuite avec ses enfants, et l'ayant aussi adoré, Joseph et Rachel l'adorèrent les derniers.

8. Alors Esau lui dit : Quelles sont ces troupes que j'ai rencontrées ? Jacob lui répondit : Je les ai envoyées pour trouver grâce devant mon seigneur.

9. Esau lui répondit : J'ai des biens en abondance, mon frère ; gardez pour vous ce qui est à vous.

10. Jacob ajouta : N'en usez pas ainsi, je vous prie ; mais si j'ai trouvé grâce devant vous, recevez de ma main ce petit présent ; car j'ai vu votre visage comme si je voyais le visage de Dieu <sup>6</sup>. Soyez-moi favorable <sup>6</sup>,

11. et recevez ce présent que je vous ai offert, et que j'ai reçu de Dieu qui donne toutes choses. Esau, après ces instances de son frère, reçut avec peine ce qu'il lui donnait,

12. et il lui dit : Allons ensemble, et je vous accompagnerai dans votre chemin.

13. Jacob lui répondit : Vous savez, mon seigneur, que j'ai avec moi des enfants fort petits, et des brebis et des vaches pleines ; que si je les laisse en les faisant marcher trop vite, tous mes troupeaux mourront en un même jour.

14. Que mon seigneur marche donc devant son serviteur, et je le suivrai tout doucement, selon que je verrai que mes petits le pourront faire, jusqu'à ce que j'arrive chez mon seigneur en Seir <sup>7</sup>.

15. Esau lui dit : Je vous prie qu'il demeure au moins quelques-uns des gens que j'ai avec moi pour vous accompagner dans votre chemin. Jacob lui répondit : Cela n'est pas nécessaire ; je n'ai besoin, mon seigneur, que d'une seule chose, qui est de trouver grâce devant vous.

16. Esau s'en retourna donc le même jour en Seir, par le même chemin qu'il était venu.

¶ 8. — <sup>6</sup> Il l'avait appris de ceux qui les conduisaient ; mais il le demande de nouveau, afin d'avoir une occasion de refuser les présents de son frère.

¶ 10. — <sup>6</sup> Votre bonté m'a inspiré autant de confiance que m'en aurait inspiré Dieu lui-même.

<sup>6</sup> Car j'ai vu votre face comme si j'eusse vu la face de Dieu, parce que vous m'avez été favorable. — La faveur que vous me témoignez m'est comme une consolation céleste.

¶ 14. — <sup>7</sup> C'était là la résolution que Jacob avait prise d'abord, mais il changea ensuite de sentiments ; peut-être parce qu'il craignit qu'Esau ne se conduisit de nouveau en ennemi à son égard.

17. Et Jacob vint à Socoth, où ayant bâti une maison et dressé ses tentes<sup>8</sup>, il appela ce lieu-là Socoth, qui veut dire, les tentes<sup>9</sup>.

18. Il passa ensuite jusqu'à Salein, qui est une ville des Sichimites<sup>10</sup>, dans le pays de Chanaan; et il demeura près de cette ville depuis son retour de Mésopotamie qui est en Syrie.

19. Il acheta une partie du champ dans lequel il avait dressé ses tentes, et en paya cent agneaux<sup>11</sup> aux enfants d'Hémor, père de Sichem.

20. Et ayant dressé là un autel, il y invoqua le Dieu très-fort d'Israël<sup>12</sup>.

17. Et Jacob venit in Socoth : ubi ædificata domo et fixis tentoriis, appellavit nomen loci illius Socoth, id est tabernacula.

18. Transivitque in Salem urbem Sichimorum, quæ est in terra Chanaan, postquam reversus est de Mesopotamia Syriæ, et habitavit juxta oppidum.

19. Emitque partem agri in qua fixerat tabernacula, a filiis Hemor patris Sichem, centum agnis.

20. Et erecto ibi altari, invocavit super illud fortissimum Deum Israel.

## CHAPITRE XXXIV.

### *Outrage fait à Dina. Punition des Sichimites.*

1. Alors Dina, fille de Lia, sortit pour voir les femmes<sup>1</sup> de ce pays-là<sup>2</sup>.

2. Et Sichem, fils d'Hémor, Hévéen, prince du pays<sup>3</sup>, l'ayant vue, conçut un grand amour pour elle et l'enleva, et dormit avec elle par force et par violence.

3. Son cœur demeura fortement attaché à cette fille; et la voyant triste, il tâcha de la gagner par ses caresses<sup>4</sup>.

4. Il alla ensuite trouver Hémor, son père, et il lui dit : Faites-moi épouser cette fille.

5. Jacob ayant été averti de cette violence, lorsque ses enfants étaient absents et occu-

1. Egressa est autem Dina filia Liæ, ut videret mulieres regionis illius.

2. Quam cum vidisset Sichem filius Hemor Hevæi, princeps terræ illius, adamavit eam : et rapuit, et dormivit cum illa, vi opprimens virginem.

3. Et conglutinata est anima ejus cum ea, tristemque delinivit blanditiis.

4. Et pergens ad Hemor patrem suum : Accipe, inquit, mihi puellam hanc conjugem.

5. Quod cum audisset Jacob, absentibus filiis, et in pastu peco-

ÿ. 17. — <sup>8</sup> Hébr. : dressé des huttes — pour le bétail.

<sup>9</sup> \* « qui veut dire, les tentes » n'est pas dans l'hébreu.

ÿ. 18. — <sup>10</sup> \* D'autres trad. l'hébr. : et Jacob arriva sain et sauf à la ville de Sichem. *Voy. pl. h. 12, 6.* Selon la Vulgate, le mot « Salem » (sain, bien portant), serait un nom propre, en sorte que Sichem aurait été aussi appelée Salem.

ÿ. 19. — <sup>11</sup> Dans l'hébr. : cent kesita, ce que quelques-uns prennent pour une monnaie avec l'effigie d'un agneau.

ÿ. 20. — <sup>12</sup> Dans l'hébr. : il donna à l'autel le nom du Dieu très-fort d'Israël. — \* Litt. et il l'appela (l'autel) du Dieu fort, du Dieu d'Israël. *Voy. 28, 22, 35, 7.*

ÿ. 1. — <sup>1</sup> \* Dans l'hébr. : pour considérer les filles etc. — Dina pouvait être âgée d'environ quinze ans.

<sup>2</sup> pour voir la parure des jeunes personnes de la ville de Sichem dans un jour de fête (Josèphe).

ÿ. 2. — <sup>3</sup> L'hébr. peut se trad. *filius Hemor hevæi principis terræ.* — Fils d'Hémor, hévéen, prince du pays. Dans tout ce qui suit c'est Hémor, et non Sichem, qui parle et agit en prince.

ÿ. 3. — <sup>4</sup> \* Dans l'hébr. : et son âme s'attacha à Dina, fille de Jacob, et il parla au cœur de la jeune fille. — Il chercha à s'en faire aimer.

rum occupatis, siluit donec redirent.

6. Egresso autem Hémor patre Sichem, ut loqueretur ad Jacob,

7. ecce filii ejus veniebant de agro : auditoque quod acciderat, irati sunt valde, eo quod fœdam rem operatus esset in Israël, et, violata filia Jacob, rem illicitam perpetrasset.

8. Locutus est itaque Hémor ad eos : Sichem filii mei adhæsit anima filia vestra : date eam illi uxorem :

9. et jungamus vicissim connubia : filias vestras tradite nobis, et filias nostras accipite.

10. Et habitate nobiscum : terra in potestate vestra est, exercete, negotiamini, et possidete eam.

11. Sed et Sichem ad patrem et ad fratres ejus ait : Inveniam gratiam coram vobis : et quæcumque statueritis, dabo.

12. Augete dotem, et munera postulate, et libenter tribuam quod petieritis : tantum date mihi puellam hanc uxorem.

13. Responderunt filii Jacob Sichem et patri ejus in dolo, sævienties ob stuprum sororis :

14. Non possumus facere quod petitis, nec dare sororem nostram homini incircumciso : quod illicitum et nefarium est apud nos.

15. Sec in hoc valebimus fœderari, si volueritis esse similes nostri, et circumcidatur in vobis omne masculini sexus ;

16. tunc dabimus et accipiemus mutuo filias vestras ac nostras : et habitabimus vobiscum, erimusque unus populus :

17. si autem circumcidi nolueritis, tollemus filiam nostram, et recedemus.

18. Placuit oblatio eorum Hémor, et Sichem filio ejus :

pés à la conduite de leurs troupeaux, il ne parla de rien jusqu'à ce qu'ils furent revenus.

6. Cependant Hémor, père de Sichem, vint pour lui parler.

7. En même temps les enfants de Jacob revinrent des champs ; et ayant appris ce qui était arrivé, ils entrèrent en une grande colère, à cause de l'action si honteuse que cet homme avait commise contre Israël, en violant et traitant si outrageusement la fille de Jacob.

8. Hémor leur parla donc, et leur dit : Le cœur de mon fils Sichem est fortement attaché à votre fille ; donnez-la-lui, afin qu'il l'épouse.

9. Allions-nous réciproquement les uns avec les autres ; donnez-nous vos filles en mariage, et prenez aussi les nôtres.

10. Habitez avec nous : la terre est en votre puissance ; cultivez-la, trafiquez-y, et la possédez.

11. Sichem dit aussi au père et aux frères de la fille : Que je trouve grâce devant vous, et je vous donnerai tout ce que vous désirerez.

12. Faites monter ses droits<sup>5</sup> aussi haut que vous voudrez ; demandez des présents, et je vous donnerai de tout mon cœur ce que vous voudrez : donnez-moi seulement cette fille, afin que je l'épouse.

13. Les enfants de Jacob, transportés de colère, à cause de l'outrage fait à leur sœur, répondirent frauduleusement<sup>6</sup> à Sichem et à son père :

14. Nous ne pouvons faire ce que vous demandez, ni donner notre sœur à un homme incircumcis ; ce qui est une chose défendue et abominable parmi nous.

15. Mais nous pourrions bien faire alliance avec vous, pourvu que vous vouliez devenir semblables à nous, et que tous les mâles qui sont parmi vous soient circoncis.

16. Nous vous donnerons alors nos filles en mariage, et nous prendrons les vôtres : nous demeurerons avec vous, et nous ne serons plus qu'un peuple.

17. Que si vous ne voulez point être circoncis, nous reprendrons notre fille<sup>7</sup>, et nous nous retirerons.

18. Cette offre plut à Hémor et à Sichem, son fils ;

ŷ. 12. — <sup>5</sup> le prix d'achat, la dot que je dois lui donner. — Chez tous les peuples anciens, c'était le mari qui formait la dot de son épouse, non son père ou ses parents. Voy. pl. h. 29, 18.

ŷ. 13. — <sup>6</sup> en dissimulant, sous un prétexte de religion, leur projet de vengeance.

— Les mots : « transportés de colère » ne sont pas dans l'hébr.

ŷ. 17. — <sup>7</sup> Dina était encore dans la maison de son ravisseur (ŷ. 26).

19. et ce jeune homme ne différera pas davantage à exécuter ce qu'on lui avait proposé, parce qu'il aimait cette fille avec passion. Or il était le plus considéré dans la maison de son père.

20. Etant donc entrés dans l'assemblée<sup>8</sup> qui se tenait à la porte de la ville, ils parlèrent ainsi au peuple :

21. Ces personnes sont des gens paisibles, qui veulent habiter avec nous. Permettons-leur de trafiquer dans cette terre et de la labourer, étant spacieuse et étendue comme elle est, et ayant besoin de gens qui s'appliquent à la cultiver; nous prendrons leurs filles en mariage, et nous leur donnerons les nôtres.

22. Il n'y a qu'une chose qui pourrait différer un si grand bien, qui est qu'auparavant nous devons circoncire tous les mâles parmi nous, pour nous conformer à la coutume de ce peuple.

23. Et après cela leurs biens, leurs troupeaux et tout ce qu'ils possèdent sera à nous. Donnons-leur seulement cette satisfaction, et nous demeurerons ensemble pour ne faire plus qu'un même peuple<sup>9</sup>.

24. Ils s'accordèrent tous à cette proposition, et tous les mâles furent circoncis<sup>10</sup>.

25. Mais le troisième jour d'après, lorsque la douleur des plaies est plus violente, deux des enfants de Jacob<sup>11</sup>, Siméon et Lévi, qui étaient frères de Dina, entrèrent hardiment dans la ville l'épée à la main, tuèrent tous les mâles, *Pl. b. 49, 6.*

26. et entras autres Hémor et Sichem; et ensuite ils emmenèrent de la maison de Sichem leur sœur Dina.

27. Après qu'ils furent sortis, les autres enfants de Jacob se jetèrent sur les morts, pillèrent toute la ville pour venger l'outrage fait à leur sœur,

28. prirent les brebis, les bœufs et les ânes des habitants, ruinèrent tout ce qui était dans les maisons et dans les champs,

29. et emmenèrent leurs femmes captives avec leurs petits enfants.

30. Après cette exécution si violente, Jacob dit à Siméon et à Lévi : Vous m'avez mis tout en désordre, et vous m'avez rendu odieux

19. nec distulit adolescens quin statim quod petebatur exleret : amabat enim puellam valde, et ipse erat inclytus in omni domo patris sui.

20. Ingressique portam urbis, locuti sunt ad populum :

21. Viri isti pacifici sunt, et volunt habitare nobiscum : negotiantur in terra, et exercent eam, quæ spatiosa et lata cultoribus indiget : filias eorum accipiemus uxores, et nostras illis dabimus.

22. Unum est, quo differtur tantum bonum : Si circumcidamus masculos nostros, ritum gentis imitantes.

23. Et substantia eorum, et pecora, et cuncta quæ possident, nostra erunt : tantum in hoc acquiescamus, et habitamus simul, unum officiemus populum.

24. Assensique sunt omnes, circumcisis cunctis maribus.

25. Et ecce, die tertio, quando gravissimus vulnerum dolor est : arreptis, duo filii Jacob, Simeon et Levi fratres Dinæ, gladiis, ingressi sunt urbem confidenter : interfectisque omnibus masculis,

26. Hemor et Sichem pariter necaverunt, tollentes Dinam de domo Sichem sororem suam.

27. Quibus egressis, irruerunt super occisos cæteri filii Jacob : et depopulati sunt urbem in ultionem stupri,

28. Oves eorum, et armenta, et asinos, cunctaque vastantes quæ in domibus et in agris erant;

29. parvulos quoque eorum et uxores duxerunt captivas.

30. Quibus patris audacter, Jacob dixit ad Simeon et Levi : Turbastis me, et odiosum fecistis

ŷ. 20. — <sup>8</sup> Litt. : Etant donc entrés à la porte — où se tenaient les assemblées.

ŷ. 23. — <sup>9</sup> Les mots « pour ne faire plus qu'un même peuple » ne sont pas dans l'hébr.

ŷ. 24. — <sup>10</sup> Dans l'hébr. : Et tous ceux qui sortaient par la porte de sa ville (tous ses habitants) écoutèrent Hémor et Sichem, son fils; et tous les mâles, tous ceux qui sortaient par la porte de sa ville, furent circoncis. Le pronom *sa* se rapporte à Hémor.

ŷ. 25. — <sup>11</sup> accompagnés sans doute d'un certain nombre de leurs gens. — Siméon était alors âgé de vingt-un ans, et Lévi de vingt ans.

me Chananæis et Pherezæis habitatoribus terræ hujus : nos paucissimi : illi congregati percutient me et delebor ego, et domus mea.

31. Responderunt : Numquid ut scorto abuti debuere sorore nostra?

aux Chananéens et aux Phérézéens qui habitent ce pays. Nous ne sommes que peu de monde, et ils s'assembleront tous pour m'attaquer, et ils me perdront avec toute ma maison<sup>12</sup>.

31. Ses enfants lui répondirent : Devaient-ils abuser ainsi de notre sœur, comme d'une prostituée<sup>13</sup>?

## CHAPITRE XXXV.

### *Jacob se rend à Béthel. Mort d'Isaac et de Rachel.*

1. Interea locutus est Deus ad Jacob : Surge, et ascende Bethel, et habita ibi, facque altare Deo qui apparuit tibi quando fugiebas Esau fratrem tuum.

2. Jacob vero convocata omni domo sua, ait : Abjicite deos alienos qui in medio vestro sunt, et mundamini, ac mutate vestimenta vestra.

3. Surgite, et ascendamus in Bethel, ut faciamus ibi altare Deo. qui exaudivit me in die tribulationis meæ, et socius fuit itineris mei.

4. Dederunt ergo ei omnes deos alienos quos habebant, et inanes

1. Cependant Dieu parla à Jacob, et lui dit<sup>1</sup> : Allez promptement à Béthel; demeurez-y, et y dressez un autel au Dieu qui vous apparut lorsque vous fuyiez Esau votre frère.

2. Alors Jacob ayant assemblé tous ceux de sa maison<sup>2</sup>, leur dit : Jetez loin de vous les dieux étrangers qui sont au milieu de vous; purifiez-vous et changez de vêtements<sup>3</sup>.

3. Venez, allons à Béthel, pour y dresser un autel à Dieu qui m'a exaucé au jour de mon affliction, et qui m'a accompagné pendant mon voyage.

4. Ils lui donnèrent donc tous les dieux étrangers qu'ils avaient, et les pendants d'o-

ŷ. 30. — <sup>12</sup> Jacob témoigna plus expressément encore son déplaisir au sujet de l'action de ses enfants *pl. b.* 49, 5. 6. 7. Cette action était en effet très-coupable, car Siméon et Lévi se conduisirent d'une manière non seulement perfide et injuste, mais pleine de cruauté et d'inhumanité, et ils abusèrent de plus de l'institution sainte de la circoncision pour satisfaire leur vengeance impie.

ŷ. 31. — <sup>13</sup> L'imprudente curiosité de Dina, qui devint pour elle une cause de déshonneur, et en outre excita un désir cruel de vengeance dans ses frères utérins (30, 21), occasionna un attentat qui paraît avoir menacé la maison de Jacob de son anéantissement. Voilà les malheurs qu'engendra la légèreté de Dina et l'inconsidération de son séducteur (Chrys). Le pacifique Jacob, même sur son lit de mort, ne perdra point de vue la vengeance et le zèle excessif de Siméon et de Lévi. *Voy. pl. b.* 49, 6.

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Dieu, toujours fidèle dans ses promesses, montre au patriarche qui touche au terme de son voyage, la voie de la délivrance, et il l'exhorte à accomplir le vœu qu'il fit lors de sa fuite de la maison paternelle. *Voy. pl. h.* 28, 20-23.

ŷ. 2. — <sup>2</sup> Les précautions de purification que Jacob prescrit ici sont dignes de remarque : elles étaient établies depuis le principe et faisaient partie de la révélation primitive (*Voy. pl. h.* 26, 5, et les notes). Moïse les recommanda également dans sa loi.

<sup>3</sup> Peut-être ses gens avaient-ils emporté des dieux dans le sac de la ville (de Sichem); ou bien peut-être se trouvait-il des idolâtres parmi les esclaves qu'il avait achetés. Des habits purs et nouveaux étaient la marque de la pénitence et d'un changement de dispositions. *Voy. 2. Rois*, 12, 20. 2. *Moy.* 19, 14. — Ces dieux étrangers, en hébr. *Theraphim*, pouvaient être aussi les *Theraphim* de Rachel (31, 19), les pendants d'oreilles servant d'amulettes (ŷ. 14), comme les femmes chananéennes avaient coutume d'en porter. — Ce passage ne prouve donc point que l'idolâtrie se fût introduite dans la maison de Jacob.

reilles qui y étaient attachés<sup>4</sup>, et Jacob les cacha dans la terre, sous un térébinthe qui est derrière la ville de Sichem.

5. S'étant mis alors en chemin, Dieu frappa de terreur toutes les villes voisines, et ils n'osèrent les poursuivre dans leur retraite<sup>5</sup>.

6. Ainsi Jacob et tout le peuple qui était avec lui vint à Luza, surnommée Béthel, qui est dans le pays de Chanaan.

7. Il y bâtit un autel, et nomma ce lieu la maison de Dieu<sup>6</sup>, parce que Dieu lui avait apparu en ce lieu-là lorsqu'il fuyait son frère.

8. En ce même temps Débora, nourrice de Rébecca, mourut<sup>7</sup>, et fut enterrée sous un chêne au pied de Béthel; et ce lieu fut nommé le Chêne des pleurs.

9. Or Dieu apparut encore<sup>8</sup> à Jacob depuis son retour de Mésopotamie qui est en Syrie, et il le bénit,

10. et lui dit : Vous ne serez plus nommé Jacob, mais Israël sera votre nom. Et Dieu le nomma Israël<sup>9</sup>.

11. Il lui dit encore : Je suis le Dieu tout-puissant; croissez et multipliez-vous : vous serez le chef de plusieurs nations et d'une multitude de peuples, et des rois sortiront de vous<sup>10</sup>.

12. Je vous donnerai, et à votre race après vous, la terre que j'ai donnée à Abraham et à Isaac.

13. Dieu se retira ensuite<sup>11</sup>.

14. Mais Jacob dressa un monument de

quæ erant in auribus eorum : at ille infodit ea subter terebinthum, quæ est post urbem Sichem.

5. Cumque profecti essent, terror Dei invasit omnes per circuitum civitates, et non sunt ausi persequi recedentes.

6. Venit igitur Jacob Luzam, quæ est in terra Chanaan, cognomento Bethel : ipse et omnis populus cum eo.

7. Edificavitque ibi altare, et appellavit nomen loci illius, Domus Dei : ibi enim apparuit ei Deus cum fugeret fratrem suum.

8. Eodem tempore mortua est Debora nutrix Rebeccæ, et sepulta est ad radices Bethel subter quercum : vocatumque est nomen loci illius, Quercus fletus.

9. Apparuit autem iterum Deus Jacob postquam reversus est de Mésopotamia Syriæ, benedixitque ei,

10. dicens : Non vocaberis ultra Jacob, sed Israel erit nomen tuum. Et appellavit eum Israel,

11. dixitque ei : Ego Deus omnipotens, cresce, et multiplicare : gentes et populi nationum ex te erunt, reges de lumbis tuis egredientur.

12. Terramque quam dedi Abraham et Isaac, dabo tibi et semini tuo post te.

13. Et recessit ab eo.

14. Ille vero erexit titulum la-

ŷ. 4. — <sup>4</sup> Les pendants d'oreilles étaient consacrés aux divinités païennes, et la superstition les regardait comme un préservatif contre les enchantements.

ŷ. 5. — <sup>5</sup> Dieu était le guide et le protecteur des patriarches.

ŷ. 7. — <sup>6</sup> Dans l'hébr. : et il appela ce lieu : Dieu de Béthel, c'est-à-dire qui m'a apparu à Béthel. — Jacob accomplit son vœu (*Pl. h.* 28, 22), et il confirma le nom que déjà précédemment il avait donné à ce lieu. *Pl. h.* 28, 19.

ŷ. 8. — <sup>7</sup> Rébecca était mère de Jacob, et était restée auprès d'Isaac pendant l'absence de son fils. Comment Débora, sa nourrice, se trouve-t-elle parmi les personnes qui accompagnent Jacob à son retour dans sa patrie? — Débora, alors fort âgée, était sans doute la même que celle dont il est fait mention plus haut, 27, 45, sans qu'elle soit nommée. Selon les rabbins, Rébecca l'avait envoyée auprès de Jacob, en Mésopotamie, pour l'engager à revenir dans sa famille. Selon d'autres, Débora, ayant appris le retour de Jacob, était allée à sa rencontre et elle mourut en revenant avec lui.

ŷ. 9. — <sup>8</sup> Cette apparition est différente de celle dont il est fait mention, ŷ. 1.

ŷ. 10. — <sup>9</sup> *Voy. pl. h.* 32, 28. Dieu confirme ici le nom que déjà il avait donné à Jacob, afin de lui inspirer du courage et de le soutenir dans les épreuves qu'il lui restait à endurer.

ŷ. 11. — <sup>10</sup> Les princes d'Israël et de chacune des tribus qui formeront la nation, seront vos descendants; mais parmi ces princes se distinguera le grand rejeton, qui sera le roi de gloire. *Voy. 4. Moy. 24, 17. Dan. 7, 27.*

ŷ. 13. — <sup>11</sup> Dans l'hébr. : Et Dieu s'éleva d'auprès de lui, dans le lieu où il avait parlé avec lui.

pidium in loco quò locutus fuerat ei Deus : libans super eum libamina, et effundens oleum :

15. vòcansque nomen loci illius, Bethel :

16. Egressus autem inde, venit verno tempore ad terram quæ ducit Ephratam : in qua cum parturiret Rachel,

17. ab difficultate partus periclitari cœpit. Dixitque ei obstetrix : Noli timere, quia et hunc habebis filium.

18. Egremente autem anima præ dolore, et imminente jam morte, vocavit nomen filii sui Benoni, id est filius doloris mei : pater vero appellavit eum Benjamin, id est filius dextræ.

19. Mortua est ergo Rachel, et sepulta est in via quæ ducit Ephratam, hæc est Bethlehem.

20. Erexitque Jacob titulum super sepulchrum ejus : hic est titulus monumenti Rachel, usque in præsentem diem.

21. Egressus inde, fixit tabernaculum trans Turrem gregis.

22. Cumque habitaret in illa regione, abiit Ruben, et dormivit cum Bala concubina patris sui : quod illum minime latuit. Erant autem filii Jacob duodecim.

23. Filii Liæ : primogenitus Ruben, et Simeon, et Levi, et Judas, et Issachar, et Zabulon.

24. Filii Rachel : Joseph et Benjamin.

pierre au même lieu où Dieu lui avait parlé ; il offrit du vin dessus<sup>12</sup>, et y répandit de l'huile<sup>13</sup> ;

15. et il appela ce lieu Béthel.

16. Après qu'il fut parti de ce lieu-là, il vint au printemps sur le chemin qui mène à Ephrata<sup>14</sup>, où Rachel étant en travail,

17. et ayant grande peine à accoucher, elle se trouva en péril de sa vie. La sage-femme lui dit : Ne craignez point, car vous aurez encore ce fils-ci.

18. Mais Rachel qui sentait que la violence de la douleur la faisait mourir, étant prête d'expirer, nomma son fils Bénoni, c'est-à-dire le fils de ma douleur ; et le père le nomma Benjamin, c'est-à-dire le fils de la droite<sup>15</sup>.

19. Rachel mourut donc, et elle fut ensevelie dans le chemin qui conduit à la ville d'Ephrata, appelée Bethléem.

20. Jacob dressa un monument sur son sépulcre : c'est ce monument de Rachel que l'on voit encore aujourd'hui.

21. Après qu'il fut sorti de ce lieu, il dressa sa tente au-delà de la Tour du troupeau<sup>16</sup>.

22. Et lorsqu'il demeurait en ce lieu-là, Ruben dormit avec Bala, qui était femme de son père ; et cette action ne put lui être cachée<sup>17</sup>. Or Jacob avait douze fils.

23. Les fils de Lia étaient Ruben, l'aîné de tous, Siméon, Levi, Juda, Issachar et Zabulon.

24. Les fils de Rachel sont Joseph et Benjamin.

ŷ. 14. — <sup>12</sup> Dans l'hébr. : *nesech*, une libation de vin. — La pierre tenait lieu d'autel.

<sup>13</sup> \* Litt. Et Jacob érigea *titulum*, un monument — qui rappelât cette apparition et la promesse divine, et qui, en même temps, servit d'autel sur lequel il offrit un sacrifice. — Ce sacrifice consista en des libations de vin et en huile qu'il répandit sur la pierre. *Voy. pl. h.* 28, 18.

ŷ. 16. — <sup>14</sup> \* Dans l'hébr. : Et ils partirent de Béthel ; et il y avait encore un *kiberath* de pays pour aller à Ephrata. — Le mot *kiberath* désigne certainement une mesure de distance ; mais on ne peut dire quel espace cette mesure comprenait. En comparant le lieu où était Jacob et celui où Rachel mourut, on conjecture que le *kiberath* peut équivaloir à une lieue de France, à 25 au degré. — Ephrata (fertilité) est un autre nom, plus ancien que celui de Bethléem (maison de pain) que, dans la plénitude des temps, la naissance du Sauveur a rendu si célèbre. *Voy. Mich.* 48, 7. 5. 1. *Voy. Théât. des div. Ecrit.*, § 155.

ŷ. 18. — <sup>15</sup> Le fils de ma droite, sur lequel dans ma vieillesse je pourrai m'appuyer avec ma main droite. — \* L'hébreu a seulement *Benoni... Benjamin* ; le reste, c'est-à-dire le fils de ma douleur..., c'est-à-dire le fils de ma droite, est une glose du traducteur ou de quelque copiste.

ŷ. 21. — <sup>16</sup> \* En hébr. : Migdal eder. — Une tour d'observation près de Bethléem 4. *Rois.* 17. 9. *Comp. Luc.* 2, 7, et suiv.

ŷ. 22. — <sup>17</sup> *Voy. pl. b.* 49, 4.

25. Les fils de Bala, servante de Rachel, Dan, et Nephthali.

26. Les fils de Zelpha, servante de Lia, Gad et Aser. Ce sont là les fils de Jacob qu'il eut en Mésopotamie qui est en Syrie.

27. Jacob vint ensuite trouver Isaac son père à Mambré, en la ville d'Arbé, appelée Hébron, où Abraham et Isaac avaient demeuré comme étrangers<sup>18</sup>.

28. Isaac avait alors cent quatre-vingts ans accomplis.

29. Et ses forces étant épuisées par son grand âge, il mourut, et il fut joint à son peuple étant fort vieux et parvenu à la plénitude de ses jours; et ses enfants Esau et Jacob l'ensevelirent.

25. Filii Balæ ancillæ Rachelis Dan et Nephthali.

26. Filii Zephæ ancillæ Liæ : Gad et Aser : hi sunt filii Jacob, qui nati sunt ei in Mesopotamia Syriæ.

27. Venit etiam ad Isaac patrem suum in Mambre, civitatem Arbee, hæc est Hebron : in qua peregrinatus est Abraham et Isaac.

28. Et completi sunt dies Isaac centum octoginta annorum.

29. Consumptusque ætate mortuus est : et appositus est populo suo senex et plenus dierum : et sepelierunt eum Esau et Jacob filii sui.

## CHAPITRE XXXVI.

### *Postérité d'Esau.*

1. Voici le dénombrement des enfants d'Esau, appelé aussi Edom.

2. Esau épousa des femmes d'entre les filles de Chanaan : Ada, fille d'Elon, Héthéen, et Oolibama, fille d'Ana, qui était fille de Sébéon, Hévéen<sup>1</sup>.

3. Il épousa aussi Basémath, fille d'Ismaël et sœur de Nabajoth.

4. Ada enfanta Eliphaz<sup>2</sup>, Basémath fut mère de Rahuël. 1. *Par.* 1, 53.

5. Oolibama eut pour fils Jéhus, Ihélon et Coré. Ce sont là les fils d'Esau, qui lui naquirent au pays de Chanaan.

6. Or Esau prit ses femmes, ses fils, ses filles, et toutes les personnes de sa maison, son bien, ses bestiaux, et tout ce qu'il possédait en la terre de Chanaan, s'en alla en un autre pays<sup>3</sup>, et se retira d'auprès de son frère Jacob.

7. Car comme ils étaient extrêmement riches

1. Hæ sunt autem generationes Esau, ipse est Edom.

2. Esau accepit uxores de filiabus Chanaan : Ada filiam Elon Hethæi, et Oolibama filiam Anæ filiæ Sebeon Hevæi :

3. Basemath quoque filiam Ismael sororem Nabajoth.

4. Peperit autem Ada, Eliphaz : Basemath genuit Rahuel :

5. Oolibama genuit Jehus et Ihelon et Core : hi filii Esau qui nati sunt ei in terra Chanaan.

6. Tulit autem Esau uxores suas et filios et filias, et omnem animam domus suæ, et substantiam, et pecora, et cuncta quæ habere poterat in terra Chanaan : et abiit in alteram regionem, recessitque a fratre suo Jacob.

7. Divites enim erant valde; et

¶ 27. — <sup>18</sup> \* Isaac s'était transporté de Bersabée (28, 10) près du tombeau de ses ancêtres, pour y attendre son dernier moment.

¶ 2. — <sup>1</sup> Ci-dessus 26, 34, les femmes d'Esau ont d'autres noms, mais ce n'était pas pour cela d'autres femmes; car il est assez ordinaire que les personnages des divines Ecritures portent plusieurs noms.

¶ 4. — <sup>2</sup> \* Il y en a qui pensent que cet Eliphaz est cet ami de Job qui, avec deux autres compagnons, voulut le consoler : selon d'autres, ce serait son aïeul-on son bisaïeul. *Voy.* §. 33.

¶ 6. — <sup>3</sup> \* dans l'Idumée, où il avait été déjà auparavant, parce qu'il avait causé du mécontentement à ses parents (*Pl. h.* 32, 3.). Mais après la mort de son père, il s'y retira de nouveau et d'une manière définitive.

simul habitare non poterant : nec sustinebat eos terra peregrinationis eorum præ multitudine gregum.

8. Habitavitque Esau in monte Scir, ipse est Edom.

9. Hæ autem sunt generationes Esau patris Edom in monte Scir,

10. et hæc nomina filiorum ejus : Eliphaz filius Ada uxoris Esau : Rahuel quoque filius Basemath uxoris ejus.

11. Fueruntque Eliphaz filii : Theman, Omar, Sepho, et Gatham, et Cenez.

12. Erat autem Thamna, concubina Eliphaz filii Esau : quæ peperit ei Amalech : hi sunt filii Ada uxoris Esau.

13. Filii autem Rahuel : Nahath et Zara, Samma et Meza : hi filii Basemath uxoris Esau.

14. Isti quoque erant filii Oolibama filiæ Anæ filiæ Sebeon, uxoris Esau, quos genuit ei, Jehus et Ihelon et Core.

15. Hi duces filiorum Esau :

ils ne pouvaient demeurer ensemble, et la terre où ils étaient comme étrangers ne pouvait les contenir, à cause de la multitude de leurs troupeaux<sup>4</sup>. *Pl. h.* 13, 6.

8. Esau, appelé aussi Edom, habita sur la montagne de Scir. *Jos.* 24, 4.

9. Or voici la suite de la postérité d'Esau, père des Iduméens, sur la montagne de Scir.

10. Et voici les noms de ses enfants : Eliphaz, fils d'Ada, femme d'Esau, et Rahuël, fils de Basemath, qui fut aussi sa femme. 1. *Par.* 1. 34.

11. Les fils d'Eliphaz furent Theman, Omar, Sépho, Gatham et Cenez.

12. Eliphaz, fils d'Esau, avait encore une femme nommée Thamna, qui lui enfanta Amalech. Ce sont là les petits-fils d'Ada, femme d'Esau.

13. Les fils de Rahuël furent Nahath, Zara, Samma et Méza. Ce sont là les petits-fils de Basemath, femme d'Esau.

14. Jehus, Ihélon et Coré furent fils d'Oolibama, femme d'Esau ; elle était fille d'Ana, petite-fille de Sébéon.

15. Les princes d'entre les enfants d'Esau<sup>5</sup>

§. 7. — \* La Palestine entière eût bien sans doute suffi pour nourrir les troupeaux d'Esau et de Jacob ; mais la Palestine n'était pas encore au pouvoir des descendants d'Abraham : ses anciens habitants, les Chananéens, possédaient tout le pays et Jacob et Esau n'y étaient qu'à titre d'étrangers. Ce ne fut pas du reste sans un effet spécial de la providence de Dieu qu'Esau prit de lui-même le parti de se retirer devant Jacob et de lui laisser en partage le pays de Chanaan, promis à la postérité d'Abraham. *Voy. pl. h.* 32, 3, et les notes.

§. 15. — \* Ce qui regarde les princes d'entre les enfants d'Esau est divisé en trois sections : la première, depuis le §. 15 jusqu'à §. 30 ; la deuxième, depuis le §. 31 jusqu'à §. 39 ; et la troisième, depuis le §. 40 jusqu'à §. 43. — Dans la première section, ces chefs, au nombre de quatorze, sont désignés sous le nom d'*Alouphim* ; dans la seconde, où ils sont au nombre de huit, sous le nom de *Melachim* ; et dans la troisième, qui en comprend onze, ils sont de nouveau désignés sous le nom d'*Alouphim*. Le mot *Alouphim* vient d'*Eleph*, mille, et marque des chefs de famille ; il correspond exactement au grec χίλιάρχοι, chefs de mille. Le mot *Melech*, pluriel *Melachim*, signifie roi. Les *Alouphim* étaient donc des chefs de famille ou de tribu, qui exerçaient un pouvoir subordonné à celui des rois, à peu près comme on en vit plus tard parmi les Israélites. Il est certain que du temps de Moïse, telle était la forme du gouvernement chez les Iduméens. *Comp.* 4. *Moy.* 20, 14, et 2. *Moy.* 15, 15. Il est inutile d'observer que ces *Alouphim* ou chefs de famille ne se succédèrent pas tous les uns aux autres, mais qu'il en existait plusieurs à la fois, autant qu'il y avait de familles principales ou de tribus dans la nation. — Quant aux huit *Melachim* qui paraissent s'être succédés depuis la mort d'Esau jusqu'au moment où Moïse écrivait : 1° il n'est pas certain que ce mot marque des rois tels que nous nous les figurons : Moïse lui-même, qui n'était pas roi dans le sens propre du mot, est appelé *Melech* dans le Deutéronome (ch. 33, 5.), et Abimélech, fils de Gédéon, qui n'était qu'un juge d'Israël, reçoit la même dénomination (*Jug.* 9, 6.) *Comp.* *Jug.* 17, 6 ; 21, 25. Mais quand on entendrait par ces *Melachim*, des rois proprement dits, ces rois étaient électifs et non successifs ; on ne voit pas qu'aucun d'eux ait eu son fils pour successeur, et chacun avait pour capitale une ville différente. Des troubles, des révolutions ont pu ainsi abrégé leurs règnes ; et d'ailleurs il n'est pas impossible de placer huit rois successifs dans l'espace de deux cent trente-huit ans. Il en est enfin qui prétendent que plusieurs de ces rois régnèrent simultanément sur les Iduméens (*Voy. pl. h.* §. 31, note 1.) ; ce qui est d'autant plus pro-

*furent* les fils d'Eliphaz, fils aîné d'Esau : le prince Théma, le prince Omar, le prince Sépho, le prince Cénéz,

16. le prince Coré, le prince Gathan, le prince Amalech. Ce sont là les petits-fils d'Eliphaz qui étaient dans le pays d'Edom, et les petits-fils d'Ada.

17. Les enfants de Rahuël, fils d'Esau, *furent* le prince Nahath, le prince Zara, le prince Samma, le prince Méza. Ce sont là les princes sortis de Rahuël au pays d'Edom, et ce sont les petits-fils de Basémath, femme d'Esau.

18. Les fils d'Oolibama, femme d'Esau, *furent* le prince Jéhus, le prince Ihélon, le prince Coré. Ce sont là les princes sortis d'Oolibama, fille d'Ana et femme d'Esau.

19. Voilà les fils d'Esau, appelé aussi Edom<sup>6</sup>, et ceux d'entre eux qui ont été princes.

20. Les fils de Séir, Horréen, qui habitaient alors ce pays-là<sup>7</sup>, sont Lothan, Sobal, Sébéon et Ana. 1. Par. 4, 35.

21. Dison, Eser et Disan. Ce sont là les princes Horrreens, fils de Séir, dans le pays d'Edom.

22. Les fils de Lothan *furent* Hori et Héman; et Lothan avait une sœur nommée Thamna.

23. Les fils de Sobal *furent* Alvan, Manahat, Ebal, Sépho et Onam.

24. Les fils de Sébéon *furent* Aïa et Ana. C'est cet Ana qui trouva des eaux chaudes dans la solitude, lorsqu'il conduisait les ânes de Sébéon son père.

25. Il eut un fils nommé Dison, et une fille nommée Oolibama.

26. Les fils de Dison *furent* Hamdan, Eséban, Jéthram et Charan.

27. Les fils d'Eser *furent* Balaan, Zavan et Acan.

28. Les fils de Disan *furent* Hus et Aram.

29. Les princes des Horrreens *furent ceux qui suivent* : Le prince Lothan, le prince Sobal, le prince Sébéon, le prince Ana,

30. le prince Dison, le prince Eser, le prince Disan. Ce sont là les princes des Horrreens qui commandèrent dans le pays de Seir.

31. Les rois qui régnèrent au pays d'E-

Filii Eliphaz primogeniti Esau : dux Theman, dux Omar, dux Sepho, dux Cenez,

16. dux Core, dux Gatham, dux Amalech : hi filii Eliphaz in terra Edom, et hi filii Ada.

17. Hi quoque filii Rahuel filii Esau : dux Nahath, dux Zara, dux Samma, dux Meza : hi autem duces Rahuel in terra Edom : isti filii Basemath uxoris Esau.

18. Hi autem filii Oolibama uxoris Esau : dux Jehus, dux Ihe-lon, dux Core : hi duces Oolibama filiae Anæ uxoris Esau.

19. Isti sunt filii Esau. et hi duces eorum : ipse est Edom.

20. Isti sunt filii Seir Horræi, habitatores terræ : Lotan, et Sobal, et Sebeon, et Ana,

21. et Dison, et Eser, et Disan; hi duces Horrei, filii Seir in terra Edom.

22. Facti sunt autem filii Lotan : Hori et Herman : erat autem soror Lotan, Thamna.

23. Et isti filii Sobal : Alvan et Manahat et Ebal, et Sepho et Onam.

24. Et hi filii Sebeon : Aja et Ana. Iste est Ana qui invenit aquas calidas in solitudine, cum pasceret asinos Sebeon patris sui :

25. habuitque filium Dison, et filiam Oolibama.

26. Et isti filii Dison : Hamdan, et Eseban, et Jetram, et Charan.

27. Hi quoque filii Eser : Balaan, et Zavan et Acan.

28. Habuit autem filios Disan : Hus et Aram.

29. Hi duces Horræorum : dux Lotan, dux Sobal, dux Sebeon, dux Ana,

30. dux Dison, dux Eser, dux Disan : isti duces Horræorum qui imperaverunt in terra Seir.

31. Reges autem qui regnavè-

bable qu'à l'époque où les Israélites entrèrent dans la terre promise, chaque village du pays de Chanaan avait encore son roi. Voy. Jos. 12, 23. note 1. Voy. aussi la remarq. sur y. 31.

y. 19. — <sup>6</sup> Les divines Ecritures répètent souvent qu'Esau est Edom, c'est-à-dire celui qui est animé de sentiments terrestres. — Edom signifie *rufum*, roux, de la racine *adam*, *rubuit*; mais par dérivation, il se rapproche de Adam (nom d'homme), et de la terre.

y. 20. — <sup>7</sup> avant qu'Esau y arrivât.

runt in terra Edom antequam haberent regem filii Israël, fuerunt hi:

32. Bela filius Beor, nomenque urbis ejus Denaba.

33. Mortuus est autem Bela, et regnavit pro eo Jobab filius Zaræ de Bosra.

34. Cumque mortuus esset Jobab, regnavit pro eo Husam de terra Themanorum,

35. Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percussit Median in regione Moab : et nomen urbis ejus Avith.

36. Cumque mortuus esset Adad, regnavit pro eo Semla de Masreca.

37. Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Saul de fluvio Rohoboth.

38. Cumque et hic obiisset, successit in regnum Balanam filius Achobor.

39. Isto quoque mortuo, regnavit pro eo Adar, nomenque urbis ejus Phau : et appellabatur uxor ejus Meetabel, filia Matred filiæ Mezaab.

40. Hæc ergo nomina ducum Esau, in cognationibus, et locis, et vocabulis suis : dux Thamna, dux Alva, dux Jetheth,

1. dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,

42. dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar,

43. dux Magdiel, dux Hiram : hi duces Edom habitantes in terra imperii sui, ipse est Esau pater Idumæorum.

dom, avant que les enfants d'Israël eussent un roi, furent ceux-ci<sup>8</sup> :

32. Béla, fils de Béor, et sa ville s'appelait Dénaba.

33. Béla étant mort, Jobab<sup>9</sup>, fils de Zara, de Bosra, régna en sa place.

34. Après la mort de Jobab, Husam, qui était du pays des Thémánites, lui succéda au royaume.

35. Celui-ci étant mort, Adad, fils de Badad, régna après lui. Ce fut lui qui défit les Madiánites au pays de Moab. Sa ville s'appelait Avith.

36. Adad étant mort, Semla qui était de Masréca, lui succéda au royaume.

37. Après la mort de Semla, Saül qui était des environs du fleuve de Rohoboth, régna en sa place.

38. Saül étant mort, Balanan, fils d'Achobor, lui succéda au royaume.

39. Après la mort de Balanan, Adar régna en sa place. Sa ville s'appelait Phaü, et sa femme se nommait Méetabel, fille de Matred, qui était fille de Mézaab.

40. Voici donc les noms des princes sortis d'Esau, selon leurs familles, les lieux de leur demeure, et les peuples qui en ont été nommés : Le prince Thamna, le prince Alva, le prince Jétheth,

41. le prince Oolibama, le prince Ela, le prince Phinon,

42. le prince Cénez, le prince Thémán, le prince Mabsar,

43. le prince Magdiel, et le prince Hiran. Ce sont là les princes sortis d'Edom, qui ont habité dans les terres de son empire : c'est le même qu'Esau, qui fut le père des Iduméens.

γ. 31. — <sup>8</sup> Esau et sa postérité étaient grands sur la terre, pendant que Jacob et les siens erraient çà et là comme des étrangers; ces derniers étaient l'image des justes qui vivent sur la terre comme des étrangers, parce qu'ils ont à espérer une patrie meilleure. — \* La dignité royale n'existait pas encore dans Israël lorsque Moïse écrivait. Pourquoi donc cette liste des rois d'Edom est-elle ici rapportée avec cette remarque de l'écrivain, que tous ces rois avaient régné dans Edom avant que les enfants d'Israël eussent un roi? Selon quelques-uns, cette table des rois d'Edom, qui semble interrompre d'une manière inopportune le récit de Moïse, et qui se distingue de son style, est une glose qui a été ici intercalée par quelque copiste, peut-être au temps d'Esdras. Mais, dit un exégète peu suspect de trop accorder au texte sacré, cette difficulté s'évanouit si l'on se rappelle ce que Moïse rapporte (pl. h. 35, 44.), savoir que Dieu avait promis à Jacob que des rois sortiraient de sa race. Ce que Moïse veut dire par ces paroles, c'est que les Iduméens avaient déjà ces huit rois avant que Dieu fit cette promesse à Jacob. Ces rois du reste n'étaient que des chefs de familles qui gouvernaient chacun leur petite tribu, et qui purent exister simultanément, ce que le texte sacré laisse assez entendre en rappelant les noms des villes où chacun d'eux habita. Voy. γ. 15 et la remarq.

γ. 33. — <sup>9</sup> D'après plusieurs saints Pères, ce Jobab était Job lui-même, ce parfait modèle de patience.

## CHAPITRE XXXVII.

*Joseph est, par suite de la jalousie qu'ils lui portent, vendu par ses frères.*

1. Or Jacob habitait dans la terre de Chanaan, où son père avait été comme étranger.

2. Et voici ce qui regarde sa famille<sup>1</sup>. Joseph, âgé de seize ans, et n'étant encore qu'enfant, conduisait le troupeau avec ses frères, et il était avec les enfants de Bala et de Zelpha<sup>2</sup>, femmes de son père. Il accusa alors ses frères devant son père d'un crime énorme.

3. Israël aimait Joseph plus que tous ses autres enfants, parce qu'il l'avait eu étant déjà vieux; et il lui avait fait faire une robe de plusieurs couleurs<sup>3</sup>.

4. Ses frères voyant donc que leur père l'aimait plus que tous ses autres enfants, le haïssaient<sup>4</sup>, et ne pouvaient lui parler avec douceur.

5. Il arriva aussi que Joseph rapporta à ses frères un songe qu'il avait eu, et qui fut la semence d'une haine encore plus grande<sup>5</sup>.

6. Car il leur dit : Ecoutez le songe que j'ai eu.

7. Il me semblait que je liais avec vous des gerbes dans le champ; que ma gerbe se leva et se tint debout, et que les vôtres étant autour de la mienne, l'adoraient.

1. Habitavit autem Jacob in terra Chanaan, in qua pater suus peregrinatus est.

2. Et hæ sunt generationes ejus: Joseph cum sedecim esset annorum, pascebat gregem cum fratribus suis adhuc puer: et erat cum filiis Balæ et Zephæ uxorum patris sui: accusavitque fratres suos apud patrem crimine pessimo.

3. Israel autem diligebat Joseph super omnes filios suos, eo quod in senectute genuisset eum: fecitque ei tunicam polymitam.

4. Videntes autem fratres ejus quod a patre plus cunctis filiis amaretur, oderant eum, nec poterant ei quidquam pacifice loqui.

5. Accidit quoque ut visum somnium referret fratribus suis: quæ causa majoris odii seminarium fuit.

6. Dixitque ad eos: Audite somnium meum quod vidi:

7. Putabam nos ligare manipulos in agro: et quasi consurgere manipulum meum, et stare, vestrosque manipulos circumstantes adorare manipulum meum.

ŷ. 2. — <sup>1</sup> Dans l'hébr. : Et voici les générations de Jacob, — voici l'histoire de sa famille. — L'historien sacré a coutume de commencer ainsi, après la mort d'un patriarche, l'histoire de son fils. *Comp. pl. h.* 25, 10. 11. 12. 19; 35, 29; 31, 1. — Le récit de ce qui arriva à Joseph est la préparation à la transmigration de la famille de Jacob en Egypte.

<sup>2</sup> Bala et Zelpha étaient les femmes du second ordre de Jacob et les servantes de Rachel et de Lia : Joseph, fils de Rachel, conduisait, avec les fils de Bala et de Zelpha, les troupeaux de Jacob. Il semble que les enfants des femmes du premier ordre avaient quelque préséance sur les autres.

ŷ. 3. — <sup>3</sup> Le terme hébreu est *passim*; il signifie, selon les uns, une tunique longue ayant des manches et descendant jusqu'aux talons; selon d'autres, une tunique faite de pièces rapprochées et de couleurs diverses. Il y a toute apparence que cette robe, soit par sa forme, soit par sa couleur, était le signe de quelque distinction.

ŷ. 4. — <sup>4</sup> Leur haine avait quatre causes : 1° l'amour de prédilection de leur père; 2° la délation de leur crime; 3° la tunique de diverses couleurs; 4° les songes.

ŷ. 5. — <sup>5</sup> Les songes de Joseph étaient du nombre de ceux qui proviennent de l'inspiration, et qui ont vraiment un caractère divin et prophétique. Dieu peut faire connaître sa volonté aux hommes de la manière qu'il lui plaît, et il est certain qu'il l'a fait souvent connaître par les songes. *Comp. Luc*, 2, 19. Cela ne veut point dire que l'Écriture engage à avoir foi aux rêves, pas plus qu'elle ne conseille d'ajouter foi à tous ceux qui prétendent que Dieu leur a parlé, quoiqu'elle nous enseigne qu'il a parlé en effet à Moïse, aux patriarches, etc. — En plusieurs endroits des

8. Responderunt fratres ejus : Numquid rex noster eris? aut subjiciemur ditioni tuæ? Hæc ergo causa somniorum atque sermonum, invidiæ et odii fomitem ministravit.

9. Aliud quoque vidit somnium, quod narrans fratribus, ait: Vidi per somnium, quasi solem, et lunam, et stellas undecim, adorare me.

10. Quod cum patri suo et fratribus retulisset, increpavit cum pater suus, et dixit: Quid sibi vult hoc somnium quod vidisti? num ego et mater tua, et fratres tui adorabimus te super terram?

11. Invidebant ei igitur fratres sui: pater vero rem tacitus considerabat.

12. Cumque fratres illius in pascendis gregibus patris morarentur in Sichem,

13. dixit ad eum Israel: Fratres tui pascunt oves in Sichimis: veni, mittam te ad eos. Quo respondente,

14. Præsto sum, ait ei: Vade, et vide si cuncta prospera sint erga fratres tuos, et pecora: et renuntia mihi quid agatur. Missus de valle Hebron, venit in Sichem;

15. invenitque eum vir errantem in agro, et interrogavit quid quæreret.

16. At ille respondit: Fratres meos quæro: indica mihi ubi pascant greges.

17. Dixitque ei vir: Recesserunt de loco isto: audivi autem eos dicentes: Eamus in Dothain. Perrexit ergo Joseph post fratres suos, et invenit eos in Dothain.

18. Qui cum vidissent eum procul, antequam accederet ad eos, cogitaverunt illum occidere:

19. et mutuo loquebantur: Ecce somniator venit:

20. venite, occidamus eum, et mittamus in cisternam veterem:

8. Ses frères lui répondirent: Est-ce que vous serez notre roi, et que nous serons soumis à votre puissance? Ces songes et ces entretiens allumèrent donc encore davantage l'envie et la haine qu'ils avaient contre lui.

9. Il eut encore un autre songe qu'il raconta à ses frères, en leur disant: J'ai cru voir en songe que le soleil et la lune, et onze étoiles m'adoraient.

10. Lorsqu'il eut rapporté ce songe à son père et à ses frères, son père lui en fit réprimande, et lui dit: Que voudrait dire ce songe que vous avez eu? Est-ce que votre mère<sup>6</sup>, vos frères et moi nous vous adorons sur la terre?

11. Ainsi ses frères étaient transportés d'envie contre lui; mais le père considérait tout ceci dans le silence.

12. Il arriva alors que les frères de Joseph s'arrêtèrent à Sichem, où ils faisaient paître les troupeaux de leur père.

13. Et Israël dit à Joseph: Vos frères font paître nos brebis dans le pays de Sichem; venez, et je vous enverrai vers eux.

14. Je suis tout prêt, lui dit Joseph. *Jacob ajouta*: Allez, et voyez si vos frères se portent bien, et si les troupeaux sont en bon état; et vous me rapporterez ce qui se passe. Ayant été envoyé de la vallée d'Hébron, il vint à Sichem;

15. et un homme l'ayant trouvé errant dans un champ, lui demanda ce qu'il cherchait.

16. Il répondit: Je cherche mes frères; je vous prie de me dire où ils font paître leurs troupeaux.

17. Cet homme lui répondit: Ils se sont retirés de ce lieu, et j'ai entendu qu'ils se disaient: Allons vers Dothain. Joseph alla donc après ses frères, et il les trouva à Dothain.

18. Lorsqu'ils l'eurent aperçu de loin, avant qu'il se fût approché d'eux, ils résolurent de le tuer;

19. et ils se disaient l'un à l'autre: Voici notre songeur<sup>7</sup> qui vient.

20. Allons, tuons-le, et le jetons dans cette vieille citerne<sup>8</sup>: nous dirons qu'une bête

Écritures, Dieu défend même d'une manière positive d'ajouter foi aux songes, ou de consulter ceux qui se mêlaient de les interpréter. Voy. 3. Moys. 12, 26; 5. Moys. 18, 10.

ŷ. 10. — <sup>6</sup> Le songe put avoir eu lieu encore du vivant de Rachel. Comp. 35, 19. Peut-être aussi par la mère de Joseph, Jacob veut-il désigner Bala, servante de Rachel.

ŷ. 19. — <sup>7</sup> Dans l'hébr. : *Bahal hachalomoth*, *Dominus somniorum*, celui qui a des songes ou qui est habile à feindre des songes; ou bien encore qui est notre maître en songes.

ŷ. 20. — <sup>8</sup> dans une citerne qui était dans un état tel qu'elle ne pouvait plus contenir l'eau de pluie.

sauvage l'a dévoré; et après cela on verra à quoi ses songes lui auront servi<sup>9</sup>.

21. Ruben les ayant entendus parler ainsi, tâchait de le tirer d'entre leurs mains, et il leur disait : *Pl. b. 42, 22.*

22. Ne le tuez point, et ne répandez point son sang; mais jetez-le dans cette citerne qui est dans le désert, et conservez vos mains pures<sup>10</sup>. Il disait ceci dans le dessein de le tirer de leurs mains, et de le rendre à son père.

23. Aussitôt donc qu'il fut arrivé près de ses frères, ils lui ôtèrent sa robe de plusieurs couleurs qui descendait jusqu'aux talons;

24. et ils le jetèrent dans cette vieille citerne<sup>11</sup>, qui était sans eau.

25. S'étant ensuite assis pour manger, ils virent des Ismaélites qui passaient, et qui venant de Galaad, portaient sur leurs chameaux des parfums, de la résine et de la myrrhe<sup>12</sup>, et s'en allaient en Egypte.

26. Alors Juda dit à ses frères : Que nous servira d'avoir tué notre frère, et d'avoir caché sa mort?

27. Il vaut mieux le vendre à ces Ismaélites, et ne point souiller nos mains; car il est notre frère et notre chair. Ses frères consentirent à ce qu'il disait.

28. L'ayant donc tiré de la citerne, et voyant ces marchands Madianites<sup>13</sup> qui passaient, ils le vendirent vingt pièces d'argent<sup>14</sup> aux Ismaélites, qui le menèrent en Egypte. *Sag. 10, 13.*

29. Ruben étant retourné à la citerne, et n'y ayant point trouvé l'enfant,

30. déchira<sup>15</sup> ses vêtements, et vint dire à ses frères : L'enfant ne paraît plus, et moi où irai-je ?

*dicemusque : Fera pessima devoravit eum : et tunc apparebit quid illi prosint somnia sua.*

21. Audiens autem hoc Ruben, nitebatur liberare eum de manibus eorum, et dicebat :

22. Non interficiatis animam ejus, nec effundatis sanguinem : sed projicite eum in cisternam hanc, quæ est in solitudine, manusque vestras servate innoxias : hoc autem dicebat, volens eripere eum de manibus eorum, et reddere patri suo.

23. Confestim igitur ut pervenit ad fratres suos, nudaverunt eum tunica talari et polymita :

24. miseruntque eum in cisternam veterem, quæ non habebat aquam.

25. Et sedentes ut comederent panem, viderunt Ismaelitas viatores venire de Galaad, et camelos eorum portantem aromata, et resinam, et stactem in Ægyptum.

26. Dixit ergo Judas fratribus suis : Quid nobis prodest si occiderimus fratrem nostrum, et celaverimus sanguinem ipsius ?

27. Melius est ut venundetur Ismaelitis, et manus nostræ non polluantur : frater enim et caro nostra est. Acquieverunt fratres sermonibus illius.

28. Et prætereuntibus Madianitis negotiatoribus, extrahentes eum de cisterna, vendiderunt eum Ismaelitis, viginti argenteis : qui duxerunt eum in Ægyptum.

29. Reversusque Ruben ad cisternam, non invenit puerum :

30. et scissis vestibus pergens ad fratres suos, ait : Puer non compareret, et ego quo ibo ?

<sup>9</sup> \* Dans l'hébr. : ce que deviendront ses songes.

ÿ. 22. — <sup>10</sup> \* Dans l'hébr. : et ne portez point vos mains sur lui. Ainsi *pl. b. ÿ. 27.*

ÿ. 24. — <sup>11</sup> \* Le mot « vieille » n'est pas dans l'hébreu.

ÿ. 25. — <sup>12</sup> \* Les mots hébreux, désignant les marchands ismaélites, sont *Nechot*, *Tseri* et *Loth*. On n'en sait pas au juste la signification. Le premier, *nechot*, paraît marquer le storax, résine odoriférante qui découle d'un arbre; le second, *tseri*, le baume; le troisième, *loth*, le ladanum, suc gluant qui s'amasse sur les feuilles du cistuslédum.

ÿ. 28. — <sup>13</sup> \* Les marchands appelés ci-dessus (ÿ. 25. 27.) Ismaélites, sont ici appelés Madianites. Le pays de Madian faisait partie des contrées habitées par les Ismaélites : c'est comme si l'on disait : des Français et des Lyonnais. *Comp. Jug. 8, 22. 24. 26.*

<sup>14</sup> environ dix florins, ou 25 fr. 70 c.

ÿ. 30. — <sup>15</sup> \* Signe de deuil de tout temps en usage parmi les Orientaux, et spécialement parmi les Juifs.

31. Tulerunt autem tunicam ejus, et in sanguine hœdi, quem occiderant, tinxerunt :

32. mittentes qui ferrent ad patrem, et dicerent; Hanc invenimus: vide utrum tunica filii tui sit, an non.

33. Quam cum agnovisset pater, ait: Tunica filii mei est, fera pessima comedit eum, bestia devoravit Joseph.

34. Scissisque vestibus, indutas est cilicio, lugens filium suum multo tempore.

35. Congregatis autem cunctis liberis ejus ut lenirent dolorem patris, noluit consolationem accipere, sed ait: Descendam ad filium meum lugens in infernum. Et illo perseverante in fletu,

36. Madianitæ vendiderunt Joseph in Ægypto Putiphari eunuchæ Pharaonis, magistro militum.

31. Après cela ils prirent la robe de Joseph, et l'ayant trempée dans le sang d'un chevreau qu'ils avaient tué,

32. ils l'envoyèrent à son père, lui faisant dire par ceux qui la lui portaient: Voici une robe que nous avons trouvée: voyez si c'est celle de votre fils, ou non.

33. Le père l'ayant reconnue, dit. C'est la robe de mon fils; une bête cruelle l'a dévoré, une bête a dévoré Joseph.

34. Et ayant déchiré ses vêtements, il se couvrit d'un cilice<sup>16</sup>, pleurant son fils fort longtemps<sup>17</sup>.

35. Alors tous ses enfants s'assemblèrent pour tâcher de soulager leur père dans sa douleur; mais il ne voulut point recevoir de consolation, et il leur dit: Je pleurerai toujours jusqu'à ce que je descende avec mon fils au fond de la terre<sup>18</sup>. Ainsi il continua toujours de pleurer.

36. Cependant les Madianites vendirent Joseph en Egypte à Putiphar, eunuque<sup>19</sup> de Pharaon, et général de ses troupes.

## CHAPITRE XXXVIII.

### Enfants de Juda et son inceste.

1. Eodem tempore descendens Judas a fratribus suis, divertit ad virum Odollamitem, nomine Hiram.

2. Viditque ibi filiam hominis Chananaei, vocabulo Sue: et accepta uxore, ingressus est ad eam.

3. Quæ concepit, et peperit filium, et vocavit nomen ejus Her.

1. En ce même temps Juda quitta ses frères, et vint chez un homme d'Odolla<sup>1</sup>, qui s'appelait Hiras.

2. Et ayant vu en ce lieu la fille d'un Chanaéen, nommé Sué, il l'épousa, et vécut avec elle. 1. Par. 2, 1.

3. Elle conçut ensuite, et elle enfanta un fils qui se nomma Her.

γ. 34. — <sup>16</sup> \* Dans l'hébr. : d'un sac. C'était là aussi un signe de deuil dont Jacob offre le premier exemple, mais dont il est ensuite fréquemment fait mention dans les Ecritures. Comp. 2. Rois, 3, 31. 3. Rois, 21, 27. Néhém. 9, 1. Esther, 4, 1, et suiv.

<sup>17</sup> \* Hébr. per dies multos — pendant vingt-deux ou vingt-trois ans, jusqu'à ce qu'on lui eût appris que Joseph était en Egypte vivant.

γ. 35. — <sup>18</sup> Litt. dans l'enfer, — dans les limbes où les anciens patriarches attendaient l'avènement du Libérateur. Voy. Ps. 6, note 7.

γ. 36. — <sup>19</sup> \* Putiphar qui avait une épouse, n'était pas eunuque dans le sens propre du mot; mais on appelait eunuques tous ceux qui vivaient à la cour et étaient au service du roi. A la dignité de général des gardes du prince, Putiphar joignait encore celle de grand intendant des prisons. Voy. pl. b. 39, 20. 40, 3. 7.

γ. 1. — <sup>1</sup> \* Odolla (Odullam) au sud de la Judée; le siège d'un prince chanaéen. Voy. Jos. 12, 15. 15, 35. — Il est fait mention de Juda et de sa postérité plutôt que de celle de ses frères, parce que de Juda, par Thamar, devait naître d'abord David, puis le Messie. Comp. Ruth. 4, 18. Math. 1, 1.

4. Ayant conçu une seconde fois, elle eut encore un fils qu'elle nomma Onan. 4. *Moys.* 26, 19.

5. Et elle en enfanta encore un troisième, qu'elle nomma Séla, après lequel elle cessa d'avoir des enfants<sup>2</sup>.

6. Juda fit épouser à Her, son fils aîné, une fille nommée Thamar.

7. Her, fils aîné de Juda, fut un très-méchant homme; et le Seigneur le frappa de mort. 4. *Moys.* 26, 19. 1. *Par.* 2, 3.

8. Juda dit encore à Onan, son second fils: Epousez la femme de votre frère, et vivez avec elle, afin que vous suscitez des enfants à votre frère<sup>3</sup>.

9. Onan voyant la femme de son frère, et sachant que les enfants qui naîtraient d'elle ne seraient pas à lui, empêchait par une action exécrationnelle qu'elle ne devint mère, de peur qu'on en vit naître des enfants qui porteraient le nom de son frère<sup>4</sup>.

10. C'est pourquoi le Seigneur le frappa, parce qu'il faisait une chose détestable<sup>5</sup>.

11. Juda dit donc à Thamar, sa belle-fille: Demeurez veuve dans la maison de votre père, jusqu'à ce que mon fils Séla devienne grand, car il avait peur que Séla ne mourût aussi comme ses autres frères. Ainsi Thamar retourna demeurer dans la maison de son père<sup>6</sup>.

12. Beaucoup de temps s'étant passé, la fille de Sué, femme de Juda, mourut. Juda, après l'avoir pleurée et s'être consolé de cette perte, alla à Thamnas avec Hiras d'Odolla, le pasteur de ses troupeaux<sup>7</sup>, pour voir ceux qui tondaient ses brebis.

13. Thamar ayant été avertie que Juda son beau-père allait à Thamnas pour faire tondre ses brebis,

14. quitta ses habits de veuve, se couvrit d'un grand voile, et s'étant déguisée, s'assit dans un carrefour<sup>8</sup> sur le chemin de Tham-

4. Rursumque concepto foetu, natum filium vocavit Onan.

5. Tertium quoque peperit, quem appellavit Sela. quo nato, parere ultra cessavit.

6. Dedit autem Judas uxorem primogenito suo Her, nomine Thamar.

7. Fuit quoque Her primogenitus Judæ, nequam in conspectu Domini: et ab eo occisus est.

8. Dixit ergo Judas ad Onan filium suum: Ingredere ad uxorem fratris tui, et sociare illi, ut suscites semen fratri tuo.

9. Ille sciens non sibi nasci filios, introiens ad uxorem fratris sui, semen fundabat in terram, ne liberi fratris nomine nascerentur.

10. Et idcirco percussit eum Dominus, quod rem detestabilem faceret.

11. Quamobrem dixit Judas Thamar nurui suæ: Esto vidua in domo patris tui, donec crescat Sela filius meus: timebat enim ne et ipse moriretur, sicut fratres ejus. Quæ abiit, et habitavit in domo patris sui.

12. Evolutis autem multis diebus, mortua est filia Sue uxor Judæ: qui post luctum consolatione suscepta, ascendebat ad tonsoras ovium suarum, ipse et Hiras opilio gregis Odollamites, in Thamnas.

13. Nuntiatumque est Thamar quod socer illius ascenderet in Thamnas ad tondendas oves.

14. Quæ, depositis viduitatis vestibus, assumpsit theristrum: et mutato habitu sedit in bivio iti-

ÿ. 5. — <sup>2</sup> \* Dans l'hébr. : ... Séla; et elle était à *Kesib* (nom de lieu), lorsqu'elle le mit au monde.

ÿ. 8. — <sup>3</sup> \* Quand un mari mourait sans enfants, son plus proche parent devait épouser sa veuve, et le fils qui naissait de ce mariage était considéré comme la postérité du défunt. — \* Cette loi fit plus tard partie de celles de Moïse. 5. *Moys.* 25, 5.

ÿ. 9. — <sup>4</sup> \* Il ne voulait point avoir d'enfants qui ne portassent point son nom.

ÿ. 10. — <sup>5</sup> \* Nous voyons ici et ÿ. 7, par le châtement de Her et d'Onan, les malheurs qu'attirent sur les familles certains crimes, hélas! trop fréquents même de nos jours.

ÿ. 11. — <sup>6</sup> \* Voy. 3. *Moys.* 22, 13.

ÿ. 12. — <sup>7</sup> \* Dans l'hébr. : avec Heras, son ami. — Les mots « après l'avoir pleurée » ne sont pas dans le texte.

ÿ. 14. — <sup>8</sup> \* dans l'hébr. : et s'assit à la porte d'Enaïm (des fontaines). Voy. *Jos*

neris, quod ducit Thammam : eo quod crevisset Sela, et non cum accepisset maritum.

15. Quam cum vidisset Judas, suspicatus est esse meretricem : operuerat enim vultum suum, ne agnosceretur.

16. Ingrediensque ad eam, ait : Dimitte me ut cocam tecum : nesciebat enim quod nurus sua esset. Qua respondente : Quid dabis mihi ut fruaris concubitu meo ?

17. Dixit : Mittam tibi hœdum de gregibus. Rursumque illa dicente : Patiar quod vis, si dederis mihi arrhabonem, donec mittas quod polliceris.

18. Ait Judas : Quid tibi vis pro arrhabone dari ? Respondit : Anulum tuum, et armillam, et baculum quem manu tenes. Ad unum igitur coitum mulier concepit,

19. et surgens abiit : depositeque habitu, quem sumpserat, induta est viduitatis vestibus.

20. Misit autem Judas hœdum per pastorem suum Odollamitem, ut reciperet pignus quod dederat mulieri : qui cum non invenisset eam,

21. interrogavit homines loci illius : Ubi est mulier quæ sedebat in bivio ? Respondentibus cunctis : Non fuit in loco isto meretrix ;

22. reversus est ad Judam, et dixit ei : Non inveni eam : sed et homines loci illius dixerunt mihi, nunquam sedisse ibi scortum.

23. Ait Judas : Habeat sibi, certe mendacii arguere nos non potest : ego misi hœdum quem promiseram, et tu non invenisti eam.

nas, parce que Sela étant en âge d'être marié, Juda ne le lui avait point fait épouser.

15. Juda l'avant vue, s'imagina que c'était une femme de mauvaise vie, parce qu'elle avait couvert son visage, de peur d'être reconnue.

16. Et s'approchant d'elle, il lui parla pour la faire consentir au mauvais désir qu'il avait ; car il ne savait pas que ce fût sa belle-fille. Elle lui répondit : Que me donnerez-vous pour ce que vous me demandez ?

17. Je vous enverrai, dit-il, un chevreau de mon troupeau. Elle répartit : Je consentirai à ce que vous voulez, pourvu que vous me donniez un gage, en attendant que vous m'envoyiez ce que vous me promettez<sup>9</sup>.

18. Que voulez-vous que je vous donne pour gage, lui dit Juda ? Elle lui répondit : Donnez-moi votre anneau, votre bracelet<sup>10</sup>, et le bâton que vous tenez à la main. Ayant donc connu Juda une seule fois, elle conçut de lui,

19. et s'en alla aussitôt ; et ayant quitté l'habit qu'elle avait pris, elle se revêtit de ses habits de veuve.

20. Juda envoya ensuite le chevreau par son pasteur, qui était d'Odolla, afin qu'il retirât le gage qu'il avait donné à cette femme. Mais ne l'ayant point trouvée,

21. il demanda aux habitants de ce lieu : Où est une femme qui était assise dans ce carrefour ? Tous lui répondirent qu'il n'y avait point eu en cet endroit de femme débauchée.

22. Ainsi il retourna à Juda, et lui dit : Je ne l'ai point trouvée ; et même les habitants de ce lieu m'ont dit que jamais femme de mauvaise vie ne s'était assise en cet endroit.

23. Juda dit : Qu'elle garde ce qu'elle a<sup>11</sup> ; elle ne peut pas au moins m'accuser d'avoir manqué à ma parole<sup>12</sup>. J'ai envoyé le chevreau que je lui avais promis, et vous ne l'avez point trouvée.

15, 34. Selon d'autres : à l'ouverture des yeux (Enaïm signifie : yeux, de même que fontaines), dans un lieu où les chemins se divisant, le voyageur doit regarder quelle route il doit suivre.

9. 17. — 9. Tout ce que nous lisons ici 9. 14-17, est entièrement conforme à ce que les auteurs profanes nous disent des moyens qu'employaient les femmes de mauvaise vie pour séduire les hommes. Comp. *Jérém.* 3, 2. *Ezéch.* 16, 25.

10. 18. — 10. Dans l'hébr. : votre sceau et votre cordon. — En Orient, l'anneau sert de sceau, et on le porte attaché à un cordon sur la poitrine, entre l'habit de dessus et celui de dessous. Comp. *Cant. des Cant.* 8, 6.

11. 23. — 11. le gage que je lui ai donné.

12. Dans l'hébr. qu'elle le garde, de peur que nous ne soyons un sujet de mépris. — Si vous la recherchez avec trop de soin, la chose pourrait s'ébruiter, et je me verrais ainsi exposé au mépris

24. Mais trois mois après, on vint dire à Juda : Thamar, votre belle-fille, est tombée en fornication, car on commence à s'apercevoir qu'elle est grosse. Juda répondit : Qu'on la produise en public, afin qu'elle soit brûlée <sup>13</sup>.

25. Et lorsqu'on la menait au supplice, elle envoya dire à son beau-père : J'ai conçu de celui à qui sont ces gages. Voyez à qui est cet anneau, ce bracelet et ce bâton.

26. Juda ayant reconnu ce qu'il lui avait donné, dit : Elle a moins de tort que moi <sup>14</sup>, parce que j'ai manqué, en ne la faisant point épouser à Séla mon fils. Il ne la connut point néanmoins depuis.

27. Comme elle fut sur le point d'accoucher, il parut qu'il y avait deux jumeaux dans son sein ; et lorsque ces enfants étaient près de sortir, l'un des deux passa sa main, à laquelle la sage-femme lia un ruban d'écarlate, en disant :

28. Celui-ci sortira le premier.

29. Mais cet enfant ayant retiré sa main, l'autre sortit. Alors la sage-femme dit : Pourquoi avez-vous rompu le mur <sup>15</sup>? C'est pourquoi il fut nommé Pharès <sup>16</sup>.

30. Son frère, qui avait le ruban d'écarlate à la main, sortit ensuite, et on le nomma Zara <sup>17</sup>. 1. Par. 2, 4.

24. Ecce autem post tres menses nuntiaverunt Judæ, dicentes : Fornicata est Thamar nurus tua, et videtur uterus illius intumescere. Dixitque Judas : Producite eam ut comburatur.

25. Quæ cum duceretur ad pœnam, misit ad socerum suum, dicens : De viro, cujus hæc sunt, concepi : cognosce cujus sit annulus, et armilla, et baculus.

26. Qui, agnitis muneribus, ait : Justior me est : quia non tradidi eam Sela filio meo. Attamen ultra non cognovit eam.

27. Instante autem partu, apparuerunt gemini in utero : atque in ipsa effusione infantium, unus profulit manum, in qua obstetrix ligavit coccinum, dicens :

28. Iste egredietur prior.

29. Illo vero retrahente manum, egressus est alter : dixitque mulier : Quare divisa est propter te maceria? et ob hanc causam vocavit nomen ejus Phares.

30. Postea egressus est frater ejus, in cujus manu erat coccinum : quem appellavit Zara.

ÿ. 24. — <sup>13</sup> Thamar, comme la future épouse de Séla, appartenait à la famille de Juda, qui en sa qualité de chef pasteur indépendant, voulait faire punir Thamar de sa prostitution. — \* Thamar était coupable d'inceste, et même d'adultère ; car, en vertu de la loi du lévirat, elle était considérée dès lors comme l'épouse de Séla (ÿ. 11). Il est probable qu'on eût lapidé Thamar avant de la faire brûler ; cette peine fut celle que Moïse décerna plus tard contre la fiancée qui s'était laissé souiller par un autre. 5. Moys. 12, 21. — Juda, ce semble, condamna bien vite Thamar ; peut-être lui était-elle odieuse à cause de la mort de ses deux fils, Her et Onan. — Le gage qui servit de témoignage contre lui-même, l'empêcha de donner suite à sa sentence.

ÿ. 26. — <sup>14</sup> Elle n'avait point péché par un plaisir honteux ; elle se proposait simplement d'avoir un enfant (Jérôm.). Néanmoins son péché était plus grand que celui de Juda ; car elle commit non-seulement une fornication, mais encore un inceste.

ÿ. 29. — <sup>15</sup> Pourquoi as-tu rompu la membrane pour sortir avant ton frère ?

<sup>16</sup> c'est-à-dire rupture, division de la membrane dans laquelle tous les deux étaient enveloppés.

ÿ. 30. — <sup>17</sup> c'est-à-dire Orient, parce qu'il avait paru le premier. Pharès, l'aïeul de David et de Jésus-Christ lui-même (*Gen. xl. b. 49, 8. 9. 10.*), était ainsi le premier-né.

## CHAPITRE XXXIX.

*Chasteté et captivité de Joseph.*

1. Igitur Joseph ductus est in Ægyptum, emitque eum Putiphar eunuchus Pharaonis, princeps exercitus, vir ægyptius, de manu Ismaelitarum, a quibus perductus erat.

2. Fuitque Dominus cum eo, et erat vir in cunctis prospere agens : habitavitque in domo domini sui,

3. qui optime noverat Dominum esse cum eo, et omnia, quæ gereret, ab eo dirigi in manu illius.

4. Invenitque Joseph gratiam coram domino suo, et ministrabat ei, a quo præpositus omnibus gubernabat creditam sibi domum, et universa quæ ei tradita fuerant :

5. benedixitque Dominus domui Ægyptii propter Joseph, et multiplicavit tam in ædibus quam in agris cunctam ejus substantiam :

6. nec quidquam aliud noverat, nisi panem quo vescabatur. Erat autem Joseph pulchra facie, et decorus aspectu.

7. Post multos itaque dies iniecit domina sua oculos suos in Joseph, et ait : Dormi mecum.

8. Qui nequaquam acquiescens operi nefario, dixit ad eam : Ecce

1. Joseph ayant donc été mené en Egypte, Putiphar, Egyptien, eunuque de Pharaon et général de ses troupes, l'acheta des Ismaélites qui l'y avaient amené <sup>1</sup>.

2. Le Seigneur était avec lui <sup>2</sup>, et tout lui réussissait heureusement : il demeurait dans la maison de son maître,

3. qui savait très-bien que le Seigneur était avec lui, et qu'il le favorisait et le bénissait en toutes ses actions.

4. Joseph ayant donc trouvé grâce devant son maître, se donna tout entier à son service ; et ayant reçu de lui l'autorité sur toute sa maison, il la gouvernait et prenait soin de tout ce qui lui avait été mis entre les mains.

5. Le Seigneur bénit la maison de l'Égyptien à cause de Joseph, et il multiplia tout son bien, tant à la ville qu'à la campagne :

6. en sorte qu'il n'avait d'autre soin que de se mettre à table et de manger <sup>3</sup>. Or Joseph était beau de visage et très-agréable.

7. Longtemps après, sa maîtresse jeta les yeux sur lui <sup>4</sup>, et lui dit : Dormez avec moi.

8. Mais Joseph ayant horreur de consentir à une action si criminelle, lui dit : Vous

ŷ. 1. — <sup>1</sup> \* L'historien sacré revient à ce qui regarde les destinées de Joseph, dans lequel nous trouvons d'une part des exemples des plus éclatantes vertus de fidélité, de zèle dans le service jusque dans les plus petites choses, de pureté et d'innocence, de confiance en Dieu, d'une grandeur d'âme que le malheur n'abat point, de même que d'humilité, de piété et d'amour envers Dieu et ses frères dans l'éclat même de la plus haute élévation et, d'autre part, un admirable enseignement touchant la conduite de la Providence, d'abord relativement à la maison d'Israël, et ensuite par rapport au royaume de Dieu dans toute la suite des temps. *Pl. b. 46-48. Act. 7, 9-11.*

ŷ. 2. — <sup>2</sup> \* La grâce divine l'accompagnait toujours, aplanissant devant lui toutes les difficultés et le rendant agréable à tous.

ŷ. 6. — <sup>3</sup> \* Manière de parler proverbiale : le sens est que Putiphar ayant confié à Joseph le soin de toutes ses affaires, s'en rapportait tellement à sa probité que, sans lui faire rendre aucun compte, il n'avait d'autre souci que de se mettre à table et de jouir des biens que Joseph lui amassait.

ŷ. 7. — <sup>4</sup> \* C'est par les yeux ordinairement que le péché entre et commence dans le cœur. *Voy. Sages. 10, 13. Ps. 104, 18. 49.*

voyez que mon maître m'a confié toutes choses, qu'il ne sait pas même ce qu'il a dans sa maison,

9. qu'il n'y a rien qui ne soit en mon pouvoir, et que m'ayant mis tout entre les mains, il ne s'est réservé que vous seule qui êtes sa femme. Comment donc pourrais-je commettre un si grand crime, et pécher contre mon Dieu?

10. Cette femme continua durant plusieurs jours à solliciter Joseph par de semblables paroles, et lui à résister à son infâme désir.

11. Or il arriva un jour que Joseph étant entré dans la maison, et y faisant quelque chose, sans que personne fût présent <sup>5</sup>,

12. sa maîtresse le prit par son manteau, et lui dit : Dormez avec moi. Alors Joseph lui laissant le manteau entre les mains, s'enfuit, et sortit du logis.

13. Cette femme voyant qu'elle avait le manteau entre les mains, et qu'elle avait été méprisée,

14. appela les gens de sa maison, et leur dit : Il nous a amené ici cet Hébreu pour nous faire insulte : il est venu à moi dans le dessein de me corrompre; et m'étant mise à crier,

15. lorsqu'il a entendu ma voix, il m'a laissé son manteau que je tenais, et s'est enfui dehors.

16. Lors donc que son mari fut retourné en sa maison, elle lui montra le manteau qu'elle avait retenu comme une preuve de sa fidélité,

17. et lui dit : Cet esclave hébreu que vous nous avez amené est venu pour me faire violence;

18. et m'ayant entendue crier, il m'a laissé son manteau que je tenais, et s'est enfui dehors.

19. Le maître, trop crédule <sup>6</sup> aux accusations de sa femme, entra, à ces paroles, dans une grande colère,

20. et fit mettre Joseph en la prison <sup>7</sup> où l'on gardait ceux que le roi faisait arrêter. Il était donc renfermé en ce lieu-là. Ps. 104, 18.

dominus meus, omnibus mihi traditis, ignorat quid habeat in domo sua :

9. nec quidquam est quod non in mea sit potestate, vel non tradiderit mihi, præter te, quæ uxor ejus es : quomodo ergo possum hoc malum facere, et peccare in Deum meum?

10. Hujuscemodi verbis per singulos dies, et mulier molesta erat adolescenti, et ille recusabat stuprum.

11. Accidit autem quadam die, ut intraret Joseph domum, et operis quippiam absque arbitris faceret :

12. et illa apprehensa lacinia vestimenti ejus, diceret : Dormi mecum. Qui relicto in manu ejus pallio fugit, et egressus est foras.

13. Cumque vidisset mulier vestem in manibus suis, et se esse contemptam,

14. vocavit ad se homines domus suæ, et ait ad eos : En introduxit virum hebræum, ut illuderet nobis : ingressus est ad me, ut coiret mecum : cumque ego succlamassem,

15. et audisset vocem meam, reliquit pallium quod tenebam, et fugit foras.

16. In argumentum ergo fidei retentum pallium ostendit marito revertenti domum,

17. et ait : Ingressus est ad me servus hebræus, quem adduxisti ut illuderet mihi :

18. cumque audisset me clamare, reliquit pallium quod tenebam, et fugit foras.

19. His auditis dominus, et nimium credulus verbis conjugis, iratus est valde :

20. tradiditque Joseph in carcerem, ubi vincti regis custodiebantur, et erat ibi clausus.

§. 11. — <sup>5</sup> Ce n'est jamais sans danger qu'on demeure seul avec une personne d'un sexe différent. *Nunquam solus cum sola sedeat*, était une maxime des Saints.

§. 19. — <sup>6</sup> Le manteau que sa femme avait entre les mains était bien plutôt un témoignage contre elle que contre Joseph. Un jeune homme plein de vigueur n'eût-il pas pu, s'il eût été coupable, arracher des mains d'une femme ce vêtement qui devait servir à le convaincre d'un crime qui le compromettait si fort aux yeux de son maître?

§. 20. — <sup>7</sup> Cette prison était dans la maison de Putiphar, ch. 40, 3, 4.

21. Fuit autem Dominus cum Joseph, et misertus illius dedit ei gratiam in conspectu principis carceris.

22. Qui tradidit in manu illius universos victos qui in custodia tenebantur : et quidquid fiebat, sub ipso erat.

23. Nec noverat aliquid, cunctis ei creditis : Dominus enim erat cum illo, et omnia opera ejus dirigebat.

21. Mais le Seigneur fut avec Joseph : il en eut compassion, et il lui fit trouver grâce devant le gouverneur de la prison <sup>8</sup>,

22. qui lui remit le soin de tous ceux qui y étaient enfermés. Il ne se faisait rien que par son ordre.

23. Et le gouverneur lui ayant tout confié, ne prenait connaissance de quoi que ce soit, parce que le Seigneur était avec Joseph, et qu'il le faisait réussir en toutes choses.

## CHAPITRE XL.

*Joseph explique aux prisonniers leurs songes.*

1. His ita gestis, accidit ut peccarent duo eunuchi, pincerna regis Ægypti, et pistor, domino suo.

2. Iratusque contra eos Pharaon (nam alter pincernis præerat, alter pistoribus),

3. misit eos in carcerem principis militum, in quo erat victus et Joseph.

4. At custos carceris tradidit eos Joseph, qui et ministrabat eis. Aliquantulum temporis fluxerat, et illi in custodia tenebantur.

5. Videruntque ambo somnium nocte una juxta interpretationem congruam sibi :

6. ad quos cum introisset Joseph mane, et vidisset eos tristes,

7. sciscitatus est eos, dicens : Cur tristior est hodie solito facies vestra ?

8. Qui responderunt : Somnium vidimus, et non est qui interpretetur nobis. Dixitque ad eos Joseph :

1. Il arriva ensuite que deux eunuques du roi d'Égypte, son grand échançon et son panetier, offensèrent leur seigneur <sup>1</sup>.

2. Et Pharaon étant en colère contre ces deux officiers (dont l'un commandait à ses échançons, et l'autre à ses panetiers <sup>2</sup>),

3. les fit mettre dans la prison du général de ses troupes, où Joseph était prisonnier.

4. Le gouverneur de la prison les mit entre les mains de Joseph qui les servait. Quelque temps s'étant passé, pendant lequel ils demeuraient toujours prisonniers,

5. ils eurent tous deux un songe en une même nuit, qui étant expliqué, marquait ce qui devait arriver à chacun d'eux <sup>3</sup>.

6. Joseph entra le matin où ils étaient, et les ayant vus tristes,

7. il leur en demanda le sujet, et leur dit : D'où vient que votre visage est plus abattu aujourd'hui qu'à l'ordinaire ?

8. Ils lui répondirent : Nous avons eu un songe, et nous n'avons personne pour nous l'expliquer <sup>4</sup>. Joseph leur dit : N'est-ce pas

γ. 21. — <sup>8</sup> qui était Putiphar lui-même. Voy. ch. 40. 4.

γ. 1. — <sup>1</sup> La faute dont les deux officiers étaient accusés devait être très-grave, car le chef des panetiers fut puni de mort.

γ. 2. — <sup>2</sup> Ces dignités étaient des places fort considérables; ceux qui en étaient revêtus devaient toujours être près de la personne du monarque, et lui inspirer assez de confiance pour qu'il crût qu'ils ne chercheraient pas à lui ôter la vie par le poison. On ne les confiait qu'aux fils des prêtres les plus illustres.

γ. 5. — <sup>3</sup> Chacun d'eux eut un songe en rapport avec ses fonctions, et qui lui présageait ce qui devait lui arriver. Voy. pl. h. 3, 11.

γ. 8. — <sup>4</sup> Cette inquiétude marque la coutume qu'ils avaient de consulter les devins et la confiance qu'ils mettaient dans ces interprétations (Pl. b. 41, 8). Cette superstition était très-commune non-seulement chez les Égyptiens, mais chez tous les peuples de l'antiquité. Joseph ne ressemblait point aux interprètes païens; il

à Dieu qu'il appartient de donner l'interprétation *des songes* <sup>5</sup>? Dites-moi ce que vous avez vu.

9. Le grand échanson lui rapporta le premier son songe *en ces termes* : Il me semblait que je voyais devant moi un cep de vigne,

10. où il y avait trois provins qui poussaient peu à peu, premièrement des boutons, ensuite des fleurs, et à la fin des raisins mûrs;

11. et qu'ayant dans la main la coupe de Pharaon, j'ai pris ces grappes de raisins, je les ai pressées dans la coupe <sup>6</sup> que je tenais, et en ai donné à boire au roi.

12. Joseph lui dit : Voici l'interprétation de votre songe : Les trois provins de la vigne marquent trois jours,

13. après lesquels Pharaon se souviendra du service que vous lui rendiez; il vous rétablira dans votre première charge <sup>7</sup>, et vous lui présenterez à boire, selon que vous aviez accoutumé de faire auparavant dans le rang que vous teniez.

14. Seulement souvenez-vous de moi, quand ce bonheur vous sera arrivé, et rendez-moi ce bon office, de supplier Pharaon qu'il daigne me tirer de la prison où je suis,

15. parce que j'ai été enlevé par fraude du pays des Hébreux <sup>8</sup>, et que l'on m'a renfermé ici étant innocent.

16. Le grand panetier voyant qu'il avait interprété ce songe si sagement, lui dit : J'ai eu aussi un songe : Il me semblait que je portais sur ma tête trois corbeilles de farine,

17. et qu'en celle qui était au-dessus des autres, il y avait de tout ce qui peut s'approprier avec la pâte pour servir sur une table, et que les oiseaux en venaient manger.

18. Joseph lui répondit : Voici l'interprétation de votre songe : Les trois corbeilles signifient que vous avez encore trois jours,

Numquid non Dei est interpretatio? referte mihi quid videritis.

9. Narravit prior, præpositus pincernarum, somnium suum : Videbam coram me vitem,

10. in qua erant tres propagines, crescere paulatim in gemmas, et post flores uvas maturescere :

11. calicemque Pharaonis in manu mea : tuli ergo uvas, et expressi in calicem quem tenebam, et tradidi poculum Pharaoni.

12. Respondit Joseph : Hæc est interpretatio somnii : Tres propagines, tres adhuc dies sunt :

13. post quos recordabitur Pharaon ministerii tui, et restituet te in gradum pristinum : dabisque ei calicem juxta officium tuum, sicut ante facere consueveras.

14. Tantum memento mei, cum bene tibi fuerit, et facias mecum misericordiam, ut suggeras Pharaoni ut educat me de isto carcere :

15. quia furto sublatus sum de terra Hebræorum, et hic innocens in lacum missus sum.

16. Videns pistorum magister quod prudenter somnium dissolvisset, ait : Et ego vidi somnium, quod tria canistra farinae haberem super caput meum :

17. et in una canistro quod erat excelsius, portare me omnes cibos qui fiunt arte pistoria, avesque comedere ex eo.

18. Respondit Joseph : Hæc est interpretatio somnii : Tria canistra, tres adhuc dies sunt :

n'attendait la connaissance de l'avenir que du vrai Dieu. — La Providence envoya ces songes aux officiers de Pharaon, afin de faire connaître Joseph; car elle fait tout tourner à l'exécution de ses desseins, même les faiblesses de l'esprit humain. Du reste, au rapport d'Hérodote, les Egyptiens eux-mêmes étaient persuadés que l'art de deviner n'appartenait à aucun homme, mais venait uniquement de certains dieux.

<sup>5</sup> L'interprétation des songes est un don de Dieu, et Dieu m'accordera la grâce d'interpréter les vôtres.

γ. 11. — <sup>6</sup> Il semble que c'était alors l'usage de pressurer les raisins, sans les faire fermenter, dans la coupe du roi. En effet, avant l'époque de Psammétiqueus, les Egyptiens ne buvaient point de vin et n'en faisaient point de libations aux dieux; parce que les prêtres leur enseignaient que le vin renfermait quelque chose de pestilentiel, ayant été inventé par Typhon, le génie du mal.

γ. 13. — <sup>7</sup> Dans l'hébr. : il élèvera votre tête. C'est le même sens.

γ. 15. — <sup>8</sup> Joseph cache la faute de ses frères. Voy. 37, 28.

19. post quos auferet Pharao caput tuum, ac suspendet te in cruce, et lacerabunt volucres carnes tuas.

20. Exinde dies tertius natalitius Pharaonis erat : qui faciens grande convivium pueris suis, recordatus est inter epulas magistri pincernarum, et pistorum principis.

21. Restituitque alterum in locum suum, ut porrigeret ei poculum :

22. alterum suspendit in patibulo, ut conectoris veritas probaretur.

23. Et tamen succedentibus prosperis, præpositus pincernarum oblitus est interpretis sui.

19. après lesquels Pharaon vous fera couper la tête, et vous fera ensuite attacher à une croix<sup>9</sup> où les oiseaux déchireront votre chair.

20. Le troisième jour suivant étant celui de la naissance de Pharaon<sup>10</sup>, il fit un grand festin à ses serviteurs, pendant lequel il se souvint du grand échanson et du grand panetier.

21. Il rétablit l'un dans sa charge, afin qu'il continuât à lui présenter la coupe;

22. et il fit attacher l'autre à une croix : ce qui vérifia l'interprétation que Joseph avait donnée à leurs songes.

23. Cependant le grand échanson se voyant rentré en faveur après sa disgrâce, ne se souvint plus de son interprète.

## CHAPITRE XLI.

*Joseph explique les songes de Pharaon, et il est élevé à la plus haute dignité.*

1. Post duos annos vidit Pharaon somnium. Putabat se stare super fluvium,

2. de quo ascendebant septem boves, pulchræ et crassæ nimis : et pascebantur in locis palustribus.

3. Aliæ quoque septem emergabant de flumine, fœdæ confectæque macie : et pascebantur in ipsa annis ripa in locis virentibus :

4. devoraveruntque eas, quarum mira species et habitudo corporum erat. Expergefactus Pharaon,

5. rursum dormivit, et vidit

1. Deux ans après<sup>1</sup>, Pharaon eut un songe. Il lui semblait qu'il était sur le bord du fleuve<sup>2</sup>,

2. d'où sortaient sept vaches fort belles et extrêmement grasses, qui paissaient dans des marécages;

3. qu'ensuite il en sortit sept autres toutes défigurées et extraordinairement maigres, qui paissaient sur le bord du même fleuve, en des lieux pleins d'herbes<sup>3</sup>;

4. et que ces dernières dévorèrent les premières qui étaient si grasses et si belles. Pharaon s'étant éveillé<sup>4</sup>,

5. se rendormit et il eut un second songe :

§. 19. — <sup>9</sup> à une potence en forme de croix. Dans l'hébr. : à un bois. Les Egyptiens, ainsi que d'autres peuples de l'antiquité, décapitaient d'abord les criminels; et, ensuite pour la flétrissure, ils suspendaient leurs cadavres au poteau.

§. 20. — <sup>10</sup> L'usage de célébrer le jour de la naissance des princes remonte à la plus haute antiquité. Ces fêtes étaient ordinaires dans tout l'Orient. Comp. 2. Mach. 6, 7. Matth. 16, 6.

§. 1. — <sup>1</sup> Deux ans entiers après que le chef des panetiers eut été remis en liberté. — Sur les songes, voy. pl. h. 37, 5, note 1; 40, 8, et les notes.

<sup>2</sup> c'est-à-dire du Nil. Voy. 2. Moys. 2, 3.

§. 3. — <sup>3</sup> Les vaches, figure des années de fertilité et de stérilité, sortirent du fleuve du Nil, parce que c'est du débordement de ce fleuve que dépend la fertilité de l'Egypte. — <sup>4</sup> Dans l'hébr. : qui se tenaient à côté des vaches (grasses), sur le bord du fleuve.

§. 4. — <sup>4</sup> Dans l'hébr. : Alors les vaches défigurées et maigres en chair dévorèrent les sept vaches belles à voir et grasses; et Pharaon se réveilla.

Il vit sept épis pleins de grains et très-beaux, qui sortaient d'une même tige.

6. Il en vit aussi paraître sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant avait desséchés<sup>5</sup> ;

7. et ces derniers dévorèrent les premiers qui étaient si beaux. Pharaon s'étant éveillé,

8. fut saisi de frayeur ; et ayant envoyé dès le matin chercher tous les dévins et tous les sages d'Égypte<sup>6</sup>, il leur raconta son songe, sans qu'il s'en trouvât un seul qui pût l'interpréter.

9. Le grand échanson se rappelant enfin alors ses souvenirs, dit : Je confesse ma faute<sup>7</sup> :

10. Lorsque le roi étant en colère contre ses serviteurs, commanda que je fusse mis avec le grand panetier dans la prison du général de ses troupes,

11. nous eûmes tous deux en une même nuit un songe qui nous prédisait ce qui nous arriva ensuite.

12. Il y avait alors en cette prison un jeune homme hébreu, serviteur du même général de votre armée, auquel ayant raconté notre songe,

13. il nous dit tout ce que l'événement confirma depuis ; car je fus rétabli dans ma charge, et le grand panetier fut pendu à une croix.

14. Aussitôt Joseph fut tiré de la prison par ordre du roi ; on le rasa, on lui fit changer d'habits, et on le présenta devant ce prince<sup>8</sup>.

15. Alors Pharaon lui dit : J'ai eu des songes, et je ne trouve personne qui les interprète. Mais l'on m'a dit que vous avez une grande lumière pour les expliquer.

16. Joseph lui répondit : Ce sera Dieu, et non pas moi, qui rendra au roi une réponse favorable<sup>9</sup>. *Matth.* 10, 20.

17. Pharaon lui raconta donc ce qu'il avait

alterum somnium : Septem spicæ pullulabant in culmo uno pleuæ atque formosæ :

6. aliæ quoque totidem spicæ tenues et percussæ uredine oriabantur,

7. devorantes omnem priorum pulchritudinem. Evigilans Pharaon post quietem,

8. et facto mane, pavore perterritus, misit ad omnes conjectores Ægypti, cunctosque sapientes : et accersitis narravit somnium, nec erat qui interpretaretur.

9. Tunc demum reminiscens pincernarum magister, ait : Confiteor peccatum meum.

10. Iratus rex servis suis, me et magistrum pistorum retrudi jussit in carcerem principis militum :

11. ubi una nocte uterque videri nos somnium præsagum futurorum.

12. Erat ibi puer hebræus, ejusdem ducis militum famulus : cui narrantes somnia,

13. audivimus quidquid postea rei probavit eventus : ego enim redditus sum officio meo : et ille suspensus est in cruce.

14. Protinus ad regis imperium eductum de carcere Joseph totonderunt : ac veste mutata, obtulerunt ei.

15. Cui ille ait : Vidi somnia, nec est qui edisserat : quæ audivi te sapientissime conjicere.

16. Respondit Joseph : Absque me Deus respondebit prospera Pharaoni.

17. Narravit ergo Pharaon quod

ÿ. 6. — <sup>5</sup> Ce vent est l'Eurus qui, par son haleine chaude, est très-nuisible à l'Égypte ; il souffle des vastes et brûlantes solitudes de l'Arabie.

ÿ. 8. — <sup>6</sup> Les sages sont ici les prêtres qui interprétaient l'Écriture sacrée ou hiéroglyphique : ils s'adonnaient aux sciences occultes. *Voy.* 2. *Moy.* 7 et les notes.

ÿ. 9. — <sup>7</sup> Dans l'hébr. : Et le grand échanson parla à Pharaon, en disant : Je me rappelle aujourd'hui mon péché. — Il entend son ingratitude et l'oubli du bienfait qu'il avait reçu de Joseph dans la prison. *Pl. h.* 40, 23.

ÿ. 11. — <sup>8</sup> Joseph, dans sa prison, avait laissé croître sa barbe et ses cheveux en signe de deuil, dont il portait aussi les vêtements ; et il n'était pas permis de paraître en cet état devant le roi. *Comp. Esth.* 4, 4 et les notes.

ÿ. 16. — <sup>9</sup> Ce ne sera pas moi, mais Dieu qui vous révélera le salut que j'ai à vous faire connaître. Joseph voulait dire : Ce ne sera point par les lumières d'une prévoyance naturelle, mais par les lumières que Dieu me donnera, que je vous expliquerai ces songes.

viderat : Putabam me stare super ripam fluminis,

18. et septem boves de amne descendere, pulchras nimis, et otosis carnibus : quæ in pastu paludis virecta carpebant ;

19. et ecce, has sequebantur aliæ septem boves in tantum deformes et macilentæ, ut nunquam tales in terra Ægypti viderim :

20. quæ, devoratis et consumptis prioribus,

21. nullum saturitatis dedere vestigium : sed simili macie et æqualore torpebant. Evigilans, rursus sopore depressus,

22. vidi somnium : Septem spicæ sullulabant in culmo uno plenæ stipte pulcherrimæ.

23. Aliæ quoque septem tenues et percussæ uredine, oriebantur e stipula :

24. quæ priorum pulchritudinem devoraverunt. Narravi conjectoribus somnium, et nemo est qui edisserat.

25. Respondit Joseph : Somnium regis unum est : quæ facturus est Deus, ostendit Pharaoni.

26. Septem boves pulchræ, et septem spicæ plenæ : septem ubertatis anni sunt : eamdemque vim somnii comprehendunt.

27. Septem quoque boves tenues atque macilentæ, quæ ascenderunt post eas, et septem spicæ tenues, et vento urente percussæ, septem anni venturæ sunt famis.

28. Qui hoc ordine complebuntur :

29. Ecce septem anni venient fertilitatis magnæ in universa terra Ægypti :

30. quos sequentur septem anni alii tantæ sterilitatis, ut oblivioni

vu. Il me semblait, *dit-il*, que j'étais sur le bord du fleuve,

18. d'où sortaient sept vaches fort belles et extrêmement grasses, qui paissaient l'herbe dans des marécages ;

19. et qu'ensuite il en sortit sept autres si défigurées et si prodigieusement maigres, que je n'en ai jamais vu de telles en Égypte.

20. Ces dernières dévorèrent et consumèrent les premières <sup>10</sup>,

21. sans qu'elles parussent en aucune sorte en être rassasiées ; mais *au contraire* elles demeurèrent aussi maigres et aussi affreuses qu'elles étaient auparavant <sup>11</sup>. M'étant éveillé, je me rendormis,

22. et j'eus un *second* songe. Je vis sept épis pleins de grains et très-beaux, qui sortaient d'une même tige.

23. Il en parut en même temps sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant avait desséchés ;

24. et ces derniers dévorèrent les premiers qui étaient si beaux <sup>12</sup>. J'ai dit mon songe à tous les devins, et je n'en trouve point qui me l'explique.

25. Joseph répondit : Les deux songes du roi signifient la même chose <sup>13</sup> : Dieu a montré à Pharaon ce qu'il fera dans la suite.

26. Les sept belles vaches et les sept épis pleins, marquent la même chose, et signifient sept années d'abondance.

27. Les sept vaches maigres et défaites, qui sont sorties du fleuve les premières, et les sept épis maigres et frappés d'un vent brûlant, marquent sept autres années d'une famine qui doit arriver.

28. Et ceci s'accomplira de cette sorte <sup>14</sup> :

29. Il viendra premièrement sept années d'une fertilité extraordinaire dans toute l'Égypte,

30. qui seront suivies de sept autres d'une si grande stérilité, qu'elle fera oublier toute

10. 20. — <sup>10</sup> \* Dans l'hébr. : Et les sept vaches maigres et chétives dévorèrent les sept premières vaches qui étaient grasses.

11. 21. — <sup>11</sup> \* Dans l'hébr. : et elles entrèrent dans leur ventre ; et l'on ne s'aperçut point qu'elles étaient entrées dans leur ventre ; et leur aspect fut mauvais comme auparavant.

12. 24. — <sup>12</sup> \* Dans l'hébr. : et les épis maigres absorbèrent les sept épis beaux. Et j'ai dit etc.

13. 25. — <sup>13</sup> \* Dans l'hébr. : Le songe de Pharaon n'est qu'un. Ces deux songes n'en font qu'un, ils ont la même signification.

14. 28. — <sup>14</sup> \* Dans l'hébr. : C'est là la chose que je dis à Pharaon : Dieu fait voir à Pharaon ce qu'il fera.

l'abondance qui l'aura précédée; car la famine consumera toute la terre.

31. Et cette fertilité extraordinaire sera comme absorbée par une extrême indigence <sup>15</sup>.

32. Quant au second songe que vous avez eu, qui signifie la même chose, c'est une marque que cette parole de Dieu sera ferme, qu'elle s'accomplira infailliblement et bientôt.

33. Il est donc de la prudence du roi de choisir un homme sage et habile, à qui il donne le commandement sur toute l'Égypte,

34. afin qu'il établisse des officiers dans toutes les provinces <sup>16</sup>, qui, pendant les sept années de fertilité qui vont venir, amassent dans les greniers publics la cinquième partie des fruits de la terre;

35. que tout le blé soit mis sous la puissance du roi, et qu'on le garde dans les villes,

36. afin qu'il soit réservé pour les sept années de la famine qui doit accabler l'Égypte, et que ce pays ne soit pas consumé par la famine.

37. Ce conseil plut à Pharaon et à tous ses ministres :

38. et il leur dit : Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui fût aussi rempli qu'il l'est de l'Esprit de Dieu ?

39. Il dit donc à Joseph : Puisque Dieu vous a fait voir tout ce que vous nous avez dit, où pourrais-je trouver quelqu'un plus sage que vous, ou même semblable à vous ?

40. Ce sera vous qui aurez l'autorité sur ma maison : quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obéira <sup>17</sup>; et je n'aurai au-dessus de vous que le trône et la qualité de roi. *Ps.* 104, 21. 1. *Mach.* 2, 53. *Act.* 7, 10.

41. Pharaon dit encore à Joseph : Je vous établis aujourd'hui pour commander à toute l'Égypte.

42. Et il ôta son anneau de sa main, et le mit en celle de Joseph <sup>18</sup>; il le fit revêtir

tradatur cuncta retro abundantia : consumptura est enim fames omnem terram,

31. et ubertatis magnitudinem perdita est inopie magnitudo.

32. Quod autem vidisti secundo ad eandem rem pertinens somnium : firmitatis indicium est, eo quod fiat sermo Dei, et velocius impleatur.

33. Nunc ergo provideat rex virum sapientem et industrium, et præficiat eum terræ Ægypti :

34. qui constituat præpositos per cunctas regiones, et quintam partem fructuum per septem annos fertilitatis,

35. qui jam nunc futuri sunt, congregat in horrea : et omne frumentum sub Pharaonis potestate condatur, serveturque in urbibus.

36. Et præparetur futuræ septem annorum fami, quæ oppressura est Ægyptum, et non consumetur terra inopia.

37. Placuit Pharaoni consilium et cunctis ministris ejus :

38. locutusque est ad eos : Nam invenire poterimus talem virum, qui spiritu Dei plenus sit ?

39. Dixit ergo ad Joseph : Quia ostendit tibi Deus omnia quæ locutus es, numquid sapienterem et consimilem tui invenire poterò ?

40. Tu eris super domum meam, et ad tui oris imperium cunctus populus obediet : uno tantum regni solio te præcedam.

41. Dixitque rursus Pharaon ad Joseph : Ecce, constitui te super universam terram Ægypti.

42. Tulitque anulum de manu sua, et dedit eum in manu ejus :

† 31. — <sup>15</sup> Par suite de la pénurie des temps qui suivront, on ne conservera plus aucun souvenir de l'abondance qui aura régné dans le pays, tant la nécessité sera pressante.

† 34. — <sup>16</sup> Dans l'hébr. : ... d'Égypte. Que Pharaon fasse cela, et qu'il établisse des préposés par tout le pays, et qu'il amasse le cinquième de la terre (des fruits de la terre) d'Égypte pendant les sept années de fertilité. — Ce cinquième devait sans doute être prélevé en sus des redevances ordinaires.

† 40. — <sup>17</sup> Dans l'hébr. : et tout mon peuple disposera ses affaires selon votre bouche — vos ordres.

† 42. — <sup>18</sup> Il y avait dans l'anneau un sceau avec le nom du roi. Celui qui avait cet anneau avec le sceau pouvait donner des ordres au nom du prince. — Les

vestivitque eum stola byssina, et collo torquem auream circumposuit.

43. Fecitque eum ascendere super currum suum secundum, clamante præcone, ut omnes coram eo genu flecterent, et præpositum esse scirent universæ terræ Ægypti.

44. Dixit quoque rex ad Joseph : Ego sum Pharaon : absque tuo imperio non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti.

45. Vertitque nomen ejus, et vocavit eum lingua ægyptiaca, Salvatorem mundi. Dedit que illi uxorem Aseneth, filiam Putiphare sacerdotis Heliopoleos. Egressus est itaque Joseph ad terram Ægypti

46. (triginta autem annorum erat quando stetit in conspectu regis Pharaonis), et circumvit omnes regiones Ægypti.

47. Venitque fertilitas septem annorum : et in manipulos reductæ segetes congregatæ sunt in horrea Ægypti.

48. Omnis etiam frugum abundantia in singulis urbibus condita est.

49. Tantaque fuit abundantia tritici, ut arenæ maris cœsquarentur, et copia mensuram excederet.

50. Nati sunt autem Joseph filii duo antequam veniret fames : quos peperit ei Aseneth, filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos.

51. Vocavitque nomen primogeniti, Manasses, dicens : Obliviscere fecit Deus omnium laborum meorum, et domus patris mei.

d'une robe de fin lin <sup>10</sup>, et lui mit au cou un collier d'or.

43. Il le fit monter sur l'un de ses chars, qui était le second après le sien, et fit crier par un héraut, que tout le monde fléchit le genou devant lui, et que tous reconnussent qu'il avait été établi pour commander à toute l'Égypte.

44. Le roi dit encore à Joseph : Je suis Pharaon <sup>11</sup>; nul ne remuera ni le pied ni la main dans toute l'Égypte que par votre commandement.

45. Il changea aussi son nom, et il l'appela en langue égyptienne <sup>12</sup> le Sauveur du monde <sup>13</sup>. Et il lui fit épouser Aseneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis <sup>14</sup>. Après cela Joseph alla visiter l'Égypte,

46. (il avait trente ans lorsqu'il parut devant le roi Pharaon) et il fit le tour de toutes les provinces de l'Égypte.

47. Les sept années de fertilité vinrent donc; et le blé ayant été mis en gerbes, fut serré ensuite dans les greniers de l'Égypte.

48. On mit aussi en réserve dans toutes les villes cette grande abondance de grains.

49. Car il y eut une si grande quantité de froment, qu'elle égalait le sable de la mer, et qu'elle ne pouvait pas même se mesurer.

50. Avant que la famine vint, Joseph eut deux enfants de sa femme Aseneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis. *Pl. b. 46, 20, 48, 5.*

51. Il nomma l'aîné, Manassé <sup>15</sup>, en disant : Dieu m'a fait oublier tous mes travaux et la maison de mon père.

distinctions honorifiques de Joseph étaient de diverses sortes : 1° le sceau royal; 2° l'habit de lin fin et blanc, qui était réservé aux prêtres et au roi; 3° la chaîne d'or, signe distinctif du grand juge; 4° la proclamation solennelle et l'hommage qui l'accompagnait. — Dans l'hébr. le *ψ. 43* porte : Et il le fit monter sur un second char; et l'on cria devant lui : Fléchissez le genou (*Héb. Aberach*); et il l'établit sur toute la terre d'Égypte.

<sup>10</sup> Litt. : de byssus. — du lin le plus fin.

<sup>11</sup> *ψ. 41.* — <sup>12</sup> Je suis le roi : à moi appartient le souverain pouvoir.

<sup>13</sup> *ψ. 45.* — <sup>14</sup> Ces mots ne sont pas dans l'hébreu.

<sup>15</sup> Tsaphnath — Pahenéach, c'est-à-dire libérateur du peuple (Jérôm.).

<sup>12</sup> La caste sacerdotale était en Égypte la caste noble. — Dans l'hébr. : prêtre de Hon. Hon (soleil, ville du soleil — Héliopolis) dans la basse Égypte. Comp. *Jérôm. 43, 13.* — Ce Putiphar est différent du maître de Joseph. Son nom ne s'écrit pas de la même manière, et il était prêtre, au lieu que le maître de Joseph était chef des gardes du roi et intendant des prisons. *Pl. h. 39, 21; 40, 40.*

<sup>15</sup> *ψ. 51.* — <sup>16</sup> c'est-à-dire qui fait oublier.

52. Il nomma le second Ephraïm <sup>25</sup>, en disant : Dieu m'a fait croître dans la terre de ma pauvreté <sup>26</sup>.

53. Ces sept années de la fertilité d'Égypte étant donc passées,

54. les sept années de stérilité vinrent ensuite, selon la prédiction de Joseph ; et pendant qu'une grande famine affligeait tout le monde, il y avait du pain dans toute l'Égypte.

55. Le peuple étant pressé de la famine, cria à Pharaon, et lui demanda de quoi vivre. Mais il leur dit : Allez *trouver* Joseph, et faites tout ce qu'il vous dira.

56. Cependant la famine croissait tous les jours dans toute la terre : et Joseph ouvrant tous les greniers, vendait du blé aux Égyptiens, parce qu'ils étaient tourmentés eux-mêmes de la famine.

57. Et on venait de toutes les provinces en Égypte pour acheter de quoi vivre, et pour trouver quelque soulagement dans la rigueur de cette famine.

52. Nomen quoque secundi appellavit Ephraim, dicens : Crescere me fecit Deus in terra paupertatis meæ.

53. Igitur transactis septem ubertatis annis, qui fuerant in Ægypto :

54. cœperunt venire septem anni inopiæ, quos prædixerat Joseph : et in universo orbe fames prævaluit, in cuncta autem terra Ægypti panis erat.

55. Qua esuriente, clamavit populus ad Pharaonem, alimenta petens. Quibus ille respondit : Ite ad Joseph : et quidquid ipse vobis dixerit, facite.

56. Crescebat autem quotidie fames in omni terra : aperuitque Joseph universa horrea, et vendebat Ægyptiis : nam et illos oppræsserat fames.

57. Omnesque provinciæ veniebant in Ægyptum, ut emerent escas, et malum inopiæ temperarent.

## CHAPITRE XLII.

### *Premier voyage des enfants de Jacob en Égypte.*

1. Cependant Jacob ayant ouï dire qu'on vendait du blé en Égypte, dit à ses enfants : Pourquoi êtes-vous négligents ?

2. J'ai appris <sup>2</sup> qu'on vend du blé en Égypte ; allez-y acheter ce qui nous est nécessaire, afin que nous puissions vivre et que nous ne mourions pas de faim.

3. Les dix frères de Joseph allèrent donc en Égypte, pour y acheter du blé ;

4. car Jacob retint Benjamin avec lui, ayant dit à ses frères qu'il craignait qu'il ne lui arrivât quelque accident dans le chemin.

5. Ils entrèrent dans l'Égypte avec les autres qui y allaient pour acheter du blé,

1. Audiens autem Jacob quod alimenta venderentur in Ægypto, dixit filiis suis : Quare negligitis ?

2. Audivi quod triticum venundetur in Ægypto : descendite, et emite nobis necessaria, ut possimus vivere, et non consumamur inopia.

3. Descendentes igitur fratres Joseph decem, ut emerent frumenta in Ægypto,

4. Benjamin domi retento a Jacob, qui dixerat fratribus ejus : Ne forte in itinere quidquam patiatur mali :

5. ingressi sunt terram Ægypti cum aliis qui pergebant ad emen-

ŷ. 52. — <sup>25</sup> c'est-à-dire doublement fécond.

<sup>26</sup> \* Dans l'hébr. : de mon affliction.

ŷ. 1. — <sup>1</sup> \* Dans l'hébr. : Pourquoi vous regardez-vous les uns les autres ? — C'est la même chose.

ŷ. 2. — <sup>2</sup> \* Dans l'hébr. : Et il dit : Voilà que j'ai appris, etc.

dum. Erat autem fames in terra Chanaan.

6. Et Joseph erat princeps in terra Egypti, atque ad ejus nutum frumenta populis vendebantur. Cumque adorassent eum fratres sui,

7. et agnovisset eos, quasi ad alienos durius loquebatur, interrogans eos : Unde venistis? Qui responderunt : De terra Chanaan, ut emamus victui necessaria.

8. Et tamen fratres ipse cognoscens, non est cognitus ab eis.

9. Recordatusque somniorum, quæ aliquando viderat, ait ad eos : Exploratores estis : ut videatis infimiora terræ venistis.

10. Qui dixerunt : Non est ita, domine, sed servi tui venerunt ut emerent cibos.

11. Omnes filii unius viri sumus : pacifici venimus, nec quidquam famuli tui machinantur mali.

12. Quibus ille respondit : Aliter est : immunita terræ hujus considerare venistis.

13. At illi : Duodecim, inquit, servi tui, fratres sumus, filii viri unius in terra Chanaan : minimus cum patre nostro est, alius non est super.

14. Hoc est, ait, quod locutus sum : Exploratores estis.

15. Jam nunc experimentum vestri capiam : per salutem Pharaonis non egrédiemini hinc, donec veniat frater vester minimus.

parce que la famine était dans le pays de Chanaan.

6. Joseph commandait dans toute l'Égypte, et le blé ne se vendait aux peuples que par son ordre. Ses frères l'ayant adoré<sup>3</sup>,

7. il les reconnut; et leur parlant assez rudement, comme à des étrangers<sup>4</sup>, il leur dit : D'où venez-vous? Ils lui répondirent : Du pays de Chanaan, pour acheter ici de quoi vivre.

8. Et quoiqu'il connût bien ses frères, il ne fut point néanmoins connu d'eux<sup>5</sup>.

9. Alors se souvenant des songes qu'il avait eus autrefois, il leur dit : Vous êtes des espions, et vous êtes venus ici pour considérer les endroits les plus faibles de l'Égypte.

10. Ils lui répondirent : Seigneur, cela n'est pas ainsi; mais vos serviteurs sont venus ici pour acheter du blé.

11. Nous sommes tous enfants d'un seul homme; nous venons avec des pensées de paix, et vos serviteurs n'ont aucun mauvais dessein.

12. Joseph leur répondit : Non, cela n'est pas; mais vous êtes venus pour remarquer ce qu'il y a de moins fortifié dans l'Égypte.

13. Ils lui dirent : Nous sommes douze frères enfants d'un même homme dans le pays de Chanaan, et vos serviteurs. Le dernier de tous est avec notre père, et l'autre n'est plus au monde.

14. Voilà, dit Joseph, ce que je disais<sup>6</sup> : Vous êtes des espions.

15. Je m'en vais éprouver si vous dites la vérité. Vive Pharaon! vous ne sortirez point d'ici jusqu'à ce que le dernier de vos frères y soit venu.

ŷ. 6. — <sup>3</sup> s'étant prosternés devant lui jusqu'à terre, selon l'usage lorsqu'on abordait les princes. — C'est dans le même sens qu'il faut entendre ce mot toutes les fois qu'il s'agit des hommages rendus à un homme. — C'était là cependant l'accomplissement du songe de Joseph. *Pl. h.* 37, 7. 9.

ŷ. 7. — <sup>4</sup> Dans l'hébr. : 6. et les frères de Joseph vinrent, et ils se prosternèrent devant lui la face contre terre. 7. Et Joseph vit ses frères et il les reconnut; mais il se conduisit à leur égard comme un étranger, et leur parla durement, et leur dit etc.

ŷ. 8. — <sup>5</sup> Joseph n'avait que seize ans lorsque ses frères le vendirent (*Pl. h.* 37, 2.), et il en avait trente lorsqu'il fut mis par Pharaon à la tête de l'Égypte (44, 46.). Si on y ajoute les sept années de fertilité qui précéderent la famine, on aura au moins vingt-un ou vingt-deux ans pour le temps depuis lequel ses frères ne l'avaient point vu. Pendant ce long espace de temps, les traits du visage de Joseph avaient sans doute bien changé. L'éclat dont il était environné et l'élevation où il était, contribuaient encore à l'illusion : enfin la volonté de Dieu était que Joseph demeurât inconnu, afin que tout ce qui lui avait été révélé par rapport à sa famille s'accomplît à la lettre.

ŷ. 14. — <sup>6</sup> Puisque vous feignez d'avoir un autre frère qui n'est point avec vous, il est clair que tout ce que vous me dites de la droiture de vos intentions est faux (ŷ. 20).

16. Envoyez l'un de vous pour l'y amener : cependant vous demeurerez en prison jusqu'à ce que j'aie reconnu si ce que vous dites est vrai ou faux ; autrement, vive Pharaon ! vous êtes des espions.

17. Il les fit donc mettre en prison pour trois jours.

18. Et le troisième jour il les fit sortir de prison, et leur dit : Faites ce que je vous dis, et vous vivrez : car je crains Dieu <sup>6</sup>.

19. Si vous venez ici dans un esprit de paix, que l'un de vos frères demeure lié dans la prison ; et allez-vous-en, vous autres, emportez en votre pays le blé que vous avez acheté,

20. et amenez-moi le dernier de vos frères, afin que je puisse reconnaître si ce que vous dites est véritable, et que vous ne mouriez point. Ils firent ce qu'il leur avait ordonné. *Pl. b. 43, 3. 5.*

21. Et ils se disaient l'un à l'autre : C'est justement que nous souffrons tout ceci, parce que nous avons péché contre notre frère ; et que voyant la douleur de son âme lorsqu'il nous priaît d'avoir compassion de lui, nous ne l'écoutâmes point : c'est pour cela que nous sommes tombés dans cette affliction <sup>9</sup>.

22. Ruben, l'un d'entre eux, leur disait : Ne vous dis-je pas alors : Ne commettez point un si grand crime contre cet enfant ? Et cependant vous ne m'écoutâtes point. C'est son sang maintenant qui nous est redemandé <sup>10</sup>. *Pl. h. 37, 22.*

23. Or ils ne savaient pas que Joseph les entendît, parce qu'il leur parlait par un truchement.

24. Mais il se retira pour un peu de temps, et versa des larmes ; et étant revenu, il leur parla,

25. et il fit prendre Siméon <sup>11</sup> et le fit lier devant eux ; et il commanda à ses officiers d'emplir leurs sacs de blé, et de remettre dans le sac de chacun d'eux l'argent qu'ils avaient donné, en y ajoutant encore des vivres pour se nourrir pendant le chemin ; ce qui fut exécuté aussitôt.

26. Les frères de Joseph s'en allèrent donc, emportant leur blé sur leurs ânes.

27. Et l'un d'eux ayant ouvert son sac

16. Mittite ex vobis unum, et adducat eum : vos autem eritis in vinculis, donec probentur quæ dixistis utrum vera an falsa sint : alioquin per salutem Pharaonis exploratores estis.

17. Tradidit ergo illos custodiæ tribus diebus.

18. Die autem tertio eductis de carcere, ait : Facite quæ dixi, et vivetis : Deum enim timeo.

19. Si pacifici estis, frater vester unus ligetur in carcere : vos autem abite, et ferte frumenta quæ emistis, in domos vestras,

20. et fratrem vestrum minimum ad me adducite, ut possim vestros probare sermones, et non moriamini. Fecerunt ut dixerat,

21. et locuti sunt ad invicem : Merito hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum, videntes angustiam animæ illius, dum deprecaretur nos, et non audivimus : idcirco venit super nos ista tribulatio.

22. E quibus unus Ruben, ait : Numquid non dixi vobis : Nolite peccare in puerum : et non audistis me ? en sanguis ejus exquiritur.

23. Nesciebant autem quod intelligeret Joseph : eo quod per interpretem loqueretur ad eos.

24. Avertitque se parumper, et flevit : et reversus locutus est ad eos.

25. Tollensque Simeon, et ligans illis præsentibus, jussit ministris ut implerent eorum saccois tritico, et reponerent pecunias singulorum in sacculis suis, datis supra cibariis in viam : qui fecerunt ita.

26. At illi portantes frumenta in asinis suis, profecti sunt.

27. Apertoque unus sacco, ut

7. 16. — 7 \* Je le jure par la vie de Pharaon. — C'est un serment par le salut du roi, comme les Romains jureraient par le salut des Césars. Le même usage a subsisté parmi les Perses jusque dans ces derniers temps.

7. 18. — 8 et je ne veux point faire périr des innocents.

7. 21. — 9 La punition ouvre les yeux que le crime avait fermés (Grég.).

7. 22. — 10 \* Il faut que nous mourrions, parce que nous avons tué notre frère.

7. 25. — 11 \* Siméon dont le naturel cruel (*Pl. h. 34, 25.*) ; avait peut-être été la principale cause des mauvais traitements dont Joseph fut l'objet.

daret jumento pabulum in diversorio, contemplatus pecuniam in ore sacculi,

28. dixit fratribus suis : Reddita est mihi pecunia, en habetur in sacco. Et obstupefacti turbatique, mutuo dixerunt : Quidnam est hoc quod fecit nobis Deus?

29. Veneruntque ad Jacob patrem suum in terram Chanaan, et narraverunt ei omnia quæ accidissent sibi, dicentes :

30. Locutus est nobis dominus terræ dure, et putavit nos exploratores esse provinciarum.

31. Cui respondimus : Pacifici sumus, nec ullas molimur insidias.

32. Duodecim fratres uno patre geniti sumus : unus non est super, minimus cum patre nostro est in terra Chanaan.

33. Qui ait nobis : Sic probabo quod pacifici sitis : Fratrem vestrum unum dimittite apud me, et cibaria domibus vestris necessaria sumite, et abite,

34. fratremque vestrum minimum adducite ad me, ut sciam quod non sitis exploratores : et istum, qui tenetur in vinculis, recipere possitis : ac deinceps quæ vultis, emendi habeatis licentiam.

35. His dictis, cum frumenta effunderent, singuli repererunt in ore saccorum ligatas pecunias : exterritisque simul omnibus,

36. dixit pater Jacob : Absque liberis me esse fecistis : Joseph non est super, Simeon tenetur in vinculis, et Benjamin auferetis : in me hæc omnia mala reciderunt.

37. Cui respondit Ruben : Duo filios meos interfice, si non redderis illum tibi : trade illum in manu mea, et ego eum tibi restituiam.

38. At ille : Non descendet, in-

dans l'hôtellerie, pour donner à manger à son âne, vit son argent à l'entrée du sac,

28. et il dit à ses frères : On m'a rendu mon argent ; le voici dans mon sac. Ils furent tous saisis d'étonnement<sup>12</sup> et de trouble, et ils s'entre-disaient : Quelle est cette conduite de Dieu sur nous ?

29. Lorsqu'ils furent arrivés chez Jacob leur père, au pays de Chanaan, ils lui racontèrent tout ce qui leur était arrivé, en disant :

30. Le maître de ce pays-là nous a parlé durement, et il nous a pris pour des espions qui venaient observer le royaume.

31. Nous lui avons répondu : Nous sommes gens paisibles et très-éloignés d'avoir aucun mauvais dessein.

32. Nous étions douze frères, enfants d'un même père. L'un n'est plus au monde, le plus jeune est avec notre père au pays de Chanaan.

33. Il nous a répondu : Je veux éprouver s'il est vrai que vous n'avez que des pensées de paix. Laissez-moi donc ici l'un de vos frères ; prenez le blé qui vous est nécessaire pour vos maisons, et vous en allez ;

34. et amenez-moi le plus jeune de vos frères, afin que je sache que vous n'êtes point des espions ; que vous puissiez ensuite remener avec vous celui que je retiens prisonnier, et qu'il vous soit permis à l'avenir d'acheter ici ce que vous voudrez.

35. Après avoir ainsi parlé, comme ils jetaient leur blé hors de leurs sacs, ils trouvèrent chacun leur argent lié à l'entrée du sac<sup>13</sup> ; et ils en furent tous épouvantés.

36. Alors Jacob leur père leur dit : Vous m'avez réduit à être sans enfants. Joseph n'est plus au monde, Siméon est en prison, et vous voulez m'enlever Benjamin. Tous ces maux sont retombés sur moi.

37. Ruben lui répondit : Faites mourir mes deux enfants, si je ne vous le ramène ; confiez-le-moi, et je vous le rendrai.

38. Non, dit Jacob, mon fils n'ira point

12. 28. — <sup>12</sup> Dans l'hébr. : et leur cœur s'en alla — ils furent tous troublés.

13. 35. — <sup>13</sup> Pl. h. (g. 27) il est dit qu'un seul ayant ouvert son sac à l'hôtel, y trouva son argent ; pl. b. 43, 21. Juda raconte la chose comme si tous l'avaient trouvé en même temps et dans le même lieu ; et enfin ici il semble qu'ils ne s'en aperçurent que lorsqu'ils furent auprès de leur père. Le moyen de concilier tout cela est sans doute que quelques-uns purent trouver leur argent à l'hôtel, mais qu'ils ne s'aperçurent que tous l'avaient rapporté qu'à la maison, lorsqu'ils furent de retour.

avec vous. Son frère est mort, et il est demeuré seul <sup>14</sup>. S'il lui arrive quelque malheur au pays où vous allez, vous accablerez ma vieillesse d'une douleur qui m'emportera dans le tombeau.

quit, filius meus vobiscum : frater ejus mortuus est, et ipse solus remansit : si quid ei adversi acciderit in terra ad quam pergitis, deducetis canos meos cum dolore ad inferos.

## CHAPITRE XLIII.

### *Second voyage des enfants de Jacob en Egypte avec Benjamin.*

1. Cependant <sup>1</sup> la famine désolait extraordinairement tout le pays.

2. Et le blé que les enfants de Jacob avaient apporté d'Egypte étant consumé, Jacob leur dit : Retournez, et achetez-nous quelque chose pour notre nourriture.

3. Juda lui répondit : Celui qui commande en ce pays-là nous a déclaré sa volonté avec serment, en disant : Vous ne verrez point mon visage, à moins que vous n'ameniez avec vous le plus jeune de vos frères.

4. Si vous voulez donc l'envoyer avec nous, nous irons ensemble, et nous achèterons ce qui vous est nécessaire.

5. Que si vous ne le voulez pas, nous n'irons point; car cet homme, comme nous vous l'avons dit plusieurs fois, nous a déclaré que nous ne verrions point son visage, si nous n'avions avec nous notre jeune frère. *Pl. h. 42, 20.*

6. Israël leur dit : C'est pour mon malheur que vous lui avez appris que vous aviez encore un autre frère.

7. Mais ils lui répondirent : Il nous demanda par ordre toute la suite de notre famille : si notre père vivait, si nous avions encore un frère : et nous lui répondîmes conformément à ce qu'il nous avait demandé. Pouvions-nous deviner qu'il nous dirait : Amenez avec vous votre frère ?

8. Juda dit encore à son père : Envoyez l'enfant <sup>2</sup> avec moi, afin que nous puissions partir, et avoir de quoi vivre, et que nous ne mourions pas, nous et nos petits enfants.

9. Je me charge de cet enfant, et c'est à

1. Interim fames omnem terram vehementer premebat.

2. Consumptisque cibis quos ex Ægypto detulerant, dixit Jacob ad filios suos : Revertimini et emite nobis pauillum escarum.

3. Respondit Judas : Denuntiavit nobis vir ille sub attestazione jurisjurandi, dicens : Non videbitis faciem meam, nisi fratrem vestrum minimum adduxeritis vobiscum.

4. Si ergo vis eum mittere nobiscum, pergemus pariter, et ememus tibi necessaria :

5. sin autem non vis, non ibimus : vir enim, ut sæpe diximus, denunciavit nobis, dicens : Non videbitis faciem meam absque fratre vestro minimo.

6. Dixit eis Israel : In meam hoc fecistis miseriam, ut indicaretis ei et alium habere vos fratrem.

7. At illi responderunt : Interrogavit nos homo per ordinem nostram progeniem : si pater viveret : si haberemus fratrem : et nos respondimus ei consequenter juxta id quod fuerat sciscitatus : numquid scire poteramus quod dicturus esset : Adducite fratrem vestrum vobiscum ?

8. Judas quoque dixit patri suo : Mitte puerum mecum, ut proficiscamur, et possimus vivere : ne moriamur nos et parvuli nostri :

9. Ego suscipio puerum : de ma-

§. 38. — <sup>14</sup> de Rachel, qui ne mit au monde que Joseph et Benjamin.

§. 1. — <sup>1\*</sup> Pendant que Jacob différait de permettre que Benjamin allât en Egypte.

§. 8. — <sup>2\*</sup> Benjamin pouvait avoir alors environ vingt-quatre ans; mais il était né longtemps après ses frères.

mi mea require illum; nisi reduxero, et reddidero eum tibi, ero peccati reus in te omni tempore.

10. Si non intercessisset dilatio, jam vice altera venissemus.

11. Igitur Israel pater eorum dixit ad eos : Si sic necesse est, facite quod vultis : sumite de optimis terræ fructibus in vasis vestris, et deferte viro munera, modicum resinæ et mellis, et storacis, stactes, et terebinthi, et amygdalarum.

12. Pecuniam quoque duplicem ferte vobiscum : et illam, quam invenistis in sacculis, repudiate, ne forte errore factum sit :

13. sed et fratrem vestrum tollite, et ite ad virum.

14. Deus autem meus omnipotens faciat vobis eum placibilem : et remittat vobiscum fratrem vestrum quem tenet, et hunc Benjamin : ego autem quasi orbatus absque liberis ero.

15. Tulerunt ergo viri munera, et pecuniam duplicem, et Benjamin : descenderuntque in Ægyptum, et steterunt coram Joseph.

16. Quos cum ille vidisset, et Benjamin simul, præcepit dispensatori domus suæ, dicens : Introduce viros domum, et occide victimas, et instrue convivium, quoniam mecum sunt comesturi meridie.

17. Fecit ille quod sibi fuerat imperatum, et introduxit viros domum.

18. Ibi que exterriti, dixerunt mutuo : Propter pecuniam, quam retulimus prius in saccis nostris, introducti sumus : ut devolvat in nos calumniam, et violenter subjiciat servituti, et nos, et asinos nostros.

moi à qui vous en demanderez compte. Si je ne le ramène, et si je ne vous le rends, je consens que vous ne me pardonnerez jamais cette faute.

10. Si nous n'avions point tant différé, nous serions déjà revenus une seconde fois.

11. Israël leur père leur dit donc : Si c'est une nécessité absolue, faites ce que vous voudrez. Prenez avec vous des plus excellents fruits de ce pays-ci, pour en faire présent à celui qui commande, un peu de résine, de miel, de storax<sup>3</sup>, de myrrhe, de térébenthine et d'amandes<sup>4</sup>.

12. Portez aussi deux fois autant d'argent qu'au premier voyage, et reportez celui que vous avez trouvé dans vos sacs, de peur que ce ne soit une méprise.

13. Enfin menez votre frère avec vous, et allez vers cet homme.

14. Je prie mon Dieu, le Dieu tout-puissant, de vous le rendre favorable, afin qu'il renvoie avec vous votre frère qu'il tient prisonnier, et Benjamin que je vous confie. Cependant je demeurerai seul, comme si j'étais sans enfants.

15. Ils prirent donc avec eux les présents, et le double d'argent, avec Benjamin; et étant partis, ils arrivèrent en Egypte, où ils se présentèrent devant Joseph.

16. Joseph les ayant vus, et Benjamin avec eux, dit à son intendant : Faites entrer ces personnes chez moi; tuez des victimes<sup>5</sup>, et préparez un festin, parce qu'ils mangeront à midi avec moi.

17. L'intendant exécuta ce qui lui avait été commandé, et il les fit entrer dans la maison.

18. Alors étant saisis de crainte, ils s'entredisaient : C'est sans doute à cause de cet argent que nous avons remporté dans nos sacs qu'il nous fait entrer ici, pour faire retomber sur nous ce reproche, et nous opprimer en nous réduisant en servitude, nous et nos ânes.

§. 11. — <sup>3</sup> une espèce de résine gommeuse.

<sup>4</sup> \* D'autr. trad. l'hébr. : un peu de baume (tsori) et un peu de sirop de raisin (debasch), des aromates (nechoth), du laudanum (loth), des pistaches et des amandes. — Le baume est commun en Arabie; le mot *debasch* qui signifie miel, se prend aussi pour toutes sortes de fruits doux; les pistaches sont des espèces de noix qu'on cueille sur un arbre appelé *pistacium*. Sur la signification des mots *tsori*, *nechoth*, et *loth*, voy. *pl. h.* 37, 25. — « qui commande » n'est pas dans l'hébreu.

§. 16. — <sup>5</sup> \* Dans l'hébr. : *maclare mactationem et parare*, c'est-à-dire *macta mactationem et para*. Tuez ce qu'il faut tuer pour recevoir splendidement ces étrangers. Il n'est pas question de victimes. — L'infinif en hébreu, de même qu'en latin, se met souvent pour tous les autres temps.

12. C'est pourquoy étant encore à la porte, ils s'approchèrent de l'intendant de Joseph,

20. et lui dirent : Seigneur, nous vous supplions de nous écouter. Nous sommes déjà venus une fois acheter du blé; *Pl. A. 42, 3.*

21. et après l'avoir acheté, lorsque nous fûmes arrivés à l'hôtellerie, en ouvrant nos sacs, nous y trouvâmes notre argent, que nous vous rapportons maintenant au même poids.

22. Et nous vous en rapportons encore d'autre, pour acheter ce qui nous est nécessaire; mais nous ne savons en aucune sorte qui a pu remettre cet argent dans nos sacs.

23. L'intendant leur répondit : Ayez l'esprit en repos, ne craignez point. Votre Dieu et le Dieu de votre père vous a donné des trésors dans vos sacs; car pour moi, j'ai reçu l'argent que vous m'avez donné, et j'en suis content<sup>6</sup>. Il fit sortir aussi Siméon, et le leur amena.

24. Après les avoir fait entrer en la maison, il leur apporta de l'eau; ils lavèrent leurs pieds, et il donna à manger à leurs ânes.

25. Cependant ils tinrent leurs présents tout prêts, attendant que Joseph entrât sur le midi, parce qu'on leur avait dit qu'ils devaient manger en ce lieu-là.

26. Joseph étant donc entré dans sa maison, ils lui offrirent leurs présents qu'ils tenaient en leurs mains, et ils l'adorèrent<sup>7</sup> en se baissant jusqu'en terre.

27. Il les salua aussi, en leur faisant bon visage, et il leur demanda : Votre père, ce bon vieillard dont vous m'avez parlé, vit-il encore? Se porte-t-il bien?

28. Ils lui répondirent : Notre père, votre serviteur, est encore en vie, et il se porte bien : et en se baissant profondément, ils l'adorèrent.

29. Joseph levant les yeux, vit Benjamin son frère<sup>8</sup>, fils de Rachel sa mère, et il leur dit : Est-ce là le plus jeune de vos frères dont vous m'avez parlé? Mon fils, ajouta-t-il, je prie Dieu qu'il vous conserve et vous soit toujours favorable.

30. Et il se hâta de sortir, parce que ses

19. Quamobrem in ipsis foribus accedentes ad dispensatorem domus

20. locuti sunt : Oramus, domine, ut audias nos. Jam ante descendimus ut emeremus escas :

21. quibus emptis, cum venissemus ad diversorium, aperuimus saccos nostros, et invenimus pecuniam in ore saccorum : quam nunc eodem pondere reportavimus.

22. Sed et aliud attulimus argentum, ut emamus quæ nobis necessaria sunt : non est in nostra conscientia quis posuerit eam in marsupii nostris.

23. At ille respondit : Pax vobiscum, nolite timere : Deus vester, et Deus patris vestri, dedit vobis thesauros in saccis vestris : nam pecuniam, quam dedistis mihi, probatam ego habeo. Eduxitque ad eos Simeon.

24. Et introductis domum, attulit aquam, et laverunt pedes suos, deditque pabulum asinis eorum.

25. Illi vero parabant munera, donec ingrederetur Joseph meridie : audierant enim quod ibi comesturi essent panem.

26. Igitur ingressus est Joseph domum suam, obtuleruntque ei munera, tenentes in manibus suis : et adoraverunt proni in terram.

27. At ille, clementer resalutatis eis, interrogavit eos, dicens : Salvusne est pater vester senex, de quo dixeratis mihi? Adhuc vivit?

28. Qui responderunt : Sospes est servus tuus pater noster, adhuc vivit. Et incurvati, adoraverunt eum.

29. Attollens autem Joseph oculos, vidit Benjamin fratrem suum uterinum, et ait : Iste est frater vester parvulus, de quo dixeratis mihi? Et rursum : Deus, inquit, misereatur tui, fili mi.

30. Festinavitque, quia commo-

†. 23. — <sup>6</sup> Dans l'hébr. : votre argent est venu à moi — je l'ai reçu. Les mots « j'en suis content » ne sont pas dans le texte.

†. 26. — <sup>7</sup> Voy pl. h. 42, 6.

†. 29. — <sup>8</sup> Le fils de sa mère — de Rachel.

ta fuerant viscera ejus super fratre suo, et erumpabant lacrymæ : et introiens cubiculum fleuit.

31. Rursumque lota facie egressus, continuit se, et ait : Ponite panes.

32. Quibus appositis, seorsum Joseph, et seorsum fratribus, Ægyptiis quoque qui vescebantur simul, seorsum (illicitum est enim Ægyptiis comedere cum Hebræis, et profanum putant hujusmodi convivium)

33. sederunt coram eo, primogenitus juxta primogenita sua, et minimus juxta ætatem suam. Et mirabantur nimis,

34. sumptis partibus quas ab eo acceperant : majorque pars venit Benjamin, ita ut quinque partibus excederet. Biberuntque et inebriati sunt cum eo.

entrailles avaient été émues en voyant son frère, et qu'il ne pouvait plus retenir ses larmes. Passant donc dans une autre chambre, il pleura.

31. Et après avoir lavé son visage, il revint, se faisant violence, et il dit : Servez à manger.

32. On servit Joseph à part, et ses frères à part; et les Égyptiens qui mangeaient avec lui, furent aussi servis à part <sup>9</sup> (car il n'est pas permis aux Égyptiens de manger avec les Hébreux, et ils croient qu'un festin de cette sorte serait profane) <sup>10</sup>.

33. Ils s'assirent donc en présence de Joseph, l'aîné le premier, selon son rang, et le plus jeune, selon son âge <sup>11</sup>. Et ils furent extrêmement surpris <sup>12</sup>,

34. en voyant les parts qu'il leur avait données, de ce que la part la plus grande était venue à Benjamin; car elle était cinq fois plus grande que celle des autres <sup>13</sup>. Ils burent ainsi avec Joseph, et ils firent grande chère <sup>14</sup>.

## CHAPITRE XLIV.

### *Joseph accuse Benjamin de vol.*

Præcepit autem Joseph dispensatori domus suæ, dicens : Imple saccos eorum frumento, quantum possunt capere, et pone pecuniam singulorum in summitate sacci.

2. Scyphum autem meum argenteum, et pretium quod dedit tritici, pone in ore sacci junioris. Factumque est ita.

1. Or Joseph donna cet ordre à l'intendant de sa maison, et lui dit : Mettez dans les sacs de ces personnes autant de blé qu'ils en pourront tenir, et l'argent de chacun à l'entrée du sac;

2. et mettez ma coupe d'argent à l'entrée du sac du plus jeune, avec l'argent qu'il a donné pour le blé. Cet ordre fut donc exécuté.

γ. 32. — <sup>9</sup> Les Égyptiens ne mangèrent point avec Joseph, parce qu'en Égypte c'était une prérogative des rois et des hauts personnages, de manger à une table séparée.

<sup>10</sup> parce que les Hébreux mangeaient des animaux qui étaient honorés d'un culte divin par les Égyptiens.

γ. 33. — <sup>11</sup> Tous étaient assis par rang d'âge.

<sup>12</sup> \* Dans l'hébr. : ... surpris chacun à l'égard de son voisin, c'est-à-dire mutuellement, soit parce qu'ils se voyaient traités avec tant de distinction, soit parce qu'ils ne pouvaient expliquer comment ils avaient été ainsi placés par rang d'âge.

γ. 34. — <sup>13</sup> C'était là une marque singulière de distinction; car les rois d'Égypte eux-mêmes dans les festins ne se faisaient servir qu'une portion double.

<sup>14</sup> Cela signifie dans le langage des Écritures : et ils furent rassasiés (Aug.), voy. Ps. 64, 10, ou bien encore : ils se laissèrent aller à la joie. Voy. Agg. 1, 6. Prov. 14, 25. — \* Litt. : Ils burent et s'enivrèrent avec lui — dans le sens de la version et de la note.

3. Et le lendemain dès le matin, on les laissa aller avec leurs ânes.

4. Lorsqu'ils furent sortis de la ville, comme ils n'avaient fait encore que peu de chemin, Joseph appela l'intendant de sa maison, et lui dit : Courez vite après ces gens, arrêtez-les, et leur dites : Pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien ?

5. La coupe que vous avez dérobée est celle dans laquelle mon seigneur boit, et dont il se sert pour deviner<sup>1</sup>; vous avez fait une très-méchante action.

6. L'intendant fit ce qui lui avait été commandé; et les ayant arrêtés, il leur dit tout ce qu'il lui avait été ordonné de leur dire.

7. Ils lui répondirent : Pourquoi mon seigneur parle-t-il ainsi à ses serviteurs, et les croit-il capables d'une action si honteuse ?

8. Nous vous avons rapporté du pays de Chanaan l'argent que nous trouvâmes à l'entrée de nos sacs. Comment donc se pourrait-il faire que nous eussions dérobé de la maison de votre seigneur de l'or ou de l'argent ?

9. Que celui de vos serviteurs, quel qu'il puisse être, à qui l'on trouvera ce que vous cherchez, meure; et nous, nous serons esclaves de mon seigneur.

10. Il leur dit : Oui, que ce que vous prononcez soit exécuté. Quiconque se trouvera avoir pris ce que je cherche sera mon esclave; et pour vous, vous serez innocents<sup>2</sup>.

3. Et orto mane, dimissi sunt cum asinis suis.

4. Jamque urbem exierant et processerant paululum : tunc Joseph accessit dispensatore domus : Surge, inquit, et persequere viros, et apprehensis dicit : Quare reddidistis malum pro bono ?

5. Scyphus, quem furati estis, ipse est in quo bibit dominus meus, et in quo augurari solet : pessimam rem fecistis.

6. Fecit ille ut jusserat. Et apprehensis per ordinem locutus est.

7. Qui responderunt : Quare sic loquitur dominus noster, ut servi tui tantum flagitii commiserint ?

8. Pecuniam, quam invenimus in summitate saccorum, reportavimus ad te de terra Chanaan : et quomodo consequens est ut furati simus de domo domini tui aurum vel argentum ?

9. Apud quemcumque fuerit inventum servorum tuorum quod quaeris, moriatur, et nos erimus servi domini nostri.

10. Qui dixit eis : Fiat juxta vestram sententiam : apud quemcumque fuerit inventum, ipse sit servus meus, vos autem eritis innocii.

§. 5. — <sup>1</sup> Joseph s'exprime ici d'après les idées des Egyptiens, qui étaient par rapport à lui dans cette persuasion (Aug., Thom.). — Nous lisons de plusieurs peuples anciens qu'ils avaient des coupes au fond desquelles, après qu'elles avaient été remplies, on prétendait découvrir les secrets de l'avenir. — \* Il est évident, par toute la conduite de Joseph envers ses frères, qu'il voulait les éprouver, les surprendre et les jeter dans l'étonnement, en cherchant un prétexte d'abord pour voir, puis pour retenir Benjamin auprès de lui. On ne doit donc pas prendre trop à la lettre les paroles dont il se sert, ni expliquer ses actions dans un autre sens que celui qui résulte des circonstances. Il y règne en général une dissimulation qui, considérée en elle-même, serait à peine excusable, mais qui eu égard à ses vues et à ses intentions, n'a rien de mauvais. De là il suit que quand il parle de sa science divinatoire au moyen de sa coupe, il s'exprime plutôt selon les idées vulgaires que selon la réalité. D'ailleurs après l'interprétation des songes des officiers de Pharaon et de ceux de Pharaon lui-même, Joseph devait nécessairement passer parmi les Egyptiens pour un grand magicien, et rien ne l'empêchait, dans les occasions, de se prévaloir de sa réputation. Enfin d'habiles interprètes pensent que les mots hébreux que la Vulgate a traduits par : « *in quo augurari solet*, avec laquelle il a coutume de deviner, » peuvent signifier « savoir, connaître par sa perspicacité naturelle »; et ils rendent en conséquence tout le verset de cette manière : N'est-ce pas là la coupe dans laquelle boit mon maître ? Et lui (mon maître) ne devinera-t-il pas à son sujet ? — ne comprendra-t-il pas où elle est, ce qu'elle est devenue ?

§. 10. — <sup>2</sup> Dans l'hébr. : ... exécuté. Que celui chez lequel elle (la coupe) sera trouvée, soit mon esclave. — Qu'il en soit comme vous voulez; cherchons et voyons si la coupe se trouvera. Toutefois la peine que vous prononcez contre vous est trop rigoureuse : il suffira que celui chez lequel la coupé serait trouvée, soit retenu comme esclave.

11. Itaque festinato deponentes in terram saccos, aperuerunt singuli.

12. Quos scrutatus, incipiens a majore usque ad minimum, invenit scyphum in sacco Benjamin.

13. At illi, scissis vestibus, oneratisque rursum asinis, reversi sunt in oppidum.

14. Primusque Judas cum fratribus ingressus est ad Joseph (necdum enim de loco abierat) omnesque ante eum pariter in terram corruerunt.

15. Quibus ille ait : Cur sic agere voluistis ? an ignoratis quod non sit similis mei in augurandi scientia ?

16. Cui Judas : Quid respondebamus, inquit, domino meo ? vel quid loquemur, aut juste poterimus obtendere ? Deus invenit iniquitatem servorum tuorum : ex omnes servi sumus domini mei, et nos, et apud quem inventus est scyphus.

17. Respondit Joseph : Absit a me ut sic agam : qui furatus est scyphum, ipse sit servus meus : vos autem abite liberi ad patrem vestrum.

18. Accedens autem proprius Judas, confidenter ait : Oro, domine mi, loquatur servus tuus verbum in auribus tuis, et ne irascaris famulo tuo : tu es enim post Pharaonem

19. dominus meus. Interrogasti prius servos tuos : Habetis patrem, aut fratrem ?

20. Et nos respondimus tibi do-

11. Ils déchargèrent donc aussitôt leurs sacs à terre, et chacun ouvrit le sien.

12. L'intendant les ayant fouillés, en commençant depuis le plus grand jusqu'au plus petit, trouva la coupe dans le sac de Benjamin.

13. Alors ayant déchiré leurs vêtements, et rechargé leurs ânes, ils revinrent à la ville.

14. Juda se présenta le premier avec ses frères devant Joseph (qui n'était pas encore sorti du lieu où il était), et ils se prosternèrent tous ensemble à terre devant lui.

15. Joseph leur dit : Pourquoi avez-vous agi ainsi avec moi ? Ignorez-vous qu'il n'y a personne qui m'égalé dans la science de deviner ?

16. Juda lui dit : Que répondrons-nous à mon seigneur ? que lui dirons-nous, et que pouvons-nous lui représenter avec quelque ombre de justice pour notre défense ? Dieu a trouvé l'iniquité de vos serviteurs <sup>1</sup>. Nous sommes tous les esclaves de mon seigneur, nous et celui à qui on a trouvé la coupe.

17. Joseph répondit : Dieu me garde d'agir de la sorte : que celui qui a pris ma coupe soit mon esclave ; et pour vous autres, allez en liberté trouver votre père <sup>2</sup>.

18. Juda s'approchant alors plus près de Joseph, lui dit avec assurance : Mon seigneur, permettez, je vous prie, à votre serviteur de vous dire un mot, et ne vous mettez pas en colère contre votre esclave ; car après Pharaon,

19. c'est vous qui êtes mon seigneur. Vous avez demandé d'abord à vos serviteurs : Avez-vous encore votre père, ou quelque autre frère ? *Pl. h. 42, 11. 13.*

20. Et nous vous avons répondu, mon sei-

§. 15. — <sup>3</sup> \* Dans l'hébr. : quelle est l'action que vous avez faite là ? Ne saviez-vous pas qu'un homme qui est comme moi le devinerait sûrement (*divinando divinare*) ? Joseph parle selon les usages de l'Égypte, où les augures étaient communs. Il devait jusqu'au bout feindre d'être Égyptien.

§. 16. — <sup>4</sup> C'est Dieu qui nous punit : il permet que ce malheur nous arrive en punition du crime que nous avons commis à l'égard de notre frère.

§. 17. — <sup>5</sup> \* En jetant ses frères dans ces angoisses, l'intention de Joseph n'était point de les punir du mauvais traitement qu'ils lui avaient autrefois fait éprouver ; il voulait voir quels étaient leurs véritables sentiments à l'égard de leur père, et surtout à l'égard de Benjamin. Car s'ils n'eussent pas eu pour leur père un amour sincère, et s'ils avaient aussi porté envie à Benjamin, ils n'auraient pas refusé de le laisser en Égypte, à cause de la faute dont il paraissait s'être rendu coupable. Joseph aurait vu en ce cas de quelle manière il aurait dû s'y prendre pour arriver à ses fins, qui étaient de garder Benjamin auprès de lui et de faire venir Jacob et sa famille en Égypte.

gneur : Nous avons un père qui est vieux, et un jeune frère qu'il a eu dans sa vieillesse, dont le frère qui était né de la même mère est mort; il ne reste plus que celui-là, et son père l'aime tendrement.

21. Vous dites alors à vos serviteurs : Amenez-le-moi, je serai bien aise de le voir.

22. Mais nous vous répondimes, mon seigneur : Cet enfant ne peut quitter son père; car s'il le quitte, il le fera mourir.

23. Vous dites à vos serviteurs : Si le dernier de vos frères ne vient avec vous, vous ne verrez plus mon visage. *Pl. h. 43, 3. 5.*

24. Lors donc que nous fûmes retournés vers notre père, votre serviteur, nous lui rapportâmes tout ce que vous aviez dit, mon seigneur.

25. Et notre père nous ayant dit : Retournez en Egypte pour nous acheter encore un peu de blé;

26. nous lui répondimes : Nous ne pouvons y aller. Si notre jeune frère y vient avec nous, nous irons ensemble; mais à moins qu'il ne vienne, nous n'osons nous présenter devant celui qui commande.

27. Il nous répondit : Vous savez que j'ai eu deux fils de Rachel, ma femme. *Pl. h. 35, 24.*

28. L'un d'eux étant allé aux champs, vous m'avez dit qu'une bête l'avait dévoré, et il ne paraît point jusqu'à cette heure. *Pl. h. 37, 23. 33.*

29. Si vous emmenez encore celui-ci, et qu'il lui arrive quelque accident dans le chemin, vous accablerez ma vieillesse d'une affliction qui la conduira dans le tombeau.

30. Si je me présente donc à mon père, votre serviteur, et que l'enfant n'y soit pas (comme sa vie dépend de celle de son fils),

31. lorsqu'il verra qu'il n'est point avec nous, il mourra, et vos serviteurs accablent sa vieillesse d'une douleur qui le mènera au tombeau.

32. Que ce soit donc plutôt moi qui sois votre esclave, puisque je me suis rendu caution de cet enfant, et que j'en ai répondu à mon père, en lui disant : Si je ne le ramène, je veux bien que mon père m'impute cette faute, et qu'il ne me la pardonne jamais. *Pl. h. 43, 9.*

33. Ainsi je demeurerai votre esclave, et je servirai mon seigneur à la place de l'enfant, afin qu'il retourne avec ses frères.

*mino meo : Est nobis pater senex, et puer parvulus, qui in senectute illius natus est; cujus uterinus frater mortuus est : et ipsum solum habet mater sua, pater vero tenere diligit eum.*

21. Dixistiquè servis tuis : Adducite eum ad me, et ponam oculos meos super illum.

22. Suggestimus domino meo : Non potest puer relinquere patrem suum : si enim illum dimiserit, morietur.

23. Et dixisti servis tuis : Nisi venerit frater vester minimus vobiscum, non videbitis amplius faciem meam.

24. Cum ergo ascendissemus ad famulum tuum patrem nostrum, narravimus ei omnia quæ locutus est dominus meus.

25. Et dixit pater noster : Revertimini, et emite nobis parum tritici.

26. Cui diximus : Ire non possumus : si frater noster minimus descenderit nobiscum, proficissemus simul : alioquin illo absente, non audemus videre faciem viri.

27. Ad quæ ille respondit : Vos scitis quod duos genuerit mihi uxor mea.

28. Egressus est unus, et dixistis : Bestia devoravit eum : et hucusque non comparat.

29. Si tuleritis et istum, et aliquid ei in via contigerit, deducetis canos meos cum mœrore ad inferos.

30. Igitur si intravero ad servum tuum patrem nostrum, et puer defuerit (cum anima illius ex hujus anima pendeat)

31. videritque eum non esse nobiscum, morietur, et deducet famuli tui canos ejus cum dolore ad inferos.

32. Ego proprie servus tuus sim, qui in meam hunc recepi fidem, et spondeo dicens : Nisi reduxero eum, peccati reus ero in patrem meum omni tempore.

33. Manebo itaque servus tuus pro puero in ministerio domini mei, et puer ascendat cum fratribus suis.

34. Non enim possum redire ad patrem meum, absente puero, ne calamitatis, quæ oppressura est patrem meum, testis assistam.

34. Car je ne puis pas retourner vers mon père sans que l'enfant soit avec nous, de peur que je ne sois moi-même témoin de l'extrême affliction qui accablera notre père<sup>6</sup>.

## CHAPITRE XLV.

*Joseph se fait connaître. Retour de ses frères.*

1. Non se poterat ultra cohibere Joseph multis coram astantibus : unde præcepit ut egrederentur cuncti foras, et nullus interesset alienus agnitioni mutuæ.

2. Elevavitque vocem cum fletu : quam audierunt Ægyptii, omnisque domus Pharaonis.

3. Et dixit fratribus suis : Ego sum Joseph : adhuc pater meus vivit? Non poterant respondere fratres nimio terrore perterriti.

4. Ad quos ille clementer : Accedite, inquit, ad me. Et cum accessissent prope. Ego sum, ait, Joseph, frater vester, quem vendidistis in Ægyptum.

5. Nolite pavere, neque vobis durum esse videatur quod vendidistis me in his regionibus : pro salute enim vestra misit me Deus ante vos in Ægyptum.

6. Biennium est enim quod cœpit fames esse in terra : et adhuc quinque anni restant, quibus nec arari potest, nec meti.

7. Præmisitque me Deus ut reservemini super terram, et escas ad vivendum habere possitis.

8. Non vestro consilio, sed Dei voluntate huc missus sum : qui fecit me quasi patrem Pharaonis, et dominum universæ domus ejus, ac principem in omni terra Ægypti.

9. Festinate, et ascendite ad

1. Joseph ne pouvait plus se retenir ; et parce qu'il était environné de plusieurs personnes, il commanda que l'on fit sortir tout le monde, afin que nul étranger ne fût présent lorsqu'il se ferait connaître à ses frères.

2. Alors les larmes lui tombant des yeux, il éleva fortement sa voix, qui fut entendue des Égyptiens, et de toute la maison de Pharaon.

3. Et il dit à ses frères : Je suis Joseph. Mon père vit-il encore? Mais ses frères ne purent point lui répondre, tant ils étaient saisis de frayeur.

4. Il leur parla avec douceur, et leur dit : Approchez-vous de moi. Et s'étant approchés de lui, il ajouta : Je suis Joseph, votre frère, que vous avez vendu pour l'Égypte. Act. 7, 13.

5. Ne craignez point, et ne vous affligez point de ce que vous m'avez vendu pour être conduit en ce pays-ci ; car Dieu m'a envoyé en Égypte avant vous pour votre salut.

6. Il y a déjà deux ans que la famine a commencé sur la terre, et il en reste encore cinq, pendant lesquels on ne pourra ni labourer ni recueillir<sup>1</sup>.

7. Dieu m'a fait venir ici avant vous, pour vous conserver la vie, et afin que vous puissiez avoir des vivres pour subsister.

8. Ce n'est point par votre conseil que j'ai été envoyé ici, mais par la volonté de Dieu, qui m'a rendu comme le père de Pharaon<sup>2</sup>, le grand-maître de sa maison, et le prince de toute l'Égypte.

9. Hâtez-vous d'aller trouver mon père,

γ. 34. — <sup>6</sup> Les sentiments que Juda témoigne envers Benjamin et envers son père sont véritablement beaux. C'est un gage effectif d'un repentir sincère au sujet du mauvais traitement dont Joseph avait été l'objet et du chagrin que son vieux père en avait ressenti. Comp. 37. 35. Joseph pouvait dès-lors s'ouvrir à ses frères ; ils méritaient son estime et sa confiance. On remarquera qu'ils ne préférèrent pas un mot de plainte contre Benjamin.

γ. 6. — <sup>1</sup> si ce n'est en quelques lieux sur les bords du Nil ; dans les autres contrées il y avait stérilité par défaut de pluie.

γ. 8. — <sup>2</sup> comme son pourvoyeur et son maître.

et dites-lui : Voici ce que vous mande votre fils Joseph : Dieu m'a rendu le maître de toute l'Égypte; venez me trouver, ne différez point;

10. vous demeurerez dans la terre de Gessen<sup>3</sup>; vous serez près de moi, vous et vos enfants, et les enfants de vos enfants, vos brebis, vos troupeaux de bœufs, et tout ce que vous possédez.

11. Et je vous nourrirai là (parce qu'il reste encore cinq années de famine), de peur qu'autrement vous ne périissiez avec toute votre famille et tout ce qui est à vous.

12. Vous voyez de vos yeux, et mon frère Benjamin voit aussi de ses yeux, que c'est moi-même qui vous parle de ma propre bouche<sup>4</sup>.

13. Annoncez à mon père quelle est la gloire dont je suis ici comblé, et tout ce que vous avez vu dans l'Égypte : hâtez-vous de me l'amener.

14. Et s'étant jeté au cou de Benjamin, son frère, pour l'embrasser, il pleura; et Benjamin pleura aussi en le tenant embrassé.

15. Joseph embrassa aussi tous ses frères, il pleura sur chacun d'eux; et après cela ils se rassurèrent pour lui parler.

16. Aussitôt il se répandit un grand bruit dans toute la cour du roi, et on dit publiquement que les frères de Joseph étaient venus. Pharaon s'en réjouit avec toute sa maison.

17. Et il dit à Joseph qu'il donnât cet ordre à ses frères : Chargez vos ânes de blé; retournez en Chanaan;

18. amenez de là votre père avec toute votre famille, et venez me trouver. Je vous donnerai tous les biens de l'Égypte, et vous serez nourris de ce qu'il y aura de meilleur dans cette terre.

19. Ordonnez-leur aussi d'emmener des chariots de l'Égypte, pour faire venir leurs femmes avec leurs petits enfants, et dites-leur : Amenez votre père, et hâtez-vous de revenir le plus tôt que vous pourrez,

patrem meum, et dicetis ei : Hæc mandat filius tuus Joseph : Deus fecit me dominum universæ terræ Ægypti : descende ad me, ne moreris,

10. et habitabis in terra Gessen : erisque juxta me tu, et filii tui, et filii filiorum tuorum, oves tuæ, et armenta tua, et universa quæ possides.

11. Ibique te pascam (adhuc enim quinque anni residui sunt famis) ne et tu pereas, et domus tua et omnia quæ possides.

12. En oculi vestri, et oculi fratris mei Benjamin, vident quod ego meum loquar ad vos.

13. Nuntiate patri meo universam gloriam meam, et cuncta quæ vidistis in Ægypto : festinate, et adducite eum ad me.

14. Cumque amplexatus recidisset in collum Benjamin fratris sui, flevit : illo quoque similiter flevit super collum ejus.

15. Osculatusque est Joseph omnes fratres suos, et ploravit super singulos : post quæ ausi sunt loqui ad eum.

16. Auditumque est, et celebri sermone vulgatum in aula regis : Venerunt fratres Joseph : et gavisus est Pharaon, atque omnis familia ejus.

17. Dixitque ad Joseph ut imperaret fratribus suis, dicens : Onerantes jumenta, ite in terram Chanaan,

18. et tollite inde patrem vestrum et cognationem, et venite ad me : et ego dabo vobis omnia bona Ægypti, ut comedatis medullam terræ.

19. Præcipe etiam ut tollant plaustra de terra Ægypti, ad subvectionem parvulorum suorum ac conjugum : et dicito : Tollite patrem vestrum, et properate quanto citius venientes.

3. 10. — 3. Gessen (hébr. Goschen), la contrée entre le rivage oriental du Nil et le golfe Arabique, avec les villes de Phiton et de Ramsès (Voy. 2. Moys. 4, 41.), où étaient de riches pâturages pour les troupeaux. Voy. 47, 6.

4. 12. — 4. Ne vous troublez point; vous voyez bien que c'était moi-même qui vous parle : les traits de mon visage, ce qui s'est passé jusqu'ici, la langue paternelle aussi que vous m'entendez parler, tout est de nature à vous convaincre que ce n'est point un autre qui s'entretient avec vous sous mon nom.

20. Nec dimittatis quidquam de suppellectili vestra : quia omnes opes Ægypti vestræ erunt.

21. Feceruntque filii Israel ut eis mandatum fuerat. Quibus dedit Joseph plaustra, secundum Pharaonis imperium : et cibaria iā itinere.

22. Singulis quoque proferri jussit binas stolas : Benjamin vero dedit trecentos argenteos cum quinque stolis optimis :

23. tantumdem pecuniæ et vestium mittens patri suo, addens et asinos decem, qui subverherent ex omnibus divitiis Ægypti : et totidem asinas, triticum in itinere panesque portantes.

24. Dimisit ergo fratres suos, et proficiscentibus ait : Ne irascimini in via.

25. Qui ascendentes ex Ægypto, venerunt in terram Chanaan ad patrem suum Jacob.

26. Et nuntiaverunt ei, dicentes : Joseph filius tuus vivit : et ipse dominatur in omni terra Ægypti. Quo audito Jacob, quasi de gravi somno evigilans, tamen non credebat eis.

27. Illi e contra referebant omnem ordinem rei. Cumque vidisset plaustra, et universa quæ miserat, revixit spiritus ejus,

28. et ait : Sufficit mihi si adhuc Joseph filius meus vivit : vadam, et videbo illum antequam moriar.

20. sans rien laisser de ce qui est dans vos maisons <sup>5</sup>, parce que toutes les richesses de l'Égypte seront à vous.

21. Les enfants d'Israël firent ce qui leur avait été ordonné. Et Joseph leur fit donner des chariots, selon l'ordre qu'il en avait reçu de Pharaon, et des vivres pour le chemin.

22. Il commanda aussi que l'on donnât deux robes <sup>6</sup> à chacun de ses frères ; mais il en donna cinq des plus belles à Benjamin, et trois cents pièces d'argent.

23. Il envoya autant d'argent et de robes pour son père, avec dix ânes chargés de tout ce qu'il y avait de plus précieux dans l'Égypte, et autant d'ânes qui portaient du blé et du pain pour le chemin.

24. Il renvoya donc ses frères, et leur dit à leur départ : Ne vous mettez point en colère pendant le chemin <sup>7</sup>.

25. Ils vinrent donc de l'Égypte au pays de Chanaan, vers Jacob leur père.

26. Et ils lui dirent cette nouvelle : Votre fils Joseph est vivant, et commande dans toute la terre d'Égypte. Ce que Jacob ayant entendu, il se réveilla comme d'un profond sommeil <sup>8</sup>, et cependant il ne pouvait croire ce qu'ils lui disaient.

27. Ses enfants insistaient au contraire, en lui rapportant comment toute la chose s'était passée. Mais ayant vu les chariots, et tout ce que Joseph lui envoyait, il reprit ses esprits,

28. et il dit : Je n'ai plus rien à souhaiter, puisque mon fils Joseph vit encore ; j'irai, et je le verrai avant que je meure.

## CHAPITRE XLVI.

### *Jacob va en Égypte.*

1. Profectusque Israel cum omnibus quæ habebat, venit ad Pu-

1. Israël partit donc avec tout ce qu'il avait, et vint au Puits du jurement <sup>1</sup>; et

γ. 20. — <sup>5</sup> de ce qui est nécessaire pour votre établissement. — Dans l'hébr. : que vos meubles ne vous deviennent point un sujet de peine. — \* Litt. : Que votre œil n'épargne point au sujet de vos meubles ; — c'est-à-dire n'ayez aucun souci si vous laissez vos meubles, et ne vous affligez pas si vous venez à les perdre.

γ. 22. — <sup>6</sup> Dans l'hébr. : il donna aussi à chacun d'eux des habits de rechange.

γ. 24. — <sup>7</sup> Dans l'hébr. selon d'autres : Ne craignez point dans le chemin.

γ. 26. — <sup>8</sup> Dans l'hébr., selon quelques-uns : ... entendu, son cœur demeura froid, parce qu'il ne les crut point.

γ. 1. — <sup>1</sup> à Bersabée où Abraham et Jacob avaient fait leur séjour habituel. Pl. h. 21, 33 et suiv. 26, 23.

ayant immolé en ce lieu des victimes au Dieu de son père Isaac,

2. il l'entendit dans une vision pendant la nuit, qui l'appelait, et qui lui disait : Jacob, Jacob. Il lui répondit : Me voici.

3. Et Dieu ajouta : Je suis le Dieu très-puissant de votre père : ne craignez point <sup>2</sup>, allez en Egypte, parce que je vous y rendrai le chef d'un grand peuple.

4. J'irai là avec vous, et je vous en ramènerai lorsque vous en reviendrez <sup>3</sup>. Joseph aussi vous fermera les yeux de ses mains <sup>4</sup>.

5. Jacob étant donc parti du Puits du jurament, ses enfants l'emmenèrent avec ses petits-enfants et leurs femmes, dans les chariots que Pharaon avait envoyés pour faire venir le bon vieillard, *Act. 7, 15*.

6. avec tout ce qu'il possédait au pays de Chanaan; et il arriva en Egypte avec toute sa race, *Jos. 24, 4. Ps. 104, 23. Isai. 52, 4*.

7. ses fils, ses petits-fils, ses filles, et tout ce qui était né de lui.

8. Or voici les noms des enfants d'Israël qui entrèrent dans l'Egypte <sup>5</sup>, lorsqu'il y vint avec toute sa race. Son fils aîné était Ruben. 2. *Moys. 1, 2, 6, 14, 4. Moys. 26, 5. 1. Par. 5, 1, 3*.

9. Les fils de Ruben étaient Hénoch, Phallu, Hesron et Charmi.

10. Les fils de Siméon : Jamuel, Jamin, Ahod, Jachin. Sohar, et Saül, fils d'une

teum juramenti : et mactatis ibi victimis Deo patris sui Isaac,

2. audivit eum per visionem noctis vocantem se, et dicentem sibi : Jacob, Jacob. Cui respondit : Ecce adsum.

3. Ait illi Deus : Ego sum fortissimus Deus patris tui : noli timere, descende in Ægyptum, quia in gentem magnam faciam te ibi.

4. Ego descendam tecum illuc, et ego inde adducam te revertentem : Joseph quoque ponet manus suas super oculos tuos.

5. Surrexit autem Jacob a Puteo juramenti : tuleruntque eum filii cum parvulis et uxoribus suis in plaustris quæ miserat Pharaon ad portandum senem,

6. et omnia quæ possederat in terra Chanaan : venitque in Ægyptum cum omni semine suo,

7. filii ejus, et nepotes, filiaë, et cuucta simul progenies.

8. Hæc sunt autem nomina filiorum Israel, qui ingressi sunt in Ægyptum, ipse cum liberis suis. Primogenitus Ruben.

9. Filii Ruben : Hénoc et Phallu et Hesron et Charmi.

10. Filii Simeon : Jamuel et Jamin et Ahod, et Jachin et So-

§. 3. — <sup>2</sup> Dans le moment douloureux où il faut qu'il s'éloigne du pays de ses pères, Jacob reçoit la consolation d'en haut avec rapport à ce qui est marqué ch. 15, 13. Quoique le saint patriarche fût appelé par son fils, cependant il pouvait encore douter si sa retraite en Egypte plaisait à Dieu qui lui avait promis la possession de la terre de Chanaan, et il pouvait craindre que cette promesse glorieuse ne demeurât sans effet. Mais le dessein de la Providence, en conduisant Jacob et les siens en un pays étranger, était de former de cette famille de simples pasteurs un grand peuple et de l'initier à l'agriculture et aux arts de l'Egypte.

§. 4. — <sup>3</sup> vos descendants et vos ossements. *Voy. pl. b. 50, 5*.

<sup>4</sup> lorsque vous mourrez. Cette promesse eut son accomplissement lorsque les descendants de Jacob retournèrent dans la terre de Chanaan.

§. 8. — <sup>5</sup> Selon l'opinion commune des commentateurs, parmi les membres de la famille de Jacob marqués dans le dénombrement qui suit (§. 8-27.) plusieurs n'étaient pas encore nés lorsqu'il arriva en Egypte : par exemple une partie des enfants de Benjamin (§. 21) qui, à cette époque, n'avait que vingt-trois ou vingt-quatre ans, et ceux de Pharès, Hesron et Hamul (§. 12); mais ces membres non encore nés sont mis ici par anticipation, parce qu'ils vinrent au monde avant la mort de Jacob qui arriva dix-sept ans plus tard (47, 28). — On remarque entre les noms marqués dans ce chapitre et ceux qu'on lit 4. *Moys. 26, 12* et 1. *Par. 4, 24*, quelque différence; mais on sait que parmi les Hébreux, la même personne portait souvent plusieurs noms. Jacob s'appelait aussi Israël, et Esau est souvent désigné sous le nom d'Edom. — La version grecque des Septante encore ici s'éloigne notablement du texte hébreu et de la Vulgate; mais en général, ainsi que l'a remarqué saint Jérôme, cette version est très-inexacte et très-fautive (*Voy. pl. h. 11, 13. Préf. sur les Ps.*, note sur l'étude de l'hébr. *Voy. aussi Act. 7, 14* et les notes).

har, et Saul filius Chanaanitidis.

11. Filii Levi : Gerson et Caath et Merari.

12. Filii Juda : Her et Onan et Sela et Phares et Zara : mortui sunt autem Her et Onan in terra Chanaan. Natiq̄ sunt filii Phares : Hesron et Hamul.

13. Filii Issachar : Thola et Phua et Job et Semron.

14. Filii Zabulon : Sared et Elon et Jahelēl.

15. Hi filii Lia quos genuit in Mesopotamia Syriæ cum Dina filia sua; omnes animæ filiorum ejus et filiarum, triginta tres.

16. r̄im Gad : Sepnion et Haggi et Suni et Esebon et Heri et Arodi et Areli.

17. Filii Aser : Jamne et Jesua et Jessui et Beria, Sara quoque soror eorum. Filii Beria : Heber et Melchiel;

18. hi filii Zelphæ, quam dedit Laban Liæ filiæ suæ : et hos genuit Jacob sedecim animas.

19. Filii Rachel uxoris Jacob : Joseph et Benjamin.

20. Natiq̄ sunt Joseph filii in terra Ægypti, quos genuit ei Aseneth filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos : Manasses et Ephraim.

21. Filii Benjamin : Bela et Bechor et Asbel et Gera et Naaman et Echi et Ros et Mophim et Ophim et Ared.

22. Hi filii Rachel quos genuit Jacob : omnes animæ, quatuordecim.

23. Fili Dan : Husim.

24. Filii Nephthali : Jasiel et Guni et Gesel et Sallem.

25. Hi filii Balæ, quam dedit Laban Racheli filiæ suæ : et hos genuit Jacob : omnes animæ, septem.

26. Cunctæ animæ, quæ ingressæ sunt cum Jacob in Ægyptum, et egressæ sunt de femore illius, absque uxoribus filiorum ejus, sexaginta sex.

femme de Chanaan. 2. *Moy.* 6, 15. 1. *Par.* 4, 24.

11. Les fils de Lévi : Gerson, Caath et Mérari. 1. *Par.* 6, 1.

12. Les fils de Juda : Her, Onan, Sela, Pharès et Zara. Her et Onan moururent dans le pays de Chanaan. Les fils de Pharès étaient Hesron et Hamul. 1. *Par.* 2, 3. 4, 21.

13. Les fils d'Issachar : Thola, Phua, Job et Semron. 1. *Par.* 7, 1.

14. Les fils de Zabulon : Sared, Elon et Jahélel.

15. Ce sont là les fils de Lia, qu'elle eut en Mésopotamie qui est en Syrie, avec sa fille Dina. Ses fils et ses filles étaient en tout trente-trois personnes <sup>6</sup>.

16. Les fils de Gad étaient Séphion, Haggi, Suni, Esébon, Héri, Arodi et Aréli.

17. Les fils d'Aser : Jamné, Jésus, Jessui, Béria, et Sara leur sœur. Les fils de Béria : Heber et Melchiel. 1. *Par.* 7, 30.

18. Ce sont là les fils de Zelpha, que Laban avait donnée à Lia sa fille, qui étaient aussi fils de Jacob, et qui faisaient seize personnes.

19. Les fils de Rachel, femme de Jacob, étaient Joseph et Benjamin.

20. Joseph étant en Egypte, eut deux fils de sa femme Aséneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis, Manassé et Ephraïm. *Pl. h.* 41, 50.

21. Les fils de Benjamin furent Béla, Béchor, Asbel, Géra, Naaman, Echi, Ros, Mophim, Ophim et Ared. 1. *Par.* 7, 6.

22. Ce sont là les fils que Jacob eut de Rachel, qui sont en tout quatorze personnes.

23. Dan n'eut qu'un fils, qui se nomma Husim.

24. Les fils de Nephthali étaient Jasiel, Guni, Gésel et Sallem.

25. Ce sont là les fils de Bala, que Laban avait donnée à Rachel, sa fille, qui étaient aussi fils de Jacob, et qui faisaient en tout sept personnes.

26. Tous ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob, et qui étaient sortis de lui, sans compter les femmes de ses fils, étaient en tout soixante-six personnes <sup>7</sup>.

6. 15. — <sup>6</sup> sans y comprendre Her et Onan, qui moururent dans le pays de Chanaan.

7. 26. — <sup>7</sup> non compris Jacob lui-même.

27. Pour les enfants de Joseph, qui lui étaient nés en Egypte, ils étaient deux. *Ainsi* toutes les personnes de la maison de Jacob qui virent en Egypte, furent au nombre de soixante et dix <sup>8</sup>. 5. *Moys.* 10, 22.

28. Or Jacob envoya Juda devant lui vers Joseph, pour l'avertir de sa venue, afin qu'il vint au devant de lui en la terre de Gessen.

29. Quand Jacob y fut arrivé, Joseph fit mettre les chevaux à son chariot, et vint au même lieu au devant de son père; et le voyant, il se jeta à son cou, et l'embrassa en pleurant.

30. Jacob dit à Joseph : Je mourrai maintenant avec joie, puisque j'ai vu votre visage, et que je vous laisse après moi.

31. Joseph dit à ses frères, et à toute la maison de son père : Je m'en vais dire à Pharaon que mes frères et tous ceux de la maison de mon père sont venus me trouver de la terre de Chanaan, où ils demeuraient;

32. que ce sont des pasteurs de brebis qui s'occupent à nourrir des troupeaux, et qu'ils ont amené avec eux leurs brébis, leurs bœufs, et tout ce qu'ils pouvaient avoir.

33. Et lorsque Pharaon vous fera venir, et vous demandera : Quelle est votre occupation ?

34. Vous lui répondrez : Vos serviteurs sont pasteurs depuis leur enfance jusqu'à présent, et nos pères l'ont toujours été comme nous. Vous direz ceci, pour pouvoir demeurer dans la terre de Gessen, parce que les Egyptiens ont en abomination tous les pasteurs de brebis <sup>9</sup>.

27. Filii autem Joseph, qui nati sunt ei in terra Ægypti, animæ duæ. Omnes animæ domus Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum, fuere septuaginta.

28. Misit autem Judam ante se ad Joseph, ut nuntiaret ei, et occurreret in Gessen.

29. Quo cum pervenisset, juncto Joseph curru suo, ascendit obviam patri suo ad eundem locum : vidensque eum, irruit super collum ejus, et inter amplexus flevit.

30. Dixitque pater ad Joseph : Jam lætus moriar, quia vidi faciem tuam, et superstitem te relinquo.

31. At ille locutus est ad fratres suos, et ad omnem domum patris sui : Ascendam et nuntiabo Pharaoni, dicamque ei : Fratres mei, et domus patris mei, qui erant in terra Chanaan, venerunt ad me :

32. et sunt viri pastores ovium, curamque habent alendorum grægum : pecora sua, et armenta, et omnia quæ habere potuerunt, adduxerunt secum.

33. Cumque vocaverit vos, et dixerit : Quod est opus vestrum ?

34. Respondebitis : Viri pastores sumus servi tui, ab infantia nostra usque in præsens, et nos et patres nostri. Hæc autem dicetis, ut habitare possitis in terra Gessen : quia detestantur Ægyptii omnes pastores ovium.

## CHAPITRE XLVII.

### *Jacob dans la terre de Gessen. Disette en Egypte. Approche de la mort de Jacob.*

1. Joseph étant donc allé trouver Pharaon, lui dit : Mon père et mes frères sont venus du pays de Chanaan avec leurs brebis, leurs

1. Ingressus ergo Joseph nuntiavit Pharaoni, dicens : Pater meus et fratres, oves eorum et

ÿ. 27. — <sup>8</sup> avec Jacob, Joseph et ses deux fils (ÿ. 26).

ÿ. 34. — <sup>9</sup> car les pasteurs tuaient les animaux que les Egyptiens tenaient pour des dieux. — \* Les Egyptiens néanmoins nourrissaient aussi des troupeaux, comme on le voit au chap. suiv. ÿ. 17. Ils avaient même beaucoup de brebis, de chèvres et de bœufs, non pour en manger, mais pour leur agrément et l'utilité qu'ils en tiraient. Parmi les sept classes dans lesquelles toute la nation égyptienne était divisée, il y avait aussi la classe des pasteurs, et ce n'était pas la moins honorée,

umenta, et cuncta quæ possident, venerunt de terra Chanaan : et ecce consistunt in terra Gessen.

2. Extremos quoque fratrum suorum quinque viros constituit coram rege :

3. quos ille interrogavit : Quid habetis operis ? Responderunt : Pastores ovium sumus servi tui, et nos, et patres nostri.

4. Ad peregrinandum in terra tua venimus : quoniam non est herba gregibus servorum tuorum, ingravescente fame in terra Chanaan : petimusque ut esse nos jubeas servos tuos in terra Gessen.

5. Dixit itaque rex ad Joseph : Pater tuus et fratres tui venerunt ad te.

6. Terra Ægypti in conspectu tuo est : in optimo loco fac eos habitare, et trade eis terram Gessen. Quod si nosti in eis esse viros industrios, constitue illos magistrorum pecorum meorum.

7. Post hæc introduxit Joseph patrem suum ad regem, et statuit coram eo : qui benedicens illi,

8. et interrogatus ab eo : Quot sunt dies annorum vitæ tuæ ?

9. respondit : Dies peregrinationis meæ centum triginta annorum sunt, parvi et mali, et non pervenerunt usque ad dies patrum meorum quibus peregrinati sunt.

10. Et benedicto rege, egressus est foras.

11. Joseph vero patri et fratribus suis dedit possessionem in Ægypto in optimo terræ loco, Ramesses, ut præceperat Pharaon.

troupeaux, et tout ce qu'ils possèdent, et ils se sont arrêtés en la terre de Gessen.

2. Il présenta aussi au roi <sup>1</sup> les cinq derniers de ses frères <sup>2</sup> :

3. et le roi leur ayant demandé : A quoi vous occupez-vous ? ils lui répondirent : Vos serviteurs sont pasteurs de brebis, comme l'ont été nos pères.

4. Nous sommes venus passer quelque temps dans vos terres, parce que la famine est si grande dans le pays de Chanaan, qu'il n'y a plus d'herbe pour les troupeaux de vos serviteurs. <sup>3</sup> Et nous vous supplions d'agréer que vos serviteurs demeurent dans la terre de Gessen.

5. Le roi dit donc à Joseph : Votre père et vos frères sont venus vous trouver.

6. Vous pouvez choisir dans toute l'Égypte ; faites-les demeurer dans l'endroit *qui vous paraîtra* le meilleur, et donnez-leur la terre de Gessen. Que si vous connaissez qu'il y ait parmi eux des hommes habiles, donnez-leur l'intendance sur mes troupeaux <sup>4</sup>.

7. Joseph introduisit ensuite son père devant le roi, et il le lui présenta : Jacob salua Pharaon, *et lui souhaita toute sorte de prospérités* <sup>5</sup>.

8. Le roi lui ayant demandé quel âge il avait,

9. il lui répondit : Il y a cent trente ans que je suis voyageur ; et ce petit nombre d'années ~~qui~~ n'est pas venu jusqu'à égaler celui de ~~quelques~~ années de mes pères, a été traversé de beaucoup de maux.

10. Et après avoir souhaité toute sorte de bonheur au roi, il se retira.

11. Joseph, selon le commandement de Pharaon, mit son père et ses frères en possession de Ramesses <sup>6</sup> dans le pays le plus fertile de l'Égypte.

parce qu'elle soignait les animaux sacrés. Mais les Égyptiens n'aimaient pas les pasteurs étrangers, parce que ceux-ci ne partageaient point leur superstition, surtout à l'égard des brebis, car la brebis était en grande vénération dans la religion des Égyptiens. Sur la terre de Gessen, voy. *Théât. des div. Écrit.*, § 64. 65.

ŷ. 2. — <sup>1</sup> de peur que le roi n'en fit des soldats.

ŷ. 3. \* Dans l'hébr. : Et de tout le nombre de ses frères, il prit cinq hommes, et les présenta devant Pharaon.

ŷ. 4. — <sup>3</sup> \* L'herbe avait manqué dans le pays de Chanaan plus tôt qu'en Égypte, parce que le pays est plus élevé, et que les contrées où la famille de Jacob pouvait habiter (les Chananéens possédaient les plus fertiles) étaient plus arides.

ŷ. 6. — <sup>4</sup> \* Voy. *pl. h.* la note sur 46, 34.

ŷ. 7. — <sup>5</sup> \* en le saluant selon l'usage par la formule : *Vive le Roi!* ou bien : Vivez à jamais, ô Roi!

ŷ. 11. — <sup>6</sup> \* Ce Ramesses est différent de la ville de Ramsès que les Hébreux bâtirent (2. *Moy.* 4, 11.). Dans l'hébreu les deux noms ne sont pas écrits de la

12. Et il les nourrissait avec toute la maison de son père, donnant à chacun ce qui lui était nécessaire pour vivre.

13. Car le pain manquait dans tout le monde, et la famine affligeait toute la terre, mais principalement l'Égypte et le pays de Chanaan.

14. Joseph ayant amassé tout l'argent qu'il avait reçu des Égyptiens et des Chananéens pour le blé qu'il leur avait vendu, le porta au trésor du roi.

15. Et lorsqu'il ne restait plus d'argent à personne pour en acheter, tout le peuple de l'Égypte vint dire à Joseph : Donnez-nous du pain ; pourquoi nous laissez-vous mourir faute d'argent ?

16. Joseph leur répondit : Si vous n'avez plus d'argent, amenez vos troupeaux, et je vous donnerai du blé en échange.

17. Ils lui amenèrent donc leurs troupeaux, et il leur donna du blé pour le prix de leurs chevaux, de leurs brebis, de leurs bœufs et de leurs ânes ; et il les nourrit cette année-là pour les troupeaux qu'il reçut d'eux en échange.

18. Ils revinrent l'année d'après, et lui dirent : Nous ne vous cacherons point, mon seigneur, que l'argent nous ayant manqué d'abord, nous n'avons plus aussi de troupeaux ; et vous n'ignorez pas qu'excepté nos corps et nos terres, nous n'avons rien.

19. Pourquoi donc mourrons-nous à vos yeux ? Nous nous donnons à vous, nous et nos terres ; achetez-nous pour être les esclaves du roi, et donnez-nous de quoi semer, de peur que la terre ne soit réduite toute en friche, si vous laissez périr ceux qui peuvent la cultiver <sup>7</sup>.

20. Ainsi Joseph acheta toutes les terres de l'Égypte, chacun vendant tout ce qu'il possédait, à cause de l'extrémité de la famine ; et il acquit de cette sorte à Pharaon toute l'Égypte <sup>8</sup>,

21. avec tous les peuples, depuis une extrémité du royaume jusqu'à l'autre <sup>9</sup>,

12. Et alebat eos, omnemque domum patris sui, præbens cibaria singulis.

13. In toto enim orbe panis deerat, et oppræsserat fames terram, maxime Ægypti et Chanaan.

14. E quibus omnem pecuniam congregavit pro venditione frumenti, et intulit eam in ærarium regis.

15. Cumque defecisset emptoribus pretium, venit cuncta Ægyptus ad Joseph, dicens : Da nobis panes : quare morimur coram te, deficiente pecunia ?

16. Quibus ille respondit : Adducite pecora vestra, et dabo vobis pro eis cibos, si pretium non habetis.

17. Quæ cum adduxissent, dedit eis alimenta pro equis, et ovibus, et bobus, et asinis : sustentavitque eos illo anno pro commutatione pecorum.

18. Venerunt quoque anno secundo, et dixerunt ei : Non celsimus dominum nostrum quod deficiente pecunia, pecora simul defecerunt : nec clam te est, quod absque corporibus et terra nihil habeamus.

19. Cur ergo moriemur te vidente ? et nos et terra nostra tui erimus : eme nos in servitutem regiam, et præbe semina, ne perente cultore redigatur terra in solitudinem.

20. Emit igitur Joseph omnem terram Ægypti, vendentibus singulis possessiones suas præ magnitudine famis. Subjecitque eam Pharaoni,

21. et cunctos populos ejus, a novissimis terminis Ægypti usque ad extremos fines ejus,

même manière. Ramessès dont il s'agit ici est le nom de la contrée appelée aussi Gosen. C'est un nom égyptien qui signifie la *contrée des pasteurs*, ou *des hommes pasteurs* (PEM-ΣΧΩΚ).

γ. 19. — <sup>7</sup> \* Dans l'hébr. : Pourquoi mourrons-nous à vos yeux, nous et notre terre ? Achetez-nous nous et notre terre pour du pain ; et nous serons nous et notre terre les esclaves (les serviteurs, *habadim*) de Pharaon ; donnez-nous de la semence, et nous vivrons, et nous ne mourrons pas ; et la terre ne sera pas désolée.

γ. 20. — <sup>8</sup> c'est-à-dire et Pharaon en devint propriétaire, tandis qu'auparavant il n'en avait que le haut domaine.

γ. 21. — <sup>9</sup> Dans l'hébr. : Ainsi tout le pays appartient en propre à Pharaon, et il

22. præter terram sacerdotum, quæ a rege tradita fuerat eis : quibus et statuta cibaria ex horreis publicis præbebantur, et idcirco non sunt compulsi vendere possessiones suas.

23. Dixit ergo Joseph ad populos : En, ut cernitis, et vos et terram vestram Pharaon possidet : accipite semina, et serite agros,

24. ut fruges habere possitis. Quintam partem regi dabitis : quatuor reliquas permitto vobis in sementem, et in cibum familiis et liberis vestris.

25. Qui responderunt : Salus nostra in manu tua est : respiciat nos tantum dominus noster, et læti serviemus regi.

22. excepté les seules terres des prêtres, qui leur avaient été données par le roi ; car on leur fournissait une certaine quantité de blé des greniers publics ; c'est pourquoi ils ne furent point obligés de vendre leurs terres <sup>10</sup>.

23. Après cela Joseph dit au peuple : Vous voyez que vous êtes à Pharaon, vous et toutes vos terres. Je vais donc vous donner de quoi semer, et vous sèmerez vos champs,

24. afin que vous puissiez recueillir des grains. Vous en donnerez la cinquième partie au roi ; et je vous abandonne les quatre autres pour semer les terres, et pour nourrir vos familles et vos enfants <sup>11</sup>.

25. Ils lui répondirent : Notre salut est entre vos mains. Regardez-nous seulement, seigneur, d'un œil favorable, et nous servirons le roi avec joie.

fit passer le peuple dans d'autres villes, depuis une extrémité de l'Egypte jusqu'à l'autre.—Par là Joseph montra que Pharaon était vraiment le propriétaire de l'Egypte, et qu'il pouvait donner le pays à qui bon lui semblait ; par là encore les Israélites qui avaient obtenu la terre de Gessen, se virent à l'abri de tout reproche.—\* Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer aujourd'hui avec précision jusqu'à quel point le changement de la propriété du pays en biens de la couronne avait déjà été préparé auparavant par l'ancienne coutume qui, dans cette circonstance, devint une loi formelle et fondamentale de l'Etat, et quelle influence cette espèce de location ou de vassalité qui s'établit, put avoir dans ces temps-là sur l'agriculture. Toutefois le tribut d'un cinquième (v. 25), payé au trésor public et en outre pour le bien commun, dans les temps de disette, paraît peu de chose dans un pays qui produit de trente à cent pour un, si le peuple n'avait pas d'autres impôts à supporter.—Ajoutons qu'il faut juger de tout cela plutôt d'après les mœurs du temps et les usages des monarchies orientales, que d'après nos idées actuelles et ce qui se pratique sous nos gouvernements.

γ. 22. — <sup>10</sup> \* Dans l'hébr. : Il n'y eut que la terre des prêtres qu'il n'acheta point parce qu'un décret fut rendu en faveur des prêtres par Pharaon, en sorte qu'ils vécurent de ce que Pharaon leur assigna : c'est pourquoi ils ne vendirent pas leur terre.— Chez tous les peuples anciens, les édifices religieux et l'ordre sacerdotal étaient dotés et leurs biens inviolables. On aurait cru déroger au respect dû à la religion et nuire à l'Etat en amoindrissant l'influence des prêtres par la position précaire qui résulte du régime des subventions. Un clergé salarié par l'Etat étant à la merci de tous les partis qui se succèdent dans le gouvernement, n'est plus un clergé indépendant et respecté : il est de plus réduit à l'impuissance de rien entreprendre de grand et de vraiment utile pour la religion et pour le peuple. Que serait la plupart des Etats de l'Europe, la France par exemple, si le clergé eût toujours été réduit à la détresse où il est réduit depuis l'aliénation de ses biens ? Les académies, les hôpitaux, les asiles de tous genres pour l'enfance et la vieillesse, n'eussent jamais été fondés, et les basiliques et autres édifices, chefs-d'œuvre de l'art et la gloire de la piété de nos pères, n'ornaient sûrement ni les bourgs ni les cités. Il faudra bien, si l'on veut relever la société, rendre à la seule force moralisante, et par conséquent civilisatrice et bienfaisante, l'action dont on l'a dépourvue, et lui refaire une position telle qu'elle puisse agir avec liberté, et reconquérir avec le respect des peuples son influence salutaire. Les Etats qui attaquent l'Eglise, en portant atteinte à son indépendance et à ses possessions, sapent eux-mêmes les fondements sur lesquels ils reposent. Chose remarquable, les seuls Etats qui de nos jours encore se sont vus à l'abri des révolutions, ou qui sont parvenus à maîtriser les agitations des perturbateurs, sont ceux où le clergé a conservé son ancienne position, ce qui est vrai même des Etats protestants.

γ. 24. — <sup>11</sup> Joseph rend aux Egyptiens leurs champs, et vraisemblablement aussi les animaux pour qu'ils puissent les cultiver. Il ne réserve que la cinquième partie des revenus comme tribut. C'est avec cette bonté que se conduisit Joseph !

26. Depuis ce temps-là jusqu'aujourd'hui, on paie aux rois dans toute l'Égypte la cinquième partie *du revenu des terres*; et ceci est comme passé en loi, excepté la terre des prêtres, qui est demeurée exempte de cette sujétion <sup>12</sup>.

27. Israël demeura donc en Égypte, c'est-à-dire dans la terre de Gessen, dont il jouit comme de son bien propre, et où sa famille s'accrut et se multiplia extraordinairement.

28. Il y vécut dix-sept ans, et tout le temps de sa vie fut de cent quarante-sept ans.

29. Comme il vit que le jour de sa mort approchait, il appela son fils Joseph, et lui dit : Si j'ai trouvé grâce devant vous, mettez votre main sous ma cuisse <sup>13</sup>, et donnez-moi cette marque de la bonté que vous avez pour moi, de me promettre avec vérité, que vous ne m'enterrez point dans l'Égypte;

30. mais que je reposerai avec mes pères, que vous me transporterez hors de ce pays, et me mettrez dans le sépulchre de mes ancêtres <sup>14</sup>. Joseph lui répondit : Je ferai ce que vous me commandez. *Pl. h. 33, 17.*

31. Jurez-le-moi donc, dit Jacob. Et pendant que Joseph jurait, Israël adora Dieu, se tournant vers le chevet de son lit <sup>15</sup>.

26. Ex eo tempore usque in presentem diem, in universa terra Ægypti, regibus quinta pars solvitur, et factum est quasi in legem, absque terra sacerdotali, quæ libera ab hac conditione fuit.

27. Habavit ergo Israël in Ægypto, id est in terra Gessen, et possedit eam : auctusque est, et multiplicatus nimis.

28. Et vixit in ea decem et septem annis : factique sunt omnes dies vitæ illius centum quadraginta septem annorum.

29. Cumque appropinquare cerneret diem mortis suæ, vocavit filium suum Joseph, et dixit ad eum : Si inveni gratiam in conspectu tuo, pone manum tuam sub femore meo : et facies mihi misericordiam et veritatem, ut non sepelias me in Ægypto :

30. sed dormiam eum patribus meis, et auferas me de terra hac, condasque in sepulchro majorum meorum. Cui respondit Joseph : Ego faciam quod jussisti.

31. Et ille : Jura ergo, inquit, mihi. Quo jurante, adoravit Israël Deum, conversus ad lectuli caput.

## CHAPITRE XLVIII.

### *Jacob adopte Ephraïm et Manassé, et il les bénit.*

1. Après cela on vint dire à Joseph que son père était malade. Alors prenant avec

1. His ita transactis, nuntiatum est Joseph quod ægrotaret pater

γ. 26. — <sup>12</sup> \* Dans l'hébr. : Et Joseph établit cela comme loi jusqu'à ce jour sur la terre d'Égypte en faveur de Pharaon pour le cinquième (cinquième du revenu) ; il n'y eut que la terre des prêtres qui ne fut pas à Pharaon. — Cette loi, portée par Joseph subit peu de changement dans la suite. Les rois d'Égypte tiraient des champs leurs principaux revenus, et ils n'imposaient aux peuples que de faibles impôts.

γ. 29. — <sup>13</sup> jurez-moi. *Voy. pl. h. 24, 2.*

γ. 30. — <sup>14</sup> \* La terre de promesse, figure et gage de la patrie céleste et éternelle (Hébr. 11, 14), est pour le saint patriarche une terre sacrée : sacrée par les tombeaux de ses ancêtres ; sacrée par la déclaration de la part de Dieu qu'elle serait le lieu permanent de son royaume ; sacrée par la grande attente de la rédemption et de la résurrection des morts (Chrys.) ; c'est pour cela que le patriarche souhaita si ardemment reposer dans le tombeau de ses pères. Puissions-nous soupirer avec la même ardeur après la patrie d'en haut !

γ. 31. — <sup>15</sup> c'est-à-dire il pencha la tête en arrière, s'appuyant sur le coussin de son lit. Dans la version grecque le sens est celui-ci : Israël s'inclina devant l'extrémité du sceptre de Joseph, c'est-à-dire il rendit hommage à l'autorité royale de Joseph, et dans la dignité de Joseph, à la puissance souveraine du Christ. *Voy. Hébr. 11, 21.*

sus tui qui, assumptis duobus filiis Manasse et Ephraïm, ire perrexit.

2. Dictumque est seni : Ecce filius tuus Joseph venit ad te. Qui confortatus sedit in lectulo.

3. Et ingressus ad se, ait : Deus omnipotens apparuit mihi in Luza, quæ est in terra Chanaan : benedixitque mihi,

4. et ait : Ego te augebo et multiplicabo, et faciam te in turbas populorum : daboque tibi terram hanc, et semini tuo post te, in possessionem sempiternam.

5. Duo ergo filii tui, qui nati sunt tibi in terra Ægypti antequam hæc venirent ad te, mei erunt : Ephraïm et Manasses, sicut Ruben et Simeon, reputabuntur mihi.

6. Reliquos autem quos genueris post eos, tui erunt, et nomine fratrum suorum vocabuntur in possessionibus suis.

7. Mihi enim, quando veniebam de Mesopotamia, mortua est Rachel in terra Chanaan in ipso itinere, eratque vernum tempus : et ingrediebar Ephratam, et sepelivi eam juxta viam Ephratæ, quæ alio nomine appellatur Bethlehem.

8. Videns autem filios ejus, dixit ad eum : Qui sunt isti ?

9. Respondit : Filii mei sunt, quos donavit mihi Deus in hoc loco. Adduc, inquit, eos ad me, ut benedicam illis.

10. Oculi enim Israel caligabant præ nimia senectute, et clare videre non poterat. Applicitosque ad

lui ses deux fils, Manassé et Ephraïm, il alla le voir.

2. On dit donc à Jacob : Voici votre fils Joseph qui vient vous trouver. Jacob reprenant ses forces, se mit sur son séant dans son lit.

3. Et il dit à Joseph, lorsqu'il fut entré : Le Dieu tout-puissant m'a apparu à Luza <sup>1</sup>, qui est au pays de Chanaan ; et m'ayant béni, *Pl. h. 28, 13,*

4. il m'a dit <sup>2</sup> : Je ferai croître et je multiplierai beaucoup votre race ; je vous rendrai le chef d'une multitude de peuples, et je vous donnerai cette terre, à vous et à votre race après vous, afin que vous la possédiez pour jamais <sup>3</sup>.

5. C'est pourquoi vos deux fils, Ephraïm et Manassé, que vous avez eus en Égypte avant que je vinsse ici avec vous, seront à moi, et ils seront mis au nombre de mes enfants, comme Ruben et Siméon <sup>4</sup>. *Pl. h. 41, 50.*

6. Mais les autres que vous aurez après eux, seront à vous, et ils porteront le nom de leurs frères dans les terres qu'ils posséderont <sup>5</sup>.

7. Car lorsque je revenais de Mésopotamie, je perdis Rachel, qui mourut en chemin au pays de Chanaan : c'était au printemps, à l'entrée d'Ephrata <sup>6</sup>, et je l'enterrai sur le chemin d'Ephrata, qui s'appelle aussi Bethléhem <sup>7</sup>. *Pl. h. 35, 19.*

8. Alors Jacob voyant les fils de Joseph, lui demanda : Qui sont ceux-ci ?

9. Joseph lui répondit : Ce sont mes enfants, que Dieu m'a donnés en ce pays-ci. Approchez-les de moi, dit Jacob, afin que je les bénisse.

10. Car les yeux d'Israël s'étaient obscurcis à cause de sa grande vieillesse, et il ne pouvait bien voir. Les ayant donc fait ap-

1. 3. — <sup>1</sup> \* Luza — Béthel. *Pl. h. 28, 15* et suiv.

2. 4. — <sup>2</sup> \* Jacob rappelle cette promesse, afin que ceux qui étaient présents et tous ses descendants comprennent que la terre de Chanaan leur avait été donnée de Dieu, et qu'il avait le droit de la partager et d'admettre dans cet héritage les enfants de Joseph.

3. 3. Les descendants de Jacob selon la chair possédèrent le pays de Chanaan jusqu'au temps de Jésus-Christ ; ses descendants selon l'esprit, les chrétiens, le possèdent en tant qu'éternel, comme étant la figure de l'Église et de la patrie céleste.

4. 5. — <sup>4</sup> \* Ils auront droit à mon héritage, non en qualité de mes petits-fils, mais comme mes propres enfants.

5. 6. — <sup>5</sup> \* Ils ne formeront pas de tribus distinctes, mais ils auront leur partage dans les tribus d'Ephraïm et de Manassé.

6. 7. — <sup>6</sup> \* Dans l'hébr. : ... Chanaan, à un *kiberath* de pays pour aller à Ephrata. *Voyez pl. h. 35, 16.*

7. 4. Rachel étant morte jeune, et ne m'ayant pas donné d'autres enfants, je désire reconnaître ses deux petits-fils comme mes enfants.

procher de lui, il les embrassa et les baisa,

11. et il dit à son fils : Dieu m'a voulu donner la joie de vous voir; et il y ajoute encore celle de voir vos enfants <sup>8</sup>.

12. Joseph les ayant retirés d'entre les bras de son père, adora en se prosternant en terre <sup>9</sup>.

13. Et ayant mis Ephraïm à sa droite, c'est-à-dire à la gauche d'Israël, et Manassé à sa gauche, c'est-à-dire à la droite de son père, il les approcha tous deux de Jacob,

14. lequel étendant sa main droite, la mit sur la tête d'Ephraïm <sup>10</sup>, qui était le plus jeune, et mit sa main gauche sur la tête de Manassé, qui était l'aîné, changeant ainsi ses deux mains de place <sup>11</sup>.

15. Et bénissant les enfants de Joseph, il dit : Que le Dieu devant lequel ont marché mes pères Abraham et Isaac, le Dieu qui me nourrit depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour; *Hebr.* 41, 21.

16. que l'Ange qui m'a délivré de tous maux <sup>12</sup>, bénisse ces enfants; qu'ils portent mon nom, et les noms de mes pères Abraham et Isaac, et qu'ils se multiplient de plus en plus sur la terre. *Pl. h.* 31, 29. 32, 2. *Matth.* 18, 40.

17. Mais Joseph voyant que son père avait mis sa main droite sur la tête d'Ephraïm, en eut de la peine; et prenant la main de son père, il tâcha de la lever de dessus la tête d'Ephraïm, pour la mettre sur la tête de Manassé,

18. en disant à son père : Vos mains ne sont pas bien, mon père; car celui-ci est

se, deosculatus, et circumplexus eos,

11. dixit ad filium suum : Non sum fraudatus aspectu tuo : insuper ostendit mihi Deus semen tuum.

12. Cumque tulisset eos Joseph de gremio patris, adoravit pronus in terram.

13. Et posuit Ephraïm ad dexteram suam, id est ad sinistram Israel : Manassen vero in sinistra sua, ad dexteram scilicet patris, applicuitque ambos ad eum.

14. Qui extendens manum dexteram, posuit super caput Ephraïm minoris fratris : sinistram autem super caput Manasse, qui major natu erat, commutans manus.

15. Benedixitque Jacob filiis Joseph, et ait : Deus, in cujus conspectu ambulaverunt patres mei Abraham et Isaac, Deus qui pascit me ab adolescentia mea usque in presentem diem :

16. Angelus, qui eruit me de cunctis malis, benedicat pueris istis : et invocetur super eos nomen meum, nomina quoque patrum meorum Abraham et Isaac, et crescant in multitudinem super terram.

17. Videns autem Joseph quod posuisset pater suus dexteram manum super caput Ephraïm, graviter accepit : et apprehensam manum patris levare conatus est de capite Ephraïm, et transferre super caput Manasse.

18. Dixitque ad patrem : Non ita convenit, pater : quia hic est

γ. 11. — <sup>8</sup> \* Dans l'hébr. : Je n'espérais point voir votre race ; et voilà que Dieu m'a fait voir même votre postérité.

γ. 12. — <sup>9</sup> \* remerciant son père de la faveur qu'il lui faisait d'adopter ses enfants, et en rendant aussi des actions de grâces à Dieu.

γ. 14. — <sup>10</sup> \* On voit par cet endroit l'antiquité de la coutume d'imposer les mains pour bénir ou conférer quelque dignité. Cet usage a toujours persévéré parmi les Juifs, et il a passé de la synagogue dans l'Eglise qui l'emploie dans plusieurs sacrements, et spécialement dans la consécration de ses ministres. — La main droite figure la prérogative du rang (*Ps.* 109, 1), la force (*Ps.* 43, 4), la sainteté (*Ps.* 79, 46), la charité et la plénitude des bénédictions (*Ps.* 44, 5, 10), et l'élection pour la gloire (*Ps.* 117, 16. *Matth.* 25, 33).

<sup>11</sup> Dans les divines Ecritures les plus jeunes frères sont souvent préférés à leurs aînés. C'était, selon les saints Pères, une figure de la préférence que les Gentils devaient obtenir plus tard sur les Juifs.

γ. 16. — <sup>12</sup> le Fils de Dieu, qui apparut aux patriarches comme un ange, et qui les protégeait dans les dangers. *Athan., Ambr., Aug. (Voy. pl. h. 32, 24.)*

primogenitus, pone dexteram tuam super caput ejus.

19. Qui reuens, ait : Scio, fili mi, scio : et iste quidem erit in populus, et multiplicabitur : sed irater ejus minor, major erit illo : et semen illius crescat in gentes.

20. Benedixitque eis in tempore illo, dicens : In te benedicetur Israel, atque dicetur : Faciat tibi Deus sicut Ephraïm, et sicut Manasse. Constituitque Ephraïm ante Manassen.

21. Et ait ad Joseph filium suum : En ego morior, et erit Deus vobiscum, reducetque vos ad terram patrum vestrorum.

22. Do tibi partem manu extra fratres tuos, quam tuli de manu Amorrhæi in gladio et arcu meo.

l'aîné; mettez votre main droite sur sa tête.

19. Mais refusant de le faire, il lui dit : Je le sais bien, mon fils, je le sais bien : celui-ci sera aussi chef des peuples, et sa race se multipliera; mais son frère, qui est le plus jeune, sera plus grand que lui, et sa postérité se multipliera dans les nations <sup>12</sup>.

20. Jacob les bénit donc alors, et dit : Israël sera béni en vous, et on dira : Que Dieu vous bénisse comme Ephraïm et Manassé <sup>13</sup>. Ainsi il mit Ephraïm devant Manassé.

21. Il dit ensuite à Joseph son fils : Vous voyez que je vais mourir; Dieu sera avec vous, et il vous ramènera au pays de vos pères.

22. Je vous donne de plus qu'à vos frères cette part de mon bien que j'ai gagnée sur les Amorrhéens <sup>14</sup> avec mon épée et mon arc <sup>15</sup>.

## CHAPITRE XLIX.

### *Prophétie et mort de Jacob.*

1. Vocavit autem Jacob filios suos, et ait eis : Congregamini, ut annuntiem quæ ventura sunt vobis in diebus novissimis.

2. Congregamini, et audite, filii Jacob, audite Israel patrem vestrum :

1. Or Jacob appela ses enfants, et leur dit : Assemblez-vous tous, afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver dans les derniers temps <sup>1</sup>.

2. Venez tous ensemble, et écoutez, enfants de Jacob, écoutez Israël votre père <sup>2</sup>.

γ. 19. — <sup>12</sup> La tribu d'Ephraïm fut une des plus nombreuses et des plus puissantes, la première dans le royaume des dix tribus qui se forma dans la suite; et de là vient que les Prophètes désignent fréquemment ce royaume sous le nom d'Ephraïm. Voy. *Isaï.* 7, 2.

γ. 20. — <sup>13</sup> Quand dans Israël on voudra bénir quelqu'un, on dira etc.

γ. 22. — <sup>14</sup> qui se l'étaient injustement appropriée, après que Jacob l'eut achetée des Sichimites. *Pl. h.* 33, 19. *Jos.* 24, 32.

<sup>15</sup> \* Dans l'hébr. : Je vous donne de plus qu'à vos frères *schechem ehad* — une épaule ou une partie principale, ou bien encore la seule ville de Séchem que j'ai prise des mains de l'Amorrhéen, etc. — L'hébreu est susceptible de tous ces sens; mais dans quelque sens qu'on le prenne, il est hors de doute qu'il s'agit de la ville ou du territoire de Sichem, que Jacob avait acheté (*Pl. h.* 33 19.). Après que la famille des patriarches s'en fut éloignée, les Amorrhéens, c'est-à-dire en général les peuples chananéens du voisinage, s'en étaient, ce semble, emparés, et il fallut que Jacob s'en remit en possession à main armée. — Sichem échut en effet à Joseph dans son fils Ephraïm. *Jos.* 21, 21, 23.

γ. 1. — <sup>1</sup> dans l'avenir en général.

γ. 2. — <sup>2</sup> \* Les paroles de bénédiction de Jacob, cantique sublime, rempli de vues prophétiques sur l'avenir le plus lointain, forment comme la conclusion de la révélation patriarcale. Elles sont en même temps le testament que Jacob laisse à ses

3. Ruben, mon fils aîné, vous étiez toute ma force <sup>3</sup>, et vous êtes devenu la principale cause de ma douleur <sup>4</sup>. Vous deviez être le plus favorisé dans les dons <sup>5</sup>, et le plus grand en autorité <sup>6</sup>.

4. Vous vous êtes répandu comme l'eau <sup>7</sup>. Vous ne croîtrez point <sup>8</sup>, parce que vous avez monté sur le lit de votre père, et que vous avez souillé sa couche <sup>9</sup>.

5. Siméon et Lévi sont frères <sup>10</sup>, instruments d'un carnage plein d'injustice <sup>11</sup>.

6. A Dieu ne plaise que mon âme ait aucune part à leurs conseils, et que ma gloire soit ternie en me liant avec eux, parce qu'ils ont signalé leur fureur en tuant des hommes, et leur volonté criminelle en renversant leur ville <sup>12</sup>.

7. Que leur fureur soit maudite, parce qu'elle est opiniâtre; et que leur colère soit en exécution, parce qu'elle est dure et inflexible. Je les diviserai dans Jacob, et je les disperserai dans Israël <sup>13</sup>.

8. Juda, vos frères vous loueront; votre main mettra sous le joug vos ennemis <sup>14</sup>; les enfants de votre père vous adoreront <sup>15</sup>.

9. Juda est un jeune lion. Vous vous êtes levé, mon fils, pour ravir la proie <sup>16</sup>. En

3. Ruben primogenitus meus, tu fortitudo mea, et principium doloris mei : prior in donis, major in imperio,

4. effusus, es sicut aqua, non crescas : quia, ascendisti cubile patris tui, et maculasti stratum ejus.

5. Simeon et Levi fratres : vasa iniquitatis bellantia.

6. In consilium eorum non veniat anima mea, et in coetu illorum non sit gloria mea : quia in furore suo occiderunt virum, et in voluntate sua suffoderunt murum.

7. Maledictus furor eorum, quia pertinax : et indignatio eorum, quia dura : dividam eos in Jacob, et dispergam eos in Israel.

8. Juda, te laudabunt fratres tui : manus tua in cervicibus inimicorum tuorum, adorabunt te filii patris tui.

9. Catulus leonis Juda : ad prædam, fili mi, ascendisti : requies-

enfants, les pères et les chefs d'Israël, et la profession solennelle de sa foi et de son espérance au Messie et au royaume de Dieu. Ce discours d'adieu a son autotype ou son imitation, non pas tant dans Moÿse, 5. *Moy.* 32-33, que dans le discours d'adieu de Jésus-Christ à ses douze apôtres, et dans la prière qu'en sa qualité de grand-prêtre, le Sauveur adressa à son Père pour eux et pour toute l'Eglise. *Jean*, 14-17.

ÿ. 3. — <sup>3</sup> parce que vous avez été engendré à la fleur de mes années.

<sup>4</sup> de mes soucis paternels.

<sup>5</sup> Comme le premier-né, il devait vous échoir un double héritage, la dignité sacerdotale et l'autorité judiciaire.

<sup>6</sup> en pouvoir spirituel et temporel.

ÿ. 4. — <sup>7</sup> Vous ressemblez à une eau qui s'écoule et qui se perd ; car vous avez perdu les privilèges de votre droit d'aînesse.

<sup>8</sup> ni en pouvoir ni en population ; votre tribu sera l'une des plus faibles. *Voy.* 5. *Moy.* 33, 6.

<sup>9</sup> vous vous êtes souillé par un inceste avec Béla, sa femme secondaire. *Pl.* h. 35, 22. 1. *Paralip.* 5, 1.

ÿ. 5. — <sup>10</sup> également méchants.

<sup>11</sup> *Voy.* pl. h. ch. 34. Jacob maudit ici l'action de Siméon et de Lévi qu'il avait déjà blâmée aussitôt après qu'ils l'eurent commise. *Pl.* h. 34, 30.

ÿ. 6. — <sup>12</sup> Ce dernier membre porte dans le texte primitif : et par leur bon plaisir (dans leur malice réfléchie), ils ont estropié un taureau, c'est-à-dire de jeunes hommes.

ÿ. 7. — <sup>13</sup> Ils n'auront point dans le pays de Jacob, dans le pays de Chanaan, de part ou particulière, mais ils seront confondus parmi le reste de leurs frères. *Voy.* s. 19, 1. 21, 1.

ÿ. 8. — <sup>14</sup> Vous surmonterez tous vos ennemis.

<sup>15</sup> ils s'inclineront devant vous comme devant leur souverain. Juda fut dans la suite la tribu-chef (*Jug.* 1, 2. 20, 18.). Ces paroles trouvent un accomplissement plus complet dans Jésus-Christ, qui descendait de Juda selon la chair ; car tous les peuples lui ont, dans la suite des temps, rendu hommage.

ÿ. 9. — <sup>16</sup> vous fondez sur votre proie. David, qui était un rejeton de Juda, fut un prince guerrier et conquérant.

*ens* accubuisti ut leo, et quasi  
leona, quis suscitabit eum?

10. NON AUFERETUR sceptrum  
de Juda, et dux de femore ejus,  
donec veniat qui mittendus est,  
et ipse erit expectatio gentium.

11. Ligans ad vineam pullum  
suum, et ad vitem, ô fili mi, asi-  
nam suam. Lavabit in vino stolam  
suam, et in sanguine uvæ pallium  
suum.

12. Pulchriores sunt oculi ejus  
vino, et dentes ejus lacte candi-  
diores.

13. Zabulon in littore maris  
habitabit, et in statione navium  
pertingens usque ad Sidonem.

14. Issachar asinus fortis accu-  
bans inter terminos.

15. Vidit requiem quod esset  
bona : et terram quod optima : et  
suppositit humerum suum ad por-  
tandum, factusque est tributis ser-  
viens.

vous reposant, vous vous êtes couché comme  
un lion et une lionne <sup>17</sup> : qui osera le ré-  
veiller <sup>18</sup> ? 1. *Par.* 3, 2.

10. LE SCEPTRE NE SERA POINT ÔTÉ DE  
Juda <sup>19</sup>, ni le prince de sa postérité, jusqu'à  
ce que celui qui doit être envoyé soit venu ;  
et c'est lui qui sera l'attente des nations <sup>20</sup>.

11. Il liera son ânon à la vigne ; il liera,  
ô mon fils ! son ânesse à la vigne <sup>21</sup>. Il lavera  
sa robe dans le vin, et son manteau dans le  
sang des raisins <sup>22</sup>.

12. Ses yeux sont plus beaux que le vin,  
et ses dents plus blanches que le lait <sup>23</sup>.

13. Zabulon habitera sur le rivage de la  
mer, et près du port des navires, et il s'é-  
tendra jusqu'à Sidon <sup>24</sup>.

14. Issachar, comme un âne fort et dur  
au travail, se tient dans les bornes de son  
partage <sup>25</sup>.

15. Et voyant que le repos est bon, et que  
sa terre est excellente ; il a baissé l'épaule  
sous les fardeaux, et il s'est assujéti à payer  
les tributs <sup>26</sup>.

<sup>17</sup> qui a des petits qu'elle ne laisse pas ravir.

<sup>18</sup> qui osera troubler son repos ? — \* Juda sera le dominateur parmi ses frères, et il combattra à leur tête. L'objet de la promesse faite ici à Juda, comme celui de la promesse qui avait été faite à Abraham et à Isaac (22, 17.), est double : la gloire extérieure, §. 9. 10, et la bénédiction éternelle, spirituelle. §. 11. 12. Sous ce rapport, elle a reçu un parfait accomplissement dans le conquérant David, sorti de la tribu de Juda, et dans Jésus-Christ.

§. 10. — <sup>19</sup> La royauté et la qualité de chef et de commandant.

<sup>20</sup> jusqu'à ce qu'arrive le Messie (ainsi tous les anciens, aussi bien juifs que chrétiens). Cette prophétie fut effectivement accomplie au temps de Jésus-Christ ; car peu avant la naissance de Jésus-Christ, les Juifs perdirent l'autorité souveraine, un étranger, un Iduméen, Hérode, étant monté sur le trône. Voy. 2. *Liv. des Mach.*, note dernière. — \* Le symbole du pouvoir législatif et de la direction du peuple dans la paix et dans la guerre, passera par héritage à Juda, l'aîné de David, et demeurera dans sa maison, jusqu'à ce que vienne « Celui qui doit être envoyé » (Voy. 2. *Moy.* 4, 13.), en hébr. « Schiloch. » Suivant d'autres interprétations : « jusqu'à ce que vienne l'Auteur de la paix. » Sous ces deux noms, la foi de la Synagogue, de même que celle des Pères de l'Eglise chrétienne, a entendu le Sauveur du monde. Voy. *Isaïe*, 9, 6. *Matth.* 21, 9. *Luc*, 7, 19.

§. 11. — <sup>21</sup> Les saints Pères entendent ces paroles et les suiv. non de Juda, mais du Messie, qui fit son entrée à Jérusalem sur le petit d'une ânesse, pour y souffrir. *Matth.* 21, 2.

<sup>22</sup> Jésus-Christ fut rougi dans son sang. Voy. *Isaïe*, 63.

§. 12. — <sup>23</sup> C'est là, dans un sens plus élevé, une description de la beauté de Jésus-Christ, notamment après sa résurrection. — \* Tout ceci néanmoins et ce qui précède, §. 11, peut aussi s'expliquer de la fertilité de la contrée qui devait échoir à Juda : ce que, ce semble, le patriarche avait en vue en même temps que ses pensées se portaient sur le Messie.

§. 13. — <sup>24</sup> Il habitera proche de la mer (*Jos.* 19, 10-16), et il fera le commerce avec Sidon, renommée pour son industrie.

§. 14. — <sup>25</sup> entre les limites des autres tribus, les autres tribus formant autour de lui une enceinte.

§. 15. — <sup>26</sup> il se laissera opprimer dans son fertile territoire, plutôt que de faire la guerre. Voy. 1. *Par.* 12, 32.

16. Dan jugera son peuple aussi bien que les autres tribus d'Israël <sup>27</sup>.

17. Que Dan devienne un serpent dans le chemin <sup>28</sup>, et un céaste dans le sentier, qui mord le pied du cheval, afin que celui qui le monte tombe à la renverse.

18. SEIGNEUR, J'ATTENDRAI LE SALUT que vous devez envoyer <sup>29</sup>.

19. Gad combattra tout armé à la tête d'Israël <sup>30</sup>, et il retournera ensuite couvert de ses armes <sup>31</sup>.

20. Le pain d'Aser sera excellent, et les rois y trouveront leurs délices <sup>32</sup>.

21. Nephthali sera un cerf qui s'échappe, et la grâce sera répandue sur ses paroles <sup>33</sup>.

22. Joseph croîtra <sup>34</sup> et se multipliera toujours de plus en plus. Son visage est beau et agréable; les filles ont couru sur la muraille <sup>35</sup>.

23. Mais ceux qui étaient armés de dards l'ont piqué avec des paroles aigres, l'ont querellé, et lui ont porté envie <sup>36</sup>.

24. Son arc est demeuré dans le Très-Fort <sup>37</sup>, et les chaînes de ses mains et de ses bras ont été rompues par la main du Tout-Puissant, Dieu de Jacob <sup>38</sup>. Il est sorti de là pour être le pasteur et la force d'Israël <sup>39</sup>.

16. Dan judicabit populum suum sicut et alias tribus in Israel.

17. Fiat Dan coluber in viâ, cerastes in semita, mordens ungulas equi, ut cadat ascensor ejus retro.

18. SALUTARE tuum expectabo, Domine.

19. Gad accinctus præliabitur ante eum : et ipse accingetur retrorsum.

20. Aser, pinguis panis ejus, et præbebit delicias regibus.

21. Nephthali, cervus emissus, et dans eloquia pulchritudinis.

22. Filius accrescens Joseph, filius accrescens et decorus aspectu : filiæ discurrerunt super murum.

23. Sed exasperaverunt eum, et jurgati sunt, invideruntque illi habentes jacula.

24. Sedit in Forti arcus ejus, et dissoluta sunt vincula brachiorum et manuum illius per manus potentis Jacob : inde pastor egressus est lapis Israel.

ŷ. 16. — <sup>27</sup> Du milieu de Dan sortira aussi un juge et un libérateur, à savoir Samson, *Jug.* 15, 20. — Dan signifie juge.

ŷ. 17. — <sup>28</sup> Il sera rusé et artificieux dans ses entreprises. Voy. *Jug.* ch. 18.

ŷ. 18. — <sup>29</sup> Le pieux patriarche témoigne son espérance au vrai Libérateur, dont Samson n'était qu'une figure.

ŷ. 19. — <sup>30</sup> Devant Dan et les autres tribus, excepté Ruben et Manassé qui se réunirent à Gad. Voy. *Jos.* 1, 12-15.

<sup>31</sup> Placé sur les limites du pays, exposé aux incursions de l'ennemi, il leur opposera une vigoureuse résistance. — \* On peut aussi traduire : Gad couvert de ses armes combattra devant lui (devant Dan); et lui-même se revêtra de ses armes en arrière : et c'est à cette traduction que convient la note.

ŷ. 20. — <sup>32</sup> Le territoire qui écherra à Aser donnera de précieuses productions.

ŷ. 21. — <sup>33</sup> Ces paroles s'accomplirent dans Barac, de la tribu de Nephthali, oui, timide dans le principe, combattit ensuite vaillamment et chanta avec Débora un magnifique cantique. Voy. *Jug.* 4.

ŷ. 22. — <sup>34</sup> Joseph signifie celui qui ajoute, qui donne l'accroissement : car d'après le chap. 48, 5. Jacob mit les deux fils de Joseph, Ephraïm et Manassé, au nombre de ses propres enfants.

<sup>35</sup> pour le voir. — \* Dans l'hébr. le verset porte : *Filius (ramus) fructifer Josephus, filius fructifer ad fontem; filiæ (propagines ejus) ascendunt super murum.* Joseph est un fils (un rameau) fécond, c'est un rameau près d'une fontaine; ses filles (les rameaux de ce cep) montent sur le mur. Rien de plus ordinaire dans la langue hébraïque que de voir les branches et les rameaux des arbres ou de la vigne désignés sous le nom de fils ou de filles. Voy. *Ps.* 127, 3, etc. La comparaison est empruntée d'une vigne plantée près d'un mur, et qui en se développant le couvre jusqu'au sommet. C'est une image gracieuse pour exprimer cette pensée, que par les tribus d'Ephraïm et de Manassé, les descendants de Joseph seraient fort nombreux.

ŷ. 23. — <sup>36</sup> Ses frères l'ont attaqué par des discours qui l'exaltaient et le blessaient. *Pl.* h. 37, 8.

ŷ. 24. — <sup>37</sup> Litt. : Son arc se repose sur le Fort — sur Dieu.

<sup>38</sup> Dieu l'a délivré de sa captivité.

<sup>39</sup> C'est ainsi que Dieu a fait tourner son esclavage au bien d'Israël. *Pl.* b. 50, 24.

25. Deus patris tui erit adjutor tuus, et omnipotens benedicet tibi benedictionibus cœli desuper, benedictionibus abyssi jacentis deorsum, benedictionibus uberum et vulvæ.

26. Benedictiones patris tui confortatæ sunt benedictionibus patrum ejus : donec veniret desiderium collium æternorum : sicut in capite Joseph, et in vertice Nazaræi inter fratres suos.

27. Benjamin lupus rapax, mane comedit prædam, et vesperè dividet spolia.

28. Omnes hi in tribubus Israel duodecim : hæc locutus est eis pater suus, benedixitque singulis, benedictionibus propriis.

29. Et præcepit eis, dicens : Ego congregor ad populum meum : sepelите me cum patribus meis in spelunca duplici quæ est in agro Ephron Ethæi,

30. contra Mambre in terra Chanaan, quam emit Abraham cum agro ab Ephron Hethæo in possessionem sepulchri.

25. Le Dieu de votre père sera votre protecteur, et le Tout-Puissant vous comblera des bénédictions du haut du ciel, des bénédictions de l'abîme d'en-bas, des bénédictions du lait des mamelles et du fruit des entrailles <sup>40</sup>.

26. Les bénédictions que vous donne votre père surpassent celles qu'il a reçues de ses pères, et elles dureront jusqu'à ce que le désir des collines éternelles soit accompli <sup>41</sup>. Que ces bénédictions se répandent sur la tête de Joseph, et sur le haut de la tête de celui qui est un Nazaréen entre ses frères <sup>42</sup>.

27. Benjamin sera un loup ravissant ; il dévorera la proie le matin, et le soir il partagera les dépouilles <sup>43</sup>.

28. Ce sont là les douze <sup>44</sup>, dans les tribus d'Israël. Leur père leur parla de cette sorte, et il bénit chacun d'eux en leur donnant les bénédictions qui leur étaient propres.

29. Il leur fit aussi ce commandement, et leur dit : Je vais être réuni à mon peuple <sup>45</sup> ; ensevelissez-moi avec mes pères dans l'autre double <sup>46</sup> qui est dans le champ d'Ephron Héthéen,

30. qui regarde Mambré <sup>47</sup>, au pays de Chanaan, et qu'Abraham acheta d'Ephron Héthéen, avec tout le champ où il est, pour y avoir son sépulcre. *Pl. h.* 23, 17.

*Eccli.* 49, 17. — \* D'après le latin le sens est : Joseph dans sa force ne sera point abattu par les artifices et le nombre de ses ennemis. L'arc est le symbole du courage vainqueur. *Voy. Job*, 29, 20. Le Dieu fort de son père l'a délivré de ses liens (33, 20, 46, 3.). — L'hébr. peut se traduire : 23 ... envie, 24. Mais son arc est demeuré dans la force et les bras de ses mains sont agiles, ses bras sont agiles à tendre l'arc, par la vertu des mains du Fort de Jacob. De là (Joseph a été) le pasteur, la pierre d'Israël. — Joseph a été en butte à l'envie et à la jalousie ; on a cherché à le perdre, mais il a espéré en Dieu ; Dieu lui a prêté secours ; et après être sorti triomphant de ses épreuves, il est devenu l'appui et le nourricier de son père et de toute sa famille.

§. 25. — <sup>40</sup> \* La première partie des bénédictions à l'égard de Joseph a pour objet la plénitude du bonheur temporel. Les bénédictions du ciel sont la rosée et la pluie (*pl. h.* 27, 28.) ; les bénédictions de l'abîme d'en bas, sont celles de la mer, des sources et du sol (5. *Moy.* 33, 16.), et les bénédictions du lait des mamelles et du fruit des entrailles, sont la fécondité dans sa famille et de tous les êtres vivants qui lui appartiendront. Mais au verset 26, les vœux du patriarche s'élèvent, et elles se portent sur les biens du salut et de la grâce, comme dans la bénédiction de Juda. *Voy.* §. 8. Les collines éternelles marquent en général la création qui soupire après le Sauveur.

§. 26. — <sup>41</sup> jusqu'à ce que vienne la plus grande de toutes les grâces, le Messie, que toutes les créatures attendent. *Rom.* 8, 22.

<sup>42</sup> sur celui qui est consacré à Dieu parmi ses frères.

§. 27. — <sup>43</sup> Le roi Saül, issu de la tribu de Benjamin, fit de grands butins dans ses guerres. 1. *Rois*, 14, 47, 15, 7. Plusieurs saints Pères (Aug., Ambr., Jérôm.) trouvent dans ce passage une prédiction des grandes conversions que saint Paul, qui était également de la tribu de Benjamin, a opérées.

§. 28. — <sup>44</sup> chefs.

§. 29. — <sup>45</sup> dans les limbes.

<sup>46</sup> \* ce n'est pas dans l'hébr.

§. 30. — <sup>47</sup> \* Dans l'hébr. : dans l'autre qui est dans le champ de *Machpélah* (*pl. h.* 23, 9.) qui regarde Mambré etc.

31. C'est là qu'il a été enseveli avec Sara, sa femme. C'est aussi où Isaac a été enseveli avec Rebecca sa femme, et où Lia est encore ensevelie.

32. Après avoir achevé de donner ces ordres et ces instructions à ses enfants, il joignit ses pieds sur son lit<sup>48</sup>, et mourut; et il fut réuni avec son peuple.

31. Ibi sepelierunt eum, et Sararam uxorem ejus : ibi sepultus est Isaac cum Rebecca conjugesua : ibi et Lia condita jacet.

32. Finitisque mandatis quibus alios instruebat, collegit pedes suos super lectulum, et obiit : appositusque est ad populum suum.

## CHAPITRE L.

### *Sépulture de Jacob. Mort de Joseph.*

1. Joseph voyant son père expiré, se jeta sur son visage, et le baisa en pleurant.

2. Il commanda aux médecins qu'il avait à son service, d'embaumer le corps de son père.

3. Et ils exécutèrent l'ordre qu'il leur avait donné; ce qui dura quarante jours, parce que c'était la coutume d'employer ce temps pour embaumer les corps morts. Et l'Égypte pleura Jacob soixante et dix jours<sup>1</sup>.

4. Le temps du deuil étant passé, Joseph dit aux officiers de Pharaon<sup>2</sup> : Si j'ai trouvé grâce devant vous, je vous prie de représenter au roi,

5. que mon père m'a dit en exigeant le serment : Vous voyez que je meurs; promettez-moi que vous m'ensevelirez dans mon sépulcre que je me suis préparé au pays de Chanaan. J'irai donc ensevelir mon père, et je reviendrai aussitôt. *Pl. h. 47, 29.*

6. Pharaon lui dit : Allez, et ensevelissez votre père, selon qu'il vous y a engagé par serment.

7. Et lorsque Joseph y alla, les premiers officiers<sup>3</sup> de la maison de Pharaon, et les plus grands de l'Égypte l'y accompagnèrent tous.

1. Quod cernens Joseph, tuit super faciem patris flets et deusculans eum.

2. Præcepitque servis suis medicis ut aromatibus condirent patrem.

3. Quibus jussa expleantibus, transierunt quadraginta dies : quippe mbs erat cadaverum conlitorum : flevitque eum Ægyptis septuaginta diebus.

4. Et expleto planetus tempore, locutus est Joseph ad familiam Pharaonis : Si inveni gratiam in conspectu vestro, loquimini mihi auribus Pharaonis :

5. eo quod pater meus adjuraverit me, dicens : En morior, in sepulchro meo quod fodi mihi in terra Chanaan, sepelies me. Ascendam igitur, et sepeliam patrem meum, ac revertar.

6. Dixitque ei Pharaon : Ascende et sepeli patrem tuum sicut adjuratus es.

7. Quo ascendente, ierunt cum eo omnes senes domus Pharaonis, cunctique majores natu terre Ægypti :

¶ 32. — <sup>48</sup> Jacob, pendant qu'il parlait, était assis sur le côté de son lit, les pieds pendants en dehors. Lorsqu'il eut fini, il se coucha, et retira ses pieds dans son lit.

¶ 3. — <sup>1</sup> On employait à l'embaumement des corps soixante-dix jours, comme le marque l'historien profane Hérodote, et comme l'insinue ici Joseph. — L'art d'embaumer les corps était très-avancé chez les Égyptiens, et on embaumait presque tous les morts. Pendant les deux mois que le Nil demeure répandu, il est difficile de les inhumer, et l'embaumement était une précaution de salubrité. Les momies égyptiennes ou les corps embaumés qu'on retrouve encore dans les anciens tombeaux, sont connus de tout le monde.

¶ 4. — <sup>2</sup> Joseph ne pouvait point paraître lui-même devant Pharaon, parce que son deuil durait encore.

¶ 7. — <sup>3</sup> Litt. : les anciens, c'est-à-dire les principaux officiers, comparables à

8. domus Joseph. cum fratribus suis, absque parvulis et gregibus, atque armentis, quæ dereliquerant in terra Gessen.

9. Habuit quoque in comitatu currus et equites : et facta est turba non modica.

10. Veneruntque ad aream Atad, quæ sita est trans Jordannem : ubi celebrantes exequias planctu magno atque vehementi, impleverunt septem dies.

11. Quod cum vidissent habitatores terræ Chanaan, dixerunt : Planctus magnus est iste Ægyptiis. Et ideo vocatum est nomen loci illius, Planctus Ægypti.

12. Fecerunt ergo filii Jacob sicut præceperat eis :

13. et portantes eum in terram Chanaan, sepelierunt eum in spelunca duplici, quam emerat Abraham cum agro in possessionem sepulchri ab Ephron Hethæo contra faciem Mambre.

14. Reversusque est Joseph in Ægyptum cum fratribus suis, et omni comitatu, sepulto patre.

15. Quo mortuo, timentes fratres ejus, et mutuo colloquentes : Ne forte memor sit injuriæ quam passus est, et reddat nobis omne malum quod fecimus,

16. mandaverunt ei dicentes : Pater tuus præcepit nobis antequam moriretur,

17. ut hæc tibi verbis illius diceremus : Obsecro ut obliviscaris sceleris fratrum tuorum, et peccabitisque malitiæ quam exercuerunt in te : nos quoque oramus

8. avec la maison de Joseph et tous ses frères qui le suivirent, laissant au pays de Gessen leurs petits enfants et tous leurs troupeaux.

9. Il y eut aussi des chariots et des cavaliers qui le suivirent, et il se trouva là une grande multitude de personnes.

10. Lorsqu'ils furent venus à l'aire <sup>4</sup> d'Atad, qui est située au-delà du Jourdain <sup>5</sup>, ils y célébrèrent les funérailles pendant sept jours avec beaucoup de pleurs et de grands cris. *Eccli.* 22, 13.

11. Ce que les habitants du pays de Chanaan ayant vu, ils dirent : Voilà un grand deuil parmi les Égyptiens. C'est pourquoi ils nommèrent ce lieu le Deuil de l'Égypte <sup>6</sup>.

12. Les enfants de Jacob accomplirent donc ce qu'il leur avait commandé :

13. et l'ayant porté au pays de Chanaan, ils l'ensevelirent dans l'autre double <sup>7</sup> qu'Abraham avait acheté avec le champ qui regarde Mambre, d'Ephron Héthéen, pour en faire le lieu de son sépulture. *Act.* 7, 16. *Pl. h.* 23, 17.

14. Aussitôt que Joseph eut enseveli son père, il retourna en Égypte avec ses frères et toute sa suite.

15. Après la mort de Jacob, les frères de Joseph eurent peur, et ils s'entredirent : Joseph pourrait bien présentement se souvenir de l'injure qu'il a soufferte, et nous rendre tout le mal que nous lui avons fait.

16. Ils lui envoyèrent dire : Votre père, avant de mourir, nous a commandé <sup>8</sup>

17. de vous dire de sa part : Je vous conjure d'oublier le crime de vos frères, et cette malice noire dont ils ont usé contre vous. Nous vous conjurons aussi de pardonner cette iniquité aux serviteurs du Dieu de votre

nos vieillards, c'est-à-dire aux comtes du moyen âge. — \* L'allemand offre un jeu de mots qu'on ne peut rendre en français : anlich unfern Grauen, d. i. Grafen des Mittelalters.

γ. 10. — <sup>4</sup> Les aires, en Orient, sont des places libres et élevées.

δ. L'hébr. peut se traduire : qui est au passage — sur le bord du Jourdain. Il faut que Joseph et sa suite ne soient pas allés dans le pays de Chanaan par le chemin le plus court, mais qu'ils aient pris la route du désert en traversant le pays de Moab. Peut-être Joseph craignait-il que les rois voisins des Philistins et des Iduméens ne lui refusassent le passage.

ε. 11. — \* Dans l'hébr. : *Abel Mitzraim*, qui est au passage du Jourdain. — Le mot *Abel*, comme il est écrit dans le texte, signifie plaine, champ couvert d'herbe.

ζ. 13. — \* Hébr. : dans la caverne du champ de Machpelah qu'Abraham etc.

η. 16. — \* Il semble que les frères de Joseph font ici un mensonge, en employant le nom de leur père ; car il est probable que Jacob ignora toujours que Joseph avait été vendu par eux ; ni les coupables, ni Joseph ne voulurent le lui découvrir, de peur de le contrister. Le patriarche s'en serait d'ailleurs pleinement rapporté à la clémence de son fils Joseph.

père. Joseph pleura ayant entendu ces paroles.

18. Et ses frères étant venus le trouver, se prosternèrent devant lui en l'adorant, et lui dirent : Nous sommes vos serviteurs.

19. Il leur répondit : Ne craignez point ; pouvons-nous résister à la volonté de Dieu ?

20. Vous avez eu dessein de me faire du mal ; mais Dieu a changé ce mal en bien, afin de m'élever, comme vous voyez maintenant, et de sauver plusieurs peuples <sup>10</sup>. *Pl. h. 45, 5.*

21. Ne craignez point : je vous nourrirai, vous et vos enfants. Et il les consola <sup>11</sup>, en leur parlant avec beaucoup de douceur et de tendresse. *Pl. h. 47, 12.*

22. Il demeura dans l'Égypte avec toute la maison de son père, et il vécut cent dix ans. Il vit les enfants d'Ephraïm jusqu'à la troisième génération. Machir, fils de Manassé, eut aussi des enfants qui furent élevés sur les genoux de Joseph <sup>12</sup>.

23. Joseph dit ensuite à ses frères : Dieu vous visitera après ma mort, et il vous fera passer de cette terre à celle qu'il a juré de donner à Abraham, à Isaac et à Jacob.

24. Et lorsqu'il leur eut dit : Dieu vous visitera ; *il ajouta* : Transportez mes os avec vous hors de ce lieu <sup>13</sup>, et promettez-le-moi avec serment. *Jos. 24, 32.*

25. Il mourut <sup>14</sup> âgé de cent dix ans ac-

ut servis Dei patris tui dimittas iniquitatem hanc. Quibus auditis flevit Joseph.

18. Veneruntque ad eum fratres sui : et proni adorantes in terram dixerunt : Servi tui sumus.

19. Quibus ille respondit : Nolite timere : quum Dei possumus resistere voluntati?

20. Vos cogitastis de me malum : sed Deus vertit illud in bonum, ut exaltaret me, sicut in presentiarum cernitis, et salvos faceret multos populos.

21. Nolite timere : ego pascam vos et parvulos vestros ; consolatusque est eos, et blande ac leniter est locutus.

22. Et habitavit in Ægypto cum omni domo patris sui : vixitque centum decem annis. Et vidit Ephraïm filios usque ad tertiam generationem. Filii quoque Machir filii Manasse nati sunt in genibus Joseph.

23. Quibus transactis, locutus est fratribus suis : Post mortem meam Deus visitabit vos, et ascendere vos faciet de terra ista ad terram quam juravit Abraham, Isaac, et Jacob.

24. Cumque adjurasset eos atque dixisset : Deus visitabit vos : asportate ossa mea vobiscum de loco isto :

25. mortuus est, expletis cen-

γ. 19 — <sup>9</sup> Tout ce qui est arrivé, c'est Dieu qui l'a permis, et ainsi je vous tiens pour innocents. — \* Dans l'hébr. : en effet, suis-je donc à la place de Dieu ? Est-ce moi qui ai été cause de tout ce qui est arrivé ? N'est-ce pas Dieu qui l'a ainsi voulu ? C'est le même sens que la Vulgate. *Voy. pl. h. 30, 2 ; 45, 8.*

γ. 20. — <sup>10</sup> de la faim et de la mort.

γ. 21. — <sup>11</sup> Hébr. : et il parla à leur cœur. *Voy. pl. h. 34, 3.*

γ. 22. — <sup>12</sup> Même les enfants de Machir, ses arrière-petits-fils, il les vit et il put les prendre sur ses genoux. *Comp. pl. h. 30, 3.*

γ. 24. — <sup>13</sup> \* et ensevelissez-moi avec mon père et mes ancêtres. — La gloire de l'Égypte n'avait point rendu Joseph indifférent à l'égard de la promesse faite à ses pères et à leur héritage. Sur le point d'entrer dans le repos de ses ancêtres, la foi lui découvrant l'avenir, il crut avec certitude que la postérité d'Abraham ne devait pas fixer son séjour permanent dans une terre étrangère, et que c'était dans le pays de Chanaan que l'avenir glorieux du royaume de Dieu devait se manifester et se réaliser dans elle. *Voy. 47, 30. Hébr. 11, 22. Comp. 2. Moys. 13, 19. Jos. 24, 32.*

γ. 25. — <sup>14</sup> Les saints Pères ont trouvé dans Joseph une des figures les plus parfaites de Jésus-Christ. Joseph fut en butte à l'envie et à la haine de ses frères ; Jésus le fut à l'envie et à la haine des Juifs. Joseph fut envoyé à la recherche de ses frères ; Jésus fut envoyé par son Père qui est dans le ciel, pour chercher ce qui était perdu. Joseph fut vendu par ses frères au prix de vingt pièces d'argent ; Jésus fut livré pour trente. Joseph ne se défendit point lorsqu'il fut accusé ; Jésus se tut devant ses accusateurs. Joseph était en prison entre deux malfaiteurs, dont l'un rentra en grâce, l'autre fut condamné ; Jésus était attaché à la croix entre deux

tum decem vitæ suæ annis. Et complis; et son corps ayant été embaumé, conditus aromatibus, repositus est fut mis dans un cercueil en Egypte <sup>15</sup>. in loculo in Ægypto.

meurtres, dont il abandonna l'un à son sens perversi, fit grâce à l'autre. Joseph, au sortir de la prison, fut élevé à une dignité éminente; Jésus, après sa résurrection, reçut tout pouvoir dans le ciel et sur la terre. Joseph délivra des peuples nombreux de la mort causée par une famine pressante; Jésus délivra les affamés spirituels par le pain de sa doctrine. Joseph se réconcilia avec ses frères; Jésus un jour recevra les Juifs dans son Eglise, lorsqu'ils reconnaîtront leur injustice. C'est ainsi que la vie de Jésus-Christ ne se renouvelle pas seulement dans les fidèles de la nouvelle Alliance; les pieux personnages de l'ancien Testament nous la montrent encore en figure, et il est le soleil de justice qui dans l'universelle diffusion de ses rayons, les envoie non-seulement en avant, mais encore en arrière,

<sup>15</sup> A la mort de Joseph finit proprement la période dite patriarcale. Cette période fut aussi celle de la religion primitive ou de la loi non écrite. En quoi consistait cette religion des premiers pères du genre humain et de leurs descendants jusqu'à Moïse? quels étaient son symbole, ses règles de mœurs, son culte? — La religion de nos premiers parents, et celle des patriarches, dont la Bible nous a conservé l'histoire, était purement et entièrement révélée; révélation en partie faite à l'homme de vive voix de la part de Dieu, en partie comprise dans les principaux faits et dans les principaux événements des temps primitifs. Ainsi, d'une part Dieu parle et converse avec Adam et Cain, avec Noé et ses enfants, avec Abraham et sa postérité, et en s'entretenant avec eux, il les instruit et les dirige dans les voies qu'ils doivent suivre; mais, d'autre part, il les instruit et les dirige aussi par ses œuvres extérieures et sensibles, et de cette sorte il se révèle à eux, pour ainsi dire d'une manière plus explicite que par la parole. En effet, par la création, Dieu apparaît à l'homme comme l'être nécessaire, éternel, possédant la toute sagesse avec la toute puissance, comme l'unique et premier auteur de toute créature et le maître absolu de toutes choses; par la peine infligée à Adam et à Eve, de même que par le châtimement de Cain, il se manifeste comme un Dieu souverainement bon, juste et saint, vengeur du mal et rémunérateur du bien; et plus tard les mêmes enseignements sont inculqués de manière à ce que le souvenir ne s'en efface jamais, soit par le déluge, soit par la destruction de Sodome et de Gomorre. Or, comme par ses œuvres, Dieu apprend à l'homme qu'il est esprit, et que possédant tous les attributs qui ne conviennent qu'à une substance spirituelle, il se manifeste encore de la même manière dans la création de l'homme. L'homme est fait à l'image de Dieu par l'esprit de vie qu'il lui inspire. D'où un autre dogme fondamental, le dogme de l'immortalité de l'âme, et d'une autre vie heureuse pour les bons et malheureuse pour les méchants (*comp. Hébr. 11*). La Providence divine se montre d'ailleurs dans tout l'ensemble du récit mosaïque, et la souveraine direction qui appartient à Dieu dans les choses humaines ne pouvait être proclamée plus hautement et plus nettement que dans l'histoire d'Abel et de Cain, de Noé et d'Abraham, de Jacob et de Joseph etc. Et à ces points de croyance, qu'on peut appeler naturels, quoique révélés, parce qu'ils sont fondés sur la nature des choses, se joignaient des vérités purement positives et surnaturelles, savoir : 1° l'état d'innocence dans lequel nos premiers parents furent créés; 2° la déchéance de l'homme, ou le péché originel; 3° enfin la promesse d'un libérateur, et la foi requise au libérateur promis pour arriver à la justification. Tel était en substance le symbole de la religion primitive, symbole entièrement révélé, et que l'homme n'eut point à chercher péniblement par les efforts de la raison. — La morale n'était ni moins clairement définie, ni moins pure. Les dix préceptes du Décalogue n'étaient pas dans la religion des patriarches un enseignement inconnu. Avant que Moïse les proclamât du haut du Sinaï et les rapportât du haut de la montagne gravés du doigt de Dieu sur la pierre, ils étaient écrits dans les tables de la religion des patriarches et pratiqués par ces pieux personnages. La conduite sainte que tous ont tenue en est une preuve sans réplique, car tout entière elle est fondée sur ces règles essentielles de la moralité humaine. Les devoirs envers Dieu que le Décalogue impose sont implicitement compris dans la foi en un seul Dieu, dans l'obéissance exigée d'Adam et d'Eve et dans la sanctification du septième jour. Les devoirs envers le prochain sont renfermés dans les paroles que Dieu adresse à Cain après le meurtre d'Abel et dans la conduite qu'il tient à son égard. La liberté de l'homme, base de toute morale, est de plus formellement enseignée (Gen. 4, 7.), de sorte que l'homme, pour bien faire, n'avait qu'à le vouloir et à obéir. Il savait qu'en se maintenant dans l'obéissance et dans la pratique de l'amour mutuel, de la concorde et de la vertu, il jouirait même sur la

terre d'une vie heureuse; tandis que le vice et le crime attireraient sur lui toutes sortes de maux en cette vie d'abord, puis ensuite en l'autre : l'exemple d'Enoch était là pour rappeler à tous les esprits cette vérité fondamentale; aussi voit-on que Balaam, tout méchant qu'il était, souhaitait cependant mourir de la *mort du juste*. — Comme la règle de la croyance et celle des mœurs, Dieu fit immédiatement connaître à l'homme la manière dont il voulait être honoré. Le culte consistait dès lors à peu près comme sous la loi écrite, dans les prières, dans les sacrifices, dans le serment fait au nom de Dieu, dans les vœux et même dans la dîme (Voy. 1. *Moy.* 4, 3. 4; 8, 20; 12, 7. 8; 13, 4. 18; 14, 20; 15, 8. 30, etc.). Les rites mêmes des sacrifices étaient fixés, et les victimes qu'on devait offrir déterminées. Il y a lieu de croire que la distinction entre les animaux purs et impurs que l'on voit exister dès le temps de Noé et avant le déluge, avait pour but principal de faire connaître quels étaient ceux qu'on devait immoler à Dieu. — La circoncision prescrite à Abraham comme signe de l'alliance avec Dieu, ne faisait point proprement partie du culte de Dieu, mais c'était cependant aussi une cérémonie religieuse. Le culte intérieur qui devait animer le culte extérieur, résultait de tous les enseignements divins non moins que des rapports qui unissent l'homme à Dieu. Le culte extérieur fut d'abord pratiqué par famille; mais lorsque les hommes se furent successivement multipliés, le culte de famille fut transformé en culte public et social; et il semble que ce fut Enos qui, par l'inspiration d'en haut, opéra cette transformation (1. *Moy.* 4, 26.) : la consécration du septième jour et sa destination au service de Dieu, était le fondement du culte de Dieu tant privé que public (1. *Moy.* 2, 2. 7, 4. 10. 8, 12. 29, 27.). C'est là, en abrégé, ce que les Ecritures nous apprennent de la religion primitive et du culte que les hommes, durant la période patriarcale, rendirent à Dieu, culte et religion dont les principaux traits sont conservés dans les traditions de tous les peuples, et que Melchisédech, Loth et Job pratiquèrent comme les patriarches soit d'avant, soit d'après le déluge. Or, de cet aperçu, quelque succinct qu'il soit, on peut bien tirer avec certitude cette conséquence : Il est donc vrai que dans la religion primitive, le culte comme la morale et le symbole, tout fut un enseignement positif et divin. Dans la religion des patriarches comme dans celle de Moïse, il n'y avait rien de naturel : le surnaturel dominait et animait tout, la foi, la morale et le culte; et il le fallait bien. Adam et Eve ayant été créés dans un état de surnaturelité et pour une fin surnaturelle, les relations qui les unissaient à Dieu devaient être de même nature; et il était nécessaire que dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils fussent ordonnés d'une manière conforme à leur état et à leur fin. Cependant les philosophes chrétiens, les théologiens mêmes distinguent, dans l'ancien Testament, *la loi de nature* et *la loi écrite*, et dans leurs écrits ils traitent d'abord de la religion au point de vue rationnel, puis au point de vue révélé. Prenons garde : les philosophes chrétiens et les théologiens ne renient pas la raison, et ils ne prétendent pas qu'aïdé par les lumières de la foi, l'homme ne puisse par les lumières naturelles établir les vérités fondamentales de toute religion; mais en même temps ils démontrent que la raison était insuffisante pour conduire l'homme dans les voies du bien, et que la révélation était nécessaire. En outre, le mot *loi écrite*, dont les théologiens se servent, dit tout. Avant Moïse la loi était révélée comme après Moïse; mais elle n'était pas écrite, du moins comme elle le fut après la promulgation qui en fut faite sur le Sinai. La tradition, la longévité des patriarches, peut-être aussi des mémoires de familles, étaient des moyens suffisants pour la conserver. La simplicité même de cette loi contribuait à sa conservation, et l'on sait que la Providence divine, par une action incessante et sensible, veillait à ce qu'elle se conservât pure. Ainsi le mot de *loi de nature* employé par les théologiens, ne veut pas dire loi naturelle, loi connue seulement par la raison. Les théologiens anciens, quels qu'ils soient, eussent été fort étonnés si l'on était venu leur dire, que de leurs écrits il résultait que les hommes, au commencement, abandonnés à eux-mêmes, privés des secours de la révélation, avaient dû se faire à eux-mêmes leur religion, et former par les lumières de la raison seule, leur foi, leur morale et leur culte. Principe purement rationaliste, contraire aux faits, contredit par les Ecritures, et en opposition avec les traditions de tous les peuples, et qui n'a jamais été admis ni enseigné dans les écoles catholiques. *Comp.* Bergier, *Dict. théol.*, art. *Relig.*, not. *Cours compl. de Théol.*, tom. 2, 569, etc.